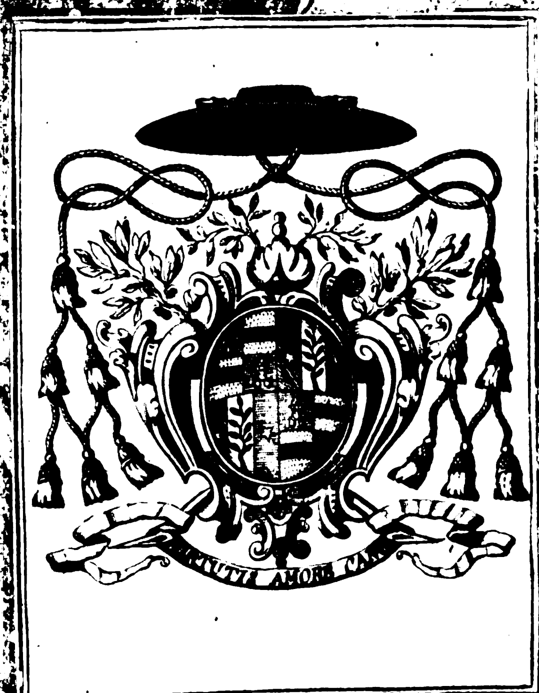



AMORE


POUR BIEN
IN HOC SIGNO
P Wauters sc. 1754



HISTOIRE
DE LA
VILLE ET PAYS
DE
LIEGE

Tome premier.

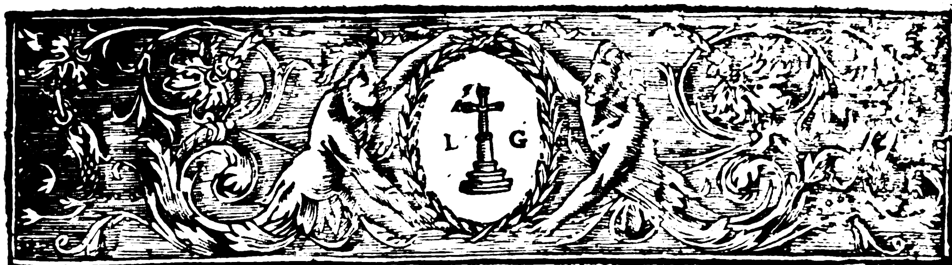


A LIEGE,

Chez GUILLAUME BARNABE', Imprimeur de SON ALTESSE à la Treille d'Or en *Neuvice*. 1725.

Avec Permiſſion des Superieurs.





A
MESSIEURS,
MESSIEURS
LES
BOURGUEMAITRES
ET
CONSEIL
DE LA
NOBLE CITE' DE LIEGE.



MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous dedier cet ouvrage, vous qui êtes les Peres, les Tuteurs, les Protecteurs, & les Illustres De-

fenſeurs du Peuple. Sage & zelé Senat, dont les inclinations & les bons offices ne concourent qu'au bien, au repos & à la gloire de cette Ville & Pays, pour y faire gouter les douçeurs de la paix capables d'effaçer de nôtre memoire les deſaſtres des troubles & des guerres paſſées.

Des vûës ſi juſtes & ſi honnorables y ſont ſoutenuës par la vigilance & les ſoins de deux Magiſtrats, qui honnorent la dignité Conſulaire, par leur affection pour le bien commun, leur courage pour en ſoutenir les interêts, & leur habileté pour aplanir les difficultés qui ſe rencontrent dans l'exercice de leurs charges.

Nous avions dejà oüi des voix d'approbation & de loüange pour la grande droiture que l'un de vos Chefs* a tenuë dans le cours de ſa premiere Regence, pendant laquelle on a reconnu les rares qualités que ſa ſageſſe & ſon érudition lüi ont acquiſes ; & qui ont porté le Sereniſſime Prince *JOSEPH CLEMENT* de glorieuſe memoire, & le

* Mr. Du-Château

Peuple ensuite à lui déferer les suffrages de la Magistrature; elles retentissent encore ces mêmes voix & redisent que c'est le bonheur de la Cité de lui en confier le Gouvernement.

On applaudit en la personne de l'autre* le choix distingué de *SON ALTESSE* nôtre Evêque & Prince, choix fondé sur les talens d'une integrité reconnuë, d'une facilité de connoissance & solidité de jugement qui le mettent au-dessus de la multitude & de la difficulté des affaires, on y louë un esprit droit & penetrant, dont les vuës tombent sur la verité & la justice; le coup d'essai de sa premiere Magstirature a bien fait connoitre l'injustice des tems, d'avoir jusqu'à ce jour caché l'éclat de son merite.

Quel bonheur n'a-t'on pas reçu Messieurs, de l'union qui a regné dans vôtre illustre Senat, où l'on a admiré le même esprit, & le même cœur pour administrer les deniers publiques avec une prudente œconomie, pour soulager le Peuple des charges contractées par le

* Mr. Bailly.

malheur des tems passés, & l'en guarentir au futur; vôtre sage prévoiance dans la disette des grains, vôtre attention pour le recouvrement & la conservation des eaux publiques, & vos autres belles actions, (entre lesquelles je ne dois pas oublier vôtre dessein pour l'érection de la Bibliotheque Liegeoise,) ont fait voir en vous la prudence de bons Peres de famille, l'attachement a faire fleurir les arts & les sçiences, l'ardeur à remplir tous les devoirs de sages & habils Magistrats.

Enfin vôtre zele pour la felicité publique rendra vôtre nom recommandable à la posterité; mais aussi, Messieurs, quels avantages n'avez vous pas eu sous les yeux d'un Evéque & Prince, que la justice & la pieté accompagnent dans toutes ses actions, qui se montre par son zele pour la Religion, l'exemple & le modele de son Clergé? qui par la douce serenité de son front annonçe la paix à son Peuple, & qui met tout son bonheur à remplir la volonté de Dieu qui vient de le placer sur ce Siege Episcopal.

Il me reſte à ſouhaiter pour le bonheur du Peuple Liegeois, que le Seigneur nous accorde une longue ſuite de Succeſſeurs dans le même emploi, qui ſuivent vos traces & imitent vos exemples.

Recevez donc Meſſieurs, s'il vous plait, avec cette bonté qui vous eſt ſi naturelle, l'ouvrage que j'ai l'honneur de vous offrir, comme un hommage que je rend à votre merite, & une preuve ſincere du devoüement reſpectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être,

MESSIEURS,

Vôtre tres-humble & tres-obeiſſant Serviteur * * *

PREFACE



C'Est le propre des anciennes Histoires, dont les Auteurs se sont efforcés de chercher l'origine, d'être remplies la plûpart de faits fabuleux. Voulant éviter de donner dans ce travers, nous commencerons la nôtre par les évenemens qui sont compris dans la Chronologie des Evêques de Tongre & de Liege.

Après avoir débroüillé autant qu'il a été possible, le cahos des difficultés impliquées, sur tout dans les premiers Siécles, & qui ont rebuté quantité d'Ecrivains, nous nous sommes apliqués à resserrer l'Histoire dans ses bornes, à tâcher d'éclaircir les endroits douteux, & à éloigner ce qui ne lui est que peu ou point interessant, à décrire les faits sans préjugés & sans passion, à dépeindre les tems les plus difficiles avec les couleurs les plus modestes; enfin ayant égard à l'inconstance & à la foiblesse humaine, nous avons passé legérement sur certains traits sans rien ôter à la verité de ses graces, ni de sa force.

L'un des plus puissans motifs qui m'ont porté à entreprendre cet ouvrage, a été de sauver ma Nation du reproche que les autres Provinces pouvoient lui faire de n'avoir point son Histoire en langue vulgaire, comme si le sujet n'eût point mérité l'attention des étrangers, ni même des gens du pays, & que l'on pût sans encourir le blâme, laisser ensevelis dans un honteux oubli ces âges si glorieux où la nation Liegeoise donnoit, par sa puissance & sa valeur, de la jalousie aux Princes voisins.

Ces âges, dis-je, si respectables à la posterité, où les Monarques chrétiens croyoient qu'il eût manqué quelque chose à la splendeur de leurs états, si quelques rayons sortis de la Majesté & de la Religion de l'Eglise de Liege n'eussent rejaillis sur leurs couronnes. Temoin cette longue suite de Fils d'Empereurs, de Rois, de Princes, de Comtes & Barons qui venoient de toutes

parts accroitre l'ornement d'un Corps Illustre, qui faisoit lui même l'ornement d'une grande partie du monde chrétien.

Cette gloire qui a duré plusieurs Siécles est comme tombée, ceux qui fuyoient devant nous, prévalent aujourd'hui sur nous : mais où sont les Etats les plus florissans dont Dieu n'a point temperé les plus grandes prosperités par des humiliations salutaires ? & n'avons nous pas devant nos yeux des Provinces plus vastes, plus puissantes & plus abbatuës que la nôtre ? l'éclat de la nation est un peu obscurci ; mais le feu n'en est pas éteint, elle met aujourd'hui sa grandeur & sa gloire à maintenir la tranquilité dans son sein, & a demeurer inviolablement dans l'exercice de la Religion de l'Eglise Romaine, comme en étant la Fille par un titre singulier.

Les Histoires font foi que les Ecrivains pour la plûpart ont remonté aux âges superieurs & même les plus reculés, pour flater la curiosité de l'homme, laquelle ne pouvant souffrir d'être restrainte dans les bornes du tems present, se plait à foüiller dans les ombres du passé, pour se consoler de son impuissance à penetrer dans l'avenir.

C'est dans cette vûë qu'avant d'entamer nôtre Histoire, nous avons crû servir le public en rappellant le souvenir des peuples qui ont habité nos contrées dans les tems qui ont precedé la naissance de Jesus-Christ.

Les anciens Belges ont occupé la Gaule inferieure jusqu'à ce qu'ils en ont été chassés par des peuples Teutons, qui ayant passé le Rhin envahirent d'abord les Provinces les plus voisines, & s'établirent dans les pays, que nous appellons de Cologne, Cleves & des environs.

Quoique l'on ignore la juste époque de cet évenement, on sçait pourtant que d'autres peuples venus du même endroit, firent bientôt comme les premiers, & que se trouvant trop resserrés, il y en eut qui se débanderent, & penetrerent jusqu'à la Meuse.

Jules Cesar nomme entre ceux-ci les Eburons qui s'établirent aux deux côtés de cette riviere, puis les Condrosiens qui ont retenus leur nom jusqu'à present, les Pæmaniens ou Fæmaniens qui occupent le pays, que nous appellons Famenne, & les Ceresiens qui se placerent pas loin des Condrosiens, sans que l'on sçache précisement le lieu : si ce n'est que quelques-uns veulent que ce soit le long de la Meuse, où il reste encore un Village qui porte le nom de Seraing. *Cæs. Bell. Gallic. lib. 2 n. 4.*

Outre ces noms qui marquoient la difference de leurs Nations, ou du moins de leurs Tribus, ils en eurent encore d'autres : quelques-uns donnent aux seuls Tongrois la gloire d'avoir les premiers passé le Rhin, & disent que les Gaulois étonnés de leur valeur, appellerent Tongrois tous les autres peuples qui vinrent par après s'unir avec eux, croyant qu'ils étoient tous originaires du même lieu. *Gronovius ad Tacit.*

Ils avoüent aussi que ces peuples furent appellés Germains, soit que d'eux-mêmes ils eussent pris ce nom, qui selon le plus commun sentiment veut dire Nation Belliqueuse, soit que les Gaulois vaincus, l'eussent donné à leurs vainqueurs, comme il semble que Strabon l'a crû, & si on leur dit que Jules Cesar n'a point fait mention des Tongrois, ils repliquent, que le nom de Germains plût tellement à ces nations barbares, que celui de Tongrois demeura comme enseveli, jusqu'au tems que ce Prince, ayant dissipé les Eburons (de qui le nom lui étoit devenu si odieux qu'il vouloit l'exterminer) les peuples qui se raprocherent de la Meuse le reprirent : c'est ainsi qu'ils interpretent le difficile texte de Tacite, où il en est parlé. *Pont. Heuter. de vet. Belg. Cæsar. lib. 6. n. 34. Tacit. de morib. German.*

Il y en a qui croyent que les Tongrois furent du nombre de ceux, qui ayant passé le Rhin s'avançerent d'abord jusqu'à la Meuse, & occuperent le pays, qui porta leur nom : mais que depuis ils furent assujettis par les Eburons, & enfin enveloppés dans la deroute de ceux-ci, en *Heuschen. de Tungr. Episc.*

sorte que les restes de ces deux peuples vinrent après la mort de Cesar resaisir leur territoire, & se donnerent le nom de Tongrois pour ne pas irriter les Romains par celui d'Eburons.

Cluver de German. Bucher Belg. Roman.

Mais d'autres sont d'opinion qu'il faut s'en tenir à ce que dit Jules Cesar, qui ayant écrit son histoire avec beaucoup d'exactitude, n'eût pas manqué de parler des Tongrois, si leur nom eût été connu de son tems dans les Gaules.

Ces Auteurs sont du sentiment que les Tongrois ne commencerent à paroitre qu'après la déroute des Eburons, qu'ils ont remplacé, occupant leur territoire par la permission d'Auguste, soit qu'ils fussent nouvellement sortis de la Thuringe (ce qu'ils croyent être le plus probable) soit qu'ils eussent été du nombre des premiers qui passerent dans les Gaules, & qu'ils se fussent arretés vers les bords du Rhin jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé le moyen de se joindre aux restes infortunés des Eburons, dont le nom demeura en oubli.

C'est pour cela, disent-ils, que Tacite & Pline ont subticé ceux-ci, pour ne parler que des Tongrois, & ils prétendent que ce premier n'a pas voulu dire que les seuls Tongrois avoient été les premiers Teutons qui avoient envahis les Gaules; mais que ceux qui portoient ce nom lors qu'il écrivoit son histoire, étoient issus de ces peuples, à qui l'on avoit donné auparavant celui de Germains, de là vient qu'on donna dès lors le nom de Germanie inferieure à cette partie de la Gaule Belgique où étoient les Eburons, & les autres peuples leurs associés, de même qu'aux Ubiens & à tous ceux qui habitoient jusqu'aux embouchures du Rhin & de la Meuse; & l'on appella Germanie superieure cette autre partie des Gaules, où les autres peuples Teutons s'établirent par après le long du Rhin, & où sont à present les Villes de Mayence, Spire, Worms & autres; mais dans la suite le nom de Germanie qui n'apartenoit en premier lieu qu'aux

Provinces que les premiers Teutons avoient occupées en deça du Rhin, se communiqua aux Provinces situées au-de-là, & devint commun à ces vastes pays qui sont entre ce fleuve, le Danube, la Vistule, & la Mer Baltique, & que l'on nomma la grande Germanie.

Nous n'entreprenons pas de decider laquelle de ces opinions doit prévaloir; ce qui nous paroit de certain, est que les Eburons ont occupé le terrain des deux bords de la Meuse, puis que Jules Cesar dit que la plus grande partie de ce peuple habitoit entre la Meuse & le Rhin, d'où il s'ensuit que l'autre partie étoit à l'autre bord de cette riviere. *Cæs. lib. 6. n. 32.*

Un Ecrivain de ce pays prétend même que leur domination s'étendoit sur tous les peuples voisins, & d'autres disent, que d'un côté ils occupoient presque tout le terrain qui s'étend depuis les rivieres de Meuse & d'Outre jusqu'au Rhin & joignoient aux Ubiens, qui sont à present les Colonois; & de l'autre côté qu'ils touchoient aux Advaticiens que l'on place ordinairement du côté des Villes de Saint-Trond, Tillemont, Nivelle & Gemblour; mais comme Tacite, parlant de l'irruption que Civilis fit dans la Germanie inferieure, met les Suniciens entre les Ubiens & les Eburons, plusieurs se contentent de dire que le pays de ceux-ci s'étendoit d'un côté jusqu'aux environs du territoire d'Aix-la-Chapelle, comprenant ainsi les pays de Stavelo, Franchimont, & la plus grande partie de celui de Limbourg, & que de l'autre côté ils étoient bornés par la riviere de Geere; mais que par la bien-veillance de Jules Cesar, ils unirent avec le leur une partie du pays des Advaticiens, & étendirent leurs limites au-de-là de cette riviere vers celle de Gette. *Hubert. Thom. de Eburon. Cluver. de Eburon. Pont. Heut. Tacite lib. 4.*

La tradition est qu'ils avoient établi leur principale demeure sur un lieu élevé entre les rivieres d'Outre & de Vesdre, qu'on appelle encore aujourd'hui Embour; neanmoins il ne faut pas croire, ainsi que quelques-uns se l'imaginent, que ce fut une Ville, ou une Forteresse re- *Les Eburons.*

glée ; il n'y en avoit pas encore dans cette partie des Gaules, ils possedoient seulement certaines enceintes sur des montagnes de difficile accès, au cœur des forêts, ou dans des marais inaccessibles qu'ils enfermoient de ramparts faits de gazons ou de fossés pour leur servir en tems de guerre à refugier leurs troupeaux & leurs ménages.

Cæs. in Comment. Strab. lib. 4.

Ils coupoient à demi plusieurs rangs de jeunes arbres, les plioient, & passoient les uns dans les autres, de sorte que leurs branches s'entrelassant à mesure qu'ils venoient à croitre, & le vuide étant rempli de terre & d'épines, il se faisoit de cette haye une clôture si forte, qu'il étoit très-difficile de percer à travers.

Leurs demeures.

Dans ces enclos ou enceintes, il n'y avoit que des cabanes faites de terre ou de branchages, hors de ces forts ils n'avoient point d'habitations contiguës ; l'on voyoit des Villages & des Maisons ; mais beaucoup écartées : pour ce qui est des bois, & des lieux propres pour les pâturages, ils n'y demeuroient qu'aussi long-tems qu'ils le jugeoient à propos, ils abondoient en bétail, se plaisoient à la chasse & à l'exercice des armes, ils ne possedoient point de terres en propre, ni ne les gardoient pas long tems ; car les Magistrats ou les Princes les leur partagoient tous les ans, & en assignoient à chacun autant qu'ils jugeoient convenir ou à sa qualité, ou à ses services, ils changeoient aussi souvent de domiciles, de peur que par une longue habitude d'être sedentaires, ils ne fussent detournés du panchant qu'ils avoient à la guerre par l'amour pour l'agriculture, & que chacun songeant à acquerir des terres, les plus puissans ne vinssent à déposseder les plus foibles.

Ils ignoroient l'usage de la plûpart des meubles, & étoient si éloignés du luxe, qu'ils n'avoient pas même les aises ni les secours de la vie se contentant de l'austerité du necessaire.

Leurs vetemens.

Les hommes se couvroient de peaux & de gros draps qui leur descendoient à peine jusqu'aux hanches ; ils

avoient aussi une chaussure de peaux ; qui avançoit environ deux doigts au-dessus de la cheville du pied, ils portoient encore de tems en tems un autre habit de divers couleurs fort étroit & sans manche, qu'ils mettoient sous le premier. Les femmes aussi bien que les hommes avoient le haut de la gorge, & les bras presque tous decouverts, & usoient de chemises sans manche, qu'elles brochoient de fils couleur de pourpre, elles ne s'amusoient point à tresser, ni à ajancer leurs cheveux, enfin tout ressentoit encore la barbarie des peuples, dont ils étoient originaires.

C'étoit un deshonneur parmi eux de se marier plûtôt qu'à l'âge de vingt ans, dans la pensée que le mariage avant ce tems-là affoiblit le corps & le rend moins robuste.

En tems de guerre ils choisissoient un Chef pour les commander ; mais dont l'autorité demeuroit sujette aux volontés du peuple, & en tems de paix ils plaçoient dans les postes de judicature les personnes qui étoient reconnuës les plus capables de rendre justice. Leurs mœurs.

Quant à leur Religion, ils n'avoient ni * Druides, ni sacrifices, & n'adoroient de la multitude presque infinie des Dieux, que ceux qui frapoient leurs sens & dont ils recevoient quelques secours, comme le Soleil, la Lune & le Feu. Leur Religion. * Prêtres.

Tacite dit que les Teutons, de qui les Eburons & leurs associés, dont nous parlons étoient issus, honnoroient encore un Dieu qu'ils appelloient Tuisto ou Tuisco, & que les Modernes appellent Teuth, ils le croyoient fils de la terre, & pere d'un autre Dieu apellé Man, de qui tous les Teutons prétendoient descendre ; mais comme cet Historien ne dit pas qu'ils fissent des sacrifices à ces Dieux non plus qu'aux autres, il y a aparence que leur culte consistoit seulement en quelques priéres & ceremonies, où le chef de chaque famille faisoit la fonction de Prêtre. Tacit. *de morib. German.*

Voilà en abregé le portrait que nous a laissé un Hi- Mez. *lib.* 6. *n.* 21.

ſtorien François des mœurs & de la Religion des Germains; il eſt tiré des Commentaires de Jules Ceſar, & il doit comprendre les Eburons, & autres peuples Teutons qui ſe ſont les premiers établis dans la Gaule ou Germanie inferieure, puis que c'eſt de ceux-ci principalement qu'il eſt fait mention dans ces Commentaires.

Tacite dit, que de ſon tems les Germains (c'eſt ainſi qu'on appelloit deja tous les Teutons) adoroient auſſi Mercure, qu'ils prenoient pour le plus grand des Dieux, & à qui ils ſacrifioient quelques fois des hommes, ils connoiſſoient de même Hercule, & il raporte dans ſes Annales qu'ils immolerent au Dieu Mars les principaux des priſonniers Romains qui étoient tombés en leur pouvoir après la défaite de Varus, ce qui a donné lieu à quelques uns de dire, que Jules Ceſar s'étoit trompé; lors qu'il a dit que ces peuples ne connoiſſoient point ces divinités, & n'avoient ni Prêtres, ni uſages des ſacrifices, voulant que les embarras de la guerre l'euſſent empêché de penetrer tous les myſteres de leur Religion; mais comment ſeroit il poſſible qu'un Prince ſi éclairé, qui avoit parcouru tant de fois ces contrées, & dont les troupes vivoient ſi familiairement avec les habitans du Pays pendant qu'ils étoient d'intelligence, ce qui arrivoit de tems en tems, comment diſ-je, auroit-il pû ignorer ces faits & ces ceremonies, qui ſans doute, devoient être publiques.

Il paroit donc bien plus probable de dire que les Teutons ne connurent ni Mercure ni Mars, que par la communication qu'ils eurent avec les Romains, & les anciens Gaulois ſous les Empereurs qui ſuccederent à Jules Ceſar, & s'ils leur immolerent des victimes humaines, comme les Gaulois faiſoient auſſi à Saturne, ce fut par un effet de leur barbarie qu'ils ajouterent cette impieté aux ſuperſtitions des Romains Idolâtres.

Au reſte il ſemble que Jules Ceſar parle ſeulement de la Religion des Eburons, des Ubiens, & des autres peuples Teutons

ples Teutons qui s'étoient établis dans la Gaule Belgique, ou qui occupoient les bords du Rhin, & il ne seroit pas surprenant que d'autres peuples * Teutons se seroient donné d'autres Dieux, & chez qui les sacrifices auroient été en usage selon le dire de Tacite, & ce qu'Ammian Marcellin raporte parlant des Bourguignons.

* Anciens Allemands.

Il y en a qui croyent entrevoir dans ce Teuth, quoi qu'obscurement, quelques traces du vrai Dieu, & que Man seroit le même qu'Adam : en effet Platon donne le nom de Teuth au Dieu qui enseigna aux Egyptiens les sciences & les arts; mais nous laissons à d'autres le soin d'aprofondir ces choses.

In Phæd.

Un celebre Ecrivain dit que les Eburons étoient issus des Marcomans, peuple Sueve, qui occupoit le pays dit aujourd'hui la Boheme & la Moravie, & en donne quelques preuves, que nous ne raportons pas, pour abreger cette Preface autant qu'il est possible.

Lazius de migrat. gent. lib. 4. n. 6.

Nous ne pouvons pourtant pas ômettre un trait d'Antoine le Pois, dans l'un de ses discours sur les medailles antiques, qui assure, qu'il en avoit une, telle que l'on voit ici gravée, & qui representoit en face les pre-



mieres lettres du nom de *Marius*, & au revers un homme d'armes à cheval avec cette inscription au pied *Eburo*: ce qui s'accorde avec l'histoire Romaine qui nous apprend qu'une multitude presque innombrable de Cimbres & de Teutons qui s'étoient avancés jusqu'au Rhin, passerent ce fleuve du côté de Strasbourg, & que les Cimbres traverserent les Alpes, les Teutons penetrerent dans

la Provence, où ils furent bâttus par Marius pas loin d'Aix.

L'Auteur prétend que la posterité doit à cette Medaille la conservation du souvenir de cette bataille, & que si Plutarque & autres Historiens n'ont point fait mention, qu'il y eut des Eburons dans cette armée, c'est qu'ils étoient compris sous le nom de Teutons, & que sans doute ils s'étoient deja fait un grand nom parmi ces Barbares; puis qu'on a crû faire honneur à leur Vainqueur, en les retraçant, sous un seul, dans le revers de cette Medaille.

Ce sentiment confirme celui de Lazius, qui veut que les Eburons soient issus des Marcomans, Peuple septentrional voisin aux Sueves, & aux Cimbres, avec qui ils s'étoient unis dans cette occasion.

Au reste les Teutons perirent pour la plûpart dans cette bataille, ceux qui purent échapper se retirerent dans leur pays, & l'on ne sçait pas bien, si ç'a été devant ou après cette sanglante journée que d'autres Eburons & Teutons, dont Jules Cesar fait mention, se sont venus établir dans la Gaule Belgique.

Lors que les Romains conquirent la Gaule Belgique inferieure, les Eburons avoient deux chefs, Cativulcus qui commandoit entre la Meuse & le Rhin, où se tenoit la plus grande partie du peuple, & Ambiorix qui gouvernoit l'autre partie cantonnée dans le pays que nous apellons Hesbaye.

Quelques-uns fondés sur un passage mal entendu des Commentaires de Jules Cesar, disent qu'ils étoient assu-
Cluver. jettis aux Trevois; mais d'autres ont remarqué que ce texte ne se doit entendre que des Condrosiens.

Il est bien vrai que les Eburons payerent tribut aux * Advaticiens, avec qui ils avoient été en guerre, sans qu'on sache le sujet, ni précisement le tems; mais ce qui sauve les Eburons de la prétenduë domination des Trevois, est que ces deux peuples unis auroient été plus puissans que les Advaticiens.

* Peuple du côté de Saint Trond & de Tillemont.

Jules Cesar ayant soumis ceux-ci à la Republique Romaine, trouva parmi les ôtages des Eburons, un neveu d'Ambiorix, & voulant gagner l'amitié de ce peuple, il renvoya leurs ôtages & les exempta du tribut, il paroit même qu'il leur ceda une partie du terrain des Advaticiens, où la Ville de Tongre fut bâtie quelque tems après : le reste des Belges se soumit au Vainqueur.

Après cette conquête, il tourna la même année, ses armes vers l'Angleterre, & ayant dompté les Peuples revoltés, il revint dans les Gaules, & mit la plus grande partie de son armée en quartier d'hyver dans le pays, que nous appellons l'Artois & la Flandre.

L'année suivante il repassa en Angleterre pour appaiser les troubles qui s'y étoient renouvellés, & cette expedition finie, il ramena encore la plûpart de ses troupes dans les Gaules; mais comme par la secheresse de l'été la recolte des grains avoit été fort modique, il les repartit en plusieurs provinces, afin de leur être moins à charge, & de pouvoir leur fournir plus commodément les vivres.

Une Legion fut envoyée dans le pays des * Nerviens sous la conduite de Quintus Ciceron Frere du fameux orateur. Une autre distribuée sous les ordres de Labienus dans le pays des Remois vers les confins de celui des Trevois; c'est-à-dire du côté de la Meuse, où ces deux peuples avoient leurs bornes; il envoya une troisiéme avec cinq * Cohortes dans le territoire des Eburons; celle-ci avoit deux chefs Avrunculeius Cotta, & Titurius Sabinus; il regla leurs quartiers d'hyver, puis reprit la route d'Italie.

* Pays entre Sambre & Meuse, Haynaut & les environs

* Troupe de cinq à six cens Soldats

Les Gaulois qui souffroient impatiemment le joug des Romains, à qui ils étoient obligés de fournir les vivres necessaires, voulant se prévaloir de l'éloignement de Cesar, conspirerent un soulevement.

Induciomare qui étoit l'un des chefs des Trevois, le fut aussi de la revolte, & sçut si bien manier les esprits

des deux chefs des Eburons, qu'il les mit dans son parti, en sorte que ce que les Trevois n'avoient ôsé entreprendre avec toutes leurs forces, qui étoient tres-considerables, Ambiorix l'executa par l'ardeur de son naturel, & son amour pour la liberté.

Cativulcus qui étoit un Capitaine d'un âge plus mûr, & d'une longue experience dans le métier de la guerre, opina qu'il faloit preferer une paix certaine à un avantage douteux ; mais enfin le sentiment d'Ambiorix prévalut, & il le suivit aussi bien que sa fortune.

Les Romains qui ne sçavoient rien de l'intrigue, se croyoient bien assurés dans leur camp, lors qu'Ambiorix leur vint tomber sus ; ils firent une resistance qui déconcerta Ambiorix, & l'obligea d'avoir recours à la ruse, & de demander une entrevûë pour le lendemain. On lui envoya donc des Officiers, à qui il dit, qu'on ne devoit pas lui imputer l'attaque du jour précedent ; mais à une conspiration generale qu'il n'avoit pû arrêter, leurs loix voulant que le Chef même soit soumis aux resolutions prises par le Peuple en corps ; il ajoûta que penetré des grandes obligations qu'il avoit aux Romains, il venoit leur découvrir un secret important, sçavoir que tous les Belges s'étoient ligués pour les chasser, & qu'il alloit descendre à leur secours une armée formidable de Germains qui avoient déja passé le Rhin, cepourquoi il leur conseilloit fort de se retirer pour une plus grand seureté, & sans perdre tems vers les camps de Labienus ou de Ciceron.

Titurius Sabinus qui croyoit qu'Ambiorix parloit sincerement, fut d'avis de suivre ce conseil ; mais Avrunculeius au contraire representa que le conseil d'un ennemi devoit toujours être suspect, qu'il sembloit qu'il étoit de la prudence d'avertir Labienus & Ciceron du danger où ils étoient, & à bon compte se défendre dans leur Fort jusqu'à l'arrivée du secours, & qu'en tout cas il leur seroit plus glorieux de mourir les armes à la main, que

de faire une retraite honteuse, & qui ne couroit pas moins d'hazard.

Ce conseil quoique bien fondé ne fut pas suivi, le sentiment de Titurius l'emporta, les troupes sortirent du Fort avec leurs bagages, & descendirent aussitôt (selon Jules Cesar) dans une profonde vallée entourée de montagnes.

A peine avoient-ils fait deux miles de chemin dans les gorges, que les Eburons parurent sur les hauteurs d'alentour; Sabinus, qui ne pouvoit se figurer qu'Ambiorix lui en eût imposé, ne l'eût pas plûtôt apperçû à la tête de ses troupes, qu'il s'avança, & Ambiorix vint à sa rencontre, comme pour le recevoir; mais Sabinus fut bientôt enveloppé par les Eburons qui le tuerent, & ceux qui l'accompagnoient.

Aurunculeius soutint le choc avec beaucoup de valeur; mais enfin il tomba sous les coups de la multitude, ce ne fut plus qu'une deroute, une petite partie des Romains qui se sauva à la faveur de la nuit, se rendit au camp de Labienus, qui en donna aussitôt avis à Jules Cesar: l'autre regagna le Fort que les Eburons n'avoient tenus compte d'occuper; mais se trouvant en trop petit nombre pour pouvoir s'y maintenir, ils aimerent mieux perir de leurs propres mains, que de tomber au pouvoir des ennemis.

Défaite des Romains par les Eburons.

Les Historiens ne conviennent point du lieu du champ de bataille; Jules Cesar donne le nom d'*Advatuca*, ou *Atuatuca*, au Fort où la Legion étoit en quartier d'hyver; de là quelques-uns ont pris sujet de dire que ce ne fut pas loin de la riviere de Geere, ni du lieu, où l'on à depuis bâti la Ville de Tongre, qui à porté le même nom, qu'un sçavant Auteur * à neanmoins montré avoir été commun à plusieurs Villes & Forteresses.

* Wendelin.

D'ailleurs Jules Cesar dit en termes exprès que l'*Advatuca* dont nous parlons, approchoit du centre du pays des Eburons, ce qui ne se rapporte point avec la

situation de la Ville de Tongre, laquelle étoit presque aux confins des Eburons, & des Advaticiens ; à quoi l'on peut ajouter, que si le combat se fut donné vers les bords de la riviere de Geere, les fuyards se seroient retirés au camp de Ciceron (que l'on place communément près de la riviere de Sambre du côté de Marchienne) & qui leur auroit été plus voisin que celui de Labienus, assis sur les confins des Trevois ; ou neanmoins, l'histoire porte qu'ils se sont rendus.

Claver. D'autres croyent qu'Embour est l'*Advatuca* ; mais s'il est vrai que le territoire des Eburons s'étendoit presque jusqu'au Rhin, Embour n'auroit pas tenu le milieu comme il est dit de l'*Advatuca*.

Il semble neanmoins que ce dernier sentiment peut avoir lieu selon le systeme de ceux qui placent les Suniciens entre les Ubiens * & les Eburons, & qui veulent qu'ils ayent occupé le territoire d'Aix-la-Chapelle, une partie du pays de Limbourg, & de celui de Juliers ; ce qui est assés conforme à ce qu'en dit Tacite dans son histoire, où il rapporte que Civilis ayant fait alliance avec les Ubiens, s'empara du pays des Suniciens, & de là vint dans celui des Tongrois qui avoient alors remplacé les Eburons.

*Colonois

Heuschen. de Tong. Epis.

Hist. lib. 4. n. 66.

Cela étant Embour auroit approché du milieu du pays de ces derniers, qui du côté du Rhin joignoit aux Suniciens, & de l'autre, aux Advaticiens, ce sentiment est encore appuyé sur l'autorité de *Dio Cassius*, qui donne le nom d'*Eburonia* à l'*Advatuca* de Jules Cesar ; à moins qu'on ne veuille dire que dans le sens de cet Historien, *Eburonia* soit plûtôt le pays des Eburons, que le nom d'un Fort, mais cette remarque n'affoiblit pas la pensée de ceux qui veulent que le combat se soit donné à Embour, & la plus grande objection qu'on puisse faire, c'est que la Legion, qui voulut se retirer vers le camp de Labienus, ayant été attaquée à deux miles du fort, il faudroit dire que le combat se seroit donné sur les bords de

Lib. 4.

la riviere d'Ourte; de laquelle neanmoins Jules Cesar ne fait point mention, puis qu'étant à Embour elle n'auroit pû passer au camp de Labienus, qu'après avoir traversé cette riviere qui coule au pied de la montagne. Hubert Thom.

Un Ecrivain de ce pays fait deux mots d'*Advatuca*; & prétend que *Vatuca* ou *Varuca*, est le lieu que nous appellons Waroux, & qui n'est distant que de deux à trois miles, du commencement des Montagnes, aux pieds desquelles est à present la Ville de Liége : il croit aussi que la Legion fut enveloppée dans ces gorges avant d'être arrivée à ce fleuve, & dit-il, l'on ne doit pas s'étonner que les Romains se soient engagés dans ces défilés, eux qui s'étoient fiés à Ambiorix, outre que le plus court chemin pour aller au camp de Labienus étoit de passer la Meuse pour penetrer dans le pays des Condrosiens.

Neanmoins comme Jules Cesar observe qu'il y avoit une montagne voisine de ce Fort, l'on ne voit point qu'il puisse s'entendre de Waroux, qui est une planure de toutes parts; de là vient que d'autres le placent aux environs du village d'Ans, ce qui seroit assés croyable, si l'on avoit quelques vestiges que ce lieu eût été presque au cœur du pays des Eburons.

Il y en a qui le mettent du côté de Wandre à l'autre bord de la Meuse; enfin le Pere Foullon & d'autres sont d'opinion que le Chateau de Witthem situé environ deux lieües d'Aix-la-Chapelle pourroit bien être la *Vatuca* que nous cherchons, & que le camp des Romains auroit été à Cassel, qui n'est pas loin de ce Chateau.

Il y a quelque apparence que ce lieu approcheroit le plus du centre du pays des Eburons, si l'on étoit du même sentiment avec ceux qui disent qu'il s'étendoit jusqu'aux Ubiens assés près du Rhin; mais outre que tous les Historiens n'en conviennent point, ce sentiment ne s'accorde guéres avec Tacite qui met le pays des Suniciens entre deux: de plus il y auroit eu certainement en-

tre ce Fort & le camp de Labienus plus de cinquante miles de distance qui est celle que Jules Cesar leur donne.

Comme chacune de ces opinions a ses difficultés impliquées, nous laissons aux plus habiles le soin de les dénoüer, & au Lecteur la liberté d'adopter le sentiment qui lui revient le mieux.

Reprenons le fil de nôtre Histoire : Ambiorix qui avoit eu la meilleure part à la victoire, enflé de ce grand coup d'essai contre les Romains, alla solliciter si puissanment les Nerviens, & les Advaticiens ses voisins, d'unir leurs forces avec les siennes, pour l'aider à recouvrer leurs anciennes libertés, qu'il leur persuada d'aller ensemble attaquer la Legion que Q. Ciceron commandoit dans son quartier d'hyver.

Ambiorix attaque le Camp de Q. Ciceron.

Au jour marqué pour l'attaque, Ambiorix se met à la tête de l'armée, & va insulter le camp de Ciceron, qui n'étoit pas encore informé de la défaite de Sabinus, que Labienus avoit apprise par les fuyards qui s'étoient rendus à son camp, les Romains recoivent les ennemis avec une intrepidité qui les étonne, Ambiorix encourage le soldat de la parole & de la main, & pousse vigoureusement l'attaque; les Romains de leur côté s'animent, & font des efforts incroyables pour les repousser; en sorte qu'Ambiorix picqué de leur resistance, tenta la ruse une seconde fois, & demanda de s'aboucher avec Ciceron, ou quelques Officiers: l'ayant obtenu, il leur tint le même discours qu'il avoit fait à Sabinus; mais non pas avec le même succès, Ciceron ne s'y fia point, on recommença l'attaque, la nuit survint, & les Romains en profiterent pour se retrancher, & fortifier leur camp.

Cependant Ciceron avoit depeché plusieurs exprès vers Jules Cesar pour l'avertir du danger où il étoit, & comme ses lettres avoient été interceptées plusieurs fois, & que même les ennemis avoient fait mourir à la tête du camp quelques uns qui les portoient, l'un des Nerviens qui étoit passé au camp des Romains s'en chargea, & eut le bonheur

le bonheur de les mettre entre les mains de Cesar, comme il alloit entrer en Italie : aussitôt ce Prince qui avoit deja reçu par Labienus les nouvelles de la défaite de Sabinus, rebroussa chemin, & fit sçavoir à Ciceron par des lettres écrites en grec, qu'il alloit venir à lui à grandes journées. Dio. Cassius lib. 4.

Il s'étoit servi de cette langue, à dessein que si ces lettres venoient à tomber entre les mains des Nerviens, ils ne pussent les entendre ; le porteur étant arrivé à la vûë du camp des Romains, les lia à une fleche & les leur envoya ; les soldats qui furent avertis aussitôt de la marche de Cesar, reprirent cœur, & soûtinrent si vigoureusement les assauts des ennemis pendant plusieurs jours, qu'ils les lasserent

Dez que Cesar fut arrivé au camp de Ciceron, il témoigna qu'il venoit venger la défaite des siens, & faire repentir Ambiorix de sa temerité : il apprit alors qu'outre ce Chef des Eburons, qui avoit entreprit la guerre, tout le pays des Gaules étoit à son exemple en mouvement & en armes ; là-dessus il resolut de se mettre en campagne plutôt qu'il n'avoit accoutumé, & de prevenir ses ennemis par tout, en sorte qu'avant la fin de l'hyver il attaqua les Nerviens, qu'il défit. Il rangea en peu de tems la plûpart des alliés d'Ambiorix, puis se tourna vers les Menapiens * qu'il soumit, & obligea de ne donner asile à Ambiorix, ou à ses Lieutenans, à peine d'être traités eux & leurs ôtages comme ennemis.

* Gueldrois

De là, il alla jetter la terreur chez les Trevois, qui avoient assisté ses ennemis, & passa même en Germanie ; mais il n'y fit point d'exploits memorables ; ensuite content d'avoir ôté aux Eburons tout espoir d'être secourus, il marcha à eux par la Forêt des Ardennes, & voulant tirer tout l'avantage possible d'une marche sourde & precipitée, il fit avancer Minutius Basilus avec une partie de la Cavalerie. fit défense d'allumer du feu dans le camp pour mieux derober ses desseins à l'ennemi, & lui dit

qu'il le ſuivroit incontinent.

Baſilus conduiſit cette affaire avec tant de promptitude & de circonſpection, qu'il tomba à l'improviſte ſur quelques pelotons de l'armée des Eburons, fit quelques priſonniers, & ſur leur rapport, marcha ſans perdre tems vers le lieu où l'on croyoit qu'Ambiorix s'étoit retiré avec quelque Cavalerie.

Il eſt certain que s'il y a du bonheur dans les évenemens; c'eſt dans le métier de la guerre qu'il ſe montre avec plus d'éclat, car enfin ſi ce fut par un pur hazard que Baſilus ſe trouva à portée d'Ambiorix qu'il croyoit bien éloigné, ce fut un grand bonheur pour celui ci d'échapper à l'ennemi qui l'avoit ſurpris, pendant qu'il voioit enlever les bagages de ſon armée, les chevaux, & les chariots qui l'environnoient.

Il crut donc que Ceſar ſuivoit de prés Baſilus avec le gros de l'armée, & qu'il n'avoit plus de ſecours à eſperer; dans cette penſée il abandonna tout ſans faire reſiſtance, & depêcha çà & là par les campagnes pour avertir ſes gens & ſes Alliés de chercher leur ſalut dans la fuite.

Cativulcus chargé du poids des années & des fatigues militaires, honteux de ſurvivre à une retraite ſi peu honnorable, & deteſtant ſon malheur d'avoir ſuivi imprudemment les conſeils d'Ambiorix, s'empoiſonna avec de l'If.

* Comté de Chiny.

Les Segniens * & les Condroſiens craignant pour eux, reſolurent d'envoyer une deputation à Jules Ceſar, pour implorer ſa clemence, & lui remontrer qu'ils n'avoient point eu part à cette guerre; Ceſar après avoir bien examiné toutes choſes, leur fit dire, que le moyen d'avoir grace, étoit de promettre de lui livrer tous les Eburons qui étoient avec eux.

Enſuite il dirigea ſa marche au Fort *Advatuca*, * qu'il trouva abandonné comme tous les autres; & voyant que

* Quelques Auteurs ont diviſé ce mot en ce ſens *Ad-vatucam* pour *propè Advatucam*; mais ici le texte latin des Commentaires de Ceſar eſt ſi precis, qu'en voulant le diviſer, il ne ſeroit plus intelligible.

les fortifications qu'avoient faites Aurunculeius & Sabinus étoient demeurées entieres, (ce qui épargnoit aux soldats la peine d'en faire de nouvelles) il y mit garnison & y laissa les bagages de son armée, qu'il divisa en trois corps, à dessein de poursuivre Ambiorix par tout où il pourroit lui échapper.

Il en donna un à Labienus avec ordre d'aller jusqu'à l'Ocean, & de traverser le pays des Menapiens pour y chercher Ambiorix, un autre à Trebonius à qui il fut commandé de ravager les Advaticiens & les punir, pour s'être ligués avec les Eburons ; & ce grand Prince comptant pour rien toutes ses conquêtes, tandis que ce vaillant homme ne seroit point en sa puissance ; il marcha lui-même avec le troisiéme corps vers les Ardennes, où au rapport de quelques-uns Ambiorix s'étoit retiré.

L'on ne sçait ni en quel lieu Ambiorix se sauva, ni s'il fut enveloppé dans le massacre des siens ; car il n'en est plus fait mention : & Jules Cesar dit seulement qu'on le suivit de si près, qu'il risqua plus d'une fois d'être pris; mais pourtant qu'il l'évita si heureusement, qu'à la fin on ne put découvrir ce qu'il étoit devenu. Cæs. lib. 6 n. 4.

Quoi que Cesar eut resolu d'exterminer la nation des Eburons, il ne voulut point pour cela risquer la vie de ses soldats, il leur defendit donc de s'écarter, ni de chercher les fuyards dans les Forêts en vûë de faire butin ; mais il fit publier dans les pays voisins qu'il abandonnoit la Province au pillage de tous ceux generalement qui voudroient s'enrichir de ses dépoüilles.

Il ne s'en falut guéres que cette permission ne devint funeste aux Romains, l'avantage de butiner impunément y attira une multitude innombrable de gens, qui animés par le soldat furieux, vouloient le vaincre en cruauté, on porta la flâme dans tous les Bourgs, Villages, Maisons & édifices que l'on put découvrir, tellement que ce bruit ayant passé le Rhin, les Sicambres, de qui les François sont originaires, & qui habitoient les bords de ce

fleuve, trouverent moyen de le traverser quelques lieües au-dessous du Pont, que Jules Cesar avoit fait bâtir, & ayant penetré bien avant dans le pays des Eburons, tomberent sur une pauvre famille de ce peuple infortuné, qui s'étoit sauvée au cœur d'une Forêt avec son betail, & comme ils vouloient l'enlever, l'un de la troupe dit que ce butin étoit moins que rien en comparaison d'un autre beaucoup plus considerable, qu'il ne tenoit qu'à eux de faire, sçavoir qu'ils n'étoient éloignés qu'environ trois lieües d'*Advatuca*, où les Romains avoient mis tous les bagages de l'armée, & qui n'étoient gardés que par une poignée de soldats comparés à leur multitude, qu'il leur seroit facile de se rendre maitres du fort, & d'emmener de si riches dépoüilles avant que l'armée Romaine, qui étoit dispersée en divers cantons, pût venir au secours.

Jusqu'alors Ciceron s'étoit tenu retranché dans son camp; mais comme les soldats, qui croyoient n'avoir plus d'ennemis à craindre, en murmuroient, & que l'on manquoit de fourages; il envoya malheureusement ce jour-là cinq cohortes fourager une campagne qui étoit derriere une montagne voisine au Fort.

Les Sicambres guidés par le même qui les avoit instruits arriverent en même tems & attaquerent brusquement le Fort; les Romains qui ne s'attendoient à rien moins furent un peu en desordre, & la garde eut beaucoup de peine à tenir contre le grand nombre des assaillans jusqu'à ce que le reste de la garnison eut pris les armes; les fourageurs qui accoururent au bruit, arréterent l'impetuosité de ces barbares, qui les ayant pris pour un detachement de l'armée de Cesar, crurent que ce Prince étoit plus prés d'eux qu'on ne leur avoit figuré; mais étant bientôt revenus de leur erreur, ils se ruerent sur les cinq cohortes, dont une partie se fit jour l'épée à la main au travers d'eux & rentra dans le Fort, & l'autre partie qui étoit descenduë dans les vallées y perit enveloppée par les ennemis.

Ce choc avoit donné à la garnison le loisir de se reconnoitre, & elle soutint si vaillamment les nouveaux efforts des Barbares, que ceux-ci desesperant de pouvoir emporter le Fort, abandonnerent l'entreprise.

La nuit suivante une partie de la Cavalerie de Cesar revint au Camp; mais sa consternation étoit telle, que l'on fit difficulté de la reconnoitre, & de lui ouvrir les portes.

Le lendemain le Prince étant arrivé, se plaignit seulement que la garnison fut sortie du Camp contre ses ordres, & dit que rien ne le mortifioit davantage, que d'apprendre qu'Ambiorix pourroit avoir la satisfaction de se voir vengé par les mêmes nations, qu'il avoit appellées (lui Cesar) pour s'enrichir des dépoüilles des Eburons.

Cette guerre fut si funeste à ces derniers, que peu s'en falut que leur nom ne fut confondu avec leurs cendres; cependant il y avoit encore dans cette nation mourante une vive flame que l'esprit de haine contre Cesar y nourrissoit, & que le souvenir de ses cruautés rallumoit de tems en tems: car toutes les Gaules ayant de nouveau conspiré pour venger leur liberté opprimée, & recouvrer cette gloire qu'elles avoient acquise dans les précedentes guerres, firent de grands préparatifs sous le commandement de Vercingentorix: les Eburons comme renaissans de leurs cendres, fournirent trois mile combattans; tentative inutile contre la bonne fortune de Cesar, la victoire qui voloit devant ce Grand Prince lui soumit tous ses ennemis, & amena leurs chefs à ses pieds. Cæs. lib. 7. n. 75.

Les Gaulois loin de perdre courage formerent un autre dessein, qui fut de se partager, en sorte que chaque nation en particulier mit ses forces en campagne pour ôter lieu à Cesar de pouvoir tirer des secours de toutes ses places, & le resserrer de maniere qu'il n'eut point assez de terrain pour faire agir toute son armée.

Sitôt que Cesar eut découvert le mystére, il tira ses troupes de leurs quartiers d'hyver le dernier jour du mois

de Decembre, se mit en campagne, alla chercher ses ennemis & les batit par tout : enfin il redigea les Gaules en provinces de l'Empire Romain, & sçût si bien les maintenir en paix malgrés la jalousie de ses ennemis, que tout l'Univers a dû avoüer que ce Prince étoit également grand & admirable dans la robe & dans les armes.

Le secours de trois mile hommes que les Eburons envoyerent aux Gaulois est la derniere action memorable que nous trouvons qu'ils ayent faite : car l'Histoire ne parle plus d'eux, & il y a quelque apparence qu'étant peris pour la plupart dans cette funeste guerre, & les autres dispersés, ils ne furent plus considerés comme un peuple à part; mais confondus avec les nations voisines, chez qui ils s'étoient cachés.

Ils demeurerent dans cette triste obscurité jusqu'à la naissance de Jesus-Christ, lors qu'Auguste qui venoit d'être élevé à l'Empire Romain après le massacre de Jules Cesar, y retablit la paix, & permit aux Tongrois (qui selon Saint Gregoire de Tours prennent leur origine des Toringiens) de venir occuper le pays des Eburons qui étoit demeuré presque desert, & de s'unir aux restes de ce malheureux peuple.

De Bell. Gothic. lib. I C'est ainsi que de celébres Ecrivains interpretent ce que dit Procope, qu'Auguste donna aux Toringiens un pays qu'ils pussent habiter; ou bien l'on pourroit dire que les Condrosiens & les autres peuples (qui avoient passé le Rhin ensemble avec les Eburons) se réünirent alors sous le bon plaisir d'Auguste pour repeupler le pays des Eburons, & que n'ayant ôsé prendre un nom si odieux aux Romains, ils emprunterent tous celui des Toringiens ou Tongrois pour se distinguer des autres Nations Teutones, à qui le nom de Germains, que ceux-ci avoient pris les premiers, étoit devenu commun. *Cluver. de German. lib. 2.*

Les Romains apres avoir conquis la Germanie inferieure avoient construit des forteresses dans les endroits les plus propres pour y tenir leurs troupes en assurance,

& occuper les postes les plus avantageux & empêcher toute revolte, il restoit même encore quelques-unes de ces enceintes, qui avoient servi en tems de guerre de retraite à ceux qui avoient precedé ces peuples, tellement que les Romains les firent fortifier à leur maniere, & Auguste voulant leur en faciliter les passages, y fit faire des chaussées, dont on admire encore des vestiges.

Celles que l'on voit dans la Hesbaye le long de la riviere de Geere, venoient de Bavay, & alloient par Gemblour & Perwés à Tongre, de là à la Meuse, & puis au Rhin.

Nous avons deja remarqué que ce Fort est autre que celui où la Legion Romaine fut défaite par Ambiorix : Cluverius croit que c'étoit une des anciennes retraites des Advaticiens, qui fut depuis occupée par les Eburons, & que les Romains la trouvant propre pour servir à défendre leurs chaussées, la fortifierent, comme ils firent aussi d'une autre près du pont de Meuse & ailleurs.

Tous ces Peuples s'accoutumerent insensiblement au gout des Romains, & attirés par la commodité de ces chaussées & par les avantages du commerce, ils prirent peu à peu leurs façons de vivre, & entreprirent de bâtir des maisons au voisinage de ces Forts, & leur nombre venant à augmenter, il s'en est formé des Villes, que dans la suite on ceignit de murailles.

Telle est l'origine des plus anciennes Villes de la Germanie inferieure ; celles de Cologne & de Tongre sont les premieres dont on ait connoissance: l'auteur du livre intitulé *La Notice des dignités de l'Empire Romain*, qui vivoit sous le regne de Theodose le jeune n'en connoissoit pas encore d'autres, & Ammian Marcellin parlant des Villes de la Germanie inferieure ne nomme que celles là : les autres places n'étoient encore que des forteresses occupées par les garnisons, & fort peu d'autres personnes ; ou enfin, ce n'étoit tout au plus que des commencemens des Villes modernes. *Lib. 15. c. 11.*

PREFACE.

Hariger. Quelques-uns ont dit qu'Auguste (autrement Octavien 1.) donna à Tongre le nom d'Octavie ; mais les anciens l'ont toujours appellé *Advatuca Tungrorum* ou *Atuaca*, comme il se voit dans l'Itineraire d'Antonin, ce qui à continué jusqu'au tems de la decadence de l'Empire Romain, car alors quantité de Villes quitterent leur ancien nom, & prirent celui de la nation.

Bucher. In Anaceph.

C'est de là que Reims Ville Capitale des Remois, Amiens Capitale des Ambiens, & plusieurs autres Villes ont tiré le nom qu'elles ont à present : nous ne disons rien de Pline qui parle de la Cité des Tongrois, parce que personne n'ignore que de son tems le mot de Cité se prenoit pour le peuple entier, & ne signifioit pas une Ville.

Tacit. Hist. lib. 2.

La fertilité du terroir que possedoient les Tongrois, y attira bientôt un grand nombre d'habitans, & ce Peuple * étoit deja consideré dans l'Empire sous Vitellius, puis qu'il servit cet Empereur contre Othon : sous l'Empire de Vespasian, Claudius Labeo General Romain se mit à la tête des Tongrois, des Nerviens, des Bethasiens, peuples issus des Advaticiens, qui habitoient le long de la petite riviere de Gette, & repoussa Civilis qui vouloit s'emparer du pont que les Romains avoient construit sur la Meuse, au même endroit où fut batie par après la Ville de Mastric.

* Tongrois

Tacit. Hist. lib. 4.

Civilis mortifié de cet échec, usa de stratagême, & passa la Meuse à la nage, & s'étant coulé dans l'armée des Tongrois, sçût si bien leur persuader que loin de vouloir se rendre maitre de leur pays, il venoit pour les aider à secoüer le joug des Romains, qu'il les attira à son parti ; Labeo qui ne fut pas long tems à s'en appercevoir, chercha son salut dans une prompte & perilleuse fuite.

Cette revolte ne fut pas de durée, Civilis fut battu bientôt après, & s'étant recoigné au-delà du Rhin, les Tongrois & leurs voisins rentrerent sous l'obeïssance de Vespasian.

Voilà

Voilà l'état où se trouvoient les Tongrois, lors que Saint Materne leur porta la lumiere de l'Evangile. Nous disons dans sa vie après quelques Auteurs, qu'il y étoit déja venu avec Saint Euchaire & Saint Valere; mais il est certain, que ce ne fut que sous l'Empire de Domitian qu'il y établit le Siege Episcopal.

Tongre devint depuis une Ville si considerable qu'Ammian Marcellin la met au rang des deux plus grandes de la Germanie inferieure, comme nous avons déjà dit, & même l'on donna place à quelques cohortes de Tongrois parmi les soldats de la garde de l'Empereur, qu'on appelloit Prétoriens.

Saint Materne qui finit cette Preface va donner commencement à nôtre Histoire.

Fin de la Préface.

N. B. *Comme il semble être insinué dans quelques endroits de ce Livre que les Echevins de Liege étoient alors du Corps de la Noblesse ou de l'Etat Noble du Pays de Liege & Comté de Looz. L'Auteur declare ici qu'il n'a pas entendu par ces termes que les Echevins de Liege eussent à titre de leurs charges entrée dans le Corps de la Noblesse, ni qu'ils en fussent membres à ce titre, mais bien d'avoir entendu que ceux qui composoient alors le Tribunal des Echevins de Liege, étoient tous, ou du moins pour la plûpart, de noble extraction.*

On renvoie aussi le Lecteur au regne de Loüis de Bourbon, pour l'intelligence du Diplome de l'Empereur Sigismond.

PERMISSION.

SON ALTESSE permet l'impression du Livre intitulé *l'Histoire de la Ville & Pays de Liege.* Fait au Conseil de Sadite Altesse le 20. Septembre 1725.

BERLAYMONT *V.*

Lieu (✠) du Séel | J. VANHOVE.

AVIS
AU LECTEUR.

L'Histoire que nous donnons au Public, n'est pas la simple traduction de quelque Auteur.

C'est un ouvrage travaillé avec étude, épuré du fabuleux, enrichi de nouvelles découvertes, & perfectionné pour la verité des faits avec toute l'aplication possible.

Nous ne prétendons pas pour cela, nous mettre à l'abri d'une censure équitable, comme si rien de ce qui interesse cette Histoire n'eût échapé à nos soins.

Loin de là nous esperons que les Sçavans ne nous refuseront pas leurs reflexions pour être inserées sous leur bon plaisir à la tête de la deuxiéme partie de cette Histoire, dont la composition est fort avancée; l'on pourra même placer leurs noms au bas des remarques pour honnorer leur travail.

Par la lecture faite, tant des manuscripts, que des Livres imprimés, nous avons observé que nos Auteurs, principalement les recens, ont puisé la plûspart de leurs connoissances dans les mêmes sources; & de là vient que les uns n'ayant pas aprofondis plus que les autres les évenemens obscurs & difficiles (sans parler des époques) l'Histoire est demeurée fort enveloppée.

Desirant donc éviter ce défaut, nous avons depuis dix ans foüillé tant dans nos Auteurs que dans les étrangers, pour y deterrer les faits qui ne sont pas venus à la connoissance de ceux qui ont écrit avant nous.

*Les Etoiles * qu'on voit placées aux marges du Livre signifient les nouvelles découvertes des choses qui ne se rencontrent pas dans nos Historiens, & que nous devons aux soins laborieux de deux personnes, qui, outre un merite superieur d'ailleurs, sont parfaitement au fait de l'Histoire, & dont nous n'avons pû nous défendre, de mêler les noms de tems en tems & à leur insçû, parmi ceux des autres Auteurs.*

Fin de l'Avis au Lecteur.

Fautes à corriger.

Préface.	PAge 3. ligne 28. des	*liſés* les
	page 16. ligne 10. alla	*liſés* fut.
	ligne 18. après Sabinus	*liſés* &
	Page 18. ligne 35. du feu	*liſés* les feux.
	Page 22. ligne 10. va	*liſés* y a
Hiſtoire.	Page 5. ligne 23. eut	*liſés* l'eut envoyé lever.
	Page 124. ligne 24. a peutêtre	*liſés* peutêtre a
	Page 131. ligne 23. ſe ſont laiſſés	*liſés* ſe laiſſerent
	Page 270. ligne 24. de	*liſés* des
	Page 274. ligne 20. à un homme d'eſprit appellé Henri de Dinant	*liſés* à Henri de Dinant homme d'eſprit.



HISTOIRE DE LA VILLE ET PAYS DE LIEGE.



AU commencement de la quarante-cinquiéme Année de JESUS-CHRIST, & sur la fin de la deuxiéme de l'Empereur Claude, Saint Pierre étant venu d'Antioche établir à Rome le Siege Pontifical, envoia à quelque temps de là des Missionnaires Apostoliques dans les Roiaumes & Provinces infidelles, pour y annoncer la Religion de JESUS-CHRIST.

An de Nôtre Seign. Jesus-Christ. 45.

Euchaire, Valere & Materne furent destinés environ l'An soixante & un vers les Peuples de la Germanie.

61. Saint EUCHAIRE.

C'est une ancienne Tradition que Materne étant mort en Alsace, Euchaire & Valere retournerent à Rome auprès de Saint Pierre, qui leur donna son Bâton, duquel, étant revenus sur les lieux, ils toucherent suivant l'ordre qu'ils en avoient reçû, le corps de Materne, qui ressuscita au grand étonnement des Idolatres, dont plusieurs embrasserent la Foi; de-là ils tirerent vers les lieux de leur destination.

On montre ce Bâton en partie à Cologne dans une chasse de vermeil, si pourtant le fait est veritable, l'autre partie est à Treves BARONIUS en fait mention dans ses Annales Ecclesiastiques, & les Chroniques d'Aquitaine raportent à peu près un pareil fait au tems de saint Martial

Euchaire après avoir gouverné l'Eglise de Treves environ vingt ans, cessa de vivre.

An 81. Saint Valere. 101. Saint Materne premier Evêque de Tongre.

Saint Valere gouverna cette Eglise un pareil nombre d'années, & eût pour Successeur Saint Materne, qui porta la même année, la lumiere de l'Evangile chez les Tongrois.

Quoique les Auteurs modernes varient, tant à l'égard de la personne de Saint Materne, que de l'établissement de la Foi de Jesus-Christ dans les Gaules, & apportent plusieurs raisons pour montrer qu'il ne fut point le premier Apôtre des Tongrois; mais bien Saint Martin, de qui il sera fait mention en son lieu, les anciens aiant peut-être confondu leurs noms à raison de leur ressemblance dans l'expression latine; Cependant nous avons crû devoir suivre la tradition tant de l'Eglise de Liege, que de celles de Treves & de Cologne, & le sentiment des plus anciens Ecrivains qui mettent Saint Materne à la tête des Saints Evêques, qui ont travaillé à la conversion des Tongrois.

On tient que l'ardeur de son zele apostolique le porta dans la Condroz & la Hesbaye, où il fit bâtir quantité d'Oratoires, & on croit que celui qu'il érigea dans Tongre en l'honneur de la Mere de Dieu, est le premier qui lui fut dedié en deça des Alpes.

Les Villes de Hui, Namur, Dinant, Ciney se glorifient de tenir de ce Saint Evêque les fondemens de leurs Eglises, pour nous, nous croyons qu'il y a établi des assemblées de Fideles, comme faisoient les Apôtres dans les Villes où ils annoncoient l'Evangile; mais durant le premier Siecle, les Payens ne souffroient gueres dans toute l'étenduë de l'Empire Romain, que les Chrétiens y bâtissent publiquement des Temples, n'ayant eu jusqu'à la fin du deuxiéme Siecle, que des Oratoires, qu'on tenoit cachés autant qu'il étoit possible; de-là vient que *Minucius Felix* (au livre qu'il a fait dans le deuxieme Siecle pour la défence des Chrétiens) souffrit sans replique, les reproches que lui faisoit un Payen," que leurs assemblées étoient clandestines, à cause qu'ils n'avoient pas de „lieux où ils pussent s'assembler publiquement & en sûreté.

L'état politique des Tongrois de ce temps-là, ne nous est guéres mieux connu que l'état Ecclesiastique, le feu de la persecution des Barbares aiant tout devoré, & les memoires qu'on a pûs récueillir après leurs cendres étant si obscurs, qu'ils ne laissent entrevoir qu'une lueur de verité trop foible pour pouvoir meriter la foi publique.

Ce qu'on en peut dire en general, est, que les Tongrois, les Eburons, & les autres peuples voisins subjugués par les Romains, étoient liés à la fortune comme à la loi des Vainqueurs, & qu'ils ont demeuré soumis à leur Empire, jusqu'à ce que les Francs, après avoir passé plusieurs fois le Rhin, & plusieurs fois repoussés, se sont enfin rendus maîtres de cette partie des Gaules, d'où ils ont étendu leurs conquettes dans le reste des Provinces, qui font aujourd'hui partie du Roiaume de France. An. 102.

Saint Materne après avoir emploié près de trente ans à la conversion des peuples, mourut nonagenaire à Cologne, son corps traduit miraculeusement de cette Ville à Treves, fut amené de Treves à Liege l'an sept cens soixante-huit. Mort de Saint Materne. 131.

Quant aux Successeurs de S. Materne, nous disons avec *Harigere.* " Qu'on ne nous demande pas en quel âge, ni du regne „de quels Empereurs ou Consuls, ils ont paru dans l'Eglise, „ce qu'ils ont fait durant leur vie, combien d'années chacun d'eux a rempli le Siege Episcopal, ni les lieux où reposent leurs sacrés Ossemens; parce que les Huns & après „eux les Normands, aiant fait diverses irruptions dans le Pays „des Gaules, la memoire de presque toutes les Eglises a „été ensevelie avec les cendres des Evêques & des Habitans. Historien & Abbé de Lobbé.

Un Historien ne voulant point laisser de vuide dans les * Dyptiques des Saints Evêques de Treves, compte les Successeurs immediats de Saint Materne jusqu'au nombre de quinze; sans pourtant les caracteriser dans leur vie, ni à leur mort. Chapeauville n'en fait point mention : mais on nomme communément les suivans, qui furent aussi Evêques de Tongre. Le P. Fisen. * *Catalogus.*

Saint Navite. II. Evêque de Tongre.
Saint Marcel. III.
Saint Metropole. IV.
Saint Severin. V.
Saint Florent qu'on dit être mort l'an 248. ou 249. VI.
Saint Martin. Il ne succeda aux Evêchés de Treves & de Tongre qu'un an après la mort de son Predecesseur; on le tient pour le Co-apôtre de la Hesbaye, pour avoir amené une grande partie de ses habitans à la connoissance de Jesus-Christ. VII. Saint Martin 249. ou 250.

C'est donc vers le temps de l'Empire de Dece que Saint

An. 256. Martin commença de paroître, & c'est aussi sous le régne de cet Empereur, ou peu auparavant, que le Pape Saint Fabien voulant retablir la Foi dans les Gaules, y envoya Saint Denys, Saint Saturnin & d'autres, dont Saint Gregoire de Tours fait mention.

Hist. lib. 1. & de glor. confess. cap. 30.

Il est vrai qu'il n'en nomme que sept, mais il est certain que plusieurs autres les accompagnerent ou les suivirent peu d'années aprés, & peut-être Saint Martin fut de ce nombre. On compte entre ceux-ci, les Saints Piat de Tournai, Quentin, Lucien, Fuscien & quelques autres, qui ayant vecû jusqu'au commencement de l'Empire de Diocletien & Maximien Hercule, ont presque tous souffert le Martyre sous Riccius Varus, Prefect du Pretoire, qui commandoit dans les Gaules.

Cela étant, nous croyons pouvoir dire que la Religion Chrétienne, aiant depuis la mort de Saint Materne, été comme éteinte dans les lieux où il l'avoit apportée dez le temps des Apôtres, y fut comme ressuscitée par les travaux apostoliques de Saint Martin ; & qu'ensuite l'Idolatrie y perit peu à peu.

Il est évident qu'elle y regnoit encore sous l'Empire de Numerian, puis que selon un Historien, ce fut alors qu'une Tongroise, femme d'un Druide ou Prétre des Idoles, prédit à Diocletian, étant simple Officier dans les troupes Romaines, qu'il seroit Empereur, ce qui a fait dire à Sulpice Severe, que la Foi de JESUS-CHRIST avoit commencé au tard de fleurir dans les Gaules.

Flavius Vopisc.

On dit de Saint Martin qu'étant entré dans le Village de Horion à trois lieües de Liege, les Idolatres l'expulserent avec ignominie ; puis alla se reposer sur une petite hauteur, dite, *le pas de Saint Martin de Horion*, où l'empreint de ses pieds demeura jusqu'au temps d'Ogier le Danois, qui suivant la tradition du Pays, y fit bâtir une Chapelle en l'honneur du Saint : il mourut l'an deux cens soixante ; son corps fut depuis transferé à Mastric par Saint Servais.

Mort de Saint Martin. 260. ★

Beaucoup d'Eglises de la Hesbaye & de la Comté de Namur, sont dediées à saint Martin, il y a bien de l'apparence que c'étoit à celui de Tongre, de qui ce Pays-là avoit reçû la lumiere de l'Evangile ; mais il fut depuis confondu avec

celui de Tours, dont le nom étoit devenu plus celebre, & c'est celui-ci qui y est aujourd'hui en veneration. An 260.

Saint MAXIMIN le rempla̧ça dans le Siege de Treves & de Tongre; on ne sçait ni le temps de sa mort, ni le nombre des années qu'il gouverna. VIII. Ev. de Tong. Saint MAXIMIN.

Saint VALENTIN après avoir tenu le siege Episcopal l'espace de 9. années mourut selon plusieurs vers l'an 302. ou 303. pendant la derniere persecution de Diocletien. 293. Saint VALENTIN. IX. Ev. de Tongre.

Après sa mort le siege de Tongre vacqua sept ans, ce qui n'est point surprennant, puis qu'encore bien que Constantius Chlorus, qui regnoit dans les Gaules, favorisât les Chrétiens, il ne pût neanmoins empécher que leurs Eglises ne fussent abbatuës par les Gentils, selon l'édit de Diocletian & de Maximian Hercule ses Collegues, avec qui il ne vouloit pas se commettre ouvertement; mais la paix leur ayant depuis été renduë par Constantin le Grand, qui parvint à l'Empire l'an 306. ils rebâtirent bientôt leurs Eglises, & songerent aux moyens de pourvoir de nouveaux Pasteurs, celles qui en étoient depourvûës. Lactant. de Morte persec.

On tient que Saint Valentin aiant convoqué son Clergé la veille de sa mort, auroit dit que Dieu lui avoit enjoint de mettre le Bâton pastorale sur l'Autel, & de défendre de sa part d'y toucher, jusqu'à ce qu'il eût envoié le lever par un saint Personnage. Saint Servais fut l'homme appellé de Dieu pour remplir le Siege de Tongre: il y fut placé l'an 310. ou environ, pendant qu'Agricius occupoit celui de Treves. Ainsi furent separées ces deux Eglises, qui jusqu'alors étoient demeurées unies sous un seul Evêque. 310. Saint SERVAIS. X. Ev. de Tongre. *

Nous n'ignorons pas que l'Annaliste de Treves met seulement la mort de Saint Valentin l'an 322. pretendant qu'Agricius fut envoié à Treves l'an 327. par le Pape Silvestre, aux instances de Sainte Helene; mais ce qui fait pour nous, est, que les Actes du Concile d'Arles, tenu certainement l'an 314. font foi qu'Agricius Evêque de Treves y a souscrit; & pour ce qui est de l'Eglise de Cologne, personne ne doute qu'elle n'eut dès lors son Evêque: puisque Materne deuxieme a souscrit au même Concile d'Arles, & que les Donatistes ayant demandé à Constantin des Evêques de Gaules, pour étre juges des differens qu'ils avoient avec les autres Evêques d'Afrique; ce Prince nomma Materne de Cologne,

An. 313. Retice d'Autun & Marin d'Arles, pour assister au Concile tenu à Rome l'an 313. au temps du Pape Melchiade, d'où il est incontestable que dès lors les trois Eglises de Treves, de Cologne & de Tongre avoient chacune leur Evêque respectif.

338. Il va à Treves voir saint Athanase. Saint Servais aiant appris l'arrivée de saint Athanase à Treves, où il venoit d'être exilé pour la foi de Nicée, y alla lui rendre tous les honneurs dûs à sa sainteté.

Il assiste au Concile de Sardique en 344. Quelque temps après il assista au Concile de Sardique avec Maximin de Treves, & Euphrates Evêque de Cologne: l'Assemblée des Peres étant finie; Euphrates & Vincent de Capouë furent deputés Legats vers l'Empereur Constance, qui étoit à Antioche.

On doute si Treves étoit dez lors Archevêché.

Euphrates qui s'étoit laissé gagner par les Ariens pendant sa legation, nioit comme eux la Divinité de JESUS-CHRIST, & étant revenu à Cologne, infecté de cette heresie, il la divulga si bien qu'une partie de ses Diocesains étoient devenus Ariens.

Les Evêques voisins n'en furent pas plûtôt informés, qu'ils assemblerent un Synode provincial à Cologne, auquel saint Maximin presida, saint Servais y fut present, & assista à condamner & à deposer Euphrates, persistant dans son erreur.

Euphrates est condamné dans un Concile à Cologne.

* Le temps de ce Concile de Cologne, & les Actes sont si obscurs, que les plus celebres Auteurs modernes varient à l'égard du temps & revoquent en doute la verité des faits; ils le fixent à l'an 346. & ne voulant point abandonner entierement la verité des Actes, forgent deux Euphrates, l'un Arien & deposé dans le susdit Concile, & un autre saint Evêque du même nom, qui en consideration de son rare merite, fut deputé Legat vers l'Empereur Constance.

V. Tillem. *Hist. Eccl.*

346.

Ceux qui adoptent un seul Euphrates, veulent qu'après sa condamnation, il seroit venu à resipiscence, & qu'ayant assisté au Concile de Sardique, on l'auroit honnoré de la legation avec Vincent de Capouë; mais comment auroit-il été preferé à un si grand nombre d'Evêques, dont on pouvoit repondre de la doctrine & de la foi, pour être envoié vers un Empereur fauteur des Ariens? Ne seroit-il pas plus vraisemblable de dire qu'Euphrates s'étant laissé éblouir par

l'honneur de sa legation, se laissa aussi gagner par les Ariens, An 348.
peut étre par l'Empereur méme, & qu'ensuite étant revenu à Cologne, il y repandit les premieres semences de l'Arianisme? car enfin il est évident qu'elle n'y étoit pas connuë avant le Concile de Sardique, & que Saint Maximin de Treves, & Saint Servais Evêque de Tongre en étans avertis, convoquerent un Concile provincial l'an 349. dans lequel, comme nous avons dit Euphrates soutenant son erreur, fut deposé.

Il est deputé par le Tyran Magnence vers l'Empereur Constance.

350. Mez. Abr. Chron.

Le Tyran Magnence ayant ôté l'Empire avec la vie à Constant Fils du grand Constantin, deputa Maximin de Treves & Servais de Tongre, auprès de Constance son Frere pour moienner sa paix, on ignore quel fut le succès de cette negociation, au reste saint Athanase fait mention de saint Servais dans l'Apologie qu'il adresse à cet Empereur.

358. P. Sirm.

Il assiste aux Conciles de Vaison & de Rimini.

L'an 358. il assista au Concile de Vaison en France, & l'année d'après à celui de Rimini, si fameux par ces paroles de Saint Jerôme. *Alors presque tout l'Univers fut étonné de se voir devenu Arien.*

Les puissantes sollicitations de l'Empereur Constance, l'exemple de la plus grande partie des Evêques, les persuasions des Ariens, les mauvais traitemens de la part des Gouverneurs, tout cela n'auroit pû ébranler la constance de Servais, & il auroit tenu ferme si l'on n'eût trouvé le secret d'entamer son humble cœur, en lui representant que tant de têtes si illustres & si precieuses à l'Eglise, & qui avoient signé le Formulaire, ne se trompoient pas; aussi Phæbadius Evêque d'Agen & nôtre Servais furent les derniers à se rendre.

Le voiage qu'il fit à ce Concile, fut son deuxiéme d'Italie, & peut-être de-là passa-t'il à Rome; quoiqu'il en soit, au retour du Concile il s'appliqua entierement au Ministere Episcopal, & à s'unir plus puissanment à Dieu par les exercices de la pieté & de la retraite, jusqu'à ce qu'ayant appris par revelation, les maux dont les Gaules & principalement les Tongrois alloient être affligés, il retourna à Rome l'an 381. pour la derniere fois, à dessein, s'il étoit possible de detourner ce fleau par ses prieres, & par l'intercession des Saints Apôtres.

Revenant au printemps de l'année d'après dans son Diocése, il tomba entre les mains des Barbares: s'en

An 382. étant sauvé par les soins de la Providence & retourné à Tongre, où il ne fit pas un long sejour, il communiqua au Peuple la revelation qu'il avoit eüe de la prochaine ruine de cette Ville, & sa resolution de se retirer à Mastric : quelque temps après les aiant exhorté à perseverer dans la Religion Chrétienne, & à souffrir avec soumission les maux qui leur étoient preparés ; il leur donna sa benediction, & sans pouvoir étre flechi par les prieres & les larmes d'une infinité de personnes, qui faisoient les derniers efforts pour le retenir, il s'en alla.

Hariger.] C'est ainsi que le plus ancien de nos Historiens raporte la retraite de ce Saint, & quoique Gregoire de Tours, qui le touche, en subtice la raison, il semble avoir crû que c'étoit la ruine inévitable de la Ville de Tongre, comme on le peut juger par la suite.

Après cela sur quoi fondés certains Auteurs plus nouveaux, ont-ils pû avancer que saint Servais auroit été chassé de Tongre par le Peuple ?

Peu de temps après son arrivée à Mastric, il y acheva (par une Fievre) glorieusement sa carriere l'an 384. tellement qu'il auroit gouverné l'Eglise de Tongre quelques soixantetreize ans ou environ.

384. Mort de S. Servais, S. Greg. de Tours.

Il fut enterré & couvert d'une Tombe de Marbre près du grand chemin, pas loin du Pont que les Romains avoient fait sur la Meuse ; les Fideles bâtirent depuis plusieurs Chapelles de bois sur son Tombeau, & qui, selon saint Gregoire, furent toûjours abbatuës par les vents, en sorte qu'il demeuroit exposé à toutes les injures de l'air, cependant on ne le vit jamais couvert de neiges ni de glaces ; ce qui a duré jusqu'au temps de saint Monulphe, qui y fit bâtir une Eglise.

Les Ecrivains de cet âge là nous ont laissé un chaos impenetrable après sa mort ; puis qu'il ne paroit pas que depuis ce saint Evêque, aucun autre ait rempli le siege de Tongre jusqu'au temps de saint Remi Archevêque de Reims, ce qui occasionne un interregne au delà d'un Siecle.

Hariger Ægid.

L'exemple d'un Evêque Candidus, qui en venant au Tombeau miraculeux de saint Servais, auroit gouverné l'Eglise de Tongre, ne paroit pas fondé, puis qu'on ne dit pas d'où il étoit venu, ni combien de temps il y a demeuré.

Voici

Voici donc ce que nous avons pû recueillir de plus clair & de plus approchant de la verité. An. 384.

Après la mort de Saint Servais, la Gaule Belgique ne tarda guères de voir fondre sur elle les maux qui lui étoient preparés, les Vandales & les Huns la desolerent, tandis que les François encore Idolâtres, ne pensoient qu'à soutenir leurs conquêtes, en faire de nouvelles, & profiter de la decadence de l'Empire Romain.

Salvian dit qu'avant l'an 440. la Ville de Treves avoit été ruinée pour la quatriéme fois, pourroit-on croire que les Tongrois auroient été épargnés? ce qu'il y a de certain, est que l'Idolatrie, qui n'étoit pas encore tout à fait detruite, reprit vigueur dans les Gaules: Saint Paulin de Nole, qui vivoit dans le cinquiéme Siecle, écrivant à Victricius Evêque de Roüen, le felicite d'avoir ranimé la parole de l'Evangile chez les Nerviens *, ce qui fait voir qu'elle y étoit fort affoiblie, & l'on ne peut douter qu'elle ne la fut aussi chez les peuples voisins. *

* Le Tournesis,

Dans ce temps de calamités, où les Chrétiens dispersés par les guerres n'avoient pas la liberté de s'assembler, la succession des Evêques fut sans doute interrompuë en plusieurs lieux, certainement à Cambrai, à Tournai, à Teroüane & ailleurs, peut-être méme à Cologne, quoi qu'en disent quelques Historiens, qui ne voulant point laisser de vuide dans les Dyptiques * des Evêques de cette Eglise, n'en fournissent pourtant que deux: Aquilin ou Solin, & Simoëne pour remplir l'intervale d'un Siecle & demi, qui s'est écoulé depuis la mort de Saint Evergisle.

* Catalogue

Cela étant y auroit-il lieu de s'étonner que l'Eglise de Tongre eût subi le méme sort que tant d'autres qui lui sont voisines? & qui ont été destituées de leurs Pasteurs jusqu'au batéme de Clovis, que l'on met communément au Noël de l'an 496.

Et ne pouvons-nous pas croire que Saint Remi profitant alors du zele de son Neophyte? il lui inspira la resolution de retablir ces Eglises, qui manquoient de Pasteurs depuis tant d'années; Et qu'enfin appuyé de l'autorité de ce nouveau Constantin, & de celle du Pape (qui à ce qu'on croit, l'avoit fait son Legat) il commença bientôt à travailler à une œuvre si sainte dans toute l'étenduë de sa Legation, laquel-

le n'étoit pas restrainte dans la seule Province de Reims ; mais comprennoit toutes les Eglises de la Gaule Belgique. Il établit Saint Vaast à Cambrai, saint Theodore à Tournai, saint Aumont à Teroüane, & plusieurs croient avec beaucoup d'apparence de verité, que vers le méme temps, Agricolaus fut mis sur le siege Episcopal de Tongre, qui étoit demeuré vacquant depuis la mort de Saint Servais : il y en a méme qui sont d'opinion que l'Eglise de Cologne reçût aussi un Evéque de la main du méme Saint Remi.

Buch. Marlot hist. Rem.

* Il paroit donc fort inutile de se tant géner pour vouloir faire, sans en avoir les preuves à la main, une suite continuée des Evéques de Tongre, dans le Siecle dont nous parlons ; d'autant plus qu'il n'est point d'Historiens, qui ne reconnoissent que la succession en a demeuré considerablement interrompuë après la mort de Saint Servais, & que toutes leurs disputes ne touchent que la durée de l'interruption.

* Après cela pourra-t'on trouver mauvais, que nous disions avec les plus anciens, que l'Eglise de Tongre ayant essuié les malheurs de la Gaule Belgique, a dû son retablissement au zele du même Saint Archevéque, qui a procuré celui des autres Eglises ? par là, son ancienneté, & la sainteté de ses Evéques, ne perdront rien de leur éclat, & on approchera beaucoup plus de la verité.

De la Translation du Siege Episcopal de Tongre à Mastric.

Quant à la migration de saint Servais de la Ville de Tongre à celle de Mastric, (que quelques Autheurs ont qualifiée de Translation du Siege Episcopal d'un lieu à l'autre) nous disons, qu'encore bien que l'autorité des Evéques fut tres-grande en ce temps-là, il y avoit pourtant certaines choses, qui regulierement ne se faisoient, que par l'intervention du Metropolitain, & du Synode Provincial. L'érection des nouveaux Evéchés, & la translation des Sieges Episcopaux d'un lieu à l'autre étoient de ce nombre, & méme celle-ci étoit prohibée par le Concile de Nicée. C'est ainsi que plusieurs interpretent la prohibition de ce Concile, quoique d'autres semblent l'entendre aussi de la translation des Evêques d'une Eglise à l'autre.

Can. 15. Balsamon.

Ce fut dans un Synode Provincial demandé par Saint Medard, que le Siege Episcopal de Vermand, aujourd'hui, Saint Quentin, fut transferé à Noyon ; & Saint Gregoire le Grand

Sur. in vit. Lib. 2. indic. 10. Concil. 14. edit. noviss.

nous fournit l'exemple d'une autre translation, qui fut faite de son autorité, tant il est vrai que dez le quatriéme siecle, & dans les suivans, on croyoit que le changement du siege épiscopal dejà établi dans un lieu, ne devoit pas se faire par l'Evêque seul, & sans l'intervention d'une autorité superieure.

Cela étant, le moyen de pouvoir s'imaginer que Saint Servais, qui certainement n'ignoroit pas les Decrets du Concile de Nicée, auroit transferé le Siege épiscopal de Tongre à Mastric, sans l'autorité ni du Pape, ni du Synode? puis que les Historiens n'en font aucune mention.

Il y en a méme qui disent que ce n'est pas Saint Servais; mais bien Saint Monulphe qui auroit transferé le Siege à Mastric, & d'autres croyent qu'il l'établit dans l'Eglise de Notre-Dame, & non pas dans celle qu'il édifia sur le Tombeau de Saint Servais; mais nous les croyons également mal fondés l'un & l'autre, & quoique des Ecrivains étrangers, méme quelques-uns des notres, ayent qualifié les Successeurs de Saint Servais tantôt Evêques de Mastric, & tantôt Evéques de Tongre; on peut dire qu'ils n'en ont parlé ainsi, que parce que ces Evéques demeuroient le plus souvent à Mastric, y a t'il donc apparence que cette maniere de parler, accompagnée d'un tel motif, puisse étre preferée aux expressions dont les mémes Evéques ont usé en souscrivant aux Conciles, auxquels ils ont assisté, & aux Diplomes des Rois & Empereurs, dans lesquels ils sont appellés Evéques de Tongre? *Miræus de Canon. Colleg. c. 21.*

Voici quelques exemples que nous avons recueillis pour prouver que nos Evéques n'ont jamais cessé d'étre appellés Evêques de Tongre jusqu'à Notger.

Saint Domitian souscrivit au Concile d'Auvergne l'an 533. en ces termes. *Domitian au nom de* JESUS-CHRIST, *Evêque de Cologne, j'ai consenti & souscrit.* Il est noté à la marge *Domitian Evêque de l'Eglise de Tongre.* *Hard. tom. 2. Conc. p. 11. 83.*

Au Concile d'Orleans en 549. *Domitian Evêque de Tongre j'ai souscrit.* *Tom 3. p. 1914.*

Le Pape Zacharie I. écrivant aux Evêques de France & d'Allemagne, qualifie Fulcaire, Evêque de Tongre l'an 748. *Mir. p. 25. notit. Eccles. Belg.*

On lit le méme de l'Evêque Franco à l'an 859. dans le

Tom. 5. p. 490. B. 501. & 502. Concile d'Aix à l'an 860. dans le deuxiéme Concile de Toul & autres.

L'an 920. Charles III. dit le Simple, écrivit une lettre contre Hilduin usurpateur du siege de Tongre, & fit ordonner Richer à sa place : il est fait plusieurs fois mention dans cette lettre de l'Evéché de Tongre d'une maniere à ne rien laisser desirer au Lecteur. Tom. 6 p. 1. pag. 51. & seq.

Farabert est nommé Evêque de Tongre au Concile d'Ingelheim, l'an 948. Pag. 605.

Everard ou Eracle est qualifié le méme à l'Institution de l'Archevêché de Magdebourg l'an 967. Comme aussi l'Evêque Notger au Concile de Mouzon l'an 995 & par le Pape Formose dans une lettre à Adalgaire Archevéque de Hambourg, raportée par Crantzius. *Metrop. lib.* 11. *cap.* 20. Pag. 6. 7. A. Pag. 733.

* *Diplomes des Rois & Empereurs.*

Chapp. tom. 1. p. 161. L'an 884. l'Empereur Charles le Gros cede en proprieté certaines choses de son patrimoine en faveur de l'Eglise de Tongre, de laquelle Franco étoit Evêque.

Pag. 162. Zuentebolde Fils de l'Empereur Arnoul fait la donation de Theux à la même Eglise l'an 898.

Pag. 168. Loüis III. Roi de Germanie, confirme en consideration de l'Evêque Etienne les donations faites à la susdite Eglise de Tongre, entre autres, les droits de Toll & de Monnoie, établis à Mastric du consentement d'Albuin, qui pour lors en étoit Comte, & cela l'an 908. On peut voir le méme Auteur aux pages 208. & 209.

Fisen tom. 1. de l'ancienne edition. On conserve dans les Archives de Brogne prés de Namur (aujourd'hui l'Abbaye de saint Gerard) un Rescript du Roi Charles le Simple, qui nomme saint Lambert Evêque de l'Eglise de Tongre l'an 914.

Frodoard dans ses Chroniques à l'an 920 parle en ces termes : *Cette année & la suivante on a discuté le different touchant l'Evêché de Tongre, entre Hilduin Evêque, & l'Abbé Richer.* On peut voir le méme Auteur aux années 922. 923. & 945.

Voici encore une reflexion à faire.

Miræus p. 367. L'an 889. l'Empereur Arnoul donna l'Abbaye de saint

Servais de Mastric à Rathbodus Archevéque de Treves. Zuentebolde son Fils ratifia la donation, & confirma Rathbodus l'an 898. Pag. 368.

Charles, dit le Simple, Roi de France gratifia de la méme Abbaye Rutger, Archeveque de Treves. Pag. 370.

Or si l'Abbaye de Saint Servais étoit soumise à l'Archevéque de Treves, quelle apparence y a-t'il qu'elle fut un Siege Episcopal ? & par quelle voye ce Siege a-t'il été transferé à Liege ?

C'est un éclaircissement qui reste encore à donner aux Défenseurs de la Translation, sur tout à ceux qui veulent que le Siege épiscopal auroit été transferé à l'Eglise de Saint Servais.

Nicolas, auteur, qui a écrit au douziéme Siecle la vie de Saint Lambert, parlant du temps auquel ce saint Evéque fit apporter à Liege le Corps de Saint Theodard, dit, qu'alors la Cité de Tongre, qui depuis plus de deux cens ans avoit été detruite par les Huns, étoit peu habitée, & que toute sa gloire étoit confonduë avec ses cendres, hor-„mis la *dignité du Siege Episcopal*, qu'elle avoit reçûë de Saint „Materne son premier Evêque, laquelle se soutenoit encore „dans l'Eglise de Nôtre-Dame, & n'avoit pû être ébranlée par les ruines de ses murailles. Chap. tom. 1. c. 41 p. 378.

Il est aisé de juger par ces observations, que les auteurs, qui ont qualifié Saint Servais & ses Successeurs d'Evéques de Mastric, ne l'ont entendu que de la Residence, qu'ils faisoient en ce lieu, & non pas du Siege Episcopal, puis qu'il se trouve des Ecrivains qui ont donné à un méme, le nom d'Evéque de Tongre & de Mastric. Sigeb.

Enfin, si les partisans pour la Translation, avoient envie de donner quelque trait de vrai-semblance à leur opinion, n'auroient-ils pas dû au moins essayer de faire voir & ne pas supposer comme ils ont fait, que dans ce temps-là Mastric étoit une Ville conditionnée pour l'établissement d'un Siege Episcopal ? puis que suivant la premiere lettre du Pape Zacharie I à Boniface Archevêque de Mayence, les saints Canons defendoient de sacrer les Evêques dans des Villettes ou petites Cités, pour ne point avilir le nom & la dignité épiscopale. Hard. tom. 3. pag. 1881. D

Davantage, n'auroient-ils pû emprunter un autre motif

plus capable de persuader ? que celui de vouloir insinuer que les Tongrois auroient expulsé Saint Servais de leur Ville : ce qui est contraire à la verité, puis que saint Gregoire de Tours assure, que saint Servais au sortir de Tongre, fut suivi de son peuple, qui faisoit retentir l'air de ces cris doulou-reux : *Saint Pere pourquoi nous abandonnez vous, emmenez-nous avec vous, &c.* Mais revenons à notre histoire.

Hist. Franc. l. 2. c. 5.

Pour ce qui est des Evêques qui ont succedés à Saint Servais, nous n'avons rien de plus certain, que les honneurs que l'Eglise leur a decernés.

Nos auteurs se sont contentés de décrire leurs noms, sans particulariser, ni les circonstances de leurs vies, ni le temps precis de leur mort : cependant nous avons jugé plus convenable d'inserer ici ce que nous avons pû en découvrir dans des Manuscrits annotés par des curieux, comme le plus vrai-semblable, que de laisser des vuides, qui ne nous disculperoient pas de negligence dans l'esprit de gens qui sont au fait de l'histoire.

OBSERVATION

sur Saint Servais,

QUoique plusieurs Auteurs, qui ont écrit les vies des Evêques de Tongre, ayent fait mention de la Genealogie de Saint Servais, nous avions resolus de la passer sous silence : mais pour parer le reproche de mépris ou de paresse, nous avons jugé à propos de raporter simplement le fondement de la credibilité du narré qu'en a fait le Prêtre Joconde, disant, qu'un Clerc Armenien, que la curiosité de voyager avoit amené à Mastric, après y avoir pris langue, dit, un jour qu'il se vit environné d'une foule de peuple, que le Saint qu'ils honnoroient comme leur Patron, étoit d'Armenie comme lui, & petit Fils d'Esmerie Sœur à Anne Mere de la Sainte Vierge, il accompagna ces paroles d'un ton si ferme, que les assistans le crûrent. Voilà l'origine de la pretenduë Genealogie. Ce fut du temps de l'Abbé Harigere * vers l'an 940. que l'on commença de debiter ce conte, il se garda bien d'y donner croyance, sans doute par le même motif qui arrête la notre, j'entends la foiblesse du temoignage d'un seul homme étranger, qui ne dit rien, ni du lieu de la naissance du Saint, ni des circonstances de son voyage de l'Armenie à Mastric.

Sigeb. *ad an.* 399. Ægid. *Aurea Vall.* Petrus *de natalibus, &c.*

* Mort l'an 1007.

Voyez le P. Henschen dans sa dissertation des Evêques de Tongre tom. 7. du mois de May pag. 21.

AGRICOLAUS XI. Evêque.

Nous tenons donc que l'Evêque Agricolaus, fut placé après Saint Servais sur le Siege Episcopal de Tongre depuis

le bâtéme de Clovis, arrivé l'an 496. & le quitta le cinquiéme de Fevrier l'an 503.

Ursicin son Successeur mort le premier Octobre 505. Ursicin XII. Ev.
Designat mort le 13. Janvier 508. Designat XIII. Ev
Resignat mort le premier Decembre 512. Resignat XIV. Ev.
Sulpice mort le 18, Janvier 519. Sulpice XV Ev.
Quirille mort le dernier jour d'Avril 521. Quirille XVI. Ev
Euchere I. mort le 20. de Fevrier 529. Euchere I. XVII. Evêque.
Falco mort le 20. de Fevrier 532. Falco XVIII. Ev
Euchere II. mort le 27 Fevrier 535. Euchere II. XIX. Evêque.

On ignore ce qui s'est passé du temps de ces Prélats, il ne nous est demeuré qu'une lettre de Saint Remi écrite sur la fin de ses jours à l'Evêque Falco ou Fulco, par laquelle il le reprend, de ce que ne venant que d'étre placé tout recemment sur le Siege Episcopal, il auroit porté sa faux (sans le sçavoir) dans le champ de son Eglise, en établissant à Mouzon des Prêtres & Diacres.

S. DOMITIAN XX Evêq. de Tong.

Euchere II. fut bientôt remplacé par Saint Domitian l'un des quinze Evêques qui composerent le Concile de Clermont en Auvergne, assemblé le huitieme Novembre de la méme année 535. Il souscrivit depuis, comme nous avons dit, au cinquiéme d'Orleans en 549.

Quelques Auteurs lui donnent rang dans la Serenissime Maison de Baviere, il s'appliqua dez sa jeunesse à unir l'étude des belles sciences avec la pratique des vertus; on tient que ce fut à sa consideration que Theodebert Roi d'Austrasie fit un Edit pour restituer soûs de rigoureuses peines, generalement tous Heritages, Dixmes, Prairies, Chateaux & Maisons qui avoient été usurpés à l'Eglise de Tongre depuis les devastations des Huns.

Ce saint Prélat se plaisoit beaucoup à Hui, il y tua, dit-on, un dragon qui affligeoit la Ville & les lieux d'alentour, il y est honnoré comme le Patron Tutelaire, on y frequente aussi une fontaine de son nom, celebre par quantité de guerisons; il mourut le cinquiéme de May l'an 558. Sa mort.

S. Monulphe XXI. Evêque de Tongre.

Saint Monulphe qui succeda à Saint Domitian, residoit ordinairement à Mastric, & pour sa devotion à Saint Barthelemi Apôtre, il lui fit bâtir une Eglise dans ladite Ville, au lieu où Saint Servais étoit enterré près de la grande Chaussée.

An. 558. On croit qu'allant un jour de Mastric à Dinant (lieu qui lui appartenoit en qualité de Fils de Randace & de Monulpha Fille du Comte d'Ostierne *) il s'arrêta sur une hauteur, d'où ayant découvert une agreable situation de pays, il dit en descendant dans un valon, où est à present la Ville de Liege, que Dieu avoit choisi ce lieu pour le salut de plusieurs, & qu'il deviendroit fameux par la construction d'une grande Ville, laquelle seroit decorée du sang d'un Illustre Martyr, prediction qui s'est vûë accomplie en la personne de Saint Lambert.

* Comté de Looz.

Commencement de la Cité de Liege. Ce saint Prélat après avoir fait sa priere, y fit bâtir une Chapelle, qu'il dedia à son retour en l'honneur des Saints Cosme & Damien, & que l'on tient être la même où Saint Lambert souffrit le martyre, elle est située entre les deux vieilles Tours de l'Eglise Cathedrale.

Chapelle d'Embour. A quelque temps de-là il consacra la Chapelle d'Embour en l'honneur de Saint Jean l'Evangeliste, à l'instance du Comte Renaud qui tenoit le Chateau de Chevremont.

Cependant le Pere de Saint Monulphe étant venu à mourir, le saint Prelat herita de tous ses biens, dont il fit une donation à l'Eglise de Tongre (pourquoi pas à celle de Mastric, s'il en étoit Evêque?) & qui depuis échûrent à celle de Saint Lambert; & c'est de là que la Cité de Liege est redevable à Saint Monulphe, non seulement de ses fondemens; mais encore de son premier titre seigneurial: il mourut le 16. de Juillet de l'an 597. Ses cendres reposent dans l'Eglise de Saint Servais à Mastric.

Mort de S. Monulphe 597.

Ce fut vers le même temps que les Huns revenant dans les Gaules à dessein d'y renouveller leurs cruautés, furent vaincus par Sigebert Roi de Mets ou d'Austrasie, dans une bataille donnée à la Tombe de Bombaye & * Biernawe: la victoire fut complete, & le pays fut depuis delivré des irruptions de ces Barbares.

* Au Pays de Limbourg.

Saint Gondulphe XXII. Ev. de Tong. Gondulphe qui succeda à Saint Monulphe étoit un Prelat recommandable par l'assemblage de toutes les qualités & vertus propres à former un saint Evêque, on tient qu'il fit quelques reparations à la Ville de Tongre, & qu'après avoir gouverné sept ans, il mourut à Mastric l'an 604.

Saint Perpete XXIII. Ev. de Tong. Perpete Fils du Comte d'Ostierne, & de la Fille du President de Cologne, forma sa vie sur le modele des Apôtres, & croissant

& croissant en sagesse & en âge, posseda à force de travail toutes les graces de l'éloquence de la chaire, & les repandit aux peuples avec tant de force & de succès, qu'on lui donna le titre de Docteur des Fideles, ensorte qu'au premier bruit de la mort de Saint Gondulphe, il fut appellé & placé sur son Siege Episcopal; ses premiers soins furent de defendre la Religion contre les insultes des Infideles, il confondit & detruisit l'erreur par la parole, renversa l'impieté par les prodiges, resista aux puissances qui attentoient sur les droits de son Eglise, & les empêcha, au peril de sa vie, de devorer la substance des pauvres de JESUS-CHRIST. An. 604. Brusch. Vandeberg. S. PERPETE.

Il bâtit au milieu de la Ville de Dinant une Eglise à l'honneur de Saint Vincent, où il fut enterré après treize années d'Episcopat, & depuis transferé dans celle de Notre-Dame, où il y a un Chapitre de Chanoines & un Abbé Seculier: ses sacrés Ossemens reposent dans une riche Chasse, de laquelle on a recueilli pendant plusieurs années une huile odoriferante, qui guerissoit les malades; ce miracle & quantité d'autres bienfaits reçûs depuis par l'intercession de ce Saint, ont porté le peuple de Dinant à le choisir pour le Patron Tutelaire. Mort de S. Perpete 617.

Pour ce qui est de Saint EBREGISE, à qui l'on donne rang immediatement après Saint Perpete dans le Catalogue des Evêques de Tongre, quelques Auteurs sont d'opinion que son nom a été confondu avec celui de Saint Evergisle, qui fut Disciple de Saint Severin, & lui succeda dans le Siege de Cologne, & disent suivant ce systeme qu'il fut tué par les Ariens, & enterré à Tremone, Diocese de Cologne; qu'environ trois cens ans après, il auroit été levé de terre par l'Archevêque Brunon, Frere de l'Empereur Othon I. transporté dans l'Eglise de Sainte Cecile à Cologne, & mis dans une Chasse de vermeil. EBREGISE XXIV. Evêque.

Ces circonstances peuvent convenir à Saint Evergisle, au cas qu'il y eût encore de son temps quelques restes des Ariens d'Euphrates dans ce Diocese; mais il n'y a point d'apparence qu'elles puissent être appliquées à Saint Ebregise, eû égard à la distance des Années, qui separent ces deux Saints, le premier ayant été fait Evêque l'an 438.

Au reste ce que nous avons pû recueillir de Saint Ebregise se reduit à dire qu'après avoir gouverné l'espace de

quatorze ans, il mourut saintement à Tremoigne, Village du Diocese de Liege.

S Jean l'Agneau XXV. Evêque de Tongre.

Saint JEAN, dit l'AGNEAU, pour sa douceur & sa modestie, étoit, selon Vandeberg, de Tihange près de Hui, ou des environs; on tient qu'il fut fait Evêque en la maniere suivante.

Fis.

Comme il s'exercoit à l'agriculture, il fut abordé par un Ange sous la figure d'un pelerin, qui lui dit que le Siege de Tongre vacquoit, & que la volonté de Dieu étoit qu'il le remplît.

Jean, après quelque contestation, dit, que cela ne se pouvoit non plus faire qu'il étoit possible, que la souche qu'il tenoit à la main, & qu'il alloit ficher en terre, y prît racine, & portât feüilles & fruits, & voilà qu'à l'instant cette souche prend racine, se trouve revetuë de feüilles, ornée de fleurs, & chargée de fruits.

La nouvelle en étant venuë à Mastric, où le Roi Dagobert tenoit sa cour, ce Prince envoya querir Jean, qui lui raconta le fait, ensuite le Roi ayant declaré ses intentions, Jean s'y soumit, & peu de jours après fut sacré par les Evêques de Treves, de Cologne & de Mets.

Il va à Rome.

Cela fait, il prit le chemin de Rome, non seulement pour aller, suivant l'usage du temps, recueillir aux Sepulchres des Saints Apôtres, de puissans secours pour s'acquitter dignement de son ministere; mais encore pour donner un relief à sa dignité par l'autorité du Souverain Pontife. Il en revenoit, & avoit passé les Alpes, lors qu'il fit rencontre d'un nommé Monon, Ecossois de nation, homme d'une rare vertu, & qui alloit aux saints Sepulchres, & lequel il chargea de lui raporter le *Pallium*, qu'il avoit laissé à Rome, pour en étre parti à la hâte.

Saint Monon.

Pallium.

Il est vrai-semblable que par le *Pallium*, on veut entendre le Bref de confirmation, puis qu'autrement, le *Pallium*, est un ornement de distinction, qui ne se donne qu'aux Patriarches & Archevêques, & par privilege à quelques Evêques. Il est vrai que ceux de Liege en ont été gratifiés par les Papes; mais ce n'a été que long-temps après la mort de Saint Jean l'Agneau; & méme c'étoit un ornement particulier, different du *Pallium* qu'on donne aux Archevêques; comme on peut voir de celui qui se con-

ſerve encore dans la Treſorerie de Saint Lambert.

Mothon à ſon retour de Rome fut admis dans la famille de Saint Jean, & après y avoir laiſſé pendant quelque temps des temoignages viſibles de ſainteté, il tira vers le lieu, où la Providence l'avoit deſtiné, ſçavoir au Village de Dieder, dit à preſent Naſſogne : il defricha cette terre inculte à la ſueur de ſon front, & y bâtit une Chapelle, dans laquelle il fut aſſaſſiné par des impies. Saint Jean l'Agneau y fit depuis conſtruire une Egliſe qu'il conſacra en l'honneur de la Mere de Dieu, & à laquelle Pepin de Herſtal donna par après quelques diſmes pour l'entretient des Prêtres qui la deſervoient.

Saint Jean bâtit une Egliſe à Naſſogne.

Jean l'Agneau mourut ſaintement le 25. de Juillet 637. ſon corps fut porté par Jean II. Evêque de Liege l'an 1230. dans la Chapelle qu'il avoit fait bâtir en l'honneur des SS. Coſme & Damien dans le Chateau de Hui.

Mort de ſaint Jean 637.

Miræus Faſt. Belg. & Burgund.

Saint AMAND étoit né à Herbange, près de Nantes, que l'on faiſoit alors partie de l'Aquitaine, comme étant à l'autre bord de la Loire ; ſon pere avoit nom Serenus, & ſa mere Amanſia, ce qui ſemble marquer une origine romaine ; il ſuivit d'abord la vie monaſtique, puis fut aggregé au Clergé de Tours ; enſuite il alla à Rome viſiter les Tombeaux des Apôtres Saints Pierre & Paul, & revint dans les Gaules, où il commença de prêcher l'Evangile.

Saint AMAND XXVI. Evêque de Tongre.

Il va à Rome

V Fleuri T. 8.

Clotaire II. & les Evêques étant informés de ſon merite ; lui perſuaderent d'accepter l'Epiſcopat, mais ſans une reſidence fixe ; auſſitôt après ſon ſacre, il s'appliqua à inſtruire les Infideles, dans les Territoires de Tournai & de Gand.

Clotaire étant mort, ſon Fils Dagobert, qui ne ſe contentoit pas du Royaume d'Auſtraſie que ſon pere lui avoit cedé pendant ſa vie, ſous la direction de Saint Arnoul Evêque de Mets, & de Pepin de Landen Maire du Palais, s'empara auſſi de celui de Neuſtrie, n'en laiſſant qu'une partie à ſon frere Aribert ou Charibert ; enflé de cet heureux ſuccès & n'étant plus aidé des conſeils de Saint Arnoul, (qui avoit obtenu la permiſſion de ſe retirer de la cour) il donna dans les plaiſirs & la débauche, enſorte que n'ayant plus aucun égard pour ſes anciens confidens, il ſe livra entierement à ſa paſſion pour les femmes.

Saint Amand eût le courage de lui reprocher ses desordres, & n'ômit rien pour l'en détourner; mais il le chassa de son Royaume pour un temps, après quoi il le rapella, & voulut qu'il batisât son Fils Sigebert, ce qu'il fit à Orleans. Alors ce saint Prelat retourna instruire les peuples des environs de Gand, & l'on dit qu'il obtint un ordre du Roi pour contraindre à recevoir le batême, ceux qui le refuseroient; ce qui ne sembleroit pas croyable, si l'auteur, qui a écrit sa vie, & qui fut son disciple, ne l'eût assuré.

L'amour qu'il avoit pour la vie solitaire, fit qu'il demanda au Roi un assez grand espace de terrain, entre la riviere de Scarpe & le ruisseau d'Elnon, à deux ou trois lieues de Tournai, où il fit bâtir un Monastere de son nom, & que Dagobert dôta liberalement; l'acte de donation qu'un auteur * du Pays-bas a donné au public, est daté de l'an 634.

* Miræus

Il y avoit dejà plusieurs années que Dagobert avoit donné l'Austrasie à son Fils Sigebert âgé seulement de trois ans, sous la conduite de Saint Cunibert Archevêque de Cologne & du Duc Adalgise; mais il avoit retenu auprès de sa personne Pepin de Landen Maire du Palais, & autres Seigneurs Austrasiens, sous pretexte de se servir de leurs conseils; un de ceux-ci charmé des rares qualités, & de la beauté de Gertrude Fille de Pepin, la lui demanda en mariage, & le Roi appuya lui même la demande de ce jeune Seigneur; mais rien ne fut capable d'ébranler la constance de la Princesse, qui avoit voüée sa virginité à Dieu entre les mains de Saint Amand, & elle se sauva au-delà du Rhin dans la France Orientale.

Après la mort de Dagobert, Pepin revint en Austrasie y reprendre les fonctions de sa charge de Maire du Palais, qu'il n'avoit point quittée; & Gertrude delivrée de la crainte qu'elle avoit eüe, retourna à Nivelle, où elle continua de vivre saintement sous la direction de Saint Amand.

L'Evêché de Tongre étant venu ensuite à vacquer l'an 637. par la mort de Saint Jean l'Agneau, Sigebert Roi d'Austrasie, ou plûtôt Saint Cunibert & Pepin tirerent Saint Amand du Monastere d'Elnon, & après avoir consulté les Evêques, ils l'obligerent malgré sa resistance de se charger de ce fardeau.

Saint Amand est fait Evêque de Tongre 637.

Pepin ne survecut guères, il mourut vers l'an 640. ou 641.

& fut enterré à Nivelle, où on l'honnore comme Saint, aussi bien que Sainte Itte ou Iduberge son épouse.

Il laissa heritier de ses grands biens son Fils Grimoald, qui fut Maire du Palais d'Austrasie, & deux Filles, Gertrude, dont nous venons de parler, & Begge, qui avoit épousé Ansigise, ou Anchise Fils de Saint Arnoul Evêque de Mets, Iduberge étant demeurée veuve, se rendit auprès de Gertrude sa Fille, & continuant de suivre les conseils de Saint Amand, cette pieuse mere & sa fille bâtirent en ce lieu, un Monastere, dont Sainte Gertrude fut la premiere Abbesse; aujourd'hui c'est un College de Chanoines & de Chanoinesses, ils ont chacun leur Eglise; les Chanoinesses ne reçoivent que des Demoiselles de qualité, & l'Abbesse se titre de Princesse. Sainte Gertrude.

Saint Amand ayant pris le Gouvernement de son Diocese, eût le déplaisir de trouver même dans son Clergé des esprits indociles, qui, seduits par les mauvais exemples que Dagobert avoit donné pendant sa vie, ne tinrent compte des sages remontrances de leur Evêque; le Saint Prélat fut si penetré de douleur de voir le peu de fruits de ses travaux apostoliques, qu'il resolut de les employer plus utilement ailleurs.

A cet effet, il recommanda son troupeau à Landoald Prêtre d'une vertu exemplaire, & d'un merite reconnu; & quoi qu'il vint de temps en temps revoir son peuple; il étoit neanmoins plus devoüé aux Gantois, chez qui il avoit porté la lumiere de l'Evangile, avant d'être fait Evêque de Tongre.

Il est vrai que ces peuples retenoient encore quelque chose de la ferocité des anciens Gaulois; mais enfin après bien des peines, il les adoucit par ses exhortations pleines d'onctions, & acheva de les reduire par un miracle qu'il fit en resuscitant un mort. (Miracle que son Historien assure avoir appris d'un Prêtre, qui disoit avoir été temoin oculaire) ensorte que voulant seconder le zele du saint Evêque, ils ruinerent eux-mêmes les Temples de leurs Idoles, & en éleverent d'autres au vrai Dieu. Il resuscite un mort.

Il fonda près de Gand deux Monasteres par les liberalités du Roi, & des personnes de pieté, l'un sur le Mont Blandin, & l'autre près de la riviere, il y plaça des Clercs, qui vi-

voient en commun, & l'aſſiſtoient dans ſes fonctions apoſtoliques, à quoi Saint Bavon contribua beaucoup.

Saint Bavon Bavon étoit un puiſſant Seigneur de la Hesbaye, veuf, & n'avoit qu'une fille nommée Aldetrude, qui à la perſuaſion de ſaint Amand avoit renoncé le monde, & s'étoit retirée à Winterſove, Village diſtant deux à trois lieues de Tongre, où elle menoit, en la compagnie de ſainte Landrade, & d'autres vertueuſes Filles, une vie de recluſe, s'adonnant entierement à la priere, & à ſon ſalut, ſoûs la conduite du ſaint Prêtre Landoald.

Bavon, qui par ſon naturel feroce & avide, étoit moins aimé que redouté de ſes ſujets & voiſins, émû de la reſolution de ſa fille, & vaincu enfin par la force de ſon exemple & de ſes paroles, reſolut de changer de vie, alla ſe jetter aux pieds de ſaint Amand, ſe mit ſoûs ſa diſcipline, puis ayant donné une partie de ſes biens aux pauvres, & l'autre aux Monaſteres nouvellement bâtis, il mena une vie tres-auſtere, & finit ſaintement ſes jours dans celui qui a porté ſon nom.

Les Religieux Benedictins furent appellés par après pour remplacer les Clercs; mais l'an 1537. le Pape à la demande de l'Empereur Charles V. changea le Monaſtere de Saint Bavon en une Egliſe Collegiale de Chanoines Seculiers, & trois ans après les Chanoines furent transferés à l'Egliſe Paroiſſiale de Saint Jean, qui eſt à preſent érigée en Egliſe Cathedrale, & le même Empereur fit bâtir une Citadelle au lieu où étoit le Monaſtere.

Lobbes Tandis que Saint Amand travailloit à bien établir ces Monaſteres, Saint Landelin fondoit celui de Lobbes ou Laube, dans l'endroit, où un petit ruiſſeau de ce nom ſe jette dans la riviere de Sambre; il étoit iſſu d'une Maiſon noble dans le Cambreſis, & avoit été quelque temps ſoûs la main de ſaint Aubert Evêque de Cambrai, qui étoit ſon parrain; mais s'étant dégouté de la vie monaſtique, il ſortit du Monaſtere, vecut en libertin, & ſe fit chef de voleurs; cependant effrayé par la mort ſubite de l'un des compagnons de ſa fortune, il retourna vers Saint Aubert, & après pluſieurs années de penitence, il fut ordonné Prêtre, & fonda le fameux Monaſtere de Lobbes.

Alne Dagobert, qui vivoit encore, aſſigna des fonds ſufiſans

pour l'entretient des Religieux, & Landelin en appliqua une partie à fonder pour des Clercs un autre Monastere dans un lieu dit Alne, & qui est occupé aujourd'hui par des Religieux Bernardins, & un troisiéme à Waslex, qui, selon Fulcuin, dependoient alors de celui de Lobbes; après quoi il s'en alla en Hainaut laissant le soin de ces Monasteres à Saint Ursmer, & il bâtit le Monastere de Crepin, où il finit ses jours.

Le Territoire de Lobbes appartient à l'Eglise de Liege, & les Evêques soutiennent qu'il est aussi de leur Diocese; ceux de Cambrai n'en conviennent point: ne pourroit-on pas dire, pour ajuster le different, que le Monastere est situé dans le Diocese de Liege, & que l'Eglise de Nôtre-Dame bâtie sur la montagne voisine, est dans celui de Cambrai? Cette Eglise fut faite par Saint Ursmer pour des Chanoines (on y enterre les Abbés & Religieux de Lobbes;) ils furent transferés pendant le quinziéme siecle dans la Ville de Binche, où ils resident encore.

L'Heresie des Monothelites * affligeant alors considerablement l'Eglise, Saint Martin Pape assembla l'an 649. un Concile dans l'Eglise de Saint Jean de Latran pour l'extirper, Saint Amand lui écrivit pour en avoir les actes; & lui demanda en même temps la permission de quitter son Evêché, ne pouvant supporter plus long-temps les abus & les excès d'une partie de son Clergé.

* Heresie qui a commencé en 630.

Le Pape ne jugeant point alors à propos de deferer à sa demande, l'exhorta puissanment à se roidir contre le vice, & à punir les vicieux dans toute la severité des Canons; & lui envoia les actes du Concile avec une lettre circulaire aux Evêques de ces cartiers, afin qu'étant assemblés, ils en confirmassent les decisions par leurs souscriptions: cette lettre se trouve à la fin des actes du même Concile.

Secret. 5. in fin.

L'année suivante, il reïtera sa demande, & le Pape la lui ayant accordé, il abdica son Evêché, & se retira dans son Monastere d'Elnon l'an 650. & y vecut jusqu'à l'an 661. ou 662.

Mort de Saint Amand.

Saint REMACLE qui succeda à Saint Amand, étoit noble Aquitain élevé sous la discipline de Saint Sulpice Evêque de Bourges, & fut Abbé de Solignac, c'est un Monastere, dit de Saint Pierre, de l'ordre de Saint Benoit auprès de la

Saint REMACLE XXVII. Evêque de Tongre.

To. 2. Gallia christiana p. 566.

Briance, dans une agreable vallée à six miles au midi de distance de la Ville de Limoges : ce Monastere se glorifie d'avoir pour son fondateur Saint Eloi, qui depuis fut Evêque de Noyon.

Sigebert Roi d'Austrasie tira Saint Remacle du Monastere de Solignac pour lui donner l'administration de celui de la Caise près de Mets, & puis celui de Malmendi, que ce religieux Prince avoit bâti par le conseil du Saint.

650. Le bruit de ses vertus, & de ses rares qualités l'ayant mis en reputation, il fut appellé l'an 650. pour remplacer Saint Amand. Il s'appliqua d'abord à agrandir Liege, qui n'étoit pour lors qu'un petit Bourg, il obtint du Pape Martin des Indulgences pour la Chapelle des Saints Cosme & Damien, que Saint Monulphe avoit fait bâtir, il les fit publier dans les lieux circonvoisins, on y accourut de toutes parts, ensorte qu'au bout d'un an ce lieu se trouva augmenté de plus de deux cens maisons.

Il bâtit le Monastere de Malmendy & de Stavelo.

Saint Remacle ayant remarqué, que le Monastere de Malmendi, qui venoit d'être bâti, étoit dans le Diocese de Cologne, en bâtit un autre à Stavelo, dans le Diocese de Tongre, & établit dans l'un Saint Babolin, & dans l'autre Saint Theodard, pour les gouverner.

Les deux Eglises étant achevées, il les consacra, ayant obtenu auparavant la permission de Saint Cunibert pour celle de Malmendy, le Roi Sigebert assista à la ceremonie, & donna aux deux Monasteres tout le pays d'allentour, jusqu'à l'étenduë de douze lieues, chacune de quinze cent pas. C'est ainsi que Notger les compte.

Ce fut environ ce temps-là que Saint Tron; qui étoit un riche Seigneur dans la Hesbaye, vint auprès de Saint Remacle, pour se donner, sous sa direction, entierement à Dieu; l'Evêque l'acueillit gracieusement, l'instruisit pendant quelque temps, puis fut d'avis qu'il s'allât mettre sous la conduite de Saint Clodulphe Evêque de Mets.

Sain Tron.

Saint Tron s'y en alla, & fut admis au nombre des Clercs de l'Eglise de Mets, à laquelle il donna une moitié de ses biens; à deux ans delà, Saint Clodulphe trouva bon de le renvoyer dans son pays, le jugeant capable de travailler à la grande œuvre du salut des ames.

Comme il étoit en chemin, il lui prit envie d'aller visiter son

ter son Pere spirituel Saint Remacle, qui se tenoit à Tongre, il eût plusieurs conferences avec lui, & de son avis il bâtit à Sarchin * Ville de son patrimoine, un Monastere pour des Clercs destinés à assister l'Evêque dans ses fonctions épiscopales; il laissa à ce Monastere l'autre moitié des biens qu'il s'étoit reservé; mais dans la suite du tems les Clercs furent remplacés par des Religieux de l'ordre de Saint Benoit, qui l'occupent encore aujourd'hui. * Saint-Tron.

Saint Remacle preferant les douceurs de la solitude à la multiplicité des soins de l'Episcopat, qu'il avoit gouverné près de quatre ans, obtint du Roi Sigebert la permission de l'abdiquer, & se rendit à Stavelo, d'où Saint Theodard fut tiré pour remplir le Siege, il gouverna ce Monastere & celui de Malmendi le reste de sa vie, qu'il finit saintement l'an 675. 653. *Miraus Fast. Belg. & Burg.* Mort de Saint Remacle.

Ces deux Monasteres ont été depuis leur fondation, & sont encore unis sous un méme Abbé; qui possede avec la souveraineté du Pays qui en depend, la dignité de Prince d'Empire.

Saint THEODARD étoit issu d'une illustre Maison de France selon quelques-uns, de Baviere selon d'autres; il avoit reçu de son Predecesseur, les premices de l'esprit de Dieu, & se rendit parfait imitateur de ses vertus, il fut sacré par Saint Cunibert Archévêque de Cologne. Saint THEODARD XXVIII Evêque de Tongre.

L'Année suivante fut remplie de troubles. Sigebert Roi d'Austrasie, qu'on dit avoir fondé douze Monasteres, & qui est honnoré comme Saint, vint à mourir, laissant un Fils nommé Dagobert, qui devoit succeder à la couronne; mais Grimoald Maire du Palais à qui le Roi l'avoit recommandé avant sa mort, envahit le Royaume, & ayant fait conduire le jeune Prince en Ecosse, mit son propre Fils sur le trône à la place du veritable heritier; ce qui lui attira la guerre avec Clovis II. Roi de France ou de Neustrie, & Frere de Sigebert; Grimoald fut pris à Paris, & Clovis donna le Royaume d'Austrasie à Childeric son Fils, sans se soucier du jeune Dagobert son Neveu.

Pendant ces troubles, Theodard ne laissoit pas de remplir exactement les devoirs de sa charge, il visitoit toutes les Eglises de son Diocese avec un zele infatigable, faisant reparer les lieux qui étoient demeurés inhabités par les cruel-

les persécutions des Payens : il ne pouvoit, sans étre penetré de douleur, penser à l'injustice de quelques puissans Seigneurs, qui s'étoient appropriés les biens dont ils avoient dépoüillé son Eglise ; il entendoit sans doute la Ville de Becthein près de Worms, qui est le seul bien qu'on sache avoir été possedé en ce lieu par l'Eglise de Tongre ; il s'en plaignit inutilement, ensorte que ne pouvant supporter plus long-tems ces usurpations, il entreprit le voyage de Rome, à dessein d'obtenir du Pape des lettres de protection auprès de Childeric Roi d'Austrasie ; mais en revenant il donna dans une embuscade, que ses ennemis, qui avoient envahi les susdits biens, lui avoient dressée, dans la forêt de Biwault, assez près de Worms, où ils le massacrerent le dixiéme de Septembre l'an 658.

Il va à Rome.

Mort de Saint Theodard 658.

Le Corps du Saint Martyr, après avoir demeuré plusieurs années à Biwault, où s'étoient faits quantité de miracles, fut transporté à Liege dans la Chapelle des Saints Cosme & Damien, par les soins de Saint Lambert.

Quoique nos Auteurs, pour la plus-part, mettent le martyre de Saint Theodard à l'an 655. Nous avons crû devoir nous en éloigner, & suivre l'opinion de ceux qui le reculent à l'an 658. & cela conformement aux Chroniques du Monastere de Saint-Tron, où il est dit, que le treiziéme d'Octobre de l'an 657, l'Evêque Theodard consacra l'Eglise que le méme Saint-Tron avoit fait bâtir, ce qui seroit incompatible avec l'époque de sa mort, si elle fut arrivée l'an 655.

Sigebert & Molanus.

Il est vrai qu'un certain Ecrivain a crû éviter cet inconvenient, disant que l'auteur des Annales de Saint-Tron avoit peutétre suivi la Chronologie de ceux, qui mettent la naissance de Nôtre Seigneur trois ans plûtôt que selon l'Ere Dyonisienne, ensorte que ce qui est aux uns l'an 655. pourroit bien étre aux autres l'an 658. ; mais comme l'Annaliste n'a suivi autre époque que l'Ere commune ou Dyonisienne, comment peut-on croire, qu'il l'auroit precisement abandonnée pour en suivre une autre en parlant de la consecration de l'Eglise de Sarchin ? Deplus : il est certain que Saint Amand n'a cessé d'étre Evêque de Tongre, que vers le commencement de l'an 650., puis que la lettre que Saint Martin Pape lui écrivit l'an 649. prouve qu'il vivoit encore alors, & que sa sainteté ne vouloit pas dans ce temps-là lui per-

* Foull. *Panciloq. veris.*

mettre d'abdiquer son Evêché : & comme l'on ne peut donner à Saint Remacle moins de trois à quatre années d'Episcopat, & que les Historiens conviennent que Saint Theodard, a occupé le Siege Episcopal plusieurs années, on ne peut consequemment mettre sa mort en 655. ; mais seulement quelques années après.

Cela s'accorde encore parfaitement avec ce que disent Sigebert & un auteur de la vie de Saint Lambert, à sçavoir, qu'il souffrit le martyre la même année que Tibere III. dit Apsimare envahit l'Empire d'Orient, ce qui advint l'an 698., car enfin Saint Lambert ayant gouverné l'Eglise de Tongre l'espace de 40. ou 41. ans, il s'ensuit que le tems de son Episcopat a dû commençer l'an 658. & que c'est là veritablement l'année de la mort de son Predecesseur, le Siege ayant fort peu vacqué.

Nicolaus apud Chapp.

Environ deux ans avant la mort de Saint Theodard, le Comte Wery bâtit un Monastere à Hastiere * sur la riviere de Meuse, où il plaça Sainte Halvitrude & d'autres Vierges . . . .

Monastere de Hastiere.

* Il est habité presentement par des Religieux de Saint Benoit qui sont soûmis à l'Abbé de Wozor.

Beth son épouse, & qui étoit niece de Saint Arnoul Evêque de Mets, fit vœu de s'y consacrer à Dieu, après la mort du Comte, leurs corps y reposent. Du tems de Saint Theodard plusieurs saints personnages vinrent au Pays de Liege y signaler leur zele pour le salut des ames, de ce nombre furent Saint Hadelin qui fonda l'Eglise de Celles, dont le Chapitre fut depuis transferé dans la Ville de Visé, Saint Tregould, dont le corps repose à Moustier sur Sambre. Il y a en ce lieu un College de Nobles Demoiselles.

Saint Hadelin.

Saint Tregould.

Saints Follian & Ultan freres, qui, sortis d'Irlande pour annoncer l'Evangile dans les Gaules, s'arreterent à Nivelle auprès de Sainte Gertrude ; cette Princesse desirant les retenir dans son voisinage, leur donna Fosse, qui est à present une des Villes du Pays de Liege, & où il y a un Chapitre de Chanoines, dont le Prevôt est tiré de l'Eglise Cathedrale.

Saints Follian & Ultan.

Saint Follian y bâtit un Monastere, dont il donna l'administration à son Frere Ultan ; quelque tems après il fut meurtri avec trois de ses Clercs dans le Bois de Sogne ; leurs corps ayant été manifestés miraculeusement, furent portés à Nivelle, & depuis celui de Saint Follian fut transferé à Fosse, où il repose.

SAINT LAMBERT XXIX. Evêque de Tongre.

658. LAmbert qui ſucceda à Saint Theodard, étoit Fils d'Aper & d'Heriſplinde, perſonnages nobles & opulens. Il fut mis encore jeune ſous la direction de Landoald, puis de Saint Theodard, de qui il herita les vertus, & la couronne du martyre.

Landoald ſe tenoit la plus part du tems au Village de * Winterſove pour y vacquer plus librement à la priere, & l'on dit qu'un jour ayant ordonné à Lambert d'aller chercher du feu, le ſaint Enfant, n'ayant rien où il pût mettre les charbons, les reçut dans ſon tablier, & les porta, ſans ſe bruler, à ſon Precepteur.

* Dans la Campine.

Notger.

Comme il avançoit en age, il ſe mit ſous la diſcipline de Saint Remacle, ſitôt après la mort de ce Prelat, il fut fait Evêque à l'age de 20. ou 21. ans ſelon quelques-uns, ſon merite & ſes vertus ſupleans à ſa jeuneſſe; il n'accepta pourtant cette dignité, qu'après les puiſſantes ſollicitations du Clergé & du peuple, & méme de Childeric Roi d'Auſtraſie qui l'appella enſuite à ſa Cour pour ſe ſervir de ſes conſeils; Lambert y vecut ſans rien perdre de ſa ſainteté, & ſans negliger ſon troupeau; il eſt nommé entre les Evêques qui aſſiſterent à la Tranſlation du corps de Saint Vaaſt.

Childeric ayant envahi le Royaume de Neuſtrie ou de la France Occidentale, que ſon Frere Thyerri poſſedoit, ſe ſaiſit de cet infortuné Prince, & d'Ebroïn Maire du Palais, que ſes cruautés avoient rendu odieux, & les relegua dans le Monaſtere de Luxeüil, où il les contraignit de prendre l'habit monaſtique; mais Childeric avec l'un de ſes Fils, ayant été tué l'an 668. par un de ſes ſujets, & l'autre s'étant échapé par la fuite, ils reprirent le gouvernement de Neuſtrie, l'un en qualité de Roi, & l'autre comme Maire du Palais.

Le jeune Dagobert qui étoit revenu d'Ecoſſe, & à qui Childeric ſon oncle avoit permis de regner dans l'Alſace, & quelques autres Provinces voiſines du Rhin, ſe ſervit auſſi de cette occaſion pour remonter ſur le trône d'Auſtraſie; mais après quelques années de regne, il fut aſſaſſiné

à la chasse dans la foret de Vaivre par quelques factieux du parti de Grimoald. Ebroïn homme fier & cruel se vengea non seulement sur ceux qui avoient contribué à son exil ; mais aussi sur tous les autres pour qui Childeric avoit temoigné de l'estime.

Les Saints Evêques Amat de Sens, Lambert de Tongre, Leger d'Autun (dont la vertu exemplaire, & la liberté chrétienne faisoient le procès au Tyran) furent du nombre ; Leger fut degradé, & eût la téte tranchée, Amat & Lambert se retirerent dans des Monasteres, le dernier choisit celui de Stavelo aux Ardennes, & Faramond fut intrus à sa place.

670. Il quitte son Siege Episcopal.

Ce n'est pas qu'Ebroïn, qui n'étoit pas Maire en Austrasie, eût quelque autorité sur Lambert ; mais on croit qu'il fut porté à soulever contre lui les Grands du Royaume d'Austrasie par Albuin Archevêque de Cologne, à qui la sainteté de la vie du saint Prelat reprochoit trop visiblement la grande licence de la sienne.

L'amitié que Childeric avoit eue avec Lambert étoit un pretexte specieux pour exciter Ebroïn contre lui, & Vulfoald Maire du Palais d'Austrasie y consentit sans peine, parce que le jeune Dagobert qui y regnoit alors, n'étoit pas content de Childeric qui avoit retenu le Royaume à son prejudice ne lui en ayant restitué qu'une partie à son retour d'Ecosse.

Lambert demeura cinq ans à Stavelo, où il s'acquitta de tous les devoirs de la vie monastique ; il fit bientôt voir que l'esprit de Dieu l'avoit conduit dans ce desert pour l'édification des solitaires, comme il l'avoit placé sur le Siege Episcopal, pour l'honneur du ministere, la gloire de l'Eglise, & le salut de son peuple.

Parmi les preuves qu'il en donnoit journellement, celle-cy fut une des plus singulieres, il avoit sa cellulle au dortoir, comme il y revenoit une nuit, qu'il avoit prorogé sa priere au-delà du tems marqué pour la retraite, quelles précautions qu'il pût prendre, il advint que venant à chopper, il fit un peu de bruit : aussitôt, l'Abbé dit, dans la pensée que c'étoit un de ses Religieux, que celui qui vient d'interrompre le silence, aille faire sa priere devant la croix.

Aussitôt voilà le Saint Evêque faire joug au comman-

dement, il part, & va au lieu assigné, l'hyver étoit des plus rudes, & la croix * plantée au bout d'une prairie, dont la neige qui tomboit à gros flocons, couvroit les avenuës : Lambert franchit le pas; perce la nuit en la posture de supliant: le jour venu, tous les Religieux sont comptés au Chœur, hormis Lambert, l'office étant fini, on le cherche par tout, il est apperçu au pied de la Croix, environné de neige sans en être touché, l'Abbé y accourt accompagné de ses Moines, il embrasse les genoux de l'Evêque, fond en larmes, demande pardon, l'Evêque par un rare trait d'humilité, se met dans la méme posture, & demande grace aux Freres, comme s'il eût failli contre la Regle.

* Cette Croix est encore aujourd'hui dans le méme endroit.

Cette action heroïque d'obeissance que tous les Siecles admireront, aida sans doute à remplacer Lambert sur son Siege Episcopal d'où l'injustice & la violence des hommes l'avoient fait descendre.

Dagobert ayant été tué comme nous venons de le dire, & n'ayant pas laissé d'enfans, les Austrasiens choisirent Pepin d'Herstal & un autre Seigneur appellé Martin pour Ducs ou Gouverneurs de ce Royaume.

Pepin d'Herstal.

Pepin étoit Fils d'Ansigise & de Sainte Begge Fille de Pepin de Landen, comme nous l'avons dejà dit, Ansigise ayant été malheureusement tué à la chasse par Gondeius (qu'il avoit élevé à sa Cour) Begge touchée des disgraces de son époux, entreprit le voyage de Rome, d'où étant de retour, elle vint se plaçer à Andenne, Bourg situé entre Hui & Namur, où elle fit bâtir sept Oratoires, en memoire des sept Stations qu'elle avoit visitées à Rome, puis un Monastere, où elle établit une congregation de Filles qu'elle avoit tirées de Nivelle, elle s'y renferma avec elles, & y mourut saintement. C'est à present un celebre College de Nobles Demoiselles.

Sainte Begge.

Ebroïn, non content d'avoir toute l'autorité en Neustrie, tâchoit encore de l'étendre en Austrasie, mais les deux Gouverneurs s'opposerent à son dessein, Martin fut surpris & tué par les ordres d'Ebroïn, le Tyran ne lui survecut guères, & mourut l'an 675.

Varadon ayant succedé à la charge de Maire du Palais, Pepin fit la paix avec lui, & demeura Maitre de l'Austrasie; d'abord il chassa Faramond du Siege Episcopal de Tongre,

& y retablit Saint Lambert. Saint Remacle mourut peu après, ayant fait avant sa mort le voyage de Rome. Il est retabli dans son Siege 675.

Le Saint Evêque qui pendant les cinq années de sa retraite à Stavelo, y avoit acquis toutes les vertus propres à perfectionner un homme apostolique, ne sortit de la solitude que pour entrer dans la Taxandrie ou Campinne, encore Idolâtre ; il y porta avec la lumiere de l'Evangile le zele d'un Apôtre, y planta la Croix de Jesus-Christ sur les idoles abbatuës, & merita le titre d'Apôtre de ce Pays-là. 690. Il porte l'Evangile dans la Taxandrie.

Il s'étoit uni pour l'execution d'une entreprise si difficile avec Saint Willebrord Evêque d'Utrecht, avec qui il eût quelques conferences sur les moyens d'étendre la Religion Chrétienne, dans ces deux dioceses qui étoient voisins, & d'en instruire le peuple qui étoit livré au paganisme.

Lors qu'il vouloit se delasser de ses travaux, & reprendre de nouvelles forces, il se retiroit à une maison qu'il avoit à Liege : ce Bourg commençoit alors à devenir plus considerable par la multitude des nouveaux habitans qui y étoient attirés, tant par la presence de l'Evêque, que par le voisinage de la Cour qui se tenoit à Herstal & à Jupile où Pepin faisoit sa residence ordinaire.

Ce fut par les conseils du Saint Prelat que Sainte Landrade fonda vers ce tems-là, le Monastere de Bilsen, qui est à present un College de Nobles Demoiselles ; & Sainte Oda Tante à Saint Hubert fonda à Amas un College de Chanoines qui y subsiste encore. Sainte Landrade. Sainte Oda,

L'Austrasie joüissoit entretems d'une profonde paix ; mais Varadon étant venu à mourir, & Berthaire lui ayant succedé, les Neustriens peu contens de ce nouveau Maire, appellerent Pepin pour le déposseder, on en vint aux mains, la bataille se donna entre Peronne & Saint Quentin, Thyerri Roi de France ou de Neustrie & Berthaire furent batus, & celui-ci ayant été tué par ses propres gens, Pepin s'empara de la charge de Maire du Palais de Neustrie, pendant qu'il possedoit toute l'autorité souveraine en Austrasie, sans y prendre le titre de Roi.

Il avoit à sa Cour un homme d'une vertu rare, nommé Beregise, qu'il avoit tiré du Monastere de Saint Tron, pour être aidé de ses conseils : ce saint homme, qui ne se plaisoit

point à la Cour, obtint de Pepin & de Plectrude sa femme la permission de la quitter, & de bâtir quelques cellulles au milieu des Ardennes, dans un lieu, dit *Andaynum ou Andagium*, il s'y retira accompagné de quelques Clercs, vivant du travail manuel, & d'un modique revenu de quelques terres, que Pepin lui avoit données ; & y finit saintement ses jours.

Origine du Monastere de S. Hubert

Telle est l'origine du celebre Monastere de Saint Hubert aux Ardennes, dont il sera parlé dans la suite de cette histoire.

Le Monastere de Mallone.

On attribuë aussi à Pepin la fondation du Monastere de Mallone que Bertuin venoit de bâtir près de la riviere de Sambre sur un fond qu'une Dame de ce Pays lui avoit donné ; ce Monastere a été possedé jusqu'à present par des Chanoines Reguliers.

Pepin n'ayant plus d'ennemis à craindre depuis la bataille qu'il avoit gagnée, ne songea plus qu'à s'addonner aux plaisirs, il se trouva épris d'un feu criminel pour Alpaïde Sœur de Dodon, qui étoit l'un des Domestiques du Roi d'Austrasie ; il en eût le Prince Charles Martel, après avoir repudié sa femme.

Il reprend Pepin.

Lambert lui en avoit souvent marqué son déplaisir sans avoir pû rien gagner ; mais enfin ne pouvant tolerer plus long-tems le scandale, il l'alla trouver, & lui dit avec autant de douceur que de courage, qu'il ne lui étoit pas permis de retenir Alpaïde auprès de sa personne, qu'il étoit tems de finir le cours d'une passion qui offensoit la Religion & la nature, & faisoit triompher le vice sur le trône, & au milieu de la Cour : il n'en falut pas davantage ; Alpaïde se sentit picquée au vif, & resolut sur l'heure de faire porter à Lambert, la peine de cette liberté épiscopale.

Elle engagea sans peine Dodon dans son parti, & aussitôt, il assembla une troupe de scelerats, qui étant venus à Liege à la pointe du jour, environnerent la maison de l'Evêque & l'enfonçerent.

A ce bruit, Lambert se retire dans son oratoire ; Pierre & Andolet ses neveux, tombent sous les premiers coups, & leurs corps foulés par les impies nagent dans leur sang.

Un de la bande voulant se signaler monta sur le toict, & par une fenêtre qui repondoit à l'Autel des Saints Cosme

& Damien

& Damien où l'Evêque faisoit sa priere, il lui perça le cœur de son javelot. An. 698.

C'est ainsi que Lambert en mourant triompha de ses ennemis, qui en firent un illustre Martyr de la verité ; son corps fut porté à Mastric sans pompe & sans bruit par la crainte d'encourir l'indignation de Pepin, & mis auprès d'Aper son pere dans une Chapelle au pied de la Montagne de Saint Pierre près de Mastric. Nicol. apud Chapp.

L'un de ceux qui ont écrit sa vie, raporte qu'il a souffert le martyre, comme nous l'avons dejà dit, la même année que Tibere Apsimare envahit l'Empire d'Orient, c'est à dire l'an 698.

Quelques Historiens François voulant sauver Pepin de l'opprobre (sous pretexte que la repudiation qu'il avoit faite de la Princesse Plectrude sa femme étoit licite) ont traité le meurtre de Saint Lambert, comme la suite de quelque different que le Saint Evêque auroit eû avec des particuliers, & non pas comme le prix de la deffense de la verité ; mais, outre l'autorité d'une tradition irrefragable, les témoignages convaincans de plusieurs habiles écrivains, qui ont approfondis ce point, à ne rien laisser à desirer, ont éclipsé tout le faux de leurs raisonnemens, & mis la cause du martyre en son plein jour. Mr. Sluse.

Les assassins ne joüirent pas long-temps des fruits de leur crime ; sitôt qu'ils furent arrivés en Publemont,* deux proches de Dodon prirent querelle, & se tuerent sur le champ ; les autres complices saisis d'horreur & d'épouvante, se debanderent, & devinrent eux-mêmes leurs propres bourreaux, ensorte qu'ils perirent tous miserablement dans l'année. Dodon par un visible chatiment de Dieu vomit son ame par la violence des douleurs d'entrailles infectées de pourriture.

* A la hauteur de Saint Laurent.

On demande ce qu'est devenuë Alpaïde ? quelques Auteurs la confondent avec une autre Alpaïde Comtesse de Hougarde ; mais mal : étant certain qu'il en faut parler diversement. Alpaïde.

La premiere, & qui fut la maitresse de Pepin, avoit la terre d'Orpes, qui est à present du Comté de Namur ; ceux qui veulent, qu'elle vint enfin à resipiscence, disent, qu'après la mort de Pepin elle bâtit une Eglise en ce lieu, &

méme un Cloître pour des recluses, où repose le corps de Sainte Adile Sœur de Saint Bavon, & qu'elle s'y enferma jusqu'à sa mort.

Mais ceux qui croyent qu'en satisfaction du martyre de Saint Lambert, elle auroit donné à l'Eglise de ce Saint les terres de Hougarde, Tourines, Bavechines &c. se trompent certainement en lui attribuant ce qui appartenoit à l'autre.

Il y a encore au milieu de l'avant-place du Chapitre de l'Eglise de Saint Paul à l'opposite de l'Autel de Saint Maurice, une grande pierre de marbre, qui joint à un tombeau, & où l'on voit taillée la figure d'une femme avec une inscription latine, qui signifie en françois. *Ici gît Alpaïde Comtesse de Hougarde qui nous a legaté Jodogne & Tourines, & a fait de son propre chateau de Hougarde, une Eglise où elle a fondé des prebendes.*

*

Au reste il est d'autant plus probable qu'Alpaïde Sœur de Dodon, & Pepin lui-méme se sont convertis, que ce Prince a permis qu'on honnorât Saint Lambert, dont le corps a méme été transporté avec pompe de Mastric à Liege trois ans avant la mort de ce Prince.

SAINT HUBERT XXX. Evêque de Tongre.

Hubert étoit petit Fils de Boggis, & Fils de Bertrand tous deux Ducs d'Aquitaine, on donne à sa Mere le nom de Hugberna ou Afra, fille d'un autre Boggis Prince de Portien & Sœur de Sainte Ode.

Vita S. Hub.

La persecution qu'Ebroïn Maire du Palais de Neustrie excita contre les principaux du Royaume, obligea Hubert de se refugier en Austrasie avec Ode sa Tante; il y fut reçû à la Cour de Pepin d'Heristal selon sa qualité, après y avoir vécu quelque tems en courtisan, il se lia d'amitié avec Saint Lambert, de qui il recueillit des sentimens bien opposés à ceux de la Cour.

Il vient à la Cour de Pepin.

L'évenement du Christ qui lui apparut entre le bois d'un cerf pendant qu'il chassoit dans la forêt des Ardennes, & la mort prematurée de la Princesse Floribane son épouse,

contribuerent beaucoup à seconder les heureuses impressions qu'il avoit reçûes du Saint Evêque, puis que peu après, il quitta la Cour pour se mettre sous la conduite du Saint Prelat, qui l'envoya d'abord au Monastere de Stavelo, où il fit en peu de tems de si grands progrès dans la vertu que Saint Lambert lui persuada d'entreprendre le voyage de Rome, pour aller (suivant la coutume de presque tous les Saints de ce tems-là) recueillir aux Sepulchres des Saints Apôtres, les reliques precieuses de leur charité, la vertu de leur sang & de leurs larmes, en un mot l'efficace de leurs paroles, & de leurs exemples.

Il la quitte.

Dans le tems que Hubert étoit dans cette Capitale du monde Chrétien, les fondemens de la Ville de Liege furent arrosés & cimentés par le sang de Saint Lambert.

Il va à Rome.

Le Pape Serge en fut averti par un Ange, qui lui ordonna de consigner la Crosse de l'Evêque Lambert, qu'il lui montra, entre les mains de Hubert, qui seroit trouvé en prieres au Sepulchre du Prince des Apôtres, bientôt après on lui amena Hubert à qui il apprit les desseins de Dieu sur sa personne, & sur l'heure les ornemens pontificaux furent apportés, hormis l'Etole que la Mere de Dieu envoya par le ministere d'un Ange.

Il est vrai que l'Auteur de la vie de ce Saint, & qui a vécu familierement avec lui, n'a pas fait mention de ces merveilles, & s'est contenté de dire que Hubert fut appellé à l'Episcopat par le consentement unanime du Clergé & du peuple ; mais comme elles sont rapportées par celui * qui a écrit l'histoire de la translation de son corps, un siecle après sa mort, peutétre méme un peu plûtôt, on n'a pas dû en ôter la connoissance au public.

* Cela se prouve de ce que Jonas a revû ce livre & l'a dedié avec l'autre à Walcand Evêque de Liege.

Au reste cette Etole merveilleuse, & qu'on tient étre la même apportée du Ciel, se conserve précieusement dans l'Abbaye de Saint Hubert, & c'est par son moyen & par un miracle continuel, que les personnes morduës par des bêtes enragées, se trouvent, sans le secours d'aucuns remedes, preservés ou gueris, de cette terrible maladie.

Etole miraculeuse.

Sitôt que le nouvel Evêque fut entré dans l'administration des affaires ; il songea à placer honnorablement le corps de son Prédecesseur au méme lieu qu'il avoit decoré par son sang, & à y fixer sa residence, car il n'y a point de preuves

699.

Il fixe sa residence à Liege.

qu'il y ait transferé le Siege épiscopal, les Evêques ayant continué de se signer Evêques de Tongre jusqu'au temps qu'ils ont commencé de s'écrire tantôt Evêques de Tongre, & tantôt Evêques de Liege, & ensuite seulement de Liege, comme on le verra ci après.

Vers ce tems il commença à bâtir l'Eglise de Nôtre Dame & de Saint Lambert dans l'endroit où Saint Monulphe avoit érigé la Chapelle des Saints Cosme & Damien.

Les miracles qui se faisoient journellement, non pas à Mastric, où étoit le corps du Saint, mais dans le lieu, où il avoit été martyrisé, confirmerent Saint Hubert en sa resolution.

Il en écrivit au Pape Jean VII., de qui il obtint un Decret selon ses souhaits ; il se rendit à Mastric accompagné des Evêques voisins qu'on avoit invités ; le tombeau où reposoit le Saint fut ouvert en leur presence, & le corps trouvé tout entier, sans la moindre fletrissure, & on le transfera à Liege avec beaucoup de magnificence & de pieté.

Translation du corps de Saint Lambert de Mastric à Liege.

Dieu operoit miraculeusement dans tous les lieux où la Chasse reposoit, à Nivelle sur Meuse, à Hermal, & à Herstal, en memoire de quoi Saint Hubert y fit bâtir des Chapelles en l'honneur du Martyr, & qui subsistent encore aujourd'hui.

711. On marque cette translation à la 13. année de l'épiscopat de Saint Hubert que nous croyons être l'an sept cent & onze.

Le corps du glorieux Martyr ne fut pas plûtôt placé à Liege, qu'il s'y fit quantité de nouveaux miracles qui y attirerent de toutes parts une multitude presque infinie de personnes ; entre autres Ode Noble Ecossoise differente de celle dont nous avons parlé, elle étoit aveugle, & recouvra la vûë implorant le secours du Saint Martyr, avant méme qu'elle fût descenduë à Liege, puis s'étant acquittée de ses devoirs envers le Saint, elle fit bâtir une Chapelle sur la hauteur où ses yeux avoient été ouverts, en l'honneur de Sainte Walburge : où passé peu de tems Pierre Stevart Chanoine de l'Eglise de Liege, a bâtit un Monastere, qui est à present occupé par des Religieuses, dites du Saint Sepulchre.

Sainte Walburge.

Ode voulant vivre inconnuë aux hommes, alla se cacher dans un reduit aux environs de Visé, où elle mourut saintement; Dieu ayant manifesté après sa mort le lieu où reposoit son corps, une Dame ceda sa terre de Rolduc pour l'y transporter; c'est aujourd'hui une celebre Abbaye de Chanoines Reguliers de Saint Augustin, dont l'Abbé est l'un des Membres des Etats de Limbourg. Sainte Ode de Rolduc.

Grimoald dernier Fils de Pepin & de Plectrude ayant été assassiné dans l'Eglise de Saint Lambert à Liege, & son Pere étant venu à mourir l'an méme, cette Princesse voulant conserver l'autorité souveraine à son petit Fils Theudoald, fit emprisonner à Cologne Charles Martel, crainte qu'il n'entreprît de la traverser; mais ce jeune Prince mourut l'an sept cent & seize, & Charles s'étant échapé de la prison dans le tems que Rainfroy Maire du Palais de Neustrie, vouloit se rendre aussi Maitre de l'Austrasie, les peuples de cette Province le choisirent pour leur Duc, & l'ayant secondé contre les entreprises de ses ennemis, il eut le bonheur d'en triompher; en premier lieu par la défaite de l'armée de Chilperic & de Rainfroy, campée assez près de la petite riviere d'Amblêve en Ardenne, dont le lieu a retenu jusqu'à present le nom de *Francorum Campus*, Francorchamp; puis l'an sept cent & dix-sept au combat qui se donna près de Cambrai, où Chilperic & Rainfroy furent si mal-traités, que les fuyards furent poursuivis jusqu'à Paris. Après cette défaite le Prince victorieux retournant sur ses pas s'empara de Cologne & des tresors de son Pere, avec lesquels Plectrude s'y étoit refugiée, demeura Maitre du Royaume d'Austrasie, & exerça tranquilement dans la suite la puissance souveraine. An 714.

Alors n'ayant plus d'ennemis en téte, il songea à expier par quelque satisfaction le meurtre commis en la personne de Saint Lambert; à cet effet il donna à Saint Hubert la jurisdiction territorielle de Liege, qui étoit devenu un Bourg considerable, & où l'Eglise de Tongre possedoit dejà beaucoup de biens; ensuite de cette donation le saint Evêque préscrivit des loix aux habitans, fixa les poids & mesures pour faciliter le commerce, fit revêtir de murs l'enceinte de la Ville, où il bâtit trois portes, dont chacune avoit son Chateau ou Fortin; le premier étoit le * Chateau Sylvestre, Chron. Belg. Wassleb. Jac. de Vitri. Foull. Il ceint la Ville de murs, &c. * Sainte Croix

le deuxiéme de Sainte Catherine, & le dernier de Saint George, le terrain qui se trouva derriere fut nommé *hors Chateaux*.

Il établit dans l'Eglise de Nôtre-Dame & de Saint Lambert des Chanoines au nombre de vingt qui y vivoient en commun, & observoient une grande regularité; il y institua pour les servir, des Clercs qu'on appelle aujourd'hui Chanoines de la Petite Table; ensuite il bâtit un Monastere qu'il dedia au Prince des Apôtres, & où il mit des Moines au nombre de quinze; ce Monastere a depuis été changé en un College de Chanoines, & à present c'est la premiere des sept Eglises Collegiales de la Ville, le Doyen est le chef du Clergé Secondaire. Il crea aussi des Echevins au nombre de quatorze, & un haut Officier, dit aujourd'hui Grand Maieur, pour juger generalement de toutes les affaires du Pays.

Il va dans la Taxandrie.

Hubert marchant sur les traces de ses Predecesseurs, entra dans le Pays de Taxandrie pour y achever l'œuvre du Seigneur, qui avoit été interrompuë par la mort de Saint Lambert, & en extermina les restes de l'Idolatrie.

Il revenoit cependant à Liege par intervales, ou pour se reposer de ses fatigues, ou pour venir recueillir des nouvelles forces au tombeau du Martyr, puis penetrant dans la forêt des Ardennes, il y porta la lumiere de la Foi, adoucit la ferocité de ce peuple agreste, par la douceur de la loi de grace, qu'il leur communiqua avec un si grand zele, qu'il s'acquit le nom d'Apôtre de ces contrées.

Mort de Saint Hubert 728.

Son historien dit que peu de tems avant sa mort, il fut prié par quelques Seigneurs de consacrer une Eglise nouvellement bâtie dans le Brabant, il s'y en alla accompagné de quelques domestiques, se trouva mal pendant la ceremonie, qu'il acheva pourtant, & comme au sortir de l'Eglise, les douleurs augmentoient, il voulut aller à une Maison qu'il avoit à Fure, & entra dans un Bateau avec ses gens. Il ajoûte qu'il s'y endormit, & que s'étant éveillé au bruit de quelque contestation, après les avoir mis d'accord, il sortit du Bateau, monta à cheval & arriva à Fure bien avant dans la nuit, il y demeura depuis le Lundi jusqu'au Vendredi qui fut le jour de son decés.

Ultramos. in vita S. Hub. Mstr.

Nos auteurs varient touchant le lieu de sa mort, les uns

marquent Fure en Ardenne, ou plûtôt Freux, qui est un Village de la dependance du Monastere de Saint Hubert, & cette opinion n'est pas sans fondement; mais un autre * Ecrivain qui dit avoir assisté à sa mort, marque en termes exprès, que l'Eglise dediée par Saint Hubert étoit située en Brabant, & que le jour méme de la Dedicace il se mit en chemin vers le soir, pour se rendre à sa Maison de Fure, où il arriva pendant la nuit, ce qui appuye la tradition commune, que la petite Ville de Fure ou Tervure en Brabant est le lieu de sa mort. Son corps fut apporté à Liege dans la Grote qu'il avoit preparée pour sa Sepulture devant l'Autel de Saint Aubin dans l'Eglise Collegiale de Saint Pierre; il fut deposé seize ans après devant l'Autel du Prince des Apôtres dans la même Eglise, où il est demeuré jusqu'au tems qu'il fut transferé dans le Monastere, qui de-là a pris son nom de Saint Hubert aux Ardennes.

Jonas in vita S. Hub.

Il fut tenu deux Conciles à Liege du tems de Saint Hubert, & qui sont des plus anciens de l'Allemagne, le premier par l'autorité du Pape Jean VII., il fut assemblé dans * l'Eglise de Saint Lambert, le deuxiéme Avril de l'an 710. ou peutétre l'an 711. au tems de la Translation du corps de Saint Lambert, & dont les canons sont rapportés par Jean Roberti.

Premiers Conciles à Liege.

Vita S. Hub. p. 166.

Le deuxiéme se tint l'an 720. contre certains Iconoclastes qui infectoient le Diocese par leur heresie, du tems du Pape Gregoire II.

Quelques uns rapportent l'origine de la Ville de Liege au tems d'Ambiorige & de Cativulce chefs, ou Princes des Eburons, & pretendent qu'avant Saint Hubert elle étoit formée en Republique, & avoit ses loix & ses coûtumes; mais l'auteur * des antiquités de Reims a fait voir qu'il n'y avoit pas alors de Ville dans cette partie des Gaules Belgiques.

Hubertus Thomas

Bergier.

Les Eburons & les peuples voisins se tenoient dans des Villages ou des Bourgs sans murailles, & en tems de guerre, s'ils ne se croyoient point en état de pouvoir faire tête à leurs ennemis, ils se renfermoient dans les Bois, occupoient les lieux marécageux, ou les Montagnes de difficile accès; leurs fortifications, comme nous avons dit * ailleurs, consistoient dans de grands arbres, qu'ils entrelassoient, en y mettant du gazon, & creusant un fossé au devant.

Preface.

Jules Cesar qui vainquit les Eburons, fait mention des batailles qu'il leur livra ; mais il ne dit pas d'avoir assiegé, ni pris aucunes Villes dans leur Pays : les Romains ayant subjugué ces peuples, bâtirent des Chateaux & des Forteresses pour assurer leurs conquêtes, Florus, dit que Germanicus en construisit seul plus de douze le long du Rhin & de la Meuse ; puis les habitans du Pays pratiquerent des maisons auprés de ces Chateaux, & avec le tems, il s'y est formé des Villes.

L'on ne peut neanmoins desavoüer que dez le tems d'Ambiorige les Eburons n'eussent des loix selon lesquelles ils se gouvernoient, puis qu'il n'est point de Republique sans cela ; il est même vrai-semblable qu'étant assujettis aux Romains, ils se conformerent aux loix & coûtumes des Vainqueurs, & qu'ensuite les Romains ayant été chassés par les François, ils prirent les mœurs de ces derniers, comme firent aussi les Tongrois, les Condrussiens & autres peuples voisins.

Wasseburg Jacques de Vitry.

Cela étant, on avoüera sans peine qu'avant Saint Hubert le Bourg de Liege, qui doit son origine aux Eburons, avoit des loix & des Magistrats, à qui les habitans étoient soûmis, & que c'étoit un Bourg considerable avant cet Evêque ; mais pourtant cela n'empéche pas, qu'il n'en doive être reputé le fondateur, pour l'avoir aggrandi, embelli, & ceint de murailles, & lui avoir donné une autre forme de gouvernement, sous l'autorité neanmoins de Charles Martel, qui nonobstant la donation lui faite de plusieurs Regaux, s'étoit reservé la souveraineté, en sorte que les Evêques aussi bien que les Seigneurs seculiers, demeuroient soûmis à la puissance Royale.

SAINT FLORIBERT XXXI. Evêque de Tongre.

Saint Floribert qui étoit Doyen de l'Eglise de Liege, fut postulé par le Clergé & le peuple aprés la mort de Saint Hubert son Pere, pour le remplacer dans le Siege Episcopal, il le copia si parfaitement, qu'on eût dit, que c'étoit Hubert resuscité, qui n'avoit que changé de nom ; il augmenta

il augmenta de dix le nombre des Chanoines de Saint Lambert, obtint du Pape Gregoire III. le pouvoir d'établir dans son Eglise un Prevôt, & un Archidiacre, & fit ramener de Mastric à Liege les corps des Saints Martyrs Pierre & Andolet, les proches parens de Saint Lambert, & illustres compagnons de son triomphe; on y laissa le chef de Saint Andolet, ce qui donna lieu en ce tems là, de le vanter pour celui de Saint Lambert; erreur dont on est enfin bien revenu. 730.

On tient que vers le même tems, un nommé Alard & Grimaire sa femme fonderent un College de Vierges à Eyck, où ils placerent leurs filles Harlinde & Relinde, dont les noms sont écrits au livre de vie; ce College fut ensuite changé en un Chapitre d'hommes, & depuis transferé à Maseick, (dont le Prevôt est tiré de l'Eglise de Saint Lambert.)

Le Chapitre de Maseick. Fisen. part. a l. xvii. p. 370.

On met ici la mort de Ghuys ou Ghuyon Duc des Ardennes, qui laissa deux Fils, l'ainé nommé Turpin, & qui succeda à son pere, batit le Chateau de Boüillon. 733.

Le Chateau de Boüillon.

On observe aussi que Grimon Religieux de l'ordre de Saint Benoit, fut le premier qui l'an 733. prit le nom d'Abbé dans le Monastere de Saint Tron.

Grimon premier Abbé de Saint Tron.

Saint Floribert après avoir gouverné l'Eglise de Liege environ dix-huit ans, cessa de vivre, & enterré dans l'Eglise Cathedrale, ses sacrés ossemens étant devenus dans la suite du tems respectables pour le grand nombre de miracles qui se faisoient à son tombeau; furent placés à l'un des côtés de Saint Lambert; l'autre est occupé par les corps de Saint Theodard, & de Sainte Madelberte. 746.

Mort de Saint Floribert.

FULCAIRE
XXXII. Evêque de Tongre.

Nos Historiens ne nous ont rien laissé digne de remarque touchant Fulcaire, si ce n'est qu'ayant été mis à la place de Saint Floribert, il augmenta les revenus de son Eglise, & fut du nombre des Evêques denommés par le Pape Etienne III. pour travailler à la canonisation de Saint Swibert Prêtre du Diocese de Cologne & Evêque

765. de Verdun, il aſſiſta au Concile d'Attigni l'an 765. Il y a une lettre du Pape Zacharie I. à l'Evêque Fulcaire.

C'eſt ce Pape qui fut conſulté ſur la tranſlation du Royaume de France à Pepin, dit le Bref, Fils de Charles Martel: ce Prince ayant relegué en 652. Childeric III, dernier Roi de la Race Merovingienne dans l'Abbaye de Sithieu, à preſent Saint Bertin, à Saint Omer, prit le gouvernement du Royaume du conſentement du Pontife & des Grands. Il ne quitta pas pour cela ſa demeure de Jupile, où il ſe tenoit frequemment, il y celebra la Fête de Pâques l'an 760. & augmenta la fondation des Chanoines de Molhain, dont l'origine eſt encore plus ancienne.

Chanoines de Molhain.

P. le Cointe cité par l'Abbé Fleury. L'Egliſe de Mayence faite Metrop.

Ce fut du tems de Fulcaire que l'Egliſe de Mayence recouvra ſa dignité de Metropole en faveur de Saint Boniface; alors ſa juriſdiction s'étendit ſur treize Evêchés, ceux de Cologne & de Liege étoient du nombre, peu de tems aprés l'Egliſe de Cologne fut érigée elle-même en Archevêché, & l'Evêché de Liege avec d'autres lui furent ſoumis.

Fiſ. Le Monaſtere de Vivegnis.

On tient que ce fut vers l'an 750. qu'un Seigneur Champenois nommé Alard le combattant, fit bâtir l'Egliſe des Dames de Vivegnis (c'eſt à preſent une Abbaye de Filles de l'ordre de Ciſteaux, ſituée entre Liege & Maſtric) & qu'il y mit ſes deux Filles Harende & Rigotte en guiſe de recluſes, on ajoûte que ledit Alard y fut enterré avec Gerſmale ſon épouſe.

Mort de Fulcaire 769.

Fulcaire gouverna ſon Egliſe en paix, & s'endormit ſaintement dans le Seigneur l'an 769., ceux qui mettent ſa mort à l'an 761., n'ont pas fait attention, qu'il avoit (comme nous venons de le dire) aſſiſté au Concile d'Attigni l'an 765.

AGILFRIDE XXXIII. Evêque de Tongre.

APrès la mort de Fulcaire, Charlemagne donna l'Evêché à Agilfride ſon parent allié, ce Prelat prit ſoin de faire décrire la vie de Saint Lambert environ ſoixante & dix ans depuis ſon Martyre, par Godeſcalc, qu'on tient en avoir été le premier auteur; mais Godeſcalc, qui lui dedia ſon ouvrage, n'oſa parler ouvertement de la veritable cauſe du

martyre de ce Saint, parce que l'Histoire n'en devoit pas être agreable, ni à ce Prince, ni à l'Evêque qui descendoient de Pepin & d'Alpaïde.

C'est-là sans doute ce qui a fait dire passé plus de six cens ans, à Renere de Saint-Laurent l'un de nos Historiens, que Godescalc, qui a décrit amplement la vie de Saint Lambert, fut empéché de donner à sa plume la liberté de pouvoir exprimer le veritable sujet de sa mort, & cela, poursuit-il, afin qu'il ne pût être repris d'avoir voulu par cette circonstance odieuse, reprocher en quelque sorte aux Rois survivans ce qui avoit fletri leurs ancêtres.

Charlemagne étant venu à Liege l'an 769. y celebra les Fêtes de Pâques, celles de Noël en 770. à Mayence, celles de Pâques de 771. 72. & 73. à Herstal, & cela en la maniere que Pepin son Pere l'avoit pratiqué, & dont la solemnité étoit telle. Buch.

Le Prince y paroissoit en public revetu des ornemens Royaux, ayant la couronne sur la téte, & étant au milieu des Officiers de sa Cour, & des Grands du Royaume qui étoient invités, ce qui s'appelloit tenir *Cour pleniere*, dont les Historiens de ce tems ne manquent jamais de faire mention chaque année en marquant méme le lieu où elle se tenoit, & c'est ce qu'on entend aujourd'hui par tenir chapelle dans les Cours des Princes. Tenir Cour pleniere ce que c'est.

Pepin ayant fait ruiner le Pont dit de Cheratte sur Meuse qui aboutissoit de ce lieu à Pontis (& qui peut bien être le méme dont les auteurs font mention à l'an cent & quinze) Charlemagne son Fils employa les debris de ce pont à bâtir une Eglise à Herstal, en l'honneur de la Sainte Vierge, & y fit plaçer un Crucifix de sa hauteur qui se voit encore, suivant la tradition du lieu. *Chron Kriekii.* Eglise de Herstal. *M. S. Vandeberge*

Lors que les Eaux sont baissées, on en peut voir les fondemens, ceux d'allentour le nomment Roüillé Pont, il y a au dessus une ferme, dite du bois pontis, qui appartient à l'Abbaye de Vivegnis; on remarque aussi que les pierres de l'Eglise d'Herstal ont été encrées les unes dans les autres, pour rendre le pont plus solide.

L'Italie gemissoit depuis long-tems sous l'oppression de Lombards, dont Didier fut le dernier Roi, en sorte que le Pape Adrien du consentement des Romains, sollicita puis- 774.

ſamment Charlemagne de paſſer les Monts, ce qu'il fit avec une armée nombreuſe, & ſi heureuſement, qu'il contraignit Didier de lui abandonner la campagne, & de ſe jetter dans Pavie avec ſa femme, ſes enfans, & l'élite de ſes troupes.

Charles vint l'y aſſieger, le ſiege fut opiniâtre; mais enfin la plus grande partie de la garniſon, & des habitans étant peris de la peſte & de la faim, il ſe vit reduit à implorer la clemence du vainqueur, qui le relegua à Liege avec ſa femme & ſa fille, les conſignant entre les mains d'Agilfride; ils y moururent, & l'on tient que leurs corps furent tranſferés à Aix-la-Chapelle.

Ce fut à la conſideration, & du vivant d'Agilfride que Charlemagne voulant decorer l'Egliſe de Liege, l'enrichit de quantité de prerogatives, accorda aux Bourgeois des Franchiſes & Privileges, fit des loix & des coûtumes qui ſont encore en vigueur.

Mort d'Agilfride 784. Agilfride après avoir gouverné ſon Egliſe avec éloge, finit paiſiblement ſes jours vers l'an 784.

GERBALD XXXIV. Evêque de Tongre.

GErbald perſonnage noble & d'un merite éminent fut placé à l'âge de trente ans ſur le Siege épiſcopal de Liege par Charlemagne qui l'avoit admis à ſes conſeils pour ſes rares talens.

785. Fiſ. Nos auteurs croyent que ce fut vers l'an ſept cent & quatre-vingt-cinq, que le Roi Charlemagne fit à Aix la découverte des eaux chaudes, ils ajoutent cette circonſtance, que ce Prince y trouva les reſtes d'un Palais que Graneus Prince Romain y avoit jadis fait conſtruire, & que Charles fit reparer.

Decouverte des Eaux d'Aix-la-Chapelle.

Le même Charles fit auſſi bâtir au même lieu une * Ville, & une Egliſe magnifique en l'honneur de la Mere de Dieu, & qui fut depuis conſacrée par le Souverain Pontife Leon III. Il l'enrichit de quantité de precieuſes Reliques qui lui avoient étés apportées de Conſtantinople, Gerbald aſſiſta à la ceremonie de les plaçer dans cette nouvelle Ville qui eſt du Dioceſe de Liege.

* Aix-la Chapelle

On assure que ce Pontife aux pressantes instances du même Evêque vint à Liege, & que Sa Sainteté desirant le soulager d'une partie de ses sollicitudes épiscopales, & donner à son Eglise, un accroissement de grandeur, institua huit Archidiacres, qui ont le privilege de la préseance dans les assemblées sur les Abbés crossés & mitrés; on tient que le même Souverain Pontife à la requisition de l'Evêque, consacra l'Eglise de Tongre reparée depuis la devastation des Barbares, & aussi celle de Vilé. Le Pape Leon III vient à Liege. Institution des Archidiacres. Ess.

Charlemagne fit present à la Ville d'un Etendart en forme de Gonfanon, & ordonna qu'il seroit gardé par le Chapitre, & dont l'usage étoit tel. Etendart donné par Charlemagne.

Lors que la guerre avoit été resoluë, par les Etats de la Province, contre quelque puissance, le peuple en étoit averti par un coup de cloche, ensuite le Prevôt tiroit l'étendart de la Tresorerie, & l'arboroit dans la nef sous la couronne, ou bien il l'attachoit à une colomne qui touchoit à la chasse de Saint Lambert, jusqu'à ce que la Bourgeoisie vint à sortir de la Ville. Son Usage.

Le jour de la marche étant venu, l'Advoüé, ou Voüé de la Hesbaye venoit à l'Eglise de Saint Lambert se ranger sous la couronne, où les Chanoines le revêtoient d'une armure blanche, puis on le conduisoit jusqu'au Maitre Autel, où après avoir touché les livres sacrés, il juroit solemnellement de rapporter l'étendart, s'il n'étoit tué ou fait prisonnier. Après cela le Prevôt levoit l'étendart, & alloit se rendre au marché, où il étoit attendu par la Bourgeoisie qui étoit sous les armes; le Voüé marchoit entre deux Chanoines, étant suivi de tout le Chapitre; sitôt qu'il avoit descendu les degrés du Marché, il montoit un cheval blanc, recevoit l'étendart des mains du Prevôt, & marchoit à la tête de l'armée. Si l'Evêque faisoit la guerre de son autorité privée pour la defense de son Eglise, il n'y avoit de commandés aux armes que les Vassaux de l'Eglise & les Paysans, il étoit libre aux Citoyens des Villes d'y aller ou non, ensorte que les Beneficiers des Villes n'étoient obligés de suivre l'armée, que lors que l'Evêque y étoit en personne; passoit-on les frontieres? l'Evêque devoit leur restituer leurs chevaux & leurs armes; mais non pas les racheter s'ils étoient faits prisonniers; & les prisonniers

An 788. ennemis demeuroient en la puissance de l'Evêque.

M. S. Wacht & Vandeberg.

Le Roi Charles étant à Aix la-Chapelle, entre plusieurs ordonnances, fit celle-ci, qu'à l'avenir cette Ville seroit designée pour le lieu du couronnement des Empereurs (il y en a eu depuis de couronné à Francfort) qu'ils seroient sacrés par l'Archevêque de Cologne, & à son défaut par l'Evêque de Tongre.

Pour ce qui est du Chateau Sylvestre, que l'on tient avoir été bâti cette année 789. à la hauteur de la Sauveniere, nous renvoyons le lecteur à l'an 979. du tems de l'Evêque Notger.

805. Charlemagne annoblit les Liegeois

Charlemagne ayant été couronné Empereur, & voulant reconnoitre les services, & la fidelité des Citoyens de Liege envers l'Empire, leur accorda par privilege de porter le vair, des écussons, & boutons d'argent, pour marque qu'il les annoblissoit.

Eglise de S. Martin à Visé & Foire. *Vandeberg M. S.*

La Princesse Berthe l'une de ses Filles fit bâtir une Eglise à Visé en l'honneur de Saint Martin, & y établit une Foire.

On tient que les anciennes ruines de la ville de Visé (laquelle faisoit partie de la Taxandrie) furent reparées sur la fin du siecle precedent, & que ses vieux fondemens temoignent qu'elle a été beaucoup plus ample qu'on ne la voit : on montre encore au dessus de la Ville, une tombe où les Francs Germains avoient, dit'on, été ensevelis, & aux environs quelques vestiges des Forts bâtis du tems des Romains, il y a méme une Commanderie au-dessus de la méme Ville, nommée au Temple, & une au Village nommé Saint Pierre Foron, qui ressortissent du baillage du Vieux Jonc entre Mastric & Tongre.

807. Eglise de Sainte Verone. *Vandeberg m. s.*

Vers l'an 807. Ogier le Danois fit bâtir l'Eglise de Sainte Verone dans le quartier d'Avroy.

Tour de Bazin à Hui.

Charlemagne étant allé à Hui, dit un auteur, y fut si bien reçû, & trouva cette Ville & sa situation tellement à son gré, qu'il l'érigea en Comté, dont il investit Bazin son parent & Fils de Hardreit de Valois, ce Bazin fit reparer le Chateau, & le fortifia d'une Tour, à laquelle il donna son nom.

Mort de l'Evêque Gerbald. 809.

L'Evêque Gerbald cessa de vivre l'an huit cent & neuf, au grand regret du Roi, du Clergé & du Peuple, il avoit

assisté l'an 799. à la canonisation solemnelle de Saint Swibert, laquelle se fit à Cologne par le Pape Leon III. le cinquiéme de Septembre ; en presence des Cardinaux, du Roi Charles & de sa Cour. Chapp.

WALCAND
trente-cinquieme Evêque.

WAlcand qui l'année suivante fut mis à la place de Gerbald, fit revivre par un effet de sa pieté & de son zele, l'esprit de religion qui alloit s'éteindre dans la Congregation des Clercs établis à Andaigne * en Ardenne. 810.

* Aujourd'hui S. Hubert.

Il y fonda un Monastere, & sous le bon plaisir du Pape & de Louis le Debonnaire, y mit quelques Religieux sous la discipline de l'Abbé Alveus personnage d'un merite reconnu, & qui fut tiré du Monastere de Saint Pierre à Liege.

L'on rapporte à cette année le testament de Charlemagne, fait dans une assemblée tenuë à Aix-la Chapelle, & parmi les signatures des temoins, on y voit celle de Walcand Evêque de Liege, & de Jessé Evêque d'Amiens. Le contenu de ce testament est commun. 811. Testament de Charlemagne. Buch. Pag. 22. in Baron.

Walcand avoit un Frere * pieux & zelé, ils convinrent bientôt de donner au nouveau Monastere une portion de leurs biens, & qui fait la plus grande partie de ceux que les Religieux de Saint Hubert possedent aujourd'hui, & que l'Evêque avoit detachés de sa manse épiscopale ; ainsi le rapporte Jonas qui assista à la Translation du Corps de Saint Hubert, & dedia son ouvrage à Walcand même.

* Cröhengold. M. S. Vandeberg.

Ce saint Prelat desirant de rendre ce lieu celebre ; s'adressa aux Evêques assemblés en Concile à Aix-la-Chapelle, pour en obtenir la permission de transferer le Corps de Saint Hubert de Liege à Andaigne, & sa demande lui ayant été accordée, la translation s'en fit de Liege aux Ardennes environ l'an 824. selon Sigebert, ou 25. suivant les Annales d'Orval & de Saint Berthin. Translation du Corps de S. Hubert.

L'Evêque Walcand finit sa carriere le huitieme Avril de l'an 832 après avoir gouverné & édifié son Eglise l'espace de 22. ans, & fut enterré à Serainchamp en *Famene*. Mort de l'Evêque Walcand.

PIRARD XXXVI. Evêque.

PIrard ſucceda à Walcand dans le Siege Epiſcopal, nos auteurs ne nous ont laiſſé pour tout memoire de la vie de cet Evêque, qu'une Chapelle qu'il fit bâtir joignant celle de Saint Germain, en l'honneur de Saint Caprais, & qui depuis fut compriſe dans l'enceinte de l'Egliſe de Saint Paul.

835. Ce fut du temps de cet Evêque que l'Empereur Louïs le Debonnaire, diviſa ſes Etats entre ſes enfans.

Lothaire eut pour ſa part toute la France Orientale, qui s'étendoit depuis la Meuſe juſqu'au fond de la Germanie, Pepin l'Aquitaine, Louïs la Baviere, & Charles la Neuſtrie: ce partage les deſunit, & de là ſont venus les noms de Princes Lothariens ou Lorains, & Charolois, l'Evêque Pirard mourut l'an 840.

Mort de l'Evêque Pirard. 840

HIRCAIRE XXXVII Evêque.

Archiv. civit.

HIrcaire étoit Fils du Comte de Savoye, & Prevôt de l'Egliſe de Liege, lors qu'il fut appellé à l'Evéché, il s'appliqua beaucoup à embellir la Cité qui fut exhauſſé dans pluſieurs endroits; il fit ruiner le pont de bois, pour y bâtir un autre de pierre, qui fut appellé Souverain Pont, à raiſon de ſa grandeur & de ſa beauté; la ruë qui y aboutiſſoit porte encore aujourd'hui ſon nom.

Souverain-pont.

Ce fut auſſi du tems de cet Evêque qu'on bâtit une Egliſe dans le Bourg de Vervier; c'eſt aujourd'hui l'une des bonnes Villes du Pays. Hircaire acheva ſes jours le 29. Septembre de l'an 855.

Egliſe à Vervier.

Mort de l'Evêque Hircaire 855.

FRANCO XXXVIII. Evêque.

FRanco fut tiré du Monaſtere de Lobbe pour ſucceder à Hircaire; c'étoit un perſonnage d'une éminente vertu, & conſommé dans les ſciences divines & humaines qu'il enſeignoit publiquement avec éloge.

Ce fut de ſon tems que Lothaire II. Roi de Loraine (après avoir épouſé Thiesberge Fille de Huebert Duc d'outre le

Mont Iou

Mont Jou & Allié du Roi de France Charles le Chauve, s'en degouta, & prit de l'amour pour Valrade Niece de Tietgaud, & Sœur de Gontier, celui-ci Archevêque de Cologne, & celui-là de Treves.

Ces deux Prélats ayant assemblé leurs Suffragans à Aix la-Chapelle, les portérent à dissoudre ce mariage, & tout aussitôt Lothaire épousa publiquement Valrade. 862.

Pour lors Nicolas .I gouvernoit l'Eglise; il en écrivit à Charles Roi de France, lui enjoignant de ramener son neveu à la raison, Louïs le Debonnaire se mit entre deux, & les disposa à se trouver à une assemblée generale.

Lothaire s'y étant rendu promit de se soumettre au jugement de l'Eglise, & pour éluder les poursuites de Charles qui lui en vouloit, il en appella au Pape, le priant de faire juger cette cause par un Concile d'Evêques Gaulois (du nombre desquels étoit nôtre Franco) il se tint à Metz, & sa Sainteté y envoya ses Legats.

Le Concile fut assemblé au mois de Juin, les deux Archevêques Gontier & Tietgaud y servirent si bien la passion du jeune Prince, que le Concile prononça en faveur de la dissolution du mariage; quoique sur un fait malicieusement imposé.

Les deux Archévêques eurent la hardiesse de porter cette sentence à Rome pour la faire approuver au Pape; mais bien loin de-là, le Pontife assembla un Concile dans le Palais de Latran, dans lequel il cassa les actes de celui de Metz, les déposa & excommunia tous deux, declarant de- 863.
plus que tous les Evéques qui avoient assisté à leur jugement encoureroient les mémes peines, s'ils ne demandoient pardon par des envoiés exprès.

Nôtre Evéque Franco ayant été des premiers à desavoüer son procedé, obtint aussitôt sa grace; c'est l'opinion la plus commune, de laquelle le P. Fisen s'est éloigné, disant que ce Prelat avoit évité de se trouver au Concile de Metz, pour assister à celui de Senlis convoqué par Hincmare Archevêque de Reims, contre Rotald Evêque de Soissons; & comme les actes de ce Concile aussi bien que de celui de Metz avoient été condamnés par le Pape Nicolas I. avec les mémes clauses à peu près que ceux de Metz, il avoüe que Franco demanda son absolution pour avoir

Fis. l. 5. Hist. Leod, pag. 116. assisté avec les autres Evêques à l'injuste condamnation de Rothald, & l'obtint par des lettres de Sa Sainteté, datées du quinziéme Septembre, ajoutant qu'on les peut voir encore.

869. Lothaire étant venu à mourir l'an 869. Charles Roi de France alla aussitôt se mettre en possession de la Loraine; il fut reçû à Verdun par Hatton, & à Metz par Advence Evêques de ces lieux; toute la Noblesse des environs s'y rendit, & nôtre Evêque fut du nombre; de-là le Roi prit la route d'Aix-la Chapelle, & voulant fortifier son parti contre son Frere Louïs, qui pretendoit à la succession, après la mort de l'Evêque, il plaça sur le Siege de Cologne, Hilduin, qui lui étoit devoüé, & voulut qu'il reçût l'ordre de prêtrise par les mains de Franco. Fis. ibid.

870. Hilduin ne posseda pas long-tems cette dignité, Louïs Roi de Germanie en ayant substitué un autre: & peu après ce Prince fit ensorte d'amener son Frere Charles à partager ensemble le Royaume de Lothaire leur neveu.

Charles se rendit à Herstal, & Louïs à Mersen sous Mastric pour travailler à ce partage: le district de Theux, la Ville d'Aix-la Chapelle, & ce qui est de ce côté-là entre le Rhin & la Meuse, fut cedé à Louïs, Charles eut pour sa part la Ville de Tongre, la Hesbaye, la Campine, ou Taxandrie, la Ville de Dinant & la Condroz jusqu'où la riviere d'Outre vient se rendre dans la Meuse.

Nos auteurs conviennent que la Ville de Liege fut partagée entre ces deux Princes, ensorte que Charles eut le côté qui est au midi, & Louïs l'autre.

880. Irruption des Normands. Environ dix ans après, une multitude innombrable de Normands vinrent fondre sur les Allemagnes: puis quittant les bords du Rhin qu'ils avoient desolés par le fer, & la flame, ils descendirent sur les rivages de la Meuse; forçerent la Ville de Liege, y exercerent toutes sortes de cruautés, principalement sur les Moines de Saint Pierre qu'ils firent expirer par les plus affreux tourmens, pillerent la Ville, & y mirent le feu.

Louïs Roi de Loraine arrêta leurs progrés par un combat qu'il leur livra dans la forêt Charboniere, où ils laisserent neuf mil hommes sur le champ de bataille; mais

881. étant revenus l'année d'après, ils acheverent de mettre le

comble à leur cruauté; après quoi ils se retirerent, & l'Evêque rentra dans la Ville, suivi de la plus grande partie du Clergé & du Peuple qui s'étoient sauvés : il deplora le malheur des siens, fit de grandes largesses au peuple, & fut secondé si heureusement dans ses travaux, qu'en deux ans la Ville fut considerablement reparée.

Quelques années après, vers l'an 884. il obtint de Charles le Gros la Ville de * Madiere Diocese de Metz, & qui depuis fut cedée à l'Eglise de ce nom en échange de la Ville de Saint-Trond qu'elle possedoit. *Chapp.* * Madiere est du Diocese de Metz, & a été partie de l'échange fait contre la Ville de St. Trond du tems de Hugues de Pierrepont l'an 1227.

Tandis qu'Eudes Roi de France étoit occupé à se défendre contre les partisans du jeune Charles Fils de Louïs le Begue, le Roi Arnoul s'empara du Royaume de Loraine, & donna à l'Eglise de Liege l'Abbaye de Lobbe, (dont quelques Rois de Loraine s'étoient autrefois saisis, la donnant à rogner à leurs Palatins) en consideration du merite & des services de l'Evêque Franco son parent, & par cette donation ladite Eglise acquit une grande partie du territoire qu'elle possede entre les rivieres de Meuse & de Sambre. 888. L'Abbaye de Lobbe donnée à l'Eglise de Liege. Mirae. notit Eccl. Belgic. c. 44.

Le Diplome de cette donation en date du quinziéme de Novembre de l'an de Nôtre Seigneur 888. indiction septiéme du regne d'Arnoul le 2. fait à Francfort où étoit pour lors la Cour, est raporté dans la Chronique de l'Abbaye de Lobbe de Gilles Waulde page 353.

L'Empereur Arnoul n'eut pas plûtôt appris le retour des Normands dans le pays, qu'il vint de Baviere à grandes journées, Franco le joignit avec ses troupes; ils marcherent vers Louvain, les armées en vinrent aux mains, le combat fut sanglant & opiniâtre; mais enfin les ennemis furent mis en deroute; il en fut fait un si grand carnage, qu'il ne leur prit plus d'envie d'y revenir. 891. Les Normands reviennent dans le pays.

Peu d'années après Arnoul ceda le Royaume de Loraine à Zuentebolde son Fils naturel, & tres-religieux Prince, qui en consideration de l'Evêque, augmenta les revenus de l'Eglise de Liege, par la donation qu'il lui fit de la Ville de Theux avec toutes ses dependances : le Diplome est daté du quinziéme Octobre de l'année 898. 898. Chapp.

Zuentebolde ayant été tué par les Grands du Royaume dans une bataille pas loin de la Meuse, Louïs Fils legitime 900.

d'Arnoul fut reconnu Roi de Loraine, qui confirma depuis les donations qu'Arnoul & Zuentebolde avoient faites à l'Eglise de Liege, de méme que celles de l'Abbaye de Fosse & quelques autres, auxquelles il ajouta les gabelles de la Ville de Mastric, & le droit d'y battre monnoye, comme nous avons dit dans la vie de Saint Servais.

Zuentebolde est enterré à Susteren.

Zuentebolde a reparé jusqu'aux fondemens le Monastere des Dames à Susteren, ce sont à present des Chanoinesses, il en a augmenté les revenus, & y est enterré.

Après la mort de Louïs, les Seigneurs Allemans voyant qu'il n'y avoit plus dans la Germanie de Princes issus du sang de Charlemagne pour recueillir cette puissante succession, la transporterent à Conrad Duc de Franconie, & après sa mort choisirent pour leur Roi Henri de Saxe dit l'Oiseleur ; mais Charles surnommé le Simple étant devenu Roi de France, voulut profiter de l'embarras où se trouva Conrad au commencement de son regne, & recouvra le Royaume de Loraine qu'il regardoit comme son patrimoine.

Mirx. notit. Eccl. Belgic. c. 45.

C'est à ce Prince que Franco s'adressa par l'entremise de Fulco Archevéque de Reims, pour en obtenir, comme il fit par ses instances, & celles d'Adeleyde Mere du Roi, la restitution de quelques terres qui appartenoient à son Eglise & entre autres Arcées,* Seigneurie dans les confins de France, aujourd'hui Mezieres ou Pont d'Arche, qu'Eve Mere de l'Empereur Conrad lui avoit donné, & qu'on lui avoit usurpé de force. Le Diplome est daté du 26. Septembre de l'an 894.

Hardoüin.

L'on peut dire de Franco que par son puissant credit auprès des Princes, il se vit dedommagé d'une partie des déplaisirs, & des pertes qu'il avoit souffertes de la part des Normands. L'histoire des Conciles fait foi que l'Evéque Franco assista au Concile de Metz l'an 869.

Au premier Concile de Douzy l'an 871. où il prononça contre Hincmare Evéque de Laon qui promit de se soûmettre à son Metropolitain.

A celui de Ponthyon en 876. dans lequel l'élection de Charles Fils de l'Empereur Louïs, fut confirmée.

Au Concile de Cologne en 887. contre les usurpateurs des biens de l'Eglise, outre ceux que nous avons rapportés au commencement de cette histoire.

Ce grand Prelât mourut parmi les regrets & les benedictions de son peuple l'an 903. il fut enterré dans l'Eglise de Saint Lambert. Mort de l'Evêque Franco. 903.

ETIENNE xxxix. Evéque.

ETienne étoit un Prelat recommandable par sa haute naissance, sa pieté & son érudition, il avoit été Chanoine de l'Eglise de Metz avant d'être appellé à l'Evéché de Liege, il eut la satisfaction dans les premieres années de son gouvernement, de voir reparé le Monastere de Moustier sur Sambre, qui avoit été ruiné par les Normands; Hermengarde noble Dame en fit les fraix, & l'Evêque Etienne eut soin de le repeupler, & le prit sous sa protection. C'est à present un Chapitre de Nobles Demoiselles. Chappa Moustier sur Sambre.

Ce Prelat eut encore le bonheur peu d'années après, d'obtenir de l'Empereur Louïs un Diplome bien remarquable, par lequel ce Prince consent que les donations faites à l'Eglise de Tongre par les Empereurs, les Rois ses Prédecesseurs & autres personnes, fussent transferées à celle de Nôtre-Dame & de Saint Lambert à Liege; ce qui semble devoir être regardé pour le commencement de la translation du Siege Episcopal, non pas de Mastric, puis qu'il n'en est faite aucune mention dans le Diplome; mais de Tongre à Liege, cet Evêché étant comme venu fondre dans Liege par la transfusion de ses biens, à l'exclusion de Mastric, laquelle translation fut depuis approuvée par le saint Siege. 908. Chapp. in vita *Steph.*

Si les Evêques precedens prenoient de tems en tems la qualité d'Evêques de Liege, c'étoit sans doute par la méme raison que les Successeurs de Saint Servais ont été quelques fois appellés Evêques de Mastric, precisement parce qu'ils y tenoient ordinairement leur residence.

L'Evêque Etienne avoit un Neveu nommé Gerard qui étant encore jeune alla se ranger sous la discipline des Religieux Benedictins de Saint Denis de la Châtre à Paris, d'où après quelques années d'épreuves, il vint se confiner à *Brogne*, Village du Diocese de Liege, y bâtit un Monastere, dit aujourd'hui l'Abbaye de Saint Gerard au voisinage de Namur, & Etienne fit la ceremonie d'y plaçer dans l'Eglise Fisc. 913.

An. 913. le Corps de Saint Eugene Martyr, que Gerard avoit apporté de ladite Abbaye de Saint Denis.

Martyre de S. Mengeold.

L'on marque à peu près à ce tems-ci la precieuse mort de Saint Mengeold Comte de Hui, qui au retour d'un pelerinage, fut assassiné par les Chevaliers de sa Cour, qui ne pouvoient supporter l'éclat de sa sainte vie. Il étoit, dit-on, par sa Sœur neveu de l'Empereur Arnoul, ensorte que le Comté de Hui lui écheoit du côté de Gelle sa femme qui avoit épousé en premieres nôces Guillaume Comte de Hui; ils eurent un Fils nommé Liethard & autres Hoirs qui succederent au Comté jusqu'à Anfroy, qui fut le dernier.

Mrs. d'Orval cités par *Chapp.* pag. 170.

Il est à remarquer que les Comtes & les Barons de ce tems là; n'avoient ni Comtés, ni Baronies en proprieté; ce n'étoient proprement que des Lieutenans de Roi amovibles, & sujets à la peine en cas de malversation.

Dieu ayant depuis manifesté la sainteté de Saint Mengeold par quantité de miracles, les Hutois l'associerent à Saint Domitian, & mirent leur Ville sous sa protection.

S. Maur à Hui.

Cette Ville possede encore un autre precieux tresor, sçavoir le Corps de Saint Maur, qui y fut amené miraculeusement & deposé au Faubourg près de l'Eglise de Saint Jean Evangeliste.

S. Odoüin à Hougarde.

Peu après Saint Odoüin Prêtre fut assassiné à Hougarde pour avoir rendu temoignage à la verité; on lui bâtit une Chapelle, qui a été depuis convertie en Chapitre de Chanoines.

916. Sterilité.

Une sterilité accompagnée d'une disette presque universelle de toutes choses, affligea infiniment la Ville & Pays, ensorte que les hommes & les bêtes ne trouvant point de quoi vivre, ceux-là mouroient pour la plûpart en parlant, & celles-ci en marchant.

Mort de l'Evêque Etienne. 920.

L'Evêque Etienne ne survecut guères à cette calamité publique, ayant cessé de vivre le seizieme de Mai de l'an 920. il avoit choisi sa sepulture dans l'Eglise de Saint Lambert.

L'Abbé Trithème dans son livre des hommes illustres, & des Ecrivains Ecclesiastiques, parle de l'Evêque Etienne en ces termes, " c'étoit un Prelat qui traitoit magnifique-„ment les sciences divines & humaines, penetrant dans les „affaires, éloquent dans ses discours, pieux & édifiant dans „ses mœurs.

„Il composa plusieurs ouvrages dignes d'être lûs ; entre „autres l'office de la Tres-Sainte Trinité, comme il se chan„te dans l'Eglise de Liege, ceux de Saint Lambert, de Saint „Etienne, de la Sainte Croix, & autres pieces de cette „nature. An 920.

Il retoucha aussi la vie de Saint Lambert, qu'il redigea en meilleur ordre, & dedia à Herman Archevêque de Cologne.

RICHAIRE XL. Evêque.

APrès la mort d'Etienne, la place fut disputée par deux puissans concurrens, Hilduin Abbé de Lobbe, & Richaire Abbé de Prume & de Stavelo : Hilduin fut d'abord élû par le Clergé & le Peuple, sous l'appuy de Giselbert, qui avoit soulevé les Grands du Royaume de Loraine, pour l'ôter à Charles le Simple ; le Roi parut d'abord agréer ce choix ; mais ayant appris que Hilduin étoit devoué à Giselbert, il le chassa, & nomma de son autorité Richaire, celui-ci alla à Rome l'an 922. obtint sa confirmation du Pape Jean X. & Hilduin fut excommunié. 920. & 21. Frodoard. Il fut depuis Evêque de Milan. 922. & 923.

Saint Guibert qui étoit d'une Maison noble, ayant renoncé au monde, fonda le Monastere de Gemblour environ l'an 922. Gemblour est une petite Ville de Brabant dont l'Abbé est Seigneur temporel, & l'un des Pairs de Brabant, il a titre de Comte, & seance aux Etats de ladite Province. Gemblour.

Charles le Simple ne demeura pas long-tems possesseur du Royaume de Loraine, il en ceda la plus grande partie à Henri Roi de Germanie, par un traité qui se fit l'an 923. selon Sigebert : 924. suivant Tritheme ; Frodoard le met à l'an 921. ; le Traité d'alliance entre ces deux Rois porte cette derniere date. Mirae. notit. Eccl. Belg. c. 51. c. 52.

Le même auteur rapporte à l'an 922. la confirmation du Monastere bâti par Saint Gerard, & accordée à Aix-la-Chapelle par le Roi Henri, ce qui montre que ce Prince étoit dez lors Maitre de la Loraine ; aussi Richaire qui avoit été nommé Evêque de Tongre par Charles le Simple, souscrivit à cet acte, comme étant devenu sujet du Roi de Germanie, par la cession que Charles lui avoit faite l'année auparavant.

An. 923. C'est ainsi que l'Evêque de Tongre qui jusqu'alors avoit suivi le sort du Royaume d'Austrasie, ou de Loraine, possedé tantôt par les Rois de France, & tantôt par ceux de Germanie, a été incorporé pendant le regne de Henri l'Oiseleur au Royaume de Germanie, duquel il n'a pû être detaché jusquà present malgré les guerres survenuës à ce sujet.

C'est de ce Henri de Germanie & de ses Successeurs que l'Eglise de Liege a reçu la plûpart du territoire qu'elle possede, & la confirmation de ce que d'autres Princes & Seigneurs lui ont donné comme nous verrons dans la suite de cette histoire.

928. L'Abbaye de St Servais à Mastric.

Mirae in notit. Eccl. Belg. c. 40.

Broüer. Annal. Trev. l. 9.

Ce Prince étant à Mastric l'an 928., Rotger Archevêque de Treves vint lui porter sa plainte que Giselbert (dont nous avons parlé ci-dessus) Fils de Raginier Comte de Haynaut, avoit envahi l'Abbaye de Saint Servais à Mastric, qui appartenoit à son Eglise.

Il faut observer que cette Abbaye avoit été quelque tems sous la protection de Charles & ses Successeurs, & que dans le partage que Charles le Chauve; & Louïs de Germanie firent du Royaume d'Austrasie, elle demeura à Charles, mais depuis que l'Empereur Arnoul eut défait les Normans, il la donna à l'Eglise de Treves par un Diplome du premier Juillet de l'an 889. après cela Zuentebolde Fils d'Arnoul la retira des mains de l'Evêque, pour la mettre en celles de Raginier Comte de Haynaut, sa vie durant, & comme on disoit alors *ad firmam*.

Ratbode Evêque de Treves s'entremit, & fit entendre à Zuentebolde le tort qu'on faisoit à son Eglise; ce Prince qui avoit été surpris, par un pretendu consentement de l'Evêque, la remit aussitôt en sa puissance.

Mirae. c. 46.

Par un Diplome fait à Aix-la-Chapelle, le jour Saint Servais de l'an 898. elle y demeura jusqu'à la mort de Louïs Fils de l'Empereur Arnoul, après laquelle Raginier & Giselbert son Fils s'en emparerent de nouveau.

Mirae. Diplom. Belg. tom. 2. c. 19.

Rutger Evêque de Treves sensible à cet outrage en adressa sa plainte à Charles le Simple, qui venoit de se mettre en possession du Royaume de Loraine, & en obtint le pouvoir d'y rentrer par un Diplome, dans lequel, non plus que dans les precedens, il n'y est precisement fait mention, que de

que de la seule Abbaye, biens & terres lui appartenans, sans qu'il y soit du tout fait mention des regaux, ni y touché, comme ayant été donnés auparavant à l'Eglise de Liege. An 928.

Peu aprés Henri Roi de Germanie, & Charles firent querelle, & Giselbert voulant profiter de leur embarras, se resaisit de l'Abbaye; mais Henri étant devenu Maitre de la Loraine, l'Evêque Rutger revint à la charge; implorant sa protection; alors le Prince trouva bon de partager le diferend, laissant Giselbert en possession de l'Abbaye sa vie durant, & l'obligeant en revenche de ceder quelques terres à l'Eglise de Treves pour la dédommager.

Richaire étant de retour de Rome montra que le Pape Jean X. lui avoit accordé, tant pour lui, que pour son Eglise en propre le *Pallium* Archiépiscopal.

Un Seigneur, nommé Bernard, ayant fait bâtir un Chateau, sans le consentement de l'Evêque, sur le territoire de l'Eglise de Liege prés d'Arcée, Richaire s'y en alla avec des gens de guerre, & le fit demolir. 933. Buch. Fisen.

Puis il s'appliqua à reparer les ruines des Normands, il réédifia & agrandit le Monastere que Saint Hubert avoit fondé en l'honneur du Prince des Apôtres, & le convertit en un Chapitre, où il mit des Chanoines au nombre de trente, qu'il arrenta, leur donnant une partie de son patrimoine, qui comprend la Seigneurie de Hombroux & les décimes. Le Monastere de Saint Pierre est converti en un Chapitre.

Richaire voulant donner un accroissement d'honneur à son Eglise, y unit douze dignités ou Abbayes seculieres, lesquels Abbés servoient l'Evêque chacun un mois de l'année en qualité de Chapelains; sçavoir celle de Nôtre-Dame à Liege, de Maseick, Ama, Tongre, Messe, Celles, Dinant, Namur, Malone, Alne, Malines & Cyney. Quelque tems aprés l'Abbaye de Nôtre-Dame de Liege fut annexée à la Prêvôté, & celle de Tongre convertie en prêvôté, Messe retranchée, Celles transmise à Visé par l'Evêque Adolfe de la Mark, Namur retranchée, Malone transferée à Mastric par l'Evêque Notger, & passée en prevôté, Alne transportée à Thuin par le même Evêque, & ensuite changée en prevôté, Malines retranchée, en sorte que de ces douze Abbayes seculieres, il n'en reste plus que quatre, sçavoir Ama, Visé, Dinant & Ciney. Abbayes seculieres 938.

An 939. Gifelbert efprit turbulent fuccomba cette année fous le poids d'une guerre qu'il avoit fufcitée mal à propos. Si osé que d'attaquer l'armée du Roi Othon au paffage du Rhin, il fut défait; le Roi pourfuivit les vaincus & les fuyards jufqu'à la fortereffe de Chevremont, où il les tint blocqués.

Fifen.

Cependant Louïs Roi de France appellé par les foulevés de Loraine pour la recouvrer, penetra dans l'Alface. Othon abandonna auffitôt Chevremont, marcha à l'ennemi, & le recoigna au-delà des frontieres; Gifelbert de fon côté raffembla des troupes pour aller joindre & fortifier le refte de fon parti; mais comme il alloit paffer le Rhin à Andernac; il fut enveloppé par les gens d'Othon, fes troupes furent diffipées, & lui il expira miferablement dans ce fleuve.

Richaire fait du bien à l'Eglife de Cambrai. *Fifen.*

Notre Evêque qui étoit en grand credit auprès d'Othon I. s'entremit en faveur de Fulbert Evêque de Cambrai, & obtint un Diplome, par lequel ce Prince confirma les immunités & privileges accordés à fon Eglife, ajoutant qu'à l'avenir, les droits de Toll, & de battre monoye feroient devolus à l'Evêque de Cambrai & à fon Chapitre.

Ce Diplome eft raporté par *Lotrius* l'an 925.

Pour ce qui eft de l'origine du Monaftere de Wozor fitué fur le bord de la Meufe entre Dinant & Givet, nous ne fçavons rien de certain; un auteur dit que le Comte Gillebert l'ayant bâti, un nommé Forannan Archevêque en Ecoffe, fe feroit trouvé en ce lieu; on ne fçait par quelle voye, avec douze difciples qui l'occuperent; c'eft à prefent une Abbaye de Benedictins fort celebre, jadis du Diocefe de Liege, aujourd'hui de Namur.

Wachtendonck. *M. S.*

Richaire fit bâtir & confacra en l'honneur de Saint Servais une Eglife; au même lieu où le Saint ayant fiché fon baton en terre, en fit, dit-on, fortir une fource d'eau que l'Evêque fit conduire fur la place du marché pour la commodité du peuple.

Eglife de Saint Servais.

945. L'Evêque Richaire après avoir gouverné tranquilement fon Eglife pendant vingt-quatre ans & plus, s'endormit dans le Seigneur le 23. Juillet de l'an 945.

Mort de l'Evêque Richaire.

HUGUES I. XLI. Evêque.

946. LE Roi Othon informé du merite de Hugues Abbé depuis douze ans de Saint Maximin à Treves, le

nomma pour remplacer Richaire dans le Siege Episcopal de Liege ; le Religieux s'en défendit fortement, & ne se soumis à la volonté de ce Prince, que pour éviter d'encourir son indignation. An 947.

Il possedoit les sciences divines qu'il accompagnoit d'une sainteté de vie qui le rendoit respectable, même aux Princes vicieux.

On tient qu'il consacra vers l'an 947. l'Eglise de Saint Etienne, que Richaire avoit bâtie. Il mourut selon quelques-uns l'onziéme d'Avril de l'an 947. & suivant le livre de la commemoration des morts à l'usage de l'Eglise de Liege, le 24 Janvier de l'an 948. Son corps fut porté à l'Abbaye de Saint Maximin. Eglise de Saint Etienne. Chapp. Mort de l'Evêque Hugues I.

FARABERT XLII. Evêque.

Farabert étoit Abbé au Monastere de Prume en Ardenne, lors qu'il fut nommé Successeur de Hugues I. Pendant son épiscopat il survint une dispute pour l'Archevêché de Reims ; la plus grande partie du Clergé de cette Ville n'avoit pû souffrir que Hugues de Vermandois, qui avoit été intru dans le Siege Episcopal à l'âge de cinq ans, y fut maintenu, de sorte qu'ils y avoient installé un Moine nommé Artald. 948.

Il se tint pour la terminer une Assemblée Synodale des Evêques des Gaules & de Germanie, dans la Ville de Mouzon, où les Evêques adjugerent la joüissance de l'Archevêché à Artald à l'exclusion de Hugues : celui-ci s'en plaignit au Pape Agapet II. qui envoya un Legat vers Othon I. pour le prier d'assembler un Concile general des Gaules & de la Germanie, à dessein de vuider ce diferend avec d'autres, il le convoqua au Palais d'Ingelheim, où les Evêques, du nombre desquels étoit nôtre Farabert, faisant droit sur la requête d'Artald, lui confirmerent l'Archevêché, tandis qu'ils excommunierent le Comte Hugues.

L'Année d'après le Roi Othon donna de nouvelles marques de son affection pour l'Eglise de Liege par la donation qu'il lui fit du Monastere d'Eyck, situé dans la terre des Fondateurs, dans le lieu dit le vieux Eyck, avec toutes ses dependances & les mêmes droits que ladite Eglise de 949.

An 949. Liege possedoit dans ses autres terres ; & cela à la requisition de l'Evêque Farabert, & par l'entremise de Conrad Duc de Loraine.

Chapp. Le Diplome de cette donation rapporté par Chapeauville, est daté du quatriéme Juillet de l'an 944. & le 16. du regne d'Othon ; mais Bucherius a corrigé l'erreur de cette époque en substituant, 949. au lieu de 944. & l'an 14. au lieu de 16. du méme regne, ce qui s'accorde parfaitement avec l'indiction & l'Episcopat de Farabert.

Eglises de Saint George & de Sainte Catherine reparées. Ce fut de son tems que les Eglises de Saint George, & de Sainte Catherine, qui avoient été ruinées par les Normands, furent reparées, celle-là par le Chevalier Rigauld des Prez, & celle-ci par le Chevalier Lardier. Farabert fonda & érigea en Paroisse l'Eglise de Saint André, puis cessa de vivre le 28. Août de l'an 953.

Mort de l'Evêque Farabert. 953.

RATHERE XLIII. Evêque

Rathere succeda à Farabert ; il étoit Moine de Lobbe, & consommé dans les sciences ; Hilduin qui étoit du méme Monastere ayant été destitué de l'Evêché de Liege par Charles, dit le Simple, comme nous l'avons dit, Rathere suivit sa fortune, & l'accompagna en Italie auprès du Roi Hugues allié à Hilduin ; ce Prince le reçût gracieusement, & après la mort de Notker le plaça sur le Siege de Verone l'an 929.

Fisen.

Peu après Lambert Archevêque de Milan étant venu à mourir, Hilduin le remplaça, & Rathere lui fut substitué à Verone.

Il avoit gouverné pendant cinq ans assé paisiblement, lors qu'Arnold Duc de Baviere vint en Italie avec une puissante armée contre Hugues ; on croit que s'étant laissé gagner par Milon Comte de Verone, ils avoient appellé ce Prince : quoi qu'il en soit les portes de Verone lui furent ouvertes ; Hugues fut le vainqueur, chassa son ennemi de l'Italie, & mit Verone à la raison ; aussitôt & sans observer aucune formalité, il depoüilla Rathere de son Evêché, & le relegua à Pavie ; il s'y fit admirer par ses pieces d'esprit, & aimer par la regularité de sa conduite ; il exposa au Souverain Pontife le sujet de sa disgrace ; il fut pro-

On voit sa Lettre dans Chappeauville.

noncé en sa faveur dans un Concile * de Reims, où presidoit Gerbert ; enfin soit que le tems eût adouci la colere du Roi Hugues, ou qu'il fut persuadé de l'innocence de Rathere, il le retablit dans son Siege de Verone, il y demeura jusqu'au tems de Berenger II. qui succeda à Lothaire Fils de Hugues.

An. 952.
* Il ne se trouve pas.

Ce nouveau Roi qui passoit pour un Tyran ne pouvant souffrir la liberté digne d'un Evêque, avec laquelle Rathere lui reprochoit ses crimes ; le chassa de Verone ; Brunon Archevêque de Cologne, & Frere de l'Empereur Othon I. en fut informé dans le tems que le Siege de Liege étoit vacant ; aussitôt, soit par reconnoissance, il avoit, dit-on été disciple de Rathere, soit en vûë de fortifier le parti d'Othon dans la Loraine ; il le fit nommer Successeur à Farabert.

Il ne fut pas long-tems en place, qu'ayant repris avec trop d'aigreur les vices du siecle, & sans acception de personne ; il se fit de si puissans ennemis, qu'il fut chassé l'an 955. parmi une pension raisonnable tirée des revenus de l'Evêché ; il retourna dans son Monastere de Lobbe, d'où il reprit, deux ans après la route d'Italie, & fut remi sur le Siege de Verone par l'Empereur Othon, qui avoit redui Berenger ; mais il n'y fut pas long-tems. Les Veronois n'eurent pas plûtôt appris la mort de l'Empereur Othon, qu'ils le chasserent pour la troisiéme fois de leur Ville.

Chapp. 955.
Selon *Fisen.* 956.

Panuinius *l.* 4. *antiquit. Veron. apud* Fisen.

Il revint enfin à Lobbe, où il vecut encore près de dixhuit ans, s'appliquant à composer divers ouvrages, parmi lesquels on compte la vie de Saint Ursmare Abbé de Lobbe, un livre du Corps & du Sang de Nôtre Seigneur, & un autre de la predestination. Pendant son sejour à Pavie il avoit écrit contre l'heresie des Antropomorphites * ; & aida beaucoup les Evêques des environs à l'exterminer de ces contrées.

* Ils concevoient Dieu semblable à un homme corruptible.

L'on voit aussi dans Chappeauville, une lettre de Rathere au Pape Jean X. dans laquelle il décrit tout le fait de sa premiere disgrace, avec beaucoup de force & de modestie, en forme d'Apologie, & deux autres aux Evêques de France, d'Italie & d'Allemagne remplies de doctrine & de religion ; il mourut passé octogenaire l'an 974.

Mort de Rathere.

BALDRIC I. XLIV. Evêque.

An. 956.

BAldric premier du nom, que le Clergé & le Peuple avoient postulé & obtenu de l'Empereur Othon pendant la disgrace de Rathere, gouvernoit paisiblement le Diocese, lors qu'il fut troublé par Raginier son oncle surnommé au long col, & Comte de Hainaut.

Raginier trouble le Monastere de Lobbe

Ce Seigneur, que la naissance & les richesses avoient rendu puissant & hautain, voyant Baldric son neveu affermi dans le Siege épiscopal, s'empara de l'autorité, & en fit éprouver de funestes effets aux Moines de Lobbe.

Il entra comme un furieux dans le Monastere, deposa haut la main l'Abbé Blittard, & mit à sa place Erluin qu'il avoit tiré du Monastere de Gemblour.

Cet attentat fut bientôt suivi d'un autre; il y avoit dans cette maison un Religieux de sainte vie nommé Odüin, que le Comte avoit pris en haine, après l'avoir gueté quelques jours, il le trouva enfin un soir qu'il prioit seul dans l'Eglise, il l'en tire de force, le traîne dans le porche, & lui perce le cœur de son épée la veille de la Toussaint.

Il n'en demeura point-là, devenu plus fier par la défaite de cet ennemi, il se prit à l'Archevêque Brunon, ou plûtôt à l'Empereur Othon, en se mettant par voye de fait en possession de la dote que Giselbert avoit assignée à Gerberge sa femme, & Sœur à l'Empereur Othon; toutes les remontrances du Prince furent inutiles, le Comte se mit aux champs avec une armée; mais il fut défait par l'Archevêque Brunon, & reduit d'aller à Valenciennes se jetter à ses pieds; puis relegué au-delà du Rhin, où il finit ses jours.

Fisen.

Erluin est chassé de Lobbe.

Les Moines de Lobbe se voyant delivrés des persécutions de Raginiere, déchargerent leur haine sur l'Abbé Erluin qu'ils laisserent pour mort; il en guerit pourtant; mais peu après les Moines lui creverent les yeux, & le mirent à la porte; on le conduisit à Gemblour, où il mena quelque tems une vie fort triste; mais admirable par les exemples qu'il donna d'une rare vertu.

L'Evêque Baldric mourut en bonne odeur, & de déplai-

sir de la mauvaise conduite de son Oncle, le vingtieme Avril de l'an 959. An. 959. Mort de l'Evêque Baldric. 959.

Chappeauville s'est abusé lors qu'il a cru que nôtre Baldric avoit été Precepteur de l'Archevêque Brunon. C'est un autre Baldric Evêque d'Utrecht. Fisen.

L'on raporte à l'année precedente la mort de Saint Gerard fondateur de l'Abbaye de Brogne, laquelle porte aujourd'hui son nom : il avoit, selon Sigebert, reformé plusieurs Monastéres dans les Pays-bas ; Namur ayant depuis été érigée en Evêché, l'Abbaye y a été unie. Mort de Saint Gerard.

ERACLE XLV. Evêque.

ERacle étoit noble Saxon, Conseiller de l'Empereur Othon, Prevôt de l'Eglise de Bonn, & versé dans toutes les sciences. 959.

Il fut postulé Evêque si unanimement par le Clergé & le Peuple, qu'on le remarque comme une chose rare ; Brunon Archevêque de Cologne & Frere de l'Empereur, qui l'avoit recommandé, fit la ceremonie du sacre. Fisen.

Eracle étoit grand amateur de belles lettres, il fut le premier qui commença d'instituer des Ecoles, comme il fit à Saint Lambert, à Saint Pierre, & à Saint Martin après qu'il l'eut bâtie : il fit venir des pays étrangers des personnes d'érudition & de bonnes mœurs, il les honnora de son estime, & de sa confiance, jusqu'à fournir de ses propres fonds à leurs besoins. Il institue des Ecoles.

On vit bientôt la jeunesse y accourir en foule de toutes parts, & l'Evêque se meler parmi eux pour les animer à l'étude, élevant pour ainsi dire de ses propres mains ces jeunes plantes ; en sorte que si l'Eglise de Liege pouvoit s'applaudir dans ces heureux tems d'être le plus auguste Chapitre de l'Europe par le grand nombre de Princes qui le composoient, ne peut on pas dire qu'elle en étoit en partie redevable à l'Academie d'Eracle, où quantité de jeunes Seigneurs venoient se rendre comme à une nouvelle Athene.

Les autres Eglises Collegiales ne furent pas sitôt bâties qu'elles ouvrirent chacune une Ecole dans leurs encloîtres, avec une dignité & des émolumens à l'exemple de celle

Origine des Ecolâtres.

de la Cathedrale, les Chanoines qui y sont preposés se nomment Ecolâtres.

L'habilité d'Eracle dans les affaires étoit si reconnuë qu'Othon & Brunon n'entreprenoient rien sans son Conseil, ensorte que celui-ci étant obligé de faire un deuxiéme voyage en France, pour aller secourir Lothaire son Neveu, & Fils de Gerberge Reine de France, Eracle ne pût se défendre de l'y accompagner.

Lothaire assiegeoit la Ville de Dijon que Robert Fils d'Heribert lui avoit enlevée, Brunon étant arrivé au camp avec ses Lorains, contraignit Robert de donner des ôtages qui furent mis en la puissance de Lothaire.

Brunon étant en chemin pour revenir, obtint d'Ansgite Evêque de Troyes, le Corps de Saint Patrocle Martyr: dans le méme tems il reçut nouvelle, qu'Immon heritier du fameux Giselbert, (& qui passé treize ans avoit fort molesté le Chapitre de Saint Servais, & machiné l'année derniere secretement contre l'Etat) venoit de lever le masque, & se fortifioit dans la Forteresse de Chevremont, tandis qu'un autre Robert assiegeoit Namur, il laissa donc à Eracle le soin de conduire à Cologne le Corps Saint, & traversant la Loraine à grandes journées, il passa par Liege, & fit investir Chevremont, l'ayant fait reconnoitre, il trouva bon de remettre à un autre tems d'en faire le siege dans les formes.

Abr. Chron. Mez.

Etant venu depuis en France pour terminer quelque diferend de sa Sœur Gerberge, & du Roi Lothaire avec les enfans & la veuve de Hugues, il fut saisi d'une fievre à Compiegne, dont il vint mourir dans la Ville de Reims fort regretté de tous ceux qui aimoient la paix.

Quelques auteurs l'appellent Archiduc de Loraine, parce qu'il commandoit à tous les Duchés & Comtés de ce Royaume. C'est la premiere fois que ce titre se trouve chez les Historiens ; il y avoit de ce tems-là un Duc Marquis dans la Loraine Mossellanique, ou haute Loraine, c'étoit Gerard, de qui l'on tient étre issus les Princes de Loraine d'aujourd'hui : quelques Genealogistes la tirent d'Erchinoald Maire du Palais, & font venir de la méme tige la maison d'Hapsbourg Autriche, & celle des Ducs de Zevinghen, d'où est issuë celle des Princes de Bade.

L'Evêque

L'Evêque Eracle voyant que la multiplicité des affaires, dont il étoit chargé par l'Empereur, ne lui permettoient pas de donner son attention au gouvernement du Monastere de Lobbe, dont ses Predecesseurs avoient eu l'administration depuis que l'Empereur Arnoul l'avoit confiée à l'Evêque Franco, il fit élire Alderan, dit le pieux, Religieux de ladite Maison, qui de concert avec l'Evêque, retablit en vigueur la discipline de Saint Benoit qui y étoit dechuë. An 961. Fisen. Chron. Lob. Il donne un Abbé au Monastere de Lobbe.

Eracle donna aussi un relief à la dignité d'Abbé en remettant au Monastere une partie des biens qui lui avoient appartenus avant la donation faite d'iceux à Franco, & que le méme Evêque & ses Successeurs avoient retirés des mains de puissans Seigneurs qui les avoient envahis, le reste de ces biens est demeuré incorporé à l'Eglise de Liege.

Il leur obtint aussi du Saint Siege un accroissement d'honneur, qui consiste dans les privileges suivans, sçavoir, que les Abbés de Lobbe pourront porter, à la façon des Evêques, les Sandales, les Gands, & la Tunicelle sousdiaconale.

En second lieu, que dans les Assemblées, tant Ecclesiastiques, que seculieres, ils auront les premiers rang & suffrages après l'Evêque, de plus qu'ils pourront en son absence officier pontificalement, & précher au peuple en qualité de Vicaires perpetuels de l'Evêché : enfin après avoir été mis en possession par l'Evéque, ils ne feront hommage à aucun autre Prince, ni Seigneur : ainsi le porte la chronique de Lobbe, qui ajoûte, que ledit Monastere a été long-tems honnoré de la protection & estime des Rois & Princes préferablement à tous autres du diocese de Liege, hormis celui de Stavelot.

Eracle étant atteint d'une espece de Chancre, ou Loup, sans espoir d'en guerir par les secours humains, resolut d'aller au Sepulchre de Saint Martin, dont le Corps (qui avoit demeuré à Auxerre depuis la devastation des Normands) venoit d'étre raporté à Tours & y operoit des miracles ; il y fit le voyage, & fut gueri par l'intercession du Saint, sitôt qu'il fut revenu à Liege, il envoya à l'Eglise où il avoit reçû sa guerison, & à chacun des Chanoines des presens considerables. 962. Il va à Saint Martin à Tours.

Ensuite voulant laisser à la posterité un monument éternel du miracle, il fit bâtir en Publemont une vaste & brillante

An 962. Egliſe en l'honneur du Saint, & y plaça des Chanoines au nombre de trente, qu'il arrenta richement, pour y faire le ſervice divin ſuivant l'uſage & les rits de l'Egliſe de Tours.

Il fit auſſi une Ordonnance portant que les Chanoines ſeroient revetus de culles noires dans le tems des Avents, & depuis la Septuageſime juſqu'aux Pâques.

Dans un deuxiéme voyage qu'il fit à Tours environ huit ans après, comme il prioit au Tombeau, le Saint Evêque lui apparut en compagnie des Saints Brice & Euſtache, & lui enjoignit de ſe faire recevoir au nombre des Chanoines de ſon Egliſe, lui & ceux du Chapitre de Saint Martin de Liege, en ſigne de quoi il devoit officier le lendemain pontificalement, ce qui fut executé : puis on dreſſa une formule de confraternité entre les deux Chapitres avec les conditions ſuivantes.

Confraternité entre les Chanoines de Saint Martin de Tours & ceux de St. Martin à Liege. Cette confraternité s'obſerve encor à preſent.

1. Que les Chanoines de Liege & de Tours ſe viſiteront reciproquement lors que faire ſe pourra.

2. Qu'un Chanoine allant d'un Chapitre à l'autre prendra ſeance au Chœur comme étant membre d'un méme Corps & perçevra les fruits de ſes preſences.

3. Qu'on envoiera d'un Chapitre à l'autre les noms des Chanoines qui viendront à mourir, pour s'entraider par les ſuffrages reciproques.

Gilles d'Orval dit, qu'autrefois on voyoit gravé ſur la muraille, derriere le Maître Autel de Saint Martin, le miracle ſuſdit, tel qu'il étoit écrit de la main d'Eracle, & qui eſt raporté au long dans Chappeauville : mais depuis l'incendie de l'Egliſe, il n'en eſt reſté aucunes traces ; il eſt bien vrai que ce miracle eſt decrit dans le nouveau Livre du Chapitre de Saint Martin fol. 67. à peu près dans les mémes termes de Gilles d'Orval ; cependant on ne peut ſe diſpenſer de dire, qu'il eſt ſurprenant qu'Anſelme (qui a écrit aſſez exactement la vie d'Eracle, & dont nous avons encore le manuſcript,) ne fait pas mention du miracle ; de plus Renier Religieux de Saint Laurent, qui a fait *ex profeſſo*, la vie de cet Evêque, n'en dit rien.

Chapp. *hic pag.* 197.

Anſel. M. S.

Foull. *hic.*

963. Origine du Comté de Luxembourg.

Ce fut en l'année 963. que le Comté de Luxembourg prit ſon origine en la maniere ſuivante. Un Seigneur nommé Sigifride obtint en 960. le titre de Comte pour ſa terre dite *Guerrium* ou Ghurich, dans laquelle s'éle-

voient sur une hauteur, les ruines d'un ancien Chateau bâti par les Romains, & qui appartenoit à l'Abbaye de Saint Maximin à Treves ; Sigifride qui en avoit envie, s'adressa à Brunon Archevéque de Cologne, Frere de l'Empereur Othon I. & son Vicaire dans ses provinces, il en obtint des lettres de permission, & s'accorda avec l'Abbé & ses Moines parmi un acte d'échange qui fut passé dans l'Abbaye de Saint Maximin le jour des Rameaux de l'an susdit ; depuis lors, ce Comté perdit le nom de Ghurich, & prit celui de Luxembourg, dont Sigifride fut le premier Comte. An 963.

Mirae. notit. Eccl. Belgic. c. 61. Bertel. Mir.

L'année d'après Eracle sous le nom d'Everacre assista à l'institution de l'Archevéché de Magdebourg, on lit ces mots dans les actes. Moi Everacre Evéque de Liege, j'y ai assisté & souscrit. 964.

Hardoüin tom. 6. Conc. part. 1. pag. 654.

Il consacra dans la méme année à Liege l'Eglise qui venoit d'étre bâtie en l'honneur de Saint Severin, & l'érigea en paroisse, puis il forma le dessein de celle de Saint Paul, & se trouvant, dit-on, embarassé pour la place, l'Apôtre lui apparut, & lui dit, que le lendemain, il trouveroit le lieu marqué par un cordon de neige (c'étoit au mois de Juillet) ce qui advint, ensorte qu'on jetta les fondemens, suivant l'étenduë du terrain qui étoit tracé ; on enferma dans l'enceinte de l'Eglise la Chapelle de Saint Germain des Prez, lors qu'elle fut poussée jusqu'aux vitres, il y mit des Chanoines au nombre de vingt, qu'il arrenta richement, c'est aujourd'hui l'une des plus magnifiques Eglises de la Province.

Eglises de Saint Severin, de Saint Paul, 968.

Vers le méme tems il fit lever de terre le Corps de Saint Evermare à Russon ; il s'y est fait depuis quantité de miracles, & l'Eglise est érigée en Collegiale. 969.

Saint Evermare.

Le Chevalier Ghuys Seigneur de Flemal, Lexhy, Fontaine, &c. fonda les Paroisses des Saintes Madelaine & Marguerite.

Les Eglises des Saintes Madelaine & Marguerite.

L'année d'après Eracle jetta les fondemens du Monastere de Saint Laurent en Publemont, & ensuite consacra la Chapelle de Saint Sixte, qui se trouve aujourd'hui enfermée dans les encloîtres dudit Monastere. 970.

Origine du Monastere de Saint Laurent.

L'Empereur Othon étant obligé d'aller faire une expedition en Calabre, mena Eracle avec lui ; puis ce Prélat revint à Liege accompagné d'un Evéque Grec nommé

An 970. Leon, personnage illustre & d'une sainte vie, qui avoit été chassé de son Siege pendant les troubles, il le plaça dans le Monastere de Saint Laurent, & lui assigna une pension considerable hors de ses propres revenus, il y mourut en odeur de sainteté, & fut inhumé dans l'Eglise dudit Monastere à l'opposite de l'Autel de Saint Gereon.

Eracle continuoit de gouverner tranquilement, lors qu'il se vit troublé par la faction d'un certain Henri de Marlagne. Cet homme turbulent & seditieux s'étant mis à la tête d'une bande de gens de sa sorte, alla avec eux forcer les Caves de l'Evéque, qui demeuroit à Saint Martin en Mont, les muids furent enfoncés, & le vin qu'on ne put boire, fut repandu ou emporté ; Eracle en fut averti, & loin de penser à s'en ressentir, il dit avec beaucoup de modestie ; il viendra après moi un homme, qui ne laissera pas impunis les outrages de cet homme ; l'évenement l'a verifié : peu après il tomba malade, & pressentant sa derniere heure, il fit creuser son tombeau dans l'Eglise de
971. Saint Paul, quoi qu'elle ne fut pas couverte ; mais l'Apôtre (selon la tradition) lui apparut, & lui dit qu'il ne vouloit pas qu'aucun homme y fut enterré ; d'où est venu sans doute l'usage, qui s'observe encore aujourd'hui, de n'inhumer personne dans le chœur ni dans la neffe : il ordonna donc qu'il seroit porté à Saint Martin en Mont, ce qui fut executé le vingt-huitieme du mois d'Octobre de l'année 971. étant mort le vingt septieme.

Mort de l'Evéque Eracle.

Quelque tems après Robert Doyen de la même Eglise, lui dressa un Tombeau de Marbre près du Maitre Autel. Vers l'an 1711 les Chanoines y ont dressé un tres-beau Jubé de Marbre & reparé noblement le Tombeau dudit Evêque.

NOTGER XLVI. Evêque.

971. *In vitâ Notg. per Rob. Quart.*

QUelques Auteurs ayant confondus Notger Evéque de Tongre & de Liege avec un autre Notger de Saint Gal. Nous avons crû devoir marquer ici l'illustre Maison d'où il est sorti, de maniere qu'on ne puisse s'y méprendre. Nous disons donc que Notger, de qui nous allons parler, étoit Fils de Graïon Duc de Sueve de la noble Maison d'Oëtinghen, & d'Helene Sœur de l'Empereur Othon

Son extraction

I. du nom, (ce qui ne convient nullement au Moine de l'Abbaye de Saint Gal.) An 971.

Sa capacité.

Sa profonde érudition, & sa grande habilité dans les affaires, lui acquirent bientôt les premiers postes à la Cour de l'Empereur, & lui firent un nom dans le monde, en sorte qu'après la mort d'Eracle, l'Empereur l'ayant presenté au Chapitre, il fut mis sur le Siege Episcopal de Liege cette année 971., puis après il reçût l'ordre de Prêtrise des mains de Gereon Archevêque de Cologne, qui le sacra Evêque dans l'Eglise Cathedrale à Liege.

Il se fait Prêtre.

Il est sacré Evêque.

Sitôt qu'il fut en place, il prit connoissance des abus qui s'étoient glissés dans tous les Tribunaux, pour les redresser avec vigueur. Comme il possedoit dans un éminent degré toutes les qualités requises pour cela, il les employa efficacement pour l'honneur de son Eglise, & le bien de ses sujets.

Fisc. part. 3. l. 7.

Il commença par s'assurer de Henri de Marlagne, cet homme impetueux & turbulent (de qui il a été parlé à la fin de la vie d'Eracle) & de ses associés au nombre de près de deux cens qui furent condamnés à une mort ignominieuse, & pour la plupart branchés à l'opposite de leurs maisons : cet exemple de severité ne servit pas peu à redonner la vigueur aux loix, du poids à l'autorité épiscopale, & à jetter la terreur dans l'ame des méchans ; puis tournant ses soins du côté de son Eglise qui alloit en ruine, il l'a fit reparer & agrandir, comme aussi la maison de l'Evêque ; ensuite il fit bâtir près de sa Cathedrale une Chapelle en l'honneur de la Vierge, où il plaça les Fonts Baptismaux, & qui fut depuis une Paroisse, sous le nom de Nôtre-Dame aux Fonts.

973. Il repare l'Eglise de Saint Lambert & la Maison épiscop.

Fait bâtir la Paroisse de Nôtre-Dame aux Fonts.

974. Il érige en Ville le Bourg de Fosse.

Il repare la Ville de Malines.

L'an 974. il érigea en Ville le Bourg de Fosse, la revetit de murailles, & obtint pour elle divers privileges de l'Empereur ; ensuite il entreprit de reparer la Ville de Malines, qui avoit été ruinée par les Normands ; il y institua un College de douze Chanoines, avec la dignité de Prevôt, & depuis la Comtesse Gerlede augmenta ce nouveau Chapitre de deux prebendes.

Tempête. 976.

La Chasse de St. Remacle est apportée à Liege.

Une tempête furieuse ayant gâté les campagnes, l'Evêque ordonna un jeûne & des prieres publiques, fit amener de Stavelot la Chasse de Saint Remacle, qui fut

An. 976. portée processionellement par la Hesbaye avec tout le succès qu'on en pouvoit esperer, ce qui fut suivi d'une abondante moisson.

Saint Remacle au Pont par Renier Fils du Roi de Navarre Doyen de St. Lambert.

* St. Remacle en Mont par un Doyen de St. Martin.

Comme la Chasse avoit reposé au Pont d'Amercœur, & en Publemont où il y avoit deux Chapelles, on y bâtit deux Eglises en l'honneur dudit Saint, l'une * assés près du Pont d'Amercœur, & l'autre * au voisinage de Saint Martin en Mont; elles furent depuis érigées en Paroisses.

Origine du Monastere de St. Gilles.

Vers le même tems un nommé Gonderan Provençal de naissance, & Musicien de l'Eglise de Saint Lambert, fit bâtir au-dessus de la Ville un Hermitage en l'honneur de Saint Gilles, & quelques maisonnettes pour servir de retraites à de pieuses personnes, il mourut en odeur de sainteté & fut inhumé audit lieu devant l'Autel des Saints Denis & Lambert; tels furent les commencemens du Monastere de Saint Gilles.

977. L'Empereur Othon II. voyant que l'état present de ses affaires ne lui permettoit pas de rompre ouvertement avec Lothaire Roi de France, dans le dessein de l'obliger au plûtôt de mettre une Barriere au devant de lui, crea Duc de Loraine Charles Frere de Lothaire, jeune Prince âgé pour lors de vingt-trois à vingt quatre ans.

Charles Duc de Loraine.

Les François n'avoient pas perdu le souvenir de leur ancien droit sur la Loraine, & le Roi, comme Fils de Gerberge (laquelle de son chef y avoit de grands biens) s'attendoit qu'Othon son cousin germain lui en rendroit une partie, vû principalement qu'il en avoit cedé de bonnes pieces aux Evêques de Liege & de Cologne, cependant Othon ne l'ayant point voulu faire, les deux Princes en vinrent à une guerre ouverte.

Guerre entre l'Empereur & le Roi de France.

M. S. Wacht. & Vandeberg.

Chateau Sylvestre

Le Comte Plaudris voüé de Liege, & Frere à Saint Lambert, avoit fait bâtir l'an 719., du consentement de Saint Hubert, un Chateau, dit Silvestre, sur une hauteur entre les Eglises de Saint Pierre & de Saint Martin en Mont, comme nous avons dit à l'année 788.

Ogier le Danois.

Long-tems après Ogier le Danois, qui accompagna * l'Empereur Charlemagne à une expedition en Italie, dans laquelle Aper Comte de Loz haut Voüé de Liege, qui possedoit ledit Chateau, ayant été tué sans laisser des enfans procreés de son corps, fut fait par ce Prince Comte de Loz & Voüé de Liege.

Ogier étant venu à Liege occupa le Chateau Sylveſtre qu'il fit reparer & nommer Saint Michel, enſuite il ſurrogua en ſon lieu & place ſon couſin Radus Fils du Comte Des Prés, qui fit bâtir la Chapelle de Saint Germain, à preſent Saint Martin en Iſle, & poſſeda le ſuſdit Chateau en qualité de Voüé, comme ont fait ſes Succeſſeurs. An 979. Repáre le Chateau Sylveſtre & le nomme de Saint Michel.

Ce Chateau tenoit la Ville en ſujeḉtion & déplaiſoit fort à Notger, qui medita de le convertir en une Egliſe, pour cela, il entreprit un voyage en Allemagne, emmenant avec lui Robert ſon Neveu Prevôt de Saint Lambert, & le Voüé * poſſeſſeur du ſuſdit Chateau, après quelques jours de marche, il renvoya ſon Neveu chargé des ordres ſecrets pour l'execution de ſon deſſein.

* Il s'appelloit auſſi Radus Des Prés.

Comme l'Evêque revenoit avec le Voüé, celui-ci étant à portée de ſon Château, & le voyant converti en une Egliſe, ne pût s'empêcher d'en marquer ſon mécontentement à l'Evêque, qui lui developa le myſtere, & le fit conſentir à tout, parmi un équivalent. Ce Chateau eſt converti en Egliſe.

Le Prevôt Robert avoit aparanment pour heritages les Prairies au delà du grand Pont juſqu'en Cornillon, qui furent cedées au Voüé, enſuite lui & ſes Deſcendans allerent demeurer au Chateau bâti en Cornillon du tems de Saint Hubert pour la ſeureté de la Ville de ce côté-là : ce terrain ne ſeroit-ce pas en partie, cette langue de terre qu'on appelle encore aujourd'hui la Chauſſée des Prés?

Quelque tems après la juriſdiḉtion de la Sauveniere fut adjugée au Prevôt de Saint Lambert, puis cedée à la Cité parmi une ſomme d'argent, l'on voit encore un reſte de ce terrain, où eſt l'Hipodrome. * Fiſen.

* Place des Chevaux.

C'eſt ainſi que le Chateau Saint Michel fut converti en l'Egliſe, dite à preſent de Sainte Croix, Notger y inſtitua un College de quinze Clercs. Egliſe de Sainte Croix.

Le Prevôt Robert, nommé le Coévêque ou Chorévêque, (nom qui ceſſa depuis d'être uſité dans l'Egliſe de Liege) augmenta de ſes fonds les revenus de la nouvelle Egliſe. 980.

L'année ſuivante on bâtit une autre Egliſe au pied de celle-là, à l'honneur de Saint Michel, en memoire d'une Chapelle ſous le nom du même Saint, qui étoit dans le Chateau qu'on venoit de démolir, elle fut conſa- Egliſe de Saint Michel.

An 980. crée le deuxiéme jour de Mai, & quelque tems après érigée en Paroisse.

Immon Fils de Giselbert, de qui nous avons parlé, à l'an 938. occupoit en petit Tyran la Forteresse de Chevremont, avec une garnison composée, pour la plupart de Brigands, qui desoloient les environs par leurs déprédations, gourmandoient les Bourgeois jusque dans les Fauxbourgs, & ruinoient le Paysan.

L'Evêque qui avoit cela fort à cœur, eût bien voulu delivrer ses sujets de l'oppression; mais outre que la place étoit presque inaccessible pour son assiéte, elle étoit bien fortifiée, & munie abondamment de toutes choses.

Or il advint que la Femme d'Immon étant accouchée d'un Fils, l'Evêque fut invité d'aller faire la ceremonie du Bâtême, il donna parole, ajoûtant, que pour rendre la chose plus éclatante, il iroit à la tête d'une partie de son Clergé, ensuite ayant medité un dessein sur la place, il le communiqua à ses plus affidés Conseillers; sa resolution ayant été approuvée, & le jour fixé pour l'entreprise, l'Evêque sortit de la Ville, suivi d'un bon nombre de gens bien armés, sous des Cappes d'Eglise, sitôt qu'ils furent entrés, l'on fit, selon quelques-uns, la ceremonie de bâtiser l'enfant, qui eût nom Nicolas; puis l'Evêque ayant repeté à Immon ce Chateau comme une place qui lui appartenoit; ce Seigneur s'en défendit avec emportement, les paroles monterent fort haut, & sur l'heure l'Evêque donna le signal, aussitôt voilà ses gens qui jettent bas les Cappes, se ruent les armes à la main sur la garnison & la passent au fil de l'épée, pendant qu'elle s'attendoit à bien fêter cette journée.

Notger s'empare de Chevremont.

M. S. Vulg.

On croit qu'Immon étourdi du coup, & transporté de fureur, se précipita en bas de la Forteresse, & que sa Femme sauta dans le Puits de la place: on ignore ce qu'est devenu l'enfant.

Il y avoit dans le circuit de la montagne où le Chateau étoit assis, une Eglise bâtie en l'honneur de la Mere de Dieu; une autre sous le nom de Saint Jean l'Evangeliste, & au pied une Chapelle sous l'invocation des Saints Cosme & Damien; un Oratoire à l'honneur de Saint Denis, & une Eglise de Saint Caprais.

L'on fut

On fut trois jours à travailler pour demolir l'Eglise de Saint Jean sans pouvoir rien avancer, quelques machines qu'on employât, sur quoi l'Evêque se mit en prieres, promit d'en bâtir une à Liege en son nom, & aussitôt on en vint à bout. An 980.

Dans la suite il appliqua les biens de ces Eglises à en construire d'autres, & à augmenter les fonds de celles qui étoient bâties.

Il unit à l'Eglise d'Aix-la-Chapelle douze Chanoines de l'Eglise de Nôtre Dame de Chevremont, qui fut jadis une Abbaye, avec leurs revenus, puis dix autres qu'il fonda, en partie de ses propres fonds, à la requisition de l'Empereur, en sorte que ce Chapitre se vit en nombre de quarante Chanoines. Fisen.

Il fut tiré aussi de l'Eglise de Saint Caprais dix Chanoines, qu'il incorpora dans le Chapitre de Saint Paul, pour faire le nombre de trente ; de là vient que le jour de Saint Caprais est fêté solemnellement dans cette Eglise.

Les Chanoines de Saint Lambert vivoient pour lors en commun, servis par des Clercs, qui faisoient leur residence dans la Chapelle de Saint Gilles, & étoient tenus de comparoitre journellement dans la Cathedrale ; il en augmenta le nombre jusqu'à douze. Il institue les Chanoines de la Table.

Peu après il institua un pareil nombre d'autres Chanoines dans l'Eglise de Nôtre-Dame aux Fonts, les arrenta avec les mêmes obligations que les précedens.

Long-tems après, sçavoir l'an 1200 sous l'Evêque Pierpont, Walthere de Raventen Doyen de Saint Lambert, (qui avoit institué un Prieuré sous la regle de Saint Augustin dans l'Hôpital de la Chaine, & fait consacrer au même lieu un Autel en l'honneur de Saint Mathieu par le Nonce Ghuys) ce Doyen dis-je, les redigea au nombre de dix, & furent appellés Chanoines de Saint Materne, à raison que quittant l'Eglise de Nôtre Dame aux Fonts, ils s'étoient retirés dans la Chapelle dediée à ce Saint. Chanoines de St. Materne. M. S. Vandeberg.

L'Evêque considerant que son Chapitre étoit plus illustre que tous ceux des Provinces voisines, voulut aussi qu'il fut plus nombreux, & ce fut dans cette vûë que cette même année, il augmenta jusqu'à soixante le nombre de ses Chanoines, ordonnant que les trente derniers ne dege-

An 981. nereroient en rien de la noblesse de ceux qu'il y avoit trouvés, hormis six Prêtres Licentiés és Droits, qui étoient destinés pour les affaires ecclesiastiques.

Guerre avec le Comte de Haynaut. Le Comte de Haynaut qui se tenoit offensé de l'insulte faite à Immon son Parent, voulut s'en venger, ce pourquoi il se ligua avec le Comte de Flandre, & vint fondre sur le Pays de Liege avec une puissante armée ; aux premiers avis Notger appella les Comtes de Hui & de Clermont, & avec ces troupes auxiliaires, livra combat aux ennemis, & les défit.

Fisen. Le Comte de Flandre qui fut fait prisonnier paya pour sa rançon quinze cens livres d'argent, de laquelle somme Notger acheta au Comte de Haynaut la Ville de Thuin, y ajoûtant deux mile & deux cens autres livres d'argent.

L'Evêque achete la Ville de Thuin.

982. Eglise de St. Jean Evangeliste. Après cela il entreprit, suivant sa promesse, de bâtir l'Eglise de Saint Jean l'Evangeliste, sur la forme de celle de Nôtre-Dame d'Aix, sitôt qu'elle fut parachevée, il la consacra, & benit le Maître Autel ; puis l'enrichit de quantité de Reliques & d'ornemens precieux, de vases & autres pieces d'or & d'argent : il assigna des fonds, dismes & rentes pour entretenir abondamment trente Chanoines, & donna à ce Corps un Prevôt, un Doyen, un Ecolâtre, & un Chantre, auxquels il marqua des fonds particuliers selon leurs dignités & offices ; on tient qu'il se pratiqua une retraite dans les Encloitres, où il venoit de tems en tems, en secret, vacquer à la priere & autres exercices de pieté ; comme aussi un Oratoire contigu à l'Eglise sous l'invocation des Saints Remi & Hilaire.

In vita Notg. per Rob. Querc.

Ægid. Quelques Auteurs ont écrit que toutes ces depenses venoient de ses propres fonds ou de ses acquets pendant qu'il fut Gouverneur de l'Empereur ; mais il est plus probable qu'il donna à ce Chapitre une grande partie des biens des Eglises de Chevremont, puis qu'aujourd'hui le Prevôt de cette Collegiale est encore Seigneur d'Embour, qui est au voisinage de ce lieu.

L'Empereur Othon II. ayant été défait par les Grecs, reçût une blessure, dont il mourut à Rome au commencement de 984.

984. Henri Duc de Baviere qui aspiroit à l'Empire, se saisit de la personne du jeune Othon III. son Neveu, qui venoit

d'être couronné Roi d'Italie à Verone ; mais les Princes d'Allemagne le lui enleverent, & l'ayant emmené avec eux le proclamerent Empereur à Aix-la-Chapelle, où il fut couronné. An 984.

Il n'avoit qu'environ onze ans, il lui faloit un Gouverneur, les Princes après avoir jetté les yeux de toutes parts, ne jugerent personne plus capable de remplir cet emploi que Notger, il le confierent donc unanimement à ses soins. Notger est fait Gouverneur de l'Empereur Othon. III.

L'année d'après Ansfrede, ou Aufrede, qui fut le dernier Comte seculier de Hui, ayant fait vœu de continence du consentement de son épouse Hilsuinde, firent ensemble une donation de ce Comté à l'Eglise de Liege, en presence de l'Evêque & du Chapitre : Notger par reconnoissance obtint de l'Empereur pour Ansfrede l'Evêché d'Utrecht, où il mourut l'an 1008. le quatorziéme de son épiscopat, & fut inhumé dans le Monastere d'Amersford, il eut pour successeur Adelbode. 985.

Le même Ansfrede par le Conseil, & du consentement de Notger fit bâtir un Monastere de Filles en la Ville de Thorn, qu'un Comte de Brabant tenoit de l'Evêque de Liege, & qui est à deux lieuës de Maseyck, lors qu'il fut plaçé sur le Siege épiscopal, il y mit Hilsuinde sa femme, & Benoite sa fille qui en fut la premiere Abbesse ; elles y sont mortes en odeur de sainteté, & leurs Pierres sepulchrales se voyent encore au milieu de la Nef. L'Abbaye de Thorn. *Ægid. apud* Chapp. *hic pag.* 208.

L'Evêque Notger, dont le zele étoit infatigable pour l'avancement de la Religion, qu'il regardoit comme la base de la tranquilité & du bonheur de ses états, consacra le 12. de Mars de l'an 990. l'Eglise de Saint Denis qu'il avoit bâtie ; il y mit d'abord des Chanoines au nombre de vingt, qui dans la suite fut augmenté jusqu'à trente ; Nithard Tresorier de Saint Lambert, & ses deux freres Jean & Godescalch lui donnerent une grande partie de leurs biens ; Nithard fut inhumé au milieu du Chœur, Jean dans la Nef devant le Crucifix, & Godescalch derriere l'Autel de Sainte Gertrude. 990. Eglise de S. Denis

Nous avons dit à l'an 938. que Giselbert avoit obtenu l'Abbaye de Saint Servais à Mastric pour sa vie durante : sitôt après sa mort, qui arriva l'année suivante, Othon I.

An. 993. L'Abbaye de Saint Servais à Mastric après la mort de Giselbert.

dit le Grand, rentra en possession de cette Abbaye sur le pied des Empereurs, ses prédecesseurs ; mais Othon III. la remit à l'Eglise de Treves cette année 993. selon le Diplome raporté par l'Annaliste de cette Metropole, qui ajoûte qu'elle ne joüit pas long-tems de ce bien-fait, les Successeurs d'Othon III. s'en étant resaisis de nouveau, & sans interruption, jusqu'au tems que l'Empereur Philippe de Suabe, la donna en fief à Henri IV. Duc de Brabant l'an 1204. avec les mémes droits que ses Prédecesseurs l'avoient possédée ; l'on entend avec ceux en partie que l'Eglise de Treves y avoit eûs, & en partie avec d'autres survenus depuis le Concordat fait avec l'Eglise de Liége l'an 1132.

* Brower. *l.* 10.

En effet elle en possedoit les Regaux long tems auparavant, en vertu des donations lui faites par les Rois d'Austrasie & de Germanie ; & Othon III. les reconnut lui-même, puis qu'il comprit encore les Regaux de Mastric, & les specifie en confirmant les donations faites à l'Eglise de Liege par les Princes susnommés.

Chapp. *in vit. Notg. c.* 53.

994. Peu après il fonda & consacra au voisinage de Saint Jean l'Evangeliste, une Eglise en l'honneur de Saint Adalbert Martyr & Evêque de Prague, Capitale de la Boheme, il l'érigea en Paroisse, & lui accorda le droit du baptistere, & les Saintes Huiles pour le Quartier de l'Isle.

Eglise de Saint Adalbert.

Fulcuin Abbé de Lobbe & historien, étant venu à mourir vers l'an 991. Notger commit à Harigere Abbé du même Monastere, le soin de recueillir à l'exemple de son Prédecesseur les vies des Evêques de Liege.

997. Vers l'an 997. Lambert Comte de Louvain, ne pouvant digerer la donation qu'Ansfrede son cousin avoit faite à son exclusion du Comté de Hui à l'Eglise de Liege, fit alliance avec les Comtes de Flandre, de Hainaut, & d'Artois, puis vint planter le picquet devant Hui avec ses Alliés, mais comme il y trouva plus de resistance qu'il n'avoit esperé, il fut contraint de lever le siege à sa perte & à sa courte honte.

Fisen.

Le Comte de Louvain assiege Hui.

Notger qui étoit accouru au secours de la place accompagné de la Noblesse de son Eglise, & de la Province, se mit à la poursuite des fuyards, & prit en chemin faisant Jodogne, Gemblour, Nivelle, ravagea le Plat-Pays, mit le feu à Vilvorde, &c. Peu après on les mit d'accord, à

Notger prend Jodogne, Gemblour, &c.

Chapp.

condition que l'Eglise de Liege demeureroit dans la paisible possession du Comté de Hui, & que le Comte joüiroit sans empéchement des autres terres données ci-devant en mariage à sa Fille. An 1000.

L'an mile ou environ, il advint que l'Evêque ayant fait tirer au pied de la montagne de Saint Martin, les pierres necessaires pour bâtir les Eglises de Saint Jean & de Saint Adalbert, il y étoit demeuré une carriere vuide, large & profonde, le Chevalier Roland Des Prés, y passant de nuit suivi de quelques autres, tomberent dans le creux, & y demeurerent, d'où est venu le nom de Roland gouffre. Notger voulant prevenir de pareils malheurs y fit amener la riviere de Meuse. Roland gouffre.

L'Eglise de Saint Denis n'étoit bâtie que depuis peu, lors qu'elle fut consumée par le feu du Ciel, Notger la fit rebâtir sur un autre plan; mais la mort ne lui donna pas la satisfaction de la voir achevée. 1003.

Dez l'an mile Saint Odilon Abbé de Clugny avoit écrit à l'Evêque Notger de vouloir établir dans son Pays quelques Prieurés de son Ordre, sur cela il en fonda cinq avant sa mort, sçavoir 1. dans le Bosquet en l'honneur de Saint Symphorien, dit aujourd'hui Saint Severin en Condroz, & possedé par les Jesuites de Liege. 2. à Betrée ou Berttée sur la Mehagne, dit de Nôtre Dame, il est à present érigé en Cure, & possedé par les Religieux de l'Abbaye de Saint Gerard, près de Namur. 3 à Nameche sur la Meuse, sous l'invocation de Saint Etienne. 4 à Hui, en l'honneur de Saint Victor; c'est aujourd'hui une Abbaye de Religieuses de Saint Benoit. 5. à Saint Pierre d'Ayvaille possedé par les Jesuites de Luxembourg. Notger établis plusieurs Prieurés. *Chapp.* pag. 207.

Charles Duc de la basse Loraine, Frere du Roi Lothaire, laissa son Fils Othon héritier de son Duché, qui étant mort sans enfant l'an 1006. Lambert Comte de Mons, & Albert Comte de Namur qui avoient épousé les Sœurs dudit Othon, voulurent se mettre en possession de ses droits; mais ils furent prévenus par Godefroi à la barbe, Fils de Godefroi l'ancien, Comte d'Ardenne. 1006.

L'Empereur Henri II. comme Souverain l'en avoit investi, & le soutenoit; Baudoüin Comte de Flandre, esperant de partager le Duché avec les Comtes, les assistoit si puis-

An. 1006. ſanment, qu'il avoit prit Valenciennes, & autres places appartenantes à Godefroi, ou à l'Empereur.

Ce dernier ayant armé de ſon côté & aſſiegé Valenciennes ; le Roi de France prit les interêts du Comte de Flandre ſon vaſſal, il ſe mit en campagne accompagné des Normands, & fit lever le ſiege.

Fiſen. Alors Notger fut conſulté ſur le parti qu'il faloit prendre dans une conjoncture ſi épineuſe, il fut d'avis de porter la guerre en Flandre, on le ſuivit, Baudoüin eut du pire, & voyant qu'il alloit être accablé par les fraix de cette expedition, il s'accorda ſagement avec l'Empereur, & lui remit Valenciennes.

Notger ſe ſervant à propos de ſon credit auprès de l'Empereur en obtint le Comté Cambreſis pour Erluin Evêque de Cambrai, qui avoit été Archidiacre de l'Egliſe de Liége,

Cateau Cambreſis & l'on croit que ce dernier fit bâtir le Chateau Cambreſis.

Notger aſſiſta à un Concile tenu à Mayencé l'an 1006. pour deliberer ſur l'érection de l'Egliſe de Bamberg en Evêché.

1007. L'année aprés il ſe trouva à un Concile tenu à Francfort le 28. d'Octobre, dans lequel il fut reſolu d'ériger l'Egliſe de Bamberg en Evêché.

Mort de l'Evêque Notger. 1008. Lambert. parv Chapp. *in notis pag.* 222. Ce grand Prelat ſe ſentant affoiblir de jour à autre, ne douta plus que la fin de ſes travaux ne fut proche, auſſi ſe prepara-t'il avec beaucoup de pieté au chemin qui mene à l'éternité, il mourut ſelon quelques-uns en odeur de ſainteté le dixiéme Avril de l'année 1008., au grand regret de toute la Province, après l'avoir gouvernée trente-ſept ans ; ſon corps fut porté dans la Chapelle des Saints Remi & Hilaire qu'il avoit fait bâtir dans l'Egliſe de Saint Jean l'Evangeliſte.

Portrait de l'Ev. Notger. Notger étoit un Evêque grand en toutes manieres : on voyoit en ſa perſonne, outre toutes les marques d'une haute naiſſance, un eſprit cultivé, & enrichi des plus belles ſciences, une grande penetration dans les affaires, & une adreſſe merveilleuſe à les executer, un religieux zéle d'agrandir noblement ſon Egliſe, & d'en bâtir d'autres, une prudence & une facilité rare à ménager & à concilier les interêts des Grands, ſoutenuë d'un eſprit de ſageſſe, de conſeil & de conduite : enfin on y admiroit une autorité modeſte, & dont il n'uſa que pour la gloire de Dieu, l'honneur de ſon Egliſe, & le bien de ſon Peuple.

Il n'y a presque dans la Cité de Liege aucun ouvrage considerable, qu'il n'ait fait ou reparé, ou parachevé, en sorte qu'on peut dire de lui, qu'il en est plûtôt le fondateur, que le restaurateur, & qu'en quelque sorte elle lui est redevable de la Principauté. An 1008.

Il agrandit la Ville, la revêtit de murailles, la fortifia de redoutes ou de tours, y amena la riviere de Meuse, qui n'arrosoit que quelques dehors, & la fit serpenter au tour de Saint Paul & de Saint Jean l'Evangeliste, au pied de la montagne de Saint Martin & de Sainte Croix, & ailleurs, uniquement pour l'utilité du Peuple.

Il rébatit aussi l'Eglise de Fosse qu'il ceignit de murailles, & y éleva des tours; il fit de Thuin une Forteresse pour défendre la marche de l'Evêché, & servir de rampart à l'Eglise de Lobbes, où il mit un Abbé.

Notger rebâtit l'Eglise de Fosse.

Ægid. apud Chapp. pag. 206.

Il étoit en si grande veneration tant dedans que dehors la Province, que les Religieux de Gemblour le choisirent pour leur Pere & Seigneur, aimant mieux d'être soumis à l'Eglise de Liége (eu égard à la puissante protection qu'ils en recevroient par l'autorité de Notger) que de recourir, pour étendre leurs limites, à la puissance Royale, qu'on ne captive qu'à grands fraix; en sorte qu'on peut dire, que Notger par ses rares talens a soumis de son tems le Monastere de Gemblour à l'Eglise de Liége, avec l'accession de l'autorité Imperiale.

Gemblour le choisit pour son Pere & Protecteur.

Il obtint de l'Empereur Othon III. les Regaux de la Ville de Fosse par un Diplome de l'an 994. comme aussi par un autre Diplome le reste des Regaux que ses prédecesseurs s'étoient reservés dans la Ville de Mastric, sur la monnoye, gabelles, navires, ponts, marchés, fauxbourgs, entrées & sorties de ce lieu, de plus il impetra la confirmation des Monastéres de Lobbe & de Fosse, & le Comté de Brugerons, dont la capitale est Tillemont; la donation ou confirmation de l'Abbaye de Saint Pierre audit lieu de Gemblour, situé dans le Comté d'Arnau, avec tous meubles, immeubles, &c. la confirmation de la Donation qu'Ansfrede avoit faite de son Comté de Hui à l'Eglise de Liége en 985., où cette Eglise avoit déjà des droits considerables.

Chapp pag. 208.

Il obtint les Regaux de Fosse & Mastric.

Le même Empereur Othon approuva aussi les donations des Villes de Tongre, Malines, Fosse & plusieurs autres,

An 1008. *Apud* Chapp *pag.* 211. Mirae. faites à la même Eglise de Liége, *en sorte que nul Comte, ou Lieutenant de Comte ou juge, hormis ceux qui seront établis par l'autorité de l'Evêque, ose tenir sa residence dans les lieux susnommés pour plaider, ou traiter d'Impôts, Gabelles, Touilleux, &c.*

Ibid. Miræ. c. 2. Il ajoûta à cette donation tout ce qui restoit de son domaine dans le Comté de Hui, & tout ce qui pouvoit revenir de ce Comté à sa Chambre royale : il obtint aussi dudit Prince des biens pour l'Eglise de Saint Jean l'Evangeliste qu'il venoit de bâtir, entre autres la terre d'Jhincuse, & autres dans la Province d'Hollande.

* Enfin l'an 983. le quinziéme de Juin le même Othon accorda à Notger en faveur de son Eglise, (à la requête de Thyerri son cousin Evêque de Metz, & de la Duchesse Beatrix sa cousine) les droits de Touilleux à Visé, qui appartenoient auparavant à la Chambre Imperiale ; on peut voir l'original de cette donation dans les archives de Saint Jean l'Evangeliste.

Ainsi il paroit évidemment que par les Donations & confirmations obtenuës des Rois & Empereurs par l'Evêque Notger, que l'Eglise de Liége est redevable à ce grand Prélat de la conservation & accroissement de la plus grande partie de ses Regaux, & pour ainsi dire de sa Principauté dans les lieux susmentionnés.

BALDRIC II. XLVII. Evêque.

1008. Baldric deuxiéme du nom, étoit Archidiacre de Campine, Fils de Louïs Comte de Looz, & d'Ailid Fille du Comte de Limbourg. Le bruit de sa pieté, & de son merite l'ayant devancé à la Cour de l'Empereur Henri II. il obtint bientôt de ce Prince l'investiture de l'Evêché de Liége.

Sitôt qu'il fut en place, on le vit marcher sur les pas de son Predecesseur, liberal & charitable jusqu'à ce point qu'il n'y avoit presque ni Eglise, ni Chapelle, ni Hôpital où l'on ne vit les marques de ses bien-faits, decorant les unes, reparant les autres, & augmentant leurs revenus de ses propres fonds : il poussa sa charité si loin, que voulant

voulant pourvoir à la nourriture de vingt-quatre pauvres, il ceda l'une de ses meilleures terres, dite Pannard. An 1010.

Vers l'an mile dix, les trois Fils d'Arnoul Comte de Loz (qui avoit fait bâtir à Florines une Eglise en l'honneur de Saint Mengeold) devenus après la mort de leur Pere les dignes heritiers de sa pieté, y bâtirent une Eglise sous l'invocation de Saint Jean-Baptiste, & un Monastere, où ils appellerent quelques Religieux de l'Abbaye de Gemblour, l'Evêque Baldric, pour leurs faciliter les moyens de s'appliquer à la priere, les gratifia des revenus detachés de deux Eglises, sçavoir de Liers près de Liége, & de Sainte Marie. *

* In Rovera.

Peu aprês Gerard l'un des Fils du Comte Arnoul fut appellé au Siege épiscopal de Cambray, sçavoir le premier jour de Fevrier de l'an 1011., en ayant pris possession, il alla sur la fin de l'année joindre l'Empereur à Noyon où il fut sacré ; puis étant venu à Liége aux Pâques suivantes par ordre de l'Empereur, il fit en sorte auprès de ce Prince, qu'il prit le Monastere sous sa protection ; par après le même Gerard ensemble avec Godefroi son Frere, soumirent à l'Eglise de Liége leur terre de Florines, & le susdit Monastere, on peut voir le Diplome de l'an 1012.

Fisen.

Chapp. in vit. Baldr.

Les Grecs ayant penetrés en Italie, où ils faisoient le dégat, l'Empereur s'y en alla, pour les en chasser, comme il fit ; cependant Lambert, dit le Barbu, Comte de Louvain prit ce tems là pour faire irruption dans la Loraine, il y entra à main armée (sous prétexte qu'elle appartenoit à sa Femme, qui étoit Fille de l'Empereur Othon, & alleguant que l'Empereur Henri n'en avoit pû investir Godefroi) Le Pays de Liége qui étoit ouvert, essuya son premier feu, & l'Empereur ayant appris ce qui se passoit, detacha Godefroi de son armée avec un bon corps de troupes pour aller mettre le Comte à la raison, il le joignit, & le poussa jusqu'à Louvain, où il l'assiegea, mais le Comte fit une si belle défense, qu'il contraignit Godefroi de lever le picquet avec perte ; enflé de ce succès, le voilà porter la terreur dans les lieux circonvoisins. L'Evêque Baldric voulant couvrir sa Ville, & arrêter les progrès de Lambert, fit construire à Hougarde un Fort environné de Fossés ; le Comte qui s'en tint offensé, envoya sommer l'Evêque de le demolir ; le Pré-

Le Comte de Louvain fait la guerre aux Liegeois.

An 1012. lat lui envoya ses Deputés pour lui faire approuver ses raisons ; mais il ne voulut entendre à rien, & se mit à ravager le Pays.

Combat de Hougarde. L'Evêque de son côté leva du monde, & marcha à l'ennemi, on en vint aux mains, au premier choc les troupes du Comte plierent, & furent maltraitées ; il eût été battu sans le Comte de Namur, qui étant avec l'Evêque, & voyant le danger où étoit le Comte son Neveu, se coula du gros de l'armée avec les siens, alla renforcer les troupes du Comte, & revint avec lui tomber à l'improviste sur les Liégeois, qui les reçûrent en braves ; mais ne pouvant tenir contre la superiorité du nombre, ils furent contraints de chercher leur salut dans la fuite, avec perte de plus de trois cens des leurs.

Heriman Comte de Verdun & Frere de Godefroi Duc de Loraine, qui étoit venu au secours de l'Evêque, & après la bataille s'étoit refugié dans l'Eglise de Hougarde, en fut tiré de violence par le Comte de Namur, qui le fit son prisonnier.

L'Evêque en fut tres-mortifié, & mit tout en œuvre pour pouvoir delivrer cet illustre allié ; mais tous ses soins furent inutiles, jusqu'à ce qu'ayant appris que la Mere du Comte de Namur, étoit resoluë de le lui remettre, s'il pouvoit moyenner sa paix auprés de l'Empereur Henri qui étoit à Coblentz, il y alla accompagné de Gerard Evêque de Cambrai ; obtint ce qu'il demanda, & peu de jours après le Comte de Verdun fut mis en liberté à l'insçû du Comte de Louvain.

Cependant l'Evêque qui ne pouvoit se consoler de la perte de ses sujets, cherchoit tous les moyens possibles pour reparer la faute qu'il croyoit avoir faite en exposant à la mort des ames qui lui avoient été confiées pour les conserver ; lors qu'un nommé Jean Evêque d'Italie lui conseilla de bâtir un Monastere à charge aux Religieux de prier pour le repos de ceux qui étoient demeurés dans le combat.

Fisen. Ce Jean après avoir été chassé de son Siege dans un tems de trouble, étoit passé à la Cour de l'Empereur Othon III. qui pour son merite l'avoit admis à ses conseils, puis envoyé à Liege du tems de Notger, où il lia amitié avec l'Evêque

Baldric, qui suivit son avis & jetta les fondemens du Monastere de Saint Jacques à la tête de l'Isle, le vingt cinquiéme Avril de l'an 1016., y consacra le sixiéme de Septembre ensuivant une Grote en l'honneur de Saint André Apôtre, où il mit des Reliques qu'il avoit reçûës de l'Empereur Henri, & peu après y plaça des Religieux du Monastere de Gemblour. An 1016. Origine du Monastere de S. Jacques. Lamb. Parv. apud Chapp. pag. 234.

Quelque tems auparavant, vers l'an 1014. ou 15. Arnoul II. Comte de Loz, se voyant sans esperance de hoirs, fit du consentement de Lutgarde son épouse, une donation de son Comté à l'Evêque Baldric son cousin germain, en faveur de l'Eglise de Liege, après quoi ce Prélat alla joindre l'Empereur, qui étoit à Metz, & lui fit hommage de ce Comté; il le rendit depuis à Arnoul III. son Frere consanguin en fief, & relevant de l'Eglise de Liege, à condition néanmoins de retourner à cette Eglise en cas de mort sans hoirs males. Donation du Comté de Loz à l'Eglise de Liége.

Lambert Comte de Louvain étant informé de cette donation, & disant avoir des prétensions sur le Comté, fit épier la Comtesse Lutgarde qui alloit à Liege, elle donna dans l'embuscade, & fut conduite à Louvain, où le Comte lui fit tous les honneurs possibles, si bien qu'il tira d'elle la promesse de moyenner son accord avec l'Evêque, & pour mieux réüssir, il eût l'adresse de grossir aux yeux de la Dame, ses prétensions, quoi qu'il n'y eût rien de réél.

Enfin il poussa sa pointe si heureusement, que la Comtesse le gratifia de sa terre de Horrent, que depuis ledit Comte, ceda à l'Evêque Baldric pour augmenter la fondation du Monastére de Saint Jacques.

La Comtesse donna aussi sa terre de Flerus à l'Evêque, & mit d'accord les deux Comtes qui étoient proche parens, à charge à l'Evêque de ceder au Comte Lambert le Comté de Brugeron (qui avoit appartenu à Arnoul par concession de l'Evêque) parmi la somme de mile & deux cens Marcs, c'est ainsi que l'Eglise de Liége en a été privée. Butk. Troph. du Brab. Ultramos.

L'année d'après Arnoul II. fut tué au voisinage de Florines, dans un combat contre Godefroi Duc de Loraine.

Au Printems de l'année mile & dix-huit, parut une comete en forme d'une longue poutre qui sembloit présager quelque funeste évenement; en effet Theodoric ou 1018. Comete.

An 1018. Thyerri Comte de Frise se revolta, peu après contre l'Empereur, & porta le fer & le feu dans l'Allemagne, ce qui obligea ce Prince d'envoyer ordre à Godefroi Duc de Loraine de faire lever les armes par tout le Royaume, sans en exempter personne, non pas même les Evêques, comme étant Princes temporels.

Mort de l'Evêque Baldric II.

Baldric representa inutilement son grand âge & ses infirmités, il fut contraint de s'embarquer avec ses gens; à peine fut il arrivé dans un hameau dit * Herward, qu'il succomba sous le poids de la fatigue, & y acheva saintement sa carriére le 19. Juillet de l'an mile & dix-huit, son corps fut ramené à Liége, & inhumé au Monastere de Saint Jacques dans la Grote de Saint André, l'Eglise de ce Monastere n'étant pas encore élevée jusqu'aux vitres.

* *Hermandoci-tiums*

Chapp. *tom.* 1. *pag.* 224.

L'Evêque Baldric obtint de l'Empereur Henri II. la forêt dite Eve, plantée entre les rivieres de Poler & Oder, & autres Bois aux environs de Malines; puis le même Empereur lui ceda par un autre Diplome, & à Baldric Comte de Louvain, ses regaux sur leurs propres terres & forêts, situés entre les deux rivieres, dites Neth la grande, & Neth la petite, & la riviere Dyle où la Demére vient se rendre.

Haraus.

Fisen *annot. ad lib.* 7.

Theodoric qui avoit battu & fait prisonnier Godefroi, le garda un an, comme le gage certain de sa paix avec l'Empereur; il la fit l'année d'après, par l'entremise de Wolbodon parent à ce Theodoric, & qui avoit l'oreille, & la confiance du Prince.

Godefroi fut si sensible à ce bienfait, qu'après la mort de Baldric, il obtint de l'Empereur, pour Wolbodon, l'Evêché de Liége, qui étoit demeuré vacquant tout le tems de sa prison.

Godefroi mourut peu après sans laisser des enfans procréés de son corps, & son Frere Gozelon Comte de Boüillon fut mis en possession du Duché de Loraine.

Ultramos. Stabula.

Quelques auteurs raportent au tems de Baldric, sçavoir à l'an 1012. la donation du Marquisat de Franchimont faite à l'Eglise de Liége par Reginard, qui en fut le quatriéme, & dernier Marquis, confirmée par l'Empereur Henri II.; mais outre qu'on n'en montre point les diplomes, comment sauver ce que nous avons dit de la donation faite à la même Eglise en 898. par le Roi Zwentebolde, de la Ville de Theux,

qui est dudit Marquisat & de la Forêt en 915. si nous n'ajoutons avec le Pere Fisen, que Reginard donna pour lors ce qu'il en possedoit, sans y comprendre ce que les Rois avoient donné avant lui ? An 1018. Chapp. tom. I. pag. 196.

On tient aussi que le même Evêque (après avoir mis la derniere main à l'Eglise de Saint Lambert, que Notger avoit fort avancée) en fit la Dédicace le 28. du mois d'Octobre de l'an 1015., assisté de Saint Heribert Archévêque de Cologne ; ce n'est point l'Eglise qu'on voit aujourd'hui ; mais une autre beaucoup moins considerable, & qui apparenment n'étant que de bois, fut consumée par les flâmes, au tems de l'Evêque Radulphe, ou Raoul, eu égard que la moderne n'a été parachevée que vers l'an 1183. ou 85. Dedicace de l'Eglise de S. Lambert. Nicol. in vita Sti. Lamberti c. ultim.

A trois ou quatre jours de-là, il dédia aussi l'Eglise que Godescalc de Morialmé, Prévôt de Saint Lambert, avoit bâtie hors la Cité en l'honneur du Sacré Collége des Apôtres, & où il avoit fondé des prebendes pour douze Chanoines, à qui il donna entre autres biens, les terres de Maline * & de Lyncens qu'ils possedent encore. Eglise de Saint Barthelemi. * autre qu'en Brabant.

Il y avoit au lieu où il fit bâtir cette Eglise, une Chapelle en l'honneur de Saint Servais, où reposoient les corps des Saints Garius reclus, & Ulbert Martyr, & comme pour sa devotion envers Saint Barthelemi, il desira donner le nom de cet Apôtre à son Eglise, & que celle où reposoient les sacrés ossemens de Saint Servais à Mastric, étoit encore honorée sous le nom de Saint Barthelemi, il obtint de l'Empereur & des Evêques voisins, que l'Eglise de Saint Barthelemi à Mastric, prendroit à l'avenir le nom de Saint Servais, & celle de Godescalc celui de Saint Barthelemi. Ultramos. Ægid.

Le Pere Fisen traite cette échange comme fabuleuse.

1019. Meyer. l. 2. Annal. Fland.

WOLBODON XLVIII. Evêque.

Wolbodon étoit Fils de Godefroi Comte de Mons, dit Bergue, & de Jeanne Fille de Baudoüin le jeune, Comte de Flandre.

Il renonça au monde dez sa jeunesse, se confinant dans le Monastére de Stavelo, d'où il fut tiré pour vivre parmi les Ansel.

An 1018. Clercs à Utrecht, puis promûs au Doyenné de l'Eglise de cette Ville, & ensuite fait Chapelain & Chancelier de l'Empereur Henri II. qui enfin le nomma à l'Evêché de Liége, comme nous avons dit à la fin de la vie de Baldric.

Malincrot. *de Archicancel, Rom. Imp. in notis ad S. Henric. pag.* 263.

Ren. *apud* Chap. *in notis.*

Tel étoit pour lors le droit des Empereurs de nommer des Evêques à leur choix, ou de confirmer la nomination du Clergé & du Peuple par la tradition du bâton, & de l'anneau pastoral.

1020. L'année d'après cet Empereur vint à Liége celebrer les Fêtes de Pâques, & à la requisition des proches de l'Evêque Baldric, chargea Wolbodon du soin de parachever le Monastére de Saint Jacques, & de pourvoir à l'entretien des Religieux, à quel effet Baldric leur avoit cedé quelques heritages.

Wolbodon pour mieux s'acquitter de cette commission manda Olbert, nommé par Baldric à l'Abbaye de Gemblour, c'étoit un personnage d'une éminente vertu, & né pour le gouvernement, il vint, on mit la main à l'œuvre & au bout de quelques années le Monastére fut en état de loger commodément des Religieux, aussitôt on assembla de divers Monastéres des jeunes plantes, sur tout celles qui avoient été cultivées sous la main de l'Abbé Richard, dont il se forma un corps, qu'Olbert gouverna sa vie durante, de concert avec cet Abbé, sans que pour cela, il quittât l'administration du Monastére de Gemblour.

Everhelmus *in S. Popone.* Baldric. Wasseb. *apud* Fisen.

Ce Richard, d'Abbé qu'il étoit de Saint Viton à Verdun, fut fait Abbé de Saint Waast par Baudoüin Comte de Flandre, après la cession de Folrade, & eût Saint Popon sous sa discipline; puis il fut substitué par l'Evêque Baldric, & Gerard de Cambray à Ingobrand Abbé de Lobbe.

Wolbodon fut si satisfait de la conduite d'Olbert, qu'il confirma par un Diplome toutes les donations faites par Baldric son Prédecesseur à l'Eglise de Gemblour, & de plus la declara libre.

Tandis que le Saint Prélat s'exerçoit dans ces œuvres de pieté, il advint que l'Empereur lui retira ses bonnes graces; on en ignore le sujet : il faloit le raprocher ; pour cela, ses amis lui conseillerent de faire une somme considerable pour l'aider dans une expedition qu'il meditoit en Boheme, il y consentit d'abord; mais étant à la veille d'aller

joindre Sa Majesté Imperiale à Cologne, il fit réflexion que cet argent pouvoit être employé plus chrétiennement, abandonnant donc à Dieu la justice de sa cause, il fit distribuer toute la somme aux pauvres. An 1020.

Comme on avoit informé l'Empereur des premieres dispositions de l'Evêque envers sa personne, il fit l'étonné, lors qu'il apprit qu'il avoit changé de dessein; cependant ce grand & religieux Prince l'embrassa sitôt qu'il parut, le loüa d'avoir appliqué si sagement ses deniers, & lui redonna son estime, & sa confiance.

Wolbodon assista depuis avec les Evêques d'Allemagne & de Loraine à l'assemblée que l'Empereur avoit convoquée pour la Dedicace de l'Eglise de Bamberg, non pas de l'Eglise épiscopale, ainsi que nos historiens semblent le donner à entendre (disant que l'Empereur la soûmit immediatement au Saint Siege,) & qui avoit été consacrée quelque tems auparavant par l'Archevêque d'Aquilée; mais bien de l'Eglise de Saint Etienne à Bamberg, à laquelle le Pape Benoit VIII. assista, requis par l'Empereur. Pagus la met à l'an mile dix-neuf. 1021. * Fisen. Pagus ad ann. 1011.

L'Evêque Wolbodon fut depuis en si grand crédit auprès de l'Empereur, que ce Prince n'approuvoit, ni ne ratifioit presque rien sans l'avoir consulté, tandis que d'ailleurs il mortifioit dans toutes les occasions, & même en public Saint Heribert Archévêque de Cologne; le ressentiment du Prince venoit de ce que non seulement ce Prélat ne s'étoit point declaré pour lui à son avenement à l'Empire; mais deplus s'étant saisis des ornemens de la couronne, il avoit fallu, pour ainsi dire, les lui arracher des mains.

Depuis lors le saint Archévêque n'avoit rien ômis pour rentrer en grace avec le Prince, & tous ses soins avoient été inutiles; Wolbodon qui étoit informé de toutes choses, jugea qu'il étoit tems d'interposer ses bons offices, il en parla à l'Empereur, & le convainquit si puissamment de l'innocence du Prélat, qu'il l'envoya querir, l'embrassa tendrement & lui témoigna son déplaisir de l'avoir mortifié à faux, rejettant la cause & la durée de leur mesintelligence sur les gens de sa Cour.

Wolbodon eut d'autant plus lieu d'être content de cette reconciliation, que l'Archévêque étant venu à mourir peu

An 1021. après, Dieu manifesta aussitôt sa sainteté par les miracles.

Nôtre Evêque le suivit de près, Saint Laurent lui apparut, & l'avertit du jour de son decés, le Prélat pour reconnoître une faveur si rare, fit heritier de tous ses biens, le Monastére qui porte le nom du Saint : il laissa trois cens marcs d'argent pour le parachever, & l'enrichit de sept Eglises qu'on appelle *Matrices*, & d'un ample succession de ses Ancêtres, qu'il recueilloit en Flandre ; mais ces biens, au moins pour la plupart, ne sont point demeurés au Monastére par la cupidité & la violence des méchans.

Fisen.

L'Evêque un peu avant mourir recommanda fortement aux Abbés Richard & Popon (celui-ci ayant été tiré par l'Empereur, de l'Abbaye de Saint Waast, pour le faire Abbé de Stavelo) d'employer tous ses revenus au tour du Monastére ; puis il alla joüir au Ciel des fruits de ses travaux apostoliques le vingt-deuxiéme Avril de l'an mille vingt & un. Son corps fut porté & inhumé dans une Grote au Monastére de Saint Laurent.

Mort de l'Evêque Wolbodon.

Wolbodon étoit l'un des plus sçavans Prélats de son siécle, & tres-zelé pour le service de Dieu, sanctifiant son ministére par les jeûnes, les aumônes & les macerations du corps ; on dit qu'à force de prier, il s'étoit fait au genoux un calus impénétrable, & qu'ayant accoûtumé au plus fort des hyvers, de se dérober à ses domestiques pour aller de nuit faire sa priere à la porte de quelque Eglise, ses pieds s'étoient comme petrifiés par la froidure. Lors qu'il n'avoit rien à donner aux pauvres, il se dépoüilloit de ses ornemens d'Eglise, & démeubloit son Palais, puis le Maître d'Hôtel étoit obligé de racheter les meubles hors des mains des pauvres.

Portrait de Wolbodon.

On tient qu'il est Auteur des processions qui se font aux jours où le Clergé Secondaire vient se rendre à Saint Lambert comme à l'Eglise Mere.

Origine des processions du Clergé Secondaire.

Ægid. apud Chapp.

DURAND XLIX. Evêque.

1021. Après la mort de Wolbodon, Godescalc de Morialmé Prévôt de l'Eglise de Liége fut élû à sa place ; mais comme il portoit à l'Empereur Henri II., que sa pieté a fait mettre

mettre au nombre des Saints, l'acte de son élection pour en obtenir l'approbation, & tout ensemble l'investiture des biens appartenans à cet Evêché : arrivant à Juliers, il rencontra Durand, que l'Empereur au premier avis de la mort de Wolbodon, avoit nommé Evêque. Durand, qui d'une basse extraction, & sujet de la terre de Morialmé, étoit parvenu à la dignité de Chancelier de l'Empereur, voulut renoncer à sa nomination en faveur de Godescalc ; mais celui-ci, qui avoit l'ame grande s'en défendit, de maniere qu'après une assez longue contestation, aussi édifiante que rare, ils retournerent ensemble à Liége, & Durand fut placé dans le Siege épiscopal. An 1021. Mallinkrot. in not. pag. 263. Fisen.

Or c'est un point du ceremonial de l'Eglise de Liége, que l'Evêque au jour de sa reception, reçoit, assis dans son siege, l'hommage que les Chanoines sont tenus de lui rendre, & l'on observa que lors que Godescalc se présenta, Durand se leva & le reçut, non comme Evêque, mais comme Vassal. Ce trait de modestie donna une grande idée de son merite, & fit une heureuse impression sur l'esprit des Peuples : il n'en demeura point là, il se démit en faveur de Godescalc de son Archidiaconat de Verdun, de sa Prêvôté de Tournai, & de sa prebende de Cologne.

Dans ce tems-là l'erreur des Sacramentaires commença à éclater : il faut croire pourtant que dez le dixiéme Siécle, il s'étoit élevé quelques murmures de gens, qui contestoient la présence reélle du Corps de Jesus-Christ au Sacrement de l'Autel, puis qu'il se fit des miracles pour la prouver. Hérefie des Sacramentaires.

Le premier qui osa lever le masque, & insulter ouvertement à la réalité contre l'opinion des Siécles précedens, fut Berenger, Tresorier & Ecolâtre de l'Eglise de Saint Martin de Tours, & Archidiacre d'Angers, qui attira à son parti Bruno son Evêque, & grand nombre de personnes en France, en Italie & dans les Allemagnes.

L'Empereur Henri étoit un Prince trop religieux pour souffrir une nouveauté si injurieuse à Jesus-Christ & à son Eglise, & en même tems si préjudiciable à ses Etats, il en écrivit donc aux Evêques des Gaules, & leur insinua l'assemblée d'un Concile, pour y entendre Berenger, & éteindre la flâme de l'hérefie naissante ; mais le Concile ne se tint que long-tems aprés la mort de Durand.

An 1022. Nos Historiens se sont abusés étrangement, lors que parlant de l'Evêque Durand, ils le font auteur de la lettre écrite à Henri I. Roi de France touchant la susdite hérésie: ils ont apparemment erré après Baronius, qu'ils ont copié.

Ce sçavant Cardinal ne voyant rien du Concile dans la lettre, crût que le Roi Henri avoit été détourné de la volonté de l'assembler, par les raisons du prétendu Durand; ce qui ne se peut, parce que certainement la lettre n'est point de l'Evêque Durand, puis qu'il étoit mort dez l'an 1025.; & que le Roi Henri ne fut sacré que l'an 1028.; mais bien de Deoduin ou Theoduin cousin de l'Empereur Henri III. & Evêque de Liége; c'est la teneur de cette lettre, & la majuscule D. qui pouvant signifier Durand ou Deoduin, a occasionné cet abus: or cette lettre qui étoit inscrite *Epistola D. Leodiensis Episcopi*; & laquelle étoit mutilée au tems de Baronius, se lit aujourd'hui toute entiere dans le quatriéme tome des Analectes, page 396. & suivantes ayant été déchiffrées hors d'anciens manuscrits par le Pere Mabillon.

Pagus *ad an.* 1035. Le Concile dont il s'agit, est celui de Paris, qui s'est tenu l'an mil cinquante; ainsi nous remettons au tems de Deoduin ou Theoduin à parler de la lettre, & de celle d'Adelman ou Adelin son Ecolâtre.

1023. Il assista à un Concile à Aix la-Chapelle. L'Evêque Durand assista à un Concile tenu l'an 1023. à Aix-la-Chapelle en présence de l'Empereur, au sujet du différend dudit Evêque avec Piligrin Archevêque de Cologne touchant le Monastére de Borchete, Piligrin, qui se défioit de la bonté de sa cause, se retira du Concile sans attendre la decision des Peres, ainsi la jurisdiction demeura à l'Evêque de Liége, jusqu'au tems qu'elle passa à l'Eglise de Cologne; on ne sçait par quelle voye.

Durand qui jusqu'alors ne s'étoit dementi en rien, & avoit soutenu avec dignité la haute opinion qu'on avoit conçuë de sa personne, ce Prélat qui avoit vaincu l'esprit d'orgueil, devint esclave de la cupidité.

Wolbodon son Prédecesseur, avoit (comme nous avons dit) laissé des fonds suffisans au Monastére de Saint Laurent pour y loger un certain nombre de Religieux; Durand importuné par ses parens qui n'étoient pas riches, & pressé

d'ailleurs par les gens de Cour qui n'ont jamais assez, avoit mis la main sur la somme, qui montoit à quatre cens marcs d'argent, & l'avoit incorporée dans sa Manse épiscopale, sous prétexte qu'il en pouvoit disposer comme d'un legs pieux, tandis que les Religieux ne reclamoient point, & cela sans faire attention, que par cette disposition arbitraire, il annulloit l'intention du Fondateur, qui lui apparut, lui reprocha son crime, & lui repeta son bien en le menaçant de la colére de Dieu.

An 1024. Il se saisit de l'argent destiné pour bâtir le Monastére de Saint Laurent.

Ansel. Rat. Ægid.

L'Evêque effraié de cette apparition, la communiqua à ses gens qui le traiterent de visionaire, & le rassurerent pour cette fois: la nuit suivante Saint Wolbodon revint à la charge, & joignant l'action à la reprimande, le blessa de l'extremité de sa crosse.

L'Evêque qui se sentit blessé, s'éveilla en criant, & le jour étant venu, convoqua son Clergé, la Noblesse, & les principaux de la Ville, voulant leur exposer le danger où il étoit pour avoir flétri par complaisance la sainteté de son ministére, je me sens mourir, leur dit-il, ma fin est proche, & c'est l'effet d'un juste jugement de Dieu; mais pourtant s'il veut bien prolonger mes jours, je promets de restituer tout ce que je me suis approprié, & dont j'ai disposé contre mon devoir, & par la seule apprehension de déplaire à quelques-uns d'entre vous; puis il ordonna une prompte restitution de la somme, y ajoutant la donation de la ferme de Waseige, qu'il avoit achetée depuis peu pour quatre marcs d'or à Robert Archidiacre de Liege: après quoi il mourut dans les sentimens d'un veritable repentir, au mois de Janvier de l'an 1025.

Il s'en repent.

Mort de Durand, 1025.

Il voulut être enterré hors de la Grotte de Saint Laurent, ne s'estimant pas digne d'être mis dans l'interieur en la compagnie des Saints Prélats; l'Eglise ayant été reparée quelque tems après, il se trouve en partie dedans, & en partie hors de la Grotte.

L'Evêque Durand obtint de l'Empereur Conrard un privilege en faveur de l'Eglise de Liege pour raprocher la terre de Hervarde dans le Comté de Hare sur la rivrere de Was, que l'Empereur Othon lui avoit donnée, & que l'Empereur Henri avoit retirée: le Diplome est signé du deuxiéme Octobre de l'an 1024. Ainsi il n'y a point d'apparence qu'il

Ansel. apud Chap. pag. 263. Il obtient un privilege pour l'Eglise de Liege.

An 1026. soit mort, selon quelques-uns, le dixiéme des Calendes de Fevrier de cette année 1024. ; mais bien de la suivante selon Baron. & Buch.

REGINARD ou REGNIER cinquantiéme Evêque.

REginard que quelques-uns disent avoir été de la Maison de Baviere, reçut les prémices de l'esprit ecclesiastique, sous la discipline de Saint Heribert Archevêque de Cologne, qui le fit Prévôt de l'Eglise de Bonn.

Ensuite il fut appellé d'une commune voix à l'Eglise de Verdun. Depuis ayant appris la mort de l'Evêque Durand, il regarda ce Siege vacquant par de si beaux endroits, qu'ébloui de son éclat, il s'y laissa prendre, & pour s'en mieux assurer, il fit remettre une somme considerable à l'Empereur Conrard II., qui lui donna l'Evêché.

Il achete l'Evêché.

Il étoit homme trop éclairé dans ces matiéres pour pouvoir ignorer les consequences perilleuses d'une entreprise si hardie, & si éclatante ; mais son ambition l'empêcha de se servir de ses lumieres. Après avoir été sacré par Piligrin Archevêque de Cologne, il remplit avec dignité les fonctions d'un ministére où il étoit entré contre les loix du ministére même.

1029.

Cependant Popon Abbé de Stavelo, & que Saint Wolbodon avoit preposé au Gouvernement du Monastére de Saint Laurent, ne voyant pas d'apparence de pouvoir le parachever, en remit le soin à l'Evêque, & retourna dans son Abbaye.

Le Comte Herman Frere de Gozelon Duc de Loraine, & qui étoit singulierement devot à Saint Laurent, fut tres mortifié du depart de cet Abbé, & craignant que pendant son absence le Monastére ne devint desert, fit ensorte auprès de l'Evêque, qu'Etienne, Religieux de Saint Vannes à Verdun, & qui avoit été Chanoine de Saint Denis à Liege, fût tiré de son Monastére, & fait Abbé de Saint Laurent ; il marchoit à grands pas à la tête de sa petite troupe, dans les routes laborieuses de la vertu, mais la pauvreté y étoit affreuse ; on y manquoit des choses necessaires à la vie, en

L'Abbé Etienne repare le Monastere de Saint Laurent.

sorte que le saint Abbé se voyant destitué de tout secours humain, s'adressa au Pere des misericordes, qui lui fit connoitre que Saint Laurent, & Saint Wolbodon avoient pris le Monastére en leur protection, & qu'il en verroit bientôt les effets. An 1030.

Il y avoit environ quatre ans que Reginard gouvernoit son Evêché avec beaucoup d'édification & de douceur, lors que le charme venant à se dissiper, il ouvrit les yeux, & épouvanté par l'horreur du precipice, il se disposa par des œuvres de penitence à faire le voyage de Rome, pour y aller demander grace. L'Evêque va à Rome.

Arrivé dans cette Capitale du monde chrétien, il remit entre les mains du Souverain Pontife les marques de son épiscopat, & fut renvoyé pour comparoître, comme il fit, au troisiéme jour pardevant le Sacré College en la posture d'un penitent humilié, le Vicaire de Jesus-Christ le relevant, lui dit, " parce que vous n'avez pas attendu d'être aceablé sous „la pesanteur du bras de Dieu, dont vous avez provoqué „la colere, pour avoir renversé la chaire, dans laquelle vous „vous étiez placé..... au Nom de Jesus-Christ & en vertu „de l'autorité de Saint Pierre, reprenez le soin & le gou„vernement de vôtre Eglise, asseyez vous dans la Maison „de Dieu, non plus comme un marchand mercenaire, mais „comme un fidele Pasteur, & un legitime dispensateur"... Après quoi il lui remit la Crosse & l'Anneau, & le renvoya chez lui avec la benediction apostolique : comme il étoit aux portes de Liege, le Comte Herman, de qui nous venons de parler, & qui accompagnoit l'Evêque, prit occasion de lui dire en passant devant le Monastere de Saint Laurent, que le pauvre état de cette sainte Maison étoit pour lui une belle occasion de repondre aux intentions du Souverain Pontife, qui lui avoit enjoint d'exercer sa charité. Il n'en falut pas davantage ; l'Evêque fut persuadé que c'étoit la volonté de Dieu, & aussitôt il mit la main à l'œuvre, fit aggrandir le Monastere, & bâtir une Eglise. Il y est absous. Il aggrandit le Monastere de Saint Laurent, & bâtit une Eglise. Il y avoit 57. ans depuis sa premiere fondation.

Vers le même tems il augmenta le Chapitre de Saint Barthelemi de douze Chanoines, avec des revenus proportionnés aux autres. Il augmente le nombre des Chanoines de Saint Barthelemi.

Il s'éleva l'année d'après dans les provinces voisines, une prodigieuse quantité de mouches, qui s'étant repan-

An 1032. duës dans la Flandre, le Brabant, & le Pays de Liege, donnerent lieu à la construction d'une Chapelle en l'honneur de Saint Nicolas Evêque de Myre, & dez lors ces animaux qui infectoient les hommes & les bêtes par leurs morsures contagieuses, prirent leur vol ailleurs. C'est de là que cette Chapelle, qui fut depuis érigée en Paroisse, porte le nom de Saint Nicolas aux Mouches: elle est contiguë à l'Eglise Collegiale de Sainte Croix, & l'on tient que c'est la premiere qui fut consacrée à ce Saint dans le Royaume de la basse Loraine.

Eglise de Saint Nicolas aux Mouches.

1034. Le Monastere & l'Eglise de Saint Laurent étant parachevés, l'Evêque en fit la Dedicace avec beaucoup de solemnité & y donna ce même jour, outre la plus grande partie des biens qu'ils possedent aujourd'hui, un Crucifix d'or avec le pied de même metal, un autre Crucifix d'argent, un Calice, une Patene & une Cuillier d'or, un autre Calice d'argent, un Messel couvert d'une lame d'or, neuf Chappes de riche matiere, cinq Chasubles, l'Histoire sainte, l'exposition de Saint Jerôme sur les douze Prophetes, un autre Messel avec les Epîtres & Evangiles, & un Antiphonaire, un livre des Evangiles, un Pontifical, les œuvres de Saint Gregoire de Tours, un livre des Canons, un Psautier, &c.

Cette donation fut augmentée par une autre que le Comte Herman leur fit d'une partie de ses biens, lors que renonçant au monde, il alla se faire Religieux dans le Monastere de Saint Vannes à Verdun.

Famine & Peste.

L'Evêque eut la douleur de voir son Pays affligé par la famine & la peste; il y fut tres-sensible, & n'épargna ni soins, ni argent, ni sa personne pour soulager son Peuple, en sorte que le bruit de sa charité ayant penetré dans les Allemagnes, attira à Liege un grand nombre de gens affamés.

Il nourrissoit journellement dans sa Ville trois cens pauvres, & un pareil nombre à Hui, à Dinant & à Fosse.

1035. Ces deux fleaux étant cessés, l'Evêque pour repeupler sa Ville, gratifia du droit de bourgeoisie les étrangers qui
1036. s'y trouverent établis; l'année d'aprés l'Eglise de Saint Martin sur Avroi (aujourd'hui de Sainte Veronnique) qui avoit été detruite par les Normands, fut rebatie par l'Evêque, qui en donna l'investiture à Etienne Abbé de Saint Laurent, pour lui & ses Successeurs à perpetuité, de là vient que l'Abbé y denomme un deserviteur.

Eglise de Saint Martin maintenant Sainte Veronnique.

L'Eglise Paroïssiale de Saint Martin en Isle suivit de près, & fut soumise par l'Evêque à l'Eglise Collegiale de Saint Paul.

An 1037. Eglise de Saint Martin en Isle.

La même année Eudes Comte de Champagne vint faire une irruption dans la Loraine, qui appartenoit à l'Empereur Conrard II. dit le Salique, & s'empara de la Ville de Commercy ; mais comme il tiroit vers Bar pour en faire autant, Gozelon Duc de Loraine & Lieutenant des armées de l'Empereur, de qui il avoit eu l'investiture du Duché de Bar, marcha à lui accompagné de l'Evêque Reginard, qui l'avoit joint avec ses troupes ; le choc fut vigoureux & opiniâtre, l'Evêque & ses gens s'y signalerent, les ennemis furent défaits, Eudes demeura au rang des morts sur le champ de bataille avec la plupart de sa noblesse. Peu de tems après cette expedition, l'Evêque Reginard mourut paisiblement, & fut enterré au Monastére de Saint Laurent le cinquiéme de Decembre de l'an 1038.

Eudes Comte de Champagne s'empare de la Ville de Commercy.

L'Evêque assiste à une bataille, &c.

Mort de l'Evêque Reginard. 1038.

NITHARD LI. Evêque.

NIthard succeda à Reginard son oncle, & ne gouverna que quatre ans ; mais il scut si bien prendre son tems, & menager les bonnes graces de * l'Empereur, qu'il obtint de ce Prince la confirmation du Comté de Hesbaye ou de Loz faite à l'Eglise de Liege au tems de l'Evêque Baldric II. par Arnoul Comte de Loz. Il mourut le premier de Septembre de l'an 1042., & fut enterré devant la porte du Chœur de Saint Lambert, au lieu où Arnold de Bocholt Prevôt de cette Eglise fut inhumé l'an 1567.

1039.

* Henri III.

On voit encore une piece d'argent monnoyé de cet Evêque, dans le cabinet d'un curieux.

Ansel. *apud* Chapp. *pag* 279.

On raporte au tems de cet Evêque les fondations des Eglises Paroissiales de Saint Thomas & de Saint Remi ; Fisen dit qu'il alla à Mastric lever de terre les Corps des Saints Monulphe & Gondulphe en presence de l'Empereur, à raison des miracles qui se faisoient à leurs tombeaux, avec cette circonstance que Gerard Evêque de Cambrai qui assistoit à la ceremonie, emporta chez lui quelques parties de leurs sacrés ossemens. Un Manuscrit du Monastere de Saint Laurent ajoute qu'il fit reparer le Chateau de Dinant & y bâtir une Chapelle en l'honneur de Saint Benoit.

Eglises de Saint Thomas & de Saint Remi.

Apud Chapp. *ibid.*

An 1042. Il assista aussi à la Dedicace de l'Eglise de Stavelo, que l'Abbé Popon avoit bâtie magnifiquement aussi bien que le Monastere, la ceremonie en fut faite par l'Archevêque de Cologne, en presence de l'Empereur, & d'un grand nombre d'Evêques & Abbés. Ce Prince confirma les anciennes donations faites audit Monastere, & les augmenta de nouvelles ; puis ordonna par un rescript, que le Monastere de Malmendy, qui depuis Saint Remacle avoit été gouverné par l'Abbé de Stavelo, demeureroit sous la même main, & les mêmes loix.

L'Abbé Popon ajouta, que pour unir plus étroitement les deux maisons, ceux de Malmendy viendroient rendre leurs vœux à Stavelo : cette nouveauté ne fut pas bien reçûë, parce qu'on prévoyoit les grands troubles qui ont désunis ces deux Monastéres, sans que les diferends soient encore éteints.

WAZON LII. Evêque.

1043. *Ansel.* *Foull.* WAzon Doyen de l'Eglise de Liege, fut postulé pour remplacer Nithard, on peut dire que cette dignité fut le prix de son merite & de sa vertu, puis qu'après la mort de Reginard, ayant été proclamé Evêque unanimement, il avoit détourné tous les suffrages en faveur de Nithard, se contentant d'avoir été jugé digne de l'Episcopat.

Sitôt après son sacre, il prit le chemin de Ratisbonne, (où étoit l'Empereur) accompagné des deputés des deux ordres, ou selon Anselme, des personnes les plus notables du Clergé & du Peuple, portant la Crosse avec lui, pour être (suivant l'usage du tems) investi par l'Empereur.

1043. Les commencemens de son gouvernement furent troublés par la Famine ; dont il adoucit beaucoup les rigueurs par les amas de grains qu'il avoit faits.

1044. Fin des Abbés de Liege. L'année d'après mourut Bozon Archidiacre & Abbé de Liége. Cette dignité d'Abbé fut depuis réünie avec celle du Grand Prêvôt.

Il augmente les Chanoines de Hui & de Saint Barthelemi. Wazon augmenta jusqu'au nombre de quinze les Chanoines de Hui, & leur donna un Doyen, & puis après ceux de Saint

de Saint Barthelemi, jusqu'au nombre de trente avec des fonds suffisans. Vers le même tems Etienne Abbé de Saint Laurent fit bâtir l'Eglise de Sainte Gertrude au voisinage de son Monastére, l'Evêque la consacra, & elle fut depuis érigée en Paroisse An 1040. Eglise de Sainte Gertrude.

Wazon étoit à la Cour de l'Empereur, comme on y traitoit l'affaire de Wigere, personnage d'une illustre maison, Prêtre & Chanoine de l'Eglise de Cologne, qui nommé à l'Archevêché de Ravenne, avoit pendant deux ans, exercé contre les loix, & sans s'embarasser des ceremonies du sacre, les fonctions épiscopales.

L'Empereur informé du fait, manda Wigere, & après une severe reprimende, lui ordonna de declarer comment il avoit pû ainsi prévariquer, à quoi ayant repliqué, qu'il avoit failli par ignorance, l'affaire fut remise au jugement des Evêques, dont les uns opinerent qu'elle étoit du ressort du * Roi qui l'avoit nommé, & qu'on pouvoit s'en tenir à son jugement.

* L'Empereur se disoit Roi de Germanie.

Wazon requis de parler, dit qu'à la verité on devoit au „Roi une soumission & une obéïssance parfaite dans les affaires qui regardoient l'Empire; mais que c'étoit aux Evê„ques à juger les causes ecclesiastiques; en sorte que si Wi„gere avoit failli en matiere d'état, c'étoit au Roi d'en „connoitre, & d'en ordonner; s'il avoit peché contre les „sacrés canons, il devoit comparoitre pardevant le Tribu„nal des Evêques, & s'en remettre à leur jugement.

Les Evêques non Royalistes ayant opiné de même, Wigere alloit être condamné par sentence; mais il abdiqua, & remit de son propre mouvement les marques de sa dignité archiépiscopale entre les mains des Evêques. Condamnation de Wigere nommé à l'Archevêché de Ravenne.

A quelque tems de là, l'Empereur Henri III. ne pouvant supporter plus long tems le scandale que causoit dans la chrétienneté le Schisme de trois Papes, resolut de passer en Italie avec une puissante armée, à dessein d'y remedier. 1046. Schisme des trois Papes.

Ce Prince étant arrivé à Rome, y fit aussitôt convoquer un Concile à Sutry: dans lequel la cause des trois Papes, à sçavoir Benoit IX. Sylvestre III. & Jean Archiprêtre de l'Eglise Romaine, y fut serieusement examinée, & leur déposition ayant été confirmée, l'Empereur y fit aussi deposer Gregoire VI. Déposition des quatre Papes.

An 1047. Ce Gregoire étoit un Prêtre de l'Eglise Romaine, nommé *Gratian*, qui avoit sçû ménager toutes choses si adroitement auprès des trois Papes susdits, que parmi quelques presens, il les avoit portés à se départir de toute prétension à la Papauté ; en sorte que les Romains voyant qu'ils devoient à l'adresse de ce Prêtre la fin du Schisme, & la paix de l'Eglise, l'avoient élû Pape sous le nom de Gregoire VI. & cela sans la participation de l'Empereur ; aussi mit-il à sa place Huidger Evêque de Bamberg, qui prit le nom de Clement II. de qui il voulut recevoir la Couronne Imperiale ; le Saint Pere le proclama Auguste, & couronna Agnés son Epouse.

Le Roi de France de son côté voulant profiter de l'éloignement de ce Prince, leva les armes, Wazon l'apprit, & de plus qu'il en vouloit à la Ville d'Aix-la-Chapelle, lieu du Siege Imperial, il lui écrivit donc pour le prier de faire attention aux inconveniens qui étoient comme inseparables d'une entreprise de cette nature, & voyant que le Prince n'avoit tenu compte de cette lettre, il en écrivit une seconde, par laquelle il lui faisoit connoitre en des termes plus vifs, la tâche éternelle dont il alloit flétrir sa Personne Royale, & tout son Royaume, si dans l'absence du Maitre, il alloit entrer par force dans sa maison, & s'enrichir de ses dépoüilles ; si l'amour de la gloire lui mettoit les armes à la main, il lui seroit infiniment plus glorieux d'attendre le retour de l'Empereur dans ses Etats, que d'y penetrer sans risque de rencontrer l'ennemi.

Ansel. c. 103.

Au reste qu'il ne devoit pas se figurer de trouver le Royaume de Loraine entierement dépourvû de troupes, que les Provinces de Mayence, de Cologne & de Liege alloient unir toutes leurs forces pour l'arrêter ; il finit sa lettre en jettant la terreur dans l'ame de ce Prince, par l'image du terrible appareil des jugemens de Dieu, qui lui demanderoit compte de tant de miliers d'ames qui alloient perir dans cette guerre injuste.

Cette lettre étant luë en plein conseil ; Dieu changea le cœur du Roi, qui écrivit à l'Evêque en des termes fort gracieux, & les troubles d'Italie ayant été assoupis, l'Empereur & le Roi s'aboucherent dans le Pays Messin, pour y renouveller les anciennes alliances des deux couronnes.

Heiss. hist. Imp.

An 1046.

De là il retourna dans ses Etats d'Allemagne, où il apprit aussitôt la mort de Clement II. & voulant se conserver son prétendu droit, en substituant un autre Pontife à son gré, il en écrivit à Wazon, qui après avoir mis l'affaire en discussion pardevant d'autres Evêques, & quelques personnes d'une profonde érudition, lui répondit en ces termes : que Gregoire VI. avoit été déposé injustement, qu'on „auroit dû se regler sur la forme qu'ont laissé les Apôtres, „en substituant Mathias à la place du traitre disciple, & suivant laquelle les Evêques leurs Successeurs avoient seuls la „puissance d'élire le Souverain Pontife, ajoutant que les „loix divines & humaines vouloient que le Vicaire de Je„sus-Christ, ne puisse & ne doive avoir un autre juge que „Dieu,

Wazon combat l'héréſie Henriciene.

Ansel. cap. 106. *de hoc Schismate & Henriciana haresi consule* Baron. *ann.* 1044. & 1046. &c.

Il est probable que l'Empereur étant convaincu par ces raisons & quantité d'autres comprises dans la même lettre, cette *hérésie* auroit pû être étouffée dans sa naissance, si ce Prince, sans attendre la réponse de l'Evêque, n'eût précipité la chose, en créant Pape un nommé Popon, ci devant Archévêque de Bresse, sous le nom de Damase I. Il dissimula pour lors ce qu'il pensoit des lettres de Wazon ; mais la suite fit voir combien cette liberté épiscopale d'écrire lui avoit déplû.

Vid. Bar. *an.* 1044. & 1046.

1647.

Le bruit ayant couru depuis, que l'Empereur étoit mécontent de ce Prélat, Godefroi de Loraine le fit solliciter puissamment de lever du monde, & de fortifier ses places pour s'unir avec lui contre ce Prince ; mais il répliqua " que „rien au monde n'étoit capable d'entamer la fidelité qu'il „devoit à l'Empereur, non pas même les déplaisirs qu'il „en pourroit recevoir dans la conjoncture présente ; si bien que Godefroi se voyant frustré de ses esperances, se mit en campagne, attaqua d'abord la Ville de Verdun, y mit le feu, & desola toute la Loraine, & le Plat Pays de Liége ; mais il n'approcha pas de la Ville ; dez qu'il se fut éloigné, l'Evêque songea à nettoyer la campagne des Rebelles, qui occupoient les Chateaux, marcha à eux, & les mit à la raison ; c'est la seule guerre que Wazon eut de son tems, celle qu'on lui attribuë pour la conservation du Marquisat de Franchimont n'ayant point de fondement.

Guerre avec le Comte Godefroi de Loraine.

Ce grand Prélat, qui dans cette expedition contre les

An 1048. ennemis de l'Empereur s'étoit sauvé de leurs traits militaires, ne pût se sauver des traits empoisonnés des langues des courtisans ; il fut accusé d'être d'intelligence avec Godefroi, & l'on ajoutoit malicieusement, que dans la susdite expedition, il n'avoit armé que pour ses interêts, sans aucun raport à ceux de l'Empereur.

L'Evêque est accusé devant l'Empereur.

Ce Prince se laissa persuader d'autant plus facilement, qu'il étoit ravi d'avoir occasion de se ressentir de l'abdication de Wigere, qui étoit advenuë contre son gré, & qu'il attribuoit à Wazon comme au premier moteur de cette affaire : cela, joint au souvenir de la liberté avec laquelle il lui avoit remontré sa prévarication, au sujet de la création du Pontife Popon, l'avoit fort aliené de sa personne.

Durant ces entrefaites l'Empereur resolut la guerre contre Thierry Duc de Frise & Allié de Godefroi Duc de Loraine ; à cet effet toute la basse Loraine fut commandée aux armes ; Wazon ne croyant pas que cet ordre le regardoit parce que ni lui, ni ses sujets n'avoient pas accoutumés d'aller sur mer, ne fit aucuns aprets.

Cette expedition n'ayant pas réüssi au gré de l'Empereur, Wazon fut cité pardevant Sa Majesté Imperiale ; on lui exposa ses griefs : il se défendit ; & comme l'affaire trainoit en longueur ; il se plaignit de ce que l'Empereur souffroit qu'un Evêque de son âge demeurât si long-tems debout, & dit que si Wazon ne meritoit pas d'être respecté, la dignité épiscopale la devoit être en sa personne ; l'Empereur repliqua, qu'il étoit sacré aussi bien que les Evêques ; Wazon reprit, que son onction royale étoit autant au-dessous de la sienne, que la puissance qui ne s'exerce que sur les corps, est inferieure à celle qu'on a sur les ames ; mais enfin étourdi par les clameurs des Courtisans, pressé par les Evêques Royalistes, & se voyant seul contre tous, il ceda au torrent, se laissa tomber aux pieds de l'Empereur comme pour s'excuser de n'avoir point fourni son contingent suivant ses ordres, & offrit trois cens livres d'argent pour racheter sa faute.

Il se défend.

Il approchoit les cent ans.

L'Empereur se contenta de sa soumission, l'embrassa & lui redonna ses bonnes graces ; mais l'Evêque de son côté ne se pardonna jamais cette démarche, par laquelle on pouvoit le soupçonner capable d'avoir manqué en quelque

chose à la fidelité qu'il devoit inviolablement à son Souverain : le chagrin qu'il en conçût hâta sa mort, qui arriva le huitiéme de Juillet de l'an 1048. la sixiéme année de son épiscopat ; il fut inhumé dans l'Eglise de Saint Lambert devant le Maitre Autel. Depuis l'embrasement de la Ville de Liége, son corps ayant été trouvé avec cette inscription. * *Ante ruet mundus quàm surgat Wazo secundus.* L'Evêque Hugue de Pierpont le fit transporter devant l'Autel de Saint André dans la même Eglise. An 1048. Mort de l'Evêque Wazon. * Le monde verra plutôt sa fin qu'un second Wazon.

Wazon avoit acquis à l'Eglise de Liége la quatriéme partie du baillage de Flerus, & ce qu'elle possede dans Tiecleck.

Il administra les revenus de son Eglise avec tant de sagesse & d'œconomie, qu'il en augmenta considerablement les prébendes : il nourrissoit journellement douze pauvres, qui mangeoient dans le refectoire des Chanoines, & trente autres annuellement dans l'Hôpital dont il s'étoit chargé, nourrissant trente-deux pauvres de ce que l'Evêque Baldric avoit laissé pour la nourriture de vingt-quatre ; tous les Pelerins à pied étoient reçûs dans l'Hôpital sans difficulté, & ceux qui venoient à cheval, étoient sur le compte de l'Evêque. Fisen.

Il y eut de son tems bon nombre de grands Personnages qui donnerent un accroissement d'honneur & de gloire à l'Eglise de Liége, & au Diocese ; entre autres on compte Federic Archidiacre de Saint Lambert, Fils du Duc Gozelon Frere de Godefroi Duc de Loraine, qui aprés avoir été Chanoine de Saint Aubin à Namur, suivit Leon IX. * à Rome., & depuis fut créé Pape sous le nom d'Etienne X. * L'Archidiacre Federic créé Pape sous le nom d'Etienne X. * Mort l'an 1054 * Mort l'an 1058

Heriman Frere du Comte de Loz Archidiacre de Liége, amplifia le College de Loz par l'adjonction de sept Chanoines. Franco Ecolâtre de l'Eglise de Liége, dedia un livre de la quadrature du cercle à Heriman Archevêque de Cologne. Heriman Archidiacre de Liége. Franco Ecolâtre de l'Eglise de Liége.

On adjoute de Wazon qu'ayant été consulté par l'Evêque de Châlons sur Marne, s'il étoit permis d'user du glaive materiel pour exterminer les Manichéens qui infestoient son Diocese, ce sçavant Prélat fit réponse, qu'il lui sembloit plus convenable de les tolerer, non pas pour autho- Ansel. Wazon est consulté par l'Evêque de Chalons.

E. An. 1049. riser leur obstination ; mais [outre le danger d'arracher le bon grain avec la zizanie] parce qu'on ne voit point que les loix divines suggerent ce moyen violent pour s'en delivrer.

THEODUIN LIII. Evêque.

THeodüin ou selon plusieurs Dietwin fut nommé par l'Empereur Henri III. son cousin, pour succeder à Wazon ; on le croit issu de la Maison de Baviere.

* V. l'Evêque Durand à l'an 1021.

Il detourne le Roi Henri d'assembler un Concile & pourquoi ?

L'Hérésie des Sacramentaires se fortifiant chaque jour, & le Roi de France Henri I. voulant assembler un Concile pour l'exterminer ; l'Evêque Dietwin lui écrivit pour lui remontrer qu'il ne faloit pas legerement convoquer un Concile, ni donner occasion à Berenger de soutenir son erreur déjà condamnée par les écrits de St. Leon Pape, & des Saints Augustin, Ambroise, &c. entre autres inconvenients qui pouvoient resulter d'une convocation précipitée, il raporte ceux-ci.

1. Que Berenger étant soutenu dans son hérésie par Bru„non son Evêque, il ne pouvoit être condamné que par „sentence du Souverain Pontife.

„2. Qu'il ne voyoit aucun avantage pour l'Eglise de l'ad„mettre comme un membre de la pure & sainte Hierarchie „Ecclesiastique ; qu'il étoit au contraire tres-perilleux de „lui permettre de parler en présence des Peres du Concile, „à raison que le Peuple ignorant & grossier voyant l'Evê„que non seulement impuni ; mais encore revêtu de puis„sance & tout éclatant de sa pourpre, jugeroit certainement, „ou que le Concile n'auroit pû le convaincre d'impieté, ou „qu'il l'auroit dissimulée.

„3. Que les Heresiarques malgré leurs clameurs ne doi„vent point être entendus, parce qu'il ne s'agit point de „leurs raisons, qui ont été surabondamment & invincible„ment refutées ; mais de finir leur procès, & de convenir „du genre de supplice pour expier le crime de leur impieté.

„Enfin, qu'il est d'avis que tandis que le texte de l'héréticité „n'a pas été suffisamment discuté, ni la verité demontrée dans „tout son jour, les Hérétiques doivent être entendus ; mais „que les Conciles de l'Eglise universelle ayant prononcé & „défini par leurs canons comme par autant d'oracles sacrés &

„inviolables, ce qu'il faut tenir ou rejetter touchant les „points contestés, il ne reste plus que d'agir par la voye „severe des chatimens contre ceux qui seroient convaincus „de refuser de souscrire à leurs decisions. An 1049.

Cette lettre n'empêcha pas la tenuë d'un Concile, [ainsi que l'ont crû Baronius & nos Historiens,] mais elle le recula, en sorte qu'il ne se tint point cette année-là, mais fut remis, [comme nous avons dit] à l'an mil & cinquante à Paris, dans lequel Berenger fut condamné, comme il le fut dans deux autres Conciles tenus la même année, l'un à Rome, & l'autre à Vercel. * Pagus ad an. 1055.

Baronius fait cette remarque au sujet de cette hérésie. *Que les premiers traits qui percerent le serpent, qui osa s'élever contre Jesus-Christ au Très-Saint Sacrement de l'Autel, sont partis de la très-pure & illustre Eglise de Liége, laquelle demeura toûjours immuable dans la foi, & sur tout de la sçavante plume de son Evêque* Durand, *& de son Ecolâtre* Adelman *ou* Adelin. Baron. an. 1055. Eloge de l'Eglise de Liége touchant la presence réelle, &c.

Cet Adelman ou Adelin Chanoine & Ecolâtre de l'Eglise de Liége, après avoir été sous la main de Fulbert Evêque de Chartres, fit de si grands progrès dans les hautes sciences & dans la vertu, qu'il fut fait Evêque de Bresse en Italie : il excella en prose & en vers, écrivit à Berenger Archidiacre de Tours, qu'il appelle son Frere de lait, comme ayant reçû la même doctrine sous Fulbert, & voulant le faire revenir de son erreur, " je vous conjure „[lui dit-il dans sa lettre] par le tres-doux souvenir du venerable vieillard Fulbert, personnage chrétien & catholi„que, d'aimer la paix de la catholicité, de vous bien gar„der de troubler la Republique de la Cité chrétienne, si bien „ordonnée & reglée par nos ancêtres, par laquelle tant de „miliers de Martyrs combatant genereusement contre l'ido„latrie, & le regne du Démon, ont triomphé si glorieuse„ment, & pour laquelle un si grand nombre de Saints „Docteurs ont étouffés dans les fleuves d'une éloquence „salutaire, les feux des guerres civiles, allumés par les Hé„rétiques ; qu'ils ont si bien munie de toutes parts, qu'il „n'est point d'ennemi nouveau qui osât rien tenter contre „elle, sans s'exposer à être percé de mile traits ; aussi sont-ils „tous peris dans l'opprobre & la confusion : où sont les Ma- Adelman ou Adelin Ecolâtre de l'Eglise de Liége écrit à Berenger.

An 1049. „nichéens & les Ariens ? que sont devenuës leurs factions „si puissantes ? leur memoire est éteinte dans la pourriture, „tandis que celle des Ambroises, des Jerômes & des Au„gustins renait & prend chaque jour un nouvel accroisse„ment de lumiere & de gloire.

Pagus ibid.

Foull. L'Evêque attaque Theodoric Duc de Frise.

Cette guerre fut bientôt suivie d'une autre : Theodüin voulant pacifier les troubles de la Loraine, alla attaquer Theodoric Marquis de Hollande, & Duc de Frise dans le tems d'un fort hyver, & lors que la gelée avoit rendus praticables ces marais inaccessibles.

Theodoric en étant averti, vint à sa rencontre, & eut du pire, ses troupes furent défaites, & lui fut trouvé parmi les morts.

Quelque tems après Godefroi Duc de Loraine voulant vanger la mort de son Allié, vint se ruer sur le Pays de Liége ; mais il en fut bientôt chassé par Theodüin, assisté des Evêques d'Utrecht & de Metz ses confederés : de sorte qu'il eut la gloire d'avoir terminé en peu de tems une guerre que l'Empereur avoit entreprise sans succès avec les forces de l'Empire.

Ce que les Historiens Hollandois ont raporté de l'origine & des évenemens de cette guerre sent le Roman, sur tout si l'on fait attention à cette circonstance, que le Frere de Theodüin fut tué par Theodoric dans une course de chevaux qui se fit à Liége dans des jeux publics, car enfin quelle apparence que Theodoric qui étoit ennemi de l'Empereur & de l'Empire, fut venu se livrer entre les mains de l'Evêque qui en étoit cousin & inviolablement attaché à sa personne, & aux interéts de l'Empire, aussi bien que les Liégeois ; mais comme ils ont inventé à plaisir un sujet de cette guerre, il n'est pas étrange que les évenemens tiennent de la fable.

M. S. Laur. Chron. Buch. Fisen. lib. 8. Concile de Mayence.

Il y eut cette année un Concile à Mayence, auquel assisterent le Pape Leon IX & l'Empereur Henri, on y examina entre autres choses la vie de Saint Hubert & le calcul des années, & l'on convint qu'on pouvoit croire pieusement ce qu'en disoit la legende.

★ Ægid. in not. ad Theod.

Sigibert raporte que vers le même tems les Grecs s'étant laissés aller à plusieurs hérésies sous Michel Patriarche de Constantinople, le Pape y envoya ses procureurs pour les en faire

en faire revenir, & que Frederic Chanoine de l'Eglise de Liége fut du nombre. An 1049.

On tient que le Pape venu de Mayence à Liége, y auroit moyenné la paix entre l'Empereur Henri & Godefroi Duc de Loraine, & que retournant en Italie, il emmena avec lui ledit Godefroi & Frederic son Frere, dont nous venons de parler ; si bien que l'on doit remettre à l'année suivante son voyage à Constantinople, ceux qui veulent que Theodüin fut de ce voyage, ajoutent cette circonstance, que l'an 1050 il ramena d'Italie Theodoric Religieux de l'Abbaye de Lobbe, & qui fut depuis Abbé de Saint Hubert aux Ardennes. 1050. Foull.

Quoi qu'il en soit, quelque tems après, un cruel orage vint fondre sur la basse Loraine, à l'occasion qu'Heriman étant venu à mourir, Baudoüin Comte de Flandre maria son Fils à Richilde veuve du défunt ; on tient que c'est elle qui [avec d'autres] avoit sollicité l'Evêque Wazon à se declarer contre l'Empereur. Les Flamands voyant leurs richesses & leur puissance considerablement accruës par ce mariage, vinrent insulter la basse Loraine, le Pere surprit la Ville de Thuin, & le Fils se jetta dans Hui, qui fut pillée & brûlée. Guerre dans la basse Loraine.

Quelque tems aprés l'Empereur se vengea avec éclat de l'insulte de ces Princes turbulens, il entra dans la Flandre avec une puissante armée, & la saccagea, prit & brula la Ville de Tournay, où Lambert Comte de Louvain & allié des Flamands étoit Gouverneur, & qui y fut tué ; la plupart de la noblesse du premier ordre y fut faite prisonniere, & emmenée en Allemagne. 1053. Sig.

Les choses étant devenuës plus tranquiles par ces avantages, Theodüin s'apliqua à reparer la Ville de Hui, & commença par rébâtir l'Eglise en l'honneur de la Mere de Dieu, à qui il étoit singulierement devot. L'Evêque repare la Ville de Hui. Il lui accorde des Privileges.

Les Bourgeois malgré leurs malheurs tout recens seconderent de leur mieux les bonnes intentions de l'Evêque, lui offrant d'abord la tierce part, & ensuite la moitié de leurs biens mobiliaires ; l'Evêque recompensa cette generosité, en ôtant certaines impositions, & leur accordant des Privileges ; il ordonna entre autres choses, que l'Evêque de Tongre venant à mourir, les Bourgeois leveroient les

An. 1053. deniers de la Ville pour garder le Chateau jusqu'à l'élection d'un Successeur, de plus la Ville de Hui ayant été jusqu'alors du Concile de Ciney, l'Evêque l'en détacha, & fit une ordonnance pour lui & ses successeurs, par laquelle il donnoit le pouvoir aux Chanoines de Hui de se donner des Doyens & Archidiacres, les exemptant de toute autre jurisdiction, hormis seulement que ceux du Concile de Ciney pourroient demander de celebrer une fois l'an la sainte Cene, il augmenta de quinze le nombre des Chanoines, & unit l'Eglise de confraternité avec celle de Saint Lambert & les autres Secondaires à perpetuité.

Vandeb. M. S.

Il se plaisoit beaucoup dans cette Ville & il y a apparence qu'il y faisoit son sejour le plus ordinaire; ce fut là que Robert Religieux du Monastére de Saint Jacques le vint trouver à son retour d'Espagne, & montra à l'Evêque quantité de Reliques qu'il avoit eues du Roi de Galice, on dit qu'il apporta à son Monastére le bras entier de Saint Jacques, dont une partie se voit encore.

Le bras de Saint Jacques est apporté au Monastére de ce nom.

Ægid. c. 5. Chapp. in annot.

1058. Peu après Frederic [de qui nous avons fait mention] après avoir été Archidiacre de Liége, septiéme Diacre Romain & Chancelier du Pape, fut enfin placé sur le Siege de Saint Pierre sous le nom d'Etienne X. aussitôt il consigna à Godefroi Prêvôt de Saint Pierre une partie de la vraie Croix de Nôtre Seigneur pour l'Eglise de Saint Lambert; c'est celle qui est portée dans les processions solemnelles, il accompagna cet auguste présent d'un *super humerale* pour l'Evêque.

Frederic Pape envoye à Liége une partie de la vraie Croix, &c.

Godefroi revenant à Liége & passant par Boüillon, amena Godefroi, dit le Bossu, à Hui où ils trouverent l'Evêque, & après quelque sejour, le sacré gage de nôtre salut fut deposé dans l'Eglise Cathedrale le jour de l'Invention de Sainte Croix.

1059. Etienne n'ayant tenu le Siege Pontifical que neuf mois, fut remplacé par Gerard ci-devant aussi Chanoine de Liége, & qui prit le nom de Nicolas II. Celui-ci signala son zéle à combattre l'hérésie de Berenger, pour laquelle il avoit conçu de l'horreur, dez qu'il étoit à Saint Lambert. Il celebra au mois d'Avril indiction treiziéme un Concile à Rome touchant l'élection du Souverain Pontife, & dont les actes sont au livre des decretales: il mourut l'an 1061. dans le

Gerard Chanoine de l'Eglise de Liege est créé Pape sous le nom de Nicolas II.

tems que l'armée de l'Empereur revint attaquer les Hollandois rebelles & les défit entierement entre la Meuse & le Wall. An 1061.

Alors on vit éclater le fameux diferend entre Annon Archévêque de Cologne & l'Abbé de Stavelo au sujet du Monastère de Malmedy, & qui n'est pas encore terminé. l'Archévêque le vouloit soumettre à sa jurisdiction comme étant enclavé dans son Diocese; & l'Abbé lui opposoit sa possession en vertu des Privileges qui l'exemptoient de toute jurisdiction épiscopale; l'Archévêque appella cette affaire en jugement, & selon les memoires de Stavelo, ce Prélat se prévalut du bas âge de l'Empereur Henri IV. de qui il s'étoit fait adjuger la tutele par les Princes d'Allemagne, ensemble avec l'Archévêque de Brême, que quelques-uns chargent de toute l'affaire, & qui gouvernoit l'Empire avec beaucoup d'autorité. Diferend entre l'Archevêque de Cologne & l'Abbé de Stavelo.

Après une infinité de procedures entre les Papes & les Empereurs, l'affaire fut enfin jugée au souhait de l'Abbé de Stavelo; les curieux qui aimeront d'en être instruits plus amplement, pourront lire le livre qui a pour titre, *le Triomphe de Saint Remacle sur le Monastére de Malmedy*. *Apud* Chapp. *to. 2. a pag. 521. ad* 575.

Galeran Fils de la Fille du Duc Theodoric commença d'avoir jurisdiction dans le quartier d'Outre-Meuse à Liége, & jetta les fondemens du Chateau de Limbourg. 1064. *Alberic.*

L'Evêque Theodüin consacra l'Eglise de Nôtre-Dame à Hui en présence de Liebert Evêque de Cambrai. 1066. *Alberic.*

A quelque tems de là l'Evêque qui étoit en grande consideration auprès de l'Empereur, en obtint la confirmation de toutes les donations faites à l'Eglise de Saint Lambert par ses Prédecesseurs, de tous les acquêts & possessions avec les Regaux & specifications du Chateau d'Argenteau avec les droits d'entrée & sortie, & du Comté de Lustin. 1070.

L'année suivante fut memorable, non seulement par les miracles qui se firent devant la Chasse de Saint Remacle qu'on avoit apportée à Liége, lors que l'Empereur y celebroit les Pâques; mais encore par les avantages que les Religieux de Stavelo remporterent sur ceux de Malmedy, & par l'acquêt du Comté de Haynaut à l'Eglise de Liége; duquel nous remettons à parler après la mort de l'Evêque pour ne point couper le fil de l'histoire. 1071. *Triumph Sti Remacl. apud* Chapp. L'Evêque consacre une Eglise à Russon.

Cette année Wery Abbé de Borchette avoit fait 1073.

An 1073. bâtir une Eglise à l'honneur de la Mere de Dieu, dans le Village de Russon près de Tongre; l'Evêque la consacra à l'occasion d'un miracle arrivé en ce lieu, & sous ses yeux par l'intercession de Saint Eversmare Martyr. Il y a aujourd'hui des Chanoines dans l'Eglise dediée à ce Saint.

Eglise de Saint Remacle au Pont brulée.

Le feu s'étant pris par accident à l'Eglise de Saint Remacle au Pont, & l'ayant consumée, elle fut rebâtie l'année d'après par les soins des zelés Paroissiens.

La lettre que le Pape Gregoire VII. écrivit cette année à l'Evêque Theodüin, & de laquelle nous ferons mention, nous donne lieu d'inserer ici un extrait manuscrit depuis cinq cens ans ou environ de quelques particularités de la vie de St. Thierry ou Theodoric Abbé de Saint Hubert aux Ardennes.

1075. Saint Thierry ou Theodoric Abbé de Saint Hubert.

*

Adelard, Abbé du Monastére de Saint Hubert en Ardennes, étant mort, il y eut un si grand relâchement parmi les Moines, que ne s'y rencontrant point un sujet digne de le remplacer, l'Evêque Theodüin resolut de faire une assemblée d'Abbés & d'Ecclesiastiques constitués en dignité, pour faire choix d'un sujet capable,

On alla aux avis, & l'on proposa Thierry, qui se trouvoit là par hazard, & avoit été demandé à l'Evêque par l'Empereur pour aller prendre l'administration du Monastére de Fuldt, où il y avoit aussi quelque dérangement.

Thierry donc étant designé, Etienne Abbé de Saint Laurent en Publemont prit la parole & dit : le Monastére de Saint Hubert étant soumis au soin & à la direction de l'Evêque de Liége...... qu'il plaise au Seigneur Evéque de nommer Abbé, pour Dieu & pour soi Thierry que voici, & sur l'heure il fut détaché de la troupe; Gozelon Abbé de Florine le présenta à l'Evêque qui lui enjoignit d'autorité épiscopale d'accepter cette charge.

Peu après le nouvel Abbé entreprit le voyage de Rome avec Heriman de Greits Chanoine de l'Eglise de Liége & Evêque de Metz; l'Abbé étoit bien connu au Saint Pere, qui lui fit un accueil gracieux à son arrivée, & le retint quelque tems auprès de sa personne; comme il avoit entrepris ce voyage en vûë du bien de son Monastére, il demanda à Sa Sainteté un privilége pour l'Eglise de Saint Hubert, par lequel il seroit défendu à aucune puissance de se l'assujettir ni de toucher aux biens qu'elle possedoit, & cela sous les plus redoutables censures.

Il obtint sa demande, & étant de retour, il notifia ce privilége à l'Archévêque de Treves, ou de Reims, & aux Evêques de Laon & de Liége, l'Eglise de Saint Hubert étant déja soumise au dernier, & y joignit les lettres du Pape qui leur étoient adressées. An 1075.

Les susdits Prélats se soumirent aux volontés du Pontife; mais non pas Theodüin qui assembla les mêmes Abbés & Ecclesiastiques qui avoient concouru à l'élection de Thierry, & l'ayant fait comparoitre au milieu de l'assemblée; je l'ai interrogé, dit-il, pourquoi il s'étoit présumé d'aller à Rome, d'assujettir au Souverain Pontife l'Eglise de Saint Hubert, qui étoit soumise à celle de Liége, de la vouloir ôter à Sainte Marie & à St. Lambert, de m'apporter enfin des lettres de Sa Sainteté au préjudice de mon Eglise, lui qui est Abbé mon sujet, & à qui je n'ai donné aucune commission?

Il a repliqué qu'il croyoit avoir eu ma permission, si je pouvois m'en souvenir, qu'il n'avoit jamais eu la pensée de rien faire de ce que je l'avois interrogé; mais bien de conserver surement, & de faire confirmer par l'autorité du Saint Siége les donations faites à son Eglise par l'Archévêque de Reims, l'Evêque de Laon & autres.

Tel est l'extrait en substance; nous remettons à un autre tems de parler de cette affaire pour rapeller la lettre susmentionnée du Souverain Pontife à l'Evêque Theodüin en date du 23. Mars.

Le Saint Pere le reprend d'avoir prévariqué contre les Canons en trafiquant les dignités & benefices de l'Eglise; & molesté l'Abbé de Saint Hubert à l'occasion du privilege qu'il venoit d'obtenir, en quoi il n'avoit point peché, n'ayant rien fait au détriment du bien ni contre l'honneur de l'Eglise de Liége. Si le contenu de cette lettre est veritable, il faudra dire contre la foi de tous les anciens auteurs, que Theodüin étoit tout autre qu'ils ne nous l'ont dépeint, je veux dire un Evêque accompli, pieux & irréprehensible. Lettre du Pape à l'Evêque Theodüin. Fisen l. viii.

Il y a bien de l'apparence qu'elle a été dictée par quelques envieux du merite de ce grand Prélat, sur des faits controuvés; car enfin des prévarications de cette nature sont trop notoires & trop scandaleuses pour pouvoir être ou dissimulées, ou ensevelies dans le silence.

D'ailleurs le témoignage de l'Evêque de Metz, que le

An. 1075. Saint Pere cite dans sa lettre fait pour Theodüin, Heriman, dit-il, " Evêque de Metz, & enfant de vôtre Eglise vous a „excusé puissamment, rejettant ce en quoi vous pourriez „avoir failli sur de mauvais conseillers."

Cantator Sancti Huberti. Après cela les chartes du Monastére même de Saint Hubert font encore pour lui, lors qu'ils chargent Boson l'un des Archidiacres de l'Evêque des vexations faites audit Monastére, & rendent en même tems justice à la vertu & au merite de Theodüin.

Sans entrer plus avant dans l'examen du vrai ou du faux de cette lettre nous dirons que Theodüin acheva glorieusement sa carriére le 23. du mois de Juin de la présente année, son corps fut porté à Hui avec pompe, & deposé dans l'Eglise de Nôtre-Dame qu'il avoit rebatie & consacrée, il est couvert d'un tombeau de marbre, enrichi de six colomnes de cuivre doré, & de lames d'un travail exquis.

Mort de l'Evêque Theodüin.

L'on peut voir encore dans la Tresorerie de cette Eglise quelques-uns de ses ornemens pontificaux ; l'Aube est d'un tres fin lin, & ornée en partie par le bas d'une broderie d'or avec les figures en rond, & les noms des Prophetes & des Apôtres, la Chasuble, le Manipule, & l'Etole sont d'un tissu d'or & de soye.

Achapt du Comté de Haynaut.

C'est ici le lieu d'inserer l'achapt du Comté de Haynaut fait par l'Evêque Theodüin, comme nous l'avons promis à l'an 1071.

Annal de Haynaut.

Baudoüin, nommé le Bon, Comte de Flandre, étant mort, Robert son Frere dépoüilla de la Principauté Arnoul Fils du défunt, sous prétexte de la tutele que Richilde veuve du défunt avoit voulu s'attribuer. On en vint à une guerre ouverte, il se donna une bataille à Cassel en Flandre, où les troupes de Richilde, & les auxiliaires de France furent desfaites, & traitées indignement par Robert victorieux.

Dans cette triste conjoncture, la Princesse Richilde s'adressa à l'Evêque Theodüin pour en tirer un secours d'argent parmi l'offre de son Comté de Haynaut, & de la marche de Valenciennes ; l'Evêque communiqua la resolution de Richilde à ses Etats, qui y consentirent, la somme dont on étoit convenu fut numerée, & le Comté de Haynaut acheté à perpetuité de la Comtesse Richilde, & de Baudoüin son Fils parmi les convenances & conditions qui furent fai-

res l'an 1071. en faveur des Evêques & de l'Eglise de Liége en la teneur suivante. An 1075.

Il est à propos de remarquer que le Latin est tiré mots pour mots de la Chronique de Balduin d'Avesnes écrite vers l'an 1285. & mise en lumiere par l'Illustre Jacques Baron le Roy l'an 1693.

La version du Latin en François est extraite des Chroniques & Annales du Sieur Jacques de Garse l'an 1446. par ordre de Philippe le Bon Duc de Bourgogne, & imprimées à Paris l'an 1531. *

Conditions de l'achapt du Comté de Haynaut.

1. Que le Conte de Haynnau à son Seigneur l'Evêque de Liége donneroit & donnoit service en aide contre tous & vers tous, à toute la puissance de ses gens, tant à pied comme à cheval; & ce aux propres dépens dudict Evesque, voire ce entendu après que ledict Comte de Haynnau sera issu de sadite Conté.

1. Quod Comes Hannoniæ servire tenetur Episcopo in omnibus necessitatibus suis cum toto suo posse ad expensas Episcopi post exitum à Comitatu Hannoniensi.

2. Et si ledict Conte de Haynnau envoye vers Monsieur l'Evesque de Liege pour cause de recevoir sa terre de lui, comme faire le doit, l'Evesque lui doit payer ses dépens, depuis qu'il sera issu de sadite terre.

2. Similiter & quandocumque, Comes comitatum suum egreditur eundo ad Episcopum pro feodo suo relevando.

3. Item se l'Evesque de Liege cite, semond, mande ou fait venir pour aulcun parlement à sa Court ledict Conte de Haynnau, celuy Evêque lui doit payer ses dépens.

3. Similiter & quandocumque vocat eum Episcopus ad Parlamentum.

4. Item se l'Empereur des Romains invite pour aulcune chose à sa Court le Conte de Haynnau, l'Evesque de Liege à ses propres despens le doit mener & ramener sain & sauf à la Court dudict Empereur, & par lui estre & répondre en court de droit & à ses fraix.

4. Item cum Imperator vocat Comitem ad Curiam suam pro quacumque re, tenetur eum Episcopus ducere & reducere in expensis suis & respondere & remanere pro ipso.

5. En outre s'il étoit aulcun qui la dicte Conté de Haynnau assaillist ou envahist pour faire quelque grieve ou mal, l'Evesque de Liege doit au Conte de Haynnau ost contre ost à ses propres despens.

5. Et si aliquis vellet gravare Comitem, Episcopus tenetur eum juvare cum magna potestate in suis, scilicet Episcopi propriis expensis.

6. Si le Conte de Haynnau assiet quelque Chateau ou forteresse qui appartienne à son honneur, ou qu'aulcun Chateau soit rebelle

6. Et si Comes obsideret Castrum ad honorem suum pertinens, aut si alius contra

An 1075. eum obsideret aliquod Castrum, Episcopus tenetur ipsum juvare cum quingentis Equitibus, & Comes tenetur ei tunc facere legale forum de cibariis.

7. Et potest Episcopus per campos accipere herbam & necessaria pro equis.

8. Et ad hoc faciendum tenetur Episcopus ter in anno, & qualibet vice per quadraginta dies.

9 Præterea cum homagio Comitis debet Episcopus habere homagium Castellani Castri loci, & Castellani de Bello monte, necnon & Castellani de Valencianis.

10. Jam debet Episcopus Comiti dare quolibet anno in Natali Domini tria paria vestium, quorum quodlibet debet valere sex marcas Leodienses.

11. Et cuilibet Castellanorum unum par similiter sex marcarum.

12. Item si Comes infrà Comitatum acquisierit aliquod allodium, aut si donatum ei fuerit, & ipse alterius in feudum illud dederit, aut servum acquisierit, totum illud simul tenebit cum alio feudo ab Episcopo.

13. De pace verò Leodiensi ad quam respondere tenen-

contre lui, ledict Evesque le doit secourir à ses propres despens, à tout cinq cens Chevaliers, & ledit Conte lui doit faire en sa Conté juste & competent marché de vivres.

7. Et aussi se és champs soyent herbes ou aultres vitailles de chevaux apparens, l'Evesque pour lui & pour les siens en doit prendre à sa voulenté.

8. Et celle devant dicte ayde doibt ledict Evesque de Liege audict Conte de Haynnau trois fois en l'an, & pour chacune de ses trois fois, le terme de quarante jours.

9. Avec le Conte de Haynnau font homage au dict Evesque de Liege trois Chastellains Hanuyers, c'est à sçavoir le Chastellain de Monts, le Chastelain de Beaumont, & le Chastellain de Valenchienne.

10. L'Evesque de Liege doibt au Conte de Haynnau au jour de la Nativité de Nostre Seigneur, qu'on dict Noël, trois pairs de vestures, desquels vestures doibt estre la valeur de chascune de six mars d'argent du poix de Liege.

11. Et aussi à ses Chastellains devant dicts, doibt pareillement le dict Evesque à chascun une vesture en ce dict jour, laquelle vesture doibt valloir comme dict est six mars d'argent.

12. Se aulcun fief estoit desnué en toute la Conté de Haynnau, & depuis fut reprins par ledict Prince ou se en tous les termes de la Conté de Haynnau ledict Conte acquiert aulcuns fiefz ou aulcuns serfs pour son propre, tantost ledict Conte le tient avec son autre fief dudit Evesque de Liege.

13. Et comme ainsi soit que plusieurs Princes & autres Nobles, & aussi les hommes du Pays de Liege

An 1071.

Liege doibvent respondre & satisfaire à la justice de Liegé, toutes fois ledit Conte de Haynnau, ne les hommes de son Pays ne sont tenus en nulle maniere de respondre à celle justice.

14. Et furent toutes ces choses faites & ordonnées en la Ville de Fosse temoins, premier Godefroi le Duc de Bouillon, de Aubert Conte de Namur, du Conte de Louvain, du Conte de Chynay, du Conte de Montagu en Ardenne, & aussi en la presence de plusieurs gens dignes de foi, nobles & non nobles du Pays de Liege, tant Ecclesiastiques comme seculiers.

tur multi Barones & homines eorum, neque Comes, neque homines sui tenentur respondere.

14. Istis Conventionibus præsentes apud Fossis, interfuerunt Godefridus de Bullonio, Comes Albertus de Namurco, Comes Lambertus de Lovanio, Comes de Chyneis, Comes de Monte acuto in Ardenna & plures alii.

L'Empereur Henri IV. confirma par un Diplome cet achapt ou donation faite l'onziéme de May de l'an 1071. à la priere de l'Evêque Theodüin, en consideration des grands services qu'il lui avoit rendus & à son Pere, comme aussi de la fidelité avec laquelle il étoit demeuré inviolablement attaché à leurs personnes.

L'Empereur confirme l'achapt. Chap. 10. 2. pag. 12.

Il y est fait aussi mention de plusieurs Abbayes avec leurs Prêvôtés, entre autres des Saintes Waltrude & Aldegonde, des Saints Vincent & Salvius, de Condé, &c.

Depuis cette donation les Comtes de Haynaut ont toûjours relevé leur Comté des Evêques de Liege, en foi de quoi nous raportons Guillaume Comte de Haynaut, qui releva le Comté le premier jour de May de l'an 1313. à Anglume espine. *

Le Duc Aubert de Baviere fit le même l'an 1360. à Fontaine l'Evêque pour son Frere Guillaume qui étoit malade.

Aubert Duc de Baviere Comte de Haynaut en releva au Chapitre de Saint Lambert l'onziéme de Juillet l'an 1390.

Vinchant dans ses Annales de Haynaut assure que ledit Comte n'a point discontinué de relever depuis la soumission volontaire qu'en fit la Comtesse Richilde avec Baudoüin son Fils.

Le même Auteur observe à la page 370. de l'an 1408. que le Duc Albert de Baviere après avoir accompagné Jean son Fils au jour de sa joyeuse entrée à Liége, dans ladite année 1408. lui rendit hommage le lendemain & en releva son

An. 1075. Comté de Haynaut, & comme depuis il ne se trouve plus de relief, il est, dit-il à présumer que ledit Evêque auroit relaxé à son Frere cette obligation & servitude en reconnoissance de l'avoir aidé à le rétablir dans son Siege par la voye des armes.

* Cet Auteur a écrit en cet endroit pour l'avantage de sa Province, à quoi nous ajoutons pour la verité de nôtre Histoire, que comme il n'étoit point en la puissance de l'Evêque seul d'aliener les droits de son Eglise, il y a bien plus d'apparence que le Comte de Haynaut & le Duc de Bourgogne, s'étant emparés des documens, papiers, & lettrages tant de la Cité que du Pays de Liége, le premier a pris de là occasion de se soustraire à la servitude de l'Eglise de Liége, & que Charles Duc de Bourgogne s'étant rendu maitre du Comté de Haynaut, du vivant même de Jacquelin de Baviere, ce Prince n'a tenu compte de la soumission de ses prédecesseurs, & s'est maintenu par force dans cet independance, tout le tems qu'il s'étoit assujetti le Pays de Liége.

HENRI de VERDUN cinquante-quatriéme Evêque.

Fisen. Cantator S. Hub. APrès la mort de Theoduin, le choix d'un Successeur fut si long-tems disputé par le grand nombre des aspirans, que les Chanoines [dans l'apprehension que l'Empereur Henri IV. ne s'offensât de ce delay] envoyerent à Thierry Abbé de Saint * Hubert, la Crosse de l'Evêque, pour être consignée entre les mains de ce Prince.

* Chapp. s'est trompé le disant Abbé de Stavelo.

Il fut accompagné dans ce voyage d'un bon nombre de Capitulairs, & de notables du Pays ; tous interessés à l'affaire, ou pour eux, ou pour d'autres ; mais Godefroi de Boüillon surnommé le Bossu, les avoit devancés, pris parole de l'Empereur, & mandé Henri Archidiacre de Verdun, Fils de Frederic Comte de Toul, & proche parent à Godefroi.

Sitôt qu'il fut arrivé, l'Empereur le designa Evêque en présence des Chanoines de Saint Lambert ; puis Godefroi l'amena à Liege, & Annon Archévêque de Cologne fit la ceremonie du sacre dans l'Eglise Cathedrale ; après quoi le saint Prélat lui recommanda fortement de réprimer les ex-

cès de Wolbodon Abbé de Saint Laurent, homme vain & âltier, qui enflé d'avoir eu deux de ses proches, Saint Wolbodon & Reginard, Evêques de Liége, se mettoit au-dessus de tout ce qui étoit de l'observance reguliere. An 1076.

L'Evêque Henri lui parla en particulier & avec une grande douceur par plusieurs reprises; & voyant que c'étoit peines perduës, il le fit comparoitre pardevant une assemblée d'Archidiacres & d'Abbés, où il fut chargé & convaincu de tant de griefs, que n'ayant pû se disculper, il fut envoyé par *interim* au Monastére de Verdun; & comme il s'obstinoit à ne vouloir point se soumettre au jugement porté contre lui, sous prétexte qu'il en avoit appellé au Pape & à l'Empereur; l'Evêque le dépouilla de sa dignité, & le redigea à son rang de profession; mais loin d'en demeurer là, il demanda & obtint de Sa Sainteté, après la mort d'Annon, que Heriman son Successeur dans le Siége de Cologne se saisiroit de la connoissance de son affaire; le Prélat y consentit, & après une mûre discussion de la cause, ratifia la déposition de l'Abbé. Wolbodon Abbé de Saint Laurent est déposé.

L'Empereur qui l'affectionnoit, interposa ses bons offices pour obtenir une moderation de la peine; mais ce fut inutilement; en sorte que Wolbodon demeura expatrié jusqu'à la mort de l'Evêque.

Theodoric ou Thierry Abbé de Saint Hubert fut prié en même tems de remplacer Wolbodon par un digne sujet, & aussitôt il y envoya Berenger Religieux d'une vertu à l'épreuve.

L'année suivante l'Evêque alla à Anvers à dessein d'en ramener à Verdun le corps du Duc Godefroi son bien-faiteur, qui venoit d'être assassiné par ordre de Robert Comte de Flandre; mais étant tombé malade au Monastére de Saint Hubert, l'Abbé Thierry fut chargé de ce soin, & l'Evêque étant gueri revint à Liége après avoit consacré la Grotte de Saint Hubert audit Monastére, assisté de Franco Evêque de Beauvais. 1077.

Peu après étant en chemin pour aller à Rome, il fut surpris, arrêté & dépouillé par le Comte Arnoul Fils de Robert Comte de Flandre, qui le fit jurer de ne rien repeter. 1079. *Buch.* Chron. L'Evêque est maltraité.

Le Pape Gregoire VII. en étant informé lui écrivit sur la fin de Decembre une lettre, par laquelle il lui marque son dé- 1080. *

An 1080. Hard. Concil. to. 6. pag. 1. epist. l. 7. ep. 13. & 14.

plaisir de l'outrage lui fait par le Comte Arnoul, & l'absout de son serment, lui enjoignant d'attaquer le Comte, & de lui faire porter la peine de sa temerité d'avoir mis la main sur l'oint du Seigneur, l'avertissant qu'il a exhorté l'Evêque de Verdun de lui prêter la main dans cette affaire; il ajoute qu'en cas que ledit Comte ne soit point soumis dans le terme de quinze jours, il entend & veut que ledit Evêque lance les foudres de l'Eglise contre lui & ses complices, accordant le pardon à ceux qui auront vangé l'affront fait à sa personne, comme s'il eut été fait à celle de Saint Pierre.

Origine du Monastére de Floene.

Cette année ou environ Rodulfe & Lambert Chevaliers Freres, & Folcuin leur Neveu, donnerent commencement au Monastére de Floene sur le bord de la Meuse, ayant choisi ce lieu pour y vivre en retraite; ils y firent bâtir un Hôpital avec un Oratoire en l'honneur de Saint Mathieu Apôtre, puis y établirent des Chanoines Reguliers, pour l'entretien desquels ils laisserent tous leurs héritages & acquisitions.

Cette fondation fut quelque tems après approuvée & avantagée de plusieurs priviléges par l'Evêque de Liége Henri I. de ce nom, en présence de Thietwin Grand Prévôt, & d'autres Ecclesiastiques du premier ordre, & de la principale noblesse du Pays, comme il est averé par un acte fait là-dessus l'an 1092. indiction quinziéme.

Ils fonderent aussi un Hospice entre la Roche & la riviere de Meuse pas loin dudit Monastére; on croit que l'Evêque Henri fit la Dedicace du Monastére de Floene le 21. Septembre environ l'an 1082.

1083. Chap. in not. to. 2. pag 35. Foull. l. 4. c. 9.

Sur les dernieres années de l'Evêque Theoduin, & les premieres de Henri, il s'étoit fait quantité de miracles au Sepulchre de Saint Tron, qui avoient attiré une affluence prodigieuse de curieux & de pelerins; de qui les Moines recevoient des présens si considerables, qu'ils auroient pû bâtir une Eglise & un Monastére d'une magnificence royale, & augmenter de beaucoup les revenus.

Relachement du Monastére de Saint Tron.

L'on tient que pendant le concours des pelerins, qui dura plusieurs années, les offrandes de chaque semaine montoient regulierement à cent marcs d'argent, sans ce qu'on avoit pû soustraire de la masse.

Ces richesses amassées si facilement, & les visites trop fréquentes des pelerins, ayant ébreché considerablement

An 1083.

l'obſervance de la diſcipline reguliére, il s'y introduiſit un relachement affreux.

L'Abbé eſt frapé de maladie.

L'Abbé Adelard qui avoit diſſimulé le deſordre, fut frappé d'une freneſie mortelle, & amené au Monaſtére de Saint Laurent à Liége au tombeau de Saint Wolbodon, aprés quelques jours de prieres, il revint à lui, & mourut peu de tems aprés dans les ſentimens d'une pieté trés édifiante.

Le Monaſtére eſt brulé.

Chron. Trud.

Environ trois mois aprés le chatiment de l'Abbé, & le ſixiéme jour du mois de Mars, le feu ſe prit de nuit à une maiſonnette de la Ville de Saint Tron, & il eſt d'une tradition conſtante, qu'il fut vû en l'air un trouſſeau de paille allumée, en forme de globe, qui aprés avoir porté la flâme dans pluſieurs endroits de la Ville, alla gîter ſur un nid de Cigogne, qui étoit au haut de l'une des Tours du Monaſtére, & s'y communiqua; les Bourgeois coururent faire grand bruit aux portes; mais les Moines qui ne penſoient à rien moins, ne s'aviſerent de les ouvrir qu'aprés que le feu eût tellement gagné les bâtimens qu'il ne fut plus en leur pouvoir de l'arrêter; tellement que l'Egliſe & le Monaſtére furent réduits en cendres, à une tour prés, qui fut conſervée. On remarqua auſſi que le feu n'avoit preſque point endommagé la Ville.

1085.

L'Evêque va aſſiéger Saint Tron.

Aprés la mort du ſuſdit Abbé Adelard, les Moines élurent Lupon, ſans avoir égard que l'Evêque de Metz avoit nommé Lanſon, qui fut reconnu & reçû par une partie des Bourgeois; Lupon loin de ceder, reſolut de ſe maintenir dans ſon poſte, & attira la guerre chez lui: en ſorte que l'Evêque Henri vint [à la priére de celui de Metz] ſur la fin du mois de Juin de l'an 1085. ſe préſenter devant Saint Tron avec ſes troupes; la Ville étoit aſſez bien remparée, & en état de ſoutenir quelques jours d'attaque; mais les Bourgeois qui ne jugerent point à propos de riſquer leur vie & leurs biens pour le bon plaiſir d'un Abbé, ouvrirent leurs portes moyennant une compoſition honnorable.

Les Bruſthemiens ſe vengent de ceux de Saint Tron.

Les habitans de Bruſthem voiſins de ceux de Saint Tron, envieux de leur accroiſſement nourriſſoient depuis longtems une haine implacable contre ceux-ci, ils étoient aux aguet, & ſitôt les portes ouvertes, entrerent pêle mêle avec les troupes du Prince, & ſans reſpecter la capitulation, mirent le feu aux maiſons, & firent main baſſe par-

An 1085. tout ; la Ville & l'Eglise de Nôtre-Dame furent embrasées, l'Evêque en fut si effrayé, que ne se croyant point en seureté parmi ces furieux, il reprit le chemin de Liége, au lieu qu'il auroit pû chatier l'insolence & arrêter la cruauté des Brusthemiens.

Guerre entre eux. Ceux de Saint Tron impatiens de se revancher attirerent quelques bourgades à eux, leurs ennemis en firent de même, en sorte qu'on vit sortir de cette étincelle une flamme qui mit toute la Province en combustion. Il s'y fit un carnage effroyable à peu près vers le même tems que l'Allemagne & l'Italie étoient en armes, les uns pour le Pape Victor III. & l'Empereur Rodolfe, & les autres pour l'Empereur Henri IV.

Fisen l. 9. Cantator Sti. Hub. La guerre s'échauffoit aussi de plus en plus dans la Loraine entre Godefroi Duc de Boüillon, & l'Evêque de Verdun pour le Comté de ce nom ; Godefroi surnommé le Bossu l'avoit tenu, & le Duc soutenoit qu'il lui appartenoit par le droit de représentation ; au contraire Theodoric ou Thierry Evêque de Verdun prétendoit que le Bossu l'ayant enlevé à son Eglise, il devoit lui revenir après sa mort.

Cependant le Duc [qui n'avoit pû encore se mettre en possession] fit bâtir un Fort à Stenay, d'où il incommodoit beaucoup tout l'Evêché de Verdun ; l'Evêque irrité par ses incursions continuelles, alla, assisté d'Albert Comte de Namur, planter le picquet devant Stenay, & le Duc se mit à portée de secourir ses gens, il y eut combat ; mais il ne decida point l'affaire, tellement que Godefroi irrité de la resistance de l'Evêque, fit venir ses deux Freres Eustache
1086. & Baudoüin, l'un de France, l'autre d'Allemagne, l'Evêque qui pour le coup, n'étoit point en état de mesurer son épée avec ces Princes, se retira.

Ils n'en seroient certainement pas demeuré là, si nôtre Evêque Henri ne se fût mis entre deux ; d'une part il se sentoit obligé à l'Evêque qui l'avoit fait Archidiacre de son Eglise, & de plus Frederic Comte de Toul & Frere de Henri, étoit avec ses deux Freres dans l'armée épiscopale : de l'autre il étoit proche parent au Duc, & se souvenoit fort bien qu'il tenoit l'Evêché de Liége de Godefroi le Bossu, & par consequent lié par la loi de reconnoissance

au Duc héritier de son bien-faiteur ; cependant il ne prit ni la qualité de parent ni d'ami ; mais celle de mediateur, & sçût si bien manier l'esprit des contendans qu'il les mit d'accord après quantité d'allées & de venuës pendant quelques années. An 1087.

Le Comte de Namur n'étoit pas content, & avoit dessein sur le Chateau de Mirewart pour mettre une Barriére au Duc Godefroi ; l'Evêque Henri le découvrit, & pour prévenir tout sujet de querelle, acheta de Richilde Comtesse de Haynaut le Chateau & la terre avec toutes ses dépendances, & droits. L'Evêque acheté le Chateau de Mirewart.

Après cela Thierry Abbé de Saint Hubert, dont il a été fait mention, & qui croyoit avoir tout à craindre d'une garnison si voisine de son Monastére, engagea l'Evêque Henri à y bâtir un Prieuré sous l'invocation de Saint Michel, où il mit quelques-uns de ses Religieux, ensuite l'Evêque voulant lever tout sujet de rien apprehender de la part de la garnison, il lui donna l'administration du Chateau ; enfin ce saint Personnage profitant de l'affection de Henri, le fit consentir non seulement à démolir le Chateau ; mais aussi à faire à son Monastére une donation du fond de la place avec tout ce que la Comtesse Richilde avoit vendu tout recemment. Il le donne à St. Hubert.

Ce fut le dernier exploit de cet Abbé, qui mourut saintement le 24. du mois d'Août de l'an 1087. entre les mains de l'Evêque Henri & de Berenger Abbé de Saint Laurent.

L'on tient que ce fut ensuite de ces divisions qui ruïnoient la noblesse, & dépeuploient la Province, faute de Juges & de Tribunaux à qui l'on pût avoir recours, que l'Evêque ayant proposé sa difficulté là-dessus dans l'assemblée des Princes, dont les territoires étoient de son Diocése, il fut resolu unanimement d'instituer un Juge, pardevant qui seroient cités, non seulement tous les sujets & cliens de l'Evêque ; mais generalement tous ceux qui sont compris dans le Diocese de Liége, pour y être jugés sur violences, tueries, pillages, incendies, arbres fruitiers coupés, foules, tous dommages & forfaits commis dans toute l'étenduë du Diocese, on en excepta l'Evêque & le Clergé ; & les Bourgeois de Liége en ont depuis été exempts, on ignore pourquoi. 1088. Tribunal de paix. Fisenl. 9. p. 206.

L'Evêque Henri fut choisi pour remplir cette nouvelle

An 1088. dignité, par les Princes & Seigneurs qui composoient l'assemblée, hormis le Comte de la Roche qui ne voulut point entendre à cette servitude; ainsi l'Evêque & ses Successeurs furent établis JUGES DE PAIX, pour connoitre, assis dans un trône placé devant la porte de Nôtre-Dame aux Fonts, des causes selon les paix confirmées par sermens & signatures.

Les loix de ce Tribunal furent signées par les Ducs Godefroi de Boüillon, Ghuys d'Ardenne, Henri de Limbourg, les Comtes de Luxembourg, Loz, Louvain, Viane, Salme, Julliers, Gueldre, Namur, Haynaut, Montagu, Moha, Clermont, & quantité d'autres Seigneurs qui appliquerent leurs séels.

Cette puissance de juger donnée alors aux Evêques & Princes de Liége, fut depuis confirmée par l'Empereur Frederic I. vers le même tems par le Pape Adrien IV. par Philippe Roi des Romains, & autres Empereurs, qui ont donné à ce Tribunal le nom de JUGEMENT A L'ANNEAU DU PALAIS ou de PAIX DE LIEGE; il a continué au grand bien & à l'affermissement de la tranquilité publique, jusqu'au tems que les Ducs de Brabant, venant à le regarder comme une digue qu'on opposoit à leur puissance, ont fait tant d'efforts, & tant travaillé le Pays qu'ils l'ont enfin renversé.

1090. Le Chateau de la Roche est assiégé. M. S. Vulg. Hist. Hœns. apud Foull. l. 4. c. 9.

Le Comte de la Roche qui avoit refusé d'acquiescer à cette capitulation, se vit peu de tems après assiegé dans son Chateau par quelques Princes les plus voisins; comme il s'y étoit attendu, le siége tira en longueur; mais enfin se voyant reduit aux abois, il eut recours à la ruse; il fit donc remplir une truye de froment, puis la mettre sans bruit hors de la porte du Chateau, elle fut prise & tuée par les assiégeans, qui la voyant dégorger tout ce grain, desespererent de pouvoir affamer la place; en sorte que pressés par le mauvais tems, ils se retirerent, laissant le Comte dans tous ses droits, & libre de la susdite servitude.

L'on donna depuis le nom de pacifique à l'Evêque Henri I. à raison que par cette sage disposition il avoit empêché une grande effusion de sang dans ce Pays.

1092. Mort de l'Evêque Henri I.

Il finit paisiblement ses jours le deuxiéme Novembre de l'an 1092. & fut inhumé à Hui dans l'Eglise de Nôtre-Dame.

L'Evêque Henri étoit un tres digne Prélat, partagé de grandes qualités ; on le blâme seulement d'avoir marqué un trop grand attachement à la personne de l'Empereur Henri IV. depuis que ce Prince fut excommunié, ce qui lui attira de la part de Gregoire VII. une espece de reproche, comme si à cette occasion l'Eglise de Liége eût participé au Schisme Henricien. An 1091.

Ægid. apud. Chapp. to. 2. inst. pag. 39.

Ce fut de son tems que l'Eglise de Liége acquit la terre de Waremme, & quelques autres en vertu de la donation qui lui en fut faite par la Comtesse Ermingarde, & dont les lettres se conservent dans les Archives du Chapitre de Saint Lambert ; & que le Souverain Pontife Gregoire VII. confirma l'Archidiaconat de l'Eglise de Hui par des lettres datées du sixiéme Avril, la derniere année de son Pontificat, qui fut l'an 1085.

Waremme acquis à l'Eglise de Liege.

Confirmation de l'Archidiaconat de Hui.

L'on raporte l'institution des Chanoines d'Ama, quatre ans aprés, sçavoir l'an 1089. & du Prieuré d'Ayvaille qui appartient aux Peres Jesuites de Luxembourg, de même que de celui de Saint Symphorien ou Severin en Condroz, comme étant fondés par les Comtes de Clermont vers l'an 1091. mais ayant vû qu'ils ont pris origine sous l'Evêque Notger, ce ne peut être ici qu'une reparation des lieux, & une augmentation des revenus.

Institution des Chanoines d'Ama. Prieuré d'Ayvaille & de St. Severin.

OBERT LV.[e] Evêque.

OLbert ou Obert, qui étoit Chanoine de l'Eglise de Liége & Prévôt de celle de Sainte Croix, avoit obtenu du Chapitre son année de peregrination, lors qu'en chemin faisant, il rencontra l'Empereur Henri IV. en Italie & s'insinua à sa Cour ; comme il étoit homme d'érudition & entendu dans les affaires, ce Prince le retint auprés de sa Personne, le fit son Chapelain, & aux premiers avis que l'Evêché de Liége étoit vacquant, il l'en gratifia, sans avoir égard au droit de postulation de la part du Clergé & du Peuple.

Ægid. in vit. Obert.

Nos Auteurs disent que cet Obert aprés avoir été éloigné de Liége par l'Evêque Henri I. sur quelques plaintes de sa conduite, s'étoit tenu quelque tems à couvert dans le Mo-

Gesta Abb. Sancti Laurent. Cantator Sti. Hub. Fisen Foull.

An. 1092. nastére de Saint Laurent lez Liége, d'où étant parti pour aller en Italie, il avoit rencontré à la Cour de l'Empereur Wolbodon & Lupon, tous deux Abbés expatriés, comme nous avons dit, & s'étoit si bien lié d'amitié avec eux, qu'étant designé Evêque, il tira parole de l'Empereur qu'il les restitueroit dans leurs Abbayes, ce qui fut fait après qu'Obert eut été sacré par l'Archevêque de Cologne.

Chapp. tom. 2. pag. 41 in not.

Les Moines de Saint Laurent, qui pour la plûpart avoient dissimulé l'affront fait à Berenger, qui étoit un digne Prélat, ne pouvant supporter les recidives de Wolbodon, s'adresserent à Godefroi de Boüillon Prince aussi pieux que vaillant, qui fit déloger l'intrus & retablir Berenger.

Ægid. apud Chap. tom. 2. pag. 40.

Obert étoit un grand Personnage versé dans les sciences divines & humaines, d'une grande prudence, & d'une attention singuliere à procurer le bien public; ainsi sans examiner le vrai ou le faux de sa prétenduë disgrace, & de son complot pour l'Evêché, [dont parle le Commentateur de Saint Laurent] nous dirons que ce qu'il y a de certain, est que pendant sa vie, il ne fut inquieté dans la possession de son Evêché, ni de la part du Pape, ni du Clergé, ni du Peuple.

La Chapelle de Saint Leonard.

L'an même il dedia à Liege une Chapelle au lieu, dit la Cellulle de Saint Jacques, à l'honneur de Saint Leonard au Faubourg de ce nom; puis vers l'an 1448 les Chanoines Reguliers de l'ordre de Saint Augustin de la Congregation de Sainte Elizabeth, acheterent la place, & y ont bati un beau Monastére sur le bord de la Meuse, où ils sont encore à present.

1093. Albric.

Conrad Fils de l'Empereur Henri fit un voyage en Italie, & comme il meditoit de mauvais desseins, il se concilia quelques Princes malcontens de son Pere.

1094. * C'étoit son nom. Albric.

Pierre * l'Hermite Gentilhomme Picard & Prêtre qui étoit allé visiter les Saints Lieux de Jerusalem, fut averti, comme il étoit en priére dans l'Eglise du Saint Sepulchre, de s'adresser au Souverain Pontife pour le porter à publier une croisade pour la delivrance de Jerusalem.

1095. Concile de Clermont sous le Pape Urbain.

Vers la quatriéme année de l'épiscopat d'Obert, le Pape Urbain II. qui s'étoit refugié en France pour y être reconnu le vrai Chef de l'Eglise, tandis que l'Empereur en avoit nommé un autre, assembla un grand Concile à Clermont

en Auvergne, il y fit quantité de canons pour la reformation du Clergé, particulierement pour déraciner la simonie, & abolir le mariage des Prêtres. An 1095.

Pierre l'Hermite qui se trouva à ce Concile, produisit les lettres d'Alexis Empereur d'Orient, qui demandoit des promts & puissans secours contre les Infidéles ; Pierre les appuya avec beaucoup de zéle, & le Pape animé par ses remontrances, exhorta par une forte harangue les Prélats qui étoient presens, à lui en donner, & à porter tous les Princes chrétiens à s'armer pour la défense de la Chrétienté, & à passer en Orient.

Les paroles du Saint Pere furent si pathetiques, que les assistans s'écrierent tout d'une voix DIEU LE VEUT, & offrirent à l'heure même leurs biens & leurs vies pour cette sainte expedition.

L'année suivante il se croisa plus de trois cens mile hommes qui se diviserent en plusieurs bandes, toutes se joignirent dans la Grece, & de là passant le détroit de Hellespont, dit le bras de Saint George, se rendirent en Bithinie; celles que menoient Pierre l'Hermite & Gautier de Saint Sauveur ayant été mal conduites, furent presque toutes taillées en pieces par Soliman Sultan des Turcs, Pierre se sauva de la tuërie, & trouva bon de se conserver pour une autre occasion. 1096. Premiére croisade

Parmi les Chefs de ces troupes étoient Godefroi Duc de Boüillon, Eustache & Baudoüin ses Freres, Baudoüin Comte de Mons, Robert Comte de Flandre, Hugue Frere du Roi de France, Etienne Comte de Blois, Robert Duc de Normandie : Conon Comte de Montaigu Diocese de Liége, & Lambert son Fils Comte de Clermont furent de ce nombre. *Alberic.*

Godefroi de Boüillon avant son départ, vendit aux Messins sa Ville de Metz ; ses Chateaux de Stenay & Mouzon à l'Evêque de Verdun ; & son Duché de Boüillon à Obert nôtre Evêque.

Cet achapt est si clair, & si bien circonstancié, qu'il est surprenant qu'on le puisse revoquer en doute, ou le faire passer pour un simple dépôt. Achapt du Duché de Boüillon.

1. En premier lieu l'on ne sçauroit se méprendre à l'égard de l'acheteur, c'est Obert Evêque de Liége, il a numeré la *

An 1096. somme, elle est de treize cens Marcs d'argent, & de trois Marcs d'or.

2. Le vendeur est Godefroi Duc de Boüillon qui en a reçu les deniers comptés sur le Maitre Autel.

3. La condition étoit qu'en cas que trois de ses plus proches qu'il dénomma ses successeurs & héritiers vinssent à rembourser cette somme, le Chateau leur retourneroit, autrement il demeureroit à perpetuité à l'Eglise de Liége après la mort de ces trois héritiers.

4. Le terme de la redemption est limité, sçavoir en quatorze ans.

5. La vente a été faite en présence de la Princesse Ide ou Ida Mere de Godefroi de Boüillon; depuis ce tems-là personne ne s'est présenté de leur part pour reclamer ou redimer.

Enfin le consentement de l'Empereur y a intervenu comme à un contrat fait dans les formes, & tous les Ecrivains conviennent unanimement, que ledit Godefroi a vendu son Chateau de Boüillon à l'Evêque Obert, aussi bien qu'il avoit vendu sa Ville de Metz aux Messins, sans qu'on se soit avisé depuis d'en faire l'Evêque le dépositaire seulement, comme il semble que quelques-uns veulent se le figurer chimeriquement, par raport au Chateau de Boüillon.

Il est vrai qu'on n'a plus le contrat original qui a peut-être été confondu parmi les cendres de l'incendie de la Ville advenu l'an 1185. aussi bien que les archives & les chartes de l'Eglise Cathedrale, où ce contrat étoit gardé, selon le témoignage d'un ancien Historien digne de foi; mais l'on ne peut douter que l'Eglise de Liége ne soit demeurée dans sa paisible possession, & non interrompuë depuis cette année 1096. ni désavoüer que ses Evêques s'en sont qualifiés publiquement Ducs.

Ultramos.

Il faut esperer que Dieu suscitera un Roi Trés-Chrétien, Fils aîné de l'Eglise Romaine, qui ne refusera pas d'être instruit des droits de l'Eglise de Liége, & qui convaincu de la verité & solidité de ceux que cette Fille de l'Eglise Romaine a sur le Chateau de Boüillon, Sa Majesté penetrée de Justice & de Religion, ordonnera de lui remettre cette place, pour laquelle Saint Lambert Glorieux Protecteur du Pays, s'est autrefois interressé si visiblement pour la retirer

comme son propre bien, des mains de ses invaseurs, ainsi que l'Histoire fait foi au tems d'Alberon II. An 1096.

Peu après l'achapt du Chateau de Boüillon, Baudoüin Comte de Haynaut qui étoit du nombre des Croisés vendit au même Evêque Obert le Chateau de Couvin avec toutes ses dépendances, moyennant la somme de cinquante Marcs d'or, & la promesse de pourvoir deux de ses Fils de Prebendes de son Eglise, ce qui ne peut être excusé que par le pernicieux usage de ce tems-là Couvin est la derniere petite Ville du Pays de Liége entre Sambre & Meuse. Achapt du Chateau de Couvin. Foull. lib. 4. c. 9.

L'on marque à cette année l'origine de l'ordre de Cisteaux par l'Abbé Robert & quelques Moines sortis de Molisme, qui étant entrés dans une obscure forêt, choisirent ce lieu pour leur demeure, & lui donnerent le nom de Cisteaux: ensuite par l'autorité & la protection de Hugue Archévêque de Lyon & Legat du Saint Siége, & de Gautier Evêque de Châlons sur Saone, & enfin d'Odon Duc de Bourgogne, la Maison fut érigée en Abbaye le 21. de Mars, Robert reçut la Crosse des mains du susdit Evêque, & les Religieux firent vœu de stabilité entre celles de leur premier Abbé Robert. 1098. Origine de l'ordre de Cisteaux. *Alberic.*

Nous avons dit à l'année 1014. que Baldric deuxiéme du nom, Evêque de Liége donna à Lambert Comte de Louvain le Comté de Brugeron parmi une somme d'argent, sur quoi étant survenu un diferend entre l'Evêque Obert & Godefroi Duc de Brabant, la cause fut remise à des arbitres, qui l'adjugerent enfin à l'Evêque, tellement que le Duc ayant renoncé à ses prétensions en présence de l'Empereur Henri IV. l'Evêque la donna en fief l'an 1099. à son cousin Albert Comte de Namur; après la mort de celui ci, le Comté retourna à Godefroi, que lui & les siens ont depuis posledé, & uni au Brabant. 1099. Le Comté de Brugeron. *Butk.* Troph. de Brabant.

Ce fut le huitiéme jour du mois de Juin de cette même année que l'armée chrétienne commandée par Godefroi de Boüillon, assiega la Ville de Jerusalem, & l'emporta de vive force le quinziéme de Juillet suivant. Godefroi de Bouillon prend la Ville de Jerusalem.

Tous les Chefs d'un commun accord donnerent la Sainte Cité à Godefroi; il accepta cet honneur; mais dans un esprit si humble, qu'il ne souffrit jamais qu'on lui mît la

An 1099. couronne sur la tête, ni qu'on lui donnât le titre de Roi, dans une Ville où le Roi des Rois avoit été traité en esclave: il eut pour successeur son Frere Baudoüin.

Sa mort. Ce Grand Prince acheva glorieusement sa carriére le dix-huitiéme de Juillet de l'an 1100. & fut enterré avec une pompe royale dans l'Eglise du Saint Sepulchre.

Non obstant ce que nous avons dit après Gilles d'Orval, des grandes qualités de l'Evêque Obert, quelques Ecrivains se sont déchainés contre lui, jusqu'au point de ne le pas sauver d'impieté, & cela uniquement pour avoir poussé un peu loin sa reconnoissance envers l'Empereur Henri IV. son bien-faiteur. Aussi les plumes de ces Auteurs paroissent si visiblement avoir été guidées par un esprit prévenu & passionné, que quiconque regardera l'Evêque hors du point de sa fidelité envers l'Empereur, le trouvera un Prélat des plus zelés pour le bien de son Eglise.

L'Empereur Henri IV. avoit été frapé d'Anathémes par six diferentes reprises, tant pour ses excès personels, que pour ses diferentes querelles avec les Souverains Pontifes, & pour l'autorité qu'il s'attribuoit de detrôner les Papes & d'en créér d'autres à sa guise.

Les foudres de l'Eglise lancées tant de fois contre ce Prince ne purent ébranler la fidelité qu'Obert lui avoit jurée, voilà l'origine de tous les crimes dont on le charge par des consequences peu mesurées, Il l'assista il est vrai d'hommes & d'argent; neanmoins il ne participa en rien à son schisme.

1100. Les Croisés reviennent de la Terre Sainte.

L'an 1100. les Princes croisés revinrent de la conquête de la Terre Sainte comblés de gloire, & enrichis de quantité de précieuses reliques, Robert Comte de Flandre raporta entre autres un bras de Saint George Martyr, dont il fit présent à l'Eglise d'Anchin.

* d'Aquicinćti.

1101. L'Evêque aide l'Empereur à prendre Limbourg.

L'an 1101. l'Evêque Obert aida l'Empereur Henri IV. à prendre la Ville de Limbourg, puis revint à Liége ordonner les préparatifs necessaires pour la reception de ce Prince qui le suivit de près, & qu'il porta non seulement à redonner ses bonnes graces à Henri Duc de Limbourg, mais encore à l'investir du gouvernement de la basse Loraine.

Foull. *lib.* 4. n. 10

1102. Le Comte de Flandre attaque les Cambresiens.

Le Pape Paschal qui avoit succedé à Urbain II. ne voyant point de bon œil que les Cambresiens demeuroient devoués à l'Empereur, écrivit au Comte de Flandre de faire en sorte

de les ramener à leur devoir par la voye des armes ; ce qu'il entreprit ; mais l'Empereur marcha à lui, le travailla beaucoup, lui enleva quelques places, & l'hyver l'empêcha d'en prendre d'autres. An 1103.

D'un autre côté ce Prince eut le bonheur d'appaiser les troubles des Saxons, & de les maintenir en paix pendant cinq ans, puis il vint sur la fin de l'année à Mayence, il y tint cour pleniere à Noël, & après avoir designé Henri son Fils pour lui succeder à l'Empire, il declara publiquement la resolution qu'il avoit prise de visiter le Saint Sepulchre, exhorta quantité de Princes à suivre son exemple, & reçût en grace Robert Comte de Flandre. Alberic.

Le Saint Pere qui n'en étoit pas averti, écrivit l'année suivante à ce Comte à peu près dans les mêmes termes qu'il avoit fait au sujet des Cambresiens, pour l'engager de declarer la guerre aux Liégeois qui avoient assisté l'Empereur, & dont l'Evêque étoit en grande liaison avec un Prince excommunié, *étant* [dit-il dans sa lettre, *selon l'ordre de l'équité, que ceux qui se sont separés de l'Eglise Catholique, soyent chatiés par les Catholiques.* 1104.

Lettre du Pape Paschal aux Liégeois.

Le Comte fit part de cette lettre à nôtre Magistrat, & lecture en ayant été faite publiquement, le peuple marqua aussitôt son mécontentement pour les expressions dures dont le Pape s'étoit servi contre les Liégeois ; si nous avons, disoient ils, assisté l'Empereur contre ceux qui l'ont attaqué, nous n'avons jamais pensé pour cela à nous separer de la personne du Pape, ni de l'unité de l'Eglise, puisque jusqu'à present rien n'a été capable de nous ébranler, & moins encore induire à reconnoitre l'Anti-Pape.

De là il est aisé de juger que ce n'étoit certainement qu'une affaire d'état, & nullement du ressort Ecclesiastique, vû que l'Empereur lui même reconnoissoit Paschal pour le vrai Pape, comme ses lettres à Sa Sainteté en faisoient foi. Vid. Hardouin. to. 6. Concil. part. 2. Fisen. Foull.

Sigebert Moine de Gemblout personage du premier ordre entre les sçavans de son siécle, fut prié par les Etats de repondre à la lettre du Pontife : c'est apparamment cette espece d'Apologie, de laquelle le Cardinal Baronius raporte l'inscription & l'exorde ; la premiere en ces termes : *A tous les hommes de bonne volonté.* Réponse à la lettre du Pape. Baron. tom. 12. 34.

L'Eglise de Liége qui demeure constamment & inviolable-

An 1104. *ment attaché à la verité & à l'unité de la foi Catholique.*

Isa. cap. 21. L'exorde commence ainsi : *tout étonné & gemissant, je m'écrie avec le Prophete Isaye, qui annonçant la prophetie contre le desert de la mer*, disoit : *je vois venir du desert, d'une terre afreuse, comme des tourbillons de vents du midi, &c.*

La lettre du Pape adressée au Comte de Flandre n'eut pas selon Baronius, le succès que Sa Sainteté en attendoit, de là vient que cette Eminence tranchant tout court, traite imprudemment l'Eglise de Liége de Schismatique, cette Eglise dont la beauté ne fut jamais défigurée par aucuns traits de schisme, ni d'hérésie ; au contraire la réponse de Sigebert que ce Cardinal, sous prétexte de sa prolixité, n'a pas jugé à propos de décrire, fit sur l'esprit du Comte une impression si conforme au veritable état des affaires, que loin de songer à rien entreprendre contre les Liégeois, il renoüa avec l'Empereur comme nous avons dit.

L'Evêque repare le Chateau de Mirewart. Alberic. Vers l'Automne l'Evêque Obert fit reparer le Chateau de Mirewart que l'Empereur Henri III. avoit fait demolir l'an 1057, étant en guerre avec le Comte de Flandre. Les Moines de Saint Hubert y mirent opposition ; mais l'Evêque passa outre sans examiner le pour ni le contre. Car nonobstant la donation de ce lieu leur faite par l'Evêque Henri I. l'Eglise de Liége n'en avoit pas perdu la souveraineté qu'il s'étoit reservée, en vertu de laquelle Obert avoit droit de faire reparer cette place pour la seureté du Pays, malgré la repugnance des possesseurs ?

Achapt du Comté de Clermont. Quoi qu'il en soit cet Evêque acheta vers le même tems, & à grand prix le Chateau de Clermont sur Meuse, pour l'Eglise de Liége, & peu après Pierre l'Hermite, Conon Comte de Montaigu, & Lambert Comte de Clermont fonderent le Monastére des Chanoines Reguliers de Neuf-Moustier près de la Ville de Hui, dont ledit Pierre fut le premier Prieur, & inhumé sous la tour de l'Eglise.

Monastère de Neuf-Moustier.

1105. Les contestations entre le Pape & l'Empereur durerent trois ans au grand préjudice des Etats d'Italie & d'Allemagne, qui furent les tristes victimes de ces discordes ; mais enfin l'an 1105. Henri l'un de ses Fils leva le masque, & se revolta avec éclat contre son Pere ; jusqu'à se declarer chef du parti, couvrant sa rebellion du voile de Religion & refusant de reconnoitre l'Empereur pour son Pere, s'il n'étoit delié de ses censures,

ses censures ; le Pere eut beau lui faire des remontrances, il les méprisa, en sorte qu'ils leverent les armes l'un contre l'autre ; l'Empereur qui n'avoit pû prévoir ce contretems, n'étant pas en garde, abandonna le champ à son Fils, & se retira auprès du Duc de Bohéme. An 1105

Alors le Fils mit tout en œuvre pour détourner les serviteurs & sujets de son Pere, & grossir son parti contre le sien ; pendant que le Pere tenoit sa cour pleniere à Mayence dans les Fêtes de Noël, le Fils poussé par les conseils de Leopold Marquis d'Autriche & Berenger Comte de Scheurer, leva le masque, & se revolta sous couleur de religion, & de l'excommunication de son Pere.

Trithem. Henri se revolte contre l'Empereur son Pere.

Dans cette vûë il attira à lui par quantité de Manifestes qu'il avoit faits répandre dans les Cours, plusieurs Princes de la France Orientale, de l'Allemagne, & de la Baviere ; puis entra dans les Etats de Saxe comme les plus portés à la revolte, il y fut accueilli avec tous les honneurs dûs à sa dignité, il passa les Fêtes de Pâques à Quetlimbourg, mit dans son parti les principaux de ces Etats, puis assembla les Evêques de ces Provinces dans la Ville de Northusen, en présence de Rothard Archévêque de Mayence qui avoit été depuis long-tems depossedé par l'Empereur Henri IV. on y condamna la simonie & quelques autres points contraires à l'Eglise Romaine : & les Evêques qui avoient adheré à Henri IV. rentrerent dans la communion du Pape.

Alberic. *

*

Après la Pentecôte il fit consacrer à Merscbourg, Evêque de Magdebourg Henri, qui avoit été élû ; mais rejetté par ceux qui adheroient à l'Empereur son Pere : ayant assemblé une armée, il tira vers Mayence pour y rétablir Rothard ; mais ayant appris que son Pere revenu de Boheme l'attendoit sur les lieux avec une puissante armée, il ne put executer son dessein ; de là étant allé à Wurtzbourg en Franconie, il en chassa l'Evêque Erlongue & lui substitua Robert, puis assiégea le Chateau de Nuremberg, qu'il prit au bout de deux mois : après cette expedition il tira vers Ratisbonne, le Pere qui le poursuivoit déposa Robert, restitua Erlongue, & entra dans cette Ville par intelligence avec les Bourgeois, après quoi il fit ravager les terres de Leopold par les Bohemiens. Nous verrons bien-

Trithem.

An 1105. tôt les suites de cette funeste guerre.

Cette même année 1105. l'Evêque Obert vit accroître la noblesse de son Pays par l'accession de la Maison de Dammartin en la maniere suivante : Raes de Dammartin Frere du Comte de Boulogne qui avoit eu quelque difficulté, dont on ne sçait le sujet, avec Philippe I. Roi de France [que Hemricourt confond mal-à-propos avec Philippe Auguste] & qui n'osant s'exposer au ressentiment du Prince, sortit de France, & vint se refugier à Hui, où il se lia d'amitié avec les Seigneurs voisins, & sur tout avec un Warfusée, dont il épousa la fille qui étoit une riche héritiére, & d'où, selon Hemricourt, la plûpart des maisons nobles de la Hesbaye sont issuës.

Maisons de Dammartin & Warfusée.

Dans le miroir des Nobles.

1106. Au Printems de l'an 1106. l'Empereur Henri & son Fils se trouverent aux environs de Mayence; le Pere avoit une puissante armée, le Fils connut bientôt que son épée étoit trop courte; & prit le parti de moyenner une entrevûë; il alla donc à sa rencontre auprès de Coblents, où il l'avoit prié de se rendre; se jetta à ses pieds, & lui demanda pardon avec larmes; l'Empereur l'embrassa, & lui pardonna le passé; mais le Fils qui étoit impatient de regner, loin d'être sensible à cette grace, songea à une autre ruse pour se dégager de son Pere.

Il sçavoit que l'Empereur avoit convoqué une diette à Mayence pour les Fêtes de Noël; il l'accompagna une partie du chemin, & étant à portée de Binghen, il persuada son Pere de s'y arrêter, sous prétexte que l'Archévêque de Mayence & les autres Prélats ne voudroient point communiquer avec lui, tandis qu'il ne seroit point absous de ses censures, & qu'il étoit plus à propos qu'il y allât presider en son nom.

Henri fait enfermer l'Empereur son Pere.

L'Empereur y consent, entre dans Binghen avec peu de suite, & y est arrêté lui quatriéme par des gens apostés, & corrompus de son Fils; on les enferme dans une chambre, où ils sont gardés à vûë, & le Fils va se faire proclamer Empereur à Mayence.

Alberic.

Ensuite il envoya à son Pere Wicbert l'un des Princes ses affidés, lui demander avec menaces les marques * de l'Empire; & sur l'heure le Prince envoya à Mayence la couronne, la croix, la lance & l'épée; puis il fut con-

* *Insignia.*

duit à Ingelheim, pour lui faire donner par écrit sa renonciation à l'Empire ; le Legat du Saint Siége fut deputé pour executer l'ordre du Fils ; & n'ayant pû rien gagner par ses menaces, il se retira : le jeune Prince fit dire à son Pere de l'attendre à Ingelheim pour pacifier toutes choses ; & dans le même tems ; il fut averti par quelques affidés, que s'il n'en sortoit au plûtôt c'étoit fait de sa vie ; là-dessus, il fit en sorte qu'il s'échapa de ses gardes, & descendit le Rhin jusqu'à Cologne ; où il fut reçû en Empereur ; de là ayant passé dans les Pays Bas, où ses alliés armerent puissamment pour la défense de sa cause ; il vint à Liége, où il trouva l'Evêque & le Peuple à sa devotion, & touché de ses malheurs, il y sejourna volontiers, & écrivit aux Princes de l'Empire, pour leur notifier qu'il étoit prêt de se réünir avec le Souverain Pontife, pourvû que ce fût sans préjudicier aux droits de sa couronne ; & dans ses dernieres lettres rapportées par Baronius à l'an 1106. Il proteste qu'il en appelle pour la troisiéme fois à Paschal Pontife Romain, au Saint Siége & à l'Eglise Romaine universelle, ajoutant que si cela ne suffit pas, il remet sa cause à Dieu, à sa Mere, aux Apôtres, Pierre & Paul & à Saint Lambert. An 1106.

L'Empereur se sauve de la prison.

C'est par ces marques exterieures de soumission au Saint Siége que l'Evêque Obert, Henri de Limbourg, les Colonois, les Gueldrois, & presque toute la basse Loraine se sont laissés persuader d'assister ce Prince persecuté par son Fils, & battu de sa mauvaise fortune.

Les Pâques étant proches, le jeune Henri fit sçavoir à son Pere, que voulant se reconcilier tout de bon, il desiroit de passer les Fêtes avec lui dans la Ville de Liége, l'Empereur en donna part à ses alliés, qui resolurent tout d'une voix qu'il falloit aller à main armée à la rencontre du Fils, qui étoit à Aix-la-Chapelle, il en partit sans attendre la réponse de son Pere, & envoya dans la Semaine sainte quelques escadrons de Cavalerie pour venir tenter le passage au Pont de Vilé.

Sitôt qu'on en fut averti, le Fils du Comte de Limbourg passa le Pont à la tête d'un detachement, & dressa une embuscade aux ennemis, où les ayant attirés par quelques legeres escarmouches, ils furent enveloppés & mis en déroute, ceux qui voulurent se sauver de l'embuscade, ayant rebrous-

An 1106. se vers le Pont, l'enfoncerent, en sorte qu'ils furent presque tous ou noyés, ou tués. Henri le Fils mortifié de cet échec reprit la route d'Allemagne pour mettre ordre à ses affaires.

Les Princes Lorains firent aussi de leur côté tous les préparatifs necessaires pour bien défendre la cause du Pere contre le Fils.

On tient que ce fut vers ce tems là que l'Empereur Henri IV ordonna de revêtir de murs la hauteur de Sainte Walburge, & le College de Saint Barthelemi, au lieu qu'auparavant le quartier de Feronstrée, & la moitié de cette hauteur fermoient la Cité.

L'Empereur étoit logé dans la maison dite la Belle Côte en Feronstrée, que l'on voit encore. Les susdits murs ne furent pourtant parachevés, qu'après la fameuse journée de Steppes.

La Ville de Cologne essuya le premier feu du jeune Henri, il en fit le siége, qui fut opiniatre, & eût été meurtrier, si Dieu en ôtant la vie au Pere n'eût ôté la cause de la guerre.

Mort de l'Empereur Henri IV.

Ce Prince mourut à Liége le septiéme Août de cette année, on lui fit de magnifiques funerailles, eu égard aux témoignages qu'il avoit donnés du repentir de ses fautes & de sa veneration envers le Saint Siége.

Les Liégeois font leur paix avec le Fils.

Les Liégeois en donnerent avis au Fils, & lui rendirent si bon compte de leur conduite, que peu après il leur accorda ses bonnes graces, témoignant combien il étoit satisfait de leur fidelité à l'égard de son Pere, sur tout lors qu'il se vit avec le Pape Calixte II. dans le même embarras où son Pere s'étoit trouvé du vivant du Pape Paschal, & excommunié comme lui pour la grande affaire des investitures.

Henri de Limbourg fut disgracié, & dépouillé par le nouvel Empereur du Gouvernement de la basse Loraine, qu'il donna à Godefroi le Barbu : celui ci qui sçût se maintenir dans cette dignité par la force des armes, donna à ses descendans le titre de Ducs de Loraine, comme si ce Gouvernement eût été héréditaire.

L'Evêque acquiert Fragnée.

Ce fut vers cette année que l'Evêque Obert acquit la hauteur de Fragnée avec plusieurs arpens de terre, qu'il répartit entre les Egliles Collegiales ; il fit aussi bâtir & dedia

la Chapelle de Cornillon en l'honneur des douze Apôtres; An 1107. Il bâtit la Chapelle de Cornillon.
puis voulant être delié des censures qu'il avoit encouruës par son attachement à la personne de l'Empereur Henri IV. il le fit deterrer & transporter à Cornillon, d'où son Fils l'envoya prendre quelque tems après pour le mettre, avec la permission du Pape, dans l'Eglise Imperiale de Spire.

Il obtint cette même année de l'Empereur Henri V. la confirmation des anciens privileges du Clergé de Liége, qui contiennent les immunités des domestiques des Chanoines, des Maisons claustrales, de la Sauveniere, le Chapp. in not. in vit. Ob. tom. 2. pag. 45.
tout pourtant moderé par certaines clauses.

L'Empereur Henri V. qui étoit en diférend avec Robert II. Comte de Flandre, marcha à lui; mais l'ayant trouvé 1108.
sûr ses gardes, & en état de se bien défendre, il se fit entre eux une paix simulée après quelques escarmouches.

Cette année & la suivante furent memorables par la multitude & varieté des prodiges qui furent apperçus dans Prodiges.
les airs & sur la terre, ils remplirent tout le monde d'épouvante, & marquoient visiblement la colére de Dieu allumée contre son peuple.

Les Ecrivains étrangers, & les nôtres font mention de ceux-ci.

On apperçût dans les airs des armées qui étoient aux Mez. Abreg. chron.
mains, comme aussi une prodigieuse & sanglante bataille entre des oiseaux de toutes especes, l'air étoit plein de leurs Prodiges.
plumes qui voloient, il pleuvoit du sang de leurs blessures & ils tomboient par terre en quantité, morts & estropiés.

Il y eût dans la Hesbaye des tremblemens de terre épouventables quarante jours durant.

Le feu sacré, qu'on nommoit le feu de Saint Antoine, Le feu de Saint Antoine.
causa d'horribles désolations dans la haute & basse Loraine, on y voyoit par tout dans les chemins, dans les fossés, & aux portes des Eglises des personnes, ou expirantes ou à qui la douleur insupportable faisoit jetter des hauts cris, d'autres à qui cette peste ardente avoit devoré les pieds ou les bras, ou une partie du visage. On montra publiquement à Namur un Enfant à deux têtes & de deux sexes, & à Liége un Cochon à face humaine, & un Poussin à quatre pieds. Albéric.

An. 1110. L'Empereur Henri V. demanda cette année en mariage Mathilde Fille du Roi d'Angleterre, qu'il épousa par Procureur.

L'Evêque Obert leve de terre le corps de Saint Wibert.

L'Evêque Obert leva de terre le corps de Saint Wibert Fondateur du Monastére de Gemblour, mort l'an 962. & devenu celebre par quantité de miracles continués pendant douze ans, cette ceremonie se fit avec l'intervention de Frederic Archévêque de Cologne, & par le consentement d'un Synode provincial.

Aubert. Mira

Il dédie l'Eglise Collegiale de Saint Pierre.

Chapp to. 2 pag 56.

Eglises de Saint Hubert & de Sainte Foy

Le même Evêque dedia aussi le premier jour d'Octobre l'Eglise Collegiale de Saint Pierre à Liége, qui venoit d'être reparée, & augmenta les revenus par l'accession des Fermes de Hollu & Geneffe. Il fonda aussi les Eglises Paroissiales de Saint Hubert & de Sainte Foy.

Nos Auteurs ont laissé un vuide depuis 1110 jusqu'à 1118

1111

L'Empereur va à Rome

Il emmene le Pape Paschal II.

Cette année est memorable par le voyage que Henri V. fit à Rome avec une puissante armée pour maintenir le droit des investitures dont les Empereurs ses prédecesseurs étoient en possession depuis Charlemagne, en vertu duquel ils donnoient l'investiture des Evêchés & des Abbayes par le moyen du Bâton & de l'Anneau Pastoral; il y fut reçu par le Pape Paschal II. Après plusieurs conferences on fit quelques propositions d'accord qui n'eurent pas d'effets.

Les Romains leverent les armes, les Imperiaux qui ne s'y attendoient pas, furent maltraités, l'Empereur lui-même fut en danger; mais comme il étoit guerrier, il dissipa les Romains, & irrité de cette insulte sortit de Rome emmenant captif le Pape & quelques Cardinaux.

Alberic.

Les Romains étant au repentir, envoyerent bientôt un Ambassade à l'Empereur pour le prier de revenir, là dessus ce Prince s'aboucha avec le Pape, & en ayant tiré parole, il le renvoya à Rome, & l'y suivit de près. Il y fut couronné par le Saint Pere, qui après la lecture de l'Evangile lui accorda le privilege des investitures par un Bref qui est raporté tout au long par Alberic. Nous pourrons faire voir dans la suite comment Henri V. fut obligé de ceder à ce droit.

Mort de Sigebert.

Sigebert Moine de Gemblour versé dans les sciences divines & humaines, autant qu'homme de son siécle, mourut le cinquiéme d'Octobre, il a écrit l'Histoire des tems après Eusebe, depuis l'an de Nôtre-Seigneur 381. jusqu'à

1112. Anselme Abbé du même Monastère a poursuivi depuis l'an 1113. Sigebert a aussi composé un livre des Hommes Illustres, & enrichi la posterité de quantité de piéces de litterature. An 1112.

L'Empereur quittant l'Italie, repassa les Alpes, & remplit tous les lieux de son passage de la terreur de son nom & de ses armes. L'Empereur revient d'Italie.

Renaud Comte de Barr s'empara pendant l'absence de l'Empereur du Comté de Verdun par la force des armes; l'Evêque Richard * assisté du Comte de Luxembourg, leva les armes pour l'en déposseder, le Pays fut ravagé; mais l'Evêque ne se sentant point assés puissant pour venir à bout de son entreprise, s'adressa à l'Empereur, & le mit de son parti. Le Comte de Barr s'empare du Comté de Verdun. * Evêque de Verdun.

Ce Prince vint l'année suivante aux Pays Bas, attaqua Renaud, le recoigna dans son Chateau de Barr, l'y força, y mit le feu, & l'emmena prisonnier. 1113. L'Empereur reduit le Comte de Barr.

Le feu s'étant pris casuellement au Monastère de Prumes en Ardenne, il fut consumé par les flammes, hormis la Tresorerie, & la Biblioteque. Le Monastère de Prumes brulé.

Les principaux du Royaume de Loraine qui étoient affectionnés à Renaud, ayant interposé leurs bons offices en sa faveur, il fut renvoyé libre par l'Empereur, qui se contenta de l'hommage que lui fit ce Seigneur. Le Comte de Barr rentre en grace avec l'Empereur.

Richard voyant que rien ne lui réussissoit, & que l'Empereur avoit reçu en grace son ennemi, se croisa, & alla mourir par de là Rome. L'Evêque de Verdun se croise.

Les nôces de Henri V, avec la Princesse d'Angleterre, furent celebrées à Mayence avec toute la magnificence possible vers la Pentecôte, ensuite il y tint sa cour pléniere dans les Fêtes de Noël, en présence de l'Imperatrice; & comme il s'étoit rendu redoutable à tout l'Empire, les Princes commencerent dès lors à conspirer contre lui; d'un autre côté le Comte de Luxembourg s'étant accordé avec Renaud Comte de Barr, lui remit le Comté de Verdun; mais les Verdunois s'étant partagés, il y eut combat, dans lequel Renaud reçut un coup mortel. 1114. Nôces de l'Empereur Henri V.

On marque à cette année la fondation du Monastère de Clervaux sous Saint Bernard, qui en fut le prémier Abbé, & continua dans cette dignité jusqu'à sa mort, pour l'hon- Fondation de Clervaux.

An 1115. neur & l'avantage des siens & de l'Eglise universelle.

Entreprises de l'Empereur. L'Empereur Henri devenoit chaque jour plus odieux à ses sujets par ses violentes entreprises contre les Princes & les Evêques, jusqu'à mettre à fer & à flamme tout ce qui appartenoit à Frederic Archévêque de Cologne, qui s'étoit retiré de lui pour ses excès.

L'Evêque Obert va à Aix-la Chapelle. Ce Prince ayant notifié qu'il celebreroit les Fêtes de Pâques à Aix la-Chapelle, l'Evêque Obert se rendit sur les lieux avant l'arrivée du Prince, puis l'Empereur fit un voyage en Italie pour aller recueillir la succession de la Marquise Mathilde sa cousine, qui lui venoit de droit.

1116. Tonnéres épouventables à Liége. Il y eut à Liége vers la mi Mai de si horribles tonneres accompagnés de tremblemens de terre, que la plûpart des habitans en étoient renversés ; la muraille de l'Eglise de Saint Lambert fut touchée & entamée par le feu du Ciel, & quelques poutres du Clocher furent reduites en cendres.

Au mois de Juillet suivant la Ville ressentit plusieurs secousses causées par de furieux ouragans, qui furent suivis de si épouvantables bruits de tonneres, que le peuple sortoit de nuit pour courir aux Eglises.

On apperçut à la pointe du jour un globe de feu poussé du Levant qui environnoit la Ville & menaçoit de l'embraser, tout le peuple se mit en prieres avec des cris éffroyables ; ensuite un vent amené d'Occident combattit cette flamme, qui se raluma par trois reprises, mais enfin le vent fut vainqueur, & la flamme disparut sur les trois heures de l'après midi.

Chapp. Alberic. Anselm. On vit la riviere de Meuse près de l'Abbaye de Susteren pas loin de Ruremonde, s'élever hors de son lit & demeurer suspenduë en l'air, de sorte qu'on voyoit le sable à plein.

L'Empereur Henri revenant d'Italie, prit par la Loraine, & apprenant les mouvemens qu'il y avoit dans l'Empire, employa les menaces & les belles paroles pour ramener les mécontens à la paix.

Mort du Pape Paschal II. Le Pape Paschal II. étant venu à mourir le dix-huitiéme de Janvier, les Romains élurent Jean Gaëtane qui prit le nom de Gelase ; sitôt que l'Empereur eut nouvelle de la mort du Pontife, il reprit la route d'Italie pour aller lui donner un successeur ; dès que Gelase en eut le vent, il

L'Empereur va à Rome.

sortit de

sortit de Rome pour se retirer à Capouë, l'Empereur y entra, & comme il n'avoit point assisté à cette élection, loin d'y donner son consentement, il gagna quelques-uns des Principaux Romains, & fit surélire un nommé Burdin Espagnol, & reputé homme d'une grande probité; le Pape Gelase qui ne se croyoit pas en sureté à Capouë, passa en France où il tint quelques Synodes. An 1117.

Cette année fut la derniere de l'Evêque Obert, qui mourut paisiblement le dernier jour de Janvier, & fut enterré dans l'Eglise de Saint Lambert; au lieu où étoit la Grotte de la Sainte Vierge. 1118. Mort de l'Evêque Obert. Chap.

On peut voir dans les œuvres de Gilles d'Orval l'éloge de cet Evêque en vers mesurés selon cet âge là. Comme il étoit zelé pour le bien spirituel, outre le corps de Saint Wibert Fondateur de Gemblour, il leva encore de terre ceux des Saintes Ode & Rolinde, celui-là à Rolduc, & celui-ci à Gerpine.

L'histoire du Monastére de Cluny fait foi, qu'il y avoit du tems de l'Evêque Obert, dans l'Eglise de Liége plusieurs personnages d'un merite éminent. Personnages Liégeois d'un rare merite.

Pierre Abbé de ce lieu, louë dans sa lettre à Alberon I. Evêque de Liége, Alger connu par ses sçavans écrits contre l'hérésie de Berenger. Alger.

Heselon & Thesselin Chanoines de l'Eglise de Liége, qui ayant pris l'habit dans ce Monastére, y ont laissé une odeur de sainteté après leur mort. Heselon. Thesselin.

Saint Rupert Moine de St. Laurent & Abbé du Monastére de Dutz à l'opposite de Cologne sur le Rhin, si connu & si reputé par tant d'écrits remplis d'érudition & de pieté, dont il a enrichi l'Eglise. Rupert.

Hellin Chanoine de Saint Lambert & Abbé de Sainte Marie, fit faire les fonts de l'Eglise Paroissiale, dite Nôtre-Dame aux Fonts; il fonda dix Canonicats dans l'Eglise Cathedrale sous le titre de Saint Materne, ou selon d'autres, il les fit transferer de celle de Nôtre-Dame à la Cathedrale, & en augmenta la fondation; il acheva aussi de bâtir l'Hôpital que Wathieu de Chavency avoit commencé en l'honneur de Saint Mathieu au voisinage de la Cathedrale; ce lieu a depuis été changé en un Seminaire. Hellin.

Nous avons dit après nos Auteurs Gilles d'Orval & Voiez la pag 122.

Annal. Benedict. tom. 5.

Chapeauville [que le Pere Mabillon Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur a suivi] que l'Evêque Obert étoit un Prélat partagé de grandes qualités; mais comme les Peres Martene & Durand Religieux de la même Congregation, ont inseré dans leur Livre reçenment imprimé, quelques fragmens d'une lettre du Pape Urbain II. à Berenger Abbé de Saint-Laurent, dans laquelle le Pontife traite rudement nôtre Evêque, contre qui il semble avoir fulminé les censures de l'Eglise; nous avons crû que nous pouvions, pour appuyer le sentiment de nos Auteurs, faire observer, que ce que raportent ces deux Peres, est fondé sur des memoires qu'ils ont tirés des Bibliotèques des Monastéres de Saint Hubert & de Saint Laurent, où il n'est pas surprenant qu'ils en ayent trouvé qui sont desavantageux à nôtre Evêque, à qui ils ne pouvoient être affectionnés, si l'on fait reflexion à la conduite que nous avons dit, qu'il avoit tenue à l'égard de l'Abbé Berenger.

* Vet. Scriptor. & Monument. Historic. & dogmatic. impr. an. 1724.

FREDERIC LVI. Evêque.

LE Clergé & le Peuple n'ayant pû s'accorder pour donner un Successeur à Obert, Godefroi Comte de Louvain, celui-là même qui le premier porta le titre de Duc de Brabant & de Lothier, & quelques autres Seigneurs persuaderent à Alexandre Chanoine & Tresorier de Saint Lambert, d'aller offrir une somme d'argent à l'Empereur Henri V. Il le fit & obtint l'Evêché, dont il reçut l'investiture par la tradition de l'Anneau & de la Crosse, selon l'ancienne coutume, à laquelle les Pontifes Romains ne vouloient pas entendre, & qui faisoit le principal objet des grandes difficultés qui les désunissoient depuis si long-tems d'avec les Empereurs, & pour laquelle Henri V. aussi bien que son Pere fut excommunié.

Alexandre se rendit d'abord à Liége pour prendre possession de l'Evêché; mais Frederic Prêvôt de l'Eglise Cathedrale en étant averti, fit assembler le Chapitre, & remontra qu'il ne lui étoit pas permis de recevoir un homme inculpé de simonie, & qui étoit nommé par un Prince excommunié, on applaudit au discours, & le Clergé fut de

ce sentiment, hormis les Chapitres de Saint Paul & de Nôtre-Dame à Hui, dont Alexandre étoit Prêvôt; mais il ne tint compte de l'opposition du Clergé, & se rendit à l'Eglise accompagné de Godefroi Comte de Louvain; comme il mettoit la main à la cloche pour la sonner selon l'usage du tems, & marquer par cet acte qu'il prenoit possession de l'Eglise, la corde tomba, ce qui fut pris par le Peuple pour un mauvais augure. An 1118.

Frederic Archévêque de Cologne Prélat d'un merite éminent, averti du fait, envoya aussitôt défense au Clergé & au Peuple de le reconnoitre, & en même tems cita Alexandre & les principaux de ses adhérans au Monastére de Saint Corneille aux environs d'Aix-la-Chapelle, pour discuter ensemble cette affaire.

Alexandre n'ayant point comparu après trois monitoires, il fut resolu de proceder à l'élection d'un autre Evêque: aux prémieres nouvelles qui en vinrent à Liége, il y eut un débat entre le Chapitre, la Noblesse & le Peuple, les uns demandant Frederic Prêvôt de l'Eglise Cathedrale, & les autres voulant adhérer à Alexandre, qui étoit soutenu par Godefroi Comte de Louvain; ainsi l'élection n'ayant pû avoir lieu, les principaux du Chapitre & du Clergé allerent à Cologne, où Godefroi n'ayant aucune autorité, elle se fit paisiblement en faveur de Frederic.

Le Pape Gelase II. étant mort à Cluny le 29. Janvier de cette année, Guy Archévêque de Vienne * fut mis à sa place, du contentement des Evêques de Germanie, & de France, & prit le nom de Calixte II.; ensuite il alla à Cluny se faire consacrer, de là à Reims, où il assembla à la mi-Octobre un Concile, dans lequel l'élection de Frederic ayant été approuvée, il fut sacré Evêque par les mains du Pape. 1119. *Ansel.* * en Dauphiné.

L'Empereur vint jusqu'à Carignan pour y traiter l'affaire des investitures; mais comme il fut empêché par quelques Courtisans ennemis de la paix, d'aller plus avant, & même d'envoyer de sa part auprès de Sa Sainteté, le Pape n'envoya pas non plus auprès de lui; ainsi ce Prince demeura retranché du Corps de l'Eglise. Quelque tems après Conon Legat du Saint Siége assembla un Synode à Cologne, où il publia l'excommunication de Henri V. L'Empereur est excommunié par le Pape Calixte II.

An 1119. Frederic étant sacré Evêque retourna à Liége ; & l'on dit que par humilité, il fit le chemin à pieds nuds ; il fut reçu par le Clergé & le Peuple avec toutes les demonstrations possibles d'allegresse.

Saint Norbert vient à Liége.

Cette année Saint Norbert après s'être dépoüillé des Benefices Ecclesiastiques qu'il possedoit, & avoir donné les biens aux pauvres, vint de Cologne à Liége, & de là à Hui, où il distribua en aumônes le peu qu'il s'étoit reservé, ensuite revêtu d'un habit de Bure, il alla à pieds nuds jusqu'en Provence trouver le Pape ; & y obtint de Sa Sainteté le pouvoir de prêcher & de travailler à la conversion des peuples, puis il revint, & passant par Valenciennes, fit amitié avec Hugue. Il étoit natif de Fosse, qui est une des Villes de ce pays, & demeuroit auprès de Burchard Evêque de Cambrai, il quitta l'Evêque pour suivre Saint Norbert, & fut après lui le premier Abbé de Premontré. Ils vinrent ensemble dans le Diocese de Liége, où Saint Norbert fit quelque sejour, y annonçant la parole de Dieu avec beaucoup de fruit.

Ex m.s. Cod. Vallis Sti Lamberti apud P. Martene.

On voit une sçavante lettre de l'Evêque Frederic à l'Eglise de Malines au sujet de son Prévôt, qui étant tombé entre les mains des voleurs, n'en étoit sorti qu'aux conditions confirmées par serment de leur consigner une somme d'argent & de se reproduire en personne pardevant eux au tems marqué, lequel étant proche & le Chanoine sur le point de partir ; l'Eglise de Liége s'étant assemblée il fut resolu d'écrire à l'Evêque absent, de défendre au Prevôt, sous peine de désobéïssance, de ne donner aucun argent, ni de retourner vers ces gens là ; de l'absoudre du serment que la violence lui avoit arraché, & de l'arrêter s'il persistoit à vouloir tenir sa parole ; ce qui fut executé suivant l'avis de l'Eglise de Liege.

Ensuite l'Evêque voulant sauver de reproche, le Prévôt que quelques-uns accusoient de parjure, il écrivit cette lettre à l'Eglise de Malines, dans laquelle il montre par de fortes raisons, & des faits averés, que l'on n'est nullement tenu de garder la parole qu'on a donnée à ces sortes de gens : il apporte pour exemple un certain Menzon Chanoine de l'Eglise de Fosse, l'Evêque Henri I. avec Arnoul Comte de Chiny, le Pape Paschal II. avec l'Empereur

Henri IV. & l'Empereur Louïs avec le Duc de Benevent, qui tous ont été absous des sermens que la violence & la crainte de la mort leur avoit extorqués. An 1120.

Enfin il fait voir par des témoignages tirés d'Euripide & de Ciceron que les loix, même du Paganisme, n'obligeoient d'observer precisément que ce que la raison suggeroit, & que ce n'étoit pas un parjure de ne point accomplir une promesse faite à des voleurs par force, quoi qu'accompagnée de serment.

Alexandre qui craignoit pour sa personne de la part des Liégeois, se retira avec quelques affidés dans le Chateau de Hui, resolu de s'y bien défendre par le moyen de ses Alliés.

L'Evêque Frederic employa d'abord les voyes de douceur, ensuite celles de ménaces à l'égard d'Alexandre, & le trouvant obstiné, lança contre lui les foudres de l'Eglise; & de l'avis de son Conseil, se mit à la tête de ses gens, & prit le chemin de Hui; il fut reçu dans la Ville aux acclamations du peuple, qui étoit sorti à sa rencontre.

Godefroi Comte de Namur qui avoit joint l'Evêque, commença l'attaque du Chateau. Le Comte de Louvain s'avança vers la Ville avec un gros corps d'armée: sitôt que l'Evêque en fut averti, l'on detacha les soldats du Comte de Namur qui allerent ruiner le Pont à grands coups de hâche, & l'empêcherent par là de s'approcher; de l'autre côté Lambert Comte de Montaigu, qui venoit au secours du Chateau par des gorges & des defilés à travers les Rochers, fut repoussé avec perte, blessé & fait prisonnier; quantité d'Officiers & de braves soldats de l'armée du Comte de Louvain, qui avoient voulu franchir le passage de la Meuse y perirent.

Combat de l'Evêque avec le Comte de Louvain. Chap. in not. 10. 2. pag 58.

Cependant la discorde se mit parmi les chefs qui commandoient dans le Chateau, sitôt qu'Alexandre s'en apperçut, il se coula de la place, laquelle se rendit aussitôt à Frederic.

Le Chateau de Hui se rend.

Le Comte de Louvain ne pouvant digerer cet échec, mit le feu à cette partie de la Ville, qui est du côté de la Hesbaye, & menaça en se retirant de s'en venger sur la Ville de Liége; il alla de ce pas ravager le Comté de Namur, de-là il tira vers Liége; mais ayant appris que Frederic l'y attendoit de pied ferme, il n'osa avancer; & comme il eut nouvelle que le

An 1121. Comte de Namur usant de répresailles, venoit de faire le dégat dans ses terres, il rébroussa chemin pour aller mettre ordre à ses affaires.

Alexandre se soumet. Alexandre se voyant abandonné de ses Alliés, resolut de venir se soumettre à l'Evêque, qui le reçut en grace, & fit en sorte qu'il obtint son absolution de Calixte.

Ce Pontife qui s'étoit tenu jusqu'alors en France, retourna à Rome, y fut reçu aux aplaudissemens du Senat & du Peuple, & soutenu dans le Saint Siége Burdin qui s'étoit retiré à Sutry, y fut apprehendé comme Apostat, & tondu.

Cependant le Comte de Louvain & les autres amis d'Alexandre, qui ne pouvoient supporter la confusion qu'ils avoient reçûë, ne cessoient de donner des déplaisirs à l'Evêque Frederic, attaquant sa personne par des Libelles injurieux, & cherchant querelle à ses amis ; enfin ennuyés de le voir vivre plus long tems, ils resolurent de lui ôter la vie, ne pouvant lui ôter la vertu ; ils trouverent donc le moyen de lui faire donner un breuvage empoisonné, qui aussitôt lui fit sauter un œil, & éteignit l'autre, & comme il mouroit trop lentement, on redoubla la dose, qui l'emporta le 27 * de May selon quelques-uns, ou le premier jour de Juillet selon Gilles d'Orval ; il fut enterré dans l'Eglise Cathedrale, & regretté avec un deüil universel, étant reputé pour saint dans toute la Province.

Mort de l'Evêque Frederic.

* Aub. Mitæ. lib. mort. S. Lamb. Comment. Aln, Fisen. Foull.

Renier Religieux de Saint Laurent lez Liége, & celebre Ecrivain presque contemporain à l'Evêque Frederic, rapotte quantité de miracles operés à son tombeau, & a décrit sa vie, comme celle d'un Saint Martyr

L'Abbaye d'Orval. L'on marque à cette année la fondation du Monastére d'Orval au Duché de Luxembourg.

Sitôt que Frederic eût cessé de vivre, Alexandre fut conduit à Liége par ses creatures comme en triomphe ; Godefroi Comte de Louvain mit tout en œuvre pour le faire élire par le Clergé & le Peuple ; mais Frederic Archêvêque de Cologne manda Alexandre. Les conferences roulerent pendant deux jours sur l'excommunication encouruë par ceux qui avoient communiqué avec le Comte de Louvain, puis l'Archévêque lui parla & à ses adhérans, avec tant de grace & de force, qu'ils se jetterent à ses pieds, & furent absous ; ensuite ayant tiré Alexandre à part, il le porta

à se départir de toute prétension à l'Evêché de Liége, ce qui occasionna un interregne de deux ans. *An 1122.*

L'année suivante les Princes & Evêques de l'Empire, lassés de la querelle qui duroit depuis près d'un siécle entre les Papes & les Empereurs, pour le droit des investitures, prirent si bien leur tems, qu'ils porterent enfin Henri V. à envoyer ses Ambassadeurs à Rome pour la finir, à sçavoir Brunon Evêque de Spire, & Arnoul Abbé de Fulde. Entretems l'Empereur celebra les Fêtes de Pâques à Aix-la-Chapelle, & de là vint à Liége.

L'Empereur vient à Liége.

Les Ambassadeurs de l'Empereur étant arrivés à Rome, on fit en leur présence, pendant le Carême, l'ouverture du premier celebre Concile de Latran composé de trois cens Evêques, & de plus de sept cens Abbés; dans lequel il fut arrêté qu'à l'avenir l'Empereur laisseroit libres les élections, & qu'il ne donneroit plus d'investiture par la Crosse & l'Anneau comme il avoit fait jusqu'alors; & d'autre part le Pape accorda les articles suivans à l'Empereur; sçavoir, que les élections des Evêques & des Abbés du Royaume Teutonique, se feroient desormais en sa présence ou en celle de ses Commissaires; mais sans simonie & sans violence, que l'élû recevroit de lui l'investiture des Fiefs & des Regaux, non plus par l'Anneau & la Crosse, mais par le Sceptre, & qu'ensuite il s'acquiteroit fidelement de ce qui est dû à l'Empereur.

Fin des contestations du droit des Investitures.

Ex Sched. cl. v. D. De Louvrex. Alberic. Trium fontium ad an. 1125 Concil. Later. in act. Concil. tom. 6. apud Harduin.

L'on peut juger de là combien s'est trompé un celebre Ecrivain du pays, quand il a cru que c'étoit une prerogative des Evêques de Liége d'être investis avec le Sceptre, & que cela marquoit qu'après leur investiture, ils étoient independans de la jurisdiction de l'Empereur; puisque cette ceremonie est commune à tous les Evêques d'Allemagne, & qu'elle est subrogée à la place de l'investiture, qu'ils recevoient auparavant par la tradition de la Crosse & de l'Anneau, selon cette remarque de Saint Bernard, que le Chanoine est investi par le livre, l'Abbé par la Crosse, & l'Evêque par la Crosse & l'Anneau tout ensemble.

Chokier in Vindic. Libert. Eccles.

Myler de princip. & statut. Imper. part. 3. c. 91. n. 7. Lymnæus l. 3. c. 12. n. 78 Carpzov. ad Aur. Bull c. 10. sect. 9.

L'Empereur au retour de ses Ambassadeurs convoqua une Diete à Worms, où le traité fut lû & ratifié, & tout d'un tems l'Empereur & ses adhérans furent absous par le Cardinal d'Ostie, Legat du Saint Siége, & qui peu après

An 1123. fut créé Pape sous le nom d'Honnoré II.

Il faut pourtant avoüer que le contract fait pendant le Concile de Latran ne fut pas sitôt executé, car l'Empereur Lothaire II. demanda l'an 1131 au Pape Innocent II. qu'il voulût retablir le droit des investitures comme avant le Concile, ce que le Saint Pere lui refusa, & personne n'ignore combien de difficultés l'Empereur Frederic I. & ses Successeurs ont eu avec les Papes pour ce sujet.

ALBERON I. LVII. Evêque.

L'Empereur assiste à l'élection d'Alberon.

L'Empereur Henri V. étant venu celebrer les Fêtes de Pâques à Aix-la Chapelle, fut prié par les trois Etats de se rendre à Liége pour l'élection d'un Evêque, il y vint, se trouva au Chapitre, & Alberon Chanoine primicier * de l'Eglise de Metz fut élû canoniquement.

* Prothonotaire ou Secretaire. Placent. m. f. vulg.

Il étoit Fils de Henri II. Comte de Louvain & d'Adele de Turinge, & Frere à Henri III. & à Godefroi, qui possederent successivement ce Comté; mais il étoit plus recommandable encore par son rare merite, que par la puissance de sa maison.

Dez qu'il fut entré dans l'administration des affaires, ses premiers soins furent d'exterminer de son Diocése les brigandages des soldats, d'assurer les chemins publics, de tenir son peuple tranquile, & de faire respecter la religion.

Anselm. Le Chateau de Faucoumont est demoli.

Dans le même tems Gosswin, Gouverneur du Chateau de Faucoumont, vexoit tous les environs par sa garnison, l'Evêque s'en plaignit à l'Empereur, & ce Prince le fit prendre & démolir, du consentement du Comte Godefroi dit à la Barbe, qui avoit dez lors la qualité de Duc de Lothier, & Comte de Brabant & de Louvain.

Alberon delivré des inquietudes que lui donnoit ce facheux voisin, s'appliqua aux œuvres exterieures de pieté.

Et celle du Monastére de Floreff.

Guillaume Comte de Namur, qui l'an 1121. avoit bâti le Monastére de Floreff de l'ordre de Prémontré, pria cette année l'Evêque Alberon de dédier l'Eglise, ce qu'il fit, & à son retour, il bâtit une Maison en Cornillon, où il fit venir des Religieux de Floreff pour l'occuper.

Origine de l'ordre des Prémontrés.

L'Ordre de Prémontré fut institué l'an 1120. par Saint Norbert,

An. 1123.

Norbert, il fut promû à l'Archévêché de Magdebourg, & térassa l'héretique Tanchelin, le plus scelerat de tous les hommes, qui l'an 1125. infecta le Brabant & les pays voisins de ses erreurs fanatiques : il enseignoit que le Ministere des Evêques & des Prêtres étoit un abus, & que la communion de la Sainte Eucharistie ne servoit rien au salut : il attiroit les peuples à lui par la magnificence de ses festins, & par la pompe de ses habits, étant revêtu de drap d'or, & ayant les cheveux tressés de cordons de même : ceux qui le suivoient en étoient enchantés, jusqu'à boire de ses urines, & ils en gardoient comme des tresors & des reliques, &c.

Jean d'Outre-Meuse.
* Moines Blancs.
Chron. Leod.

Un Historien du pays, dit que l'Evêque Alberon consacra l'Eglise de Floreff * l'an 1121., qui est la même année qu'elle fut bâtie, & qu'il tira de ce Monastére quelques Religieux, qu'il amena à Liege, & à qui il donna l'Eglise de Cornillon avec les revenus pour la subsistence de douze Religieux ; mais il paroit qu'il s'est trompé, puis qu'Alberon ne fut élû Evêque que deux ans après, qui est précisement le tems auquel se fit la Dédicace de ladite Eglise.

On conserve dans le Monastére de Beau Repaire à Liege une Charte de l'Evêque Obert de l'an 1116. qui fait mention de cette Eglise de Cornillon, dediée sous le titre des douze Apôtres ; mais on ignore à qui elle appartenoit pour lors, si ce n'est peut être à des Prêtres seculiers ; au reste les Norbertins l'ont possedée jusqu'en 1288., auquel tems ils la remirent entre les mains de l'Evêque, qui leur donna en échange le lieu appellé Beau-Repaire, que les Peres Mineurs venoient de quitter, pour se plaçer près du Marché, où ils sont encore à present

L'Eglise & la Maison de Cornillon furent données par après aux Peres Chartreux, qui l'occupent aujourd'hui.

Fisen in not. ad lib. 9.
Origine des Religieux de Beau-Fays.

Henri Evêque de Verdun étant requis par quelques Clercs qui vivoient sous la Regle de Saint Augustin, de leur bâtir un Hospice pour servir Dieu en la personne des pauvres, leur assigna cette année 1123., un lieu dans la dépendance de Jupile près de Liege, dit Belle-Fontaine, avec toute la dixme telle qu'elle appartient de droit à l'Eglise de Verdun.

Robert, aussi Evêque de Verdun, leur donna l'an 1215.

An 1123. un Bois qu'on appelle Beau Fays, d'où le Monastére a pris & conservé son nom ; ce Bois s'étend depuis le Monastére jusqu'aux Prairies de Prailhon.

Arch. Bellofag.

C'étoit alors une coutume observée en plusieurs endroits d'établir près des Monastéres des Clercs de l'Ordre de Saint Augustin, des Cloîtres de Filles du même institut. Cela s'est fait à Beau-Fays, où avant la demolition de l'ancienne Eglise, qui s'est faite recemment, l'on voioit encore plusieurs tombeaux de Religieuses.

Quelques Clercs du même Monastére allerent peu après s'établir dans le Village de Vivegnis entre Liege & Visé, où il se fit aussi un Cloître de Religieuses : mais comme la pluspart des Ecclesiastiques desapprouvoient cette maniere de vivre, l'Evêque Jean d'Eppes en 1235. ordonna que les Clercs de ces deux Monastéres demeurassent seuls à Beau Fays, & les Religieuses separement à Vivegnis. Celles-ci embrasserent quelque tems après l'institut de l'ordre de Cysteaux.

1124. Vivegnis.

Les Religieux de Cluny prirent aussi à Bertrée, qui est aux environs de Namur, possession d'un Hospice que Walthére de Trudignes avoit bâti, & qui par après fut érigé en Prieuré. L'Evêque Alberon confirma cet établissement l'an 1124. indiction II.

Prieuré de Bertrée.

Le Monastere de Saint Gilles près de Liege avoit été occupé jusqu'alors par de simples Prêtres, l'Evêque sur quelque bruit y alla faire visite, & ayant reconnu, que leur conduite ne repondoit pas à leur état, qu'il n'y avoit pas parmi eux la subordination necessaire pour conserver le bon ordre, & qu'enfin ils n'étoient pas en nombre suffisant pour faire le service divin avec édification, il fit venir des Chanoines Reguliers qu'il mit à leur place, & il augmenta les revenus du Monastére.

L'Evêque met des Chanoines Reguliers à Saint Gilles.

Il dédia aussi à Liege les Eglises Paroissiales de Saint Clement & de Sainte Aldegonde.

Il dédie les Eglises de Saint Clement & de Ste Aldegonde

Dans le même tems Bozon Prêtre fit bâtir une Chapelle en l'honneur de Sainte Madeleine à Caster, qui est sur une hauteur au voisinage de la Ville de Mastric ; ce lieu est à present une belle Maison de plaisance qui appartient au Monastére de Saint Jacques à Liege.

La Chapelle de Caster.

Il y avoit pour lors à Liege, & dans le Pays un droit établi, dit de *Mortemain*, en vertu duquel, après la mort

Droit de Mortemain aboli.

de l'un des chefs de famille, le Seigneur se saisissoit du plus riche meuble de la maison, ce qui empiroit souvent les affaires des Veufs. An 1125.

Il advint donc, que le pieux Evêque, allant selon sa coutume, faire de nuit sa priére aux portes de quelques Eglises, entendit une femme, qui disoit d'une voix entrecoupée de sanglots, ne suis-je pas assés malheureuse d'avoir perdu mon mari, faut-il encore que l'Evêque vienne saisir mon lit?

Le lendemain l'Evêque se fit instruire du sujet de la plainte qu'il avoit oüie, & ayant reconnu l'injustice de cette violence, il delivra la Cité & le Pays de cette servitude à l'égard de son Eglise.

On croit pourtant, que delà est venuë la coutume, de ne point faire des Testamens, à moins qu'il n'y soit inseré quelque petit Legs pour l'Eglise de Saint Lambert, en reconnoissance de la grace qu'Alberon avoit accordée à son Peuple : mais il y a apparence que cette coutume vient plûtôt de l'observance generale de tous les fideles, qui ne manquoient jamais de faire quelque legs à l'Evêque pour être appliqué à la reparation de l'Eglise, ce qu'on avoit soin de leur recommander comme une espece de devoir, ainsi qu'on peut voir d'une lettre du Pape Paschal II. à l'Evêque d'Autun. * *Epist.* xxxviii. *edit.* Harduin.

L'Empereur Henri aprés avoir celebré les Fêtes de Pâques à Liége, prit le chemin d'Aix-la-Chapelle, il y fut atteint legerement de son mal assez frequent, dit le Dragon, se trouvant mieux il poussa jusqu'à Nimegue, dans le dessein de passer les Fêtes de la Pentecôte à Utrech; mais son mal, qui vint à empirer, l'arrêta dans cette Ville, où il mourut le vingt-troisiéme de May sans avoir laissé d'enfant. *Anselm.* Mort de l'Empereur Henri V.

Lothaire II. Duc de Saxe lui succeda peu aprés, & fut couronné à Aix-la Chapelle le 13. de Septembre par Frederic Archevêque de Cologne, en présence des Electeurs & Princes de l'Empire. 1126. Lothaire II. lui succede.

Il y eut cette année 1127. un differend entre Renaud Archévêque de Reims & nôtre Alberon au sujet d'un Benefice qui étoit du ressort du Duché de Boüillon; aprés avoir entendu les raisons de part & d'autre, il fut convenu qu'il demeureroit à l'Eglise de Liege, quoi qu'à des conditions peu raisonnables. L'Acte est signé à Reims l'an 1127. indiction V. 1127. *Chap.* l'attribuë mal à Alberon II. tom. 2. page 100. Differend entre l'Archev. de Reims & l'Evêq. de Liege.

An 1128. Mort de l'Evêque Alberon I. Chron. Bucher. Le premier jour de l'an 1128., fut le dernier de la vie de l'Evêque Alberon I., son corps fut porté au Monastére de Saint Gilles, & inhumé à l'opposite du Maitre-Autel.

Rodolphe Abbé de Saint-Tron. Du tems de cet Evêque, Rodolphe Abbé de Saint-Tron étoit renommé parmi les gens de lettres pour son érudition & sa pieté. Il a écrit entre autres ouvrages sept livres contre les Simoniaques, un livre des Chroniques de son Monastére, qui se trouve dans le spicilége de Dachery, & qui a été reimprimé l'an 1723. par les soins de Dom Martene Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur.

ALEXANDRE LVIII. Evêque.

ALexandre Fils du Duc de Juliers qui avoit aspiré deux fois à l'Evêché, y fut enfin appellé unanimement par le Clergé & le Peuple dans la premiere assemblée qui se fit aprés la mort d'Alberon.

Non content d'avoir été absous par Frederic son Evêque, & par l'Archévêque de Cologne, il avoit fait le voyage de Rome pour recevoir l'absolution des mains de Sa Sainteté, & avoit vêcu paisiblement en homme privé sous son Prédecesseur.

Cet exemple de delicatesse de conscience & de modestie, joint aux témoignages journaliers qu'il donnoit d'une veritable pieté [sans parler de sa penetration dans les affaires, de sa bonne grace dans les discours, ni d'autres qualités Ægid. Aur. Vall. qu'un Auteur décrit avec autant d'éloges, que des mots] lui avoit concilié l'estime du Clergé, & gagné la confiance du Peuple.

Le Comte de Duras vexe le pays. Il eut cependant le déplaisir, de voir les premieres années de son Gouvernement, troublées par Gislebert Comte de Duras, & Voûé de Saint Tron petit Fils de Gislebert Comte de Loz, & marit de Gertrude fille & heritier de Conon Comte de Montaigu & de Clermont. Ce Seigneur, qui en vouloit aux Bourgeois de cette Ville, qu'il avoit brulée passé prés de vingt-quatre ans, ne cessoit de leur chercher querelle, étant appuyé par Godefroi à la Barbe Comte de Brabant.

Rodolphe, Abbé de Saint-Tron, & de qui nous venons

de parler, lassé des persécutions de cet homme, lui écrivit qu'il n'étoit pas d'humeur de les souffrir plus long-tems, mais le Comte n'en fit que rire. An 1128. Butkens.

Alors l'Abbé se porta plaignant à Valeran Duc de Limbourg, de qui Gislebert tenoit cette Vouerie en arriere fief: Valeran & ses Prédecesseurs l'ayant eux-mêmes reçüe en fief des Evêques de Metz, comme Seigneurs de Saint-Tron: ce Prince avoit querelle avec Godefroi pour le Duché de Lothier, ou basse Loraine, que l'Empereur Henri V. avoit ôté à Henri Duc de Lothier Pere de Valeran pour le donner à Godefroi, & que l'Empereur Lotaire II. ôta ensuite à Godefroi pour le rendre à Valeran; celui-ci écrivit donc au Comte de Duras de cesser ses vexations; mais il ne fut pas écouté.

Là-dessus Etienne Evêque de Metz le cita pour comparoitre pardevant lui, il le refusa, & aussi-tôt ce Prélat le dépoüilla de sa charge, & l'Evêque Alexandre lui ôta aussi le Comté de Duras, & les autres Seigneuries qu'il tenoit en fief de l'Eglise de Liege. Brasthem. Chap. in not. t. 2. c. 24.

Ce Seigneur se voyant ainsi réduit sans biens & sans forces, & voulant se venger, alla s'aboucher avec Godefroi, & l'ayant induit à armer pour la defense de sa cause, il fit venir des troupes de Brabant.

Ceux de Saint-Tron avoient, en tout évenement, fortifié leur Ville, Godefroi la vint reconnoître, & ensuite il épandit son armée dans le Plat-pays, qui fut livré à la discretion du soldat.

Alexandre offensé de cette insulte, lança les foudres de l'Eglise contre les deux Comtes ligués, & fut par après avec Valeran Duc de Limbourg sieger le Chateau de Duras, & s'en rendit le maître. Prise du Chateau de Duras.

Godefroi y accouru avec son armée, & les renforts que lui avoit envoyés Theodoric Comte de Flandre; mais n'ayant pû secourir la place, il se retira avec ses Alliés & approcha de la Ville de Liege, qu'il fit reconnoitre de toutes parts; mais voyant qu'il ne pouvoit rien entreprendre avec avantage, il envoya [selon l'usage de ce tems-là] presenter bataille à l'Evêque, pour le septiéme du mois d'Août; l'Evêque l'accepta, & fit publier dans tout son Diocese un jeûne de trois jours pour implorer la bénédiction de Dieu sur ses armes.

Le jour marqué pour le combat étant venu, les deux Combat de Duras

An 1129. armées se choquerent rudement à Wilré près de Duras; d'abord les gens de l'Evêque furent ébranlés; mais le Comte de Loz & les Hutois qui tinrent ferme ayant donné le tems aux Liegeois de se rallier; le choc recommença avec plus d'ardeur qu'auparavant, les ennemis furent poussés, & mis en déroute; la plûpart des fuyards qui échaperent à l'épée, perirent dans un marais voisin, toute la troupe de Godefroi fut taillée en pieces; on prit & l'on apporta à Liege son grand étendart, dont la Reine d'Angleterre lui avoit fait present.

Il y a apparence neanmoins que la paix se fit par après & que par là Gislebert rentra dans ses biens qui avoient été confisqués, puis que ses descendans ont continué de les posseder.

Le Monastére du Parc.

On bâtit vers le même tems le Monastére des Religieux de l'ordre des Prémontrés, situé près de Louvain, & celui de Geronsart proche Namur [où Alberon defunt en avoit établis d'autres sous la regle de Saint Augustin] fut augmenté & confirmé par nôtre Evêque Alexandre, & ceux-ci au commencement du siecle suivant embrasserent l'ordre du Val des Ecoliers.

Celui de Geronsart.

1130.

Schisme.

Le Pape Honnoré II. étant mort le vingt-quatriéme Fevrier de cette année 1130. Innocent II. fut élû canoniquement; mais le Cardinal Pierre de Leon, qui avoit une puissante faction dans Rome, se fit proclamer sous le nom d'Anaclet, ce qui causa un Schisme dans l'Eglise; tellement qu'Innocent, qui se trouvoit le plus foible, jugea à propos de ceder au tems, & se refugia en France, où Saint Bernard fut l'un des premiers à prendre ouvertement sa cause en mains.

Dedicace de l'Eglise de Neuf-Moustier.

Pendant que ces choses se passoient, l'Evêque Alexandre qui affectionnoit les Chanoines Reguliers de l'ordre de Saint Augustin près de Hui, fit parachever le Monastére, & il en augmenta les revenus; ensuite il consacra l'Eglise le vingt-unieme du mois de Septembre en l'honneur du Saint Sepulchre, & de Saint Jean-Baptiste, ainsi que font foi ses lettres, & le privilege qu'il accorda audit Monastére, par lesquels, il le declare avec ses encloîtres & son enceinte, exempt de dixmes, & de toutes exactions; davantage, voulant prévenir toute difficulté, & affermir le lien de la

Ses privileges.

Chap. *tom.* 2. *pag.* 72.

charité entre les Eglises ; il fit une ordonnance, par laquelle celle de Nôtre-Dame à Hui seroit désormais reputée la Mere, & celle du Neuf-Moustier la Fille ; en sorte pourtant qu'elle joüiroit sous elle, & dans son rang, des mêmes droits & privileges, que les Eglises Collegiales de Liege possedent sous leur Mere Eglise, &c. — An 1132.

Il dédia aussi la même année l'Eglise Collegiale de Saint Odulphe à Loz ; & la memoire en demeure encore présentement gravée dans une inscription taillée sur le portail de ladite Eglise. — Il dedie aussi celle de Loz. Brusthem.

Sitôt que Loüis, dit le Gros, Roi de France, eut appris que le Pape Innocent II. avoit quitté l'Italie, & étoit en chemin pour venir en France, il assembla ses Evêques & son Conseil, pour sçavoir comment il le recevroit ; après les avoir oüis, il envoya ses Ambassadeurs à sa rencontre, & peu après, il y alla lui-même accompagné de la Reine & des Princes ses Enfans, jusqu'à la riviere de Loire, où le Roi, dans l'entrevûë, lui offrit les forces de son Royaume pour défendre la justice de sa cause, & maintenir la Majesté du Saint Siége. — Innocent II. va en France. — Le Roi va à sa rencontre.

Le Roi d'Angleterre * en fit de même, & alla joindre le Saint Pere dans la Ville de Chartres. — * Il possedoit la Guienne, le Poitou, &c.

L'Empereur Lothaire, & les Princes de l'Empire l'inviterent en même tems d'aller en Allemagne, il répondit gracieusement à leurs lettres ; mais il s'en excusa pour le coup, parce qu'il avoit convoqué un Concile à Reims ; il prit donc son chemin par la Champagne, & arrivant dans la Capitale, il y trouva un grand nombre d'Evêques & d'Abbés venus de France, d'Espagne, d'Angleterre & d'Allemagne, d'où quelques-uns ont conjecturé que nôtre Evêque Alexandre y avoit assisté.

Les Evêques étant assemblés en présence du Pape, Anaclet & les autres Schismatiques furent excommuniés, après quoi le Concile fut dissous. Le Pape prit la route de Liege, & y arriva le vingt-deuxiéme de Mars. — Concile de Reims.

L'Empereur qui l'y avoit dévancé, alla à sa rencontre, le joignit, & l'assista à descendre de sa haguenée blanche, ensuite ils allerent ensemble au Palais épiscopal. — Le Pape & l'Empereur viennent à Liege.

Le huitiéme jour ensuivant, il se fit une Procession solemnelle, à laquelle assisterent le Pape & l'Empereur, sui- — Procession solemnel.

An 1131. Le Pape couronne l'Empereur & l'Imperatrice.

vis d'un nombreux Cortege de Cardinaux, d'Evêques & d'Abbés, après laquelle le Saint Pere officia dans l'Eglise Cathedrale, & il fit la ceremonie de couronner l'Empereur & l'Imperatrice.

Le Chapitre de Liege se trouvoit pour lors composé de Princes & Seigneurs issus des plus augustes Maisons de l'Europe.

Jusques-là tout alloit à souhait, & l'on avoit vû avec joie, une bonne harmonie regner entre les deux premieres têtes du monde chrétien ; mais elle pensa être bientôt troublée de la part de l'Empereur ; ce Prince regarda le tems du Concile que le Pape avoit convoqué, comme le moment favorable pour recouvrer le droit des investitures, auquel Henri V. son Prédecesseur n'avoit cedé qu'à contre cœur, & après une sanglante guerre, qui avoit duré près d'un siécle, comme nous avons dit.

Concile à Liege. Saint Bernard en fait l'ouverture.

Le jour marqué pour la tenuë du Concile étant venu, Saint Bernard [qui n'avoit point quitté le Pontife depuis sa sortie de la Bourgogne] en fit l'ouverture par un excellent discours, qui est raporté dans ses œuvres.

Les actes de Pierre Leon sous le nom d'Anaclet furent proscripts, les mariages des Clercs interdits sous Anathéme, & l'Evêque d'Halberstadt retabli : il y fut aussi deliberé sur la Canonisation à faire de Godehard Evêque de Hildesheim ; enfin, le Saint Pere exhorta l'Empereur à se servir de son épée pour reprimer l'ambition d'Anaclet, & maintenir à l'exemple de ses Prédecesseurs, les droits & la dignité de l'Eglise Romaine.

L'Empereur demande le droit des investitures.

Alors l'Empereur prit la parole, & dit, qu'il s'y porteroit de bon cœur, & employeroit toute sa puissance pour un dessein si glorieux, dez que Sa Sainteté lui auroit fait esperer de le retablir, en reconnoissance de ses services, dans la possession du droit des investitures recenment aboli.

Saint Bernard l'en détourne.

Le Pape & tous les Peres de l'assemblée en furent consternés ; mais l'Abbé de Clervaux animé d'un juste zele pour les interéts de l'Eglise, se leva, & parla à l'Empereur avec tant de force & d'onction, qu'il l'induisit sur l'heure à se départir de sa proposition, & ensuite il le porta à faire le voyage d'Italie, pour aller déposseder Anaclet, comme il fit deux ans après.

Un Auteur

Un Auteur qui a voulu justifier la religion de son Prince, dit, que l'Empereur ne fit simplement que proposer la question des investitures, & qu'il n'avoit aucune envie de se faire réhabiliter dans ce droit. An 1131. Otto Frising.

Un autre ajoute, que la mort de Burchard Evêque de Cambrai, pouvoit avoir donné lieu à cet incident, parce que l'Empereur avoit fort à cœur que Lietard son premier Chapelain, prît sa place ; & en effet, il fit tant d'instances, que le Pape enfin y consentit, quoi qu'à regret, eu égard à l'incapacité reconnuë du sujet, qui fut contraint d'abdiquer au bout de six ans. Gazæus.

Quelques uns de nos Ecrivains voulant donner un relief à la splendeur de l'Eglise de Liege, ont tissu un Catalogue de quantité de Princes Souverains, qui selon eux, en faisoient l'ornement du tems de l'Evêque Alexandre, il comprend neuf Fils de Rois, quatorze Ducs, vingt-neuf Comtes & sept Barons. Placent. Brusthem. Lobbet.

Jacques Middendorp fait à peu près un même dénombrement parmi les Académiciens de la Ville de Malines, il compte neuf Fils de Rois, vingt-quatre Princes, & vingt neuf Comtes. *Lib. 5. Academ. apud* Locr. *in chron. Belg.*

Si veritablement il y eut autre fois une aussi auguste Academie à Malines, c'eut été un accroissement de gloire pour nôtre pays, puis que cette Ville étoit pour lors du Diocese & pays de Liege.

Il dit aussi, que cette liste a du raport avec le Catalogue qui a paru du tems de l'Evêque Alexandre, & pour donner plus de poids à son sentiment, il prétend qu'à raison du voisinage des deux Villes, ces Princes pouvoient sans difficulté passer de l'Academie de Malines au Chapitre de Saint Lambert.

Mais cet Auteur n'appuye pas ce qu'il avance, par d'assez bonnes preuves, & les Historiens du pays n'en disent rien, quoi qu'il fut de leur interêt de le faire.

On doute même si cette liste, dont il parle, est veritable, par raport au Chapitre de Liege, parce qu'on y trouve les noms de quelques Princes & Seigneurs, qui ne paroissent dans aucune Histoire.

Davantage : le Diplome accordé la même année par Godefroi Comte de Namur au Monastére de Saint Gerard,

An 1131. qui y eſt conſervé ſoigneuſement dans les archives, balance auſſi la foi de ce Catalogue, en raportant la ſignature de trois Archidiacres de l'Egliſe de Liege, dont il n'eſt pas fait mention dans cette liſte ; & la même choſe ſe voyoit dans une Charte du mêtier des Bouchers de Liege, raportée par le P. Foullon.

Lib. 4. c. 11. n. 60.

Le tems venu, que le Pape & l'Empereur devoient ſe quitter ; ils ſe firent parfaitement ſatisfaits l'un de l'autre ; le Saint Pere prit le chemin de Clervaux ; & l'Empereur celui d'Allemagne.

L'Evêque ſuivi des principaux des trois Etats, les accompagna à quelque diſtance de la Ville, & quelques jours après ſon retour, il alla [en vertu de la commiſſion qu'il avoit rècuë d'Innocent II.] lever de terre le Corps de Saint Gerard au Monaſtére qui porte ce nom.

Le Corps de Saint Gerard près de Namur eſt levé de terre

Godefroi Comte de Namur y ſignala ſa pieté envers le Saint ; il proteſta ſolemnellement, que non ſeulement il ne donneroit aucune atteinte aux libertés de ce Monaſtére ; mais qu'il les maintiendroit de toutes ſes forces ; le Diplome eſt de l'an 1131. qui eſt le même, dont nous venons de faire mention.

1132. Philippe de Fontaine Archidiacre de l'Egliſe de Liege, avoit adheré à Anaclet, qui l'avoit nommé en premier lieu à l'Evêché de Tours, & de-là à celui de Trente ; Innocent II. le dépoſa, il ſe ſoumit, obtint ſon abſolution du ſaint Pere, & revint à Liege prendre ſon rang d'Archidiacre ; enfin il ſe fit Religieux dans le Monaſtere de Lobbe, & y finit ſes jours en bonne odeur.

Philippe de Fontaine Archidiacre de Liege ſe fait Religieux a Lobbe.

1133. L'Evêque Alexandre s'étoit comporté juſques-là dans l'épiſcopat, de maniere à perſuader, que ſes diſgraces paſſées l'avoient ſauvé pour le reſte de ſes jours de tout ce qui pouvoit les faire renaître ; cependant il flêtrit la fin de ſa vie par le même crime, qui l'avoit rendu incapable de poſſeder cette dignité.

Chap. Fiſ. *Chron. Trud.*

On raporte de lui, que non content d'avoir trafiqué la dignité d'Ecolâtre dans l'Egliſe Collegiale de Saint Martin, il avoit encore, au mépris des murmures des particuliers, donné depuis ouvertement à un jeune homme, un Canonicat de la même Egliſe à prix d'argent.

Un Chanoine de ce Chapitre, homme zelé, en parla un

peu librement; l'Evêque le sçût, il s'en tint offensé, & le persecuta, de sorte que le Chanoine se vit obligé de faire le voyage de Rome pour en informer le Pape. An. 1133.

Il exposa donc, étant arrivé, le sujet de son voyage pardevant Sa Sainteté: sur son raport, il fut ordonné à l'Evêque de comparoitre; mais il ne se mit en chemin qu'après avoir reçu le deuxiéme monitoire, il n'étoit pas encore fort avant dans la France, lors qu'il changea de sentiment, & trouva bon de revenir à Liege.

L'Evêque est cité à Rome.

L'année suivante il fut cité pour la troisiéme fois; mais il fit le sourd; le Pape avoit dans le même tems convoqué à Pise tous les Evêques d'Occident, l'affaire d'Alexandre fut proposée dans le Concile, & après une mûre discussion, il fut convaincu d'un trafic sacrilege, & depossedé de son siége. 1134.

Il n'y và point.

Il est depossedé de son siége.

Ce fut un coup de foudre pour lui, lors qu'il en reçut la nouvelle, & il le sentit si vivement, que n'en pouvant supporter la confusion, il alla se confiner dans le Monastére de Saint Gilles, & ouvrit par là une belle carriere à ses ennemis.

Il se retire à Saint Gilles.

Raynald ou Renaud Comte de Bar qui s'impatientoit depuis long-tems de s'emparer du Chateau de Boüillon [qui étoit selon son dire un appanage de ses ancêtres] ne manqua pas de profiter de la foiblesse de l'Evêque, & joüa si seurement son rôle à force d'argent, qu'il corrompit les gardes, qui le reçurent de nuit dans la place, lui & sa suite.

L'Evêque, qui depuis sa retraite n'avoit fait que se morfondre de chagrin, n'eut pas sitôt appris cette perte, qu'il tomba dans une espece de Letargie, qui à peine lui donna le tems de se munir des Sacremens. Il mourut le sixiéme Juillet de cette année 1135. & fut inhumé dans l'Eglise du Monastére de Saint Gilles. 1135.

Mort de l'Evêque Alexandre.

Arnulphe ou Arnold Comte de Loz fonda du tems de l'Evêque Alexandre le celebre Monastére d'Averbode. Il y avoit en ce lieu une figure de la Sainte Vierge enchassée dans le tronc d'une arbre, & comme elle étoit renommée par tout le voisinage, pour les miracles qui s'y operoient journellement, le Comte y fit bâtir une petite Chapelle, qu'il agrandit & en fit une Eglise en l'honneur de la Mere de

Fondation du Monastére d'Averbode.

Sanderus.

An 1134. Dieu, & de Saint Jean-Baptiste, à laquelle il joignit un Monastére, après avoir communiqué sa pensée à Rodolfe Abbé de Saint-Tron, qui l'approuva & donna quelque chose des fonds de son Monastére.

Ce Prélat, qui avoit connu Saint Norbert à Cologne, & lié amitié avec lui, conseilla au Comte d'y plaçer des Religieux de l'ordre des Prémontrés, que l'on fit venir du Monastére de Saint Michel à Anvers.

Les lettres de la fondation sont de l'an 1135. & celles du Pape Innocent II. [par lesquelles il mettoit ce Monastére sous la protection de Saint Pierre] sont de l'an 1139. mais les expressions qui se trouvent dans les deux Diplomes montrent clairement que le Monastére étoit bâti auparavant, & même celui du Comte porte que la fondation avoit été confirmée par ce Pontife; apparamment dans le tems que ce Pape étoit à Liege, quoi qu'il n'ait mis ce Monastére sous la protection de l'Eglise Romaine que l'an 1139. Delà vient que les Ecrivains pour la plûspart en raportent la fondation à l'an 1131.; mais comme l'Evêque Alexandre, qui la confirma aussi, ne prend dans ses lettres [qui sont sans date] que la qualité de *Custos*, ou Administrateur du Diocese; il semble qu'on la doit raporter à l'an 1128. d'abord après l'élection d'Alexandre, & avant qu'elle fut confirmée.

Quelques-uns ont crû que le Diplome du Comte Arnold étoit suspect, parce qu'en parlant d'Innocent II. l'on y ajoute *de bonne memoire*, termes, dont on ne se sert pour l'ordinaire qu'à l'égard des personnes qui sont mortes, & Innocent étoit en pleine vie; mais il faut observer que l'on rencontre quelquefois dans les anciens diplomes, ces mêmes mots appliqués à des personnes vivantes, pour marquer qu'elles s'étoient renduës dignes par leur rare merite, que la posterité en conservât le souvenir.

Peu après cette nouvelle plantation, Elstrude Dame de qualité, qui avoit assisté aux sermons d'André premier Abbé du Monastére d'Averbode, prit la resolution d'en construire un pour des Filles. Elle le bâtit près de l'autre, selon l'usage de ce tems-là, & l'ayant soumis à la direction de l'Abbé & de ses successeurs, elle s'y rendit Religieuse avec ses deux Filles Mathilde & Beatrix l'an 1135.

Ce dernier Monastére fut transferé à Keyserbosc dans le Comté de Horne l'an 1200. où il subsiste encore. Celui de Helissem, qui étoit pour lors du Diocese de Liege, comme les deux autres qui y sont demeurés enclavés, fut fondé l'an 1133. & l'on y mit des Religieux du même ordre qui furent tirés du Monastére de Floreffe.

An 1135. Fondation du Monastére de Helissem.

Tels furent en peu de tems les progrès de l'ordre des Prémontrés dans ce Diocese ; avantage que l'on peut attribuer aux travaux apostoliques que Saint Norbert y avoit essuyés avec Hugue son Disciple, qui lui succeda immediatement dans le gouvernement de son ordre, même de son vivant.

Ce fut sans doute par les conseils du même Hugue que le Chapitre de Fosse, d'où celui-ci étoit natif, donna aux Religieux Prémontrés, le lieu où Saint Phoillian fut martyrisé près de la petite Ville de Rœux en Haynaut.

Miræus *in cod. de natalib. Martyr. cap.* 93.

Burchard Evêque de Cambrai y fit bâtir un Monastére l'an 1151. qui fut achevé par Nicolas son Successeur l'an 1157. & ils voulurent que l'Abbé payât annuellement une piece d'or à l'Eglise de Fosse, en reconnoissance du bienfait qu'ils en avoient reçû, & que chaque Abbé viendroit après son élection prendre la Crosse sur l'Autel du même Saint Phoillian.

ALBERON II. LIX. Evêque.

NOs Auteurs n'apportent point de raisons pourquoi il ne fut point procedé, aussitôt après la mort d'Alexandre, à l'élection d'un Successeur, & qu'il y eut un interregne d'environ un an.

1136. Alberon II.

Quoi qu'il en soit; Alberon deuxiéme de ce nom fut élû par le Clergé & le Peuple. Il étoit Chanoine & Primicier de l'Eglise de Metz, issu de Gerard Comte de Nassau, de Gueldre, & d'Hermingarde Comtesse de Namur, & oncle au Comte de Louvain.

Ses premiers soins furent de recouvrer les biens de son Eglise, qui étoient dispersés, d'en dégager une partie, & de se résaisir de ceux qu'on avoit usurpés, il n'épargna rien pour en venir à bout, & comme il étoit accredité dans les

An 1137. Cours, il mit dans ses interêts l'Empereur & les Princes Palatins.

Il avoit si fort au cœur la perte de son Chateau de Boüillon, qu'il en demeura inconsolable, jusqu'à ce qu'il eut formé le dessein de le récouvrer, d'abord par la voye de remontrance, & ensuite par celle des armes.

Il va trouver l'Empereur.

Il assista à cet effet à une Diete Generale de l'Empire, où il implora la protection de l'Empereur, que ce Prince lui accorda gracieusement; mais le Comte de Bar en arrêta les effets par l'entremise de puissans amis qu'il avoit auprès de ce Monarque; l'Evêque en fut informé, & aussitôt entreprit le voyage de Rome; mais comme le même Renaud qui avoit prit le devant, s'étoit assuré par son credit, & par ses promesses de l'esprit d'Emeric Chancelier du Pape, il revint à Liege fort mortifié du mauvais succès de sa négociation.

Et le Pape.

Ce Ministre avoit prévenu Sa Sainteté en faveur du Barrois, & fait entendre que les Evêques de Liege, ne tenoient la forteresse de Boüillon que par engagure, que le Comte avoit inutilement fait offre à Alberon de lui consigner les déniers conditionnés pour la retirer comme un apanage de ses Ancêtres, ce Prêlat voulant se maintenir dans les terres du Comte par la force, & se confiant sur la multitude des Princes, dont son Chapitre étoit composé, & qui au besoin, pouvoient lui fournir une puissante armée, ce qui le rendoit la terreur des Princes voisins.

Le Pape trop credule ayant sur ce raport fait assurer le Comte de sa protection: ce Seigneur en devint si fier, qu'il se mit à véxer le pays par toutes sortes de brigandages.

La Ville de Fosse est pillée.

Il alla surprendre la Ville de Fosse, qui fut pillée aussi bien que l'Eglise, les Habitans, qui ne s'attendoient à rien moins, n'eurent que le tems de gagner le Chateau.

L'Evêque retourne à Rome.

Il revient à Liege.

L'Evêque persuadé qu'un attentat de cette nature avanceroit ses affaires, & empireroit la cause du Comte, fit un deuxiéme voyage à Rome; mais comme il ne reüssit pas mieux qu'au premier; il revint bien resolu de se rendre justice par force.

Mort de l'Empereur Lotaire.

Cependant l'Empereur Lotaire qui revenoit de son expedition en Italie, mourut dans un Village près de la Ville de Trente. Conrad III. Duc de Suabe lui succeda. La mort

de Pierre Leon sous le nom d'Anaclet, qui suivit de près, An 1137. Conrad III. lui
rendit la paix à l'Eglise. succede.
Dez qu'Alberon fut de retour dans ses états, on resolu Mort d'Anaclet. 1138.
d'employer la voye des armes pour recouvrer le Chateau de Boüillon, & pendant qu'on faisoit à Liege tous les préparatifs pour le siége de la place, l'Evêque prit la route d'Allemagne à dessein d'aller implorer la protection du nouvel Empereur.

Vers la fin de cette année 1139. Henri Duc de Limbourg 1139.
[qui ne pouvoit digerer que l'Empereur Conrad lui eût
ôté le Gouvernement ou Duché de la basse Loraine ou Alberic. ad ann. 1140.
de Lothier, pour en revêtir le Duc Godefroi] alla faire le dégat dans ses terres; Godefroid irrité de ce procedé, prit les armes, & vint siéger la Ville de Saint-Tron, la prit, & emmena des ôtages, parce que Henri se disoit Voüé de cette Ville, & Godefroid prétendoit que cette qualité étoit attachée à celle de Duc de Lothier, de là il tira sur Aix-la-Chapelle, qui lui ouvrit ses portes, il leva les deniers qui venoient aux Ducs de Lothier, reçut le serment de Anselm. Gemblac. ex m s. Ortel.
fidelité de la part de la Bourgeoisie, les empêcha de prêter la main au Duc Henri, & fut de-là ravager ses terres.

L'Evêque qui souhaitoit de reprendre Boüillon, dissi- 1140.
mula l'insulte faite à la Ville de Saint-Tron, il leva du monde à petit bruit, & enfin le jour marqué pour le départ étant venu, il se mit à la tête des troupes, & prit le
chemin des Ardennes accompagné du Comte de Namur, L'Evêque va siéger le Chateau de Boüillon.
& d'autres Seigneurs, le Comte de Bar qui en fut averti assez tard, envoya Hugue & Renaud ses Fils prendre langue; ils étoient escortés d'une troupe de soldats, & se trouverent sans y penser à vûë de l'Evêque, qui les choqua si rudement, qu'il les fit rebrousser chemin, & les poussa au-delà du Pont de la riviere de Semoy, après quoi le Comte de Bar se retira sous prétexte d'aller chercher du secours, & laissa le commandement de la garnison à ses deux Fils.

Les Liegeois encouragés par cet avantage, firent, sans perdre tems, tous les aprêts necessaires pour attaquer la place; on commença par ruiner un Moulin qui étoit au pied de la Forteresse, le Comte de Namur, l'un des plus braves chefs de l'armée y fut blessé, & s'acquit beaucoup de gloire par sa valeur.

An 1140.

L'Evêque harangue l'armée.

Autor. Triumph. Stepp. c. 8. & 9.

Le lendemain l'Evêque harangua l'armée avec tant de grace, & de force, que le soldat applaudit à son discours avec des cris de joye, on fit ensuite des prieres pour implorer le secours du Ciel, & il fut resolu d'amener la Chasse de Saint Lambert au camp.

Jean de Loverval. Archid.

L'Evêque en écrivit au Chapitre, & aprés quelques débats entre les Chanoines & les Bourgeois, Jean de Loverval Archidiacre, & qui se signala dans cette expedition, remontra si puissamment la necessité de transporter le Saint Corps, que le Chapitre y consentit enfin. Toute la milice de Liege l'escorta jusqu'au camp; il y fut reçu avec de si grandes acclamations d'allegresse, que les ennemis en furent allarmés : le lieu où il fut placé s'appella le Pré de Saint Lambert.

On apporte la Chasse de Saint Lambert au camp.

Hugue Fils ainé du Comte, touché d'un sentiment de Religion à la vûë de la Chasse du Glorieux Martyr, voulut persuader son frere & la garnison de remettre la Forteresse à l'Evêque; mais on s'en excusa, sur ce qu'il n'y avoit point d'apparence de faire cette démarche sans avoir reçû les ordres du Comte son Pere, à qui l'on envoieroit un exprès pour apprendre ses volontés; ensuite ce jeune Seigneur fut attaqué d'une espece de Frenesie, dont il ne guerit pas.

On poussoit le siége avec beaucoup de vigueur, & peu de succès, à raison de l'assiette de la place, qui est inaccessible, lors que les soldats de la garnison, découragés par les fatigues qu'ils essuyoient sans relais, & par l'éloignement du Comte, de qui on n'apprenoit point de nouvelles, se mutinerent, il survint ensuite tant de desunion entre eux, qu'ils s'entretuoient, sans qu'on y pût mettre ordre.

Le dix-septiéme du mois de Septembre, qui est le jour consacré au Martyre de Saint Lambert, les principaux Chefs de l'armée furent d'avis qu'il faloit rendre cette journée memorable par l'attaque generale de la place, puis que le soldat le demandoit avec empressement.

On commença donc l'attaque de toutes parts avec beaucoup d'ardeur; mais quelques efforts que l'on fit, il ne fut pas possible d'emporter les déhors, parce que le vent qui avoit changé pendant l'assaut, donnoit en face aux assiégeans, la poussiere les aveugloit, & leur faisoit lâcher prise.

On fut

On fut plus heureux quelques jours aprés, lors que le Comte de Namur par une bravoure digne de sa naissance, entreprit, accompagné de quelques Chevaliers qu'il avoit choisis pour l'execution de son dessein, de grimper sur le roc; il le fit, & malgré tous les efforts des assiégés, ils prirent poste sur une éminence, d'où ils découvroient l'interieur du Chateau, & incommodoient si fort la garnison qu'elle demanda trêve jusqu'au lendemain, que le Comte de Salme Chanoine de Saint Lambert, & neveu au Comte de Bar, eut permission de l'Evêque d'aller au Chateau pour y traiter avec ses cousins; il y entra, & fit en sorte aprés d'eux, qu'ils promirent de rendre la place, si elle n'étoit secouruë au septiéme jour. An 1140.

De-là le même Comte alla joindre le Barois, & le fit consentir à l'accord.

La Garnison sortit donc de la place au jour marqué, & les troupes de l'Evêque y entrerent. La place se rend.

Le lendemain la Chasse du Saint fut portée au Chateau en grande pompe; de-là on la ramena à Liege parmi les acclamations, & les bénédictions du peuple, Dieu operant des merveilles par l'intercession du Saint dans les lieux de son passage. 1141.

On celebra à Liege, & dans toutes les bonnes Villes du Pays le jour de cette victoire avec des témoignages de joye inexprimables; & l'Evêque assigna le vingt-huitiéme d'Avril pour en renouveller annuellement la memoire, eu égard qu'à pareil jour le Corps de Saint Lambert, fut transporté par Saint Hubert de Mastric à Liege.

Depuis lors tout alla bien à Liege jusqu'en l'an 1143. qu'une grande partie de la Ville fut consommée par le feu; avec cette circonstance, que cet élement terrible environna la maison d'une femme pieuse sans l'endommager, pendant qu'il reduisit en cendres l'Eglise de Saint George, qui étoit contiguë. 1143. Incendie à Liege.

Les mieux sensés regarderent l'incendie de la Ville comme un châtiment que Dieu envoyoit pour purifier par les flammes les excès de ses habitans.

Un de nos Ecrivains, a fait une peinture si affreuse de ce tems-là, & en a décrit les désordres avec des traits si outrés, que malgré tout le poids de son autorité, l'on a peine à Ægid. *in vit.* Alberon. II.

An 1143 croire qu'il n'ait beaucoup exageré, ainsi qu'il lui est arrivé assez frequemment en d'autres occasions ; & même on remarque qu'il a puisé sa description mot à mot d'un Auteur anonyme.

Chap. *tom.* 2. *in not. ad c.* 47.

Quoi qu'il en soit, cela n'empêche pas qu'on ne puisse imputer ce fleau à la trop grande licence qui regnoit pour lors, afin de faire revenir les Lethargiques de leur assoupissement ; mais le feu fut à peine éteint, qu'on se contenta de plaindre les malheureux, & l'on ne fit point cesser le crime ; le Clergé & le Peuple, le sacré & le profane étoient confondus sans distinction & sans retenuë, un chacun alloit impunément où la passion & l'interét le menoit, les voleurs & les assassins alloient par bandes porter le trouble, & la confusion en tous lieux : aussi vit'on s'élever l'année suivante un orage effroiable qui dura tout le jour & la nuit: il enveloppoit toute la Cité, & ne menaçoit ses habitans de rien moins que d'une prompte ruine, le peuple saisi d'effroi, & plus mort que vif couroit en foule à la Cathedrale, criant misericorde.

1144.

Il fut suggeré à l'Evêque, que pour appaiser la colere de Dieu, il faloit honnorer la Ste Vierge par quelques marques singulieres de Religion ; là-dessus le Prélat ordonna de l'avis de son Chapitre qu'on reciteroit dans tout le Diocese un jour la semaine un * office en son honneur.

Ce fut aussi à quoi aboutit toute la reconnoissance, car sitôt que le danger fut éloigné, on en perdit le souvenir, & l'on reprit le même train de vie ; ce fut même luxe, même dissolution de mœurs dans le Clergé & le Peuple.

* Cette pratique avoit été introduite dans l'Eglise par le Card. Pierre Damien & elle commença à Liege à l'occasion susdite.

L'Evêque qui ne se sentoit pas irrépréhensible, se contenta de faire quelques foibles remontrances, dans un tems où il eût dû user d'autorité, & appliquer un remede aussi violent que le mal.

1145. Henri de Leyen Prévôt de Saint-Lambert, ne pouvant supporter plus long-tems l'indolence de l'Evêque au milieu de si grands desordres, entreprit le voyage de Rome, porta sa plainte au Souverain Pontife, qui cita l'Evêque de comparoître pour se purger des griefs, dont il étoit chargé.

L'Evêque est cité à Rome.

Alberon se mit sur la fin de l'année en voyage pour l'Italie, & fut attaqué d'une fievre, de laquelle il mourut sur la fin de Mars de l'an 1146. à Ortine, où il fut enterré.

Mort de l'Evêque Alberon II.

Quelques-uns ont crû qu'il étoit mort l'an 1145., parce qu'on trouve un Diplome donné par l'Empereur Conrad III. à Thierry Abbé de Wozor, & daté à Aix-la-Chapelle le premier jour de l'an 1146., que Henri qui succeda à Alberon avoit signé en qualité d'Evêque de Liege. An 1145. Alberic. *Chron. Lob.*

Mais comme ce Diplome est daté l'an 1146. de l'Incarnation du Seigneur [selon la coutume qui s'observe encore à present à Rome] l'an 1147. ne commençoit que le vingt cinquiéme Mars, & selon cette maniere de compter les années, il n'y a point d'inconvenient à dire, qu'Alberon seroit mort vers la mi-Mars de l'an 1146. & que son Successeur aura signé le Diplome de l'Empereur Conrad le premier Janvier de la même année.

On tient que le Pape Innocent II. avoit gratifié l'Evêque Alberon II. du *Pallium*, & marqué les jours qu'il pouvoit s'en servir dans son Eglise seulement. Il y a apparence que c'est la même chose qu'on entendoit par le *superhumeral*, au tems de l'Evêque Richer & qui consistoit en une piece d'étoffe enrichie de pierres précieuses, que l'Evêque mettoit dans son cou, & qui lui tomboit sur les épaules environ la longueur d'un pied. Les Peintres l'ont joint au manteau Pontifical sur les figures de Saint Lambert, on le nommoit *Rational* sous l'Evêque Alberon I., & il est bien differend du *Pallium* qui se donne aux Archevêques, & qui est fait de la laine de deux agneaux blancs qu'un Cardinal Titulaire de Sainte Agnes a beni vivant, dans l'Eglise dediée à la même Sainte, au jour de sa fête après la Messe. Chap. *in not. in vit. Alber.* II. Fisen *lib.* 10. Foullon. *Pallium* des Archevêques.

Or ce *Pallium*, ou ce petit ornement qui distingue les Archevêques d'avec les Evêques, est fait en forme d'une bande large de trois doigts, qui entoure les épaules, à peu près comme de petites bretelles, ayant des pendans devant & derriere longs d'environ un pied, avec de petites lames de plomb aux extremités, couvertes de soye noire, & marquées de croix, rouges aux quatre bouts.

On dit qu'un Archevêque n'a pas la puissance de consacrer les Evêques, ni de faire plusieurs autres fonctions pontificales, s'il n'a reçû le *Pallium*.

Quelques Auteurs croyent que ce fut Alberon II. qui donna une prébende de l'Eglise de Saint Denis, à l'Abbé

1146. Prebende de Saint Denis donnée à l'Abbé de Saint Gilles.

du Monastére de Saint Gilles, qui n'avoit pas le moyen de porter une Chappe de soye aux jours des processions solemnelles.

Malgrez l'affreux tableau que Gilles d'Orval a fait des desordres arrivés sous Alberon II. la dissolution de mœurs ne fut pas si universelle, qu'on ne vit quelques rayons de vertus, perçer à travers l'obscurité des vices.

Quantité d'Ecclesiastiques touchés du desir de leur salut, & zelés pour celui du prochain, entrerent dans divers Monastéres pour y expier leurs pechés, & pleurer ceux du Peuple.

N. Doyen de Saint Barthelemi. * Son nom ne se trouve nulle part. Ren. *Gest. Abbat. S. Laurent.*

N. Doyen de Saint Barthélemi excella parmi eux, il choisit le Monastére de Saint Laurent, où il se sanctifia par de grandes austerités, & macérations de corps; il ne quittoit jamais le cilice, le pavé lui servoit de Matelas, une pierre de chevet, il n'usoit ni de vin ni de viandes, même en tems de maladie : l'on observa qu'il s'abstint de boire pendant tout un Carême, & qu'avec la permission de son Abbé, il donnoit sa portion aux pauvres.

Renier Religieux du même Monastére, & qui a écrit l'histoire de ses Abbés, dit, parlant de ce Doyen, qu'il étoit fort familier avec lui, & comme il a subticé son nom, ceux qui ont écrit après lui, ne l'ont pû découvrir.

Rambauld Chan. de Saint Lambert.

Rembauld Chanoine de Saint Lambert, & Prévôt de Saint Jean Evangeliste, se rendit célébre par sa pieté, & son érudition. Le Cardinal Baronius raporte une de ses lettres remplie d'onction, & de doctrine, adressée à quelques Religieux de l'Abbaye de Cluny, dans laquelle il fait un riche tableau de la modération chrétienne, & les reprend de ce qu'ils poursuivoient par des écrits pleins d'amertume & d'aigreur ceux qui adhéroient à Anaclet.

Il assista l'an 1140. à la donation, que Manassés Seigneur d'Hiérges fit de ses biens au Monastére de Saint Gerard près de Namur. Et l'an 1144. il signa en qualité de Doyen de Saint Lambert, un Diplome de l'Evêque Alberon.

An 1146.

HENRI, dit DE LEYEN soixantiéme Evêque.

Henri de Leyen.

APrès la mort d'Alberon II. Henri de Leyen fut, pour ainsi dire, élevé par le Clergé & le Peuple, en consideration de sa vertu. Arnoul premier Archévêque de Cologne fit la cérémonie du sacre, il étoit selon quelques-uns Fils de Guillaume Comte de Luxembourg, & de Mechtilde de Suabe; mais le nom de Leyen que lui donnent tous les Historiens, nous fait croire, qu'il étoit plûtôt d'une Maison illustre du même nom.

Diplome pour le Monast. de Wozor. P. Martene *Mon. lib.* 1. *pag* 799.

L'Empereur Conrad III. confirma le premier Janvier de cette année 1146. le Monastére de Wozor, dans la libre & pleine joüissance des droits, qu'il possedoit dans les Villages de Heydre & Antines, avant qu'on les eût usurpés, & il ordonna qu'ils leur fussent restitués avec les mêmes droits, privilèges, & libertés qu'ils avoient aux tems des Empereurs Loüis & Othon: le Diplome est le même dont nous avons fait mention à la mort de l'Evêque Alberon II.

Deuxiéme croisade.

Eugene III., qui de Disciple de Saint Bernard, étoit parvenu au Souverain Pontificat, gémissant pour les maux que souffroit la Chrétienneté de la part des Infidéles, exhorta si puissamment l'homme apostolique d'aller prêcher la croisade dans les Cours des Princes Chrétiens, qu'il en accepta la commission.

Origine du Monastére de Villers.

Le Saint Abbé vint aux Pays-Bas; il passa par Gemblour, & s'arrêta en un lieu sauvage & inculte, dit Villers, où il jetta les fondemens d'un Monastére de Religieux de son ordre; disant, par un esprit de prophetie, que quantité d'ames feroient leur salut dans cette vallée. Quelque tems après il y fit venir des Religieux du Monastére de Cisteaux.

1147.

Saint Bernard vient à Liege.

De-là il traversa la Ville de Liege, & alla parcourir les Allemagnes; l'année d'après il revint à Liege, prêcha dans l'Eglise Cathedrale, & dans un lieu voisin, dit le Pré de l'Evêque, & cela avec un fruit merveilleux de la Ville & des environs, d'où les Peuples accouroient en foule, pour recueillir de sa bouche la parole de vie, & rendre témoignage aux miracles qu'il faisoit, même en présence de l'Evêque,

An 1147. Fisen *lib.* 10. *pag.* 384. *edit.* 1.

qui fut si touché de la sainteté du personnage, qu'il ne pouvoit se résoudre à le laisser partir; il le salut pourtant, & comme ils étoient sur le point de se separer, l'Evêque lui donna la terre d'Alne pour ses Religieux de Clervaux.

Le Monastére d'Alne.

Ce lieu avoit été occupé par des simples Clercs, en suite par des Chanoines Reguliers de la Régle de Saint Augustin, & comme ils vivoient trop licentieusement, l'Evêque Henri les chassa, & Saint Bernard y envoya l'an 1148. quelques uns de ses élevés sous Franco, qui en fut le premier Abbé, & eut pour Successeurs Waltére & Weric Liegeois, qui s'étoient donnés à Saint Bernard pendant le sejour qu'il fit à Liege.

Diplome pour S. Tron. Fisen *in not, ad lib.* 10.

Le Pere Fisen raporte dans ses notes un Diplome donné cette année 1147. par Henri nôtre Evêque en faveur de la Ville de Saint-Tron, par lequel, il lui accorde, pour sa fidelité, à la réquisition de l'Archidiacre Alexandre, & du consentement du Chapitre de Saint Lambert, la faculté de participer aux priviléges de la Cité de Liege, de maniere qu'il ne soit faite aucune différence d'eux avec les Liegeois, tant dans le droit Synodal, qu'Ecclesiastique, afin d'affermir une constante amitié avec eux, ainsi qu'ils l'ont juré.

Les Premontrés à Leffe. Les Bernardines à Salsines.

On vit cette même année les Religieux de l'Ordre des Prémontrés venir marquer leur établissement a Leffe sous Dinant, & les Religieuses Bernardines au lieu dit Salsines au voisinage de Namur.

L'Eglise des Ursulines.

Il y en a qui disent, que l'Evêque Henri, fit bâtir l'Eglise des Ursulines à Liege, ils se sont trompés, il ne fit qu'une Chapelle au même lieu, où elles sont à present.

1148.

L'Evêque étant en paix, s'apliqua à augmenter les biens de son Eglise, & à bâtir de belles maisons aux environs de la Ville. Il acquit le Chateau de Rhode & ses dépendances, le Chateau & la terre de Beaumont, Fontaines, de Revogne, Warsages, Borne, les terres de Reppe ou Otreppe, de Diepenbeck & Scans de Conon de Loz, Fils de Gislebert I. Comte de Duras, & plusieurs autres.

L'Evêque acquiert des biens à son Eglise. Platea.

Il redressa & rébâtit depuis les fondemens quantité d'édifices qui appartenoient à la Mense Episcopale, repara le Chateau de Couvin, la Salle & la Tour de Thüin, le Chateau de Fosse, la Maison Episcopale à Hui, située près de l'Eglise de Nôtre-Dame; il fortifia aussi les Chateaux de Franchi-

Il répare les édifices.

mont, & de Nismes ; releva de rez terre la Maison Episcopale à Aix-la-Chapelle, & donna à l'Eglise de la même Ville de tres-beaux ornemens. An 1148.

Il obtint par aprés du Pape Adrien IV. la confirmation de toutes les donations & ventes, qui avoient été faites à l'Eglise de Liege, par un Diplome daté du neuviéme des Calendes du mois d'Août 1155. Et au mois de Septembre de l'an même, l'Empereur Frederic lui accorda la confirmation de tous les biens & héritages de l'Eglise de Liege, comme avoient fait, les Rois & Empereurs ses Prédecésseurs ; en particulier l'Abbaye de Lobbe & ses dépendances, le Comté de Haynaut, Boüillon, Florines, Brogne, Malone, Revogne, Givet, Saint Hubert, Mastric, Mirewart, Chaumont, & plusieurs autres lieux qui sont spécifiés dans le Diplome raporté par Chapeauville. Il obtint la confirmation de ses biens. *Tom. 2. pag. 107*

Nôtre Evêque eut fait, sans doute, de plus grands progrès, s'il n'eut été arrêté par les guerres qu'il eut avec les Princes voisins.

Il donna l'année suivante à Wazelin Abbé de Saint Laurent à Liege, & à son Monastére à perpetuité l'Eglise de Saint Sevére à Messe, laquelle alloit tomber en ruine par la négligence des Chanoines qui l'avoient occupée, & dont il n'en étoit demeuré qu'un nommé Anselme, à condition que l'Abbé y établiroit quelques Religieux pour y faire le service divin, & qu'à l'avenir cette Eglise seroit soumise à celle de Saint Laurent, comme la Fille à sa Mere spirituelle, & cela avec tous les biens & héritages annexés à la même Eglise de Saint Sevére, hormis la dîme de Seron & de Forville. 1149. L'Eglise de Messe est donnée au Monastére de Saint Laurent. P. Martene *l. 1. Monum. pag.* 807.

L'Empereur Conrad, & Loüis VII. Roi de France qui s'étoient croisés l'an dernier, n'eurent pas le succès qu'ils s'étoient promis dans l'execution de leurs desseins contre les Sarasins ; leurs armées puissantes & nombreuses furent si mal traitées, tant par les maladies, que par la perfidie des Grécs, & les incursions des ennemis, qu'il n'y eut que trespeu de monde qui purent regagner leur pays. 1150. Troisieme Croisade.

L'Evêque Henri consacra le vingt-deuxiéme de Juillet de cette année 1151. l'Eglise de Sainte Madelaine en Glain. On tient qu'elle fut bâtie par Gerard & Antoine Seigneurs de Bolsée Chevaliers & Freres ; mais ce n'est qu'une tradition populaire. 1151. L'Eglise de Glain. Chap *tom. 2. pag.* 110. *in not.*

An 1151. L'Eglise de la Madelaine dans l'Isle.

L'Evêque donna cette même année l'Eglise de la Madelaine en Isle à l'Abbé & Monastére de Saint Jacques à Liege ; c'étoit une Chapelle contiguë à l'Eglise de Saint Nicolas au Treiz ; on l'abbatit quelque tems après, & le fond fut incorporé dans la nouvelle Eglise du même Saint Nicolas, du consentement de l'Abbé & du Monastére, qui se reserverent le domaine, d'une aîle de cette Eglise récemment bâtie, du côté de l'Evangile.

Voyez le Pere Martenne.

Un nommé Anhelin qui avoit bâti cette Chapelle, la retira de l'Eglise Collegiale de Saint Jean Evangeliste à laquelle elle étoit soumise, & l'a donna à des Chanoines Reguliers ; mais ceux-ci l'abandonnérent, n'ayant pas de quoi vivre, & l'Evêque la transmit à l'Abbé de Saint Jacques, le priant d'y mettre des Religieux pour y faire l'Office divin, & de suppléer hors des revenus de son Monastére ce qui manqueroit à leur subsistance, jusqu'à ce qu'il plut à Dieu d'augmenter cette fondation.

1152. Mort de l'Empereur Conrad. Frederic lui succede.

L'Empereur Conrad III. étant mort cette année à Bamberg au retour de son expedition contre les Sarasins ; Frederic de Suabe son Neveu, fut élû à sa place du consentement de tous les Princes de l'Empire. Vers le même tems Henri Comte de Namur vint répéter à l'Evêque Henri une somme d'argent qu'il disoit avoir prêté à l'Evêque Alberon II. son Prédecesseur, sous son chirographe, pour l'expedition de Boüillon ; l'Evêque promit d'y satisfaire, sitôt qu'il auroit vû le chirographe ; le Comte, qui se doutoit de cette reponse, fit, avant de l'avoir reçûë, saisir à Namur & emprisonner deux Marchands Liegeois. L'Evêque l'apprit, & aussitôt il envoya sa Milice mettre le feu à quelques Villages dans le Comté de Namur, le Comte usa de represaille, & ses gens passerent dans la Condroz.

Otto Frising. 1152. & 53. Guerre avec le Comte de Namur.

Ægid. apud. Chap. c. 49.

Cette foible guerre qui dura quelques tems, ne plaisoit pas au Comte, qui vouloit venir à une action decisive ; il prit donc pour cela sa route sur Ardenne, l'Evêque fut averti à tems de son dessein, se mit à la tête de quelques escadrons Liegeois & Hutois, & sans attendre ses Alliés, il les mena au champ de bataille avec la contenance d'un homme qui se promettoit de vaincre.

Dez que les gens du Comte les eurent apperçûs venir en bon ordre, ils les prirent pour l'avantgarde de l'Evêque, & croyant

& croyant que toute l'armée ſuivoit, la peur les ſaiſit, & ils s'enfuirent ſans combattre ; outre un grand nombre des ennemis qui demeurerent ſur le champ, il y eut environ quatre cens Chevaliers faits priſonniers, & quelque centaine de ſoldats ; enſuite les gens de l'Evêque allerent mettre le feu au Bourg d'Andenne, & n'épargnérent ni l'Egliſe, ni le College des Nobles Démoiſelles. An. 1156. La Armée de [illegible] [illegible] Andenne est brulé.

Le religieux Prélat deſavoüa ces excès, & en reparation fit rebâtir l'Egliſe, & exempta les Dames des taxes qu'elles étoient tenuës de lui payer, ou à ſes Archidiâcres. L'Evêque fait rebâtir l'Egliſe.

Le Comte de Namur fut mortifié de cet échec, mais il ſongea moins à prendre ſa revenche, qu'à moyenner, comme il fit, ſa paix avec l'Evêque.

La Maiſon de Leff ſous Dinant, où l'on tient que Saint Materne a bâti un Oratoire en l'honneur de la Mere de Dieu, fut occupée en prémier lieu par des Clercs, enſuite par des Filles, quelque tems après par des Chanoines, & enfin elle eſt demeurée aux Prémontrés. Monaſtere de Leff

Vers cette année 1155. on y jetta les fondemens d'une plus grande Egliſe, qui fut dediée par l'Evêque moderne ; elle eſt enrichie d'une partie de la vraye Croix de Nôtre Seigneur, qui y fut apportée par Philippe Comte de Namur après ſon retour de la Terre Sainte. 1155. Nouvelle Egliſe à Leff. *Fiſen lib. 2. an. 79. ad 129. n. xli.*

L'Empereur Frederic qui avoit réſolu de porter ſes armes en Lombardie, pour mettre à la raiſon quelques Villes, qui menaçoient de ſe ſouſtraire à ſon obéïſſance, voulut que nôtre Evêque fut du voyage ; ce vigilant Prélat, pour obvier aux inconvéniens, qui auroient pû, pendant ſon éloignement, troubler la tranquilité de la Province, prépoſa au ſpirituel Alexandre de Boulogne Prévôt de Saint Lambert, [& qui fut depuis Evêque de Liege] Hubert Doyen, Baudoüin Archidiacre, & Drogon Abbé de Saint Jacques Il récommanda le ſoin des affaires temporelles à la Nobleſſe du pays.

Il partit donc de Liege au grand regret du Peuple pour aller joindre l'Empereur, & il s'expoſa à tous les hazards de cette guerre, il aſſiſta enſuite au couronnement de l'Empereur, qui ſe fit par le Pape Adrien IV. ; ils revinrent enſemble juſqu'à Trente, où l'Empereur voulant recomoitre les ſervices & la fidelité de l'Evêque, lui accorda avant de L'Evêque aſſiſte au couronnement de l'Empereur à Rome

An 1156. se separer, le Diplome, dont nous avons fait mention à l'an 1148.

L'Empereur Frederic se divorce. Ce Prince qui avoit épousé Adele Fille du Marquis de Vociburg, ne fut pas plûtôt rentré dans ses Etats, qu'il convoqua une assemblée des Archévêques & Evêques de l'Empire, où il y a apparence que nôtre Evêque assista, & il leur communiqua son dessein, & ses raisons pour répudier cette Princesse; les parties entenduës, le mariage fut déclaré nul sous prétexte de parenté, & il épousa la Fille de Renaud Comte de Bourgogne, au-delà de la Saône, riche Princesse que le Comte Guillaume son oncle tenoit depuis quelque tems enfermée dans une tour, à dessein de l'y voir se morfondre de chagrin, & d'envahir ses Etats; mais elle en fut tirée par stratageme.

1157. Il se fit cette année 1157. une association spirituelle de suffrages réciproques, entre les Chanoines de Saint Jean Evangeliste d'une part, & Robert Abbé de Wozor & les Religieux de son Monastére de l'autre, à l'occasion d'un héritage situé dans une Seigneurie qui appartenoit aux Chanoines, & qui avoit été donné audit Monastére; mais dont il n'avoit pû joüir depuis le tems de la donation, parce que le donateur l'avoit engagé.

Confraternité entre les Chanoines de Saint Jean & le Monastére de Wozor. *Ex Sched. cl. v. D. Baron. de* Crassier. L'Abbé ayant donc égard qu'il ne pouvoit le dégager sans un détriment notable de son Monastére, fit une donation de son droit à l'Eglise de Saint Jean Evangeliste, le Chapitre l'accepta, & Drogon Prévôt de la même Eglise, fit présent à l'Abbé de quatorze Marcs d'argent de son propre fonds, qui furent appliqués au profit du Monastére.

Cette communication de biens temporels, donna lieu à la spirituelle, ensorte qu'ils convinrent entre eux d'une confraternité de suffrages & de priéres selon les bésoins réciproques.

L'Evêque revint dans ses Etats sur la fin de l'an 1156. &

1158. les gouverna au grand contentement de tous ses sujets, jusqu'à cette année 1158.; qu'il fut obligé de suivre l'Empereur dans un autre voyage en Italie; où il obscurçit le nom qu'il s'étoit fait.

L'Evêque retourne en Italie.

Mort du Pape Adrien IV. Le Pape Adrien étant mort le prémier de Septembre de l'an 1159., le Cardinal Roland Sienois de naissance, eut la

pluralité des Suffrages des Cardinaux, & prit le nom d'Alexandre III. Cinq Cardinaux élurent Octavian, qui fut soutenu par quelques Sénateurs Romains, & prit possession de la papauté sous le nom de Victor. An 1159. Schisme.

Les deux élus écrivirent à l'Empereur Fréderic qui étoit pour lors occupé au siége de Crême en Lombardie; comme il étoit prévenu contre Alexandre, il ne fit point réponse à sa lettre; & résolut de l'avis des Seigneurs d'assembler un Concile, croyant en avoir l'autorité; il envoya donc à cet effet citer les deux prétendus Papes, & convoqua tous les Evêques de l'Empire & des autres Royaumes, pour voir terminer cette grande affaire par un jugement écclesiastique dans l'assemblée qu'il avoit résolu de tenir à Pavie dans l'octave de l'Epiphanie. *

Alexandre répondit aux Deputés de l'Empereur, qui lui présenterent sa lettre, qu'il ne pouvoit approuver la convocation qui s'étoit faite d'un Concile sans sa participation, & que l'Empereur n'ayant pas de puissance sur sa personne, n'avoit pas l'autorité de l'assujettir à se trouver en sa présence.

Nonobstant cela le Concile fut assemblé, on y agita l'affaire des deux élections, & enfin il fut declaré qu'Octavian avoit été legitimement élu sur la demande du Peuple, & le consentement du Clergé; Roland fut condamné par contumace, comme ayant refusé de se présenter au Concile; la sentence fut portée à l'Empereur qui l'approuva. Nôtre Evêque ayant assisté à cette assemblée avec Renaud Archévêque de Cologne, fut malheureusement du nombre des Schismatiques.

Loüis Roi de France s'en raporta à l'avis de l'Eglise Gallicane qu'il assembla pour ce sujet à Etampes, & sur son sentiment il adhéra à Alexandre, tout l'Occident suivit son exemple, à la reserve de l'Empereur Frederic, qui avec ses Evêques d'Allemagne, rejetta ce Pontife, parce qu'il s'étoit installé sans son approbation.

Davantage, il poussa les choses jusqu'à renouveller la dispute pour l'élection, & l'investiture des Evêques, qui avoit causé tant de troubles dans la Chrétienneté, & fit cette année tous ses efforts pour recouvrer ce droit.

Alexandre, qui ne se croyoit pas en seureté, ni dans Ro-

An 1159. me, ni dans les autres Etats du Saint Siége, à raison que le parti de l'Empereur y étoit trop puissant, passa en France, où il arriva vers les Fêtes de Pâques de l'année suivante.

Origine du Monastére de Bernard-Fagne. Fisen *lib.* x. *pag.* 387. *edit.* 1. Environ le même tems, Weric Prêtre, poussé du desir de la vie solitaire, fit ensorte auprès d'Adelard de Rone homme puissanment riche, qu'il lui fit bâtir, dans sa terre, dite Bernard-Fagne, une Maison & une Chapelle, qui fut appellée la Cellule de la Vierge.

Il en fit une donation à Weric, pour lui, ses compagnons, & leurs Successeurs, qui prirent la Regle de Saint Benoit.

Erlebolde Abbé de Stavelo approuva la donation, & prit cette Maison sous sa protection, comme un fief de son Monastére : c'est à present un Cloître des Guilhelmites.

Les Milanois qui vouloient se soustraire à l'obéïssance de l'Empereur, furent ravis de sa querelle avec Alexandre, & prénant delà occasion de se revolter, ils allerent les armes à la main s'emparer d'un Chateau où Frederic avoit enfermé des trésors, dont ils se saisirent. (Actuar. Affligen. Les Milanois se revoltent.)

Ce Prince ne laissa pas long tems leur rebellion impunie, il assembla l'an 1161. une puissante armée, avec laquelle il alla faire le siége de Milan, qu'il prit le prémier jour de Mars de l'an 1162. (1161. L'Empereur assiege Milan. Godefrid. Monach.)

Il fut si content des services que nôtre Evêque lui rendit dans cette expédition, qu'il lui fit des honneurs distingués, & lui donna le gouvernement d'une partie des pays qu'il avoit conquis. (L'Evêque y assiste. Ægid. *Aur. Vall.* Fis. Foull.)

Vers le même tems le Pape Alexandre convoqua un Concile à Tours, auquel il assista l'année suivante, & où l'on prétend qu'il excommunia Victor & ses Adhérans. (1163.)

Les Commentaires du Monastére de Saint-Tron raportent, que l'Abbé Weric, qui avoit suivi la fortune de l'Evêque Henri, avoit obtenu de l'Antipape Victor, l'usage de la Mitre, & qu'après la mort de celui-ci, il s'accommoda avec Alexandre, de qui il en impetra la confirmation. (Foull *lib.* 4. *c* 13. *n.* 9. *ad marg.* Usage de la mitre à Saint Trond.)

L'an même l'Abbé & Monastére de Wozor sur la riviere de Meuse, furent subrogés par l'autorité de l'Evêque dans la place des Clercs qui occupoient l'Eglise de Falemagne, laquelle fut unie au Monastére. (Diplome pour le Monastére de Wozor. Ex *Archiv. Mon. Valciodor.* P. Marten. *Monum. lib.* 1.)

L'acte en fut passé à Dinant le septiéme de Juin de l'an 1163., & comme il est hors de doute que l'Evêque étoit

pour lors en Lombardie, il faudra dire, que l'acte fut dressé par ses Commissaires. An 1164.

L'Antipape Victor, qui avoit choisi la Ville de Luques en Italie pour le lieu de sa résidence, y finit ses jours le vingt-deuxiéme d'Avril de l'an 1164. Mort de l'Anti-Pape Victor.

On esperoit que par cette mort l'Empereur mettroit fin au Schisme, en reconnoissant Alexandre pour le chef de l'Eglise; mais les Evêques qu'il avoit à sa Cour, ne l'y voyant pas disposé, jetterent les yeux sur Henri de Leyen, qu'ils sçavoient lui être agréable, ce Prélat sçut si bien ménager les choses, qu'il se débarassa de ce fardeau pour en charger Guy de Crême, qui prit le nom de Paschal, & donna le *Pallium* à l'Evêque Henri, par qui il fut consacré le vingt-sixiéme d'Avril, en présence de l'Empereur, & de sa Cour. Paschal autre Antipape.

Pendant le séjour de nôtre Evêque à Milan, on y découvrit les Corps des trois Rois Mages, qui avoient été transferés de la Perse à Constantinople, & apportés de là dans une petite Chapelle au voisinage de Milan par Eustorge Archévêque de la même Ville, il les demanda, & les obtint de l'Empereur pour son Eglise de Liege; mais étant venu à mourir en chemin, comme nous allons voir, Renaud Archévêque de Cologne, qui étoit aussi de l'armée de l'Empereur, les impétra, & les fit apporter dans son Eglise Métropolitaine, où ils sont en grande veneration. Les Saints Corps des trois Rois. Ægid *Aur. Vall.* Alberic. *trium font.*

Henri de Leyen étant sorti de la Lombardie pour retourner dans ses Etats, fut attaqué de maladie, de laquelle il mourut à Pavie le huitiéme d'Octobre de l'an 1165. selon Alberic & les Chroniques de Lobbe. Son corps fut raporté à Liege, & inhumé dans l'Eglise Cathedrale. Mort de l'Evêque Henri de Leyen.

L'on met au rang des hommes illustres qui ont decoré ce siécle, un Seigneur du Duché de Limbourg nommé Gerlac, qui après être retourné de l'expedition de la Terre Sainte au tems de la troisiéme Croisade, ayant pris l'habit de solitaire, visitoit fréquemment le tombeau de Saint Servais à Mastric; il mourut comme il avoit vêcu en odeur de sainteté le cinquiéme de Janvier de l'an 1163., & sa Cellule a été érigée en un Monastére de Religieuses de l'ordre de Prémontré. Hommes illustres Saint Gerlac.

Wibolde Abbé du Monastére de Stavelo, personnage Wibolde Abbé de Stavelo.

An 1164. d'un merite si étendu, que le bruit en étant parvenu jusqu'à Emmanuel Empereur de Constantinople, il l'honnora de ses lettres, & lui fit des présens. Il eût pour Successeur son Frere Erlebolde, dont nous avons parlé.

Henri de Leyen eut été lui même l'un des plus riches ornemens de son siécle, s'il n'eût pas adheré au Schisme & fait certaines démarches par complaisance pour l'Empereur Frederic, qui obscurcirent l'éclat de ses plus belles qualités.

Justification de l'Evêque Obert.

Nous avons fait mention au tems de l'Evêque Obert, d'une lettre que le Pape Urbain II. écrivit à Berenger Abbé de Saint Laurent lez Liege ; dans laquelle ce Prélat est fort noirci, & cela pour quelques raisons que nous avons raportées, & qui sont plus pour, que contre cet Evêque ; la feüille venoit d'être imprimée, lors que nous avons trouvé dans les œuvres du Pere Martene, que Henri de Leyen, l'un des successeurs à Obert, l'appelle, son prédécesseur de sainte ou glorieuse memoire, ce qu'il n'eût pas fait, s'il eut jugé que l'Evêque Obert eût été coupable des griefs dont on l'avoit chargé.

Diva Memoria. P Martene *Monum. lib.* 1. *pag.* 867

ALEXANDRE II. LXI. Evêque.

1165. Alexandre II. qui succeda à Henri de Leyen dans le Siége Episcopal de Liege, étoit Fils du Seigneur d'Orrée au voisinage de Treves, & non pas du Comte de Boulogne, & de la Fille du Roi de Navarre ou de Gascogne, selon l'opinion de quelques Ecrivains ; il avoit été élû Prévôt de l'Eglise de Liege, l'an 1147.

Tout au commencement de son épiscopat, Renaud Archévêque de Cologne, lui offrit sa médiation pour réconcilier à l'Eglise le Comte de Namur, qui en avoit été retranché passé quelques années ; il lui accorda gracieusement sa demande ; l'Archévêque moyenna la paix du Comte, & pour marque de la sincerité de la reconciliation de part & d'autre, l'Evêque & le Comte firent rébatir à leurs fraix communs, l'Eglise du Monastére de Floreffe.

L'Evêque & le Comte de Namur rébatissent l'Eglise de Floreffe.

Goswin Seigneur de Hinsberg, avoit bâti une Eglise contre son Chateau que l'Evêque Henri II. avoit consacrée, & vers ce tems ci, le même Seigneur obtint de l'Evêque Alexandre, qui étoit à Aix-la-Chapelle, la confirmation des donations qu'il avoit faites à ladite Eglise.

Fisen.

Elle fut cedée par après aux Religieuses de l'ordre de Prémontré, qui l'occupent encore à present ; Philippe de Hinsberg Fils du même Goswin fut fait cette année Prêvôt de l'Eglise de Liege, & succeda deux ans après à Renaud dans le Siege de Cologne qu'il remplit long-tems avec dignité, & acquit à son Eglise des biens considerables.

An 1165. L'Eglise de Hinsberg est donnée aux Religieuses des Prémontrés.

Philippe de Hinsberg Archévêque de Cologne.

Sur la fin de cette année, l'Empereur Frederic & l'Imperatrice, se rendirent à Aix-la-Chapelle, à dessein de lever de terre le corps de l'Empereur Charlemagne.

La ceremonie se fit en présence du Clergé & d'une assemblée generale des Etats de l'Empire, le vingt-huitiéme de Janvier de l'an 1166. par Renaud Archévêque de Cologne, & par nôtre Alexandre, l'un comme Metropolitain, & l'autre comme Evêque diocesain, & cela en vertu d'un decret de l'Antipape Paschal, qui avoit canonisé Charlemagne.

Le corps de l'Empereur Charlemagne est levé de terre. 1166.

Plusieurs Docteurs des Decretales, & entre autres le Cardinal d'Ostie, & Jean d'André excusent le Clergé d'Aix, disant que lors qu'ils se sont adressés à Paschal, & aux Cardinaux de son parti, pour en impetrer la canonisation de leur Prince & Patron, ils ont crû de bonne foi s'adresser au Pape legitime.

Aubert. Miræ. *in Fast. Belg. ad* 28. *Januar.* Molan. *natal. S S Belg.*

Quoi qu'il en soit, eu égard que l'Eglise a toleré jusqu'à present les honneurs que les peuples ont commencé de lui rendre dez ce tems-là, & qui se continuent à la memoire de ce religieux Prince ; ne semble-t'il pas qu'elle est censée les avoir approuvés ?

L'Empereur Frederic, qui ne pouvoit souffrir que le Pape Alexandre, qui l'avoit retranché de la communion des Fideles, eut plus long tems la puissance en mains, entreprit vers l'Automne un troisieme voyage en Italie avec une puissante armée.

Fisen *in vit. Alexand.*

Renaud Archévêque de Cologne, & nôtre Alexandre, l'accompagnerent avec leurs troupes, il assiégea Rome le vingt-quatriéme de Juillet de l'an 1167., & employa la ruse pour avoir le Pape hors de la Ville : le Pontife fut obligé de se retirer sur les terres du Roi de Sicile. Ensuite Paschal fut placé sur le siége de Saint Pierre, qui couronna l'Empereur & l'Imperatrice, le premier jour du mois d'Août.

L'Empereur assiége Rome.

& se fait couronner par Paschal.

Tout alloit jusques-là au gré de l'Empereur ; mais la peste qui attaqua son armée, y fit une si prodigieuse mois-

An 1167. son, qu'il fut contraint de quitter promptement Rome, & de prendre le chemin de la Toscane avec peu de suite.

L'Evêque Alexandre fut attaqué de ce mal contagieux, & mourut le neuviéme du mois d'Août du même an; Renaud Archévêque de Cologne, & quantité de Princes d'Allemagne subirent le même sort, le corps d'Alexandre fut raporté à Liege, & enterré dans l'Eglise Cathedrale.

RADULPHE ou RAOUL soixante-deuxiéme Evêque.

Chron. Lobb. Chron. Belg.

APrès la mort d'Alexandre, le Siege épiscopal vacqua quelque tems, Radulphe son Successeur fut élû l'an 1168. Il étoit Fils de Conrad Duc de Zeringhen, & de Clemence Fille de Godefroi Comte de Namur : il parvint à cette dignité par les puissantes sollicitations de Henri Comte de Namur son oncle, & de Berthold Duc de Turinge son Frere.

Scafnaburg. Alberic. ad ann. 1168.

Il arriva vers le même tems, qu'Arnold Archévêque de Mayence fut tué par les Bourgeois de cette Ville là ; ceux que l'on soupçonnoit avoir été les Auteurs de ce meurtre, choisirent Radulphe pour le mettre à sa place ; sitôt qu'il fut sur le siége, il fit fondre une grande statuë d'or, qui appartenoit à l'Eglise de Mayence, à dessein d'en faire des présens, & se mit incontinent en chemin pour aller joindre l'Empereur qui étoit en Italie ; mais comme l'Archévêque Arnold avoit jadis possedé les bonnes graces de ce Prince en qualité de son Chancelier, loin de consentir à une élection faite par les meurtriers de son favori, il obligea Radulphe d'y renonçer, quoi qu'il ne paroisse pas, qu'on l'eut jamais soupçonné d'avoir eu part à ce crime.

Aussi n'eut'il pas la même difficulté pour l'Evêché de Liege, que pour celui de Mayence, son élection fut approuvée, & il prit sans aucun obstacle possession du Siége.

Chron. Belg.

Il étoit actif, vigilant & capable de grandes affaires ; mais il aimoit trop l'argent, & on l'accuse d'avoir vendu jusqu'aux Bénefices Ecclesiastiques, dont on dit, qu'il se faisoit en plein marché, un commerce simoniaque, auquel présidoit certain Udelin, homme de la lie du peuple.

Comme

Comme Wiric Abbé de Saint Tron, rebatissoit l'Eglise de son Monastére, qui avoit été brulée l'an 1156. Il advint qu'en creusant les fondemens de la Chapelle de ce Saint, on y trouva son Corps & celui de Saint Euchere ; Wiric plaça ses sacrés ossemens dans un lieu plus decent, & l'Evêque ordonna que la Fête de cette Translation fut celebrée annuellement

An 1169. Translation des Corps Saints à Saint Tron.

L'an d'après, sur ce qui fut representé à l'Evêque, que des incendiaires mettoient le feu, indifferemment aux fermes, & que l'on envahissoit impunement les biens des gens d'Eglise ; en sorte que les coupables après de grands fraix pour les tenir convaincus, en étoient quites en niant le fait par serment.

Là-dessus, le Prélat fit quelques ordonnances, ou decrets fort severes contre les uns & les autres ; on les peut voir au nombre de quarorze dans le Pere Martene, qui les a extraits hors d'un Manuscript du Monastére d'Alne.

P. Martene *lib.* 1. *Analect. pag.* 492.

Il survint la-même année entre Loüis Comte de Loz, & Wiric Abbé de Saint-Tron un different qui eut de facheuses suites.

Chron. Truden. Different entre le Comte de Loz, & l'Abbé de S. Tron.

Loüis étoit Seigneur du Village de Brusthem, dont neanmoins la souveraineté appartenoit à l'Eglise de Liege, & l'Abbé en étoit Voüé.

On ne sçait par quelle instigation Loüis fit bâtir une tour dans ce Village, & y mit garnison, mais on sçait qu'il en renferma une partie de murailles, pour en faire une Ville : l'Abbé qui n'aimoit pas d'avoir cette nouvelle Forteresse si près de lui, prétendit qu'on ne pouvoit faire de changement à Brusthem, que de son consentement. Gilles Comte de Duras, & Voüé de Saint Tron s'unit avec lui.

Le Comte, qui ne voulut point ceder, se les attira sur les bras, on en vint aux mains, il se fit quelques escarmouches ; mais comme il ne se sentit pas assez fort pour se promettre de combattre avec avantage, il n'osa risquer la bataille, & se retira avec ses troupes.

Peu après il tomba malade ; le Comte de Duras le sçût, & voyant une armée sans chef, il l'attaqua à l'improviste, & la dissipa, ensuite il surprit la nouvelle Forteresse, qu'il brula, & de là se mit en devoir d'aller assieger Loüis dans sa propre Ville de Loz, où on l'avoit porté ; mais

An 1170. craignant que Godefroi Duc de Lothier & Comte de Brabant qui avoit épousé Imaine Fille de Loüis, ne vînt au secours de son Pere, il leva le siege. Il y eut après cela une amnistie par l'entremise des Comtes de Namur & de Mons ; Loüis mourut à peu de jours de là, & fut enterré dans le Beguinage de Loz. Les Génealogistes de sa famille marquent sa mort au douziéme d'Août de l'an 1171.

Godefrid. *apud* Treker.

Mort de Loüis Comte de Loz.

Il eut pour Successeur Gerard, qui étoit alors l'aîné de ses enfans, celui-ci fit la paix avec le Comte de Duras, & pour la mieux affermir, il lui donna sa Sœur Alix en mariage.

Burk. *pag.* 127.

Cession de Herstal à l'Evêque.

L'Empereur Frederic après s'être rendu à Aix-la-Chapelle l'an 1171. y convoqua la plupart des Princes de la Loraine, & au jour de l'assemblée generale, le Duc de Lothier & Comte de Brabant donna par engagement à Radulphe Evêque de Liege tous les droits qu'il possedoit à Herstal, en vertu de son Duché, & cela parmi la somme de trois cens Marcs.

Aussitôt Radulphe remit le même bien entre les mains de l'Empereur, qui le donna là-même à Henri Prévôt de Liege : Gilles Comte de Duras fut constitué Mambour de cette donation avec Othon de Malberg & Alexandre de Nimegue, pour & au profit de l'Eglise de Liege, accroître les revenus des Chanoines de Saint Lambert, & faire l'anniversaire de l'Evêque après sa mort ; de quoi le même Empereur donna ses lettres à Liege l'an 1171. indiction quatrieme le vingt-quatriéme de Septembre.

Chap. *tom.* 2. *pag.* 120.

L'Evêque Radulphe confirma la même année l'union de l'Eglise de Saint Severe à Meff faite au Monastére de Saint Laurent du tems de l'Evêque Henri II.

Ex m. s. Histor. Joan. Stabul. apud P. Martene.

1173. Le Clergé de Hui ayant requis l'Evêque quelque tems après de transporter dans l'Eglise de Nôtre-Dame le Corps de Saint Domitian, il en fit la ceremonie le vingt-deuxiéme de Juin de l'an 1173.

Ce sacré depôt repose encore à present dans une Chasse d'argent que les Bourgeois avoient fait faire. La solemnité fut d'autant plus éclatante, qu'elle ne s'acheva pas, sans que Dieu operât quelques merveilles par l'intercession du Saint.

Godefroi Duc de Lothier, Comte de Brabant, declara

l'an 1173. par un Diplome qu'il donna en faveur du Chapitre de Saint Jean-Evangeliſte, de n'avoir autres droits dans le Village de Nethinnes, en qualité d'Advoüé, que ce que ſes hommes de * fief tiennent de lui, & ce qu'on a coûtume de donner à ſes chaſſeurs, ſelon le jugement des Echevins.

An 1173. Diplome pour le Chapitre de S. Jean Evangeliſte. *Ex ſched. cl. v. D. Baron. de Craſſier.* * Feodeaux.

Il fit auſſi au même Chapitre une ceſſion de quarante ſous qu'il levoit annuellement de la grange des Chanoines, qui eſt aſſiſe dans ce Village, & cela en conſideration du merite de Benoit Doyen, & à la requiſition de ſon fidele Rixon de Tillemont.

Gerard Comte de Loz avoit à peine fait la paix avec Gilles Comte de Duras, qu'il eut un autre demelé avec Albert Comte de Moha ſon beau frere, pour la dote de Gertrude de Loz, qu'Albert avoit épouſée.

* Differend entre le Comte de Loz & le Comte de Duras.

Ce differend étant vuidé, Gerard fit le voyage de la Paleſtine, où Saladin commençoit à faire de grands progrès, & il y a apparence qu'il fut accompagné du Comte de Duras; il avoit laiſſé, avant ſon départ le gouvernement du Comté de Loz à Hugue ſon frere, qui pendant ſon abſence rebâtit la Forteresse de Bruſthem.

Le Comte de Duras revint de ce voyage atteint de la lépre, & comme il n'en pû guerir, il ceda à Conon & Pierre ſes Freres, les Comtés de Duras, d'Agimont & de Rochefort qui lui appartenoient, & ne retint que la terre de Jodogne, & quelques autres biens.

Conon s'étoit oppoſé aux nouvelles entrepriſes de Hugue, & en avoit porté plainte; mais après le retour de Gerard; ils s'accorderent par l'entremiſe de Godefroi Duc de Brabant, & les fortifications demeurerent dans l'état où elles ſe trouvoient au tems de cet accord.

Pendant que la ſimonie, protegée, diſoit-on, par l'Evêque, & accompagnée de l'uſure, & de l'impudicité, regnoient impunément dans le Clergé, & le Peuple de Liege, le Monaſtére de Saint Laurent étoit une Ecole de ſageſſe & de pieté, d'où l'on tiroit les Religieux pour former à la perfection les maiſons voiſines du même inſtitut.

1175. Le Monaſtére de Saint Laurent fleurit

Goſwin, après avoir gouverné neuf ans le Monaſtére de Saint Jacques à Liege, retourna finir paiſiblement ſes jours dans ſa ſolitude à Saint Laurent. Peu après, Gerard fut ap-

An 1176. pellé par les mêmes Religieux de Saint Jacques, & gouverna quelque tems les deux Maisons avec beaucoup de fruit & d'édification. Ceux de Saint Hubert en Ardenne, tirerent de ce saint troupeau Eustache, & ceux de Stavelo Herbald, pour leurs Abbés.

* Le Comte de Haynaut donne satisfaction à l'Abbaye de Lobbe.

Ex Hannoniensi Cartario DD. d'Avesnes apud P. Martene.

Baudoüin Comte de Haynaut demeuroit depuis quelques années separé de la communion des Fideles, ensuite d'une sentence portée par l'Archevêque de Reims, pour avoir persecuté le Monastére de Lobbe ; mais enfin bourelé par les remords de sa conscience, & allarmé à la vûë du danger de son salut, il vint cette année 1176 à resipiscence, & se rendit à Lobbe dans les sentimens d'un homme tres-mortifié ; & là en presence de ses Vassaux, des Legats de l'Archevêque, & de plusieurs Abbés, du Clergé & du Peuple ; il fit solemnellement la satisfaction qu'on lui avoit imposée.

1178. Diplome pour le Monastére de Wozor P. Martene.

L'Evêque Radulphe confirma toutes les donations faites par les Evêques de Liege ses Prédecesseurs au Monastére de Wozor par un Diplome de l'année 1178. indiction onzieme.

Chron. Trudon.

Wiric Abbé de Saint-Tron, après avoir reïteré ses plaintes à Gerard Comte de Loz [au sujet des nouvelles fortifications qu'il avoit faites à Brusthem, & de la garnison qu'il y avoit mise] voyant qu'on ne vouloit pas lui faire raison, & qu'il n'étoit plus soutenu par le Comte de Duras, eut recours à l'Evêque, qui après avoir admoneté le Comte sans effet, resolut de le reduire par la voye des armes.

Guerre de l'Evêq. avec le Comte de Loz.

Tongre brulée.

Le Comte en fut averti, & voulut prévenir l'Evêque ; il se saisit donc de la Ville de Tongre, qu'il brûla & pilla sans épargner l'Eglise, ni la Maison que l'Evêque y avoit.

Radulphe indigné de cet affront, assembla ses troupes, & prit les Villes de Loz, & de Bilsen, le fort Chateau de Coëlmont, & autres places, qui subirent le même sort que Tongres : il alloit en faire autant aux autres Villes ; lors que le Comte de Namur, oncle à Gerard, & le Comte de Haynaut ou Juliers selon d'autres, intercederent pour le Comte de Loz, & ce fut à leurs prieres que Radulphe lui accorda la paix, par laquelle il fut dit, que les fortifications de Brusthem seroient demolies.

Plusieurs de nos Historiens raportent ce fait à l'an 1170, mais les Chroniques du Pays-Bas, & de Saint-Tron le marquent précisement à la dixiéme année de l'épiscopat de Radulphe ; & d'ailleurs Loüis Comte de Loz, étoit encore en vie l'an 1170. & neanmoins, c'est Gerard son Fils, qui surprit & brûla la Ville de Tongre, & avec qui Radulphe fut en guerre. An 1178.

Pendant la paix, Gerard voyant que sa Ville de Loz bâtie sur les confins de son territoire, étoit sujette aux irruptions de ses ennemis, & avoit été assiegée deux fois en peu d'années, transfera sa Cour à Curenge, où il fit bâtir un Chateau ; & depuis lors les Gentilshommes, & les Feodaux qui composent le premier Tribunal du Comté de Loz, y ont tenus leurs assemblées, & c'est ce qu'on appelle à present la Sale de Curenge. La Sale de Curenge.

Vers l'an 1179. Lambert, dit le Begue Prétre, fit bâtir sur son fonds, une Eglise en l'honneur de Saint Christophe, & quelques maisons contiguës, pour servir de retraite à quelques Filles devotes ; celles qui embrasserent ce nouvel institut, furent appellées Beguines, elles se sont fort multipliées dans les Pays-Bas. 1179. Fondation de l'Eglise de Saint Christophe.

Comme le nom de Beguine souffrit ensuite quelques reproches, au tems des erreurs des Beguards, & Beguines, qui furent proscrites par Clement V. dans le Concile de Vienne en Dauphiné ; le Pape Jean XXII. declara par une Decretale, que cette censure ne regardoit aucunement les Beguines du Pays-Bas, qui n'avoient point eu part à ces erreurs, & ne tiroient pas leur origine de ces Heretiques ; mais de Lambert le Begue. Fisen *lib*. *x*.

Il y en a qui disent, que trois Freres de l'ancienne Maison des Coquins firent vers le même tems reparer & agrandir à l'opposite de Saint Cristophe, un Hôpital, qui avoit été bâti dez le tems de Notger, & réédifié l'an 1129. Hôpital des Coquins. 1180.

D'autres sont d'opinion, que l'Hôpital des Coquins, fut fondé & bâti l'an 1133. par les trois Freres susmentionnés, & que l'Abbé de Saint Laurent fit reparer la Chapelle bâtie sous l'Evêque Notger, & y donna quelques biens, l'on croit que c'est de là que vient le droit de Patronage que les Abbés de ce Monastére ont conservé sur cette Chapelle. Foull. *lib*. 4. *c*. 14. *ad marg*.

Cet Hôpital fut long-tems aprés converti en un Con-

An 1181. vent, qui eſt occupé par des Religieuſes Angloiſes de l'ordre de Saint Sepulchre.

Lambert le Begue preche.

Lambert le Begue, dont nous venons de parler, homme zelé pour le maintient de la diſcipline écclesiaſtique, mais qui n'avoit point de Miſſion, entreprit par ſon propre mouvement, de declamer en public contre les dereglemens des gens d'Egliſe ; il fut bientôt applaudi par le menu peuple, qui le ſuivoit, & le prônoit par tout.

Quelques Clercs pouſſés par les principaux, le denoncerent à l'Evêque, qui ordonna qu'on le ſaiſiroit, s'il étoit trouvé ſans être muni des lettres requiſes : il fut pris au flagrant, & mené en priſon, & comme on le conduiſoit à travers de l'Egliſe Cathedrale, il fut jetté par terre, & maltraité à coups de pied, alors, il dit en gemiſſant, que le jour viendroit, où l'on verroit l'Autel de la Vierge ſoüillé par des animaux immondes.

Enſuite il fut preſenté à l'Evêque, qu'on avoit prevenu puiſſanment, il fit mine de l'écouter & le fit reſſerer dans le Chateau de Revogne ; mais on ſuggera à l'Evêque de le tirer de priſon pour appaiſer le peuple qui commençoit à éclater en murmure ; il le fit ſortir, & l'envoya à Rome, dans la penſée que le Pape lui feroit porter la peine de ſa prévarication.

Lambert entreprit le voyage ; & ſe fit connoitre au Saint Pere, qui temoigna être content de ſes ſervices, lui donna des lettres favorables pour l'Evêque, & revint à Liege muni des pouvoirs qu'on accorde ordinairement aux Miſſionaires.

Guerre du Comte de Loz avec le Comte de Louvain.

Gerard Comte de Loz eut cette année une guerre avec Henri Comte de Louvain, au ſujet du Comté de Duras, & de la Voüerie de Saint Tron.

★ Jacques de Guiſe partie 3. chap. 47. & 48.

Conon & Pierre de Duras [à qui Gilles, leur Frere aîné, devenu lepreux avoit cedé la pluſpart de ſes biens] étant demeuré ſans enfans, les donnerent à l'Egliſe de Liege ; mais ils changerent bientôt de ſentiment, & vendirent le Comté de Duras & la Voüerie de Saint-Tron au Comte de Loz, & le Comté de Clermont, entre Hui & Liege, avec les terres de Montaigu & de Rochefort, & la Voüerie de Dinant à Wederic de Walcour, qui avoit épouſé Berthe leur Sœur ; ils s'étoient neanmoins reſervés l'uſufruit de toutes ces terres.

On prétend que l'Evêque Radulphe conſentit à cette

vente, & que parmi une somme d'argent, qu'il reçût, il abandonna les droits de son Eglise. An 1181.

Conon quelque tems après eut difficulté avec le Duc de Limbourg, à qui il refusoit de payer certains droits, que le Duc prétendoit lui être dûs pour la Voüerie de Saint Tron, que ses Prédecesseurs [après l'avoir reçûë en fief de l'Evêque de Metz, comme Seigneur de cette Ville] avoient renduë en arriere fief au Comte de Duras, qui n'étoit proprement que Sous-Voüé. Jacques de Guise,

Sur le refus de Conon de satisfaire aux demandes du Duc, la cause fut plaidée, & on declara, que la Sous-Voüerie qu'il continuoit de posseder pendant sa vie, étoit tombée en commise, le Duc la vendit au Comte de Loz, qui en avoit deja acquis la proprieté de Conon même.

Celui ci se voyant privé par cette vente de l'usufruit de la Sous-Voüerie, en fut si irrité, qu'il revoqua le contract qu'il avoit fait avec le Comte de Loz, & vendit sa terre de Duras, & la Sous-Voüerie de Saint Tron à Henri Comte de Louvain, qui de son côté prétendoit, que le Duc de Limbourg n'en avoit pû disposer à son préjudice, & soutenoit que la Voüerie avoit été donnée en dote à sa Mere avec d'autres biens.

Il se saisit donc du Chateau de Duras, & attaqua vivement le Comte de Loz, qui pour maintenir son droit, implora l'assistance de Radulphe, & fit alliance avec le Comte de Haynaut.

Ce dernier entra à main armée dans le Brabant: Henri, qui assiegeoit la Ville de Saint-Tron, & n'étoit pas en état de tenir contre le secours qui approchoit, trouva bon de lever le picquet, & de se retirer.

Les affaires demeurerent quelque tems en cet état, sans qu'il fut rien entrepris de part ni d'autre ; mais après la prise de la Ville de Jerusalem par Saladin Soudan d'Egipte, comme nous dirons en son lieu, on précha la Croisade par tout.

Gerard resolut de se croiser une seconde fois, & voulut finir cette affaire avant de partir. On choisit donc pour Médiateur Philippe Archevêque de Cologne, qui moyenna entre eux un accord, suivant lequel le Comte de Loz devoit compter à Henri la somme de huit cens Marcs d'argent,

An 1181. au moyen de quoi celui-ci promettoit de ne plus l'inquieter, ni ses Successeurs, au sujet de la Vouërie de Saint-Tron, jusqu'à ce qu'ils eussent restitué cette somme.

Le Duc Godefroi Pere de Henri, & le Comte de Flandre, se rendirent caution pour la seureté de ce contract, & la terre de Duras après avoir été demembrée quelque tems, demeura enfin au Comte de Loz.

1182. Fondation de l'Abbaye de Herkenrode.

Le même Gerard Comte de Loz, fonda l'année suivante l'Abbaye des Religieuses d'Herkenrôde de l'ordre de Cisteaux au Pays de Liege, elle est celebre par la splendeur de la naissance des Filles nobles qu'on y reçoit, à l'exclusion d'autres; par la magnificence des bâtimens, & les grands biens qu'elle possede; mais elle est plus respectable encore par le précieux depôt de la Sainte & Miraculeuse Hostie, qui est conservée dans leur Eglise.

L'Hôpital de Cornillon.

On croit que la Maison de l'Hôpital de Cornillon fut bâtie cette même année par la liberalité de quelques Seigneurs du Pays, & des Bourgeois de Liege, qui avoient fait le voyage de la Terre Sainte avec les Croisés, & en étoient revenus touchés de la lépre.

Elle est fondée pour les personnes atteintes de cette maladie; les hommes ont leur Maison separée de celle des femmes; il y a dans l'une & dans l'autre des Freres & des Sœurs destinés au service des malades.

Il y avoit dejà quelque tems que des Lepreux se tenoient sous des petites huttes au pied de la Montagne de Cornillon; mais presque abandonnés de secours humains; ils demeurerent dans cet état jusqu'au tems de l'Evêque Radulphe, que quelques Seigneurs & Dames fonderent des Ladreries dans le Pays.

Celle de Cornillon prit une forme de Religion sous le même Evêque Radulphe, selon le temoignage qu'en rendirent les Echevins & le Peuple de Liege, par un Record de l'an 1176.

Ensuite, à la requete des Fondateurs, ce petit Corps fut soûmis à la Regle de Saint Augustin; & fit les trois vœux accoutumés de Religion

Cette Regle est demeurée en vigueur long-tems après la mort de Sainte Julienne, seconde Prieure des Sœurs; mais ensuite elle est tombée dans le relachement par un effet de

effet de l'inconſtance humaine, & des malheurs des tems; cependant les Evêques de Liege n'ont rien negligé juſqu'à préſent pour y faire revivre la diſcipline réguliere; & la ſoûtenir par leurs Ordonnances, ſans avoir pû réuſſir, en ſorte qu'il ne reſte aujourd'hui dans cette Maiſon que quelques foibles traces de l'obſervance religieuſe. An 1182.

L'Evêque Radulphe dreſſa l'an 1189. quelques Reglemens pour cette Maiſon, comme étant déjà bâtie & dotée. L'Evêque Robert confirma l'an 1245. les lettres de Radulphe, & obligea tous les Freres & Sœurs, tant infirmes que ſains, d'obſerver la Regle de Saint Auguſtin. Fouil. *lib.* 4. c. 14. n. 19.

Au reſte elle eſt demeurée juſqu'à preſent ſujette au Magiſtrat de Liege, hormis dans le ſpirituel, & ce qui importe charge d'ame.

Dans le tems qu'on ſe promettoit de voir des fruits abondans de la Miſſion, que Lambert le Begue avoit commencé d'exerçer après ſon retour de Rome, la mort arrêta ſes progrès, pour couronner ſes travaux. Il fut enterré dans l'Egliſe de Saint Chriſtophe parmi les larmes & les bénédictions du Peuple. An 1183. Mort de Lambert le Begue.

Environ deux ans après, le feu ſe prit le vingt-huitiéme d'Avril vers le ſoir à la Maiſon d'un Bourgeois, & ſe communiqua aux voiſines, gagna les Cloîtres, & l'Egliſe de Saint Lambert; les deux Tours furent reduites en pouſſieres, les poutres en tombant briſerent par leur poids le pavé de marbre, & les cloches furent fracaſſées; de là il s'élança ſur celle des onze mille Vierges, de Saint Pierre, & de Saint Clement, qui furent embrazées avec le vieux Palais Epiſcopal, & tout ce qui y joignoit. 1185. Incendie de l'Egliſe de Saint Lambert. Lambert *Parv.* *Chron. Gemblac.* *Faucil. ver.*

La Chaſſe de Saint Lambert qui étoit dans cette Egliſe, fut tranſportée dans celle de Saint Barthelemi, non ſans perdre quantité de précieux bijoux, dont elle étoit enrichie.

Les peintures qui étoient d'un prix ineſtimable, & les chartes perirent dans les flammes, qui endommagerent tous les Autels, hormis le grand, qui étoit dedié à la Sainte Vierge, le feu ne le toucha pas, non plus que l'Egliſe de Nôtre-Dame aux Fonts, qui eſt contiguë à la Cathedrale.

Un ancien Hiſtorien a obſervé que les Chanoines de Saint Lambert, après avoir fait toute la diligence poſſible Jean d'Outre-Meuſe.

An 1185. Chap. in not. in vit. Rad. to. 2. pag 130.

pour reparer la perte de leurs lettres & de leurs chartes, en recouvrerent enfin une partie par les secours de quelques Seigneurs du Pays, on les redigea en un livre, dit le livre aux chartes, & ensuite ils le firent approuver par le Pape & par l'Empereur.

Comme l'Eglise de Saint Lambert a été de tems en tems démolie, & réédifiée, nous avons crû pouvoir inserer ici les changemens qu'on y a faits depuis son origine.

Saint Monulphe fit bâtir vers l'an 580. une Chapelle en l'honneur des Saints Cosme & Damien, au même lieu où est aujourd'hui l'ancien Chœur, & où Saint Lambert fut martyrisé l'an 698.

Saint Hubert son Successeur agrandit ce lieu vers l'an 710. ou 712. & y bâtit une Eglise en partie sur les fondemens de la Chapelle, en l'honneur de la Vierge & de Saint Lambert, dans laquelle il fit transporter le Corps du Glorieux Martyr. L'Evêque Notger la fit démolir, & éleva un autre Vaisseau beaucoup plus ample sur de nouveaux fondemens, lequel fut brûlé en partie au tems de l'Evêque Radulphe, comme nous venons de dire.

Quelque tems après, on jetta les fondemens de l'Eglise qu'on voit aujourd'hui, laquelle n'a pû être parachevée qu'environ soixante sept ans après l'incendie.

1186. Prédiction de Lambert le Begue arrivée.

L'Evêque & le Chapitre voulant reparer leur Eglise, il fut resolu d'une voix commune de démolir le maitre Autel, pour dresser un plus grand à sa place, & alors on vit, suivant la prédiction de Lambert le Begue, les Cochons se veautrer dans les décombres de cet Autel.

Bulle pour le Chap. de Saint Jean Evangeliste. Ex Sched. cl. v. D. Baron. de Crassier.

Le Pape Urbain III. donna l'an 1186. une Bulle aux Chanoines de Saint Jean Evangeliste, par laquelle il prend en sa protection, cette Eglise Collegiale, & generalement tous les biens & droits qu'elle a acquis, & qui sont specifiés dans la Bulle, comme aussi ceux qu'elle pourra acquerir dans la suite par la concession des Souverains Pontifes, par la liberalité des Rois & Princes, ou par les offrandes des Fidéles, voulant qu'ils leur demeurent inviolablement, & à leurs Successeurs. La Bulle est du vingtiéme de Juillet 1186. indiction quatriéme.

Vers l'an 1187. Henri Roi de Germanie, dit le Severe, que Fréderic son Pere avoit fait couronner dez l'âge de

cinq ans, à Aix-la Chapelle] vint à Liege, pour mettre d'accord Henri Duc de Brabant, & Baudoüin Comte de Haynaut, qui vouloient se mettre en possession du Comté de Namur, du vivant du Comte Henri, leur oncle commun.

An 1187. Le Roi Henri vient à Liege. Heiss. *Hist. Imp.*

Les deux Contendans étant à portée de la Ville, firent leur entrée; mais le Duc de Brabant, qui étoit jeune & de belle taille, fit la sienne avec tant de pompe & d'éclat, suivi de trois cens Chevaliers, bien montés, & superbement parés, que le Roi Henri en fut picqué. Nous verrons les funestes suites de ce dépit dans la vie de Saint Albert, qui succeda à Radulphe.

Foull. *lib.* 4. *c.* 14. *n.* 13.

Après quelques conferences, il se fit une paix entre le Duc & le Comte, mais le feu de la querelle se ralluma peu après.

On vit à Liege au mois d'Avril de l'an 1188. une espéce de déluge d'eaux, qui vinrent fondre depuis la hauteur de Sainte Walburge jusques hors Chateau, avec tant d'impetuosité & de furie, que non seulement elles envelopperent & ensevelirent les vivans; mais de plus elles déterrerent les morts.

1188. Inondation. Lambert. *Parv.*

Les affaires de la Palestine alloient fort mal pour la Chrétienneté; Saladin Roi d'Egypte s'étoit rendu maitre de la Ville de Jerusalem l'année précedente, en sorte que cette triste nouvelle étant parvenuë à Rome, Clement III. qui fut élû Souverain Pontife au mois de Decembre de la même année, envoya ses Legats dans toutes les Cours des Princes Catholiques, pour les inviter à une guerre sainte.

Troisiéme Croisade.

Le Saint Pere destina Henri Cardinal & Evêque d'Albano vers les Allemagnes; ce Prélat se mit en voyage au commencement de l'an 1188. & prit son chemin par Liege. Il n'y fut pas long tems, qu'il connut par lui-même la grandeur de la playe, que la Simonie, source féconde de tous les désordres, avoit faite au cœur du Clergé; voulant donc en arracher la cangrêne, il se mit à déclamer publiquement contre les excès communs, & principalement contre la détestable venalité des Bénefices Ecclesiastiques, avec tant de vehemence, de zéle & d'onction, que quantité de gens d'Eglise, frappés de l'horreur du danger, vinrent

Henri Legat du Pape vient à Liege.

1188. remettre leurs Prébendes entre ses mains pour en disposer à son gré.

Le Legat touché d'un changement si promt, & si inespéré, après les avoir absous, leur fit des graces équivalentes pour leurs Bénéfices, & les dispersa dans d'autres Eglises, que celles où ils les avoient possedés.

Tant il est vrai, que Dieu tient les cœurs des hommes entre ses mains, & que son esprit soufle où il veut, car enfin voilà en peu de jours une subite conversion de cœurs dans le Clergé, & que l'on desesperoit de voir en plusieurs années.

L'Evêque se croise

L'Evêque, qui avoit été ébranlé par les puissantes paroles du Legat, voulut servir de modele de penitence à son Peuple, & se croisa publiquement, quantité de Prélats, Gerard Comte de Loz, Conon & Pierre de Duras, & plusieurs autres Seigneurs du Pays suivirent son exemple, & se signalerent dans les avantages qu'on remporta sur les ennemis de la foi.

Le Legat poursuivit son chemin en Allemagne avec sa troupe, ils arriverent à Mayence au Carême de l'an 1188. L'Empereur, qui y avoit convoqué une Diete generale de l'Empire, se croisa lui-même avec un grand nombre de Prélats & Princes.

1189.

Donation de l'Eglise de Tillemont à celle de Saint Iean Evangeliste.

Ex Sched. cl. v. D. Baron. de Crassier.

Godescalck Chanoine de Saint Jean Evangeliste fit cette année à son Eglise une donation de celle de Tillemont, avec le droit de personnat, & tous autres, que le Donateur possedoit. L'Evêque Radulphe, & Albert Fils du Duc de Loraine & Archidiacre de Saint Lambert, confirmerent la donation l'an même 1189. & le Pape Clement III. l'approuva par une Bulle du trentiéme Mars 1190. en vertu de quoi le Chapitre de Saint Jean, est encore en possession de la Dixme de Tillemont, & de donner les prébendes de l'Eglise.

Eglise de Saint Foillian. Iean d'Outre-Meuse.

Foull. ad an 1089.

Un Ecrivain renommé, dit, qu'on n'a point bâti d'Eglises depuis Sainte Catherine jusqu'à Saint Remacle au Pont avant 1189. laquelle année, selon lui, est celle de la fondation de Saint Foillian : cependant le vulgaire est d'opinion, que l'Eglise de Saint Nicolas Outre-Meuse, fut bâtie la même année.

L'Empereur, qui pendant tout l'hyver s'étoit appliqué à lever une puissante armée, & à la fournir des provisions

néceſſaires, ſe rendit au mois d'Avril 1189. à Ratisbonne, qui étoit le rendez-vous de toutes les troupes, & ſitôt qu'elles furent arrivées, il prit la route de Hongrie pour ſe rendre à Conſtantinople, & de là paſſer en Aſie. An 1189.

L'Evêque Radulphe étoit du nombre des Prélats qui le ſuivoient, & il menoit avec lui beaucoup de Gentilshommes du pays, entre leſquels étoit Theodore de Celles, de qui il ſera fait mention ci-après; & il y a bien de l'apparence que Gerard Comte de Loz l'accompagna auſſi, quoi que quelques-uns ſoient d'opinion, qu'il fit le voyage par mer avec les Comtes de Flandre, de Cleves & pluſieurs autres, à l'armée de Philippe Auguſte Roi de France. Ægid. Aur. Vall. Addit. ad Schafnab.

Fréderic eut beaucoup à ſouffrir dans ce voyage par la perfidie de l'Empereur Grec, qui loin de lui fournir, comme il s'y étoit obligé, les vivres néceſſaires à juſte prix, le traita néanmoins en ennemi declaré; mais Fréderic le fit bientôt répentir de ſa mauvaiſe foi, il marcha vers Conſtantinople à deſſein de l'attaquer, & n'ayant pû être arrêté par les troupes du Prince Grec, celui ci fut obligé de lui faire excuſe, & de demander la paix, auſſi Fréderic obtint ce qu'il voulut; mais comme la ſaiſon étoit trop avancée, il paſſa l'hyver en Thrace, & vers les Pâques de l'an 1190. il s'avança vers Gallipoli, où il traverſa l'Helleſpont.

Sitôt qu'il eut mis le pied en Aſie, les Princes Muſulmans firent leurs efforts pour l'empêcher d'avançer; il les répouſſa, les vainquit par tout, & prit leurs Villes; mais par un malheur extrême, comme il paſſoit le Cydne, Fleuve de Cilicie [rendu célébre dans l'Hiſtoire, par le danger qu'Alexandre courut de ſa vie, pour s'être baigné pendant les chaleurs de l'Eté dans ſes eaux trop froides] il s'y néia, ſon cheval s'étant abbatu ſous lui, ou ſelon d'autres, ayant voulu s'y baigner, il mourut ſaiſi tout à coup du froid extraordinaire de l'eau de ce fleuve. 1190. Mort de l'Empereur Fréderic.

Fréderic Duc de Suabe ſon Fils, prit la conduite de l'armée, & la mena par terre juſqu'à Antioche, hormis un détachement qu'il envoya par mer dans la Paleſtine. Enfin il arriva devant Ptolemaïs, où il joignit le Roi de Jeruſalem, & les Princes ſes Alliés, occupé depuis deux ans au ſiége de cette importante place; mais à peine fut-il arrivé & de ſon Fils.

An 1190. au camp, que la maladie s'y mit, & l'enleva en peu de jours.

Après la mort de ce Prince, les Prélats & Seigneurs Allemans, qui n'avoient plus de chef se débanderent, & plusieurs retournerent chez eux sans attendre la prise de Ptolomaïs, laquelle ne se rendit qu'en Juillet de l'an 1191. après l'arrivée de Philippe Auguste Roi de France, & de Richard Roi d'Angleterre.

L'Evêque Radulphe fut du nombre de ceux qui abandon-

1191. nerent ce siége ; il étoit accompagné du vaillant Chevalier Theodore de Celles, qu'il gratifia d'un Canonicat de Saint Lambert.

Cet Evêque vint mourir près de Fribourg le cinquiéme Août de l'an 1191. & fut enterré dans son Chateau de Herderen. Le Bruit courut qu'il avoit été empoisonné ; mais le Comte de Loz finit glorieusement sa vie les armes à la main, il fut tué dans un assaut qu'on donna à Ptolemaïs.

Mort de l'Evêque Radulphe.

Pendant la vie de cet Evêque, le Pape Lucius III. confirma par une Bulle datée du dixiéme des Calendes d'Avril 1183 toutes les donations faites ci-devant au Monastére de Saint Hubert en Ardenne, & qui avoient deja été approuvées par le Souverain Pontife Honnoré II.

Le Pape confirme les donations faites au Monastére de St. Hubert en Ardenne.

Le Saint Pere dénomme entre les places qui sont specifiées dans la Bulle, la Maison ou Prieuré de Mirewart, que Henri I. Evêque de Liege avoit fait bâtir [après qu'il eut fait démolir le Chateau] & qu'il donna ensuite à ce Monastére, avec le Moulin, le droit de pesche, Prairies, Terres, & autres appartenances ; comme aussi la terre de Grupont, & autres biens, qu'il avoit détachés, dit-il, de la Mense Episcopale, du consentement du Chapitre.

Le Pape défendit aussitôt ; sous peine d'excommunication, de plus bâtir de forteresse à Mirewart, afin que le Monastére ne fut point inquieté par les Garnisons ; & c'est aussi la raison pourquoi l'Evêque Henri avoit fait démolir l'ancien Chateau, après avoir acheté la Souveraineté de cette terre, de Richilde Comtesse de Haynaut, à qui elle appartenoit.

Alberic. Butkens.

Les Evêques Successeurs de Radulphe ne laisserent pas dans la suite d'y établir un Châtelain, comme en ayant conservé la souveraineté & plusieurs biens, selon que le raporte Albuin à l'année 1088.

An 1191.

SAINT ALBERT DE LOUVAIN soixante-troisiéme Evêque.

HEnri Duc de Lothier, Comte de Brabant, & Baudoüin Comte de Haynaut, qui disputoient vivement la place de Radulphe, se rendirent à Liege en cortéges magnifiques au jour marqué pour l'élection, Albert de Louvain, Frere à Henri, eut la pluralité des suffrages, le Clergé, la Noblesse & le Peuple concoururent à son élection : il n'y eut que cinq ou six Chanoines, qui donnerent leurs suffrages à Albert de Reyteste, Prêvôt de Saint Lambert, à la persuasion du Comte de Haynaut son cousin.

Ce Prince [qui craignoit que le Duc Henri son ennemi, ne devînt trop puissant par l'accession de cette nouvelle dignité à sa Maison] fit tant auprès de Reyteste, qu'il lui persuada d'aller trouver * l'Empereur qui étoit en Italie, pour s'opposer à la confirmation de l'élection d'Albert, & l'empêcher d'obtenir les Regaux : il partit donc aussitôt, chargé de riches présens, & muni des lettres du Comte de Haynaut.

* Henri VI.

Etant arrivé au lieu, il fut accueilli avec tous les honneurs dûs à un proche parent de l'Imperatrice ; mais soit que l'Empereur fut prévenu contre lui, ou qu'il eût formé quelque dessein ; il le congédia gracieusement, & lui dit, qu'il pouvoit aller en Allemagne, où il le suivroit dans peu de jours.

Les Deputés d'Albert de Louvain rencontrerent l'Empereur vers les Alpes, il les reçut avec honneur, & leur dit, qu'il avoit fixé le prémier jour de Février de l'année suivante pour entendre les parties.

Dans ces entrefaites, le Duc Henri Frére à Albert élû, reçût la nouvelle de la mort de Philippe Comte de Flandre, arrivée en Syrie, & aussitôt il déclara la guerre au Comte de Haynaut pour la succession ; mais celui ci, lui donna tant d'affaires, qu'il ne songea plus à celles de son Frére;

Le Duc Henri declare la guerre au Comte de Haynaut.

An. 1191. Dans le même tems l'Empereur avoit à sa Cour, le Comte de Hostade, qui tenoit l'un des prémiers rangs parmi les Generaux d'armées, & s'étoit signalé dans l'expedition de la Calabre.

Ce Seigneur sçût prendre son tems pour insinuer au Prince combien il étoit perilleux dans la conjoncture présente, de songer à Albert de Louvain ; Henri son Frére est puissant, il a le cœur élevé, & donne dejà de l'ombrage à l'Empire ; que sera-ce lors qu'il verra sa puissance accruë par la dignité de son Frére ?

Il ajoûta à cela, que Reytesse [bien connu à l'Empereur, n'étoit pas un sujet propre à soûtenir l'honneur du choix qu'il en pourroit faire, & aussitôt il fit couler qu'il avoit un Frére, nommé Lotaire, Chanoine de l'Eglise de Liege, & Prêvôt de celle de Bonn, qui seroit & plus utile à l'Empire, & plus devoüé à Sa Majesté Imperiale, qu'Albert de Louvain : l'Empereur l'écouta, & dit qu'il y feroit attention.

Le tems marqué, pour apprendre les volontés de l'Em-
1192. pereur, étant venu ; les deux Candidats se rendirent à Aix-la-Chapelle. Albert de Louvain étoit accompagné des Chanoines de Saint Lambert, au nombre de plus de quarante, & dont la plulpart étoient constitués en dignité ; Reytesse n'avoit à lui, que cinq ou six simples Capitulans.

La rémontrance du Comte de Hostade avoit été suivie de présens considerables ; & l'Empereur voulant couvrir son dessein, de maniére qu'on ne pût le soupçonner d'avoir conferé l'Evêché par intéret, differa le jugement de la cause, sous couleur des grandes difficultés qu'il rencontroit, & pendant ce délai, il porta son Archi-Chancellier en deça des Alpes, de se démettre de sa dignité, & il en revêtit Lotaire en présence des Princes & des Seigneurs de sa Cour ; mais quelques précautions qu'il eut pris pour traiter cette affaire avec le dernier secret, Albert de Reytesse en eut le vent, & comme il se vit à la veille d'être joué, il alla, accompagné de sa petite troupe se réünir avec Albert de Louvain.

Lotaire compta la somme de trois mille Marcs pour cette charge.

Foull. *lib.* 4. *c.* 15. *n.* 4.
Chap. *tom.* 2. *pag.* 139.

Le lendemain, il se rendit à la tête des Chanoines à la Salle d'audience, porta la parole, & demanda en leur nom, & en celui de l'Eglise de Liege ; qu'il plût à Sa Majesté Imperiale de confirmer par son autorité l'élection canonique d'Albert de

d'Albert de Louvain, & de lui accorder ses Régaux. An 1191.

L'Empereur, qui ne sçavoit rien de ce changement, parut surpris ; mais pourtant il répondit, que la demande de Reyteste n'étoit ni juste ni raisonnable, ni digne de la Majesté de l'Empire ; & qu'il avoit appris de l'Empereur Fréderic son Pere, de glorieuse memoire, que lors qu'il y a des partis dans les élections des Evêques, l'Empereur est en plein droit de nommer & d'investir, quiconque il juge digne de l'Evêché ; & que, quand même les suffrages auparavant divisés, seroient réünis, il suffisoit, que l'élection eût été contentieuse pour le mettre en possession de ce droit.

Les Chanoines voulurent remontrer, qu'il n'y avoit eu dans leur élection, ni partis, ni débats, qu'il paroissoit, que le nombre de cinq Capitulans, ne pouvoit contrebalancer, celui de près de cinquante ; mais l'Empereur s'émut, & sur l'heure il nomma Lotaire Evêque de Liege, & l'investit, quoi qu'il fut un de ceux qui avoient donné leur voix pour Albert de Louvain.

L'Empereur nomme Lotaire Evêque de Liege.

Aussitôt celui-ci prit la parole, & dit que son élection étoit canonique, qu'on lui faisoit injure, & en même tems, il appella au saint Siége, de la liberté Ecclesiastique opprimée en sa personne, & en celle des Chanoines de l'Eglise de Liege.

Albert de Louvain en appelle au saint Siége.

Albert de Reyteste, homme inconstant, fut ébranlé, & se soumit avec quelques autres à la volonté de l'Empereur ; mais comme le gros demeuroit inébranlable, le Prince, de l'avis de son Conseil, ne poussa pas la violence plus loin, & il congedia les Chanoines, qui reprirent le chemin de Liege. Lotaire les suivit bientôt, & trouva le Comte de Haynaut, ennemi de la Maison d'Albert, tout prét à seconder ses desseins.

Au contraire tout alloit à rebours du côté d'Albert, les Chanoines se désunirent, & le Duc son Frére ne l'assistoit que foiblement ; mais il sçut tirer des forces de sa foiblesse même, & par une grandeur d'ame, digne de sa naissance, & de sa vertu, il prit une résolution, qui lui fit surmonter tous les obstacles, à la confusion de ses ennemis.

Il entreprit d'aller à Rome secretement, accompagné de Wathier de Cranecy Archidiacre, de Thomas de Marbais

An 1192. Chanoine de Saint Lambert, & de deux domestiques affidés, tous en habits déguisés.

Ægid. Aur. Vall. Un Auteur dépeint cet illustre voyageur, ayant un chapeau de toile noire, des souliers rustiques, un habit de bure, un ceinturon de vieux cuir, auquel étoit attaché un grand coutelas.

Comme il sçavoit de bonne part, que l'Empereur avoit mis de ses gens sur les routes communes pour l'arrêter; il prit avec les siens des sentiers détournés, & sçût si bien dérober sa marche, qu'il arriva heureusement à Rome vers les Pâques.

Il arrive à Rome Chap. in vit. S. Albert. tom. 2. pag. 143.

Quelques jours après, il fut présenté au Pape Celestin III. par les deux Chanoines susmentionnés de l'Eglise de Liege. Le Pontife l'embrassa, loüa son courage, & lui fit espérer tout l'avantage qu'il pouvoit se promettre de la bonté de sa cause.

Toute la Cour de Rome s'empressoit à l'envi de combler ce jeune Prince d'honneur & de présens, & on l'en estimoit autant plus digne, qu'il se montroit humble & modeste. Il fit distribuer au plûtôt ses piéces justificatives aux Prélats Deputés par le Pape, qui les examinerent jusqu'à la Pentecôte.

Le jour étant venu, auquel la cause devoit être plaidée en plein Senat, Albert qui étoit présent, & sçavoit, que quelques Prélats, dévoüés à l'Empereur, se seroient volontiers excusés des porter suffrage, par la crainte de tomber dans la disgrace de Sa Majesté, prit la parole, & fit dans son discours un excellent paralélle de l'obéïssance qui est dûë à Dieu, avec la crainte qu'on doit avoir pour les hommes; il répréfenta combien la puissance & l'indignation de l'Empereur étoient moins à apprehender, que la colére & la justice de Dieu, & dit enfin que s'il y avoit quelque risque dans cette affaire, il étoit prêt d'exposer sa vie pour la défense des libertés de l'Eglise.

Il fait un discours devant les Cardinaux.

Il prononça son discours avec tant de grace & de modestie, que le Saint Pere [touché par l'esprit de sagesse & de verité qui parloit par sa bouche] confirma son élection; ensuite il l'honnora de la dignité de Cardinal, & l'ordonna Diacre le prémier Samedi d'après la Fête de la Pentecôte.

Quelques jours après, il alla prendre congé de Sa Sainteté, qui l'embrassa, lui mit un anneau d'or au doigt, & le congedia enfin, avec toutes les marques d'une affection paternelle. An 1192.

Albert se mit donc en chemin avec sa petite suite, & arriva à Nice, où il rencontra le Comte de Châlons sur Saone, avec qui il se lia d'amitié, & lui fit confidence du sujet de son voyage: ce Seigneur l'accompagna jusqu'à Reims, & de là au Monastére de Lobbe, où ils arriverent le dernier jour de Juillet. Albert part de Rome.

Albert étoit fort porté pour ce Monastére, & consideroit beaucoup l'Abbé pour sa vertu & sa fidelité [il n'avoit voulu se soumettre à Lotaire, qu'après avoir eu le consentement d'Albert] aussi étant à Rome avoit-il, de son propre mouvement, demandé pour lui la Mitre, qu'il reçût avec la sienne des mains du Saint Pere, & laquelle il lui consigna à son arrivée à Lobbe, avec les lettres de Sa Sainteté, qui marquoient l'usage qu'il en devoit faire. Il arrive au Monastére de Lobbe.

De Lobbe, il alla à Nivelle, & fut reçû avec tous les honneurs dûs à sa dignité, & à sa naissance; le Duc de Brabant son Frere y vint; mais ce ne fut que pour fort peu de tems; ses affaires avec le Comte de Haynaut n'alloient pas bien, & il appréhendoit plus que toutes choses de s'attirer la disgrace de l'Empereur, qui lui avoit fait défense de recevoir Albert dans ses Etats Il va à Nivelle.

Ils se separerent donc, & celui ci prit le chemin de Limbourg, pour voir le Duc Henri son oncle, il vint à sa rencontre, accompagné de quantité de Liegeois, qui le saluerent comme leur legitime Evêque. & à Limbourg.

Comme le tems de recevoir l'ordre de Prétrise étoit proche, il envoya à l'Archevêque de Cologne les lettres du Pape, par lesquelles Sa Sainteté le prioit de faire cette fonction, & y joignit les lettres de sa même Sainteté à l'Archevêque de Reims.

Le Prélat s'en excusa sur quelque indisposition, & écrivit à l'Archevêque de Reims qu'il pouvoit suppléer à son défaut, suivant les lettres du Pape, qu'Albert lui mettroit en mains: on a crû que sa maladie ne fut qu'un masque pour mieux couvrir son appréhension de déplaire à l'Empereur.

Quoi qu'il en soit, Albert alla à Reims, Guillaume qui

An 1192. Il est fait Prêtre & sacré Evêque. étoit Archevêque, le reçût magnifiquement, lui confera l'ordre de Prêtrise le Samedi des quatre tems de Septembre, & le lendemain, il fut sacré Evêque par le même Prélat, dans l'Eglise Metropolitaine.

On tient que l'Archevêque étant sur le point de faire la cérémonie du sacre, rencontra à l'ouverture du livre des Evangiles, la description de l'emprisonnement, & du Martyre de Saint Jean-Baptiste; d'où il prit occasion d'exhorter Albert à se revêtir de forces, en se revêtant des habits pontificaux, & à se tenir prêt à souffrir pour Jesus-Christ, à l'exemple des Evêques de la primitive Eglise; *Mon Fils*, lui dit-il, *demeurez dans la crainte en vous engageant au service de Dieu, & préparez vôtre ame à la tentation.* Eccl. c. 2.

Le sacre étant fini, le Duc de Limbourg préta entre les mains du nouvel Evêque, l'hommage & le serment accoutumé, pour les Fiefs de Rhode, d'Aspre, de Hoyck, & autres qu'il possedoit dependans de l'Eglise de Liege; le Châtelain de Boüillon, & ceux des Etats du Pays, qui étoient venus à la cérémonie du sacre, en firent de même.

Le lendemain Albert officia pontificalement dans l'Eglise de Reims, & fit distribuer les offrandes aux pauvres.

Tout étoit en fête dans cette Capitale, lors que la joye commune fut troublée par les avis qu'on eut, que l'Empereur étoit venu à Liege installer Lotaire, & ménaçoit de son indignation tous ceux qui adhéroient à l'Evêque Albert.

Là-dessus le bon Prélat persuada au Duc de Limbourg son oncle d'aller mettre ordre à ses affaires, & de ne point risquer à sa consideration de déplaire à l'Empereur, & dit, que pour lui, il alloit donner toute son attention à adouçir l'esprit du Prince par sa tranquilité.

Cependant on abbatoit à Liege, & on pilloit par ordre de l'Empereur les Maisons des Ecclesiastiques & des principaux qui demeuroient unis avec Albert; & comme le Duc de Brabant étoit venu à Liege pour le saluer, il le fit sommer par la suggestion du Comte de Haynaut, de faire hommage à Lotaire.

C'étoit vouloir l'obliger à renoncer son sang, & certainement il ne s'y seroit point resous, si ses proches & ses amis, ne lui eussent remontré puissanment & à propos, qu'il ne

pouvoit se défendre de se présenter à l'Empereur, & qu'après s'être livré entre ses mains, il ne s'agissoit pas moins que de sa vie & de leur ruine, s'il n'obéïssoit à ses volontés. An 1192.

Il fit donc hommage à Lotaire en présence de Sa Majesté Imperiale, & des Princes de sa Cour pour le Comté de Brugeron, & autres terres qui relevoient de l'Eglise de Liege ; mais il retourna dans ses Etats si mortifié & si troublé, qu'il ne fut plus capable de prendre aucune résolution ; on eut beau lui parler de son Frére Albert, il n'eut pas le courage, non seulement de l'assister de quelque argent ; mais même de le consoler par lettres.

L'Empereur, qui croyoit n'avoir rien fait pour Lotaire, tandis que celui-ci avoit Albert en tête ; sortit de Liege & alla à Mastric. Il y fut tenu Conseil dans l'Eglise de Saint Servais, pour déliberer des moyens de se faire quite du Prélat. L'Empereur va à Mastric. Il y tient Conseil.

Hugue de Worms qui présidoit à cette assemblée, étoit le prémier mobile de tous ces malheurs ; par la haine qu'il avoit conçuë contre la Maison d'Albert ; il possedoit la confidence de l'Empereur jusqu'à un tel point, que ce Prince avoit ôté au Duc de Brabant le Duché de Lothier ou de la Basse Loraine, pour le lui donner. Ægid. c. 65.

La résolution du Conseil, fut d'envoyer à Reims trois Chévaliers Allemans affidés & bien instruits de la figure qu'ils devoient faire ; ils partirent aussitôt, & dez qu'ils furent arrivés, ils se présenterent à l'Evêque, & lui dirent qu'ayant eu le malheur de tomber dans la disgrace de l'Empereur, qui les avoit bannis des terres de l'Empire, ils venoient lui demander place parmi ses Domestiques. La resolution.

Tout ce qui venoit de ce côté-là auroit dû lui être suspect, & ses gens ne manquerent pas de lui répresenter le peril auquel il s'exposoit, s'il admettoit ces étrangers ; mais sa charité fut plus forte que leurs raisons, & il les reçût dans sa famille.

Tout le tems qu'ils y furent, ils ne s'étudierent qu'à s'emparer de l'esprit de l'Evêque à force de respects & de complaisances ; dez qu'ils crurent avoir fait assez de chemin, ils l'engagerent à une partie de promenade, il y alla avec peu de suite, ils passerent la porte de Saint Nicaise, & à peine eurent-ils gagné la plaine, que les voilà au

An 1192. Mort de l'Evêque Albert.

nombre de six à sept environner l'Evêque, & lui porterent plusieurs coups, dont il fut abbatu par terre & tué le vingt-uniéme de Novembre.

Les assassins prirent la route de Verdun, & régagnerent l'Allemagne pour aller rendre compte à l'Empereur de leur exploit.

Au prémier bruit de cet assassinat, Thomas de Marbais & Elie de Boüillon, Chanoines de Saint Lambert qui étoient restés à Reims, monterent à cheval, & allerent trouver l'Evêque qui baignoit dans son sang, Sigere & Olivier ses Domestiques à ses côtés plus morts que vifs; toute la Ville y accourut, le corps fut recueilli dans des draps de soye, & raporté dans la Ville aux flambeaux, & accompagné d'un deuil universel.

On lui fit des Obséques dignes d'un Prince & d'un Evêque de sa naissance & de sa vertu. Il fut inhumé dans l'Eglise Metropolitaine *aux pieds d'un Archevêque de cette Métropole*, & Dieu manifesta peu de tems après la gloire de son serviteur par quantité de merveilles.

Nous parlerons en son tems de la translation qui s'est faite de son corps à Brusselles, où il repose.

Aux prémiers avis qu'on reçut à Liege de cette mort tragique, toute la Ville fut émuë par l'horreur du fait, il parut exécrable à tout le Pays, qui en témoigna une douleur inexprimable. Lotaire vouloit qu'on ne lui rendît que les honneurs dûs aux Archidiacres; le Chapitre & le Peuple lui décernerent les mêmes qu'aux Evêques, il y eut gros bruit, & enfin Lotaire fut obligé de ceder. Tout le Pays l'avoit en horreur, il ne pouvoit pas se le cacher; il quita donc Liege, où il ne se croyoit plus en seureté, & s'en alla en Haynaut, & comme il n'y trouva pas le Comte disposé à entrer dans ses sentimens, il prit la route d'Allemagne, résolu de faire le voyage de Rome, pour être absous de l'excommunication que le Pape Celestin III. avoit portée contre lui; mais pour l'obtenir il falut qu'il renonçât à ses prétensions sur l'Evêché de Liege, & même le Pape lui ôta ses autres Bénéfices Ecclesiastiques, excepté la Prévôté de Coblents.

Lotaire quite Liege.

Jacques de Guise.

Fondation du Monastére d'Oignies.

L'on marque à cette année 1192. l'origine du Monastére d'Oignies situé entre la Sambre & la Meuse, & l'on tient

communément qu'il fut fondé par trois Fréres, Henri, Gilles & Jean, sans que le nom de leur famille soit connu, & comme dans la carte de la fondation du même Monastére, rapportée par le Pere * Martene, le Chevalier Baudoüin de Lopon & Oda sa Femme y sont dénommés les fondateurs, il semble qu'on pourroit dire, que les trois Fréres furent les prémiers fondateurs, selon les chartes qu'on a conservées, & qu'ensuite Lopon & sa Femme y contribuérent de leurs biens. An 1192.

* P. Martene Monum. lib 1. pag. 999. ex autogra.

Au reste Albert de Louvain Evêque de Liege confirma la fondation de ce Monastére, & Gilles de Walcour personnage de grande vertu, en fut le prémier Prieur.

Pendant que tout étoit en trouble à Liege pour la mort d'Albert de Louvain, Thomas de Marbais partit de Reims pour se rendre auprès du Duc de Brabant. Ce Prince avoit déjà appris la triste nouvelle, & en étoit inconsolable; mais dez qu'il eut jetté les yeux sur un pan ensanglanté de l'habit de l'Evêque son Frére, que le Chanoine avoit apporté, son affliction tourna en fureur, il se reprocha mil fois d'être fratricide, & d'avoir abandonné la brebis innocente à la rage des Loups, & jura d'en poursuivre la vengeance, contre tous ceux qui avoient trempé dans ce meurtre.

Tout son parenté, les amis de sa Maison, tous ses sujets & les malcontens même, se vinrent offrir à son service; la compassion & l'horreur de ce crime réchaufferent les affections les plus refroidies; en sorte qu'on eût dit, que c'étoit un coup de la justice Divine, qui lui redemandoit le sang de son Frére.

Les Chefs, étoient Henri Duc de Brabant Frére à Albert, le Duc de Limbourg son oncle, Brunon & Conrard, l'un Archevêque de Cologne, & l'autre de Mayence; quantité de Princes & Comtes d'Allemagne, se joignirent avec eux, & dans cette impetuosité commune, ils allerent fondre sur le Comté d'Hostade, y mirent tout à feu & à sang, & ne laisserent que le Chateau, qui étoit une Forteresse inaccéssible. Le Duc de Brabant va ravager le Comté d'Hostade.

L'Empereur allarmé d'un soulevement si subit & si generale, assembla son Conseil pour prendre les moyens d'arrêter cette flamme dans sa naissance; ensuite de plu-

An 1192. sieurs resolutions, il fut enfin arrêté qu'il étoit important pour le repos de l'Empire, d'employer les voyes de douceur les plus puissantes, pour porter ces Princes à entrer en conference, afin de leur donner satisfaction.

Ils furent donc invités par des lettres gracieuses, & se rendirent à Coblents, où ils trouverent l'Empereur qui les avoit devancés : il y eut plusieurs allées & venuës de part & d'autre, & à la fin on moyenna un accord, dont on ignore les articles ; on sçait seulement, que les Chevaliers assassins d'Albert, qui étoient alliés aux premieres Maisons d'Allemagne, en furent quites pour être proscripts des terres de l'Empire.

Il s'accommode avec l'Empereur.

Après cela, l'Empereur songea à calmer les remords de sa consçience, & à fléchir la justice de Dieu, il fit à cet effet dresser [pour un monument éternel du repentir de sa faute] deux Autels dans l'Eglise de Saint Lambert, & il y fonda à chacun une Messe quotidienne, & de là vient que les deux Prêtres qui deservent à ces Autels sont appellés Chanoines Imperiaux.

L'Empereur fait réparation de sa faute.

ALBERT de CUYCK soixante-quatriéme Evêque.

An 1193.

A Peine les Princes qui avoient accompagné le Duc de Brabant à Coblents, furent de retour chez eux, qu'ils se désunirent, lors qu'il falut donner un Successeur à Albert de Louvain.

Le Duc de Limbourg avoit un Fils dans le Chapitre de Saint Lambert, nommé Simon, & Cousin germain à Albert, dont la memoire étoit en vénération au Clergé & au Peuple ; le Duc de Brabant joignit à ces avantages ses puissantes sollicitations, & fut si heureux, qu'au jour marqué pour l'élection, la pluralité des suffrages tomba sur la personne de Simon.

Simon Fils au Duc de Limbourg est élû Evêque.

Albert de Reyteste Grand Prêvôt, & trois Archidiacres protésterent contre l'élection, Hugue de Pierpont, Othon de Faucoumont, Albert de Cuyck, & quelques autres Chanoines s'unirent avec eux, fondés sur la grande jeunesse de Simon, qui n'avoit que seize ans.

Le Comte

Le Comte de Haynaut qui étoit animé contre le Duc de Brabant, écrivit à l'Empereur pour l'empêcher d'accorder les Regaux à Simon; mais ce Prince considerant, que la playe qu'on avoit faite à cette puissante Maison, étoit encore saignante; vint à Aix-la-Chapelle, où il trouva l'élû, qu'il investit de ses mains. An 1193.

Les Prêvôt, Archidiacres, & leurs adhérans n'en furent pas plûtôt avertis, qu'ils interjettérent appel au Souverain Pontife, l'Empereur, qui dans cette affaire avoit agi plus par politique, que par inclination, appuya sécretement leur appel.

Jacques de Guise dit que Simon, pour obtenir les Regaux, avoit cedé à l'Empereur la part que l'Eglise de Liege, possedoit dans la Ville de Mastric, sçavoir la moitié, & la proprieté de la Ville de Bechtem, près de Worms, que l'Evêque Raoul ou Radulfe, lui avoit dejà engagée; mais il s'est trompé en cela; car l'Eglise de Liege est demeurée en possession de sa moitié part de Mastric, & il est certain, que l'Evêque & le Chapitre engagerent l'an 1220. la Ville de Bechtem, non pas à l'Empereur; mais à Warnier de Bouland, de qui ils la rétirerent peu après; & ensuite ils la lui rendirent à ferme ou loüage l'an 1243. Part. 3. c. 61. * Archiv S. Lamb

Pour ce qui est des Seigneuries de Duras, Rochefort & Clermont, le même Auteur prétend que l'Evêque élû, les donna à Baldric de Walcour: mais comment auroit il pû en disposer? puis que Conon & Pierre de Duras avoient vendu la terre de ce nom, qui leur appartenoit, à Gerard Comte de Loz, & que Baldric de Walcour, avoit acheté d'eux les terres de Rochefort & de Clermont; si l'on ne dit que Simon de Limbourg en donna l'investiture à Baldric?

Cependant, le jeune élû entrainé par les Conseils du Duc son Pere, qui ne suivoit que son ardeur, & par les mouvemens de quantité de gens qui abusoient de sa foiblesse, disposoit de toutes choses à son gré dans la Province, sans s'embarrasser de rien. On trafiquoit les Bénefices Ecclesiastiques à peu près comme les denrées, & l'on ôtoit aux uns leurs Prébendes & leurs dignités pour les donner à d'autres.

Comme il avoit eu pour lui la pluralité des suffrages, il se tenoit si sûr de son fait, qu'il negligea même de prendre

An 1194. ses précautions à Rome pour s'opposer à l'Appel qu'on y avoit interjetté, pendant que les Appellans faisoient de leur côté tous leurs efforts pour soûtenir leur cause, qui y devoit être bientôt décidée.

Fisc. lib. xi. pag. 246. edit. 1.

Pendant que le Duc de Limbourg, & Simon son Fils gouvernoient despotiquement la Ville & le Pays, Albert de Reytefte, & Albert de Cuyck, travailloient fortement à Rome pour faire annuller l'élection de Simon ; ils en vinrent à bout, & on eut nouvelle au mois de Juillet, que le Saint Pere avoit jugé nul le choix qu'on avoit fait du Fils du Duc de Limbourg, & envoyé ses ordres pour lui substituer un Successeur ; davantage, ayant appris, que l'élû tenoit toutes les Villes du Pays en sa puissance, il avoit donné pouvoir aux Capitulans de choisir une Ville où ils seroient en pleine liberté.

L'Election de Simon est annullée.

Albert de Reytefte & Albert de Cuyck revinrent aux Pays-Bas au commencement de Septembre munis des lettres du Souverain Pontife pour Guillaume Cardinal, Legat du Saint Siege, & Archevêque de Reims, pour Jean Evêque de Cambrai, & Jean Archevêque de Troye & leurs Suffragans, par lesquelles il leur étoit enjoint, de tenir la main à l'exécution de son Decret, & de fulminer les censures contre Simon, s'il refusoit de se soumettre.

Le jugement du Pape lui fut signifié par les formes, & comme il ne le respecta pas, il fut interdit de ses fonctions; d'ailleurs, le Comte de Haynaut [que Sa Sainteté avoit exhorté par lettres d'employer la force pour amener Simon à l'obéïssance] s'y porta d'autant plus facilement, qu'il s'étoit declaré chef de parti contre cet Elû.

Là-dessus Albert de Cuyck, alla, accompagné d'un grand nombre de Capitulans, trouver le Comte, qui étoit à Mons, où du consentement de ce Prince, on fixa le jour de l'élection au dix-huitiéme de Novembre suivant, & la Ville de Namur, qui étoit du Diocese, fut le lieu assigné pour y proceder.

Albert de Cuyck est élû Evêque.

Le jour designé, les Chanoines s'assemblerent dans l'Eglise de Saint Albin à Namur, & Albert de Cuyck y fut élû Evêque de Liege d'une voix unanime.

* Il étoit Fils de Clement Comte de Blois, & de la Fille de Henri Seigneur de Cuyck, ainsi nommé pour avoir été

né à Cuyck, lieu situé près de la Meuse entre Gennep & Grave, & qui donne le nom à un territoire assez considerable. An 1195.

Les Limbourgeois n'eurent pas plûtôt appris cette élection, qu'ils sonnerent le tocsin ; & se mirent à molester leurs voisins, qui tenoient pour le parti du Pape.

Marguerite Femme du Comte de Haynaut, étant venuë à mourir à Bruges dans le tems de l'élection d'Albert de Cuyck ; ce Prince n'avoit pû y assister, il rendit donc les derniers devoirs à son épouse, & ensuite, il fit proclamer son Fils Baudoüin successeur de ses états.

De là, il alla à Namur faire hommage pour le Comté de Haynaut à Albert de Cuyck, en présence de quantité de Prélats & de Noblesse, & comme les Limbourgeois continuoient d'inquieter le Pays, il fut resolu de les reprimer par la voye des armes ; & pour ne point laisser aux ennemis des places en arriere, l'on commença par Dinant sur Meuse, qui étoit pour lors une Ville de défense, & fort opulente. Les Habitans, qui avoient eu nouvelle de l'élection d'Albert de Cuyck, lui ouvrirent leurs portes, & le reçûrent comme leur Evêque.

Jacques de Guise part. 3. chap 65.
Le Comte de Haynaut releve de l'Evêque.
Guerre contre les Limbourgeois.

L'armée étant allée ensuite se présenter devant Hui, les Bourgeois de cette Ville demanderent du tems pour deliberer, à raison de la garnison, que Simon avoit mis dans le Chateau ; mais après quelques allées & venuës de part & d'autre, le Comte de Haynaut leur fit des promesses si avantageuses, qu'ils reçûrent Albert, & lui préterent serment de fidelité.

Alors le Comte fit attaquer le Chateau de Hui ; un Chevalier du Comté de Namur, nommé Hellin de Ville y tenoit pour Simon de Limbourg : les assiegés firent une vigoureuse résistance, & le siege auroit tiré en longueur, si le Comte de Louvain [on ignore par quel mouvement] ne fut venu s'entremettre : il eut quelques conferences avec le Comte de Haynaut & Albert de Cuyck, & resolurent enfin qu'on mettroit bas les armes, que les deux Concurrens iroient plaider leur cause pardevant le saint Siége, que le Comte de Haynaut garderoit en sequestre les Villes de Hui, Dinant, Fosse & Couvin, & la Province superieure d'entre la Sambre & la Meuse, pendant que le Jacques de Guise

An 1195. Comte de Louvain tiendroit de même la Ville de Liege, & la Province inferieure..

Les deux élûs se soumirent à cet accord, & peu aprés partirent pour Rome, où étant arrivés, ils plaiderent à qui mieux leur cause par-devant le saint Siége : au plus fort des contestations le Pape Celestin III. revêtit Simon de la pourpre, en considération, disoit-on, de la grandeur & de la puissance de sa Maison, ou en vûë de le porter plus facilement à se départir de l'Evêché de Liege.

Simon est fait Cardinal.

★ Pendant que les deux Concurrens disputoient leur cause à Rome, il prit envie à Lotaire d'Hostade de s'y rendre aussi, pour tâcher de profiter de l'occasion ; mais il mourut en chemin, selon quelques-uns, d'autres croyent, que s'étant emparé de la Ville de Tongre, il y fut tué par les Bourgeois.

La mort de Simon Duc de Limbourg.

Quoi qu'il en soit, la mort termina le differend qu'il y avoit entre les deux élûs ; Simon fut emporté par une fiévre maligne le prémier jour d'Août, ainsi l'Evêché demeura à Albert. Etienne oncle à Simon, Thomas Archidiacre de Liege, & plusieurs autres de sa suite eurent le même sort.

Le Saint Pere fit faire au jeune Duc de Limbourg des funerailles dignes de sa naissance & de son rang. Il fut inhumé dans l'Eglise de Saint Jean de Latran.

Albert de Cuyck perdit de son côté, Albert de Reyteste Prévôt, Simon Doyen de Saint Lambert, & quelques Domestiques ; la fiévre l'attaqua aussi ; mais voulant se sauver de l'air contagieux ; il sortit de Rome avant d'être entierement gueri.

On apprit à Liege la maladie d'Albert de Cuyck aussitôt que la mort de Simon, ce qui donna lieu aux partisans de celui-ci, de juger, qu'ils étoient morts tous deux ; ils le publierent donc avec une telle asseurance, que non seulement on le crut ; mais on poussa la crédulité si loin, que le Chapitre de Saint Lambert ordonna une assemblée pour faire élection d'un Evêque, dans laquelle Othon de Facoulmont eut la pluralité des suffrages, & sortit promptement de Liege avec ses créatures pour aller trouver l'Empereur qui étoit à Worms, à dessein d'obtenir de Sa Majesté Imperiale l'investiture de l'Evêché ; mais il fut bien surpris, lors qu'il y vit arriver presque en même tems Albert de

Cuyck, qui avoit ſa confirmation du ſaint Siége. An 1196.

L'Empereur lui fit un accueil favorable, & lui accorda gracieuſement ſes Regaux; de là le nouvel Evêque deſcendit à Cologne, où il fut ſacré par l'Archevêque Adolfe d'Altena, le ſixiéme de Janvier de l'an 1196. Peu de tems après il fit ſon entrée à Liege, & fut reçu avec de grandes démonſtrations d'allegreſſe. Albert de Cuyck eſt ſacré Evêque.

Le Comte de Haynaut, qui avoit tant fait pour Albert de Cuyck, n'eut pas la joye de le voir inſtallé Evêque, il mourut le dix huitiéme de Decembre de l'année derniere, ſon Fils Baudoüin qui avoit pris poſſeſſion de ſes Etats, vint à Hui au mois de Fevrier trouver l'Evêque, à qui il fit hommage de ſon Comté. Mort du Comte de Haynaut. Son Fils vient relever le Comté.

Baudoüin le Pere avoit prêté à Albert de Cuyck deux mil quatre cens marcs d'argent pour l'aſſiſter à pourſuivre ſon Appel contre Simon, & avant mourir il en diſpoſa, de maniere qu'une partie de cette ſomme devoit être appliquée a réparer l'Egliſe de Saint Lambert, & l'autre diſtribuée entre ſes deux Fils, Philippe & Henri: Baudoüin ceda au prémier le Comté de Namur, à charge qu'il le releveroit de ſon Frére Baudoüin à titre de Comte de Haynaut. Jacques de Guiſe. part. 3. chap. 66.

Ce même Baudoüin prit Conſtantinople l'an 1204. & fut fait Empereur de l'Orient. Albert de Cuyck, qui avoit été obligé de faire de grandes dépenſes, avant de parvenir à l'Evêché, ſongea, auſſitôt qu'il eut pris les reſnes du gouvernement, aux moyens de ſe réfournir, & il débuta par un endroit, qui flétrit ſa dignité.

L'Abbé de Gemblour étant mort pendant l'interregne, Guibert [qu'on avoit tiré de ce Monaſtére pour le faire Abbé de Florines] lui fut ſubrogé par les ſuffrages unanimes des Religieux; & au défaut de l'Evêque, il avoit obtenu du Métropolitain de Cologne, l'adminiſtration par *interim*.

Après qu'Albert de Cuyck eut pris poſſeſſion de l'Evêché, on lui préſenta Guibert, il reçût ſes lettres, & prétexta quelques difficultés, pour ne pas ratifier ſon élection, juſqu'à ce qu'à l'inſcû de l'Abbé, on lui eût fait couler adroitement une ſomme d'argent, qui emporta auſſitôt ſon conſentement.

Quelques années après, on découvrit le myſtere à

An 1196. Guibert, qui de peur que son élection ne fut nulle, eut recours au Pape Innocent III. Le saint Pere ayant bien examiné cette affaire, lui répondit par une lettre que nous avons dans les Decretales, que ce qui s'étoit pratiqué à son insçû, ne pouvoit pas lui être imputé ; mais, que ceux qui avoient donné ou reçû l'argent, meritoient un chatiment, si le fait étoit prouvé : au reste l'Evêque sçût se ménager si adroitement sur les plaintes qu'on avoit portées contre lui à ce sujet, qu'il n'en fut plus parlé.

Cap. sicut nobis x. de Simon.

Cependant l'exemple contagieux de l'Evêque infecta peu à peu le Clergé, en sorte que les Bénéfices étant mis comme à l'enchere, on les entassoit les uns sur les autres. Un Auteur contemporain, & qui venoit souvent à Liege, dit, que plusieurs Chanoines, qui avoient entrepris & poussé cet infame trafic, du nombre desquels se trouverent quatre Archidiacres, perirent miserablement en fort peu de tems; ceux qui survecurent n'en furent pas plus sages, ils provoquerent au contraire par leur obstination, la colére de Dieu, qui envoya une famine horrible afliger la Ville & le Pays.

Cantimpré.

Inondation.

Ce fleau fut suivi immediatement par un deluge d'eaux, & elles acheverent d'entraîner une partie de ceux qui avoient échappés aux horreurs de la faim.

Alors on ouvrit les yeux, & l'on songea aux moyens de fléchir la Justice Divine par de puissans médiateurs; on ordonna donc des prieres & des processions publiques, pendant lesquelles la Chasse de Saint Lambert fut raportée de l'Eglise de Saint Barthelemi dans la Cathedrale.

Priéres. Processions. On raporte la Chasse de S Lambert 1197.

Le Peuple gemissoit encore dans l'affliction, lors qu'il fut à la veille de voir accroître ses maux par les factions qui diviserent l'Empire après la mort de l'Empereur Henri VI.

Ce Prince étoit allé en Italie se mettre en possession par les armes, des Provinces de la Calabre, de la Poüille, & de Sicile, qui étoient les apanages de sa Femme, Fille de Roger Roi de Sicile ; après les avoir mis sous son obéïssance, il rendit à Messine le tribut à la nature, le vingt-neuviéme Septembre de l'an 1197.

Mort de l'Empereur Henri VI.

Il avoit un Fils âgé de trois ans, nommé Frédéric, il lui laissa le Royaume de Sicile ; mais non pas l'Empire qui lui fut disputé.

Lorsqu'on eut appris la mort de l'Empereur, les Princes de l'Empire désignerent Bertold Duc de Zeringue Roi des Romains, qui refusa constamment cette dignité ; ensuite les Princes Electeurs se désunirent ; les uns appellerent Othon Duc de Brunswic, qui étoit pour lors auprès du Roi d'Angleterre son oncle. An 1197. Othon Duc de Brunswic est fait Roi des Romains.

Ce Prince vint aussitôt en Allemagne, rassembla tous ceux de son parti, fit venir des troupes, qui furent renforcées par celles de Henri Comte Palatin son Frére, & il alla s'emparer de la Ville d'Aix-la-Chapelle, où il fut couronné par l'Archevêque de Cologne.

D'autre part Conrad Archevêque de Mayence convoqua à Erford un grand nombre de Princes de l'Empire, qui élurent Empereur le jeune Prince Frédéric, & l'on nomma Philippe Duc de Suabe son oncle pour gouverner l'Empire pendant sa minorité. Philippe prit pourtant la qualité de Roi des Romains, du consentement des Princes, & il en exerca l'autorité. Philippe Duc de Suabe est aussi fait Roi des Romains.

Pendant que ces choses se passoient à Erford, Othon accompagné de l'Archevêque de Cologne, vint à Liege, dans la pensée, que par sa présence il pourroit détacher Albert de Cuyck, qui étoit dévoüé à Philippe ; mais comme rien ne fut capable d'ébranler sa fidelité, ils réprirent la route de Cologne, le cœur plein de ressentiment contre l'Evêque. Le Roi Othon vient à Liege. 1198.

Au contraire Philippe ayant sçû ce qui s'étoit passé entre eux, écrivit à Albert en des termes pleins de réconnoissance, & lui fit des présens ; celui-ci, qui ne se croyoit point en sûreté tandis qu'Othon seroit au voisinage de Liege, trouva bon de se retirer dans le Chateau de Hui.

Quelque tems après, l'Evêque fut informé, que pendant l'absence du Duc de Brabant, on avoit, du consentement de la Duchesse, donné atteinte au Tribunal de Paix, & sequestré les biens que les Eglises de Liege possedoient dans ce Duché. 1199. Les Brabançons veulent ruiner le Tribunal de paix.

On a crû que cette Princesse avoit fait ce coup à l'instigation du Roi Othon son Gendre, & de l'avis de son Conseil, à qui ce Tribunal déplaisoit beaucoup : quoi qu'il en soit, l'Evêque qui ne pouvoit dissimuler cet attentat fait à son autorité, mit aussitôt le Brabant en interdit, & se pré- Le Duché de Brabant est mis en interdit.

An 1199. para à la guerre; mais Bertrame Evêque de Metz, qui pour lors se trouvoit en Brabant, se rendit Mediateur, & sçût si bien manier l'esprit du Duc, qu'il le porta enfin à laisser l'Eglise de Liege dans la paisible joüissance de son ancienne jurisdiction.

Pendant qu'Othon & Philippe se disputoient l'Empire sur les bords du Rhin, les Bourgeois de Liege, qui avoient entrepris de parachever à grands fraix les nouvelles murailles de la Cité, qu'on avoit commencées du tems de l'Empereur Henri IV., voulurent obliger le Clergé de se soûmettre à quelques impôts, pour soulager le peuple, fondés sur ce que cette entreprise concernoit uniquement le bien public; le Clergé remontra que c'étoit entreprendre sur les libertés de l'Eglise. Le Peuple, qui sentoit le poids, qui l'accabloit, ne voulut pas entendre à leurs raisons, & la chose alla si loin, que la Cité fut mise en interdit: aussitôt voilà la Populace qui s'attroupe, & se ruë sur les prémiers venus du Clergé, on traine un Chanoine en prison, on affronte les uns, & on maltraite les autres.

Troubles à Liege pour les impôts.

La Ville de Liege est mise en interdit.

L'Evêque & les notables s'entremirent pour étouffer cette étincelle de sédition, le feu s'amortit petit à petit, on fit quelque accord pour un bien de paix, & l'interdit fut levé.

Il est levé.

L'Evêque qui s'étoit épuisé par les grandes fatigues qu'il avoit dû essuyer pour parvenir à son but, n'avoit fait, pour ainsi dire, que languir depuis son retour d'Italie, en sorte que ne pouvant plus resister à ses infirmités journalieres, elles le menerent à sa fin le prémier Fevrier de l'an 1200. On lui fit des funerailles honorables, & il fut inhumé dans l'Eglise de Saint Lambert.

1200. Mort de l'Evêque Albert de Cuyck.

Ce fut cet Evêque qui reconnut & donna aux Bourgeois de Liege plusieurs beaux Privileges, qu'on appelle communément du Roi Philippe, à raison que dans la suite, ils furent confirmés par ce Prince, dont on a le Diplome donné à Dure le troisiéme de Juin de l'an 1208.

Ces Privileges portoient en substance... que les Bourgeois de Liege seront exempts de tailles & de logement de soldats; qu'en cette qualité ils ne devront rien payer au Haut Voüé; que le Mayeur ne pourra entrer par violence dans la Maison d'un Bourgeois, pour y chercher le voleur, ou le vol; que les Bourgeois ne pourront être saisis, s'ils n'ont été préala-

Mr. de Louvrex les raporte à la prémiere page de son Recueil des Edits.

été préalablement condamnés par sentence, ou décret du Juge. Qu'on ne pourra les évoquer malgré eux à un autre Tribunal, que celui des Echevins. Que l'on ne confisquera pas les biens d'un criminel, qui aura payé de sa tête le delit qu'il a commis. An 1200.

Ces Priviléges furent confirmés dans la suite, & renouvellés par divers Empereurs, & plusieurs changés, en partie par l'autorité imperiale, les paix & les traités publics, & en partie par celle des Princes & Evêques. Foull. l. 4 c. 16. n. 16.

Nos Auteurs marquent l'origine du Monastére de Robertmont à la fin du siécle précedent, sçavoir à l'an 1193. cependant nous apprenons par des témoignages dignes de foi, que tels en furent les commencemens. Ex Sched. el v. D Baron. de Crassier. Origine du Monastére de Robertmont.

Quelques Filles de la Noble Maison des Després, & quelques autres de leur connoissance au nombre de sept, portées à vivre en recluses, choisirent dès l'an mil quinze, pour l'execution de leur pieux dessein, le lieu où est aujourd'hui le Monastére de Robertmont.

C'étoit un bois fort épais entre Jupile & Chesnée, qui appartenoit à l'Evêque de Verdun; les proches de ces Filles mirent tout en œuvre pour les détourner d'une telle entreprise, & comme ils n'en purent venir à bout; ils y bâtirent un Oratoire & des Loges, & fournirent abondamment à leur subsistance.

Elles vécurent dans cette retraite d'une maniere si édifiante, que leur nombre s'accrût considerablement jusqu'à l'an 1093. que Robert Evêque de Verdun vint à Liege, du tems de l'Evêque Obert. Cette association qui avoit fait un grand éclat, engagea ce Prélat d'aller sur les lieux, il en revint si satisfait de la conduite de ces Solitaires, qu'il voulut être présent à la consecration de la Chapelle, qui se fit le premier jour de May de ladite année 1093. en l'honneur de Nôtre-Dame, & de Saint Etienne, après quoi il leur fit une donation de tout le bois, & de six plaines adjacentes.

Tel fut l'état de cette nouvelle retraite jusqu'environ l'an 1131. auquel Saint Bernard passant par Liege, prédit qu'il y auroit un jour un Monastére de son ordre.

On vit arriver l'effet de sa prédiction l'an 1182. lors que Weric & Robert Després Fréres, & qui tous deux y avoient une Fille, approcherent l'Evêque Radulphe pour l'informer

An 1200. de la volonté qu'ils avoient de convertir la Chapelle & les Loges en un Monastére, l'Evêque acquiesça à leurs desirs, & en fit la demande au Souverain Pontife. Aussitôt que Sa Sainteté l'eut accordée, on mit la main à l'œuvre, & la Maison étant parachevée, les Recluses y entrerent, embrasserent la Regle de Cisteaux, & se donnerent pour prémiere Abbesse Ermedis, Fille à Weric, & niéce à Robert, elle gouverna saintement jusqu'à l'an 1220.

Béatrix Després sa cousine lui succeda, ensuite les guerres survinrent, qui contreignirent ces Religieuses de quiter leur Monastére l'an 1230. comme nous dirons en son lieu.

Divers Monastéres qui fleurissent. Saint Gilles. Saint Laurent.

Les Monastéres de Saint Gilles & de Saint Laurent lez Liege fleurissoient sous Albert de Cuyck: les principaux du Clergé embrassoient leur institut attirés par la bonne odeur des vertus de ceux que Dieu y avoit appellés.

Villers.

Le Monastére de Villers étoit aussi en grande reputation; les amateurs de la vie ascetique alloient s'y rendre en foule.

Hommes illustres de ce tems. Conrard.

De ce nombre fut entre autres, Conrard Frére du Comte de Seyne & de Furstemberg, il avoit été Chanoine de l'Eglise de Liege, designé Evêque, créé Cardinal sous le Pape Innocent III. & nommé Legat de Sa Sainteté, malgré sa résistance, il fut fait Abbé au dit lieu, où il a laissé après sa mort des témoignages éclatans de la sainteté de sa vie.

Alne. Simon.

L'Abbaye d'Alne avoit aussi un dépôt précieux en la personne de Simon Frére convers, homme sans étude; mais gratifié des sciences infuses, jusqu'au point, que le Pape Innocent III. lui auroit, dit-on, accordé de se faire Prêtre, si son humilité n'y eût mis obstacle.

Oignies. Jean de Nivelle.

Au Monastére d'Oignies, les Chanoines Reguliers de Saint Augustin se signaloient aussi. Jean de Nivelle Doyen de l'Eglise de Saint Lambert, personnage d'une humilité rare, & d'un zele si ardent pour le salut des ames, que rien ne fut capable de l'arrêter dans l'exercice du ministére de la sainte Parole, non pas même les plus cuisantes douleurs de la goute, dont il étoit fort tourmenté.

Jacques de Vitry.

Jacques de Vitry, qui précha la croisade contre les Albigeois par ordre du Pape Innocent III. & ensuite fut envoyé Legat dans la Palestine, & pourvû de l'Evêché d'Acre ou Ptolemaïs; à son retour à Rome, il fut fait Car-

dinal, & mourut peu après, son corps fut apporté & inhumé à Oignies. An 1200.

On peut mettre aussi au rang des hommes illustres du même siécle, Saint Walhere d'Onhain ou Ohaye Archiprêtre ou Doyen rural, homme d'une vertu singuliere. Un jour qu'il passoit la Meuse avec le Curé de Hastiére qui lui étoit soumis, & dont la vie ne repondoit pas à la dignité de son état, il voulut lui faire une correction fraternelle; mais celui-ci entra en fougue, & lui fendit la tête par un coup de râme. Saint Walhére d'Onhain.

Saint Odoüin de Hougarde, de qui l'on raporte, que deux paysans, qui se ruinoient à plaider l'un contre l'autre, furent conseillés de prendre pour arbitre de leur differend cet homme d'une sainte vie, à condition de s'en tenir à son jugement : ils comparurent donc plusieurs jours par devant lui, il essaya de les mettre d'accord ; mais les parties le presserent tellement de porter son jugement, qu'il condamna celui qui avoit visiblement tort; de quoi le jugé étant comme au desespoir, resolut la mort de ce saint Prêtre, & prit si bien son tems, qu'il l'assomma, pour avoir rendu témoignage à la verité. Saint Odoüin de Hougarde.

Jean Gravoric, qui après avoir fait laborieusement le voyage de Saint Jacques en Galice, entreprit à son retour à Liege d'exercer l'hospitalité envers les Pelerins dans sa maison, & la legata à sa mort pour commençer l'Hôpital de Saint Abraham qui est contigu à l'Eglise Paroissiale de Saint Jean-Baptiste. Jean Gravoric.

Ce siécle ne fut pas moins illustré par les Femmes. Marie d'Oignies étoit renommée à Nivelle, elle passa quelques années saintement avec son mari, après sa mort, elle se retira à Oignies, se mit sous la direction de Jacques de Vitry jusqu'en l'an 1213. qu'elle mourut en odeur de sainteté âgée de 36. ans. Femmes illustres Marie d'Oignies.

Juette n'étoit pas en moindre considération à Hui, elle épousa un jeune homme de sa condition, de qui elle eut un fils, & étant demeurée veuve fort jeune [comme nous avons dit au tems de l'Evêque Obert] elle s'appliqua quelque tems à servir les malades dans l'Hôpital des Lepreux près de cette Ville là, prit ensuite le parti de la retraite où elle acheva de se sanctifier, & mourut Recluse l'an 1217. Juette à Hui.

An 1200. Juette de Loz. Une autre Juette étoit celebre à Loz ; ce fut par ses conseils que Gerard Comte de Loz entreprit son deuxiéme voyage en la Palestine.

Sainte Christine. Sainte Christine l'admirable vivoit au même tems, & avoit fait amitié avec Juette de Loz, elle nacquit à Saint-Tron, & mourut assez jeune ; mais étant ressuscitée, elle mena une vie remplie de merveilles, qu'elle finit l'an 1223. dans le Monastére des Religieuses Benedictines de Sainte Catherine prés de Saint-Tron, & comme ce Monastére fut transferé à Milen l'an 1231., le Corps de cette Sainte y fut aussi porté. La Dame de Perweys augmenta la fondation de cette Maison par la donation qu'elle fit de la Seigneurie du même lieu.

Milen.

Cette Dame étoit Alise Fille de Gerard Seigneur de Grimberge, qui avoit épousé Godefroi Seigneur de Perweys, Godefroi étoit Fils de Guillaume de Louvain Seigneur de Perweys, & celui ci Fils de Godefroi III. Duc de Lothier & Brabant, & d'Imaine de Loz, qui donna la Seigneurie de Milen.

Sainte Lutgarde. Sainte Lutgarde étoit aussi fort respectée, elle nacquit à Tongres l'an 1182. & à l'âge de douze ans, elle choisit le Cloitre des Benedictines de Sainte Catherine près de Saint-Tron ; qui venoit d'être bâti, sans qu'on en sache le Fondateur, elle le quita l'an 1205. pour fonder celui d'Awir entre Hui & Liege, qu'elle gouverna plusieurs années, & mourut l'an 1246.

Ce Monastére, qui étoit de l'ordre de Cisteaux, fut transferé dans la suite en Brabant près de Nivelle, où neanmoins il a retenu le nom d'Awir.

Origine des Hoüilles dans le Pays. *Chron. Tong.* Carm. Brusth. *m. s. vulg.* C'est ici le lieu de parler des Charbons de pierres, mieux connus par le nom de Hoüilles, & dont on fit la découverte au tems d'Albert de Cuyck, environ l'an 1198.

Nos Auteurs, pour la pluspart, ont écrit qu'un Forgéron, se plaignant un jour amerement qu'il ne pouvoit gagner sa vie, à cause de l'excessive cherté du bois, fut consolé par l'apparition d'un Ange sous la figure d'un Vieillard, qui lui dit d'aller sur la hauteur de Publemont, où est situé le Monastére de Saint Laurent, & que là il trouveroit une terre noire, facile à allumer, & très propre à exercer son metier, & ensuite il disparut.

Le Forgeron se rendit sur les lieux, & trouva le Charbon, dont il commença à faire usage. Mais ces Auteurs ne se seroient-ils pas trompés, en prénant abusivement dans les Manuscripts Latins le mot d'*Angelus* pour *Anglus* ? il est au moins vrai-semblable, que ce Vieillard étoit un passager Anglois, puis que dez auparavant on avoit fait usage des Charbons de cette nature dans le Royaume d'Angleterre, selon le témoignage de Mathias Paris, qui raporte, que l'an 1145. on fit sous le regne de Henri III. une enquéte, dans laquelle il est fait mention de ces sortes de Charbons, qui furent trouvés dans les bois Royaux.

An 1200.

Ex Sched. cl. v. D. Baron. *de* Craffier

V. Aditam. pag. 101. *col.* 1.

Eward Doyen, & Henri Chantre de l'Eglise Collegiale de Saint Martin à Liege, allerent cette année à Tours renouveller la Confraternité établie entre ces deux Chapitres, dez le tems de l'Evêque Eracle.

Deputation du Chap. de S. Martin à Liege vers celui de Tours

Ex Sched. cl. v. D. *de* Louvrex.

Ils en raporterent des lettres gracieuses pour le Chapitre de Liege ; & outre les points qui étoient compris dans cette association, ils ajoûterent dans leurs lettres, qu'ils avoient convenus de faire annuellement au jour de Sainte Barbe, la commemoration generale des Chanoines morts dans les deux Eglises respectives ; & comme les mêmes Doyen & Chantre avoient demandé en témoignage de cette renovation, quelques Reliques de Saint Martin, ils s'excuserent sur ce qu'on n'avoit pas encore touché à son corps, & envoyerent la jointure de l'un des doigts de Saint Brice, qui lui succeda dans l'Evêché de Tours, ensemble avec quelques piéces qu'on avoit détachées du tombeau de Saint Martin.

HUGUE de PIERPONT soixante-cinquiéme Evêque.

HUgue de Pierpont fut élû canoniquement à la place d'Albert de Cuyck sur la fin du mois de Fevrier, ou selon quelques-uns le 5. de Mars de l'an 1200.

Il étoit originaire François, Fils de Hugue Comte de Wasnade & de Pierpont, & de Clemence Agathe de Reyteste ; Maison qui étoit alliée avec les Comtes de Namur ; ils prirent dans la suite le nom des Comtes de Rethel, il étoit

An 1200. Grand Prévôt de l'Eglise de Liege, versé dans les sciences divines & humaines, & né pour gouverner.

Il fait hommage à l'Empereur Othon. Comme l'Empereur Othon se trouvoit à Liege au tems de l'élection, Hugue lui fit hommage, & ce Prince l'investit de ses mains.

Il est traversé. Quelque tems après, Henri de Jauche Archidiacre, jeune homme d'une Maison noble, poussé par Philippe de Suabe, entreprit de traverser l'élection de Hugue, assisté de Rodolphe aussi Archidiacre, de Henri de la Chaux, & de quelques autres.

On mit tout en œuvre pour étouffer promptement cette étincelle de discorde; mais sans succès; & l'affaire alla si avant, que Hugue fut obligé de prendre la route d'Italie, où ses adversaires l'avoient dévancé, pendant qu'il mettoit
1201. ordre aux affaires du Pays, dont il donna le gouvernement [pour le tems de son absence] à Baudoüin Comte de Haynaut; son voyage ne fut pas long, il n'alla que jusqu'à Montpelier, où il fit rencontre de Guys Legat du Saint Siége qui étoit instruit de l'affaire, & ils revinrent ensemble à Liege.

Le Legat après y avoir fait quelque sejour, s'en alla à Cologne, d'où peu après il fulmina, par l'autorité du Souverain Pontife, les censures contre Philippe de Suabe & ses Adhérans, & se declara pour l'Empereur Othon.

Sur ces entrefaites Henri de Jauche arriva de Rome, qui se vantoit d'avoir cause gagnée; à bon compte le Legat, qui avoit reçû les instructions du Saint Pere, cita les parties à Cologne pour comparoître devant lui le Mercredi de la Semaine Sainte.

Ils s'y rendirent au jour assigné; Hugue fut chargé de quelques griefs controuvés, & dont il se purgea en présence de six Abbés; ensuite il fut confirmé Evêque par le

Sacré Evêque. Legat, fait Prêtre la veille de Pâques, & sacré le Dimanche de *Quasimodò*, dans l'Eglise de Saint Pierre à Cologne: de là il revint à Liege aux acclamations du Peuple.

1202. Tournois qui réüssit mal au Comte de Moha. Cette année 1202. Baudoüin Comte de Flandre, ayant resolu de porter ses armes en la Palestine, ordonna avant son départ un grand Tournois à Andenne, qui est un Bourg situé entre Hui & Namur. Philippe Comte de Namur & Henri ses Fréres, Albert Comte de Moha, Louis

Comte de Loz, Hugue de Florines, & quantité d'autres Seigneurs y aſſiſterent. An 1201.

Au bout de trois jours que la Fête dura, ils retournerent chez eux; le Comte de Moha qui avoit amené ſes deux Fils âgés de treize à quatorze ans, les anima en chemin faiſant à s'appliquer à cet exercice, comme le plus digne de leur naiſſance, le plus propre à ſe façonner, & à acquerir de la gloire dans les armes.

Ces jeunes Seigneurs ne furent pas plûtôt chez eux, qu'il leur prit envie de s'exerçer à ce jeu, & ſans communiquer leur deſſein à perſonne; ils allerent enſemble viſiter les environs du Chateau, & un jour que le Comte étoit ſorti, ils ſe ſaiſirent chacun d'une lance, monterent à cheval ſous prétexte d'une promenade, furent à la prairie qu'ils avoient marquée, & s'éprouverent à la courſe; mais comme ils ne s'étoient munis ni de cuiraſſe, ni de cotte d'armes, ils s'entretuerent; on fut recueillir leurs corps qui nageoient dans le ſang, & le Comte inconſolable de ce funeſte accident, entreprit peu après le voyage de Jeruſalem.

L'Evêque Hugue voulut ſignaler les commencemens de ſon épiſcopat par des œuvres de pieté, & entre autres, il contribua à bâtir le Monaſtére du Val Saint Lambert entre Liege & Hui, & dont on prétend que telle eſt l'origine. Origine du Monaſtére du Val Saint Lambert.

Gilles de Loz Comte de Duras, de Clermont & de Rochefort, avoit depuis dix ans, fait quelques avances pour fonder ce Monaſtére; il ſe croiſa, & fit le voyage de la Paleſtine, d'où il revint atteint de la Lepre. Avant ſon départ, il avoit cedé ſes grands biens à ſes deux Fréres Pierre & Conon, qui prirent auſſi la reſolution d'aller à la Terre Sainte, & vendirent le Comté de Duras avec la Voüerie, ou Sous-Voüerie de Saint-Tron au Comte de Loz, & les Comtés de Clermont, de Rochefort & de Montagu avec la Vouërie de Dinant à Valderic de Valcour leur beau Frére: Gilles s'étoit neanmoins reſervé le Comté de Jodogne, & d'autres biens conſiderables; dont il employa la plus grande partie en fondations pieuſes.

Il avoit, comme nous venons de dire, formé le deſſein de bâtir le Monaſtére ſuſmentionné; mais s'étant impliqué dans des guerres contre le Duc de Brabant, il ne pût accomplir ſon deſſein, & Gilles de Walcour Comte de Cler-

An 1201. mont son neveu l'executa. A quel effet il obtint des Peres assemblés dans un Chapitre general tenu à Cisteaux quelques Religieux du Monastére de Signy, à qui il donna la terre, & lieu d'Estriveal, Plenevaux & Rosieres; ils vinrent prendre poste à Plenevaux; mais ne s'étant point accommodés de ce lieu, ils retournerent chez eux.

Le Comte en fut touché; mais il n'abandonna pas son dessein; voulant donc en faciliter l'execution, il s'adressa au Duc de Limbourg Prince puissant & de grande autorité, & qu'il sçavoit fort affectionné à l'ordre de Cisteaux; il lui fit part de ses bonnes intentions, & lui consigna en même tems tous les biens qu'il avoit destinés pour les exécuter.

Le Duc en fut ravi, & prit son tems pour en écrire, que les Peres étoient encore assemblés à un Chapitre general à Cisteaux, sa demande lui fut accordée aussitôt, & on lui envoya quelques autres Religieux du même Monastére de Signy.

Fif. l. xi. pag. 436 edit. 2.

L'Évêque Hugue ayant appris que le Duc cherchoit un endroit propre pour les plaçer commodement, leur offrit un lieu sur le bord de la Meuse, dit le champ des Maures, qu'ils agréerent, & le Prélat accompagna son offre de quelques terres arables pour la subsistance des Religieux; l'année d'aprés, cette donation fut approuvée par le Chapitre de Saint Lambert.

Le Duc de Limbourg de son côté avoit ajouté aux biens du Comte de Loz, du consentement de ses enfans, une de ses terres située prés de Rodum, dite Specuhoute, & cela pour se liberer du vœu qu'il avoit fait d'aller en la Palestine, & dont il fut absous par le Pape à cette condition. L'acte de la donation faite par le Duc est de l'an 1196.

Origine du Monastére du Val Nôtre Dame.

Le Comte de Moha qui se voyoit frustré de toute esperance de laisser des enfans à qui il pût transmettre ses grands biens, resolut de fonder un Monastére, & l'occasion s'en offrit bientôt.

Des Religieux de l'ordre de Cisteaux occupoient depuis plus de quarante ans à Hocht prés de Mastric, un Monastére sous le nom de Sainte Agathe, ils y avoient vêcu assez long-tems dans une grande pauvreté, lors qu'ils furent transferés [sous Albert de Cuyck Evêque de Liege] avec

Guys leur

Guys leur Abbé, dans le lieu, dit le Val Dieu, & qui est de l'autre côté de la Meuse. An 1202. Val Dieu.

L'Evêque Pierpont qui ne vouloit pas laisser tomber le Monastére de Hocht, tira quelques Filles de celui de Saint Sauveur à Aix-la-Chapelle ; mais elles ne s'y trouverent pas mieux que les Moines qui en étoient sortis.

Le Comte de Moha qui en fut informé par l'Abbé Guys, leur fit bâtir près de Hui sur ses terres un Monastére dans un lieu, où ses Ancêtres avoient jadis fait un Hôpital; l'Evêque en dedia l'Eglise à la Sainte Vierge, & ce lieu, dit autres fois Val de Rodum, fut appellé Val Nôtre-Dame. Ainsi ces Religieuses passerent à cette nouvelle Maison, & le Monastére de Hocht demeura long-tems désert. Le Val Nôtre-Dame est un des plus considerables Monastéres de ce Pays, & beaucoup de Filles de qualité s'y rendent Religieuses. Fisen. Wasseburg Foullon *addit. ad lib. 5. c. 1. n. 11.*

Ce Comte de Moha possedoit aussi le Comté de Daesbourg en Alsace, & quelques-uns lui donnent même le titre de Comte de Metz. On conserve encore dans la Ville de Hui une mesure, dont on se sert en deça du pont, & qui est appellée la mesure de Daesbourg, & par corruption d'Aborre.

Vers le même tems le Legat Guys vint de Cologne à Liege, à dessein de remedier aux déréglemens des Ecclesiastiques, & de mettre un frein à leur incontinence, & pour un plus grand éclaircissement, il faut sçavoir, que les Peres du Concile [tenu l'an 816. à Aix-la-Chapelle sous le Regne de Loüis le Débonnaire] avoient préscrit aux Chanoines certaines regles & methode de vivre qui approchoient assez de celles des Religieux ; mais à peine un siécle s'étoit écoulé, que les Chanoines commençerent à se lasser de ce genre de vie ; & l'Abbé Tritheme assure, que dez le dixiéme siécle tous les Chapitres d'Allemagne avoient abandonné la vie commune, qui leur avoit été si puissanment recommandée au Concile d'Aix. Le Legat Guys vient à Liege. * *In Annall. Hirsaug ad ann 937.*

Ceux du Diocése de Liege, dans lequel ce Concile avoit été celebré, continuerent à s'y conformer pendant deux siécles ou environ ; mais enfin le relâchement s'introduisit sous Alberon II. & sous Radulphe, ils cesserent de vivre en commun ; de sorte que dégoutés de l'étude des sciences, Mo'an. *de lan. lib. 1. c. 14.*

An 1202. ſeparés les uns des autres, ils donnerent dans l'oiſiveté, qui les entraina dans des déſordres, qu'il eût été infiniment plus facile de reprimer, lors qu'ils demeuroient enſemble, ſous la conduite de quelques Superieurs capables, éclairés, & gens de probité.

Le Legat avoit fort à cœur qu'ils repriſſent les Regles du Concile d'Aix; mais comme il vit, que ce ſeroit peine perduë, il tint un Synode en préſence de l'Evêque & du Clergé, dans lequel on dreſſa des ſtatuts pour reformer ces abus; mais ils ne firent pas beaucoup d'impreſſion ſur l'eſprit de ceux mêmes pour qui ils avoient été particulierement dreſſés.

Synode.

Un Auteur raporte les ſtatuts de ce Legat, mais il ajoute, dans ſes notes, que les Chanoines de Saint Lambert partagerent entre eux, du conſentement du même Legat, les biens de leur Egliſe, c'eſt à dire, que ne voulant plus, ni vivre en commun, ni ſe ſoumettre aux Regles du Concile d'Aix, ils reſolurent, qu'à l'avenir les fruits de la Menſe Capitulaire, ſeroient partagés entre les Chanoines réſidens, à quoi le Legat condeſcendit enfin contre ſes intentions.

Chap. 10. 2. pag. 199.

Après cela l'Evêque ſe promettoit une ſuite de jours paiſibles, lors qu'il vit troubler ſon repos par deux endroits auxquels il ne s'attendoit pas.

Les Hutois ſe mutinent.

Les Hutois s'étant plaints que l'Evêque vouloit diminuer leurs immunités, prirent les armes, & dreſſerent des barricades devant les portes du Chateau pour empêcher la garniſon d'en ſortir.

D'abord l'Evêque employa la voye de douceur pour les ramener à leur devoir; & comme ils n'y répondirent pas, il eut recours à la force, il prit donc les armes, & fit venir par la Meuſe quelques machines de Namur, les Hutois qui en eurent le vent, s'en ſaiſirent, & tirerent par dériſion le bateau juſques ſur le marché: enſuite ils ſolliciterent les autres Villes du Pays de ſe joindre avec eux; mais voyant que tout ſe tenoit dans l'obéïſſance, & que l'Evêque alloit venir à eux à main armée, ils demanderent grace, & l'obtinrent, à condition, qu'un certain nombre de Bourgeois, qui ſeroient nommés, viendroient lui faire ſatisfaction devant le peuple aſſemblé dans le Palais, ce qui fut executé.

Fiſen l. xi.

A peine étoit-on debarassé des Hutois, qu'on se trouva engagé avec les Brabançons, l'Evêque de Metz avoit donné à Loüis Comte de Loz un droit sur la Ville de Saint-Tron, qu'on appelloit le denier de Saint-Tron, Henri Duc de Brabant qui vouloit étendre ses limites, résolut de l'ôter à Loüis par la force des armes. An 1202. Querelle avec les Brabançons.

Celui-ci qui se sentit trop foible pour lui faire tête, eût recours à l'Evêque Pierpont, de qui il étoit vassal, & pour l'engager mieux, il ratifia d'abord la donation de son Comté faite à l'Eglise de Liege, dez le tems de l'Evêque Baldric, & reconnut, en présence du Duc de Limbourg & du Comte de Moha, le tenir en fief de l'Evêque; ensuite Hugue se ligua avec lui, & l'on fit marcher des troupes de Liege vers Wareme.

L'armée du Brabançon étoit campée à Landen, celle du Comte & de ses Alliés; vint bientôt se poster à vûë, elles furent huit jours à se regarder; cependant le Comte de Namur s'entremit, & fit treve; & quelques jours après on en vint à une paix, & le Duc retourna chez lui avec son armée.

Cette guerre fut bientôt suivie d'une autre. Theodoric Comte de Hollande, & Othon Comte de Gueldre avoient renoüé la guerre contre l'Evêque d'Utrecht; celui-ci qui venoit de se liguer avec le Duc de Brabant, marcha contre Othon qui avoit une puissante armée, & ils en seroient venus aux mains, si le Roi Othon accompagné de l'Archevêque de Cologne, & de quantité de Princes, ne fut venu à Mastric les mettre d'accord; ou pour mieux dire, les amener à une paix simulée, puis que le Duc de Brabant ne garda pas la parole qu'il avoit donnée, car peu après, il attira le Comte de Gueldre dans une embuscade & le fit son prisonnier, il ne voulut pas même le relâcher pour aller travailler à sa rançon, qu'il ne lui eût laissé son Fils aîné en ôtage. Guerre. Paix simulée. Le Comte de Gueldre est fait prisonnier.

Le Duc l'avoit rançonné à une somme si considerable, qu'il fut obligé de venir à Liege engager à l'Eglise de Saint Lambert pour trois mille marcs d'argent, tout le terrein qu'il possedoit entre Mastric & Ruremonde. 1203. Pontan. *hist. Geld. lib.* 6.

Vers le même tems, on réprit l'ouvrage des fortifications qu'on avoit abandonné sous Albert de Cuyck, on tira une

An 1203. muraille depuis Payen porte *, jusqu'à Sainte Walburge. On vendit, pour subvenir aux fraix, le bois de Glain; l'Evêque eût une partie de l'argent, le Chapitre une autre pour réparer l'Eglise de Saint Lambert, & la troisiéme fut appliquée à l'ouvrage susdit, & par ce moyen, la Ville se trouva entiérement fermée.

* Hocheporte.

La Ville est fermée de murailles.

L'Evêque dédia dans la même année l'Eglise de Saint Jean-Baptiste. Godefroi de Feronstrée qui l'avoit fait bâtir, avoit le droit de nommer à la Cure, & ce droit après avoir demeuré long-tems dans cette illustre famille, fut cedé dans la suite par accord aux Paroissiens, qui le possedent encore à présent.

Eglise de Saint Jean-Baptiste.

1204. Othon Comte de Gueldre [que nous avons dit avoir engagé à l'Eglise de Liege tout le terrein qu'il possedoit entre Mastric & Ruremonde] vint cette année 1204. à Liege faire hommage à l'Evêque, & reconnoître qu'il tenoit ces lieux en fief de l'Eglise de Liege, & l'an même le Comte de Namur vint aussi relever pour le Chateau de Samson.

Les Comtes de Gueldre & de Namur font hommage à l'Evêque.

Arch: S. Lamberti

Pendant le cours de cette année, l'Eglise de Liege acquit un accroissement d'honneur en la personne de Baudüin Comte de Flandre, qui en étoit Vassal en qualité de Comte de Haynaut.

Ce Prince donna tant de preuves de valeur, de prudence & de religion dans son expedition au Levant, qu'après la prise de Constantinople, il fut fait unanimement par les Princes Empereur d'Orient. On dit qu'il envoya à l'Eglise de Liege quantité de bijoux de grand prix; mais un présent plus certain, est la donation qu'Albert Comte de Moha fit de son Comté à la même Eglise avec les formalités de cet âge là, suivant lesquelles, on mettoit sur le Maitre Autel une paille, ou un fêtu, qui portoit un Rameau: c'est ainsi que selon les loix des Saliens on avoit coutume de transmettre un domaine d'une main à l'autre; on l'appelloit donation par le fétû, & de là est dérivé le mot latin *exfestucare*.

Baudüin Comte de Flandre est fait Empereur d'Orient.

Le Comté de Moha est donné à l'Eglise de Liege.

Wendelin. *ad l. Sal.* 1.

Les Articles de cette donation, furent qu'Albert joüiroit sa vie durante de son Comté; s'il venoit à mourir sans laisser d'enfans procréés de son corps, il appartiendroit à l'Eglise de Liege, à l'exclusion de tous autres héritiers, si après sa mort il laissoit Fils ou Filles, ils tiendroient le Comté en

fief des Evêques de Liege, & leur feroient hommage, & qu'enfin il retourneroit à la même Eglise après le décés du dernier de ses descendans. An 1204.

Au mois de Novembre, Philippe Empereur d'Allemagne donna en fief à Henri IV. Duc de Brabant, l'Abbaye & l'Eglise de Nivelle, & la Ville de Mastric avec toute justice, & ses dépendances, & l'Eglise de Saint Servais entierement, avec les mêmes droits que les Empereurs Fréderic son Pere, & Henri son Frére y avoient eu auparavant, & l'on croit qu'ensuite de cette concession, l'Eglise de Saint Servais & les Maisons contiguës, qui jusqu'alors avoient été hors de la Ville, furent comprises dans l'enceinte de ses nouveaux murs.

L'Abbaye de Nivelle & Mastric donnés au Duc de Brabant.

Sed. div. Virg. Traject.

Pendant que tout étoit paisible chez nous, les affaires du Roi Othon, Concurrent de Philippe à l'Empire, prenoient un mauvais train en Allemagne. Adolfe Archevêque de Cologne, qui avoit le plus travaillé à lui mettre la couronne sur la tête, quita son parti, & soit qu'il eut été ou gagné ou contraint, il s'unit avec Philippe, & le couronna à Aix-la-Chapelle. Le Saint Pere qui apprehendoit les suites de cette union, enjoignit à l'Archevêque de Mayence, & à l'Evêque de Cambrai, de fulminer en son nom les censures de l'Eglise contre Adolfe, & le déposseder de son siége, ce qui fut executé à Cologne; Brunon fut subrogé en la place d'Adolfe, & Othon s'étoit rendu promptement dans cette Metropole, de peur que Philippe ne s'en saisit. 1205.

Troubles en Allemagne.

Fis. *lib.* 12. *edit* 1 *Hist. Erfesfordt. Chron.* Cus. *Suffrid.*

Celui-ci voulant venger l'affront fait à l'Archevêque, alla planter le piquet devant Cologne, & s'en rendit maître après quelques jours d'attaque, Othon n'avoit ôsé l'attendre, & étoit allé auprès du Roi d'Angleterre son oncle; & comme on crût qu'il quitoit la partie, bien du monde l'abandonnerent pour suivre Philippe, les Liegeois furent de ce nombre.

Cette même année, Bertrand Evêque de Metz écrivit à Hugue de Pierpont, de se mettre en garde contre les surprises des Religieux de Hastiéres, qui s'étoient separés de ceux de Wozor, & vouloient se soustraire de la dépendance de l'Abbé de ce dernier Monastére, & cela contre leur institution; eu égard que Thierry Evêque de Metz, dans la donation qu'il avoit faite de Hastieres au Monastére de Wozor, avoit assujeti ceux-là en toutes choses à l'Abbé,

Archiv. Monast. Walciodor.

P. Marten *Monum. lib.* 1.

An 1205. & afin que Hugue n'en doutât pas, il lui envoya les preuves de la sujection du Monastére de Hastieres à celui de Wozor; & fit voir la fausseté d'une prétenduë Bulle du Pape Clement III. que ceux de Hastieres produisoient en leur faveur.

Trois ans après ou environs, les deux Evêques étant informés qu'il y avoit quelque dispute entre ces deux Monastéres, se rendirent à Hui, y appellerent les parties, & il fut dressé en leur présence quelques Reglemens pour les mettre d'accord, on leur en fit la lecture, & ils y souscrivirent sans resistance.

1206. & 7. L'Eglise du Chateau de Namur. Philippe Comte de Namur, qui l'an 1202. avoit fait bâtir dans son Chateau une Eglise en l'honneur des Saints Apôtres Pierre & Paul; y mit des Chanoines au nombre de treize, & leur assigna des revenus pour leur entretien; elle fut dédiée l'an 1207. par Guys Cardinal, & Legat du Saint Siége.

1208. & 9. Le Roi Philippe confirme les Privileges des Liegeois. Le Roi Othon après être retourné d'Angleterre en Allemagne avec de grosses remises d'argent, assembla des troupes, & Philippe augmenta les siennes; celui-ci accorda aux Liegeois, & confirma les Privileges, dont nous avons fait mention au tems de l'Evêque Albert de Cuyck.

Toutes choses étoient disposées en Allemagne pour décider de l'Empire par les armes; lors qu'il prit envie au Roi Philippe d'aller faire un tour en Saxe pour y regler quelques affaires importantes de son Duché; mais il fut assasiné à Bamberg le vingt & un ou vingt troisiéme de Juin de l'an 1208 Par cette mort la paix fut renduë pour un tems à l'Allemagne, & Othon qui n'avoit plus de Concurrent prit en mains les resnes de l'Empire.

Mort du Roi Philippe.

1210. Le Comte de Moha ratifie la donation de son Comté à l'Eglise de Liege. Albert Comte de Moha, qui passé six ans avoit fait à l'Eglise de Liege une donation de son Comté, eut lieu de s'en repentir cette année 1210. que sa Femme lui donna une Héritiere nommée Gertrude; il vint donc à Liege s'aboucher avec l'Evêque, & après plusieurs conferences, il consentit enfin de ratifier le contract, parmi la promesse de la part de l'Evêque & de son Chapitre de lui compter cinquante mille marcs d'argent; après quoi il promit sa Fille [qui n'étoit pas encore nubile] à Thibauld Fils du Duc de Loraine, qui l'épousa lors qu'elle fut en âge.

1211. Vers l'an 1211. Theodore de Celles Chanoine de l'Eglise

de Liege, qui avoit été chargé par le Legat du Pape de prêcher la croisade contre les Albigeois, s'acquita de ses fonctions avec éloge, & medita en même tems l'établissement d'un ordre pour continuer après lui, d'exerçer le même ministére, & dont les Religieux fussent capables de servir utilement l'Eglise dans les guerres contre les Hérétiques. An 1211. Origine de l'ordre des Croisiers.

Il communiqua son dessein à Saint Dominique, qui commençoit à jetter les fondemens de son ordre, & avec qui il avoit pris amitié en France; ce grand Patriarche ne manqua pas de l'encourager à l'exécution d'une si sainte entreprise; il fut aussi secondé par les conseils de Foulque de Toulouse, personnage d'un rare merite, qu'il amena à Liege, & qui l'accompagna auprès de Hugue de Pierpont, lors qu'il lui découvrit sa résolution.

Le Religieux Prélat ravi d'avoir cette occasion de témoigner son zele pour l'accroissement de la Religion, lui donna une Chapelle dédiée à Saint Thibauld, & une Maison située au Faubourg de Hui, dans un endroit, dit Clair lieu. Ensuite Theodore se démit de son canonicat, & se renferma dans cette Maison avec quelques amis propres à l'accomplissement de ses desseins; l'odeur de leur sainte vie accrût en peu de tems leur nombre si considerablement, qu'ils formerent un corps, & prirent la Regle de Saint Augustin. Ce nouvel institut de Sainte Croix s'épandit bientôt dans la France, l'Allemagne, & autres Provinces.

L'intention du Fondateur, étoit d'en faire un ordre Religieux & Militaire, à peu près comme celui de Golgotha, ou du Saint Sepulchre à Jerusalem, qu'il approuvoit beaucoup, mais la guerre contre les Albigeois étant finie, il cessa d'être ordre Militaire.

La Maison de Hui est chef de cet ordre de Sainte Croix, ou Croisiers, & le Général est tenu d'y faire sa residence ordinaire.

Il y eut cette année, selon quelques-uns, des plaintes portées en Cour de Rome de la part du Clergé contre la conduite de l'Evêque Hugue, & dont on peut voir les principaux articles; mais comme ces Ecrivains se contentent de dire, que le Pape nomma des Deputés, pour aller prendre sur les lieux les informations requises, & rien plus, nous n'avons pas jugé à propos de nous y arrêter. Fisen lib. 11. Plaintes contre l'Evêque.

An 1211. Hommage pour le Chateau de Samson. Gramaye *in Namurc.* Fisen. *lib.* 12.

Nous avons dit à l'an 1196. que le Comte de Namur avoit fait hommage à l'Evêque Albert de Cuyck pour le Chateau de Samson, cette année il vint répresenter à Hugue de Pierpont, que la Seigneurie étoit fort modique pour les fraix de cette servitude, & l'Evêque lui assigna encore cinquante marcs d'argent.

Cet hommage fut neanmoins interrompu par ses Successeurs jusqu'à l'an 1269. ; mais le Comte Guys le renouvella l'an 1296.

Diplome pour le Monastére de Beaupart. Miræ. *de notit. Belg. part.* 1. *c.* 122

Aubert le Mire raporte un Diplome de l'an 1211. par lequel, le Duc de Brabant avoit accordé à l'Abbé de Beaurepart à Liege, une entiere exemption des tailles, & autres impositions pour la Cense d'Archis située dans la terre de Herstal.

1212. Mort du Comte de Moha.

Albert Comte de Moha étant mort cette année 1212. l'Evêque voulut faire voir sa bonne foi, & fit venir Thibauld, Tuteur & Epoux à Gertrude Fille unique du Comte, à dessein de traiter avec lui pour sa promesse de cinquante mille marcs ; comme il s'y rencontra de grandes difficultés à lever, les parties choisirent Henri Abbé de * Haut-bois, ou Haute-feüille ; pour être le Mediateur, & l'arbitre du differend, il les accorda, & le Comté de Moha demeura à l'Eglise de Liege.

* *Alta Sylva.*

L'Evêque prend possession du Comté de Moha. ★ Butkens *Troph. Brab.*

Thibauld étant mort peu après sans enfans, l'Evêque Hugue se mit en possession de ce Comté. La Princesse Gertrude se remaria avec Thierry Comte de Leyninghen, & apporta dans cette famille le Comté de Daesbourg, qui y est demeuré, quoy qu'elle soit mort sans enfans. Henri Duc de Brabant fit alliance avec Jean d'Aspremont Evêque de Metz pour le recouvrer comme étant le plus proche à Gertrude ; mais cette alliance n'eut pas d'effet.

Querelle du Duc de Brabant avec l'Evêque.

Le même Duc Henri ne pouvoit digerer que le Comté de Moha fut passé en d'autres mains que les siennes, il étoit Neveu d'Albert, & les Comtés de Moha & de Daesbourg avoient été apportés dans la Maison des Comtes de Brabant, par Lutgarde d'Alsace, & de Daesbourg, qui en étoit héritiere, & laquelle avoit épousé Godefroi II. & étoit Mere d'Albert, & Ayeule de Henri.

Après la mort d'Albert il étoit venu à Liege, & comme il pretendoit avoir l'administration des biens de Gertrude,

il repeta

il repeta le Comté de Moha, & en même tems demanda payement de grosses sommes d'argent, dont il vouloit que l'Evêque fût redevable à Albert Comte de Moha & de Daesbourg. An 1212.

Il est aussi bon de remarquer que lors que l'Empereur Philippe donna en fief à ce Prince l'an 1204. les droits qu'il possedoit dans la Ville de Mastric, il y avoit ajouté les terres qu'Albert Comte de Daesbourg tenoit dans l'Empire en cas que celui-ci vint à mourir sans enfans, mais comme il laissa la Princesse Gertrude, la condition avoit manqué.

Les choses étant ainsi disposées; l'Evêque representa au Duc qu'il avoit fini d'affaire avec Thibauld, qui seul avoit droit de prétendre à la succession d'Albert, à titre de Gertrude son Epouse; mais au reste qu'il vouloit bien soumettre cette difficulté au jugement de l'Empereur.

Le Duc ne fut pas content de cette reponse, & quita l'Evêque, dans la resolution de lui faire la guerre; ce qu'il dissimula quelque tems, en attendant une occasion favorable.

L'Empereur Othon qui, après la mort du Roi Philippe, avoit reçu la couronne imperiale des mains d'Innocent III. s'émancipa de vouloir recouvrer le droit d'élection & d'investiture, par la voye des armes. Le Saint Pere n'ômit rien pour le détourner de cette entreprise, mais il demeura si obstiné, que ce même Pontife se vit obligé de fulminer les censures contre lui quoi qu'il l'eut couronné, & enjoignit à Sigefroy Archevêque de Mayence de publier cette excommunication dans tout l'Empire; ce que le Prélat executa sans delay, & absoud en même tems les Princes, les Etats, & les Villes du serment de fidelité & d'obéïssance envers Othon: ensuite poussant sa pointe, il convoqua les Etats de l'Empire, & ils élurent Empereur Fréderic II. Duc de Suabe Roi de Naples, & de Sicile âgé de quatorze à quinze ans, & Fils de Henri VI.

L'Empereur Othon est excommunié.

Frederic II. est elu Empereur.

Cette révolution obligea Othon de quiter l'Italie pour se rendre promptement en Allemagne, lors qu'il y fut arrivé, il convoqua une Diete à Nuremberg, pour sonder la disposition des Princes à son égard, plusieurs s'excuserent d'y assister, l'Evêque Hugue fut du nombre, & déclara, qu'il ne pouvoit communiquer avec un excommunié.

An 1212. Othon s'en tint offensé ; le Duc de Brabant qui s'y étoit rendu tout des premiers, s'en apperçut & voulant profiter du ressentiment du Prince, il s'offrit de ramener l'Evêque à l'obeïssance de grè ou de force, l'Empereur y donna les mains, & aussitôt le Duc vint à Liege renouveller ses prétentions, à l'Evêque ; mais l'ayant trouvé inébranlable, il le quita en colere, le menaçant de l'indignation de l'Empereur ; peu à près le Comte de Namur s'entremit, & moyenna une entrevûë avec les deux Princes, dans laquelle, le Duc promit à l'Evêque de ne le plus insulter, & même de l'assister contre ceux qui voudroient l'attaquer : l'Evêque le crût, & il en fut la dupe : le Duc n'avoit fait cette démarche, que pour amuser l'Evêque, & l'empêcher d'armer, aussi demeura t'il dans l'inaction, & quelque ombrage que prit le Pays pour les grands aprêts de guerre que faisoit le Duc, personne ne fut capable de persuader à l'Evêque, que cela le menaçoit.

Autor. Triumph. l. 5. Foull. *lib. 5. n. 4.*

Lors que le Duc se crut à peu près en état de faire éclorre son dessein, il en écrivit à Othon, qui cherchoit à chagriner les Liegeois, pour avoir quité deux fois son parti : ensuite il alla à Mastric, où il fit construirè un pont de bois, & élever un Fort sans la participation de l'Evêque ; qui l'ayant appris, assembla ses Etats, où il fut résolu de les aller ruiner, ce qui fut executé en présence de Hugue & du Comte de Loz.

C'étoit bien faire le jeu du Duc qui ne cherchoit qu'un prétexte pour pouvoir déclarer ouvertement la guerre ; aussi loin de s'effaroucher, il écrivit à l'Evêque en des termes si éblouïssans, qu'il ne pût se figurer qu'il lui arrivât rien de la part de ce Prince, que lors qu'on lui apporta la nouvelle sur la fin du mois d'Août, qu'il avoit prit le chemin de Moha à la tête d'une puissante armée.

La Bourgeoisie fut aussitôt convoquée aux armes, on consigna avec les cérémonies accoutumées, la Banniere de Saint Lambert entre les mains de Raes Després, le camp fut marqué à Horion, & l'Evêque s'en alla à Hui pour voir s'il ne manquoit rien à la garnison du Chateau de Moha, & faire hâter la marche des autres troupes du Pays.

Raes Desprès.

Il n'y eut que fort peu de nobles dans l'armée, tout le reste n'étoit qu'un assemblage de gens de métiers de la Ville

& des Fauxbourgs, épaulés par quelques milices ; & comme on faisoit l'armée de l'ennemi forte de vingt mil hommes, il fut resolu dans le Conseil de guerre, qu'il y auroit de la témérité de l'attendre ; ainsi les troupes rébrousserent vers Liege. An 1212.

Hirnard Archidiacre de Liege auteur du Livre intitulé le Triomphe de Steppes, & quelques Ecrivains, assurent, que ce Raes étoit issu de la noble & ancienne Maison de Després Haut-Voüé de la Hesbaye, homme tres-experimenté dans le métier de la guerre ; mais qu'il ne fut pas secondé dans cette occasion ; il avoit déja donné des preuves de sa valeur, en repoussant Guillaume à la longue épée Frére du Duc, qui étoit venu reconnoître le camp. Après cela Raes remit l'Etandart sur l'Autel de la Tres-Sainte Trinité, comme il l'y avoit pris, & la Ville fut tout à fait consternée, lors qu'on apprit par de Jauche Archidiacre, que le Duc étoit aux portes ; on le députa sur l'heure avec le Seigneur d'Hemricourt, & ils allerent lui faire des offres avantageuses au nom des Etats ; il répondit que le sac de la Ville étoit resolu, si l'on ne faisoit hommage à Othon. Hirnard Archid. de Liege.

Les Députés repliquerent que cela regardoit personnellement l'Evêque & sur l'heure Henri de Lamine fut député pour aller informer l'Evêque de ce qui se passoit, comme il croyoit que le Duc assiegeroit d'abord le Chateau de Moha, il l'avoit mis en état de défense ; mais ce Prince sçachant que Liege étoit sans fortifications, tourna tout à coup vers cette Ville ; l'Evêque en fut surpris, & revint promptement à Liege le 3. May dans le même tems qu'on apperçut un gros de l'armée du Duc à la hauteur de Sainte Walburge. On dit que l'Evêque avoit tenu un des enfans du Duc sur les fonts, & que le Duc étoit Vassal de l'Eglise de Liege. Foull *lib* 5. c. 2. n.9. *ad marg.*

Alors ce ne fut que trouble & confusion dans la Ville ; une partie des Bourgeois qui désesperoient de pouvoir se défendre, se débanderent, les autres incrédules ou poltrons se rioient de l'orage qui les menaçoit ; l'Evêque eut beau leur inspirer du cœur, & les engager à prendre les armes, ils n'en voulurent rien faire, il fut donc prié de reprendre incessamment le chemin de Hui, & de ne point risquer de tomber entre les mains de l'ennemi.

Il ne fut pas sitôt sorti de la Ville, que le Brabançon y entra, & elle fut traitée comme s'il l'eut prise d'assaut ; le soldat tuoit indifferemment dans les lieux saints & profanes, *la Tresorerie* de Saint Lambert fut donnée en pillage, & les Le Duc de Brabant se rend maitre de Liege. Foull. *lib.* 5. n. 11

An 1212. Chanoines chassés des Eglises de leurs maisons & dépoüillés : le Duc fut prié par des Députés du Clergé d'ordonner des gardes pour l'Eglise de Saint Lambert, il répondit qu'ils n'avoient qu'à la garder eux-mêmes. On eut recours à Guillaume Frere au Duc, qui y accourut avec main forte, & fit lâcher prise à quelques soldats qui emportoient les ornemens, & les vases sacrés, & par ce secour, ce fut la seule Eglise qui demeura dans son entiere.

Tout le jour se passa en tuerie & pillerie, & la nuit en pleurs & gemissemens, le deuil redoubla à l'arrivée du gendre du Duc, qui lui amenoit des troupes auxiliaires du Pays de Gueldre, & qui raflérent ce que les Brabançons avoient laissé, jusqu'à foüiller dans les Cloaques.

Le Duc, qui avoit passé la nuit dans le Palais, fit relâcher quantité d'enfans & de gens d'Eglise, qu'on avoit jetté dans les prisons, & commanda de mettre le feu à la Ville.

On couroit executer l'ordre cruel, lors qu'André Châtelain de Bruxelles, & Gilles son Fils Chanoine de Saint Lambert, allerent au Palais & firent sentir vivement au Duc toute l'horreur d'un commandement de cette nature; il ajouta que s'il ne falloit que se soumettre à Othon, il trouveroit le Clergé & le Peuple disposé à le faire ; on les amena au Palais, & l'on fit hommage pour Othon entre les mains de l'un des notables de Brabant.

On fait hommage pour Othon.

Le jour suivant, l'Hôtel de Ville, & les Coffres aux Archives furent enfonçés, & les chartes enlevées, enfin après une desolation de quatre jours, le Duc sortit de la Ville avec ses gens chargés de riches dépoüilles, il fit mine en chemin de vouloir insulter le Chateau de Moha ; mais ce ne fut qu'une feinte, & il reprit le chemin de Brabant.

Le Duc sort de Liege.

L'Evêque, qui étoit impatient de remedier à de si grands maux, convoqua aussitôt un Synode à Hui, dans lequel Henri Duc de Brabant, Othon de Gueldre, & autres leurs adhérans furent retranchés du corps des Fideles.

Synode de Hui.

Davantage, il fut ordonné, que le Crucifix & les Reliques des Saints seroient exposées sur le pavé, & environnées d'épines dans toutes les Eglises du Diocese, que le chant y seroit interdit, & la sentence renouvellée tous les Dimanches contre le Duc & les siens.

Foull. *lib.* 5. *n.* 11. *ad marg.*

Ces ordonnances furent regulierement observées dans

toutes les Eglises du Diocese, & principalement dans celle de Saint Lambert, où les Reliques demeurerent sur le pavé près d'un an & demi, & tous les Dimanches on reïteroit à haute voix la sentence contre les coupables, sans que rien fut capable de les émouvoir, en sorte que l'Evêque resolut de joindre l'épée aux armes spirituelles. An 1212.

Et comme on avoit contraint la Ville de prêter serment de fidelité, & de faire hommage a Othon, il jugea qu'avant toutes choses, il falloit l'absoudre; il fut donc deputé vers le Souverain Pontife, qui accorda aussitôt la demande de l'Evêque; le peuple fut absous, & Hugue depêcha vers plusieurs Princes, solliciter des secours pour l'execution du dessein qu'il avoit medité.

Quelque tems après, on vit arriver de France quelques proches de Hugue, accompgnés d'un grand nombre de Chevaliers, & de troupes reglées; & d'un autre côté le Comte de * Flandre & de Haynaut, Philippe Comte de Namur, & Loüis Comte de Loz; ils avoient, outre une nombreuse Infanterie, trois mille hommes de Cavalerie. L'armée de l'Evêque alla joindre celle de ses Alliés au Picton.

* Ferrand Fils de Sanche Roi de Portugal, & Comte de Flandre par sa femme.

L'Evêque va attaquer le Comte de Brabant.

Le Duc de Brabant, qui ne se sentoit pas assez fort pour resister à tous ces Princes, eût recours à la ruse; il deputa vers quelques Chefs, qu'il pria de s'entremettre auprès de l'Evêque, & lui faire entendre, qu'il étoit prêt de désinteresser l'Eglise de Liege par des équivalens pour les dommages qu'il avoit causés, & de venir en personne faire excuse à l'Evêque dans sa Cathedrale, & en présence de sa noblesse.

Chap. 2, tom. pag 213.

Sur ces promesses, les Princes prierent Ferrand Comte de Flandre de prendre du Duc de Brabant quelques assurances de sa parole, afin que s'il venoit à y manquer, il pût l'y contraindre par la voye des armes.

Le Comte l'alla trouver, tira de lui l'obligation d'une grosse somme d'argent, & eut l'un de ses fils pour ôtage; Ferrand assigna lui-même à l'Evêque pour caution une partie de son Comté de Hainaut, jusqu'à l'accomplissement de la promesse du Brabançon, l'accord fut mis par écrit, & signé par les Princes. Après quoi, il y eut surséance d'armes.

Quelque tems étant écoulé sans que le Duc de Brabant

An 1212. se mit en devoir de tenir sa parole, le Comte l'en avertit; mais il s'excusa de n'avoir pas la somme entiere à la main, cependant Philippe Comte de Namur vint à mourir, il avoit épousé Marie, Fille de Philippe Auguste Roi de France & d'Agnes de Meranie : le Duc de Brabant demanda la veuve en mariage, & l'obtint ; lors qu'il fut entré dans cette alliance, il quita le parti d'Othon, & persuada au Roi, qu'il pourroit lui être d'un grand secours dans la guerre qu'il meditoit contre le Roi d'Angleterre, sur tout s'il étoit sorti d'affaire avec l'Evêque de Liege ; le Roi donc écrivit à Hugue, & le pria de vouloir vivre en bonne intelligence avec le Duc de Brabant son ami & son Gendre.

Cela fut pris à Liege pour un mauvais augure, & comme l'on s'apperçût que le Duc, appuié de la protection du Roi amusoit le Comte Ferrand par de belles paroles, l'Evêque resolut, de l'avis de son Conseil, de se tenir sur ses gardes ; on fit aussitôt travailler aux fortifications de la Ville ; le Clergé & le Peuple y concoururent de l'argent & de la main, d'un cœur si unanime, que les ouvrages furent mis en bon état en fort peu de tems.

M. f. V. disent que Jean d'Eppes Prévôt de St. Lambert donna trois mil le marcs pour les fortifications, & les Archidiacres à proportion.

Foull. *lib.* 5. *c.* 2. *n.* 20. *ad marg.*

Le Comte de Flandre qui ne pouvoit dissimuler la mauvaise foi du Brabançon, fit sçavoir à nôtre Evêque & au Comte de Loz ses Alliés, qu'il entreroit sans faute le dixieme Octobre à main armée dans le Brabant, du côté de la Flandre, & les exhorta de se mettre en état d'attaquer en même jour leur ennemi commun du côté de la Hesbaye ; mais le Roi de France [qui en vouloit au Comte de Flandre pour avoir donné asile chez lui au Comte de Boulogne qu'il avoit banni de ses états] sous couleur d'attaquer l'Angleterre, alla se jetter à l'improviste sur la Flandre, & par là empêcha le Comte de tenir sa promesse.

Rener. S. *Jacob. apud* Chapp.

Le Roi de France assiege Gand.

Le Roi prit en peu de tems les Villes de Cassel, Lille, Ipres & Bruges, & delà il fut assieger la Ville de Gand, le Duc de Brabant qui avoit embrassé son parti, l'y joignit avec ses troupes ; la flote du Roi cotoyoit toujours son armée pour lui fournir des vivres, & elle entra dans le port de Damme près de Bruges, une partie des vaisseaux se mit à couvert dans ce port, & comme il ne pouvoit les contenir tous, la plus grande partie demeura dans le canal, & à la mer.

Ferrand donna avis au Roi d'Angleterre du ravage que les François faisoient en Flandre, & aussitôt ce Prince se prepara à la secourir : la flote Angloise se mit donc en mer, le Comte de Flandre la joignit avec la sienne, & ils vinrent ensemble fondre sur la flote Françoise, enleverent un grand nombre de vaisseaux, & bloquerent le reste de celle du Roi qui étoit renfermée dans le canal & dans le port de Damme, ils oserent même descendre à terre pour attaquer le port. An 1213.

Le Roi averti de ce desordre, leva le siege de Gand, & vint en grande hâte avec une partie de ses troupes pour chasser les ennemis, il les surprit & les obligea de regagner leur flote ; les Anglois ne laisserent pas pour cela de continuer de bloquer le canal de Damme.

Le Roi qui vit bien qu'il ne pourroit sauver le reste de ses vaisseaux, en fit retirer les munitions & les vivres, & ensuite on y mit le feu, aussi bien qu'à la place même, delà il retourna à Gand, qui se racheta parmi donnant des ôtages.

Mais à peine le Roi étoit-il retourné dans ses Etats, qu'il fut abandonné des Flamans, qui prirent les armes, chasserent les garnisons Francoises, & rapellerent Ferrand.

Cependant l'Evêque & le Comte de Loz faisoient les aprêts necessaires pour executer le projet du Comte de Flandre ; mais le Duc de Brabant les prevint, voyant qu'il n'avoir rien à craindre du côté du Flamand, se mit en campagne avec une puissante armée, & vint camper aux environs de Moha, où il mit tout à fer & à flâme sans avoir ni égard pour le sexe, ni respect pour la condition & le rang, abandonnant tout à l'avidité, & à la passion du soldat.

Quelques Villages en deçà de la riviere de Geere furent consumés par le feu, sçavoir Waleffe, Tourines & Vareme, après quoi il s'avança vers Tongre.

Le bruit de cette marche avoit rempli d'épouvante tous ces Cantons, neanmoins les Tongrois, avertis que l'armée venoit à eux, allerent au-devant jusqu'au Pont del-Wege qu'ils défendirent vaillamment pendant quelque tems ; mais enfin voyant qu'ils alloient être enveloppés par la multitude, ils se débanderent, & une grande partie se retira dans la grande Eglise. Tongre est brulée

An 1213. Le Duc entra dans la Ville, qu'il trouva ſans habitans, ils avoient tranſporté les meubles de leurs maiſons, [& les richeſſes des Egliſes] il y fit mettre le feu ; enſuite il ordonna l'attaque de l'Egliſe ; mais elle étoit ſi bien remparée & gardée, que ſes gens, loin de pouvoir la forçer, en furent repouſſés par deux fois avec perte ; de quoi le Duc étant indigné, il alla ſe venger ſur les Villages circonvoiſins ; delà il envoya reconnoitre la Ville de Liege ; quoi qu'on la trouvât bien fortifiée, & les avenuës bouchées par où il avoit penetré, il ne laiſſa pas de diriger ſa marche de ce côté-là, plûtôt par oſtentation, & pour faire parade de ſon armée, qu'à deſſein d'inſulter la Ville.

L'Evêque, qui étoit allé à Hui pour viſiter la place, & commander le peuple aux armes, revint à Liége, & apprit bientôt que l'ennemi n'étoit pas loin ; mais il ne ſe trouvoit point en état d'aller affronter un ennemi puiſſant, ſuperieur en nombre, & enflé de ſes avantages.

Le lendemain on vit paroitre ſur les hauteurs les troupes auxiliaires des Hutois, Dinantois & Sambrois, qui par leurs cris donnoient des ſignes d'une grande ardeur de combattre.

Là-deſſus l'Evêque reſolut de marcher droit à l'ennemi, & nomma chefs de l'armée Theodoric de Rochefort, Hugue de Florines, & Arnold de Morialmé.

Le Duc de Brabant, qui avoit fait alte à Xhendermal, retourna en arriere, & ſe retira vers Montenac, pour être plus à portée de tirer des vivres & autres beſoins, de ſes Villes de Landen & Hannut, en ſorte que les deux armées n'étoient éloignées l'une de l'autre que de deux lieues.

Le lendemain trezieme d'Octobre, qui étoit un jour de Dimanche, les deux Princes rangerent leurs armées en ordre de bataille ; le Comte de Loz qui avoit joint l'armée de l'Evêque, commandoit l'aîle droite, avec les ſiens & les Limbourgeois, le Comte de Rochefort avoit l'aîle gauche avec les Dinantois, & ceux d'entre Sambre & Meuſe, l'Evêque étoit au centre avec les Liegeois & les Hutois, le Duc de Brabant avoit occupé une hauteur, d'où il attendoit l'ennemi à pied ferme.

Bataille de Steppes ou Montenach. Henri Duc de Limbourg, oncle au Duc de Brabant, inclinoit à la paix ; mais il ne fut pas écouté.

Le Comte de Loz commença le choc, & les ennemis le ſoutin-

le soutinrent si vigoureusement, que nôtre armée en fut ébranlée ; le Comte de Loz eut son cheval abbattu sous lui, & sans le prompt secours de son Frere Henri Chanoine de Saint Lambert, & Prévôt de l'Eglise de Nôtre-Dame à Mastric, qui lui en amena un autre, il couroit risque de sa vie, ou d'être fait prisonnier : toute sa troupe étoit en desordre, & tournoit le dos, lors que l'Evêque partit du centre avec ses gens, qui chocquerent si rudement les ennemis, qu'ils furent poussés, en sorte que le Comte eut le loisir de ralier son monde, & de rentrer dans la mélée. An 1213.

Le Comte de Rochefort prit en même tems les ennemis en flanc, & les culbuta ; le Duc de Brabant se signala par sa valeur, & par sa prudence, animant les siens par la parole & l'action, mais enfin il ne pût tenir contre les puissans efforts de nos gens qui ouvrirent de toutes parts les rangs des ennemis. L'armée du Duc fut mise en déroute, & ce ne fut plus qu'une tuerie sanglante, les fuyards furent poursuivis de si près, qu'il n'échapa aucuns de ceux qu'on pût atteindre. Le Duc de Brabant la perd.

Le Duc de Brabant qui avoit prévû qu'il auroit du pire, avoit eu la précaution, de peur d'être reconnu dans la fuite, de changer de surtout avec Henri de Holdeberge, qui fut renversé & foulé aux pieds des chevaux.

L'Evêque voulant profiter de la victoire, mena le soir même l'armée devant Hannut, qui fut prise & brulée, on somma la garnison du Chateau de se rendre, aussitôt les Officiers vinrent offrir les clefs & leurs services à l'Evêque, ils préterent serment de fidelité, & furent renvoyés au Chateau. L'Evêque prend Hannut.

Le lendemain l'Evêque proposa d'aller à Louvain ; mais il en fut detourné par le Comte de Loz, qui lui remontra combien il importoit de ne pas laisser derriere eux la Ville de Lieuwe, qui sans doute les incommoderoit fort, & sur tout ceux de Saint-Tron : l'armée donc marcha vers Lieuwe, place forte assise au milieu des marais impraticables, elle fut prise au troisieme jour, demantelée & brulée, les Villages circonvoisins au nombre de trente-deux eurent le même sort, & l'armée Liegeoise fit pendant dix jours & sans resistance le dégat dans le Brabant. & Lieuwe

An 1213.

Le Comte de Flandre assiege Bruxelles.

A peine étoient-ils sortis de cette province, que le Comte de Flandre, Renaud Comte de Dammartin, Guillaume, dit à la longue épée, Comte de Salisbury, & frere naturel du Roi d'Angleterre, y entrerent à main armée par le pays d'Alost, & allerent planter le picquet devant la Ville de Bruxelles.

Le Duc de Brabant traite avec le Comte de Flandre.

Le Duc de Brabant, qui vit que son pays alloit être ouvert de toutes parts à ses ennemis, & que le Roi de France, qui lui avoit promis solemnellement de l'assister, l'abandonnoit à sa mauvaise fortune, s'avisa d'entremettre le Comte de Boulogne son beau frere, qui moyenna quelque accord avec le Comte de Flandre, & fit trêve avec l'Evêque Hugue jusqu'à la Purification de l'an 1214.

Stil romain.

Les Comtes de Flandre & de Bourgogne, qui n'avoient rien plus à cœur, que de détacher le Duc de Brabant du parti de la France, sçûrent si bien lui faire sentir le mauvais état de ses affaires, qu'ils l'amenerent enfin à une paix avec l'Evêque, dans laquelle le Comte de Loz fut compris avec son pays.

Le Duc de Brabant vient faire satisfaction à l'Evêque

En consequence des articles de cette paix, le Duc de Brabant vint à Liege sur la fin du mois de Fevrier accompagné du Comte de Flandre, il alla se presenter à genoux devant l'Evêque, qui l'absout des censures, ensuite il fut conduit à l'Eglise de Saint Lambert, où il trouva par terre la figure du Christ, & les Reliques des Saints, qui y étoient demeurées pendant toute la guerre, il se prosterna & les releva avec une grande pieté.

Tel étoit alors l'abus des gens d'Eglise, quand ils se croyoient attaqués injustement, pour marquer leur douleur; ils entouroient d'épines les images de Jesus-Christ & les Reliques des Saints, & faisoient cesser le chant dans les Eglises jusqu'à ce que l'injure fut reparée. Cette coutume se pratiquoit encore au tems de Hugue de Pierpont; mais le deuxieme Concile de Lyon la condamna comme impie, & permit seulement de suspendre le service divin en certains cas, comme une espéce d'interdit.

C. 2. *de offic. ord. n 6.*

Le même Duc Henri voulant reparer en partie les dommages qu'avoient soufferts les Eglises de Liege, s'obligea de donner à l'Evêque quinze mille livres de monnoye blanche, avec promesse de lui en assigner huit cens autres

en fonds dans le Pays de Liege ; le Comte de Flandre fut repondant pour ces sommes, & eut en ôtages pour son assûrance Henri & Godefroi fils du Duc de Brabant. An 1214.

L'Empereur Othon, qui après la mort de sa femme, s'étoit retiré à Cologne ; se voyant abandonné de presque tous ses Alliés, qui avoient suivi les armes victorieuses de Fréderic, resolut d'envoyer ses Ambassadeurs au Duc de Brabant, lui demander en mariage Marie sa Fille aînée.

L'Empereur Othon & le Duc de Brabant se reconcilient.

C'étoit une affaire concertée par le Comte de Flandre, & le Roi d'Angleterre oncle à l'Empereur Othon, à dessein de mettre ce Duc dans leur parti contre la France, avec qui ils alloient entrer en guerre, le Roi d'Angleterre étant deja descendu en Normandie ; & pour assurer leur coup, ils convoquerent une assemblée à Cologne, à laquelle assisterent le Duc de Brabant, le Duc de Limbourg, les Comtes de Flandre, de Hollande, de Boulogne, & de Salisbury, ce dernier étoit chargé par le Roi d'Angleterre de grosses sommes d'argent pour l'Empereur Othon : là, ils conclurent tout d'une voix une ligue entre eux pour faire la guerre au Roi de France, qui assistoit puissanment Frederic.

Ligue contre la France.

De là, tous ces Princes allerent chez eux faire les aprêts necessaires pour se mettre en campagne ; & sur la fin d'Avril de 1214, ils vinrent à la tête de leurs troupes se rejoindre près de Mastric, où peu de jours après furent celebrées solemnellement les nôces de la Fille aînée du Duc de Brabant, avec l'Empereur Othon. L'Evêque Hugue & le Comte de Loz vinrent faire offre de leurs services aux Princes ; mais on les remercia, ensuite toute l'armée passa la Meuse vers le commencement du mois de Juillet, & prit la route de Valenciennes, où le Comte de Flandre les attendoit avec un gros corps de troupes.

Mariage de l'Empereur Othon avec la Fille du Duc de Brabant.

Cependant Philippe Roi de France, qui n'ignoroit pas les desseins des Princes ligués contre lui, laissa à son Fils Loüis le commandement de l'armée qu'il avoit en Poictou contre l'Anglois, & prit le chemin de Tournai avec ce qu'il put amasser de forces ; Othon en eut nouvelle, & aussitôt il s'avança jusqu'à Mortagne à dessein ou d'assieger le Roi dans Tournai, ou de l'attirer à un combat ; mais Philippe dont les forces étoient trop inégales, voulut parer le coup, & tira vers Lille pour harceller & morfondre par les mar-

An 1214. ches une armée, qu'il ne pouvoit esperer de vaincre par les armes; & comme il faisoit passer ses gens la riviere de Marque au Pont à Bovines entre Cisoin & Sanguien, Othon qui vouloit en venir aux mains s'avança avec tant de promptitude vers ce Pont, qu'il contraignit les François, qui étoient passés, de rebrousser vers l'armée pour faire tête à celle des ennemis qui commençoient à escarmoucher.

Bataille de Bovines.

Le Roi Philippe rangea ses troupes en bon ordre, & avoit auprès de sa personne quantité de braves Capitaines; l'armée d'Othon & de ses Alliés étoit de cent & cinquante mille combattans.

La bataille commença le vingt-cinquieme de Juillet, & dura depuis le midi jusqu'au soir, le Roi y courut un grand risque de sa personne, ayant été abbatu de son cheval par Renaud Comte de Boulogne, foulé aux pieds des chevaux, & blessé à la gorge; mais enfin Othon & les siens furent battus par tout, & mis en fuite; il y laissa son grand étandart, qui portoit un dragon avec une Aigle Imperiale au-dessus, cinq Comtes, du nombre desquels se trouverent Ferrand ou Ferdinand Comte de Flandre; & Renaud de Boulogne, avec vingt-deux Seigneurs portans banniére, furent faits prisonniers.

Pendant qu'Othon perdoit en Flandre, Frederic gagnoit pays en Allemagne; il traversa la Moselle le vingt-quatrié. d'Août, & vint passer la Meuse à Mastric, à dessein d'aller ravager le Brabant: le Duc qui n'étoit pas en état de faire tête à Frederic, & qui ne pouvoit plus rien esperer de la part d'Othon, jugea à propos d'envoyer une députation à Frederic pour l'empêcher de passer outre, & le disposer à un accord; quelques jours après, ils allerent, lui & le Duc de Limbourg se présenter au Prince, qui les accueillit gracieusément, ravi de voir deux si puissans Princes s'unir avec lui; ils prêterent entre ses mains le serment de fidelité, & il reçût en ôtage pour le Duc de Brabant, Henri son Fils aîné.

Le Duc de Brabant adhére à Frederic.

Après cela, Fréderic reprit la route de Mastric, & alla investir le Chateau de Falcoumont; mais Gosswin qui en étoit Seigneur, eut l'adresse de moyenner par l'entremise de ses amis, une tréve jusqu'au mois d'Octobre.

Delà ce Prince tira sur Julliers, & trouva le Comte de

ce nom disposé à faire ses volontés; enfin après avoir fait bien du chemin en peu de tems, il repassa le Rhin accompagné du Duc de Brabant, à qui, étant à Worsele, il rendit en fief la Ville de Mastric avec ses dépendances, c'est à dire, les droits que l'Empereur Lotaire s'étoit reservés par son diplome de l'an 1132. sans toucher aux autres qui appartenoient à l'Eglise de Liege : ces droits avoient été donnés en fief au Duc de Brabant par l'Empereur Philippe l'an 1204 comme nous l'avons dit; & Fréderic les lui avoit ôté, pendant qu'il étoit du parti contraire pour les donner à Louis Comte de Loz; mais il les lui restitua cette année, & promit de les racheter, & les retirer des mains de Louis avant les Pâques suivantes. On trouve l'acte de la promesse, mais non pas celui de l'execution. An 1215. *Butkens* page 183 & 64. des preuves.

Après la fatale journée de Bovines, l'Empereur Othon se refugia à Cologne avec l'Imperatrice ; mais les Colonois, qui avoient tout à craindre de la part du Roi Fréderic, traiterent avec lui vers les Pâques de l'an 1215. & parmi la somme de six cens marcs d'argent & leur quittant ce qu'ils lui devoient, il se retira à petit bruit vers Brunswick, où l'Imperatrice le suivit déguisée sous un habit d'homme.

Ce Prince n'eut pas plûtôt quité la partie, que le Roi Fréderic se fit couronner Empereur à Aix la Chapelle, du consentement du Pape, & la cérémonie étant finie, l'Archevêque de Mayence exhorta en vertu d'une commission de sa Sainteté, les Princes de cette auguste assemblée, de prendre la Croix pour aller au secours des Chrétiens, qui étoient pressés par les Infideles dans la Palestine. Fréderic est couronné Empereur. Croisade.

Quelques Auteurs disent que Fréderic se croisa, & fut suivi par quantité de Princes & Evêques, dont Hugue de Pierpont & le Comte de Loz furent du nombre; ils ne firent pourtant pas le voyage, parce que l'Empereur fut obligé de le remettre à un autre tems. *Chron. Hirsaug.*

Au mois de Novembre de la même année 1215. il se tint à Rome en présence du Pape Innocent III le quatriéme Concile Géneral de Latran dans la Basilique de Constantin contre les erreurs de l'Abbé Joachim. Il étoit composé de mille deux cens & quatre vingt-cinq Peres, parmi lesquels on comptoit quatre cens Evêques, soixante & dix Quatriemé Concile de Latran. L'Evêque y assiste.

An 1215. Archévêques, & les Patriarches de Jerusalem & de Constantinople.

Il donne au Pape des Reliques de S. Lambert.
Fis lib. 12. c. 22. edit. 1.

Quelques-uns prétendent que ce fut en ce tems-là que l'Evéque Hugue fit présent au Saint Pere d'une partie de la Machoire inferieure de Saint Lambert; aussi les Romains se vantent ils de posseder ce trésor depuis environ cinq cens ans.

1216.
Origine des Chevaliers des Joncs près de Mastric.

L'an 1216. on bâtit une Eglise au lieu, dit les Joncs, entre Mastric & Tongres, en l'honneur de la Sainte Vierge, Theodoric Evêque de Livonie fit la cérémonie de la consacrer. Les Chevaliers de l'Ordre Teutonique s'y établirent environ quatre ans aprés par la liberalité d'Arnold Comte de Loz, & de l'Abbesse de Bilsen; l'Evêque Hugue ratifia la donation par ses lettres de l'an 1220.

Cette Maison est érigée en Commanderie Provinciale; il y en a plusieurs autres dans le pays de Liege, & aux environs qui lui sont soumises, & qui sont gouvernées par des Chevaliers de cet ordre si renommé. Les Eglises Paroissiales de Saint André & de Saint Gangulphe à Liege en dépendent.

Mort de l'Empereur Othon.

Au mois de Mai de la même année, l'Empereur Othon IV. du nom mourut au Chateau de Hartesberg dans le Duché de Brunswick, il fut inhumé dans la Ville de ce nom, en l'Eglise de Saint Blaise.

Il ne laissa point d'enfans de l'Imperatrice Marie, & ainsi sa succession fut recueillie par Guillaume son Frere, qui fut Duc de Brunswick. De là sont issus les Ducs de ce nom, & de Lunebourg en ligne masculine.

Mort du Pape Innocent III. Honnoré lui succede

Le Pape Innocent III. étant allé à Naples pour mettre d'accord les Genois & les Pisans, y laissa la vie le dix-septiéme de Juillet. Honoré III. qui étoit Romain, lui succeda.

Fondation du Monastere du Val-Dieu.

Les Religieux de l'Ordre de Citteaux, qui sous l'Evêque Albert de Cuyck, avoient quité le Monastére de Hocht pour occuper celui du Val-Dieu, furent fondés cette année par Lotaire Comte de Hostade & de Dathein.

1218.
L'Evêque va à S. Jacques en Galice

On ne sçait pas précisement le tems que l'Evêque Hugue revint de Rome dans ses Etats; au sortir de cette Capitale du monde, il alla à Saint Jacques en Galice, pour s'acquiter d'un vœu qu'il avoit fait à la journée de la bataille de Steppes.

Ce qu'il y a de certain, est qu'il confera les ordres à

Liege la veille de la Nativité de Nôtre-Seigneur l'an 1218. An 1218.

Loüis Comte de Loz mourut au mois de Juillet de cette même année. Il renouvella de son vivant la donation de ce Comté qu'Arnoul avoit faite à l'Eglise de Liege, en cas qu'il ne restât plus d'enfans mâles de sa famille ; & comme la Comtesse Heritiére de Hollande sa femme, ne lui avoit pas donné d'enfans, Henri son frere lui succeda dans ses biens. Celui-ci qui avoit quité l'état Ecclesiastique pour épouser Mathilde de Vianen veuve du Comte de Hostade, ne survecut son Frere que peu de jours, & ne laissa que deux Filles, Imaine, qui fut Abbesse de Salsines, & puis de Flines, & Alix Abbesse du Mont Sainte Walburge ; & par là le Comté de Loz tomba à Arnoul neveu de Loüis & de Henri, il étoit Fils de Gerard, & d'une Comtesse de Ryneck; c'est-ce même Gerard, qui augmenta la Commanderie des Joncs, dont nous venons de parler.

Mort du Comte de Loz.

1222.

L'Empereur Fréderic après être retourné de Rome, où il avoit reçû la Couronne Imperiale des mains du Souverain Pontife, sçût si bien ménager les esprits des Princes de l'Empire, que son Fils Conrad I. fut élû Roi de Germanie, & il le fit couronner à Aix la-Chapelle le huitiéme de Mai de l'an 1222.

L'Empereur Fréderic fait couronner son Fils Henri.

Le Duc de Brabant assista au sacre, & le nouveau Roi confirma tout ce que l'Empereur Philippe lui avoit accordé à Coblents, & que l'Empereur Fréderic son Pere avoit aussi confirmé par ses lettres datées de Francfort.

Les Doyen & Chanoines de l'Eglise Collegiale de Saint Martin à Liege, ayant représenté au Pape Honnoré III. que leur Eglise étoit si fort déchuë par les vexations journalieres, & les malheurs des tems, que leurs revenus ne suffisoient pas pour fournir à leur subsistance, ni remplir leurs devoirs; le saint Pere eut égard à leur rémontrance, il en écrivit à l'Archevêque de Cologne, & à l'Evêque de Liege ; ces deux Prélats zelés pour l'accroissement de la Religion, concerterent ensemble les moyens de maintenir ce Chapitre en vigueur, & lui unirent d'autres Eglises, du consentement de leurs Chapitres, sçavoir Ouffet & Marsin en Condroz.

Le Saint Pere confirma ces donations par son Autorité Apostolique. La Bulle est du seiziéme Mai de l'an 1222. donnée à Saint Jean de Latran.

Bulle pour le Chapitre de S. Martin. P Marten. *Monum. lib.* 1

An 1223. L'année suivante six Fréres de la noble Famille d'Awans ou Lexhy, allerent mettre le feu à une Cense du Village de Latines qui appartenoit à la Maison ou Convent de Cornillon, l'Evêque offensé de cet attentat, voulut faire un exemple pour contenir la noblesse dans le devoir, & à cet effet il convoqua la Bourgeoisie aux armes, & alla assiéger les incendiaires dans leur Chateau : ils firent pendant quelques jours une vigoureuse resistance ; mais enfin ils furent contraints de capituler, & de se soumettre à des conditions fort humiliantes ; sçavoir de venir à pieds nuds, depuis la porte de Sainte Walburge jusqu'à l'Eglise de Cornillon, suivis de leurs proches au nombre de cent & vingt, & de payer une partie des dépens, pour assurance de quoi, ils donnerent douze Chevaliers en ôtage.

L'Evêque assiege le Chateau d'Awans Foull. *lib.* 5. *c.* 1. *ad marg.*

C'est ainsi que le raporte Hemricourt, qui dit avoir puisé le fait dans les Archives de la Cité.

Famine. L'année 1224. il y eut des chaleurs excessives & prématurées, qui séchérent les grains ; ensuite il survint un vent brulant qui les secoüa hors des épics, ce qui causa une horrible famine dans presque toute l'Europe.

La même année quelques Chanoines Reguliers de Saint Augustin vinrent prendre établissement près de Liege, au lieu dit le Sart,* & Conrad Cardinal & Legat du Saint Siege y dedia une Chapelle l'an 1225.

Etablissement des Chanoines Reguliers à Liege. * Aujourd'hui Faubourg d'Avrois.

Mort de Gertrude Comtesse de Moha. Gertrude Comtesse de Daesbourg & de Moha, fille du Comte Albert, oncle au Duc de Brabant, étant morte sans avoir laissé des enfans ; l'Evêque Hugue alla prendre possession du Comté de Moha & Waleffe, & reçût l'hommage des Seigneurs qui en relevoient.

Ægid. *c.* 125. Miræ *notit. Belg. c.* 194. Foull. *lib.* 5. *c.* 1. *n.* 20. Le Duc de Brabant plaide pour le Comté de Moha pardevant l'Empereur.

Aussitôt Henri Duc de Brabant renouvella ses prétentions sur ce Comté ; & voulant l'unir à son Duché, il alla trouver l'Empereur Fréderic, de qui il obtint que cette cause seroit plaidée pardevant Sa Majesté Imperiale, sur cela l'Evêque Hugue fut cité ; mais il s'excusa, & envoya quelques Députés à l'Empereur, qui lui représenterent, que le Comté avoit été donné à l'Eglise de Liege par Albert Pere de Gertrude, & que la donation avoir été confirmée par le Duc de Loraine époux de cette Princesse, au moyen d'une somme d'argent lui comptée.

Gertrude augmenta aussi la fondation du Monastére du Val Nôtre-

Val Nôtre-Dame, & lui donna de grands biens. An 1224.

L'Empereur fit examiner le diférend du Duc, & de l'Evêque par son Conseil, dont la resolution fut en faveur de celui-ci, l'Empereur & son Fils ratifierent la prise de possession pour l'Eglise de Liege, & par après elle fut confirmée par le Pape Honnoré III. Il perd sa cause

Le Duc de Brabant n'en seroit peut-être pas demeuré-là, sans les soins du Cardinal Conrad, qui exerçoit pour lors à Liege la fonction de Legat Apostolique. 1225.

Ce Prélat, qui étoit tres-accredité auprès du Duc, interposa ses bons offices, & sçût si bien captiver son esprit, que l'année suivante, ce Prince accompagné de son Fils, & d'une grande partie de la noblesse de ses Etats, se rendit à Wareme, où il renonça en présence de l'Evêque, & du Comte de Loz, à toutes prétentions sur le Comté de Moha, & jura une paix inviolable avec eux. Il s'accommode avec l'Evêque.

Ce fut le septiéme jour de Novembre de cette même année 1225. que Fréderic Comte d'Altena & d'Isenberg, commit un meurtre horrible en la Personne d'Englebert de Mons Archevêque de Cologne, son proche parent. Meurtre d'Englebert Archevêque de Cologne.

Ce Comte étoit Voüé d'une riche Abbaye de Dames, dite, Essen, loin de la proteger, comme il auroit dû faire, il la dépoüilla de plusieurs terres, & maltraita ceux qui relevoient de ce Monastére ; l'Abbesse s'en plaignit à l'Archevêque, celui-ci fit une reprimande fraternelle au Comte, qui ne servit qu'à l'enflammer contre ce Prélat, d'une haine implacable, qu'il ne pût éteindre que dans le sang de l'innocent.

Aux prémieres nouvelles de ce meurtre, les Ducs de Brabant, les Comtes de Gueldre, de Cleves, de Juilliers, de la Marck, & autres Seigneurs parens à l'Archevêque, unirent leurs forces avec celles de Henri de Moylenaken, & de Thomberg élû Archevêque, & Successeur d'Englebert, & ils allerent ruiner les Chateaux, & ravager les terres de Fréderic.

L'Empereur le fit publier au Ban d'Empire dans la Diete de Nuremberg, & Conrard de Seyne Cardinal & Legat du Saint Siege, convoqua les Evêques d'Allemagne à Mayence, & excommunia Fréderic & ses complices. 1226.

Ce malheureux Seigneur, qui n'avoit asile nulle part,

An 1226. resolut d'entreprendre le voyage d'Italie ; mais comme il n'y trouva rien moins que le soulagement qu'il s'étoit promis, il s'avisa de venir se refugier chez le Duc de Limbourg son beau frere.

Il quita donc l'Italie, & ayant traversé la France, il passa par le pays de Liege, où il fut reconnu par le Chevalier Baudüin de Jeneffe, qui se saisit de sa personne, & le consigna entre les mains du Comte de Gueldre, celui-ci le remit à l'Archevêque de Cologne, enfin il finit ignomi-nieusement sa vie sur une rouë, après avoir donné de grands témoignages d'un veritable repentir.

Punition du meurtrier.

Le Siége Archiépiscopal de Reims étant venu à vacquer sur la fin de cette année 1226. l'Evêque Hugue y fut appellé d'une voix unanime par les Capitulans ; il leur écrivit de vouloir bien lui envoyer quelques-uns de leur Corps à Dinant, où il se rendroit pour déliberer avec eux sur une affaire de cette importance ; il y vint des Députés du Chapitre, l'Evêque eût plusieurs conférences avec eux, & enfin il leur apporta de si fortes raisons pour ne pas accepter cette dignité, qu'ils furent obligés de ceder, il les congedia donc après les avoir comblé d'honneur, & de présens.

L'Evêque est appellé à l'Archevêché de Reims.

Il le refuse.

Nous avons dit à l'an 1213. que Ferrand ou Ferdinand Comte de Flandre & de Haynaut, avoit cautionné à l'Evêque Hugue, au nom du Duc de Lothier Comte de Brabant, pour la somme de quinze mille livres une fois, & huit cens livres de revenu en fonds.

Butkens Troph. de Brabant.

Ce Prince fut fait prisonnier à la journée de Bovines, & ayant été mis en liberté après douze ans de prison, il vint à Hui, où par l'entremise de l'Evêque Hugue, de Godefroi de Condé Evêque de Cambrai, & de Wauthier, de Châtillon Comte de Blois & Seigneur d'Avesnes, il fut fait un accord entre le Duc de Lothier & son Fils d'une part, & le Comte de Flandre de l'autre, à charge au Duc de rembourser les quinze mille livres que le Comte Ferrand avoit comptées en son nom, & annuellement huit cens autres livres, pour lesquelles le même Comte avoit donné des hypothêques.

Accord entre le Duc de Lothier Comte de Brabant & Ferrand Comte de Flandre.

Il fut aussi arrêté pour l'asseurance des parties, que le Duc consigneroit entre les mains du Comte son Chateau de Genape situé dans le Brabant Wallon, & que celui-ci

le retiendroit jusqu'à l'entier payement de ces sommes; après quoi il le restitueroit au Duc, ce qu'il promit de faire, & promirent avec lui plusieurs Seigneurs qu'il constitua pleiges au Duc pour en faire la restitution avec cette clause, qu'en cas de défaut de la part du Comte, les mêmes Seigneurs s'obligeoient de se réproduire à Bruxelles, & de n'en pas sortir que le Comte n'eût donné une entiére satisfaction. An 1227.

L'accord fut mis par écrit dans la Ville de Hui quelques jours avant la Saint Michel de l'an 1227. L'Evêque Hugue qui avoit été informé un peu auparavant que le Duc de Lothier vouloit à quelque prix que ce fut acquerir la Ville de Saint-Tron, qu'il regardoit comme une place propre à servir de frontiere à son pays; sçût si bien se concilier Jean d'Aspremont Evêque de Metz, qu'il se fit entre eux une échange, par laquelle, l'Evêque de Metz ceda à l'Eglise de Liege la Ville de Saint-Tron, & tous les droits qu'elle y avoit, de même que les Abbayes de Wozor, & de Hastiéres; & l'Evêque Hugue ceda en échange à l'Eglise de Metz, la terre de Maidiéres sur la Moselle, & donna deux mille marcs d'argent à l'Evêque, & quinze cens au Chapitre; ce traité fut confirmé par après par l'Archevêque de Cologne, l'Empereur Henri, & le Saint Siege; si le Duc de Lothier eut cet échange fort au cœur, Henri Comte de Bar & Advoüé de Maidiéres [dit le Comté de Saint Lambert] en fut si mortifié qu'il le desavoüa, & se mit en possession de ce que l'Eglise de Metz y avoit acquis; mais il le rendit l'année suivante.

L'Evêque acquiert Saint-Tron à l'Eglise de Liege.

Ægid. Reiner. *S. Jacob.* Butkens.

Alberic. *trium Font.*

L'on croit que ce fut cette même année que l'Evêque Hugue consigna entre les mains de plusieurs Abbés de l'Ordre de Citeaux, la somme de trente-deux mille marcs, une fois, pour payer tout ce qu'on pourroit faire voir qu'il n'auroit pas acquis legitimement, il leur enjoignit de distribuer une partie du residu aux pauvres, & d'apliquer l'autre à de pieux usages.

Au printems de l'année suivante, l'Evêque assembla un Synode; mais nous n'en avons pas les actes, & nos Auteurs ne sont point d'accord sur les Ordonnances, Reglemens ou Statuts qui s'y firent. 1228.

Ægid. *Aur. Vall.* Foull. *lib. 5. c. 1. n. 23.*

Quoi qu'il en soit, l'Evêque sentant diminuer ses forces

An 1229. alla à Hui à dessein d'y recouvrer la santé ; mais le mal ayant empiré, il y finit paisiblement sa vie, en présence de Jacques de Vitry, Evêque d'Acre ou Ptolemaide, de qui il prit ses conseils pendant sa vie, & reçût les Sacremens avant sa mort, qui arriva le troisiéme des ides * d'Avril, selon le livre mortuaire des commemorations des Chanoines de l'Eglise de Liege. Il avoit desiré d'être enterré dans l'Eglise de l'Abbaye du Val Saint Lambert ; neanmoins son corps fut apporté à Liege & inhumé d'abord dans l'Eglise Cathedrale, & ensuite transporté devant le grand Autel, sous une lame de cuivre, qui se voit encore aujourd'hui toute entiere. L'Evêque d'Acre mena le deüil suivi du Clergé, de la Noblesse & du peuple.

Mort de l'Evêque Hugue.

* l'onziéme.

Admission des Dominicains à Liege

On peut ajouter à ce que fit l'Evêque Hugue pour le bien de sa province, l'admission à Liege des Religieux de Saint Dominique, dont il signa les lettres quelques jours avant sa mort, recommandant fortement l'établissement de cet ordre à Jean d'Eppes son neveu, & Grand Prévôt de l'Eglise de Liege qui lui succeda: celui ci les fit venir à Liege après le decès de son oncle, & quatre ans après il contribua beaucoup à leur établissement.

Des Fréres Mineurs.

Les Fréres Mineurs ou Franciscains, qui étoient, dit-on, déja reçûs à Saint-Tron, le furent aussi à Liege, après les Dominicains, il se domiciliérent assez près de la Meuse ; mais comme le feu se prit casuellement au Convent avant qu'il fut parachevé, ils se refugierent quelque tems derriere l'Eglise de Saint Hubert, au lieu où sont à présent les Religieuses du Saint Sepulchre, dites les Bons-Enfans.

Pendant cet interval, sçavoir vers l'an 1234. Radoux Després de Liege, & Surlet de Hozémont, leur firent rébatir une maison plus ample que la prémiere, dans le même lieu, qui fut appellé Beaurepart, ou beau retour, qu'ils occuperent quelque tems.

Gill. d'Orval. c. 131. appelle ce lieu Trestes ou Treicht à cause du trajet de la Meuse.

Foull. l. 5. c. 1. n. 27.

Un Auteur, dit à la fin de la vie de Hugue, que quelques Chanoines de Saint Lambert, accuserent ce grand Prélat de son vivant auprès du Souverain Pontife, d'avoir détourné les déniers publics, alteré les espéces de monnoye, divisé les biens de son Eglise, & le chargerent d'autres crimes, qui auroient sans doute obscurci l'éclat de ses plus belles actions, si l'on en avoit quelque certitude ; mais

comment pouvoir y ajouter foi, puis que l'Auteur n'apprend pas de qui il a tiré ce fait, & qu'il ne marque ni le tems, ni le lieu de l'accusation? Il ajoute, comme une chose certaine, que le Pape Innocent III. ordonna par ses lettres datées de l'an quatorziéme de son Pontificat, qu'il fut faite enquête contre ce Prélat, & nommément au sujet de la compensation de l'injure & insulte, prétenduëment faite à la Ville de Fosse par Arnold de Morialmé, comme aussi d'avoir rendu au même Seigneur le Chateau de Loverval, que celui-ci avoit consigné à l'Evêque pour quelques interêts; de quoi, dit-il, font foi les Chartes de Saint Lambert. An 1229.

Quoi qu'il en soit, il est bien plus certain que la lettre du Pontife à l'Evêque Hugue, ne se trouve pas à la quatorziéme année de son Pontificat dans le Recueil qu'en a fait le Sieur Baluse.

On jetta du tems de l'Evêque Hugue les fondemens de l'Hôpital de Saint Michel dans la Paroisse de Saint Martin, par la liberalité de Jean Binet, Chapelain de l'Eglise Collegiale de Saint Paul, & Trésorier de l'Evêque; on y fait des aumônes aux pauvres des trente-deux Paroisses de la Ville, & principalement à ceux qui n'osent faire connoître publiquement leur pauvreté, & la plus grande dépense consiste à les habiller. Fondation de l'Hôpital de Saint Michel, dont on ne trouve pas l'année.

JEAN D'EPPES soixante-sixiéme Evêque.

Jean d'Eppes Prévôt de l'Eglise de Liege, fut élû le vingt-quatriéme de Mai pour succeder à Hugue dans le Siege Episcopal; le Clergé, la Noblesse, & le Peuple y concoururent principalement en consideration de sa pieté, & de ses grandes qualités, il étoit Fils de Hugue d'Eppes Seigneur de Rumigni & de Florine, & de Marguerite de Pierpont Sœur de l'Evêque Hugue. D'Eppes ou d'Epuri Terres sur les confins de la Normandie & du Boulonois.

Il fut ordonné Prêtre le septiéme Mars de l'an 1230. par Walthére Evêque de Tournai, dans la Chapelle du Chateau de Thuin, & le lendemain Remi Archevêque de Reims y fit la cérémonie du Sacre; enfin il officia pontificalement pour la prémiere fois le jour de la Sainte Tri- 1230. Il est fait Prêtre & sacré Evêque.

An 1230. nité dans l'Eglise de l'Abbaye du Val Saint Lambert, & dans la même semaine, il alla tenir un Synode dans celle de Neuf-Moustier près de Hui. Entre autres choses qui furent reglées dans cette assemblée, on supprima la dignité d'Abbé de Nôtre-Dame aux Fonts, & les droits & prérogatives y annexés furent réünis à la Prévôté de Saint Lambert, laquelle avoit vacqué quelque tems par la disposition d'un Legat du Pape; on en conserve les lettres dans les Archives de Saint Lambert en date du dixiéme des Calendes de Juin de l'an 1230.

Synode au Neuf-Moustier.

Dignité de l'Abbé de Nôtre Dame aux Fonts supprimée.

Foull. *lib.* 5. *c.* 3. *n.* 2. *ad marg.*

Cette année G. Doyen de l'Eglise Collégiale de Saint Jean Evangeliste à Liege, en vertu d'une commission du Legat de Sa Sainteté, fut faire la visite du Chapitre de Saint Pierre à Louvain, & entre autres Statuts, il enjoignit à tous les Chanoines sans exception, de resider, à faute de quoi ils ne pourroient percevoir qu'un tiers de leurs prébendes, l'autre tiers étant dévolu à leurs Vicaires, & le reste mis dans la masse pour être distribué entre ceux qui resideroient.

Le Doyen de St. Jean Evangeliste visite le Chapitre de S. Pierre à Louvain.
P. Martene *lib.* 1. *Monum.*
Ex Autograph. Oigniensi.

Il ordonna aussi que les Chanoines qui n'avoient pris que les ordres mineurs, se fissent Soudiacres dans l'année, & qu'ils ne reçûssent point de Vicaires qui ne fussent Soudiacres, ou ne s'obligeassent de prendre l'ordre au plûtôt.

Les actes de cette visite sont datés de * Wariæ au mois de Juillet de l'an 1230.

* Lisés Wavriæ, que l'on croit être Wavre.

L'Evêque à son retour de Neuf-Moustier à Liege trouva la Ville en émotion, on n'en sçait pas bien le sujet. Au reste le Chapitre de Saint Lambert s'entremit, & elle fut appaisée. Peu après il survint un diférend qui faillit de mettre la Ville en combustion, deux Seigneurs de la Noble Famille de Féronstrée, ayant pris querelle avec un Gentilhomme du pays, le tuerent, & comme s'ils eussent pû ôser tout impunément, ils alloient tête levée, sans se mettre en devoir de se disculper.

Emotion à Liege

L'Evêque qui en fut informé, ne put souffrir cet attentat fait à la sainteté des loix, & à son autorité principale; il ordonna donc à la Justice de procéder contre eux selon la loi; on les saisit, & ils furent condamnés par sentence des Juges à perdre la tête sur un échaffaut.

Dez que l'execution fut faite, toute cette famille alliée

à celle des Després, conspira pour venger l'infamie faite à leur sang : ils prirent les armes, ils s'atrouperent, mirent toute la Ville en allarme, & furent droit au Palais à dessein de sacrifier l'Evêque à leur ressentiment ; le Prélat en fut averti assez à temps, pour pouvoir s'échaper par un endroit dérobé, & prit le chemin de Hui, An 1230.

Etant arrivé, il commanda tout le pays aux armes, & l'on en seroit venu à une guerre ouverte, si les Seigneurs Després ne l'eussent empechée ; ils allerent donc trouver l'Evêque à Hui, firent accord avec lui, & lui persuaderent enfin de revenir à Liege, où ils lui présenterent dans son Palais, les Chefs de cette conspiration garottés, qui lui demanderent grace, & l'obtinrent : ainsi le raportent Jean d'Outremeuse & le Pere Fisen après lui : Neanmoins il semble que le Pere Foullon le revoque en doute, sous prétexte que Jean d'Outremeuse a voulu faire honneur à la Maison des Chevaliers Després, d'autant plus que Gilles d'Orval, qui étoit presque contemporain n'en a rien touché, le même auteur ajoute que ce trouble avoit pû être causé par les Eschevins, qui de concert avec la Cité avoient [disoit on] fait quelques ligues avec les Princes voisins à l'insçû de l'Evêque qui s'en offensa & sortit de la Ville, & qu'ensuite il en écrivit au Roi Henri, qui annulla par son autorité toutes confédérations faites sans l'aveu de l'Evêque. Les lettres du Roi sont de Worms datées du troisiéme des Calendes de Fevrier l'an 1231. 1231.

V. le livre de la Refutation pour le Prince page 232. imprimé l'an 1230. Foull. *lib.* 5. *c.* 3.

Querelle de l'Empereur avec le Pape.

D'un autre côté le Pape Gregoire IX. Successeur à Honoré III. qui avoit excommunié l'Empereur Fréderic II. suivit les traces de son Prédécesseur, & le declara inhabile à posseder la dignité Imperiale, le Prince en fut si irrité, qu'il mit tout en œuvre pour mortifier le Saint Pere, & il y réüssit par les intrigues qu'il eut avec les Franchipans & autres puissans Seigneurs Romains, qui contraignirent le Pontife de sortir de Rome, & de se refugier à Perouse.

Factions des Guelphes & des Gibelins.

Ce fut à cette occasion, & dans cette conjoncture, qu'on vit éclater à Rome, & dans toute l'Italie, les factions des Guelphes, & des Gibelins, dont la prémiere tenoit pour le Pape, & l'autre pour l'Empereur. Le Saint Pere voulant fortifier son parti, envoya des Legats dans plusieurs Cours.

Le Cardinal Othon vient à Liege ce qu'il y fait.

L'Allemagne échût au Cardinal Othon, qui fut fait par

An 1231 après Evêque de Porto : Nôtre l'Evêque fut à sa rencontre jusqu'à Hui, & le reçût avec honneur dans le Chateau. Il arriva à Liege le septiéme des Calendes * de Fevrier, & y causa de grands troubles ; il se mit en tête de rédiger en une masse les revenus de tous les Colleges Ecclesiastiques, pour être distribués en portions égales, en sorte que parmi les Clercs & les Chanoines, il n'y eût pas de plus riches les uns que les autres.

* 26 de Janvier

Foull. *lib.* 5. c. 3. *n.* 5.

Cette nouveauté faillit de bouleverser toute la Hiérarchie de l'Eglise de Liege, on employa donc pour ainsi dire le verd & le sec auprès de cette Eminence pour lui ôter ce projet de l'esprit, & comme il ne fut pas possible d'en venir à bout, on prit recours au Président de la Chambre Imperiale à Aix la-Chapelle, qui fut ravi de cette désunion, afin de pouvoir se liguer avec les Liegeois pour l'Empereur contre le Pape.

Il partit donc aussitôt d'Aix-la-Chapelle avec un grand cortege pour se rendre à Liege ; le Legat qui ne s'attendoit à rien moins, en fut si allarmé, qu'il sortit promptement de la Ville, emmena l'Evêque avec lui, & par l'effet d'une bile trop tôt allumée, mit la Ville en interdit sauf le batême.

La Ville est mise en interdit.

Charles de Visch.

Comme nous n'avons pû placer en son lieu la fondation du Monastére de Saint Remi près de Rochefort en Famene, nous en dirons ici ce que nous croions le plus probable. Quelques auteurs ont crû, que Gilles de Loz Comte de Duras, de Clermont & de Rochefort, après avoir fondé l'an 1202. le Monastére du Val Saint Lambert, auroit aussi fondé vers le même tems, sçavoir l'an 1206. le Monastére de Saint Remi ; mais il y a beaucoup d'apparence qu'ils se sont trompés ; parce que l'on conserve dans les Archives de la Maison de Saint Remi, un acte de donation en date du mois de Juin de l'an 1230. confirmé par l'Evêque Jean d'Eppes, par lequel il est dit que Gilles de Rochefort donna des biens pour la fondation de ce Monastére, qui venoit [dit il] d'être érigé du consentement de cet Evêque ; tellement qu'il en faut marquer la fondation à l'an 1230. & comme il est vrai-semblable que Gilles de Duras n'étoit plus en vie, & que long tems auparavant il avoit cedé la pluspart de ses biens à ses deux Fréres Pierre & Conon de Loz ; il paroit qu'on doit le raporter à son neveu

Fondation du Monastere de Saint Remi près de Rochefort.

*

à ſon neveu Gilles de Walcourt Fils de Wederic, & de Berthe de Loz, à qui Pierre & Conon avant de partir pour la Paleſtine, où ils finirent glorieuſement leurs jours, avoient vendu ou cedé les Comtés de Rochefort, de Clermont & de Montaigu. An 1231.

Au reſte la fondation de Saint Remi étoit faite pour des Religieuſes de l'Ordre de Ciſteaux, qui furent tirées du Monaſtére de Feliprés du même Ordre au voiſinage de Givet, & dont on ne ſçait pas bien l'origine.

Il y a eu ſucceſſivement dans ce Monaſtére des Abbeſſes au nombre de dix-ſept; Agnes de Vautéille y eſt morte la derniere; & elle eut de ſon vivant Marguerite pour Coadjutrice.

Il ſe fit quelque tems après un échange, à laquelle les Abbés du Jardinet, & de Moulins travaillerent en qualité de Commiſſaires Deputés par le Chapitre General de l'Ordre.

En conſequence de cet échange qui eſt de l'an 1464. les Religieuſes rétournerent à Feliprés, & les Religieux du même ordre, qui avoient depuis long-tems remplacé les Religieuſes audit lieu, paſſerent au Monaſtére de Saint Remi.

L'acte de tranſmigration porte, qu'elle eſt faite à la requiſition de Loüis Comte de la Mark & de Rochefort, dont les Prédeceſſeurs, dit-il, ont fondé les deux Monaſtéres; ce qui donne lieu de penſer que celui de Feliprés [dont on ne trouve pas l'origine] pourroit bien avoir été fondé par Gilles de Duras, & l'autre par Gilles de Walcourt ſon neveu.

Environ cette même année 1231. le Monaſtére des Religieuſes de la Paix Dieu de l'Ordre de Ciſteaux, qui eſt à la diſtance d'une lieue de la Ville de Hui, fut fondé par la liberalité d'Arnold de Cowarem. Fondation du Monaſtére de la Paix Dieu.

Ce Seigneur, qui avoit de groſſes difficultés avec ſon Frére, le rencontra un jour dans un bois, bien accompagné, Arnold qui ſe ſentit trop foible pour faire tête, prit le parti de lui demander la paix, qu'il obtint.

Enſuite il prit l'habit dans l'ordre de Saint François, abandonnant tous ſes biens à ſa mere, à condition de bâtir un Monaſtére au même lieu où il avoit fait la paix avec ſon Frére.

Cette vertueuſe Dame executa la volonté de ſon Fils, &

An 1231. le Monastére fut appellé Paix-Dieu.

du Monastére de Grandpré. Philippe de Courtenay Comte de Namur s'étant croisé contre les Albigeois, mourut de la peste au siége d'Avignon, il avoit ordonné par son testament de fonder un Monastére, Marguerite sa Sœur épouse à Henri Comte de Vianen, pendant l'absence de Baudüin de Courtenay son Frére, qui après la mort de Robert avoit succedé à l'Empire de Constantinople, s'étoit emparée du Comté de Namur, elle executa avec son mari la volonté du défunt, elle écrivit à Guillaume Abbé de Villers, qui lui envoya douze de ses Religieux, qu'elle établit à Grandpré, où elle fonda un Monastére de l'Ordre de Cisteaux; & comme celui de Villers possedoit quelques terres entre Hui & Dinant, qui étoient à la bienséance de Grandpré; la Comtesse les eut en échange, parmi un équivalent, qu'elle donna à Villers, Baudüin ayant perdu Constantinople, qui fut reprise par les Grecs, revint à Namur, & confirma cette fondation.

Gramaye *Namurc.* Le prémier Abbé de Grandpré, eut nom Jean, il étoit d'une famille distinguée, & d'un rare merite. On dit de lui, que le même jour qu'il se fit recevoir Chevalier avec toutes les formalités accoutumées, il alla demander l'habit de Religieux au Monastére de Villers.

Transmigration des Religieuses Benedictines de Saint Tron. La même année les Religieuses Benedictines qui avoient leur maison dans le Faubourg de Saint Tron, la quiterent pour aller à Milen, où elles transporterent le Corps de Sainte Christine l'admirable.

Reprenons le fil de nôtre histoire. L'Empereur Fréderic qui étoit prévenu & aigri contre les Liegeois pour avoir reçû Othon son rival, avoit resolu de les en faire repentir par la voye des armes; neanmoins il changea de dessein, & voulut être mieux informé du fait.

Foull. *lib.* 5. *c.* 3. *n.* 7.

L'Empereur envoye un Commissaire à Liege. Il envoya donc un Commissaire à Liege, qui en chemin faisant rencontra le Duc de Limbourg, qui lui dit dans la conversation, que les Liegeois, loin d'avoir adheré à Othon, avoient pris parti contre lui, & étoient demeurés fidéles à Fréderic; soit que le Duc le crût veritablement, à cause des préparatifs de guerre que les Liegeois avoient faits dans cette conjoncture, ou qu'il le dît de son propre mouvement, à dessein de prévenir le Commissaire en faveur de la

Ville, il n'importe, il vint à Liege, on le confirma dans le narré que le Duc lui avoit fait, & il fut regalé magnifiquement, ainsi, bien content des Liegeois, il fut trouver l'Evêque à Hui, à qui il fit défense au nom de l'Empereur son Maitre, de plus toucher au Gouvernement du pays: de là il revint à Liege, où il reçût de riches présens, ensuite il reprit la route d'Allemagne. An 1231. Ce qu'il y fait

L'Evêque outré de ce procedé, resolut d'évoquer le Clergé hors de Liege, & à cet effet il adressa des lettres au Chapitre de Saint Lambert; Jean de Rumigni, Doyen, qui en avoit eu le vent, interjetta appel au Souverain Pontife, avant d'ouvrir le pacquet, on l'ouvrit ensuite, & la lecture du contenu étant faite, le Clergé ratifia l'appel. L'Evêque évoque le Clergé.

Il y a apparence que l'on se soumit à l'interdit, dont nous venons de parler, & que le service divin fut interrompu: on le conjecture par des lettres des Eglises Collégiales de l'an 1231. qui portent, qu'une partie de ces Eglises ayant cessé de faire le service divin, pour causes manifestement bonnes, les autres étoient tenuës de s'y conformer. Foull. *ibid.*

Entretems l'Empereur Fréderic s'étoit accommodé avec le Pape, & avoit eu soin de faire inserer dans les articles de l'accord [qui ne fut pas de longue durée] qu'il vouloit que les Liegeois fussent relevés incessanment de l'interdit; sur quoi le Pape destina un autre Legat pour Liege; mais le prémier Legat qui n'étoit pas fort éloigné, en étant averti, se reconcilia avec les Liegeois, & il choisit deux Abbés de l'Ordre de Cisteaux, à qui il envoya la commission de lever l'interdit avant que l'autre Legat se mît en chemin. L'interdit est levé

La Cité voulant profiter de la disposition favorable de l'Empereur, & prévenir ce qui pourroit dans la suite troubler la tranquilité publicque, fit une assemblée avec les Deputés des bonnes Villes du Pays, & d'un commun accord, il fut envoyée une députation solemnelle au Roi Henri, qui ratifia tous leurs droits, libertés & les alliances faites entre elles, & déclara qu'il n'entreroit en aucun traité avec l'Evêque & Prince de Liege touchant les affaires publiques, qu'il n'eût promis auparavant de laisser tous les privileges de la Cité dans leur entier. Le Diplome est daté du huitiéme des Calendes de Decembre l'an 1231. indiction IV. Deputation à Henri Roi de Romains. Fisen *lib.* 13. *in notis ad an.* 1231.

An 1231. Fondation du Monastére de Moulins. Quelques personnes riches & charitables firent cette année bâtir un Monastére à Moulins sous Dinant pour des Filles de l'Ordre de Cisteaux, l'Evêque Jean d'Eppes confirma la fondation, & prit le Monastére & tous ses biens en sa sauvegarde, elles y demeurerent jusqu'à l'an 1414. qu'elles furent remplacées par des hommes.

Fisen *lib.* 13. *pag.* 498. *edit.* 1.

Un Ecrivain du Pays-Bas, dit que Baudüin de Courtenay Empereur de Constantinople, & Marquis de Namur donna en augmentation de la même fondation la Chapelle de Nôtre-Dame située dans le bois de Marlagne avec ses revenus.

Ensuite il fut convenu des degrès & limites des immunités claustrales de l'Eglise Cathedrale entre les Chanoines d'une part, & les Mayeurs, Eschevins & Jurés de la Cité de l'autre, ce que l'on raporte, pour faire observer, que dez ce tems-là, & avant la création des Bourguemaitres, l'office & le nom de Jurés, qui sont propres au Conseil de Ville, étoient pour lors en usage : de quoi l'on a même plusieurs autres preuves, & entre autres le Diplome de Henri VII. dont on vient de faire mention.

Foull. *lib.* 5. *c.* 3. *n.* 8. *ad marg.*

Jurés de la Cité

1233. L'Evêque revient à Liege. Dez que tout fut en paix, l'Evêque revint à Liege, & il s'appliqua avec beaucoup de zele à ses fonctions épiscopales, à dédier des Eglises, à redresser les abus dans les Tribunaux, à remettre en vigueur la discipline écclesiastique fort rallentie pendant les troubles : il étoit assisté des Chanoines de Saint Lambert & du Legat Othon, qu'ils avoient retenu, pour être l'arbitre de quelques diférends, qui survenoient de tems en tems, entre l'Evêque & le Chapitre.

Foull. *lib.* 5. *c.* 3. *n.* 9. *ad marg.*

On conserve dans les Archives de Saint Lambert quelques Statuts de ce Legat, parmi lesquels se rencontre celui-ci, sçavoir que l'Evêque ne vendra plus à l'avenir les charges de Mayeurs & Eschevins dans les Villes de Liege, Hui & Dinant, où elles devront être données *gratis*, & au seul merite sans aucune vûë d'interêt.

* Nous n'avons touché que legerement au tems de l'Evêque Hugue l'établissement du Monastére de Soliére à quelque distance de Hui, & comme la fondation originale nous est venuë par après entre les mains, nous ajoutons ici à ce que nous avons dit ailleurs, que ce Monastére fut

fondé l'an 1127. par Lambert, Arnoul & Henri de Beaufort pour des Filles, qui y vivoient sous la Regle de Saint Augustin. An 1233.

Ces Seigneurs leur donnerent les terres d'allentour pour leur subsistance ; elle embrasserent par après l'institut de l'Ordre de Cisteaux, & un autre Arnoul de Beaufort leur donna cette année 1233. plusieurs dismes avec la Seigneurie du lieu où le Monastére est situé, & la Vouërie du même Monastére que ses Prédecesseurs s'étoient reservée ; ce qui fut confirmé l'an 1263. par Urbain IV. Souverain Pontife.

1234.

L'année suivante Othon Comte de Gueldres, alla à Mastric faire hommage à l'Evêque, de ce qu'il possedoit en fief de l'Eglise de Liege, sçavoir du terrein qu'il avoit entre cette Ville & Ruremonde.

Le Comte de Gueldres fait hommage à l'Evêque.

Sur la fin de cette année, Valeran Seigneur de Faucoumont & Poilevache, qu'Alberic appelle le Long & d'autres le Jeune, chercha querelle à l'Evêque Jean d'Eppes.

Ce Valeran étoit Fils de Valeran II. Duc de Limbourg & de sa prémiere femme ; le Pere étant veuf, avoit épousé Ermesinde de Namur héritiere de Luxembourg & de la Roche, qui étoit veuve de Thibaut Comte de Bar : elle avoit eue une Fille appellée Isabeau, qui épousa ce Valeran, dit le Long ou le Jeune, dont nous parlons, & qui étoit Fils de son mari né de sa prémiere femme.

L'Evêque Hugue de Pierpont, qui étoit devoüé à l'Empereur Fréderic, avoit du consentement de son Chapitre, & à de certaines conditions, donné à Henri IV. Duc de Limbourg, Haspre, & Simprévelt, pour tâcher de le désunir d'avec l'Empereur Othon ; Valeran II. son Fils fut conservé dans la possession de ces terres, & Jean d'Eppes se voyant obligé de le mettre dans ses interêts, lui avoit donné en fief une partie de la Ville de Sitter, qu'il avoit acquise à l'Eglise de Liege pour la somme de deux mille marcs : celui-ci en avoit fait hommage à l'Evêque & au Chapitre ; mais tous ces avantages donnés au Pere & à l'ayeul de ce Seigneur, ne l'empêcherent pas de faire la guerre à l'Evêque, il en eut bientôt l'occasion ; les Habitans de la Ville de Theux, eurent quelque dispute avec ceux des frontiéres de Luxembourg, il n'en fallut pas davantage, Valeran prit le parti de ceux-ci, & alla se jetter à l'improviste sur le Marquisat de Franchimont, mit le feu à la Ville de Theux le

Les Reliefs de St. Plouvoir. Haspre & Hoyen se voyent dans les Chartes de Saint Lambert à l'an 1213. de Sitter à l'an 1230. comme aussi une convention de ne point exiger les droits de Touilleux dans Haspre.

Fouil *lib* 5. *c*. 3. *n*. 10. *ad marg*.

Guerre avec Valeran Duc de Limbourg.

Archi. S. Lamberti

An 1234. vingt-unieme de Septembre, & ravagea les environs.

Foull. lib. 5. c. 3. n. 11. L'Evêque en revanche envoya ses troupes dans la Province de Luxembourg, où elles firent de grands dégats, ces hostilités durerent quelque tems, & les sujets des deux Princes en payerent l'enchere.

Enfin Valéran fit mine de céder aux pressantes sollicitations de ses amis, & de vouloir la paix, & l'Evêque rapella ses troupes : elles étoient en marche, lors qu'on apprit que ce Seigneur avoit recommencé les actes d'hostilités sur le pays, aussitôt l'Evêque assembla un plus grand nombre de troupes, pour reprimer la temerité du Comte, & comme on alloit fondre sur son pays, Henri V. Duc de Limbourg vint s'entremettre, il pria l'Evêque de ne pas passer outre, & s'obligea de faire consentir son Frére Valeran, à l'indemniser avant le prémier de Novembre, avec promesse de lui faire ratifier & tenir la paix, à faute de quoi il offrit de se livrer lui-même en ôtage à Liege, & de donner mille marcs de son argent.

1235. Fondation de l'Abbaye de Nôtre-Dame du Val des Ecoliers. C'est ici le lieu de marquer l'origine de l'Abbaye de Nôtre-Dame du Val des Ecoliers à Liege, aujourd'hui congregation de Sainte Génevieve en France.

Ex Sched. cl. v. D. Baron. de Crassier. Environ l'an 1225. au tems de l'Evêque Hugue de Pierpont, Othon de Genesse Chanoine & Cellerier de l'Eglise Collegiale de Saint Paul, bâtit & fonda une maison dans le lieu, dit le Sart, situé au bord de la Meuse, à une petite demi lieue au-dessus de Liege, dans laquelle il établit des Chanoines Reguliers au nombre de dix, qu'il avoit tirés de l'Hôpital Saint Mathieu, autrement dit la Chaisne, & qui est à présent le Seminaire Episcopal.

L'Eglise fut consacrée par le Bienheureux Conrard Cardinal Legat Apostolique, & le même lieu, ensuite de sa bénediction, fut appellé Val Benoit par le Prélat, qui mourut l'an 1227.

Quelques années après sous l'Evêque Jean d'Eppes, le même Othon, fit édifier à Liege en Gravioule une Eglise en l'honneur de la Mere de Dieu, & ce lieu fut appellé l'Isle de la Vierge, il y fit passer les Chanoines Reguliers dont nous venons de parler, & comme ils ne s'y accommodérent pas long-tems, les Ecoliers prirent leur place, qu'ils occupent encore à présent, & sont en possession de la Cure de Saint Foillian.

Ensuite il donna le Val Bénoit aux Religieuses de Robermont de l'Ordre de Cisteaux refugiées à Liege après l'incendie de leur Monastére, qui arriva environ l'an 1225. mais l'an 1245. quelques-unes des Religieuses retournerent à Robermont, & commencerent à rétablir les bâtimens : ainsi il se fit deux Monastéres au lieu d'un. An 1235.

Cette même année 1235. Isabelle Sœur de Henri Roi d'Angleterre passa par le Brabant pour aller épouser l'Empereur Fréderic II., Henri Duc de Lothier, Comte de Brabant, la reçût avec tous les honneurs dûs à une Princesse de son rang, & l'accompagna avec un superbe cortége jusqu'à Mayence, où les nôces furent celebrées avec toute la pompe & la magnificente possible ; comme il revenoit dans ses états, il fut attaqué d'une maladie, dont il mourut à Cologne le cinquiéme Septembre.

Il fut, selon Butkens, le prémier qui prit, avec le titre de Lothier, celui de Duc de Brabant, & c'est par raport à ces titres que les Historiens l'appellent Henri I. quoique ce soit le IV. de ce nom qui ait posledé le Brabant.

L'année suivante ne nous fournit rien de considerable, on remarque seulement, que les Chanoines de l'Eglise Collegiale de Saint Martin en Mont, qui avoient acheté du Seigneur de Petersheim pour cent & soixante Marcs Liegeois la Vouërie de Brust, qui appartenoit ci-devant à Renard d'Argenteau, élûrent l'Evêque Jean d'Eppes Voüé de cette terre. 1236. *M.s.* Vulg.

Si nous en croyons aux Auteurs vulgaires ; Valéran & Henri son Frére, loin de tenir la parole qu'ils avoient donnée, retournerent cette année se mettre aux champs, & véxer le pays, après avoir attiré à leur parti les Comtes de Gueldre & de Julliers. 1237. Foull *lib.* 5. *c.* 3. *n.* 11.

L'Evêque de son côté assembla le plus de forces qu'il put, & réprit le chemin de Luxembourg, où le soldat y mit tout à feu & à sang, il s'empara de Durbui, de Bastogne, & de quelques Chateaux, qui furent ou brulés, ou rasés : enfin on en vint à un choc à Montjoye, où les troupes de l'ennemi furent défaites, & Valéran y laissa la vie ; mais Gille d'Orval & autres n'en disent rien. Explois de l'Evêque contre Valeran.

Vers le Printems de l'année d'après, l'Evêque accompagné du Comte de Flandre, alla assiéger le Chateau de 1238. Il assiege le Chateau de Poillevache.

An 1238. Poislevache situé sur la Meuse près de Dinant sur des rochers presque inaccessibles ; le siége s'avançoit avec succès, lors que l'Evêque tomba malade ; on le transporta à Dinant, où il mourut quelques jours après, selon quelques-uns le vingt-sixiéme d'Avril, ou le premier jour de Mai suivant son Epitaphe extrait du livre des commemorations des morts de Saint Lambert.

Mort de l'Evêque Jean d'Eppes.

L'armée revint à Liege, & le corps fut porté au Monastére du Val Saint Lambert, & enterré dans l'Eglise, au lieu qu'il avoit choisi pour sa sepulture.

L'Abbé fit graver sur une lame de cuivre qui couvroit la pierre sepulchrale un épitaphe en vers, où l'on voyoit le précis des grandes qualités, qui firent regreter l'Evêque de toute la Province : cette lame de cuivre a été ôtée de nos jours.

GUILLAUME nommé le SAVOYARD soixante-septiéme Evêque.

* Le 22. Juin.

Fisen *lib.* 13. L'élection est contestée.

* Frédéric II.

APrès la mort de Jean d'Eppes, on fixa le dixiéme * des Calendes de Juillet, pour le jour de l'élection d'un Successeur, auquel les Capitulans se trouverent divisés en deux bandes, les uns demandoient Guillaume, nommé le Savoyard, désigné Evêque de Valence, & Frére au Comte de Flandre ; les autres vouloient Othon Chanoine de Saint Lambert & Prévôt de Mastric, qui étoit puissanment protegé par * l'Empereur.

Ils allerent donc tous deux à Rome, la cause y fut mûrement discuttée, & enfin le Pape Gregoire IX. inclina en faveur de Guillaume.

L'Empereur qui vouloit Othon, n'eut pas plûtôt appris la résolution du Saint Pere, qu'il envoya à Liege Conrard son Fils, installer ce Prélat dans le Siege Episcopal, & le chargea de ne rien épargner pour mettre le Chapitre & le Peuple de son parti, & l'empêcher de reconnoitre Guillaume.

Le jeune Prince vint à Liege, & sonda les esprits ; mais comme on n'avoit pas encore reçû de Rome les avis certains de la nomination de Guillaume, on lui fit sçavoir,

qu'on étoit

qu'on étoit prêt de faire hommage à celui des deux Candidats, que l'Eglise auroit designé, selon la disposition des Canons. An 1239.

Les autres Villes du pays n'eurent ni cette prudence ni cette fermeté, elles prirent parti, & cela avec une telle animosité les unes contre les autres, que tout le pays fut en confusion, & ouvert aux brigands & pillards. On prétend que Louis IX. Roi de France, quoique jeune encore, s'entremit par ses Ambassadeurs auprès du Pontife & de l'Empereur pour assoupir leurs querelles, & les porter à la concorde, & que Guillaume nommé Evêque par le Pape, sejourna quelque tems à Rome pour en attendre l'issuë; mais on apprit peu après à Liege, & la fermeté de l'Empereur qui ne voulut se relâcher en rien, & le choix que le Pape avoit fait de Guillaume; la joye qu'en eurent les gens de bien ne dura guéres, puis que peu de jours après on reçût les tristes nouvelles de sa mort arrivée au mois d'Octobre à Viterbe, selon la plus commune opinion. Mort de l'Evêque Guillaume.

Quelques Auteurs ont écrit qu'il avoit été empoisonné par son Valet de Chambre; au reste il fut transporté en Savoye, lieu de sa naissance, & enterré avec honneur auprès de ses parens dans un Monastére de l'Ordre de Cisteaux qu'ils avoient fondé, & qu'on appelloit Catacombe.

ROBERT de LANGRES soixante-huitiéme Evêque.

COmme la Province de Liege étoit un corps sans Chef, qui periclitoit par les entreprises des mal-intentionés, il fut resolu qu'on fixéroit incessanment le jour de l'assemblée pour se donner un Evêque; mais on se vit arreté de la part du Souverain Pontife, qui dans l'apprehension que l'Empereur Fréderic ne fit élire quelqu'un de son parti, avoit envoyé ses ordres à son Legat en France.

C'étoit Jacques, Cardinal de Palestrine, & jadis Abbé du Monastére des Trois Fontaines de l'Ordre de Cisteaux. Ce Prélat défendit au nom du Saint Pere de proceder à l'élection d'un nouvel Evêque sans son ordre exprès, sous peine d'excommunication, en sorte qu'il y eut presque un

An 1240. an d'interregne, pendant quel tems le pays souffrit beaucoup; enfin on reçut vers le mois d'Octobre de l'an 1240. des lettres du Cardinal, par lesquelles il indiquoit le tems de l'élection pour la fin du même mois, il se rendit à Liege un peu auparavant, & se trouva à l'assemblée au jour marqué.

Le Pere Fisen après Gilles d'Orval observe que l'élection se fit par tout le Clergé & par la Noblesse & le Peuple; cette nombreuse assemblée se trouva partagée en trois factions, sçavoir pour Robert Evêque de Langres, Geosfroy désigné Evêque de Châlons, & le Frére de feu Guillaume le Savoyard: leurs noms furent consignés entre les mains du Cardinal Legat, qui remontra si à propos les inconveniens qui arriveroient infailliblement, si la cause étoit renvoyée à Rome, que l'on se fixa sur Robert Evêque de Langres, il rémit son Evêché entre les mains du Legat, & ensuite il fut proclamé Evêque de Liege.

Lib. 13.

Robert étoit de l'ancienne & illustre Maison de Torotte, Fils de Jean Seigneur de Torotte & Chatelain de Noyon, & d'Odile de Dampierre, il avoit pour Fréres Radulphe Evêque de Verdun, & Jean Baillif de la Champagne.

Au commencement de son gouvernement le Siege Archiépiscopal de Reims vint à vacquer; Jean mit aussitôt en tête à son Frére Robert d'y aspirer; après quelque résistance il y donna les mains, par trop de complaisance pour ce même Frére, il chercha à ramasser de l'argent & grossir son parti par des moyens illicites, & qui ne contribuerent pas peu à aliener les esprits, on réjetta néanmoins tout le mauvais sur son Frére, qui avoit l'administration de la province, & aimoit de voir accroitre sa puissance par l'autorité d'un Archévêque.

1242. Au reste ils furent tous deux frustrés de leur espérance, après quoi Robert prit tout de bon les resnes du gouvernement, & s'apliqua entierement aux fonctions épiscopales.

Synode à Liege.

Il présida l'an 1242. à un Synode tenu dans l'Eglise de Saint Lambert; nous n'en avons pas les actes, on sçait seulement qu'entre autres choses, on termina le diférend qu'il y avoit depuis long-tems entre les Abbés de Gemblours & de Saint-Tron pour le rang qu'ils devoient tenir dans les assemblées.

Diférend terminé entre les Abbés de Gemblours & de Saint-Tron.

Il fut donc arrêté que le Prévôt de Saint Lambert prendroit séance à la droite de l'Evêque, & l'Abbé de Gemblours à la gauche, qui seroit suivi immediatement des Abbés de Saint-Tron & de Saint Laurent; mais il y a quelque apparence que les Abbés de Stavelo, de Lobbes & de Saint Hubert ne se trouverent point à ce Synode, puis qu'il n'en est pas fait mention; en sorte que cette décision n'a pû préjudicier aux absens, dont le rang n'a point été déterminé. An 1242.

Quant à la police, cette année 1242. nous fournit les prémiers Maîtres de la Cité qui sont venus à nôtre connoissance, sçavoir Pierre de Skendremal, & Jacques de Saint Martin, sans qu'on sçache précisément l'institution de cette dignité, laquelle est néanmoins beaucoup plus ancienne, selon le témoignage unanime de nos Historiens; on n'auroit pas même la connoissance de ces deux Maîtres, sans une Charte des Fréres Mineurs, du mois de Fevrier de l'an 1243. où leurs noms se rencontrent, & dont nous parlerons bientôt; l'on ne sçait pas non plus les noms de ceux qui leur ont succedé jusqu'à l'an 1247. Maîtres de la Cité Pierre de Skendremal. Jacques de Saint Martin.

L'an même, l'Evêque Robert assisté de Gui, Evêque de Cambrai, & de Raes jadis Evêque de Laon, consacra le treiziéme d'Août l'Eglise des Fréres Précheurs à Liege, située dans le quartier de l'Isle. Dedicace de l'Eglise des Fréres Précheurs.

Ils conservent soigneusement les lettres de cette Dedicace avec le sceau de l'Evêque; où d'une face on le voit assis dans un fauteil, & on lit ces mots à la circonference, *Robertus Lingonensis Episcopus Leodiensis*, & l'autre face marque la figure du même Evêque avec cette inscription, *Misere mei Deus.*

Pendant cette année 1243. l'Evêque toujours attentif à procurer le bien, & à affermir la tranquilité de ses Etats, voulut ôter à ceux de la Province de Luxembourg tout sujet d'inquieter à l'avenir les Dinantois, qui avoient des terres enclavées dans les leurs, & pour cela il acheta de Valeran de Limbourg, le Pont de Lesse avec d'autres lieux adjacens, & situés le long de la Meuse, jusqu'à une certaine roche qui est à l'opposite de Bovigne, à condition néanmoins que le contract n'auroit pas de force avant que Valeran, qui étoit encore jeune, n'eût atteint l'age que les 1243. Achapt du Pont de Lesse. Fisen *lib.* 13 *ad an.* 1243.

An 1243. loix ont préscrites, pour contracter validement. Il étoit Fils de ce Valeran Comte de Faucoumont & Seigneur de Poilevache, dont nous avons parlé à l'an 1238. A trois ans de là le contract sortit son effet.

Ex Sched. cl. vir. de Louvrex.

Le Prieuré de Mersene.

On voit par des lettres de l'Evêque Robert de cette même année, que voulant avançer le culte Divin dans le Prieuré de Mersene au voisinage de Mastric Diocése de Liege; il enjoignit à l'Abbé & Monastére de Saint Remi à Reims, de donner annuellement au Deserviteur de l'Eglise de Mersene pour sa portion congruë [du consentement de Jacques de Troye Archidiacre du lieu] la somme de vingt Marcs monnoye de Liege, outre ce qu'il pourroit recueillir des legs pieux, ou des offrandes des Fideles. Il ajoute, qu'il entend que le residu des revenus du Prieuré sera au profit des Religieux, qui devront être au nombre de quatre pour y faire le service divin.

Mabillon *de re Diplom.*

Mersene, fut jadis un Palais des Rois d'Austrasie, fort renommé dans l'Histoire. L'Empereur Henri, dit l'Oiseleur le donna en don à Gerberge sa Fille, qui épousa en prémiéres nôces Giselbert Duc de Loraine, & en suite Louis d'Outremer Roi de France.

Cette Princesse en fit donation à l'Abbaye de Saint Remi à Reims, elle y ajouta la terre d'Angleur avec quelques autres, & l'on y établit un Prieuré, dont Pierre de Celles Abbé du même Monastére de Saint Remi fait mention dans ses lettres; mais ces terres furent alienées par la succession des tems, du moins en partie; & le Prieuré de Mersene est passé aux Chanoines Reguliers d'Eaucourt près de Bapaume en Artois, qui l'ont eu en échange de quelques autres terres qu'ils avoient en France, & qu'ils ont cedées à l'Abbé de Saint Remi.

Le Monastére de Robertmont est reparé.

Leyen signifie Pierre en Allemand.

Le Monastére de Robertmont, qui avoit été brulé en partie, comme nous avons déjà dit, fut reparé par la liberalité de Lambert de la Pierre [ou peut-être de Leyen] Chanoine de Saint Lambert, & d'autres parens des Religieuses; quelques-unes de celles qui en étoient sorties pour aller au Val Benoit, y rentrerent, & ce Monastére reprit bientôt son prémier lustre, qu'il a conservé jusqu'à présent, par le bon ordre & le maintient de la discipline réguliére.

Les Fréres Mineurs [qui étoient placés au bord de la Meuse, au même lieu que les Norbertins occupent aujourd'hui] considerant la difficulté qu'ils avoient de servir le public, pour être trop éloignés du milieu de la Ville, & que les Fréres Précheurs depuis qu'ils étoient établis dans l'Isle, recueilloient presque tous ceux qui avoient accoutumés d'aller chez eux, resolurent de changer de quartier; ils en trouverent peu aprés l'occasion par la liberalité d'un nommé Sebastien, qui leur fit une donation de sa Maison, Jardins & appartenances, situés près de la Fontaine, dite Richeron, assez proche du grand Marché. La donation fut confirmée par Lambert grand Mayeur, les Eschevins & les deux Maîtres de la Cité Pierre Skendremal, & Jacques de Saint Martin; ils y bâtirent un Convent qu'ils possedent encore à présent, & l'année suivante l'Evêque Robert dédia l'Eglise, où l'on voit le tombeau de Julien l'un des prémiers Disciples de Saint François d'Assise, qui y étoit venu établir la Regle de ce Fondateur.

An 1243.

Les Fréres Mineurs changent de Maison.

1244.

Il y eut cette même année une si grande secheresse qu'il n'avoit tombé de pluye à Liege, ni aux environs, depuis le quatriéme Avril, jusqu'au vingt-quatriéme de Juin, en sorte que l'herbe étant brulée par tout, on étoit menacé d'une famine génerale.

1245. Fisen *ad eundem annum.*

Sécheresse.

L'Evêque voulant obvier à ce malheur, ordonna des priéres & un jeûne pendant trois jours, & ensuite des Processions solemnelles, auxquelles assisterent les Clergé Regulier & Séculier, & tous les Ordres du Pays, la plûpart à pieds nuds, les Corps de Saint Theodard & de Sainte Madelberte, y furent portés avec quantité d'autres Reliques.

La Procession au sortir de l'Eglise Cathedrale alla pour un Lundi en Cornillon, & le Mercredi à la Chapelle de Saint Leonard située au Faubourg du nom de ce Saint, où étant arrivée, on intonna une Antienne en l'honneur de la Sainte Vierge, & aussitôt la pluye tomba en grande abondance, elle continua les jours suivans, de maniére que l'année fut tres-fertile.

Le Cardinal Jacques de Vitry mourut à Rome du tems de l'Evêque Robert le prémier Mai de l'an 1244. & son corps fut raporté cette année à Oignies, & inhumé près de celui de Sainte Marie d'Oignies.

Mort du Cardinal Jacques de Vitry.

An 1245. *Archiv. S Lamb. Foull. lib. 5. c. 3. n. 18. ad marg* Lettres de l'Empereur touchant le Comté de Haynaut.

L'Empereur Fréderic II. donna cette même année 1245. à l'Eglise de Liege des lettres, pour lui assurer le droit qu'elle avoit sur le Comté de Haynaut, dont une partie devoit lui appartenir, au défaut de la lignée des Comtes qui la tenoient en fief; Jeanne Comtesse de Flandre, & Fille ainée de Baudüin Empereur de Constantinople, étoit morte l'an 1243. sans avoir laissé des enfans; en sorte que comme il ne restoit plus que Marguerite, l'Evêque prit de là occasion de demander à l'Empereur la confirmation du droit de son Eglise.

Peu de tems après l'arrivée d'Innocent IV. en France; ce Pape indiqua un Concile General à Lyon pour le vingt-quatriéme de Juin de cette même année 1245. Les lettres circulaires en furent envoyées aux Archevêques & Prélats d'Allemagne, d'Italie & de France.

L'Evêque va au Concile de Lyon avec Jacque de Wassebourg Liegeois.

Nôtre Evêque s'y rendit accompagné de Jacques Pantaleon de Wassebourg Archidiacre de l'Eglise de Liege, personnage célebre par sa profonde érudition dans les sciences divines, & si respectable par sa vertu, qu'il fut élevé au Souverain Pontificat sous le nom d'Urbain IV. après la mort d'Alexandre IV & il immortalisa son nom par l'institution de la Fête du Trés-Saint Sacrement, comme nous le dirons en son tems. Heiss. *ad an.* 1245

Le Saint Pere fulmina dans ce Concile l'excommunication contre l'Empereur Fréderic II qui n'en fit pas grand cas, & sçût, nonobstant la censure, se conserver l'affection, & l'attachement de la plus grande partie des Princes, des Prélats, & des Villes d'Allemagne.

Schisme en Allemagne.

Le Pontife mortifié du mépris que ce Prince avoit marqué pour les foudres de l'Eglise, fit joüer tant de ressors auprès des Princes de l'Empire, que quelques-uns se laisserent persuader de procéder à l'élection d'un Roi des Romains, malgré que Conrard Fils de Fréderic eût été proclamé.

Les trois Electeurs Ecclesiastiques, assistés de quelques
1246. Princes & Seigneurs, s'étant donc assemblés à Francfort le jour de l'Ascension de l'an 1246 ils proclamerent Roi des Romains Henri Landgrave de Turinge, surnommé le Roi des Prêtres; mais il mourut l'année d'après d'un coup de fléche envoyée par hazard comme il assiégeoit la Ville d'Ulme dans le Duché de Suabe.

Avant sa mort, le Pape qui se voyoit obligé de fortifier son parti, & celui du nouveau Roi des Romains, avoit envoyé ses Legats dans toutes les Cours. Jacques Pantaleon de Wassebourg, de qui nous venons de parler, fut destiné vers les Allemagnes. An 1246.

Il parcourut la Pologne, la Prusse, & la Livonie; & il s'acquita de sa legation avec tant de dignité, qu'à son retour, le Saint Pere l'admit à ses Conseils, & le retint auprès de sa personne. Fisen *lib.* 13. *pag.* 512. *vet. edit.*

Le Concile de Lyon étant dissous, l'Evêque Robert qui avoit pris son chemin par la Bourgogne, arriva à l'Abbaye de Cisteaux, dans le tems que les Peres de l'Ordre étoient assemblés dans un Chapitre General, & il sçût si bien se concilier leurs bonnes graces, qu'il obtint d'eux que l'office de Saint Lambert se feroit dans tous les Monastéres, qui en dépendent, au jour de sa Fête, selon l'usage & la pratique de l'Eglise de Liege. L'Evêque va à Cisteaux. Ce qu'il y fait.

L'importance, & la multiplicité des affaires qui obligeoient les Evêques de Liege d'interrompre leurs fonctions Episcopales aux jours solemnels, avoient portés le Saint Siege à leur accorder depuis longtems les Abbés de Lobbes, pour Vicaires; mais comme ils étoient fort éloignés, le Chapitre de Saint Lambert s'adressa à Innocent IV. & obtint de Sa Sainteté la mitre & les autres ornemens pontificaux pour l'Abbé du Monastére de Saint Jacques à Liege, & ses Successeurs, qui ont continué de faire dans l'Eglise Cathedrale les fonctions de l'Evêque en son absence. L'Abbé de Saint Jacques est mitré.

Sainte Lutgarde finit ses jours au mois de Juin de cette année 1246. elle étoit de Tongres, comme nous avons déja dit, & après avoir fait profession dans l'Ordre de Saint Benoit au Cloître de Sainte Catherine à Saint-Tron, à présent de Milen, elle embrassa la Regle de Saint Bernard à Awire Monastére situé entre Liege & Hui, où elle mourut. Mort de Sainte Lutgarde.

Ce Monastére fut par après transferé en Brabant, & sa vie admirable a été écrite par Cantinpré.

L'Evêque Robert après avoir été dédier à Hui une Chapelle en l'honneur de Saint Leonard située dans un Fauxbourg de cette Ville, alla à Fosse, où il fut attaqué d'une maladie qui l'enleva du monde le seiziéme d'Octobre de l'an 1246. Son corps fut porté à l'Abbaye d'Alne, & quel- Mort de l'Evêque Robert.

An 1246. que tems après Etienne Abbé de ce Monaſtére le fit tranſporter à Clairvaux, parce qu'étant encore Evêque de Langres, il avoit marqué ce lieu pour ſa ſepulture.

HENRI de GUELDRES ſoixante-neuviéme Evêque.

APrès la mort de l'Evêque Robert, douze Chanoines de Saint Lambert, tous iſſus de Maiſons nobles, & du prémier rang, ſe porterent aſpirans au Siége Epiſcopal, ce grand nombre intrigua fort la prémiere aſſemblée qui ſe fit pour le choix d'un Succeſſeur ; Euſtache de Reyteſte ou Rethel & Henri de Gueldres y emporterent la pluralité des ſuffrages.

L'élection fut donc renvoyée à un autre tems pour donner aux Capitulans le loiſir de pouvoir s'arrêter ſur un ſeul; le jour venu, les deux mêmes, Euſtache & Henri eurent encore la meilleure part dans l'élection.

Le prémier étoit fort aimé, tant pour ſes qualités perſonnelles, qu'en mémoire de Hugue de Pierpont, à qui il étoit proche parent.

Henri n'avoit pas le même avantage, parce qu'on n'avoit pas encore oublié tout le mal, que ſon Pere & ſon Frére avoient fait aux Liegeois ; cette varieté d'inclinations deſunit le Chapitre, & après pluſieurs débats, où Henri de Gueldres ne fut pas fort menagé, il quita Liege, & alla à Ruremonde.

Cette meſintelligence occaſionna un interregne d'environ onze mois, pendant leſquels aux preſſantes inſtances de Jean de Lauſane Chanoine de l'Egliſe de Saint Martin en Mont, & du conſentement unanime du Chapitre, on ſolemniſa le trentiéme de Mai, la Féte du Trés Saint Sacrement avec beaucoup de magnificence & de pieté, en vertu d'une ordonnance que l'Evêque Robert avoit faite de ſon vivant.

Origine de la Féte du Trés-Saint Sacrement.

Pour donner aux Lecteurs une connoiſſance exacte & ſuccinte de l'origine de cette Féte, il eſt important de dire que depuis long-tems une ſainte Fille appellée Julienne Prieure des Sœurs de la Maiſon de Cornillon [de qui nous avons parlé ſous l'Evêque Radulphe] travailloit pour faire

pour faire instituer la Fête du Très-Saint Sacrement. An 1246.

Il lui étoit souvent arrivé durant ses priéres de nuit, de voir que la Lune se montroit toute brillante, hormis une tache qui paroissoit au milieu de cet astre ; cette vision qui lui revenoit frequenment, l'inquieta beaucoup ; enfin après bien des prieres, Dieu lui fit connoitre que cette tache marquoit la négligence des Chrétiens, qui jusqu'alors ne s'étoient pas mis en devoir de celebrer la Fête du plus Auguste Mystere de nôtre Religion. *Chapp de verâ origin. Corp. Dom.*

Julienne qui étoit encore jeune n'osa communiquer à personne une affaire de cette importance ; ainsi elle supporta cette inquietude plusieurs années ; cependant sa vertu qu'elle ne put cacher, fit qu'elle fut éluë Prieure ; sa vie exemplaire, & la regularité de son gouvernement, exciterent la jalousie du Prieur & des Fréres de la même Maison, qui scandalisoient le peuple par leur licence, nous disons de la même Maison ; car, comme nous avons déjà insinué, c'est une maladrie fondée pour des hommes & des femmes qui ont leurs demeures separées, les hommes sous la direction d'un Prieur, & les femmes sous celle d'une Prieure, & pourtant ne font qu'un Chapitre en ce qui concerne les affaires communes.

Les troubles que causa à Julienne cet homme dereglé ne servirent qu'à purifier davantage sa vertu, & à l'affermir dans une solide pieté ; & comme dans ce tems d'épreuve la vision se renouvelloit, elle crut que Dieu vouloit se servir d'elle pour l'institution de cette Fête.

Elle communiqua donc sa pensée à deux de ses amies, Eve qui vivoit en recluse près de l'Eglise de Saint Martin en Mont, & Isabelle de Hui, & elles resolurent de consulter là-dessus quelques sçavans & pieux Ecclesiastiques ; elles s'ouvrirent d'abord à Jean de Lausane de qui nous venons de parler, celui-ci en fit part à Jacques Pantaleon Archidiacre de Liege, de qui nous avons aussi fait mention, à Hugue de Saint Cher, qui étoit alors Provincial des Dominicains, & qui fut par après Cardinal, à Gui Evêque de Cambrai & à quelques Théologiens de l'Ordre de Saint Dominique, qui approuverent cette institution.

Julienne ravie d'un si heureux succès pria un jeune Ecclesiastique appellé Jean, de composer un office propre à

An 1246. la nouvelle Fête, qu'elle presenta aux mêmes personnes, qui reformerent ce qu'ils jugerent à propos.

Tout alloit jusques-là à souhait pour Julienne, lors qu'elle se vit arrêtée par de nouvelles affaires, que lui suscita le Prieur.

Il y avoit dez lors des difficultés entre l'Evêque & le Magistrat de Liege au sujet des droits de la jurisdiction que chacuns prétendoient avoir sur les deux Maisons de Cornillon. Le Prieur fit courir le bruit que Julienne travailloit à en rendre l'Evêque maître absolu, à dessein, disoit-il, d'obtenir de lui l'approbation de ses réveries, c'est ainsi qu'il parloit de l'institution de cette solemnité.

Il n'en fallut pas davantage pour animer le peuple contre elle, sa Maison fut pillée, & elle se retira ailleurs pour se mettre à l'abri de la tempête.

Aussitôt que l'Evêque en fut informé, il nomma des Juges pour examiner & décider cette affaire, les parties ayant comparu, Julienne fut absoude, le Prieur exilé, & un autre mis en sa place.

Etant rentrée à Cornillon, elle reprit son prémier plan, & après l'avoir fait examiner de nouveau, l'Evêque Robert se declara pour la Fête en question ; il convoqua donc un Synode l'an 1246. où les raisons qu'il avoit de l'instituer furent encore proposées & examinées, de même que l'office propre ; ensuite d'un consentement unanime la Fête du Très-Saint Sacrement fut instituée, & l'Evêque assigna pour la celebrer le prémier Jeudi après la Fête de la Très-Sainte Trinité.

Cette devotion qui fut continuée avec beaucoup de zéle, prit accroissement, & pour lui donner plus de poids, on obtint que le Saint Siege la confirmât, par son autorité, & l'affermît dans l'Eglise Collegiale de Saint Martin en Mont, dans laquelle il y a adoration publique, & Sermon tous les Jeudis de l'année, auxquels jours tous les Chanoines & Bénéficiers en particulier se trouvent aux heures marquées dans la Chapelle du Saint Sacrement, qui est honnorée par un grand concours de peuple.

Hugue de Saint Cher, après avoir officié au jour de cette Fête, & prononcé un discours tres-éloquent dans la même Eglise de Saint Martin, fit en sorte auprès des Cha-

noines de Saint Lambert, qu'il les porta à celebrer la même Fête dans leur Eglise, ainsi qu'il se pratique encore maintenant. An 1246.

Enfin le Pape Urbain IV. après avoir l'an 1264. fêté solemnellement le même jour à Rome, assisté de ses Cardinaux & Prélats, il porta un Decret pour perpetuer la Fête dans l'Eglise universelle. Quantité de merveilles qui suivirent l'execution de ce Decret, confirmerent le Saint Pere dans l'opinion qu'il étoit conforme à la volonté de Dieu.

Ce jugement des Evêques & des Theologiens fut rendu public, & l'on prit à cœur de le mettre en execution avec tous les témoignages d'un zéle ardent pour la gloire de Jesus-Christ présent au Très Saint Sacrement de l'Autel, & avec les marques les plus sensibles d'un culte solide & édifiant, tel qu'il a perseveré jusqu'à présent.

Peu après le Pape Urbain IV. écrivit à Eve, qui vivoit à Liege en fille recluse, & qui lui étoit bien connuë, que voulant répondre au desir qu'elle avoit de voir cette Fête confirmée par son autorité, il avoit, du consentement unanime des Cardinaux, Archevêques & Evêques, fait une constitution pour la celebrer à Rome.

Chapp. *Tractat Histor. de verâ orig. Festi Corp. Christi c.* 13.

La lettre de Sa Sainteté se conserve dans les Archives de l'Eglise Collegiale de Saint Martin, elle est dâtée du sixiéme des Ides de Septembre, la quatriéme année de son Pontificat.

Les Chanoines de Saint Martin, qui avoient interrompu le cours de cette Fête, étant rassurés par les lettres du Souverain Pontife, & assistés d'un de leur Confreres nommé Etienne de Châlons, qui pour l'avancement de cette Fête, fit son Eglise heritiere de tous ses biens, à condition que les autres Chanoines s'engageroient de continuer cette solemnité, dans l'esperance, que d'autres personnes suivroient son exemple par leurs offrandes, pour donner plus de poids à un acte si noble de Religion ; renouvellerent leur zele, & reprirent la solemnité qui dura huit jours, sur le pied qu'elle se pratique encore à présent.

Neanmoins elle ne fut introduite dans l'Italie, la France, l'Allemagne & l'Angleterre, que quelques années après la mort du même Pape Urbain IV. à cause que les factions

An 1246. des Guelphes & des Gibelins en Italie avoient obligé le Pape d'en sortir, & que les troubles qui jettoient presque toute l'Europe en confusion, ne leur avoient laissé, ni le tems, ni la liberté de la faire recevoir universellement; mais enfin, cette constitution fut reçûë, confirmée, & publiée dans le Concile General tenu par Clement V. à Vienne en Dauphiné l'an 1311. ; les Evêques la reçurent dans leurs Dioceses respectifs, & par aprés les Souverains Pontifes accorderent aux Fidéles des Indulgences pour affermir ce culte dans l'Eglise universelle.

1247. L'année suivante nous donna un Empereur en second, & un Evêque ; le Pape, qui avoit excommunié Fréderic, ne fut pas en repos, qu'il n'eût fait élire un autre ; il envoya donc à cet effet Legat en Allemagne Pierre Capuçe Cardinal, qui sçût si bien repondre aux intentions du Saint Pere, qu'aprés avoir desuni les Princes de l'Empire, il fit tenir au commençement du mois d'Octobre une Diete à Nuys, & ceux qui avoient quitté le parti de Fréderic, élurent Guillaume II, Comte de Hollande.

Guillaume II Comte de Hollande est élû Roi des Romains.

Le Pape ne manqua pas d'approuver cette élection : en suite le Cardinal Legat fit prôner Henri de Gueldres comme le Prince le mieux en état de soûtenir Guillaume, à qui il étoit parent, & fit en sorte, que dans l'assemblée qui se tint à Liege au mois d'Octobre, il fut élû Evêque, & confirmé sur l'heure par Conrard Archevéque de Cologne, qui en avoit reçû la commission de Sa Sainteté.

Henri de Gueldres est élû Evêque de Liege.

Dans la même année Jean d'Avesnes vint à Liege faire hommage à Henri de Gueldres pour le Comté de Haynaut; il étoit Fils de Bouchard d'Avesnes, & de Marguerite Comtesse de Flandres, il avoit épousé Alix ou Adelaide Sœur de Guillaume Comte de Hollande, dont nous venons de parler.

Jean d'Avesnes releve le Comté de Hainaut. *Vinchant* page 286.

Henri de Gueldres étoit Fils de Gerard III. & de Marguerite de Brabant, Fille de Henri IV. Comte de ce nom, premier Duc de Lothier, & Frére à Othon III. Comte de Gueldres ; comme il étoit encore jeune, il obtint du Saint Pere une dispense pour pouvoir gouverner ses Etats, en attendant qu'il prît l'ordre de prêtrise.

1248. Guillaume, à qui il importoit beaucoup pour affermir son autorité, de se faire couronner à Aix-la-Chapelle, se

Guillaume est couronné Roi.

laissa persuader aisément de faire le siege de cette Ville, qui tenoit pour Conrard aussi élû Roi des Romains; il l'assiégea donc, & assisté des troupes de nôtre Evêque Henri qui se signala par sa valeur, il s'en rendit le maître après six mois d'attaque; & y fût couronné le premier jour de Novembre, par le Cardinal Hugue de Saint Cher, en présence des Archevêques de Mayence, de Treves & de Cologne, de Henri de Gueldres nôtre Evêque, de Jean Evêque de Verdun, & de quantité d'autres Prélats; des Ducs de Brabant, & de Limbourg, des Comtes Florent & Othon Fréres du Roi, Jean d'Avesnes, Arnold de Loz, Arnoul de Mons, en sorte que presque toute la Germanie inferieure adhéroit à Guillaume. An 1248. Hocsem. c. 2. Maître de la Cité Gerard de Neuvice Echevin, Renier de Feronstrée.

On prétend que le nouveau Roi des Romains écrivit au Pape en faveur d'un nommé Guillaume Chanoine de l'Eglise d'Aix-la-Chapelle, & qu'il obtint de Sa Sainteté une dispense, en vertu de laquelle, il fut fait Abbé de Saint-Tron en Hesbaye, d'une maniere assez rare. Il fit, dit on, ses vœux le lendemain de sa vêture, & le jour suivant, il fut beni Abbé. Guillaume Abbé de Saint-Tron. *Comment. Trud.* Foull. *lib.* 5. c. 4 n. 11.

Henri de Gueldres, après avoir assisté à la prise d'Aix-la-Chapelle, & au couronnement du Roi Guillaume, revint à Liege, & comme il n'étoit pas en état d'exerçer le ministére Episcopal, il resolut de se donner un Suffragant pour en faire les fonctions. 1249.

Dans le même tems, Simon Stock Anglois de naissance fut fait deuxiéme General Latin de l'Ordre des Carmes; dez qu'il fut en place, il travailla avec beaucoup de zele à amplifier son Ordre, & procura plusieurs Maisons aux jeunes éleves qu'il avoit repartis dans les Provinces d'Angleterre, de l'Hibernie & de l'Ecosse; & apprennant que des Religieux de son même Ordre [que l'on prétend avoir été du nombre de ceux, que Saint Loüis avoit amenés du Mont Carmel en France, à son retour de la guerre contre les Infideles] étoient depuis plusieurs années admis à Liege, & logés dans la ruë neuve, dite des * Barrés, sans avoir pû depuis ce tems-là se former en Corps, ni bâtir un Convent; il y envoya quelques Anglois & Allemans, & écrivit au Pape Innocent IV. en leur faveur, il obtint de Sa Sainteté des letres auprès de Henri de Gueldres, qui les prit en sa protection, & voulant leur faciliter les moyens de Les Carmes chausses.

* A raison de leurs habits; le premier étoit blanc, le manteau chamaré par enbas de plusieurs bandes ou cerceaux jaunes. Le Pape Honoré IV. leur ayant enjoint de le changer, ils ôterent ces

An 1249. bandes du manteau, & pour ne rien perdre de leur coûleur, ils prirent la robe brune sous le manteau blanc. *Mez.* Abreg. chron. Daniel prémier Suffragant de Liege. Evêque d'Artan de l'Ordre des Carmes Chaussés.

s'avançer avec honneur, il choisit pour son Suffragant le Pere Daniel, l'un de ceux que Simon Stock avoit envoyés: il fut suivi de six autres du même ordre dans cette dignité.

Ce nouvel Evêque fit bâtir cette année le Convent & l'Eglise, & quoi qu'on ignore le tems précis de l'admission de ces Peres à Liege, il est vrai-semblable, qu'elle a dévancée de plusieurs années la construction de leur Eglise.

1250. Dedicace du maître Autel de la Cathedrale. Chapp. *tom.* 2. *pag.* 276.

Dans le tems que le Roi Guillaume étoit à Liege en 1250. le maitre Autel de la Cathedrale fut consacré solemnellement le premier jour de Mai en l'honneur de la Sainte Vierge & de Saint Lambert.

Pierre, Archevêque de Roüen, & Legat du Saint Siege, en fit la ceremonie en présence du Roi, des Archevêques de Mayence, de Treves & de Cologne, des Evêques de Metz, de Châlons sur Marne, de Henri élû de Liege, & de quantité d'Abbés & de Noblesse, & cela près de soixante ans après * l'embrazement de la même Eglise; la Neff avoit été reparée depuis long-tems; mais cette année le Chœur fut parachevé.

* L'an 1185.

Ordonnance contre le luxe. Fisen *lib.* 5. *c.* 4. *n.* 13.

Au mois de Novembre suivant, on publia à Liege une ordonnance portant interdiction de luxe dans les habits, & défence de ne plus rien tirer à l'avenir hors du trésor public, pour regaler les Chevaliers au jour de leur création, à raison de grandes depenses qui accompagnoient ces sortes de ceremonies, parmi lesquelles on observe qu'entre autres, ils faisoient publiquement profession de défendre jusqu'à la mort les droits de l'Eglise de Liege, & les immunités des Ecclesiastiques; de proteger les Innocens & les Pupilles, de combattre pour la Republique, de lire, ou se faire lire chaque jour l'histoire de la Passion de Nôtre Sauveur, &c.

Regles de la Chevalerie.

Après cela il reçevoit l'armure des mains de l'Evêque, qui le créoit Chevalier; ensuite il montoit à cheval, & faisoit montre de sa dexterité dans les exerçices de la Chevalerie, mais comme ces fêtes coutoient beaucoup, & que le peuple en payoit les depenses, on jugea à propos de faire cette ordonnance en vûë du bien public.

1251. Lettres pour les choses venales.

Il fut remontré dans l'assemblée des Etats tenuë au commençement de l'année 1251. qu'au grand préjudice du bon ordre de la police, les Marchands vendoient leurs denrées

ſelon leurs caprices, ſans reſpecter les ordonnances publiées à ce ſujet ; ce qui faiſoit beaucoup murmurer le peuple, & les étrangers ; là-deſſus on reſolut de dreſſer un Reglement qui fut rendu public ſous le nom de *Lettres touchant les choſes venales* ; elles furent approuvées & ſignées par l'Evêque, le Chapitre, les Maitres de la Cité, & l'Abbé de Saint Laurent ; ce Prélat faiſant apparanment partie pour le Clergé.

An 1251. Maitres de la Cité Gilles du Marché Echevin. François de Viſé Echevin. Fiſen *lib.* 13. *ſub fin.* Foull. *n.* 14.

Cette même année Guy Doyen, & Philippe Tréſorier, écrivirent au nom de leur Chapitre de Tours, à celui de Saint Martin à Liege, pour lui témoigner la joye qu'ils avoient, de voir la Confraternité mutuelle, ſi exactement obſervée entre les deux Chapitres, & conſentirent à la demande de ceux de Liege, pour affermir davantage les ſacrés liens de la charité, de ſe viſiter alternativement tous les ſept ans ; la lettre eſt du mois de Novembre 1251.

Lettres du Chapitre de Tours à celui de Saint Martin à Liege. *Apud* P. Marten

L'Empereur Fréderic qui avoit pris en haine la Ville de Parme, alla l'attaquer cette année de toutes ſes forces ; mais par la valeur des aſſiegés, & les ſecours qui vinrent au Duc, il fut contraint de lever honteuſement le ſiege, peu après il tomba malade, & finit ſes jours dans la Province de la Poüille.

Mort de l'Empereur Fréderic II.

Jean Evêque de Verdun, natif d'Aix-la-Chapelle Dioceſe de Liege, étant mort cette année 1252. le Pape Innocent IV. jetta auſſitôt les yeux ſur Jacques de Troye ou Pantaleon Chanoine de l'Egliſe de Liege, qu'il retenoit auprès de ſa perſonne en qualité de Prélat domeſtique, pour ſes rares & éminentes qualités, & ſans avoir égard au Chapitre de Verdun, il lui confera la dignité vacante ; mais il ne permit pas, ſa vie durante, qu'il s'éloignât ; non pas même pour aller prendre poſſeſſion de ſon Evêché. 1252.

Jacques de Troye eſt fait Evêque de Verdun. Fiſen *lib.* 13. *pag.* 520. *edit.* 1.

Auſſitôt qu'Innocent eut les yeux fermés, Jacques ſe rendit à Verdun, & donna tous ſes ſoins à bien gouverner ſon troupeau ; mais on ne le laiſſa pas long-tems en repos ; Alexandre IV. [qui avoit ſuccedé à Innocent, & qui connoiſſoit parfaitement le merite de Jacques de Troye] le rapella à Rome pour l'aſſiſter, à refuter & condamner les erreurs de Guillaume de Saint Amour, & de l'Abbé Joachim ; nous dirons dans la ſuite juſqu'à quel point de grandeur, il fut porté par ſa vertu.

An 1252. Troubles à Liege. Hocsem c. 3.

Vers le même tems, on vit à Liege s'élever une flame, que près de quatre siecles n'ont pû éteindre. La prémiere étincelle fut excitée par le Domestique d'un Chanoine de Saint Lambert ou de Sainte Croix, qui ayant apperçû son maitre aux prises avec un Bourgeois, avoit dégagé l'un, & blessé l'autre de plusieurs coups d'une espece de poignard.

Les Mayeur & Echevins étant avertis du fait, proscrivirent aussitôt, sans observer aucunes formalités, celui qui avoit blessé le Bourgeois, & cela, nonobstant le privilege que l'Empereur Henri IV. avoit accordé aux Chanoines de châtier eux-mêmes leurs Domestiques delinquans, à dessein de les soustraire par là de toute jurisdiction seculiere.

Henri de Gueldres, à qui l'on fit entendre, qu'on avoit choqué les libertés Ecclesiastiques, ne pût le souffrir, & fit incontinent fulminer les censures, contre l'Officier, & les Echevins.

Cela fait, il alla trouver le Roi Guillaume, qui étoit à Mastric, & l'instruisit de ce qui s'étoit passé ; ce Prince ayant égard au Diplome de l'Empereur Henri IV., cassa la sentence des Juges de Liege ; mais ceux ci ne tinrent compte, ni des foudres de l'Eglise, ni du Decret du Roi.

Ce qui augmenta le trouble, fut, que ce désordre n'étant pas encore appaisé, il advint que le Mayeur * d'Aywaille, ayant rencontré sur le Marché de Liege, un * homme qui l'avoit désobligé, le tua sous les yeux de l'Officier, & prit la fuite.

* Arnold de Vilange.
* Arnold de Warnant.
M. S. Vulg.

Le Peuple témoin de l'insolence du Mayeur, s'éleva contre lui, & contre l'Officier de Liege qu'il accusoit de negligence.

Henri de Gueldres, qui étoit absent, revint à Liege au bruit de cette émotion ; il assembla les plus notables des deux Etats, & quelques-uns de la Bourgeoisie, & leur déclara que pour obvier à de pareils inconveniens, il se reservoit la surintendance de la justice, pour faire droit aux pauvres également comme aux riches, & pour avoir l'œil sur l'administration de la Police, & sur la fin de son discours, il fit entendre que le Peuple le demandoit ainsi.

Foull. n. 17.

En effet le peuple le trouva bon ; mais il n'en fut pas de même de la Noblesse, ni des Echevins, ni même des principaux de la Ville ; ils se plaignirent, que c'étoit empiéter sur

piéter sur leurs droits, donner atteinte à leur ancienne autorité, & sur tout détruire la jurisdiction que les Empereurs, & les Rois leurs Successeurs, leur avoient accordées sur le peuple, ils disoient aussi qu'il n'appartenoit qu'à eux de connoitre des crimes & des délicts, enfin ils demanderent d'être entendus en plein Chapitre, & députerent Frank de Visé pour remontrer leurs droits. An 1252.

Il y fut admis, & après avoir parlé quelque tems, il s'échauffa, & entremêla son discours de quelques traits picquans, dont les assistans parurent choqués; Raes ou Radulphe de Clermont l'un des Archidiacres s'en apperçût, & comme il avoit une petite baguette à la main, il la porta legerement sur la tête de l'orateur, voulant l'avertir de se moderer, & de finir; mais loin de là, Frank de Visé prit ce signal pour un outrage, sortit du Chapitre comme un furieux, parcourut les carrefours de la Ville soulevant le Peuple, & criant, que le Chapitre n'en vouloit pas seulement à la liberté, mais encore à la vie des Bourgeois; la dessus, ils sont convoqués aux armes, & l'on sonne la cloche blanche ou militaire. Foull. *l.* 5. *c.* 4. *n.* 18.

Frank de Visé courut d'abord bien accompagné à la maison de l'Archidiacre, à dessein de l'enfonçer, mais il la trouva si bien fortifiée, qu'il fut contraint de se retirer; ensuite le Chapitre fit sonner toutes les cloches, ce qui redoubla l'allarme dans toute la Ville, la Noblesse & le Peuple prirent les armes pour s'en servir selon les occasions.

Henri de Gueldres voyant que l'émotion augmentoit, s'en alla à Namur, suivi des gens de son Conseil; dez qu'il y fut arrivé, il mit la Ville de Liege en interdit; les Chanoines qui l'avoient accompagné, se partagerent, les uns furent à Tongres, les autres à Mastric. La Ville est mise en interdit. Hocsem *c.* 5. Foull. *lib.* 5. *c.* 14. *n.* 19.

Othon Frere à nôtre élû, étant averti de ces troubles, se rendit mediateur de la paix, & il réüssit: L'un des articles portoit, qu'un certain nombre de Bourgeois dénommés iroient à la rencontre du Prince & du Clergé pieds & têtes nuës, & l'accompagneroient dans cet équipage jusques dans l'Eglise Cathedrale, ce qui fut mis en exécution le jour qu'ils revinrent à Liege. Paix.

Le Peuple fut en outre condamné à une amende de neuf aimes de vin, qui devoient être livrées annuellement à l'Egli- 1253.

An 1253. se de Saint Lambert, au jour de Saint Martin : d'autres disent, que cette amende fut imposée aux Echevins, qui promirent de ne plus prendre à l'avenir connoissance des affaires des Domestiques des Chanoines, ni même des crimes qu'ils pourroient connoitre, ce qui fut confirmé par Guillaume Roi des Romains le treizième Fevrier de l'an 1254. & par le Pape Alexandre IV. l'an VI. de son Pontificat.

Martene *lib.* I. *in præfat.*

Association entre les Chapitres de la Cathedrale & des Collegiales.

Avant ces confirmations, il s'étoit déjà fait pendant cette année 1253. une association entre le Chapitre de l'Eglise Cathedrale & ceux des Eglises Collegiales, par laquelle ils s'étoient engagés de s'entre-aider reciproquement au besoin; ce qui fut ratifié par après dans plusieurs autres assemblées du Clergé.

Cependant, comme l'Evêque n'avoit pas renoncé au droit qu'il avoit alors d'abattre & de mettre le feu aux maisons de ceux qui avoient commis quelque crime public, les Echevins, qui ne se croyoient pas en seureté par cette paix, resolurent de se réünir avec le Peuple, pour en être assistés selon les évenemens.

Dans cette vûë, ils s'adresserent à un homme d'esprit, appellé Henri de Dinant, qui étoit fort accredité auprès du Peuple, & à qui ils croyoient pouvoir se fier ; ils s'ouvrirent donc à lui, & lui remontrerent, qu'il importoit au Peuple autant qu'à la Noblesse [les Echevins étoient alors de ce corps] de ne pas laisser accroitre la puissance de l'Evêque, & que le plus sûr moyen de l'empêcher, étoit de s'unir & de se prêter la main au besoin.

Henri feignant d'approuver leur dessein ; leur dit, que le Peuple se plaignoit d'avoir été aussi souvent maltraité par la Noblesse, que par l'Evêque, & qu'il seroit difficile de lui faire agréer cette alliance, à moins que la Noblesse, & les Echevins ne lui donnassent quelques marques de la confiance qu'ils avoient en lui, telle que seroit celle, d'abandonner au Peuple le droit qu'ils avoient de choisir annuellement deux maitres hors de leur Corps.

Ces deux Maîtres exerçoient en quelque sorte, la fonction des Consuls, ou des Duûm Virs que les Romains avoient coûtume d'établir dans leurs Colonies.

Pour les mieux enlaçer, Henri leur dit avec adresse qu'ils ne perdroient rien en cedant ce droit, parce que certaine-

ment le choix des Maitres tomberoit sur des personnes de distinction, & issuës des familles patriciennes, enfin il leur promit d'employer tout son crédit auprès du Peuple; ils le crurent & donnerent dans le panneau. An 1253.

En effet, il parla, & fit parler au Peuple par l'entremise de ses amis; mais c'étoit pour l'interesser dans ses vües; il lui fit entendre que le tems étoit venu de secouer le joug, non seulement de l'Evêque, mais encore de la noblesse & des Echevins, & de rentrer dans leur ancienne liberté par le moyen d'un nouveau Magistrat, en sorte que dans l'assemblée où se fit la prémiere élection, le Peuple choisit pour Maîtres, Henri de Dinant, & Jean Germeau; & leur fit promettre aussitôt, par serment, de maintenir les libertés & privileges de la Cité, contre quiconque entreprendroit d'y donner atteinte.

Premiers Maitres de la Cite Henri de Dinant & Jean Germeau Warnant.

Commencement d'un nouveau Gouvernement.

Le Peuple n'en demeura pas là, il voulut, pour s'assûrer des Echevins, les assujettir au même serment, mais ils s'en excuserent.

Les nouveaux Maitres voulant se signaler tout au commençement de leur gouvernement, créérent vingt Capitaines qui avoient chacuns deux cens hommes à leurs ordres, pour être sous les armes au prémier bruit.

Ensuite ils s'insinuerent dans les affaires de la police, & peu à peu leurs successeurs s'en emparérent à l'exclusion des Echevins, qui à la verité conserverent encore assez long-tems une bonne partie de leurs droits; mais enfin ils en ont perdu la pluspart, & leur plus grand employ regarde les affaires de justice; comme l'on verra dans la suite de cette histoire.

Les Echevins s'apperçurent trop tard d'avoir été trompés, & Henri de Dinant n'en fit que rire.

Quelques-uns de nos Historiens veulent, que l'établissement de ce nouveau Magistrat fut l'ouvrage du Peuple dans une sedition formée, & sans que les Echevins y eussent participé en rien.

Ce qu'il y a de plus certain, est que l'Elû * n'y eut aucune part, & en témoigna hautement son mécontentement: au reste nous avons suivi ce qui nous a paru plus vrai-semblable, & nous laissons au lecteur, la liberté d'adopter celle des deux opinions qu'il voudra.

* C'est le nom qu'on donnoit au Prince jusqu'à ce qu'il fut Prêtre.

An 1253. Diférend entre le Prince & les nouveaux Maitres.

L'Elû & les nouveaux Maitres ne furent pas long-tems ſans ſe broüiller, le premier diférend qui ſurvint entre eux; fut au ſujet de Jean d'Aveſnes, qui leur avoit demandé du ſecours contre Marguerite de Flandre ſa Mere.

Butkens Trophée de Brabant à l'an 1253.

Cette Princeſſe qui étoit ſœur de Jeanne de Flandre, avoit épouſé [comme nous avons dit] Bouchard d'Aveſnes, de qui elle eut deux Fils, Jean & Baudüin; après plusieurs années paſſées en bonne intelligence, on découvrit que Bouchard avoit un empêchement canonique, lors qu'il épouſa cette Princeſſe, parce qu'il avoit pris l'ordre de Soudiacre, ainſi le mariage fut declaré nul, & il y eut devorce par autorité de l'Egliſe.

Marguerite épouſa l'an 1224. Guillaume de Bourbon Seigneur de Dampierre, qui mourut l'an 1236. & laiſſa trois Fils & deux Filles: environ huit ans après, la même Princeſſe Marguerite ſucceda à ſa Sœur Jeanne dans les Comtés de Flandre & de Haynaut, d'où il ſurvint un gros diférend entre les enfans du prémier & ſecond lit, au ſujet de la ſucceſſion qu'ils eſperoient de la part de leur Mere qui favoriſa ouvertement les derniers au préjudice de Jean & de Baudüin, voulant même les faire declarer bâtards, & par conſequent inhabiles à ſucceder.

Les eſprits s'aigrirent tellement de part & d'autre, qu'on en ſeroit venu dez lors à une guerre ouverte, ſi le Roi Saint Louis, qui s'étoit entremis, n'eût moyenné avec Othon Legat du Saint Siége un accord entre les enfans, du conſentement du Pape; qui [à raiſon de la bonne foi de la Mere qui avoit ignoré cet empêchement] declara legitimes Jean & Baudüin d'Aveſnes; mais la Princeſſe n'y voulut jamais entendre, & aima mieux en venir à une guerre qui lui reüſſit mal.

Ce fut dans le tems de cette querelle, que Jean d'Aveſnes vint demander du ſecours à Henri de Gueldre, comme à ſon Seigneur direct de qui le Haynaut relevoit, & qui ayant jugé bonne la cauſe de Jean, avoit promis de l'aſſiſter.

Hocſ. c. 5.

Henri s'adreſſa donc aux Echevins, diſſimulant l'autorité des Maitres; ceux-là qui ne cherchoient que les moyens de ſe concilier les bonnes graces du Prince, pour les gratifications qu'ils en eſperoient, lui accorderent des ſubſides,

& même le pouvoir de mener les Bourgeois à la guerre. An 1253.

Dez que Henri de Dinant en fut averti, il alla trouver le Prince, & prétendit que les Echevins avoient excedé leurs pouvoirs, il refusa ce que les autres avoient accordé, & fit approuver son refus par le Peuple.

Le Prince se tint si offensé de ce procedé, qu'il sortit de la Ville fort en colere, & s'en alla à Namur avec quelques-uns de ses plus affidés Ministres ; de là il fut porter ses plaintes à l'Empereur Guillaume, qui étoit à Anvers, & il obtint un Decret en date du huitiéme Janvier 1254., qui portoit que les Mayeurs, Echevins, ni Bourgeois ne pourroient à l'avenir refuser la Milice au Prince, lors qu'il auroit resolu la guerre pour la défense du Comté de Haynaut. 1254. Troubles à Liege. Maitres de la Cité Matthieud'Albucher Gerard Beausire.

Tandis que ces choses se passoient à Anvers, les Chanoines de Saint Lambert mandérent la Bourgeoisie au Chapitre pour y traiter entre autres choses des Impôts assis sur la Bierre & le Vin. Henri de Salme Chanoine fut d'avis qu'on les mît bas, disant qu'on avoit assez levé d'argent, & qu'il étoit tems de travailler à soulager le Pays de ses charges. Foull. *lib. 5. c. 4. n. 24. ad marg.*

Henri de Dinant repondit que l'argent étoit le nerf de la Republique, que la levée des deniers avoit été accordée pour le terme de cinq ans, qui n'étoit pas expiré. La contestation s'échauffa tellement, qu'on en vint aux invectives, & l'un des plus avanturiers de la compagnie s'émancipa de reprocher à Henri de Dinant, la bassesse de son extraction. Foull. *ibid. n. 25.*

Là-dessus, il y eut quelques clameurs, & le bruit s'étant répandu dans la Ville, que Henri de Dinant venoit d'être assassiné dans le Chapitre, les Bourgeois coururent aux armes, & l'on fut enfonçer les portes de la Cathedrale ; mais Henri se fit voir, & le tumulte fut appaisé.

Les Bourgeois connurent bientôt la faute qu'ils avoient faite, & voulant la réparer, ils allerent têtes & pieds nuds, demander pardon en plein Chapitre, firent reparer les brêches des portes, & les principaux auteurs du trouble furent fustigés Si le Chapitre se tint content de cette reparation, il n'en fut pas de même du Prince, il fit fulminer les censures contre les seditieux, & mettre de nouveau la Cité en interdit ; ensuite il évoqua le Clergé à Namur ; mais Jean La Ville est mise en interdit. Hocs. *c. 5.* Foull. *ibid. n. 26.* Appel au Saint Siege.

An 1254. de Condé Prêvôt, le Chantre & quelques autres Chanoines jugerent à propos de rester à Liege, & d'en appeller au Saint Siége.

Cependant on fit cesser le service divin, & ce fut peut-être à cette occasion, que le Pape Alexandre IV. revoqua la premiére année de son pontificat, par des lettres remplies d'érudition, l'Indulte que son Prédecesseur Innocent IV. avoit accordée à plusieurs Eglises, & nommément à celle de Liege, de ne pouvoir être assujeties à l'interdit que par le Souverain Pontife. On conserve ses lettres dans les Archives de Saint Lambert.

Ces grands troubles ne se pouvoient soutenir que par la voye des armes, on les prit donc de part & d'autre, & Henri de Dinant voulant fortifier son parti, alla faire le tour des bonnes Villes du Pays, & leur persuada de créer à l'exemple de la Capitale, des Maitres capables de maintenir leurs libertés & privileges; elles y consentirent, à condition de pouvoir changer les Maitres tous les ans.

Les bonnes Villes du pays créént des Maitres.

Le Prince averti des menées de ce Magistrat; envoya un détachement de ses troupes, sous la conduite de Gerard de Haren ou Heyran, à dessein de l'enlever, lors qu'il sortiroit de Saint-Tron où il étoit, pour retourner à Liege.

Foull. *lib.* 5 *c.* 4. *n.* 28.

Il fut joint par le détachement à Oreye sur la Geere, & comme il avoit une bonne escorte, on en vint aux prises, ses gens furent maltraités; pour lui il se sauva de la mêlée, & revint à Liege.

Le tems de sa magistrature étant fini, les Maitres qui lui succederent, voulurent signaler les commençemens de leur Regence par un coup d'éclat, ils allerent donc attaquer Neuf-Châtel sur la Riviére d'Ambléve; mais y ayant rencontré de la resistance, ils furent contraints de quiter l'entreprise; honteux de cet échec, & ne voulant pas retourner à Liege sans butin, ils furent se venger sur les lisiéres de la province de Luxembourg.

Les Villes de Hui & de Saint-Tron, qui étoient vexées par les gens du Prince, s'unirent avec les Liegeois, userent de represailles, & allerent ensemble piller, & mettre le feu aux maisons des Chanoines, & des Ministres qui avoient suivis le Prince; qui voyant qu'il ne pourroit les ramener à l'obéïssance que par la force, interessa dans sa cause plu-

Butkens *ad ann.* 1254.

ſieurs Princes, Othon Comte de Gueldres, Guillaume Comte de Juilliers ſes beau-Freres, & le Duc de Brabant. An 1254.

Ce dernier, qui ſongeoit bien plus à s'agrandir, qu'à donner du ſecours à l'Evêque, aſſiegea la Ville de Saint-Tron; qui la prit par compoſition, & en fut reconnu Advoüé par les Habitans. Saint-Tron eſt aſſiegé.

Cette capitulation n'ayant pas été au gré de l'Elû qui la deſaprouva, le Duc vint à Saint-Tron, & promit de proteger les Bourgeois contre lui; mais l'Evêque en étant averti excommunia le Duc. Maitres de la Cité Simon de Souverain Pont Echevin. Bodechon de Gerarderie. Fiſ 2 *part. lib.* 1 *ad an.* 1255.

On s'attendoit de voir bientôt éclater l'orage qui ſe formoit de toutes parts; lors que le Cardinal Capuçe Legat du Pape, qui étoit à Maſtric interpoſa ſes bons offices; les Deputés des parties parurent devant lui, il fut dreſſé un projet d'accommodement, & enfin on en vint à une paix.

Cette guerre civile, quoique préjudiciable d'une part, ne laiſſa pas de produire d'ailleurs quelque avantage, par certains Reglemens qui furent faits pour le bien de la Republique.

On avoit remarqué, que lors que le Peuple étoit ſorti de la Ville pour quelque expedition militaire, elle étoit en danger d'être ſurpriſe, manque de gens pour la dèfendre, & qu'en y laiſſant garniſon l'on diminuoit conſiderablement les forces de l'armée.

Pour obvier à cet inconvenient; la choſe fut miſe en deliberation pardevant l'Evêque & le Chapitre; & il fut jugé plus à propos de faire venir les payſans des environs pour garder la Ville, que d'y laiſſer les Bourgeois, ceux-ci étant plus propres que ceux-là pour le métier de la guerre.

Enſuite on marqua les portes, & les endroits les plus expoſés de la Cité, que les manans de certains Villages dénommés devroient garder, quand la Bourgeoiſie en ſeroit ſortie; à quel effet, il leur fut accordé quelque liberté ou exemption du Touillieu, & quelques-uns ont cru, que les libertés dont joüiſſent à preſent ceux de la Banlieuë, ſont venuës de la même origine.

Au reſte les Manans de la Banlieuë, ont les mêmes droits que les Bourgeois de Liege; il ſe rencontre pourtant cette Banlieue.

An 1255. difference entre eux, que les Villages de la Banlieuë, quoi qu'ils jouïssent du droit de Bourgeoisie, ont encore des Seigneurs particuliers.

Traités avec les Villes étrangeres. Henric. cité par le P. Fis. *ad ann.* 1255.

Quant au Touilleu, dont nous venons de faire mention, les Villes d'Aix-la-Chapelle, Cologne, Francfort, Nuremberg, Duren, Nimegue, Lubeck, ne le payent pas; on en ignore le tems & les raisons.

Les Liegeois en revanche sont exempts du Touilleu dans les Villes d'Aix-la-Chapelle, & de Cologne; & quelques-unes de celles qu'on vient de nommer payent une espece de tribut; par exemple, celle de Duren doit envoyer tous les ans au Souverain Mayeur de Liege deux vases de sapin, & une paire de gants blancs, Francfort une paire de gants blancs de peau de cerf, & une livre de poivre, Nuremberg un espadon avec un baudrier blanc aussi de peau de cerf, Lubeck une paire de gants blancs & une épée, & Nimegue envoye tous les ans au Grand Mayeur & aux Bourguemaitres de Liege, un gant rempli de poivre blanc.

Revenons à nôtre histoire. Le Legat du Pape eut le déplaisir de voir bientôt ruiné son ouvrage de la paix par un évenement arrivé à Hui, qui entraina le Pays dans des malheurs irréparables.

Troubles à Hui. Hocs. *c.* 5.

Des jeunes hommes de la Ville de Hui au nombre de six étant ébus, enfonçerent la porte d'un Cabaret & blesserent le Cabaretier; l'affaire portée par devant les Echevins, ceux-ci les condamnerent à être proscripts, sans les avoir cités par trois reprises ni tenus convaincus selon les coutumes du Pays, le Peuple irrité de ce jugement, se mit à crier qu'on fouloit leurs loix & leurs libertés.

Au prémier bruit de cette émotion, Henri de Dinant accourut à Hui, & s'étant fait instruire du fait, il opina qu'il faloit revoquer la sentence du bannissement.

Les Echevins n'y ayant pas voulu entendre; on courut aux armes, leurs maisons, qui étoient les prémiers objets de la fureur du peuple, furent en partie jettées bas, les vignes foulées, & les pressoirs mis en pieces.

Foull. *n.* 30. Les Liegeois & Hutois sont mis en interdit.

Le Prince de son côté fit encore une tentative par le moyen des censures écclesiastiques pour les ranger à la raison, & jetta l'interdit sur les Hutois & les Liegeois, qui s'étoient unis dans le tumulte.

Les Cha-

Les Chanoines, pour la plufpart, fortirent de Liege pour éviter les effets des foudres de l'Eglife : au contraire les Bourgeois de Saint Tron avertis de ce qui fe paffoit dans la Capitale, avoient pris les armes en confequence du traité de confédération fait entre eux ; & les Dinantois s'étoient auffi mis de leur parti. An 1255. Guerre.

L'Elû voyant que prefque tout fon pays étoit armé contre lui, eut recours à fes voifins, les Comtes de Gueldres, de Julliers & de Loz : & comme il falloit de l'argent pour fournir aux deffeins de cette guerre, on engagea au Duc de Brabant, avec qui l'on s'etoit racommodé, la Ville de Malines, les Villages de Hougarde & Bavechines, les Chanoines de Saint Lambert qui étoient reftés dans Liege, proteftérent contre cette engagure, & vinrent jufqu'à excommunier le Duc, comme injufte poffeffeur des biens de leur Eglife ; mais il n'en fit que rire. Malines & autres Villes engagées au Duc de Brabant.

Le Prince qui avoit affemblé une armée, alla fiéger la Ville de Saint-Tron, qui fe rendit par compofition. Le Prince affiége & prend S. Tron.

Cependant les Hutois avoient couru la Hesbaye, & mis le feu aux Chateaux de Waleffe & de Wareme, & tenté inutilement d'en faire autant à celui de Moha : le Comte de Julliers fe mit à leurs trouffes, il les joignit près de Hui entre Anthey & Vinamont, & les défit à plate couture le dixiéme d'Août, tellement qu'ils demanderent, & obtinrent la paix, à condition de payer les depens de cette guerre, & de reparer les Chateaux de Waleffe & de Wareme. Les Hutois font défaits, & demandent la paix.

L'Elû voulant profiter de cet avantage pour reduire les Liegeois, vint camper à Voteme ; il y fit venir de Liege les Echevins pour faire le procès à Henri de Dinant, qui porterent une fentence de banniffement contre lui & fes adhérans au nombre de douze, comme perturbateurs & feditieux. Sentence de banniffement contre Henri de Dinant.

Aux prémieres nouvelles qui en vinrent à Liege, toute la Ville fut en émotion ; on courut piller, & abatre le refte des maifons des Echevins, & de leurs débris on bâtit une neuve à Henri de Dinant. Hocf. c. 5. M.J. Foull. n. 30.

Les Abbés de Saint Laurent, de Saint Jacques, & de Saint Gilles, offrirent leur mediation ; mais les Maitres de la Cité ne voulurent entendre à rien, fi préalablement à toutes chofes, les Echevins n'avoient revoqué leur fentence

An 1255. de proſcription contre Henri de Dinant, comme ayant été renduë hors de ſon lieu naturel ; ils diſoient auſſi, que s'il étoit permis de ſentencier indifferenment hors de la Cité de Liege, le Siége de Juſtice deviendroit incertain, & que le menant d'une place à l'autre, on pourroit juger l'innocent & le coupable, plus par les mouvemens de la paſſion & de l'interêt, que par les loix de l'équité.

Hocſ. c. 5. Foull. n. 39. Davantage, ils demandoient que le Prêvôt de Saint Lambert, les Chanoines de la même Egliſe, & autres Eccleſiaſtiques, que l'Evêque de Sinagaglia [qui pour lors faiſoit les fonctions de l'Elû] avoit declarés irréguliers dans un Synode tenu à Maſtric, pour avoir refuſé d'obéïr à l'interdit, ils demandoient, dis-je, qu'ils fuſſent compris dans la paix.

D'un autre côté l'Elû ſe tenoit ſur le même pied, & ne vouloit rien relâcher ; ſi on ne lui avoit livré Henri de Dinant & ſes adhérens, à quoi le Peuple n'ayant pas voulu conſentir, la guerre recommença.

Henri de Gueldres qui étoit maitre de la campagne, faiſoit avec ſes gens le dégât dans le Plat-pays, & juſqu'aux portes de la Ville ; on fut donc prier les mêmes Abbés Mediateurs de faire de nouvelles propoſitions à l'Evêque; Paix de Bierſet. ils ſe rendirent auprès de lui à Voteme, & après quelques conferences, la paix fut enfin concluë à Bierſet le quatorziéme d'Octobre de cette année 1255. aux conditions ſuivantes.

Que les Bourgeois de la Cité de Liege devront prêter de nouveau, ſerment de fidelité à l'Elû qui fera lever l'interdit.

Que les Capitaines au nombre de vingt établis pendant les troubles, ſeront caſſés.

Que la porte de Sainte Walburge ſera livrée à l'Elû, & gardée par le Comte de Loz & quatre Chevaliers.

Que la Ville payera à l'Evêque trois cent livres d'argent.

Que les dommages ſeront reparés par les moyens les plus convenables ; que la ſentence de banniſſement portée par les Echevins contre Henri de Dinant & autres, demeurera dans toute ſa force, & qu'il leur ſera donné un ſauf conduit pour ſortir de la Ville.

Enfin qu'il ſera donné mil Bourgeois en ôtage pour ga-

rands de ces conditions : Henri de Dinant & ses adhérens ne purent empêcher que le Peuple les acceptât, ainsi ils sortirent de la Ville, & le Prince y entra le vingt-huitiéme d'Octobre, & avec lui les Echevins & d'autres, qui avoient été obligés d'en sortir. An 1255.

Peu après les Dinantois, demanderent d'être compris dans cette paix, quoi qu'ils fussent mal dans leurs affaires, au moyen d'une somme considerable d'argent, ils obtinrent leur demande par des lettres spéciales, qui se gardent dans les Archives de Saint Lambert.

Il faut avoüer qu'il est bien difficile de réünir parfaitement les membres d'un corps, que la discorde a une fois divisés ; en voici un exemple.

Le Conseil de Ville se voyant dans l'impossibilité de fournir les sommes dont on étoit convenu par la paix de Bierset, obtint le consentement de l'Elû pour asseoir un nouvel Impôt sur les denrées que l'on consommoit dans la Ville ; aussitôt le Chapitre de Saint Lambert se plaignit que c'étoit donner ateinte aux libertés de l'Eglise, & demanda qu'il fut mis bas ; le Conseil s'y opposa, & là-dessus on fit cesser le service divin, & les choses furent poussées si loin que l'on enterra les morts hors des Cimetiéres sans ceremonies. Impôt sur la consomption. Hocs. c. 5.

L'Evêque dans l'apprehension de plus grands maux fit mettre bas l'Impôt, & l'argent qu'on avoit levé des Ecclésiastiques fut consigné au Chapitre, pour être rendu à ceux qui auroient payé l'Impôt, & l'on mit une taxe réélle sur les biens pour fournir le reste de la somme promise à l'Evêque ; mais cela ne contenta pas le Doyen ; il se plaignit que les gens d'Eglise étoient encore lesés. Il est mi. bas. Taxe réélle.

De-là un nouveau tumulte ; on en donna avis à Henri de Dinant ; & il revint aux acclamations d'une partie de la populace, qui étoit allée à sa rencontre avec les armes, & l'avoit salué comme le Pere du Peuple.

Les Echevins en ayant eu vent, marchérent à eux avec un nombre superieur de Bourgeois, & dissipérent la bande ; mais ils ne purent se saisir de Henri de Dinant, qui trouva bon le lendemain de se couler de la Ville.

Il ne faisoit que d'en sortir, lors qu'on courut piller & ruiner sa maison, & celles de ses adhérens, l'on se saisit

An 1255. aussi de quelques chefs de ces factieux, entre autres de Gerard Bassiére qui fut pendu au dessus des vignes des Fréres Mineurs.

Fort bâti a la hauteur de Sainte Walburge. Foull. lib. 5. c. 4. n. 38.

Ensuite le Prince fit abbatre quelques arpens de terre à la hauteur de Sainte Walburge, remplir les fossés, & ceindre la porte d'une muraille, à dessein d'y bâtir une forteresse.

Les Echevins ne virent pas de bon œil ce frein qu'on alloit mettre à leur autorité, & quoi qu'ils ne fussent pas d'accord avec le Peuple, comme le peril leur étoit commun, ils firent mine de s'y opposer; mais ce fut inutilement; car Henri qui avoit reçû l'argent que le Peuple lui avoit promis, se saisit encore [avec le consentement du Chapitre] de celui qui avoit été consigné pour être rendu aux Ecclesiastiques, de qui on avoit exigé l'Impôt dont nous venons de parler, & avec ces sommes il commença de bâtir la Citadelle, sans avoir égard aux plaintes qu'on en faisoit.

On bâtit la Citadelle.

Ensuite il fit demolir les fortifications de la Ville jusqu'à Payen porte, & pour mieux affermir son autorité, il fit pendre ou mourir par d'autres supplices ceux qui s'étoient opposés à ses volontés, entre autre Gerard Beausire qui avoit été Bourguemaitre en 1254.

Henri de Dinant, étant sorti de Liege s'étoit retiré à Namur; l'Evêque qui crût pouvoir l'enlever de ce lieu par adresse, y envoya Gerard de Berlo, qui avoit commandé ses troupes pendant la derniere guerre, celui-ci fit entrer dans la Ville une personne affidée, pour engager sous quelque prétexte, Henri à une promenade du côté de la riviere, où Gerard avoit apreté un petit bâteau avec quelques hommes munis d'armes cachées, qui avoient commission de l'y faire entrer de force, & le mener à Liege; mais Henri, qui s'en aperçut assez tôt, retourna sur ses pas, & appella les Bourgeois à son secours.

Cette ruse n'ayant pas réüssi, l'Evêque s'adressa à la Comtesse de Namur, afin qu'elle voulût remettre en sa puissance cet infortuné Magistrat.

Marie, ou selon d'autres, Marthe de Briene, Fille à Jean de Briene Roi de Jerusalem, gouvernoit alors le Comté, pendant l'absence de Baudüin de Courtenai son mari, qui

après la mort de Robert son frere avoit succedé à l'Empire de Constantinople ; mais cette Princesse loin d'y consentir donna une escorte à Henri pour l'accompagner en Flandre, où il fut gracieusement accueilli par la Comtesse Marguerite, qui voulant se venger de ce l'Evêque avoit soutenu contre elle les interêts de Jean d'Avesne son Fils, lui proposa de faire enlever ce Prince par ses amis qu'il avoit encore à Liege, & l'amener en Flandre, où elle l'auroit volontiers retenu ; mais Henri refusa constamment de vouloir attenter sur la personne de son Prince, la Princesse fit des instances, & voyant qu'elle ne gagnoit rien, elle ne pût s'empêcher de le loüer. An 1255.

Depuis ce tems-là, il n'est plus fait mention de lui dans l'histoire de ce Pays, si ce n'est qu'on dit qu'il mourut au service de Marguerite, qui l'avoit mis au rang de ses Conseillers.

Après cela Henri de Gueldre se voyant débarrassé de ce Magistrat, ne mit presque plus de bornes à son autorité, & à la reserve d'Alexandre de Saint Servais, qui fut Bourguemaitre de Liege l'an 1257. & de Jean de Maret, qui le fut l'an 1269. cet office demeura comme supprimé jusqu'à l'an 1274. ou du moins on ignore par qui il fut possedé. 1256.

Cependant il n'avoit pas si fort à cœur d'augmenter sa puissance sur ses sujets, qu'il ne songeât aussi aux affaires de dehors : il s'appliqua à dégager Malines, Hougarde, & Bavechines, que le Duc de Brabant retenoit ; il s'adressa pour cela au Pape Alexandre IV. & obtint de Sa Sainteté la permission de lever le vingtiéme denier sur tous les biens Ecclesiastiques de son Diocese.

Levée du vingtiéme denier sur les biens des gens d'Eglise.

Le Duc de Brabant s'y opposa fortement, & menaça de faire payer un dixiéme à tous ses sujets qui se soumettoient à cette levée, & pour prévenir les censures, il en appella au Souverain Pontife.

Quelques-uns disent, que l'Evêque outré du procedé du Duc, entra à main armée sur ses terres, & qu'après avoir ravagé son pays, il l'obligea de rendre celles qui étoient engagées ; mais d'autres sont d'opinion qu'il dissimula jusqu'à ce qu'il eut soumis ceux de Saint-Tron, qui s'étant revoltés contre lui, avoient appellé le Duc à leur secours.

Quoi qu'il en soit, il est certain que ce fut vers ce tems-

An 1256.
L'Evêque surprend la Ville de Saint-Tron.

là que Henri de Gueldres surprit ladite Ville de Saint-Tron; où étant entré avec ses troupes, il reforma aussitôt les Echevins & le Magistrat, qu'il remplaça par des gens à sa devotion; ensuite il fit faire enquête contre ceux qui avoient favorisé le Duc, & comme ils s'étoient éloignés, leurs maisons furent pillées & abbatuës.

Après cela il fit murer la porte qui regarde vers le Brabant, & élever un fort joignant celle qui mene à Mastric pour contenir les Habitans dans le respect; la Ville se racheta du feu parmi une somme d'argent.

Le Duc de Brabant, qui avoit promis de les proteger, assembla promptement ses troupes, l'Evêque de son côté eut recours à ses Alliés, & se prepara à la guerre; mais il se fit un accord par l'entremise d'Othon Comte de Gueldres & de Florent, qui après la mort de l'Empereur Guillaume Comte d'Hollande, tué par les Frisons vers la fin de l'an 1256. avoit pris la tutele de son neveu.

La sentence de proscription portée contre les Habitans de Saint-Tron fut moderée, en sorte que quantité de proscripts eurent la liberté de revenir, & l'on convint que l'Evêque pouvoit bâtir une forteresse à Saint-Tron, s'il le jugeoit à propos, pour empêcher les Bourgeois de plus se soulever à l'avenir.

Il y a aparence que ce fut alors, que la Ville de Malines & les Villages de Hougarde & de Bavechines furent restitués à l'Evêque de Liege, puis qu'on ne peut douter qu'il n'en eut eu la possession ensuite de ce traité, d'autant plus que peu d'années après, la Ville de Malines s'est revoltée contre l'Evêque, ce qui fait bien voir qu'elle étoit rentrée sous son obeïssance.

Cette même année les Namurois lassés du Gouvernement d'une femme qui les surchargeoit d'Impôts, appellerent Henri dit le Blond Comte de Luxembourg, sous couleur de venir recueillir l'heredité de sa mere.

Ce Prince étoit Fils de Valeran Comte de Limbourg, & d'Ermesinde sa deuxiéme femme, & fille unique de Henri l'Aveugle Comte de Luxembourg & de Namur, Ermesinde étoit veuve de Thibauld de Bar, de qui elle n'avoit qu'une fille appellée Isabeau : son pere étant venu à mourir pendant son premier mariage, l'Empereur disposa des Comtés de

Luxembourg, de la Roche & Durbuy en faveur d'Othon Comte de Bourgogne, prétendant que c'étoient des Fiefs masculins; mais Thibauld de Bar ayant épousé cette Princesse, qui n'avoit encore que sept ou huit ans, racheta ces terres au nom de son Epouse, & il en joüit sa vie durante. An 1256. Duchesne. Geneal. de Limbourg.

Pour ce qui est du Comté de Namur, Baudüin IV. Comte de Haynaut s'en étoit emparé à titre d'une donation que Henri l'Aveugle son beau-frere lui en avoit faite avant la naissance d'Ermesinde; Thibauld fit ses efforts pour le recouvrer; mais Baudüin en demeura le maitre.

Baudüin V. dit le Magnanime, Fils du précedent, & Comte de Haynaut, qui eut aussi le Comté de Flandre à titre de son épouse, prit celui de Marquis de Namur, & le laissa à Philippe le Noble son fils puisné: celui-ci qui mourut sans enfans, eut pour héritier son frere Henri, qui après la mort de Baudüin I. Empereur de Constantinople, avoit déjà succedé à l'Empire d'Orient; mais ce Prince n'ayant pas eu de lignée non plus que ses freres, Yolante leur sœur succeda au Comté de Namur; elle avoit épousé Pierre de Courtenai Comte de Nevers & d'Auxerre, qui fut aussi Empereur de Constantinople; elle en eut plusieurs enfans, dont l'aîné, appellé Philippe, ne voulut pas aller recueillir la succession de son pere en Orient, & se contenta du Comté ou Marquisat de Namur.

Ce fut avec ce Prince que Valeran Comte de Limbourg, & deuxiéme mari d'Ermesinde de Namur, fit, par l'entremise de nôtre Evêque Hugue de Pierpont, l'an 1222, le traité dont nous avons déjà parlé, en vertu duquel il demeura paisible possesseur du Marquisat de Namur; étant mort sans enfans, Henri Comte de Vianden, qui avoit épousé Marguerite sa sœur, que quelques-uns appellent Sibille, s'empara du Marquisat de Namur; mais il fut bientôt obligé de le restituer à Baudüin frere de Philippe.

Ce Prince, qui après la mort de Robert de Courtenai son frere, avoit succedé à l'Empire d'Orient, engagea le Marquisat de Namur au Roi de France pour avoir de quoi entretenir les armées dont il avoit besoin, pour se maintenir sur le trône; mais la Reine Blanche mere de S. Louis, touchée des malheurs qui survinrent à ce Prince, le rendit à Marie ou Marche de Briene son épouse.

An 1256. C'eſt contre cette Princeſſe que les Namurois ſuſciterent Henri le Blond Comte de Luxembourg, fils de Valeran & d'Ermeſinde; lui perſuadant de renouveller les prétentions de ſa mere, auxquelles neanmoins Valeran pere à Henri avoit renoncé par le traité fait à Dinant l'an 1222.

Le Chateau de Namur eſt aſſiégé.

Henri fut introduit dans la Ville de Namur par les Bourgeois, la nuit du Noël de cette année 1256 mais la garniſon du Chateau fit une vigoureuſe reſiſtance, & le ſiége dura environ deux ans.

Pendant ce tems-là, l'Imperatrice Marie ou Marthe obtint du ſecours des Comtes de Champagne & de Flandre; mais le premier s'étant aperçû que le Comte de Flandre cherchoit lui-même à ſe rendre maitre du Comté de Namur, il ſe retira chez lui.

La Princeſſe ne pouvant plus ſe fier au Comte de Flandre, qui ne travailloit que pour ſes propres interéts, vint à Liege implorer l'aſſiſtance de l'Evêque & du Chapitre, & offrit de leur vendre le Comté ; mais on lui répondit, qu'on ne pouvoit l'acheter, ſans s'atirer ſur les bras deux puiſſans ennemis, le Comte de Flandre & celui de Luxembourg, frere conſanguin au Comte de Limbourg, qui occupoient déja toutes les places de la province, hormis le Chateau de Namur, & qui ne manqueroient pas de reünir leurs forces contre les Liegeois, en cas que ceux-ci vouluſſent entreprendre d'ôter leurs conquêtes à l'un ou à l'autre.

Après cette réponſe, la Princeſſe ſe retira en France, & le Chateau de Namur qui manquoit de munitions de guerre & de bouche, ſe rendit : la guerre dura encore pluſieurs années entre les Comtes de Flandre & de Luxembourg ; mais enfin la paix ſe fit entre eux par l'entremiſe de Jean d'Aveſnes Comte de Haynaut, & le Comté ou Marquiſat de Namur demeura au Comte de Luxembourg, juſqu'à ce qu'il fut donné en dote à Iſabeau de Luxembourg femme à Ghuy de Dampiere Comte de Flandre , mais les Hiſtoriens Flamands, qui avoüent que ce fut en vertu de cette alliance que le Comte de Luxembourg ceda le Marquiſat de Namur au Comte de Flandre, diſent que la guerre avoit duré juſqu'alors, ce qui eſt fort probable.

Meyer.

Si la mort de l'Empereur Guillaume apporta du changement aux affaires de ſon Comté d'Hollande ; elle donna auſſi lieu

aussi lieu a de grands mouvemens dans l'Empire ; les anciennes factions, qui n'étoient qu'assoupies, se reveillerent, & la discorde desunit les Princes, dont les uns se declarerent pour Richard de Cornoüaille, frere à Henri Roi d'Angleterre, & cousin germain à l'Empereur Othon IV. ; un autre parti élût Alfonse Roi de Castille & de Leon, fils de Beatrix, née de l'Empereur Philippe I. An 1257. Troubles en Allemagne. *Buttens.* Troph. de Brabant.

L'Anglois se rendit aussitôt aux Allemagnes, & se fit couronner à Aix-la-Chapelle, de-là il vint à Liege, & s'en alla à Hui, soit pour tâcher de mettre d'accord les Princes qui prétendoient au Comté de Namur, soit pour s'opposer aux desseins du Duc de Brabant qui lui étoit contraire. 1258. Hocsem. Bourguemaitre Alexandre de Saint Servais. Chev, Echev.

Alfonse ne se pressa pas, il constitua par *interim* le Duc de Brabant son proche parent, Vicaire general dans toutes les terres de l'Empire qui pouvoient lui competer depuis le Brabant jusqu'au Rhin, & depuis les confins de Treves en descendant le Rhin jusqu'à la mer.

Richard ne manqua pas de profiter de la lenteur de son Concurrent, il fit des traités avec plusieurs Princes, & pour se mieux assurer la couronne, il épousa Beatrix fille de Lothaire Comte de Hostade & de Dalhem, & niece à Conrard Archevêque de Cologne ; mais ayant épuisé ses tresors par des profusions excessives, & perdu l'Archévêque qui étoit son apui ; il se trouva sans argent & sans amis, tellement qu'il jugea à propos de reprendre la route d'Angleterre.

D'ailleurs Alfonse qui apprehendoit qu'en s'éloignant de l'Espagne, le Royaume ne se remuât contre lui, demeuroit irresolu, & entretems l'Empire languissoit destitué de Chef, ce qui dura jusqu'à l'an 1273. que les Princes d'Allemagne sortirent de leur lethargie, & voulant empêcher la ruine totale de l'Empire, ils se réünirent en faveur du Comte de Hasbourg, de qui il sera fait mention en son tems.

C'étoit la douziéme année, que Henri de Gueldres gouvernoit la province sans qu'on eût pû le resoudre à se faire Prêtre, le Chapitre avoit dissimulé jusqu'alors en consideration des biens-faits qu'il avoit reçûs de l'Empereur Guillaume ; mais après le décés de ce Prince, on poussa Henri de Gueldres, de maniere qu'il prit l'ordre de Diaconat la

An 1258. Henri de Gueldres est fait Prêtre & Abbé de Stavelo. Fisen *part.* 2. *ad ann.* 1258.

veille de Pâques de cette année 1258. & celui de Prêtrise la veille de la Pentecôte, il fut sacré Evêque la veille de l'Assomption de la Vierge, & peu de jours après les Moines de Stavelo & de Malmendy le choisirent pour leur Abbé.

Beguinage de S. Tron.

Environ le même tems Guillaume Abbé de Saint Tron, recueillit les Beguines qui étoient dispersées d'un côté & d'autre, dans un Faubourg qu'il leur assigna, il le fit ceindre d'une muraille, & y bâtir une Chapelle en l'honneur de Sainte Agnes, à charge à la Superieure d'aporter annuellement une piece d'or sur l'Autel, le jour de Saint Tron.

1259. Origine des Chanoinesses de Moustier sur Sambre.

L'Abbesse du Monastére de Moustier sur Sambre étant décedée, les Religieuses firent du vacarme avant de s'accorder pour l'élection d'une autre, le bruit de leurs querelles vint aux oreilles de l'Evêque, il se transporta au lieu, prit connoissance de leur maniere de vivre, & fit une réprimande à celles qui avoient causé le trouble; enfin comme il ne les jugea pas propres à porter davantage le joug de la Religion, il convertit leur institut en un College de Chanoinesses, & nomma pour leur prémiere superieure & Abbesse Sophie qui étoit sa niéce par sa Sœur, & fille du Comte de Nassau.

Debat entre l'Archévéque de Reims & l'Evêque de Liege.

Il s'éleva la même année un débat entre l'Archévêque de Reims & l'Evêque de Liege au sujet de la Ville de Douzi, celui-là avoit commencé de l'enfermer de murailles, & celui-ci vouloit ruiner l'ouvrage; après quelques contestations, ces deux Prélats s'accorderent à Francheval le jour de la Pentecôte de cette année 1259. & convinrent que les Villes de Douzi, Sedan, Francheval, & quantité de Villages, que Marlot a inserés dans son histoire de l'Eglise de Reims, apartiendroient également à cette Eglise & à celle de Liege, que leurs Habitans préteroient serment de fidelité à l'une comme à l'autre, & que les revenus seroient partagés; mais l'Eglise de Liege ne joüit plus de ces beaux droits, sans qu'on sache comment elle en est déchûë.

Marlot *tom.* 2. *pag.* 548.

1261. Concordat entre l'Abbé de Lobbe & la Comtesse de Flandre.

L'an 1261. il y eut un concordat entre Dom Barthelemi Abbé de Lobbes & Marguerite Comtesse de Flandre & de Haynaut; les Moines prétendoient avoir deux parts des droits de mortemain dans tout le Comté de Haynaut aprés

la mort des personnes nées dans les Villages & Hameaux qui apartenoient à ce Monastére, quoi qu'elles fussent décedées dans d'autres Villages du Haynaut, au lieu que la Comtesse prétendoit que l'Abbé n'en devoit joüir que dans les Prévôtés de Mons & de Binche. An 1261. P. Martene vet. Monum. tom. I.

Ils convinrent qu'à l'égard des personnes nées dans un Village de la dépendance du Monastére; mais décedées dans un autre Village du Haynaut, le meilleur meuble seroit à l'avenir partagé entre le Comte & l'Abbé, à moins que telle personne ne fût morte dans quelque lieu où d'autre Seigneur que le Comte prétendît avoir part au droit de Mortemain.

Cette même année donna un accroissement d'honneur à l'Eglise de Liege par l'élevation au souverain Pontificat de Jacques Pantaleon, dit de Courtpalais, originaire de Troye en Champagne

Jacque de Troye Archidiacre de Liege est fait Pape.

Il étoit selon quelques-uns d'une extraction noble, & selon d'autres d'une famille obscure; quoi qu'il en soit, il possedoit les sçiences divines & humaines dans un éminent degré, il fut d'abord gratifié d'une prebende dans son pays,& sa vertu donnant un relief à son érudition, il fut fait Chanoine & Archidiacre de l'Eglise de Liege; ensuite le Chapitre de Verdun le choisit pour remplir leur siége vacquant, & par après il fut nommé Patriarche de Jerusalem par le Pape Alexandre IV. Il n'y fit pas un long sejour, parce que les affaires de la Sirie l'obligerent de faire le voyage d'Italie pour consulter le Saint Siége; il arriva à Viterbe quelques jours après le decès du même Pape Alexandre IV & il fut élevé à sa place au souverain Pontificat le vingt-quatriéme du mois d'Août, sous le nom d'Urbain IV. Il gouverna l'Eglise avec éloge trois ans, un mois & trois jours.

Ce fut de son tems, qu'Eve [qui vivoit en recluse, dont il a été fait mention au tems de l'Evêque Robert, & qui étoit bien connuë au Saint Pere] fit en sorte que Henri de Gueldres s'adressa à Sa Sainteté pour la prier de confirmer par son autorité la solemnité de la Fête du Très-Saint Sacrement, en la maniére qu'elle se pratiquoit dans ce Diocése depuis le tems de son institution, laquelle il avoit ci devant aprouvée; il lui accorda sa pieuse demande, & fit en même

Il confirme la solemnité du T. S. Sacrement.

An. 1261. tems un Decret pour la faire celébrer dans l'Eglise universelle.

Et les Privileges de l'Eglise de Liege. *Archiv. Civit.* Fisen.

Il confirma aussi les Privileges de l'Eglise de Liege, & nommément celui qui donnoit au Chapitre de Saint Lambert le pouvoir de reprimer par les armes spirituelles toutes violences faites à leur Eglise, en employant l'excommunication & l'interdit.

Les lettres du Pontife sont datées de Rome le dix-huitiéme de Decembre, & de son Pontificat l'année troisiéme, elles commençent par ces mots ; " comme il paroit que „c'est une œuvre édifiante, & digne de nôtre attention, „que nous, qui occupions ci devant un rang inferieur dans „la fonction d'Archidiacre de la susmentionnée Eglise de Liege, &c

Henri III. du nom Duc de Brabant [que quelques-uns apellent Henri VI. par raport au Comté de Louvain] resolut au mois de Fevrier de cette année d'entreprendre le voyage de la Terre Sainte ; mais il fut surpris peu de jours après d'une maladie qui l'enleva de ce monde sur la fin du même mois, dans son Chateau de Louvain ; il fut inhumé dans le Convent des Peres Dominicains de la même Ville.

Comme il laissa des enfans au-dessous de l'âge de pouvoir prendre le gouvernement de ses Etats, la Regence du pays & la tutele des jeunes Princes furent disputées entre les plus proches du sang de Brabant.

Butkens. Troph. de Brabant.

Henri Landgrave de Turinge & de Hesse, & Henri de Louvain Seigneur de Gaesbeck étoient les plus aparens, mais la Duchesse qui ne les aimoit pas, trouva moyen de les écarter.

Dez que le dernier eut le vent qu'elle travailloit sous main contre lui, comme il étoit cheri du peuple, il se saisit du gouvernement ; les Etats de la province desaprouverent ce procedé hardi, & ils appellerent Othon Comte de Gueldres, & nôtre Evêque son Frere, qui par leur Mere étoient aussi proches que Gaesbeck, qui trouva bon de se retirer.

Ils eurent quelque tems la Regence du Duché ; mais la Princesse Adelaide, qui, pour ainsi dire, ne s'en étoit servie que par emprunt, les remercia gracieusement, pour mettre à leur place du consentement de ses Etats, Godefroi Seigneur de Perweys Prince du sang de Brabant, & Wauthier Ber-

thout Advoüé de Malines, qui ensemble avec la Duchesse prirent la surintendance des affaires de la province. An 1263.

Tout paroissoit assez tranquile chez nous, lors que selon quelques-uns, on vit à Liege un évenement assez singulier; l'Evêque, disent-ils, étant tombé malade, les Echevins, qui étoient en autorité, s'émanciperent [on ignore par quel mouvement] de lever quelques Impôts, sans l'intervention de l'Evêque ni des Etats, ils avoient recueilli une somme considerable, & s'étoient retirés à quatre pour la repartir entre eux, dans une maison à une petite distance de la porte d'Avroi, lors qu'ayant vuidé les bourses, il survint tout à coup un orage accompagné d'éclairs & de foudres, dont ils furent écrasés sans que l'argent fût touché. Foull. l. 5. c. 4. n. 43. ad marg. Evenement singulier.

Cela étant venu à la connoissance de l'Evêque, il se saisit des deniers, qu'il employa à faire bâtir l'Hôpital dit Tirebourse, qui sert aujourd'hui à retirer les anciennes, & infirmes Beguines de Saint Christophe. L'Hôpital de Tirebourse.

Henri de Gueldres qui avoit fort au cœur le remerciment de la Duchesse, auquel il ne s'étoit pas attendu, mit tout en œuvre pour avoir part aux affaires; mais la Princesse rompit toutes ses mesures, il en fut si piqué qu'il chercha querelle, & alla attaquer Fallaix, qui est un fief de Brabant situé dans le territoire de Liege; mais Berthout y accourut avec ses gens, qui délogerent l'Evêque. 1266. L'Evêque attaque Faillaix.

Cependant la Duchesse, sçut si bien ménager les Etats de Brabant en faveur de Jean son Fils puisné, qu'il en fut declaré & reconnu Duc sous le nom de Jean III. dans une assemblée generale des Etats tenuë à Cortemberge, à l'exclusion de Henri son aîné, qui se fit Religieux dans l'Abbaye de Saint Etienne de l'ordre de Saint Augustin à Dijon. Jean est declaré Duc de Brabant.

A peine le nouveau Duc eut-il prit les resnes du gouvernement, qu'il fit sçavoir aux Malinois revoltés, qu'il les soutiendroit; en effet l'Evêque assembla peu après une armée, & alla assiéger Malines avec son frere Othon; mais le Duc ayant fait occuper les passages, & l'armée de l'Evêque venant à manquer de vivres, il fut obligé de lever le picquet; aussi irrité que confus de cet échec, il vint à Mastric, & après en avoir chassé la justice Brabançonne, il força la forte tour que les Ducs de Brabant avoient élevée 1267. L'Evêque manque Malines.

An 1267. Il va à Maſtric ce qu'il y fait.

à Wyck pour défendre le pont, & qui étoit gardée par trois cens hommes, il la fit démolir de fond en comble, & transporter les materiaux près de Ruremonde, qu'il employa à bâtir le Chateau de Montfort,

Il prend le Chateau d'Hierges.

Enſuite, il alla ataquer & prit le Chateau d'Hierges, occupé par Gerard de Jauche qui s'étoit jetté du côté des Brabançons, ce Seigneur reconnut ſa faute, & l'année ſuivante il renonça par lettres du lendemain après la mi-Carême de 1268. à l'hommage qu'il avoit prêté à la Ducheſſe pendant ſa Regence.

La Ducheſſe de Brabant fait des alliances.

Cette même année 1267. la Ducheſſe de Brabant fit alliance avec Thyerri de Facoulmont, & ce Seigneur promit ſous quelques conditions de la ſervir contre Othon & Henri de Gueldres, elle fit auſſi dans le même tems alliance avec Thyerri de Hinsberg.

1269.

Les Liegeois impatiens de ſecoüer le joug de la Citadelle nouvellement bâtie, trouverent moyen l'année 1269. de la ſurprendre en l'abſence du Prince.

La garniſon qui étoit mal payée, & mal entretenuë, deſcendoit frequenment de la forterefle, & venoit moleſter les Bourgeois; un jour auquel il ſe fit à la Ville une * nôce d'éclat, à laquelle les Officiers furent invités, les ſoldats qui voulurent auſſi être de la fête, leverent le pont, & ne laiſſerent qu'une femme pour garder le fort.

* Jean de Marets l'un des Maitres épouſoit la fille d'Alard Pagnois Echevin, ſurnommée la belle Aigletine.

Quelques principaux de la Ville en ayant été avertis délibererent entre eux des moyens de la ſurprendre, à cet effet ils plaçerent quelques avanturiers dans une embuſcade un peu au-deſſous du pont levis; enſuite l'un des plus adroits de la bande, apella plusieurs fois la femme par ſon nom, elle vint, & il lui dit qu'il étoit chargé d'un panier de raiſins pour un ſien ami de la garniſon, & voyant que la femme ne vouloit pas baiſſer le pont, il mit le panier ſur la pointe du foſſé, & fit mine de s'éloigner, dez que la femme, peut-être impatiente de gouter du fruit nouveau, le crut bien loin, elle ſe mit en devoir de baiſſer le pont, & comme elle empoignoit le panier, le porteur ſortit de ſa niche, ſe jetta ſur elle, & entra dans la Citadelle, il donna auſſitôt le ſignal, ſes compagnons accoururent, & ils leverent le pont, ils furent bientôt ſuivis d'une multitude d'ouvriers, qui en peu d'heures raſerent tous les ouvrages.

Les Bourgeois ſurprennent la Citadelle.
Hocſem c. 5.
Chron. Gemblac.
Foull. *lib.* 5. c 4. n. 44.

C'étoit un attentat commis contre l'autorité principale, & dont on aprehendoit les suites de la part de l'Evêque, ainsi pour se mettre en garde, on fit en sorte que les Hutois, Dinantois, & Trudonois renouvellerent leurs confédérations avec les Liegeois; mais Marguerite Comtesse de Flandre étant venuë à Namur interposa ses bons offices auprès de l'Evêque avec qui elle avoit fait la paix, & qu'elle avoit assisté de ses troupes pour l'expedition de Malines, & elle obtint qu'on en fût quite pour troismil marcs d'argent qu'ou donna au Prince, & avec quoi il pouvoit rébatir le fort. An 1269.

Quelques manuscripts disent que cette même année 1269. Henri de Gueldres fit bâtir le Chateau de Petersheim pour le donner à l'un de ses soixante fils naturels. Foull. *ibid.* n. 45. *ad marg.*

L'année 1270. Griseaule Chanoine & Chantre de l'Eglise de Liege, fit une donation de sa maison sur Avroi, dite la Motte Marie pour y loger & entretenir huit Prêtres infirmes; mais quelque tems après ils en furent delogés par l'autorité du Chapitre, & l'on y apella quelques Religieux du Monastére de Bernand-Fagne, de l'ordre des Guillelmins, qui s'y établirent l'an 1287. sous l'Evêque Jean de Flandre. 1270. Fondation des Guillelmites.

Vers le même tems, la paix de la Ville fut troublée par l'incontinence du Prince, qui s'étoit livré sans retenuë à la passion des femmes; il aima éperdûment une * Demoiselle de la noble maison des Desprez, & n'ayant pû la faire condescendre à ses desirs, il employa la violence; ce qu'étant venu à la connoissance de ses proches, ils rompirent avec l'Evêque, & se retirerent de la Cour, bien resolus d'en prendre vengeance. Incontinence de l'Evêque. * Berthe fille de Conrad, dit le Frison. Foull. *ibid.*

A quelques jours de là, Theobald ou Thibauld l'un des Archidiacres de l'Eglise de Liege, parent à la Demoiselle, fut si outré du fait, qu'il ne put s'empêcher de le faire sentir à l'Evêque en plein Chapitre; celui-ci en fut si piqué, qu'il porta un coup de pied à l'Archidiacre, le Chapitre fut en émotion, & l'Evêque risquoit d'y laisser la vie, si on ne l'eut sauvé par un escalier derobé. L'Evêque court risque de sa vie.

Peu après Thibauld entreprit le voyage de Syrie, pour assister, du moins de ses conseils, les Princes Chrétiens qui avoient guerre contre les Sarasins: il étoit à Ptolemaïde lors qu'il reçut nouvelle, qu'il avoit été élû Pape par les soins de S. Bonaventure, après la mort de Clement IV. Il revint donc Chesneux. *Æra Christian. sæculo.* 13.

An 1271. Thibauld Archidiacre de Liege est élevé au souverain Pontificat.

en Europe, & étant arrivé à Viterbe, où les Cardinaux l'attendoient, il fut sacré, & prit le nom de Gregoire X.

Il étoit issu de la noble maison des Vicomtes de Plaisance; il regna quatre ans & dix jours.

1272. Il écrit à Henri de Gueldres. Hocsem c. 9.

Tout au commencement de son gouvernement, il écrivit à Henri de Gueldres une lettre remplie d'onction & d'érudion, de douceur & d'amertume touchant sa conduite; elle est trop longue pour trouver place ici toute entiere, en voici un fragment.

Il l'exhorte d'abord à faire attention sur sa dignité, & sur sa personne, & à veiller sur ses oüailles; parce que plus un Evêque, dit-il, est vigilant, plus il est vivant: ensuite après lui avoir retracé délicatement les traits les plus flétrissans de la vie? comment poursuit il, " le troupeau de Liege „pourra-t-il trouver les pâturages, si vous, qui étes le Pa„steur, ignorez où ils sont? enfiler un chemin, où vous, „qui étes le guide, ne le menez pas? se sauver de l'air con„tagieux, tandis que vous, qui étes le medecin le repan„dez dans toute vôtre province?

Enfin il lui recommande de pleurer ses pechés, & d'engager à les pleurer certaines personnes qu'il connoit dans la Ville de Liege, qui poussent des gemissemens & des soupirs salutaires vers le Ciel pour les fautes d'autrui.

Il paroit aussi par cette lettre que le Saint Pere connoissoit par lui-même une grande partie des desordres de l'Evêque, & qu'on l'avoit chargé de beaucoup d'obscenités non communes.

L'Evêque lût les lettres du Pape avec beaucoup d'indifference, & ensuite il les envoya au Chapitre avec menace, qu'il sçauroit prendre son tems pour se venger de ses ennemis.

1273. Pauciloq; veritas.

L'Empereur Rodolphe declara cette année 1273. en présence de Henri de Gueldres, que personne n'avoit aucune jurisdiction dans tout l'Empire, s'il ne reconnoissoit la tenir de Sa Majesté Imperiale, & que l'on ne pouvoit aliener ou transmettre les fiefs ou biens féodaux à d'autres possesseurs sans son consentement.

Butkens. Troph. de Brabant pag. 286.

Le même an, Jean Duc de Brabant, qui étoit mal content de ce que Henri de Gueldres, avoit pendant sa minorité, fait quelques insultes à son pays, se mit aux champs pour la

pour la prémiere fois, & vint avec son armée jusqu'à l'Etang entre Liewe & Saint-Tron, Henri de Gueldres qui n'étoit pas assez fort pour tenir la campagne, étoit entré dans cette derniere Ville avec de bonnes troupes. An 1273.

Le Duc alloit ravager tout le plat pays qui étoit ouvert, lors qu'il reçut la nouvelle de la mort de la Duchesse Adelaide sa mere, arrivée le vingt-troisiéme d'Octobre, il en fut si touché, qu'il rebroussa vers Louvain.

Mort de la Duchesse de Brabant.

Le Pape Gregoire X. présida cette année 1274. au Concile general qu'il avoit convoqué à Lyon, & auquel assisterent cinq cens Evêques, soixante & douze Abbés ; il y fut statué entre autres choses, que desormais les Cardinaux se renfermeroient dans le Conclave au tems de l'élection d'un Pape ; il y fut aussi traité du recouvrement de la Terre sainte. L'Empereur * Paleologue & les Evêques d'Orient y envoyerent leurs Ambassadeurs, qui firent abjuration du schisme, dans lequel ils retomberent bientôt après.

1274.
Maitres de la Cité Jean de Lardier Echevin.
On ne sçait pas le nom de son collegue
Le Pape Gregoire X. preside au Concile de Lyon.
* Michel.

Henri de Gueldres qui avoit été cité à ce Concile, s'y rendit, & sur les témoignages juridiques de plusieurs personnes que les Villes du pays de Liege y avoient envoyées, il alloit être deposé, mais il aima mieux prévenir la sentence & renonça à ses benefices, dans l'espoir d'obtenir encore quelque grace ; mais le Pape qui ayant été Chanoine de Liege, avoit été lui-même témoin de sa vie dereglée, accepta son renom sans lui rien rendre.

JEAN d'ENGHIEN septantiéme Evêque.

LE Pape Gregoire X. ravi de pouvoir donner un Evêque de son choix à l'Eglise de Liege, désigna entre les Peres du Concile Jean d'Enghien ; il étoit fils de Zeger Seigneur d'Enghien & d'Alix de Sotteghem ; Zeger étoit né d'Englebert Seigneur d'Enghien, & d'Ide fille de Jacques d'Avesne.

Jean d'Enghien occupoit dignement le Siege de Tournai depuis cinq ans ; le Saint-Pere le nomma aussi dans le même tems Abbé de Stavelo, & ensuite il l'envoya à Liege avec de gracieuses lettres pour le Chapitre de Saint Lambert.

Il fit son entrée solemnelle le trente & uniéme d'Octobre selon le Pere Fisen, ce qui ne s'accorde pas avec l'au-

An 1275. teur du Recueil Heraldique, qui marque au même jour la renonciation de Henri de Gueldres.

L'Empereur confirme les privileges du Clergé.

L'Empereur Rodolphe prit Jean d'Enghien en affection, & il confirma à sa requisition, par ses lettres de l'an 1275. les libertés & privileges ci-devant accordés à l'Eglise Cathedrale, & aux Collegiales de la Ville de Liege, par les Rois & Empereurs ses Prédécesseurs, & renouvella leur exemption de toute jurisdiction séculiere, tant pour eux que pour leurs domestiques, & nommément ceux du Chapitre de Saint Lambert.

Hocs. c 10. *Annot.* Chap. n 1.

Guerre pour une vache Hocs. c. 11. *Butkens* Troph. de Brabant *l.* 4. *pag.* 288.

On vit cette même année arriver dans le pays une sanglante guerre pour un sujet fort mince.

Un paysan qui étoit allé à la foire de Ciney, s'avisa de dérober une vache, qu'il amena dans la jurisdiction du Seigneur de Goëne; le grand Baillif de Condroz averti du fait, fit venir le paysan, & lui persuada de ramener la béte au lieu d'où il l'avoit enlevée, y étant arrivé, on l'arreta, nonobstant la promesse lui faite, on instruisit son procès, & il fut pendu.

Jean de Beaufort Seigneur de Goëne se tint offensé de ce procedé, & s'en porta plaignant à Jean d'Enghien, qui eût bien voulu mettre les parties d'accord; mais les esprits étoient trop aigris; le Seigneur de Goëne vouloit se venger; il s'adressa donc à ses freres Henri de Beaufort, & Richard de Fallaix, il attira aussi dans son parti, les Seigneurs de Celles, de Spontin & autres de ses proches, qui entrerent à main armée dans le pays de Condroz.

On voit dans les chartes de S. Lambert a l'an 1235. qu'Arnold de Beaufort reconnoit tenir en fief de l'Eglise de Liege les dixmes de Beaufort & Bensou ses freres y sont nommés Rigauld & Gilles. Foull. *l.* 5. *c.* 5. n. 3 *ad marg.*

Les Hutois prirent les armes, & allerent ruiner une maison du Seigneur de Goëne, située au marais de Tiange ou Tihange, ensuite ils mirent le feu à son Chateau de Goëne, & attaquerent celui de Beaufort qu'ils furent contraints d'abandonner.

D'un autre côté, l'Evêque fit investir par le Baillif de la Hesbaye, le Chateau de Fallaix, fief de Brabant; mais qui étoit du territoire de Liege, les freres ligués, qui avoient imploré la protection du Duc de Brabant & du Comte de Namur, en délogerent nos gens.

L'Evêque irrité de la revolte de ces Seigneurs ses sujets, declara la guerre au Comte de Namur, & aussitôt les Hutois allerent faire le dégat sur ses terres; là-dessus Guy Comte de Flandre joignit ses forces à celles du Duc de Brabant

fon gendre, & ils pénétrerent dans le pays de Liege, les Villages de Meffe, Warnant, & plufieurs autres furent confumés par les flâmes. An 1275.

Henri Comte de Luxembourg prit les interêts du Comte de Flandre fon beau-frere, & alla furprendre la Ville de Ciney, qui fut pillée : en revanche les Dinantois & les Hutois entrerent dans le pays de Luxembourg, où ils mirent tout à feu & à fang.

Cette guerre qui fut tres-fanglante de part & d'autre, dura plus de trois ans ; enfin les uns & les autres en étant fatigués, Philippe Roi de France fut prié de s'entremettre pour les accorder ; ce Prince, après une mûre difcuffion des diférends, ordonna, fans faire mention du fujet, aux Seigneurs de Beaufort, de Goëne & de Fallaix, de renoncer aux engagemens qu'ils avoient pris, avec le Duc de Brabant, & le Comte de Namur, comme auffi à l'hommage qu'ils leur avoit fait, & de rentrer [comme d'ancienneté] fous l'obéïffance de l'Evêque de Liege, de qui ils feroient tenus de relever à l'avenir, comme de leur Prince legitime.

Les manufcrits difent qu'elle couta 30. mille hommes.

On verra dans Louis de Bourbon que Fallaix eft rentré fous la jurifdiction des Liegeois. Foull. *l.* 5. *c.* 5. *n.* 7. *ad marg.*

On ne voit pas que ceux de Goëne & de Beaufort ayent obéïs à cette fentence, & ces deux Villages qui étoient inconteftablement au pays de Liege, font demeurés au Comté de Namur, fans qu'on en fache la raifon.

Gregoire X Souverain Pontife, jadis Archidiacre de l'Eglife de Liege, comme nous avons dit, fut enlevé de ce monde, pour aller recevoir au Ciel la recompenfe de fes travaux apoftoliques le dixiéme de Janvier de l'an 1276 Il mourut à Trez en Tofcane, où il fut inhumé dans l'Eglife Cathedrale. Un auteur * écrit que fon tombeau fut illuftré par quantité de miracles, & que de fon tems on avoit commencé fa canonifation.

1276. Mort de Gregoire X.

* Molanus. *Apud* Fil *part.* 4. *lib* 1. *pag.* 22. Il met mal cette mort à l'an 1277.

L'année 1277: fut fameufe par l'entreprife de Guillaume Comte de Juliers fur la Ville d'Aix-la-Chapelle ; ce Prince avoit un gros diférend avec ceux de la Ville d'Aix pour les droits de la fous Advoüerie de la même Ville. Le Comte prétendoit en qualité de fous Advoüé d'avoir la jurifdiction & les revenus du bois, dit Scapulenboch, qui avoit été, difoit-il, donné en gage avec l'Advoüerie par Richard Roi des Romains parmi une certaine fomme.

Entreprife du Comte de Juliers fur Aix-la-Chapelle. *Butkens.* Troph. de Brab. *l.* 4. *pag.* 290. *vet edit.*

Ceux d'Aix allegueoient au contraire que le bois, loin

An 1277. d'appartenir à l'Advoüerie, leur avoit été donné par Rodolphe de Habsbourg Empereur moderne pour la somme de sept cens marcs.

Pendant le débat, ceux d'Aix se liguérent avec Sigefride Archevêque de Cologne ; qui étoit ennemi declaré du Comte, il en fut si irrité qu'il resolut de s'emparer de la Ville par les intelligences qu'il avoit ; lors qu'il se crût bien sûr de son coup, il vint sur la fin du mois de Mars se présenter devant la Ville accompagné de quatre cens & soixante, tant Chevaliers que Nobles, & ayant passé, par le moyen de ses affidés, les rampars sans être aperçû, il se prit à crier dans les ruës, Juliers Nôtre-Dame, les Bourgeois qui ne s'atendoient à rien moins, furent éveillés par les cris, & prirent les armes ; le choc fut rude ; mais comme ceux de la Ville, qui avoient apellé le Comte ; ne le seconderent pas, les Bourgeois furent bientôt superieurs en nombre, & parmi les horreurs de la nuit firent un carnage de la troupe du Comte.

Celui-ci voyant les choses desesperées pour lui, voulut gagner le Cloître des Dames Blanches pour se sauver, mais il tomba entre les mains du métier des Bouchers, & fut tué avec son fils ainé, & deux fils naturels.

L'Archévêque de Cologne, qui vit par cette mort le pays de Juliers ouvert, y entra avec une armée, & s'empara des principales places ; mais d'un autre côté Valeran Duc de Limbourg, & oncle aux enfans de Juliers, penetra dans le pays de Cologne, & y fit le dégat.

Ceux d'Aix craignant d'être responsables de tous les malheurs de cette guerre, envoyerent une deputation au Duc de Brabant [qui en qualité de Duc de Lothier & Vicaire de l'Empire, étoit leur Advoûé superieur] pour le prier d'ajuster cette grande affaire à l'amiable, il s'entremit, & fit une tréve.

Le diférend fut remis au jugement de Guy Comte de Flandre & de Henri Comte de Luxembourg, qui deux ans après moyennerent quelque accord ; enfin le Duc de Brabant arrêta les querelles qui regnoient depuis plusieurs années entre les enfans de Juliers, & les Habitans d'Aix-la-Chapelle, par un traité qui fut conclu entre les parties à Sconawe le vingtiéme de Septembre de l'an 1280. par le-

P. de Beeck, in suo Aquisgran.

quel Sigefride promit de rendre les places qu'il avoit conquises dans le pays de Juliers, & les Bourgeois d'Aix promirent de donner aux enfans du Comte de Juliers une somme de 15000. marcs d'argent, & de fonder quatre Autels à perpetuité pour le repos de son ame & de ses enfans. An 1277.

Nous n'avons rien digne de remarque depuis ce temslà jusqu'à l'an 1281. qui fut celui de la mort de Henri de Gueldres, qui n'ayant ni oublié ni pardonné l'affront qu'il avoit reçû au Concile de Lyon, & qu'il attribuoit aux Liegeois, entreprit de s'en venger ; pour cela il vint à la tête des troupes de son frere repeter une somme considerable d'argent, qu'il disoit avoir prêté au Chapitre de Saint Lambert dans le tems de son gouvernement ; Hougarde fut assigné le lieu d'une conference avec Jean d'Enghien. 1281.

Ce bon Prélat qui ne se défioit de rien, s'y en alla avec peu de suite, & sans escorte ; Henri qui étoit averti de son arrivée au lieu désigné, y envoya un détachement de ses troupes, qui l'enleverent à demi endormi dans la maison de la Brulle, ils le monterent sur un cheval, coururent à toutes brides, & le contraignirent de les suivre.

L'Evêque, qui étoit gras & puissant, & nullement accoutumé à ce train, mal placé sur une selle, qui le serroit extraordinairement, & lui coupoit la respiration, tomba devant la porte de l'Abbaye de Helissem : l'escorte, qui le vit aux abois, poursuivit sa route, & l'Evêque fut trouvé mort dans la même place ; à la pointe du vingt-quatriéme jour du mois d'Août de l'an 1281.

Mort de l'Evêque Jean d'Enghien.

Placent. a attribué mal à propos la mort de cet Evêque au Comte de Loz.

Le corps fut transporté à Liege dans l'Eglise de Nôtre-Dame aux Fonts, les Chanoines de la Cathedrale n'ayant pas jugé à propos de le recevoir, sous prétexte, que de son vivant, il auroit entrepris de donner atteinte à leurs libertés, & qu'à cette occasion le service divin avoit cessé un tems considerable dans leur Eglise.

Hocs. c. 12.

Son corps est porté à N. Dame aux Fonts.

Hocsem & les autres Historiens qui raportent le même fait, ne l'éclaircissent pas mieux, & comme ils n'en ont rien dit pendant sa vie, de là vient que l'on ignore ce qui a pû fonder ce soupçon contre lui.

Le Pere Foullon fondé sur les chartes de Saint Lambert, semble insinuer, que l'Evêque auroit voulu empêcher les Chanoines de son Eglise de se servir de leur Mayeur ou

Foull. l. 5. c. 5. n. 8. ad marg.

An 1281. Baillif, pour agir en leur nom dans les terres du Chapitre, où ils ont droit de vie & de mort, nonobstant, dit il, que l'Empereur Rodolphe leur en eût accordé le pouvoir par des lettres * de l'an 1281. Ne pourroit-on pas dire avec plus de vrai semblance? que le motif de ce procedé du Chapitre venoit des difficultés survenuës entre le Clergé & les Juges séculiers, au sujet de la jurisdiction que ceux-ci vouloient exerçer [sous l'appui de l'Evêque qui connivoit] sur les domestiques des Chanoines, lesquelles difficultés avoient été à la verité decidées par le Diplome de l'Empereur Rodolphe l'an 1275.; mais qui ne furent tout à fait éteintes que par la paix des Clercs sous Jean de Flandre, où elles sont raportées au long?

* Il n'y a pas de lettres de cette date.

Question touchant les Citadelles aprés la mort de l'Evêque. Foull. l. 5. c. 5.

Aprés la mort de l'Evêque, on consulta quatre Echevins, personnages de poids & de probité, pour apprendre d'eux, à qui, pendant le siége vaquant, apartenoient les Citadelles du pays; ils opinerent qu'elles tomboient au pouvoir du Chapitre & non pas de l'Empereur, qui cependant avoit droit d'envoyer un Mayeur de sa part, & de remplaçer les Echevins qui viendroient à mourir dans l'interregne, dont ils avoient vû, disoient-ils, des exemples de leur tems; mais il ne paroit pas que depuis lors cela ait êté en usage.

Le corps de Jean d'Enghien reposa dans l'Eglise de Nôtre-Dame aux Fonts jusqu'au tems de l'Evêque Adolphe de Waldech, qui sur la fin de sa vie, demanda aux Chanoines, qu'il fût mis auprès de lui dans l'Eglise Cathedrale, & comme dans le tems que * l'auteur écrivoit ceci, le Chapitre avoit resolu de faire aporter dans leur Eglise le corps de l'Evêque Jean d'Eppes, qui étoit demeuré dans celle du Monastére du Val Saint Lambert, on prépara trois pierres de marbre, couvertes de lames de cuivre pour être placées sur le lieu de leur sepulture, & où furent gravés leurs épitaphes composés par le susdit auteur, on les peut voir dans * Chapeauville, qui remarque que personne ne prit la défense du défunt contre les auteurs de sa mort.

* Hocs. Chan. de Saint Lambert.

* Tom. 2 pag. 312.

Pont de pierre à Mastric.

Environ ce même tems, l'on commença de bâtir à Mastric un pont de pierre sur la Meuse, qui jusqu'alors n'avoit été que de bois.

An 1281.

JEAN de FLANDRE septante-uniéme Evêque.

Jean de Flandre.

LE Chapitre s'étant assemblé au jour marqué pour l'élection d'un Evêque, les suffrages se trouverent partagés; les uns furent en faveur de Buchard Prévôt de l'Eglise de Liege & Mambour du pays, les autres pour Guillaume d'Auvergne.

Les concurrens plaidérent leur cause pardevant le Saint Siége, ce qui occasionna un interregne de plus d'un an, enfin le Pape Martin IV. jugea nulle l'élection de tous les deux, & donna l'Evêché à Jean de Flandre, qui étoit Evêque de Metz. Il substitua Buchard dans ce Siége, & selon nos auteurs, Guillaume d'Auvergne fut pourvû par après de l'Evêché de Besançon; cependant le nom de Guillaume d'Auvergne ne se rencontre pas dans le Catalogue des Evêques de Chiflet, ni dans les Annales de Metz.

1282. Il fait son entrée à Liege. Bourguemaitre vacat.

Jean de Flandre fit son entrée à Liege le trente & uniéme d'Octobre de cette année 1282. accompagné suivant l'usage de la premiere noblesse de Flandre, de Haynaut, de Namur & du Pays.

Il avoit pour pere Guy de Bourbon dit de Dampiere Comte de Flandre & de Namur, qui avoit épousé Mahaut de Bethune; c'étoit un Prélat d'une bonté singuliere, & qui fut Docteur des Decretales; il eut le déplaisir de voir au commencement de son administration; la maladie moissonner une grande partie de ses sujets, & convertir en deserts les Villes de Liege & de Hui, où l'herbe étoit cruë dans les places publiques, comme dans les prairies. — Maladies.

On attribua ces maladies à ce que les vendanges furent si avancées, qu'on but le vin mout au mois d'Août, & l'on mangea excessivement des raisins & autres fruits précoces pendant les Canicules. — Vendanges avancées.

Cette année mourut Ermengarde fille unique de Valeran Duc de Limbourg, qui étoit decedé l'an 1280. — *Butkens.* Troph. de Brabant. pag. 297. *vet. edit.*

L'an même Renauld Comte de Gueldres, qui avoit épousé Ermengarde, prit le titre de Duc de Limbourg, & se mit en possession du Duché; Adolfe Comte de Mons, fils

An 1282. Le Duc de Brabant acquiert le Duché de Limbourg.

d'Adolfe, frere puiiné au feu Duc Valeran, prétendoit devoir être préferé à la succession, comme étant le plus proche hoir mâle & chef de la maison de Limbourg; en sorte qu'après la mort d'Ermengarde, son droit paroissoit incontestable; neanmoins le Comte de Gueldres voulut se maintenir dans la possession du Duché par les armes, sous prétexte qu'elle devoit lui demeurer sa vie durante, de par feu la Princesse sa femme.

Le Comte de Mons, qui vit qu'il ne lui seroit pas facile de déloger ce Prince des Etats qu'il occupoit, resolut par le conseil de ses amis, de ceder au Duc de Brabant tout droit qu'il pouvoit avoir sur le Duché de Limboug, & ses dépendances, ce qui fut executé par lettres le Jeudi d'après la Pentecôte de année 1282.

1283. Bourguemaitre vacat.

La Noblesse du pays de Liege prit un accroissement de gloire pendant le cours de l'an 1283. lors que Charles Roi de Sicile, & Pierre d'Arragon, étant en guerre, ils demeurérent d'accord l'un & l'autre, de choisir chacun quelques Chevaliers, qui decideroient par leur valeur du sort des deux Rois

Hocs. c. 15. La Noblesse du pays renommée dans les Cours étrangeres

Le Roi de Sicile fit choix des Seigneurs d'Hemricourt, de Haneffe & de Moumale, & il leur envoya des chevaux de grand prix pour les encourager; mais le Roi d'Arragon n'ayant pas tenu parole, les choses en demeurreent là.

La vieille charte ou ordonnances touchant la jurisdiction de Mastric. *Butkens* Troph. de Brab. *l. 4. pag. 299. vet. edit.*

Comme il survenoit de tems en tems des diférends entre les Habitans de Mastric, à raison de la jurisdiction qui est partagée entre l'Evêque de Liege & le Duc de Brabant, il fut jugé à propos d'un commun accord de prévenir tout sujet de querelles par le moyen de quelques conferences; Henri de Louvain Seigneur de Herstal, & Wathier Bertout le pere, Voüé de Malines Chevaliers, furent denommés de la part du Duc, & Pierre Prévôt de l'Eglise de Bethune, & Guillaume de Rotselaer Chanoines de l'Eglise de Liege s'y trouverent de la part de l'Evêque.

Les arbitres, après une exacte discussion des points contestés, dresserent un Reglement, dont les articles portoient entre autres choses; qu'en cas de guerre entre les Evêques de Liege, & les Ducs de Brabant, ceux de Mastric ne prendront parti pour l'un ni pour l'autre; que l'Evêque & le Duc auront respectivement sur leurs sujets haute & basse justice

justice. Si quelque étranger veut venir s'établir à Mastric, ou se faire bourgeois, il sera enquis sur la Religion, & les Seigneurs à qui il apartient, en sorte que ceux qui apartienent ou apartiendront aux Eglises de Saint Lambert, de Sainte Marie à Mastric, à Tongres ou à Hui, ou de Sainte Ode à Ama, apartienent & devront apartenir dans la Ville de Mastric, à la jurisdiction de l'Evêque; les autres étrangers qui viendront se domicilier à Mastric seront sous la jurisdiction du Duc, & lui apartiendront. Ces articles & tous les autres furent aprouvés & ratifiés par l'Evêque & le Duc, par les Mayeurs, Echevins & Communeauté de la Ville de Mastric, tant de l'une que de l'autre jurisdiction, &c. An 1283.

Le diférend entre le Duc de Brabant & le Comte de Gueldres au sujet du Duché de Limbourg, que nous venons de dire à l'an 1282. avoir été remis au jugement des Comtes de Flandre & de Haynaut, fut enfin décidé par ces Seigneurs, en faveur du Comte de Gueldres, ils lui adjugerent l'usufruit du Duché sa vie durante, & declarerent que le Duc de Brabant ne pourroit entrer en possession, ni faire valoir son droit d'acquet, avant la mort du Duc, & que cependant le Chateau seroit consigné au Comte de Flandre, qui envoya quatre Chevaliers pour en prendre possession en son nom; mais le Comte de Gueldres, loin de faire sortir ses gens du Chateau, y retint les quatre Flamands en ôtage. 1284.

Bourguemaitre vacat.

Jugement touchant le Duché de Limbourg.

Butkens. Troph. de Brabant *pag* 303 *vet. edit.*

D'ailleurs le Duc ne fut pas satisfait de ce jugement, il disoit que les arbitres n'avoient pas assez pesé son droit, ni pourvû à ses interêts, eu égard que le Comte de Gueldres, avoit déja levé de grosses sommes, & engagé de bonnes pieces du pays de Limbourg, ce qui étoit directement contre la nature de l'usufruit, comme ils n'étoient contents ni l'un ni l'autre, ils se préparerent à disputer leur cause par la voye des armes.

On croit que ce fut pendant le cours de cette année 1284. que la Ville de Hui se vit enrichie des sacrées dépoüilles de Sainte Odile, l'une des compagnes de Sainte Ursule, dont le corps fut manifesté miraculeusement à Cologne, & de là transporté dans l'Eglise des Croisiers à Hui, où il repose, & où la Sainte s'est renduë celebre par quantité de miracles.

Translation du corps de Ste Odile.

Vers le même tems, Henri de Gueldres, jadis Evêque de Liege, finit sa carriére, on dit qu'il fut tué par Thierry

Mort de Henri de Gueldres.

An 1284. Foull. l. 5. c. 5. n. 11. ad marg. l'Ardenois dans une course qu'il étoit venu faire avec quelques troupes dans le Marquisat de Franchimont. Son corps fut porté à Ruremonde, & mis dans le tombeau de ses ancêtres.

1285. Bourguemaitre vacat. Troubles à Liege. Hocsem c. 15. Cette année devint funeste au pays par les troubles qui survinrent dans la Capitale, à l'occasion d'un Impôt que l'Etat noble continuoit de lever sur les vivres malgré le Prince & le Chapitre; l'Evêque pour témoigner combien ce procedé l'offensoit, sortit de la Ville au mois d'Octobre & emmena avec lui les principaux du Chapitre, les Echevins & quelques notables.

1287. Bourguemaitre vacat. La paix des Clercs Cette querelle dura près de deux ans, sans que l'Evêque, ni l'Etat noble voulussent rien relâcher de leurs prétentions, mais enfin Jean Duc de Brabant interposa ses bons offices, & l'on fit une paix, dite des Clercs.

L'on convint par cette paix, qu'on ne pourroit plus à l'avenir établir d'Impôt sur les vivres, & comme le revenu de celui dont on s'étoit plaint, étoit destiné à reparer les murs & les fossés de la Cité [à raison de quoi on l'apella l'Impôt de la Fermeté, parce que son revenu devoit être employé à renfermer la Ville: on établit un autre Impôt de huit deniers sur chaque aime de bierre, qui devoit durer dix-huit ans, & servir à rembourser les dépens que le Magistrat avoit déjà faits, & après que ce terme seroit écoulé, on resolut d'établir une espéce de Cour composée de six Chanoines & de six Laïques, dont l'office [à commencer au jour de Saint Hubert] seroit annal, & de prendre un autre Impôt sur les chariots & charettes qui entreroient dans la Ville; ils auroient aussi le pouvoir de continuer l'Impôt mis sur la Bierre, & de l'augmenter en cas de besoin, à charge d'employer les revenus à l'entretient des murs, portes, fossés & chaussées.

La Cour de la Fermeté. C'est cette Cour qu'on apelle la Cour de la Fermeté, elle subsiste encore & exerce le même emploi; mais on lui a assigné un autre revenu que l'Impôt sur la Bierre, elle conserve aussi certains droits sur les chariots & charettes.

Difficulté pour les domestiques des Chanoines vuidée. On mit fin aussi par la même paix à la difficulté qui duroit depuis long-tems au sujet des domestiques des Chanoines, qui ne vouloient pas être sujets à la jurisdiction séculiere, d'où il arrivoit que si quelque domestique d'un Chanoine eût tué, blessé, ou injurié un Bourgeois, ou

qu'un Bourgeois eût fait le même à l'égard du domestique d'un Chanoine, le crime demeuroit très-souvent impuni. An 1287.

Il fut donc arreté, pour obvier à cet inconvenient, que le Clergé choisiroit parmi les Bourgeois, sept jurés, qui avec pareil nombre d'Echevins decideroient de ces sortes de cas à la demande du Mayeur de l'Evêque & du Prêvôt.

Il fut aussi convenu que le Chapitre de l'Eglise Cathedrale pourroit avoir deux ou trois Marguelliers qui joüiroient des mêmes exemptions que le Chapitre, & que les sept Fiefvés du même Chapitre auroient aussi les mêmes droits : ceux ci étoient destinés à garder les Reliques de Saint Lambert, quand on les portoit à l'armée selon l'usage du tems ; à charge néanmoins de donner vingt mesures de terre au profit de la Ville, pour joüir de ce droit, & l'on conditionna que lors que la Ville jugeroit à propos de leur ôter ce droit, elle seroit obligée de leur rendre ces vingt mesures, & donner à l'Eglise une somme de deux cens Marcs Liegeoises, avec cette reserve pourtant qu'ils ne devoient être exempts de logemens de soldats, que lors qu'ils seroient en fonction pour garder les Reliques de S. Lambert. Les Fiefvés du Chapitre.

Ensuite il fut parlé du quartier de la Ville qu'on apelle la Sauveniere, & l'on convint qu'au moyen de trois cens Marcs Liegeoises que le Magistrat fit compter au Prêvôt & à l'Eglise Cathedrale, les Bourgeois de ce quartier seroient sujets aux mêmes tribunaux que les autres Bourgeois, & qu'on ne pourroit, sans le consentement du Chapitre, dresser aucun bâtiment sur le lieu qu'on apelle la place des Chevaux ; de plus, on y regla les peines qu'encouroient ceux qui entreroient par force dans une Eglise, qui y blesseroient ou tueroient un autre. La Sauveniere.

On y declara par un autre article, que les maisons situées dans les encloîtres des Eglises Collegiales, joüiroient outre l'Immunité Ecclesiastique des mêmes franchises que celles des seculiers.

Enfin il fut arrêté que le Prince ne pourroit faire grace à un homicide, à moins qu'il n'eût satisfait à la partie, & qu'après l'exécution du coupable, la partie offensée devroit demeurer en paix ; c'est-à dire, qu'elle n'auroit rien à prétendre pour ses interêts. Tel fut le concordat, que nous apellons la paix des Clercs.

An 1287. Pendant le séjour que l'Evêque fit à Hui, qui fut de vingt & deux mois, il avoit fait fortifier le Chateau & l'embellir d'une grande salle, qui a retenu le nom de la salle de Flandre, jusqu'au tems que le Chateau a été demoli.

Cinquiéme Synode à Liege. Le Dimanche aprés la Saint Remi.

Quelques jours après son retour, il assembla un Synode dans l'Eglise Cathedrale, dans lequel, entre autres choses, il fut ordonné de faire un Recueil, tant de ses Statuts, que de ceux des Evêques ses Prédecesseurs, & dont il fut distribué par son ordre, des exemplaires dans tout le Diocese, en vûë d'y maintenir la discipline ecclesiastique dans les lieux où elle avoit encore quelque vigueur, & de la redresser dans les endroits où elle étoit tombée; ce Synode se tint l'an 1287. mais les decrets ne furent publiés, & les exemplaires ne furent distribués que l'an 1288. & l'an 1290. on y fit quelques modifications: les Peres Martene & Durand les ont fait réimprimer depuis peu dans le quatriéme tome de leurs Anecdotes.

Cette année est celle de la publication du Synode & l'an 1290 on y fit quelques modifications.

Loi muée.

Après cela le Chapitre & la Cité dresserent ensemble une Loi, qu'on apella *Muée*, elle concernoit particuliérement les querelles & les factions, elle déterminoit aussi les peines qu'on encouroit dans les cas dénommés; & elle fut confirmée par l'Evêque, qui fit vers le même tems une échange du Village d'Ama sur la riviere de Meuse avec celui de Jupile, que le Chapitre de Saint Lambert avoit acheté de l'Eglise de Verdun l'an 1266. parmi un cens annuel, lequel fut redimé. L'Evêque se reserva dans le même lieu d'Ama, le droit d'y établir les Officiers de police & d'y exerçer la justice.

Echange d'Ama contre Jupile.

Guerre de Warou

Le Duc de Brabant & le Comte de Gueldres ayant resolu de ne rien relâcher de leurs prétendus droits sur le Duché de Limbourg, travaillerent à fortifier chacuns leurs partis par des alliances, pour mettre fin à leurs disputes par les armes.

Le Comte de Gueldres attira à son parti Sigefride Archévêque de Cologne, le Comte de Faucoumont & plusieurs autres Seigneurs, les Comtes de Haynaut & de Saint Pol s'unirent avec le Duc, qui trouva le moyen d'engager nôtre Evêque dans sa cause, sous promesse de lui restituer le Chateau de Rhode, que le Comte de Luxembourg avoit pris.

Le cinquiéme de Juin, qui fut le jour marqué pour la bataille, le Comte de Loz marcha à la tête des Liegeois, on en vint aux mains, le combat fut sanglant & dura six heures; mais enfin la victoire se declara pour le Duc de Brabant, & coûta cher aux Liegeois, dont une grande partie de la noblesse demeura sur le champ de bataille, le Comte de Faucoumont prit la fuite; mais le Comte de Gueldres fut fait prisonnier & emmené à Louvain, il ne put recouvrer sa liberté, que moyennant sa renonciation au Duché de Limbourg, & une somme d'argent considerable. An 1288. Hocs. c. 16.

Le Duc de Brabant comme enyvré de sa bonne fortune, ne songea plus qu'à joüir des fruits de sa victoire, sans se soucier des Princes qui l'avoient aidé à la gagner au prix de leur sang, & ne se souvint point d'aller reprendre le Chateau de Rhode, pour le remettre à l'Evêque selon sa promesse.

Les Prémontrés qui avoient pris leur établissement en Cornillon, étant fatigués & distraits par les courses continuelles de la garnison de Limbourg, vinrent cette année occuper le lieu dit Beaurepaire, que les Freres Mineurs avoient quité, & ils abandonnerent leur maison à l'Evêque; il la fit fortifier, y mit garnison, & il en donna le gouvernement à Walthére de Jupile. 1291. Les Premontrés vont à Beaurepaire.

Les Officiers de Limbourg mortifiés de ce changement, s'en plaignirent au Duc, comme d'une chose faite à la main, pour leur retrancher les rafraichissemens qu'ils tiroient de tems en tems du Monastére.

Le Duc leur permit de s'en emparer; on détacha donc un escadron de Cavalerie de cent & vingt maitres, qui investirent le fort la nuit qui suivit le jour de l'Ascension; quelques-uns des plus resolus mirent pied à terre, apliquerent les échelles, & gagnerent une tour, on s'éveilla au bruit, l'on cria aux armes, & l'on accourut assez-tôt pour faire retirer la Cavalerie; ceux qui étoient dans la tour demeurerent prisonniers, & ils furent envoyés à l'Evêque, qui étoit malade à Anheve, & comme il avoit consigné la regence du Pays à Guy son Pere, Comte de Flandre & de Namur, avec autorité de Mambour de la province, celui-ci en envoya quinze à Dinant, où ils eurent la tête tranchée, les autres furent conduits dans les prisons de Namur. Les Limbourgeois ttaquent le fort de Cornillon. Hocs. c. 17.

An 1292. Mort de l'Evêque Jean de Flandre.

Cependant l'Evêque s'affoiblissoit journellement dans le Chateau d'Anheve qu'il avoit fait bâtir depuis peu près de Namur pour être plus voisin de son pere, qui faisoit son séjour ordinaire en cette Ville ; enfin il succomba sous le poids de ses infirmités le quatorziéme d'Octobre de l'an 1292. son corps fut porté à Flines, dans un Monastére de l'ordre de Cisteaux près de Doüai, & enterré devant le grand Autel.

Mort de l'Empereur Rodolphe. Hocf. c. 29. Origine de la grandeur de la Maison d'Austriche. Abreg chronol. de *Mezerai*.

Environ le même tems, l'Empereur Rodolphe acheva ses jours dans le Bourg de Germesheim, près de Spire. Ce Prince jetta de son tems les fondemens de la prodigieuse grandeur à laquelle est parvenuë l'Auguste Maison d'Austriche ; mais on prétend qu'il sappa ceux de l'Empire en Italie, lors qu'il negligea d'y passer, & qu'il vendit la souveraineté à plusieurs Villes de la Toscane l'an 1286. particulierement à celles de Luques & de Florence, qui l'achéterent de lui à prix d'argent.

HUGUE de CHALONS septante-deuxiéme Evêque.

Foull. l. 5. c. 6. n. 1.

HUgue de Chalons pescha en eau trouble avec le même bonheur que son prédécesseur.

Le jour assigné pour élire un Evêque étant venu, Guy frére au Comte de Haynaut & Guillaume Berthou de Malines, tous deux Archidiacres de l'Eglise de Liege, se trouverent concurrens, & desunirent les suffrages.

Sifride ou Sigefride Archévêque de Cologne confirma l'élection du premier, qui se mit aussitôt en possession des Villes & forteresses du Pays.

Guillaume interjetta un apel au Souverain Pontife, & prit le chemin de Rome ; Guy mit le gouvernement de la Province en des mains sûres, & le suivit de près ; mais le Pape Nicolas IV. étant venu à mourir le quatriéme d'Avril de cette année 1292. il y eut un interregne de plus de deux ans.

1293. Bourguemaitre de la Cité Jacques Chabot Echevin.

Guy ennuié de la lenteur des Cardinaux, se laissa facilement persuader, que l'Eglise étant sans chef, il n'étoit plus assujetti à ses loix, il revint donc à Liege, & aussitôt après les Pâques de l'an 1293. il obtint de l'Empereur Adolfe de

Nassau, des lettres d'investiture du premier Juillet de l'an 1294. An 1293. Hocs. les raporte. Les auteurs du Livre de la Refutation les attribuent mal à Hugue de Chalons. Foull. l. c. 6. 5. ad marg.

Celestin V. du nom, qui succeda à Nicolas IV. dans le Souverain Pontificat, y ayant renoncé au bout de cinq mois, fut remplacé par Boniface VIII.

L'an 1293. Jean d'Avesnes Comte de Haynaut & frere uterin à Guy, dont nous venons de parler, avoit acheté de Henri de Cous la Seigneurie de Mirewart, du consentement du Chapitre Cathedral de Liege, qui s'étoit reservé le pouvoir de le retirer, en remboursant les deniers de l'achapt, comme un fief de leur Eglise; il amassa en effet la somme necessaire pour faire ce retrait; mais Guy étant élu s'en saisit cette année 1295. & l'employa à pousser son procès à Rome contre Guillaume; ce qui donna lieu à la difficulté qui survint par après entre Guillaume fils de Jean d'Avesnes, & Adolfe de Waldek Evêque de Liege, qui prétendoit que ce Guillaume devoit rendre l'argent que son oncle avoit dissipé, ou laisser suivre le Chateau de Mirewart à l'Eglise de Liege. Achapt de la seigneurie de Mirewart. 1295.

Après de long débats les parties s'accorderent enfin de se soumettre au jugement de Jean II. Duc de Brabant, qui par sentence arbitrale de l'an 1309. adjugea cette terre à Guillaume, à charge de la relever de l'Eglise de Liege, comme on avoit fait ci devant, & par ainsi l'Eglise de Liege fut quite de son argent & du Château; mais elle conserva la souveraineté, quoi qu'elle n'en joüisse pas maintenant. Butk. Vinchant. Annal. de Haynaut.

Le Pape ayant attentivement examiné la cause des deux aspirans à l'Evêché de Liege, jugea à propos pour un plus grand bien de paix de les frustrer de leurs prétentions; il declara donc nulle l'élection de Guy & de Guillaume, & nomma Hugue de Chalons qui étoit proche au Duc de Bourgogne.

Guillaume, en considération de son mérite & de sa grande capacité, fut pourvû de l'Evêché d'Utrecht, qui étoit vacant; & Gui se trouva les mains vuides, pour avoir [contre les Decrets du Saint Siege, & par une saillie de jeunesse] pris investiture de l'Empereur durant la litispendance.

C'est ici le lieu d'inserer en quel tems fut changée la forme ordinaire des investitures, laquelle consistoit en la De la forme des Investitures. Ex Sched. cl. V. D. de Louvrex.

An 1295. tradition de l'Anneau & de la Crosse, selon cette maxime de Saint Bernard, le Chanoine est investi par le livre, l'Abbé par la crosse, & l'Evêque par l'anneau & la crosse.

Albetic *Trium Font. ad ann.* 1123

Concil. Lateran. in actis Concil. tom 6. apud Harduin.

Après la mort de l'Evêque Obert, Alexandre Archidiacre de Liege, s'étant adressé à l'Empereur Henri V en reçut l'investiture par la tradition de l'anneau & de la crosse; mais la fameuse dispute des investitures ayant été agitée dans le Concile de Latran l'an 1123. [où elle fut terminée] il y fut arrêté, qu'à l'avenir l'Empereur laisseroit les élections libres, & qu'il n'investiroit plus par la crosse & l'anneau, comme il s'étoit pratiqué jusqu'alors; mais par le sceptre. De-là l'erreur d'un celébre * Ecrivain de ce pays, qui a crû, que c'étoit une prérogative des Evêques de Liege d'être investis avec le sceptre, manque d'avoir fait attention que les Evêques du Royaume Teutonique étoient investis en la même forme : & comme il arrive souvent qu'une erreur en engendre une autre, cet Ecrivain raisonant sur le même faux principe, s'est figuré, que l'Evêque ainsi investi avec le sceptre, devenoit en quelque sorte indépendant de l'Empereur, ce qui se détruit par les exemples des Evêques de Mayence, Cologne, Treves, & d'autres Prélats de l'Empire, chez qui, tant l'ancienne que la subrogée investiture par le sceptre, n'ont rien ôté à l'Empereur de ses droits, les uns & les autres lui étant demeurés sujets.

* Chokier *in vindis.*

Radevic. *lib.* 2. *c.* 20.

Cependant, ce Concordat du Concile de Latran ne fut pas sitôt mis ex execution : l'Empereur Lotaire II. étant à Liege l'an 1131. avec le Pape Innocent II. comme nous avons dit, insista auprès de Sa Sainteté pour récouvrer ce droit des investitures, le Pontife s'en excusa, & le Prince se laissa persuader par Saint Bernard de ne pas renouveller une dispute qui avoit causé tant de troubles dans la Chrétienneté.

Fréderic I. fit la même tentative l'an 1155. & personne n'ignore combien cette affaire intriqua cet Empereur, & ses successeurs avec les Souverains Pontifes.

Fisf. *pag.* 232. 238. 261. 316. *&* 324.

Or pendant ces troubles, le Peuple continuoit d'intervenir aux élections de nos Evêques, sçavoir d'Alberon II. de Henri II. & de Saint Albert; mais enfin le Concordat du Concile de Latran s'étant établi insensiblement, & ayant été reçû par tout, l'élection des Evêques est demeurée au Clergé,

Clergé, & ensuite ce droit a été reservé aux Chanoines des Eglises Cathedrales, les Empereurs s'étant contentés de ceux qui leurs étoient destinés : Hugue de Pierpont fut le prémier de nos Evêques, qui l'an 1200. fit hommage à l'Empereur Othon IV. suivant la forme prescripte par le Concordat. An 1295.

Il semble au moins que c'est le sens que nos Historiens ont voulu donner à ces mots, *Sacramentum Othoni dixit Episcopus designatus, clientarique editâ professione principatum adiit.* Cela veut dire, que l'Evêque désigné fit hommage à Othon, & après avoir fait le serment de fidelité, il se mit en possession de l'Evêché, ce qui est bien diférent de la forme d'investiture, laquelle se faisoit auparavant par la crosse & l'anneau. Fis. *lib.* xi. *pag.* 275.

Nous n'avons pas les actes d'investiture de Jean d'Eppes, ni de Robert de Langres [quoique le Peuple assistât encore à leurs élections] non plus que de celle de Henri de Gueldres, & de quelques autres ; mais bien avons nous l'acte d'investiture que l'Empereur Adolfe de Nassau donna l'an 1294. à Guy de Haynaut élû Evêque de Liege, laquelle sans doute est conforme à ce qui s'étoit pratiqué sous les derniers Evêques ses Prédecesseurs. P. Ægid. *apud.* Chap. Fisen *pag.* 324.

Depuis ce tems-là jusqu'à présent tous les Evêques ont reçû des Empereurs l'investiture des Regaux & des biens temporels de leur Eglise, en la même forme, ou à peu près semblable.

Ce fut cette année que le Pape Boniface VIII. gratifia Hugue de Chalons de l'Evêché de Liege. Il étoit fils de Jean de Chalons, qui avoit épousé en troisiémes nôces Laure de Commercy mere de nôtre Evêque : elle étoit de la Maison de Loraine, & de ce mariage sortirent les Chalons d'Arlay & d'Orange. 1296. Maitre de la Cité Henri le Pair de Waroux Ecuyer.

Il fit sa joyeuse entrée à Liege le vingt-quatriéme d'Août de la présente année 1296 accompagné entre autres Seigneurs de Jean de Chalons son frere, qui selon le Pere Fisen fut fait son grand Marêchal, de Robert Comte de Tonnére de la maison de Bourgogne son beau frere, & de quantité d'autres Seigneurs du prémier rang. Hugue de Chalons fait son entrée à Liege.

Les commencemens de son gouvernement ne furent pas heureux, tant à raison d'une disette de grains & de vin,

An 1296. Disette. Difficulté pour Mastric. Hocs. c. 22.

telle qu'on ne se souvenoit pas d'en avoir vû de pareille; que pour la difficulté qu'il eut avec le Duc de Brabant au sujet de la Ville de Mastric, où les Brabançons & les Liegeois en étoient venus aux mains pendant l'interregne.

Le Duc voulant profiter de l'éloignement de Guy de Haynaut qui étoit à Rome, s'étoit emparé de toute la jurisdiction de la Ville; mais dés que Hugue fut en place, il envoya repeter au Brabançon ce qui apartenoit à l'Eglise de Liege; le Duc n'en voulut rien faire; on prit donc les armes, & les Liegeois marcherent vers Mastric pensant l'emporter d'emblée, mais la resistance des Brabançons, les obligea de l'assiéger par les formes.

Fisen *part.* 2. *lib.* 2. *pag* 34.

Cependant le Comte de Luxembourg se rendit mediateur, & les parties consentirent à un arbitrage, dont le resultat fut que la jurisdiction dans Mastric demeureroit au Duc, hormis ce qu'on apelle la vieille Ville, qui comprend les quartiers & Eglises de Nôtre-Dame, en laquelle [dit Butkens] avoit été ci-devant le Siege Episcopal, & celle de Saint Pierre au Faubourg, laquelle étoit du patrimoine de Saint Lambert, & dont la jurisdiction apartient entierement à l'Evêque jusqu'à la riviere du Geer.

Butkens Troph. de Brabant *liv.* 4. *pag.* 347. Maintenant Mastric obéit à tous deux. La Meuse superieure jusqu'au pont apartient aux Liegeois. Foull. *lib.* 5. *c.* 6. *ad marg.*

De plus: que tous étrangers nés dans les deux susdites Paroisses apartiendroient au Duc en quelque lieu de la Ville qu'ils fussent, & que tous ceux qui seroient nés dans les terres de l'Evêque, lui apartiendroient en quelque endroit de la Ville qu'ils fussent domiciliés: on convint aussi que si une femme de la jurisdiction de l'Evêque vient à se marier avec un homme du Duc, la femme & les enfans seront sujets à l'Evêque; qu'il en sera de même d'une femme de la jurisdiction du Duc, qui épousera un homme de celle de l'Evêque; mais les maris demeureront sous la jurisdiction de celui à qui ils apartiennent de droit, &c.

Hocs. c. 22. Fisen *ibid.*

Ainsi fut terminé ce diférend au préjudice de l'Eglise de Liege, dont les anciens droits furent ébrechés considerablement: depuis ce tems-là, la Ville de Mastric est demeurée par indivis sous la jurisdiction de l'Evêque & du Duc de Brabant; ensuite l'Evêque fit fabriquer au Faubourg de Statt lez Hui, une monnoye mélangée avec le cuivre d'une valeur & alloix au-dessous de l'ancienne monnoye courante, le peuple en murmura, & quelques temperamens que l'on

Troubles à Liege.

pût proposer, ils ne servirent qu'à aigrir davantage les esprits contre lui, poussés à cela par quelques factieux, jaloux de l'autorité de la noblesse que l'Evêque favorisoit. An 1297.

L'Evêque qui ne pût le suporter, sortit de Liege & alla à Hui ; pendant son absence Henri le Pair, jadis Maitre de la Cité, se fit chef de parti, & persuada au peuple d'instituer un corps de mêtiers sous deux gouverneurs pour soûtenir les interêts des Artisans contre la puissance des Nobles, comme Henri de Dinant avoit établi les Maitres de la Cité.

Cette entreprise déplût fort à l'Evêque ; mais comme l'on connoissoit son foible ; non seulement on l'apaisa avec une somme d'argent ; mais on en obtint la confirmation de cette nouvelle societé, que quelques uns regardent comme l'origine des trente-deux Mêtiers, quoique d'autres la prenent de plus haut.

Il y eut aussi vers le même tems des querelles meurtriéres entre les nobles familles des Maillarts, des Désprès, des Neuvices & des Saint Servais ; mais la plus sanglante fut celle des Awans & des Waroux pour une fille.

Un jeune Gentilhomme de la famille de Waroux vouloit épouser une fille fort riche du territoire d'Awans nommée Adoule, fille à Simon Poret de Dommartin, le Voüé du lieu prétendit qu'elle étoit de condition * serve, on mit opposition au mariage, & arrêt sur les meubles ; malgré cela le jeune homme les transporta sur une autre jurisdiction.

Guerre des Waroux & des Awans.

* ou servile.

Guillaume Seigneur de Waroux, avoüoit que son parent, si le fait étoit veritable, ne pouvoit épouser la fille sans l'agrément du Voüé, il lui fut donc enjoint de faire preuve de la condition de la fille, & comme il tiroit l'affaire en longueur, on passa outre, sur tout lors qu'on aprit que le Voüé avoit destiné la même fille à son fils, ou à un autre Gentilhomme.

Quoiqu'il en soit, on prit les armes de part & d'autre ; le Seigneur d'Awans commença les actes d'hostilité par le Village de Slins, & la tour de Baudüin de Vans qu'il ruina, & courut le Plat-pays à la tête de sept à huit cens chevaux.

Jean de Chalons Regent du pays en qualité de Mambour dans l'absence de l'Evêque son frere, fit plusieurs al-

An 1297. lées & venuës pour tacher d'ajuster leurs diférends à l'amiable, il employa même la force, & fit marcher quelques troupes vers le Chateau de Hozemont qui tenoit pour le Seigneur d'Awans, & comme ce furent peines perduës, il rapella l'Evêque, qui revint à Liege, assembla son Chapitre, & sur les resolutions qu'on y prit; il envoya ordre aux Awantois de mettre bas les armes; ils ne voulurent pas obéïr, on alla donc ruiner la tour de Hozemont, & la maison d'un Chevalier, nommé Eustache Franchomme.

Peu après l'Evêque voyant qu'au mépris de ses défenses, les proches du Seigneur d'Awans, entre autres les Fallaix, Warfusée, Moumale, Hanneffe s'étoient rendus au Chateau du prémier avec quantité de Chevaliers; il le fit ataquer par ses gens, & malgré leur vigoureuse resistance, il les contraignit à implorer sa clemence. (1298.)

La composition portoit entre autres articles, que pour réparer le mépris qu'ils avoient fait des ordres & des défenses réïterées de leur Evêque, des Chevaliers au nombre de douze viendroient, depuis la porte de Sainte Walburge, se ranger sous la Couronne, qui est au milieu de la Neff de l'Eglise Cathedrale, à pieds nuds en chemises, & portant sur leurs têtes nuës les selles de leurs chevaux: ce qui fut executé le jour des Rameaux.

C'est ainsi que fut amorti le feu de la discorde de ces deux familles; mais il fut nourri sous la cendre, on l'attisoit insensiblement, en attendant le tems propre à le faire éclater, qui fut le jour de la Pentecôte de cette même année 1298. auquel les partis des deux familles s'étant trouvés au rendez vous près de Berlo pour y vuider leurs querelles les armes à la main; se choquerent rudement, les Awantois eurent le dessous, & le Seigneur d'Awans y laissa la vie; ce mal particulier fut bientôt suivi d'une affliction publique.

Troubles à Hui. Hoci. c. 24. *Melart* Hist. de Hui.

Les Echevins de la Ville de Hui, poussés par Jean de Monroi l'un de leurs collegues, avoient adjugé par voye de retrait à Jean Manbron, une maison, sans qu'il en eût representé le prix à Jean de Malle son beau-frere, qui l'avoit achetée: Jean de Malle piqué de ce procedé, fit rencontre de Monroi, & le maltraita.

L'Evêque qui étoit à Hui reçût ses plaintes; mais le

plaignant, ſans atendre le jugement, alla de nuit bien accompagné, inſulter la maiſon de Malle ; les Artiſans du voiſinage éveillés au bruit, prirent les armes, & donnerent la chaſſe à Monroi & à ſa troupe ; la populace qui étoit échauffée ſe mutina, murmurant contre l'avarice des Echevins, & un chacun ſe rendit ſous le drapeau comme en tems de guerre, enſuite ils allerent enfonçer & piller les maiſons du Mayeur, des Echevins, & des principaux de la Ville. An 1298.

L'Evêque fort embaraſſé, ſe vit contraint d'acheter la paix aux dépens des Echevins ; il leur ôta donc leurs offices, & les donna à d'autres, & cela ſous prétexte du pouvoir qu'il avoit reçû de l'Empereur Albert par lettres datées de l'année précedente, de deſtituer dans toutes les Villes les Echevins de leurs charges pour un crime de malverſation, après avoir été admonetés par trois fois.

Les Echevins ainſi dépoüillés, & craignant de plus facheuſes ſuites de la part du peuple, ſortirent précipitanment de Hui avec leurs familles, & ſe refugiérent à Liege ; ils y dépeignirent leur diſgrace avec les traits les plus favorables, & inſiſtérent fort ſur ce que l'Evêque les avoit condamnés, diſoient-ils, ſans les avoir entendus. Fouil. l. 5. c. 6. n. 12. & ſuiv.

Les Liegeois dejà aigris contre l'Evêque [& principalement depuis la conféderation faite au mois de Mai de la préſente année entre les Maitres de la Cité, les Echevins & les Jurés pour maintenir les privileges de la Cité, & priver du droit de Bourgeoiſie quiconque ſuggéreroit quelque choſe contre elle à l'Evêque] firent une nouvelle ligue avec les Echevins de Hui contre l'Evêque & le Peuple de Hui, & l'on ſe prépara à la guerre de part & d'autre. 1299. On voit les lettres dans le livre des paix.

Hugue voulant fortifier ſon parti, & augmenter ſes fonds, engagea la Ville de Thuin au Comte de Haynaut, celle de Hougarde au Duc de Brabant, Bavechines & autres places aux Princes ſes voiſins, & cela nonobſtant l'oppoſition du Chapitre, au moins de la plus grande partie, après quoi l'on commença la foible guerre, & on ſe mit à butiner à l'envi des deux côtés. Les Villes de Thuin, Hougarde & Bavechines engagées

Il y eut de frequentes courſes ſur les terres reſpectives, & même juſqu'au Faubourg de Liege & de Hui ; mais les évenemens n'en ſont pas aſſez conſiderables pour pouvoir trouver place ici.

An 1300. Le reste de cette année, & une partie de la suivante se passerent en des allarmes reciproques ; sur la fin de l'an 1300. les Hutois allerent ataquer le Chateau de Clermont, ils s'en rendirent Maitres, le pillerent & y mirent le feu.

Cette entreprise des Hutois assistés des gens de l'Evêque, fit soulever le Chapitre, la Cité, & le pays contre lui, en sorte que l'on se porta plaignant par devant le Saint Siége.

Archiv. Sancti Lamberti.

On y envoya les copies des lettres du mois d'Octobre de l'année derniere, par lesquelles l'Evêque avoit donné au Duc de Brabant le pouvoir de saisir les rentes & les biens des Chanoines de Liege qui ne lui étoient pas unis : on produisit les engagures des Villes & Terres apartenantes à l'Eglise de Liege, & on insista puissanment sur le changement des espéces fabriquées à son profit, & au détriment de ses sujets.

* Boniface VIII.

Le Saint * Pere examina ces plaintes contre l'Evêque qu'il ne voulut pas condamner sans l'avoir entendu, il envoya donc l'Abbé de Cluny sur les lieux, qui après avoir conferé avec l'Evêque, fit son raport, & ensuite Hugue fut apellé à Rome, il y alla, & il plaida sa cause de maniere que le Pape n'ayant pas trouvé matiére suffisante pour conclure à sa déposition, & d'ailleurs craignant de facheuses suites, s'il retournoit à Liege, il lui persuada de lui remettre l'Evêché entre ses mains, & en même tems il le nomma à celui de Besançon, qui étoit vaquant, parce [disoit le Saint Pere] qu'il y avoit dans son procedé plus d'imprudence que de malice, & que les difficultés & la confusion des tems avoient le plus contribué à sa disgrace,

Hugue passe à l'Evêché de Besançon. Chiflet *in vesont.* met sa mort à l'an 1316.

ADOLFE de WALDECK septante-troisiéme Evêque.

1301. BOniface ayant ainsi contenté Hugue de Chalons, donna l'Evêché de Liege à Adolfe de Waldeck, fils du Comte de Waldeck & d'Helene fille du Marquis de Brandebourg, il étoit Chanoine de Saint Lambert, sçavant Theologien, & habile dans les armes, il eut le bonheur de se trouver à Rome dans le tems de l'abdication de Hugue de Chalons, où il

avoitdonné de grandes preuves de son sçavoir, & de sa vertu. An 1301.

Adolfe vint à Liege, & fit son entrée solemnelle le vingt quatriéme de Juin de l'an 1301. Il étoit accompagné d'Othon III Comte de Waldeck son frere, du Comte de la Lippe son beau-frere, & suivi de quantité d'autres Seigneurs Allemands.

Sur la fin de cette année on lui proposa le voyage de Hui ; mais il s'en excusa sur ce que les difficultés survenuës entre les Liegeois & les Hutois du tems de son Prédecesseur n'étoient pas aplanies.

Au commencement de l'année suivante l'Evêque offrit sa mediation pour les mettre d'acord, elle fut acceptée ; il examina le diférend qui les avoit desuni, & sur la fin du mois de Juillet, il porta sentence, par laquelle les Hutois furent condamnés à payer six mille livres, à ne plus garder le Chateau pendant les interregnes, & à suivre l'Evêque à la guerre, quand même les autres Villes du Pays n'y seroient pas convoquées.

1302. Le nom de Bourguemaitre commence d'être usité à la place de celui de Maitre de la Cité. Bourguemaitres Henri Pollart Chevalier, Jean Dupont. Paix des Liegeois avec les Hutois.

Il déposa aussi les Echevins que Hugue son Prédécesseur avoit subrogés, & il rétablit les premiers dans leurs siéges ; il declara proscripts jusqu'à r'apel douze Jurés, qui avoient été les principaux moteurs de la sédition, enfin, il retint pour lui & pour ses Successeurs le pouvoir d'établir ou d'ôter les Echevins selon son bon plaisir, d'augmenter ou de diminuer leurs privileges.

Tels furent les articles de cette paix, à charge aux contravenans de payer six mille livres tournois.

On peut voir dans les Chartes de Saint Lambert deux lettres de l'Evêque Waldeck, de ce même tems, par lesquelles il confirme aux Hutois les privileges qu'ils avoient obtenu de l'Evêque Theoduin, en tant qu'ils ne sont pas contraires à ses ordonnances tout récemment émanées, il accorde aussi par les mêmes lettres, à tous Bourgeois de Hui, de pouvoir arrêter tous les malfaiteurs, & il défend aux particuliers d'être revêtus de deux offices publics en même tems.

Foull. *lib.* 6. *c.* 5. *n.* 19. *ad marg.*

A peine cette flâme fut-elle éteinte, qu'on en vit éclater une autre dans la province d'entre Sambre & Meuse, les Bourgeois de Fosse ayant eu quelque démélé avec les Chanoines, boucherent les avenuës de leur Eglise, ceux-ci dé-

Troubles à Fosse.

An 1302. logerent, & s'adresserent à l'Evêque, qui se rendit sur les lieux, où il prit connoissance du fait, & ensuite ordonna aux Bourgeois de déboucher les passages ; ceux-ci loin d'obéïr furent si ôsés que de prendre les armes, & d'aller insulter l'Evêque dans son logis ; & comme on voulut les écarter à coup de pierres, ils envoyérent des fléches, dont l'une perça la robe de l'Evêque, qui dit en l'ôtant, cette flêche n'aura pas été envoyée *gratis*.

Aussi-tôt l'Evêque sortit & fit venir un détachement de la garnison de Hui ; ceux de Fosse leur disputérent l'entrée; mais enfin ils furent forçés & pillés, & les soldats n'en sortirent qu'après avoir consumé les vivres.

Ces imprudens devenus sages à leurs dépens, implorerent la clemence de l'Evêque, qu'ils achétérent chérement. On leur ôta les profits d'un bois, & la plus grande partie de leurs libertés.

Troubles à Thuin

Peu aprés, l'Evêque voulut aller à Thuin ; le Comte de Haynaut venoit de s'en emparer, au nom de Guy son frere, & y avoit mis garnison ; non seulement les soldats empêcherent les Bourgeois de recevoir leur Evêque ; mais même ils les contraignirent de donner le Tocsin à son aproche; Adolfe en fut si irrité, qu'en se retirant il fit mettre le feu au Faubourg. Peu après le Comte qui ne pouvoit garder cette place, la remit entre les mains de l'Evêque.

Le Chateau de Mirewart démoli.

Dans le même tems on vint se plaindre à l'Evêque que la garnison de Mirewart vexoit les Villages d'allentour.

Henri I. Evêque de Liege avoit acquis la Souveraineté de Mirewart de Richilde Comtesse de Haynaut, comme nous avons dit en son lieu ; mais il en avoit long tems auparavant possedé le Chateau & les biens en dépendans, que les Successeurs de ce même Henri donnerent par après en fief à un Gentilhomme de la Maison de Hoffalise, & qui parvinrent à Jean Sire de Cons du chef de sa femme, qui les vendit à Guy Evêque de Liege au profit de Jean d'Avesne Comte de Haynaut son frere ; celui-ci irrité de ce qui lui étoit arrivé à Thuin, ne cessoit pas de molester par la garnison de Mirewart les Villages de Revogne, Nassogne & autres lieux voisins du Pays de Liege ; mais Adolfe de Waldeck, qui en qualité d'Evêque étoit Souverain de ce lieu, prit le Chateau & mit ses sujets à l'abry de ces courses.

Butk. *lib.* 4 *pag.* 363.

Aprés

Aprés cela l'Evêque retourna à Liege, & en extermina les Lombards & Usuriers, en vertu d'une Bulle de Boniface VIII. On les avoit jusqu'alors laissés en repos, sous la protection des Echevins, à qui ils fournissoient de grosses sommes; mais l'Evêque qui avoit l'ame noble & élevée au-dessus de tout interét, n'eut ni égard à la puissance des Echevins, ni à la multitude de leurs partisans, il sortit en plein jour de son Palais bien escorté, & alla enfonçer les maisons des Usuriers, qui furent pillées, & eux proscripts de la Ville. — An 1302. Hocs. c. 27. L'Evêque chasse les Usuriers.

L'Evêque tomba malade un peu aprés, & sentant diminuer ses forces, il mit ordre aux affaires de sa famille & de sa conscience; il pria les Chanoines de Saint Lambert de recueillir les ossemens de l'Evêque Jean d'Enghien, qui étoient dans un lieu peu convenable à sa dignité, pour les plaçer auprès des siens, ce qu'ils promirent de faire; aprés quoi il cessa de vivre le treiziéme de Decembre de l'an 1302. — Mort de l'Evêque Adolfe de Waldeck

Le bruit courut qu'il avoit été empoisonné par le moyen des Usuriers; quoiqu'il en soit, Adolfe de Waldeck étoit un Prélat digne d'une longue vie, d'une vertu exemplaire, & d'une probité reconnuë, qui administroit la justice sans faire acception des personnes.

A peine cet illustre Prélat eut-il les yeux fermés, qu'on vit rénaître de grands troubles à Liege. — Troubles à Liege Foull. lib. 5. c. 6. n. 22.

Nous avons dit à l'an 1288. qu'on avoit mis un Impôt sur la Bierre pour le terme de dix-huit ans; sur la fin de la quatorziéme, les Bourguemaitres & les Echevins firent connoître au Peuple que ce terme étoit trop court pour pouvoir amasser les deniers suffisans pour la fin qu'on s'étoit proposée, que la Cité avoit aussi contracté beaucoup de dettes pour se maintenir contre l'Evêque Hugue de Chalons, & qu'il étoit necessaire de rehausser la taxe.

De la parole, on en vint au fait, ils prorogérent le terme; rehausserent la taxe, ils y obligérent les Bourgeois, & tout cela de leur propre mouvement.

Le Chapitre se voyant ainsi méprisé, manda les Echevins & les Bourguemaitres, & aprés leur avoir fait sentir l'injustice de leur procedé, ils les exhorterent à revoquer leur ordonnance; ils n'en voulurent rien faire, parce qu'ils étoient apuyés par Arnold Comte de Loz, qui pendant — Fisen ad ann. 1302.

An 1302. que le siége étoit demeuré vaquant, avoit été choisi Mambour du Pays, & sur l'heure le Chapitre leur interdit l'entrée de leur Eglise, & il commanda aux armes les Gouverneurs & les Mêtiers.

Les Echevins & les Maitres qui étoient du corps de la Noblesse n'en furent pas émeus, ils firent porter à leurs enfans, proches, alliés & amis des Chaperons blancs, comme la marque du parti, ils couroient toute la Ville dans cet équipage, extorquant, non seulement l'Impôt de la Bierre, mais encore de toutes sortes de marchandises, & usant de violence, si on leur resistoit.

On les apelloit les Chaperonnés & enfans de France.

Là-dessus, Jean du Change Doyen de Saint Lambert, quoique du nombre de la Noblesse, manda les Gouverneurs des Mêtiers, & leur ordonna d'aller armés à leur travail, & de tenir des armes dans leurs ateliers contre les perturbateurs de la tranquilité publique.

Malgré cela les Chaperonnés entrerent un jour par pelotons dans la Boucherie, & comme l'un d'eux voulut porter la main sur l'argent d'une Bouchere, le mari qui s'en aperçut lui coupa le poing de son couteau.

Aussi-tôt voilà la troupe se ruer comme des furieux sur les Bouchers, ceux ci les reçûrent courageusement ; le choc fut rude, & il y eut de part & d'autre quantité de tués & de blessés. Frankart de Saint Servais patricien fort acredité survint, & à son aspect le tumulte cessa.

La Noblesse & les Echevins, qui bien que soutenus par le Comte de Loz Mambour du Pays, ne se sentoient pas assés forts pour tenir tête contre le Chapitre & le Peuple, s'adresserent au premier pour moyenner une paix.

Le Chapitre demanda avant toutes choses la restitution de tout ce qui avoit été pillé ; mais ils n'y voulurent pas entendre, & alors le Peuple se mutina, demandant avec clameurs qu'on lui rendît compte, non seulement des extorsions présentes, mais encore de tous les deniers levés depuis seize ans, & voulut que doresnavant l'on choisît du moins un des Bourguemaitres hors de leur nombre, ce qui fut executé à l'élection suivante.

1303. Bourguemaitres Frankart de Saint Servais Echevin. Gauthier le Follon.

Les Bourguemaitres convoquerent aussi-tôt après leur élection le Peuple à l'Eglise de Saint Barthélemi, & firent sommer la Noblesse & les Echevins de s'y rendre.

Il y fut dressé les articles suivans, à sçavoir, qu'il ne sera assis, ni levé aucun Impôt ou pécules sans le consentement du peuple, ni passées aucunes obligations à la charge de la Cité. An 1303.

Qu'on ne levera pas de milices, & qu'on ne fera de donatifs aux Princes au nom de la Ville.

Les Echevins à qui ces articles déplaisoient fort; s'étoient coulés insensiblement de l'assemblée; & comme on voulut le lendemain les obliger de les aprouver, ils demanderent terme, lequel étant expiré sans qu'ils eussent comparu, les Bourgeois s'assemblerent dans le Marché sous leurs drapeaux, ensuite ils allerent enfonçer leurs maisons, & les ayant menés à leur Siége, ils les contraignirent de se soumettre à leur volonté.

L'on voit dans quelques cachiers de paix, une constitution dressée vers ce même tems, & qui est jointe au traité de confédération faite par les Bourgeois. Il y est parlé des étrangers qu'on avoit exemptés d'un certain Impôt, dit Tournis, & qui se levoit sur les marchandises, tant pour l'entrée que pour la sortie de la Cité. Foull. *lib.* 5. *c.* 7. *n.* 1. *ad marg.* Quelques Villes se rachetent de la servitude d'Impôts.

Les Nurembergeois sont de ce nombre; cepourquoi ils s'obligerent d'envoyer annuellement au grand Mayeur de Liege un grand Espadon à deux tranchans, ce qu'ils continuent encore à présent, & c'est l'épée que l'on porte dans les Processions solemnelles derriere le même grand Mayeur; quantité de Bourgs & Villages ont fait de semblables contracts pour se racheter de certaines servitudes auxquelles ils étoient ébligés. *Ex Sched. apud cl. v. D. Baron. de* Crassier.

Entre autres le Bourg de Vervier [qui fut mis au rang des Villes l'an 1650.] se soumit aux conditions suivantes, que nous avons extraites d'un ancien Ceremoniel de l'Eglise de Saint Lambert, sçavoir que les Manans du lieu devroient venir, comme nous avons déjà dit ailleurs, le premier Mercredi d'après la Pentecôte au matin, dans l'Eglise Cathedrale en dansant, & aller au Chœur avec la Banniére & la Croix, à laquelle est attachée une Bourse, où doit être un certain nombre de deniers, dits Tournois qu'ils doivent aporter. La Danse des Vervitois.

An 1304.

THIBAUD de BAR septante-quatriéme Evêque.

Bourguemaitres Gillard del Cange Chevalier. Gerard de Chawrheyr.

Dans l'élection de cet Evêque il n'est fait mention que des Chanoines de Saint Lambert & nullement du Peuple

LE jour marqué pour donner un Successeur à Adolfe de Waldeck étant venu ; Arnold de Blankenheim Prêvôt, & les Comtes de Hornes Richard & Gerard freres, balançerent quelque tems l'élection ; mais enfin les suffrages se réünirent sur Guillaume d'Artois, personnage d'une rare probité, dont il donna des preuves bien convaincantes sur l'heure, en renonçant à l'honneur qu'on venoit de lui faire.

Thibaud de Bar est nommé Evêque.

Quoique l'on fit, on ne put vaincre sa modestie ; il falut donc penser à un autre ; le sort tomba sur Thibaud frere de Henri Comte de Bar, il étoit pour lors à Rome. Aussi tôt que les nouvelles y furent arrivées, le Pape Boniface un peu avant sa captivité & sa mort, confirma son élection.

Thibaud qui ne voulut pas sortir de Rome s'il n'avoit mis ordre aux dettes qu'il y avoit contractées, jugea à propos de faire prendre les devants à ses deux freres Jean Seigneur de Puysaie, & Pierre Seigneur de Pierrefort.

Jean qui étoit experimenté dans le mêtier de la guerre, fut créé Mambour du Pays ; la fortune lui fournit bientôt l'occasion de se signaler ; mais elle ne seconda pas son courage.

Mastric est siegé. *Butkens.* Troph. de Brabant *pag* 354.

Ces deux freres qui voyoient à regret la Ville de Malines au pouvoir du Duc de Brabant, cherchoient les occasions de lui donner quelque déplaisir, & ne pouvant rien sur cette Ville, ils resolurent de lui ôter celle de Mastric, qu'ils allerent assiéger du côté de Wick. Le Duc y envoya incontinent le Seigneur de Cuyck accompagné de son fils & de quelques autres Chevaliers de remarque.

Les Bourgeois encouragés par ce renfort, se défendirent vaillamment ; de Cuyck le fils fut tué d'un coup de fléche dans un assaut que donnérent les Liegeois, & où ils furent repoussés avec une perte considerable, ce qui ralentit leur ardeur ; d'ailleurs le Seigneur de Pierrefort qui menoit un renfort à son frere, tomba dans une embuscade, & fut fait prisonnier par le Seigneur de Riviere ; mais en revanche

un detachement de l'armée du Duc fut rencontré dans la Hesbaye, & mis en déroute par les Seigneurs d'Hardue-mont Freres. An 1304.

Jean Frere à l'Evêque voyant qu'il perdoit son tems, & ses gens devant Mastric, leva le piquet, & tira vers le Brabant, où il brula quelques Villages aux environs de Hannut; le Duc se mit à ses trousses, & alla camper entre Hologne, Moumale, & la Chaussée, à dessein de le combattre à son retour; mais Jean prit une autre route, & le Duc retourna chez lui, après avoir mis le feu à quelques Villages du pays de Liege. Le siége de Mastric est levé.

Thibaud ayant contenté ses creanciers sortit de Rome & fut reçu à Liege au commencement de Novembre aux acclamations du Peuple. Il étoit accompagné de Henri VI. Comte de Bar, Jean Seigneur de Puysaie, Renaud Evêque de Metz, Pierre Seigneur de Pierrefort ses Freres, de Henri Comte de Luxembourg, & de quantité d'autres Seigneurs. L'Evêque vient à Liege.

Il étoit Fils de Thibaud Comte de Bar, & de Jeanne de Tocy Dame de Saint Fargeau sa deuxiéme femme. Ce Thibaud étoit Fils de Henri Comte de Bar, & de Philipote de Dreux, Fille de Robert Comte de Dreux & de Braine, & d'Yolande de Coucy.

Dés qu'il fut en place, l'inspection de ses finances, fut son premier objet, & les ayant trouvées fort minces, il fit demander aux Hutois les six mille florins, auxquels Adolfe son Prédécesseur les avoit condamnés; & comme ils voulurent faire les rétifs, il fit occuper par ses Milices les avenuës de Liege à Hui, en sorte que rien n'y pouvoit entrer; les Hutois dans l'aprehension de plus facheuses suites trouverent bon de finançer la somme.

Cette querelle vuidée, il en survint bientôt une plus dangereuse à Liege; les Echevins & les principaux de la noblesse, qui n'avoient pû digérer l'affront qu'ils prétendoient avoir reçu de la part du Magistrat & du Peuple du vivant d'Adolfe, s'étoient retirés de la Ville, comme nous avons dit, & avoient nourri le feu de leur ressentiment sous la cendre, jusqu'à ce qu'étant rentrés avec le nouvel Evêque, ils lui dépeignirent le passé avec des traits si favorables pour eux, & si desavantageux à la memoire d'Adolfe; ils lui aporterent tant & de si éblouïssantes raisons pour l'attirer de Troubles à Liege.

An 1305. Bourguemaitres Henri de Saint Servais Chev. Echev. 1. Jean Dupont 2.

leur côté, à l'exclusion du Peuple, qu'il se laissa enfin persuader. Le Peuple qui en eut vent, & qui ne vouloit point subir le joug de la Noblesse, prit les armes; les Echevins n'en furent pas plutôt avertis, qu'ils sortirent de la Ville. L'Evêque voulut s'entremettre pour apaiser l'émotion, mais le Peuple étoit trop échauffé; il quita Liege en colere pour aller à Mastric, où il évoqua le Siége de l'Official; ensuite voulant faire un exemple de cette revolte populaire, il assembla quelques troupes pour amener les Echevins en sûreté à Voteme, & y faire proscrire par sentence les principaux auteurs du trouble; car ils ne peuvent juger hors de Liege, que dans ce lieu seulement, selon l'ordonnance de Henri de Gueldres.

Fisen *part.* 2. *lib.* 2. *pag.* 45.

Les Liegeois les prévinrent, & allerent investir Voteme, bien resolus d'en venir aux mains; l'Evêque y arriva le dix-septiéme Août de cette année 1305. & ayant vû cette armée qui étoit superieure à la sienne, & prête à combattre; il ne voulut rien hazarder, jugeant plus à propos de vuider le diférend par les loix que par les armes.

Il y eut trois jours après une conference à Seraing sur le rivage de la Meuse, où l'on fit la paix par une amnistie & un pardon general de part & d'autre.

1306. Bourguemaitres Jacques de Coïr Chev. Echev. Baudüin de Fise.

Les Juifs sont chassés de France.

Les Usuriers hors des Villes de Hui, Dinant & S. Tron.

Fis *part.* 2. *lib.* 2.

L'année 1306 fut memorable par l'expulsion des Juifs hors du Royaume de France; qui arriva le vingt-deuxiéme de Juillet, auquel jour ils furent bannis du Royaume, & leurs biens confisqués, & par celle des Usuriers hors des Villes de Hui, Dinant & Saint-Tron, où ils s'étoient refugiés après avoir été chassés de Liege par Adolfe de Waldeck; & comme ils firent quelque difficulté d'obéïr; l'Evêque les excommunia tous, & quinze jours après, ils se soumirent, & furent absous.

1307. Bourguemaitres Gilles del Cange Chev. Echev. Gauthier le Follan

Extinction de l'ordre des Templiers.

L'année d'après fut plus fameuse encore par l'extinction de l'ordre des Templiers sous l'autorité de Clement V. françois de naissance, & qui vint le premier s'établir à Avignon. Philippe Roi de France du consentement de ce Pontife les fit tous arrêter en un même jour douziéme d'Octobre de l'an 1307. par tout le Royaume, saisit leurs biens, & s'empara du Temple à Paris & de tous leurs trésors & papiers.

On les arréta tous à la fois, & on fit aussi-tôt leur pro-

cès, hormis à trois, dont le Pape s'étoit reservé le jugement. Peu après à l'instance du même Roi, les Chevaliers de cet ordre furent aussi arrétés par tous les autres Etats de la Chrétienneté, & fort mal traités, non pas pourtant, en plusieurs endroits jusqu'à la mort. An 1307. Mez. Abregé Chronol.

Dela est venuë la transmission des biens que les Templiers possedoient dans le Pays de Liege, aux Chevaliers de Saint Jean, dits de Malte, & entre autres ceux de Villers le Temple. Villers le Temple est donné aux Chevaliers de Malte.

Ce fut aussi vers ce même tems que la Ville de Malines rentra sous l'obéïssance de l'Evêque de Liege. Hugue de Chalons l'avoit transportée avec celle de Heyste au Duc de Brabant l'an 1300. La Ville de Malines est renduë à l'Evêque de Liege. *Butkens* Troph. de Brabant *liv.* 4. *pag.* 360.

Thibaud de Bar en prit connoissance, & reclama contre ce transport, comme ayant été fait sans l'intervention de l'autorité du Souverain Pontife, & sans l'aveu du Chapitre de Saint Lambert; il prétendit qu'il étoit nul, parce, disoit-il, que l'Evêque n'avoit pû lui donner l'administration, ou usufruit desdits biens & terres, que pour le tems de sa residence, lequel étoit expiré dés qu'il avoit accepté l'Evêché de Besançon.

Le Duc qui aimoit fort de retenir Malines excipa contre l'Evêque, disant que le transport lui fait par son Prédecesseur n'étoit pas une alienation formelle, mais une concession temporelle pour trois dégrés de successions, & que la proprieté & le domaine demeuroient absolument à l'Eglise de Liege; dont les biens avoient été augmentés plûtôt que diminués; il ajouta que le contract étoit tout à l'avantage de l'Eglise de Liege, & à sa charge, puis qu'il étoit tenu de rétablir les anciens droits & prééminences que la même Eglise avoit dans lesdites Villes, & qui par la negligence des Evêques avoient été usurpés par leurs Advoués; d'ailleurs, qu'il avoit fait des dépenses tres-considerables pour maintenir la Ville dans le devoir & le respect dû à l'Eglise de Liege, y ayant fait à ce dessein un séjour de plusieurs mois.

L'Evêque, qui vit bien que le Duc ne cherchoit qu'à l'amuser par ses raisons, le fit citer en Cour de Rome; il y envoya ses défenses; mais enfin il fut condamné de remettre les Villes de Malines & de Heyste au pouvoir de

An 1307. l'Evêque ; il ne le fit pourtant qu'après y avoir été obligé par une sentence comminatoire d'excommunication contre lui, & son Conseil. Thibaud envoya deux Chanoines de son Eglise qui reçurent le serment en son nom, & prirent possession des Villes & lieux de leurs dépendances.

Après cela, l'Evêque se vit obligé de porter ses armes entre la Sambre & la Meuse, à l'occasion d'une plainte lui faite par le Seigneur de Hebbes, de ce que Thibaud II. Duc de Loraine, qui possedoit les terres de Florines & de Pesches lui devoluës du chef d'Isabelle sa mere & fille unique de Hugue de Rumigni, avoit fait bâtir & fortifier à son voisinage le Chateau de Montvireul au grand préjudice du pays ; l'Evêque y marcha avec ses troupes, s'empara du Chateau, & le fit démolir.

L'Evéque prend & démolit le Chateau de Montvireul. Hocs. c. 31. Fisen *ad ann.* 1307. Hemric. N b Hocs. dit *Floaniensis*, & il est corrigé par le Pere *Foullon*. Fis. *ad ann.* 1307

Ensuite il fut convenu avec le Duc de Loraine que la Souveraineté de Montvireul & de la terre de Florines demeureroit à l'Eglise de Liege, & que le Duc joüiroit de seuls droits, que ceux de Rumigni avoient possedés, & tenus en fiefs de la même Eglise.

C'est sur ce pied que les Ducs de Loraine ont eu la terre de Florines pendant plus de deux siécles, jusqu'à ce qu'elle est parvenuë à la famille de Glimes de Jodoigne par alliance avec une fille de la maison de Vaudemont.

Les trente-deux Métiers.

Il y en a qui disent que pendant cette même année, l'Evêque, à l'instigation de quelques Chanoines de Saint Lambert, augmenta de dix le nombre des douze Colleges, ou Mêtiers, déja établis dans la Cité, & cela en vûë de mettre un frein à la trop grande puissance des Echevins & de la Noblesse, & d'attacher à ses interêts le Clergé & le Peuple, d'autres veulent que cela n'est arrivé qu'au commencement du siécle suivant, après la fameuse journée d'Othée.

1308. Bourguemaitres Fastre Baré de Voroux Chev. Jean Dupont.

Quelques-uns disent, que pendant cette même campagne l'Evêque reprit le Chateau de Rhode sur les Brabançons, qui l'avoient enlevé aux Limbourgeois.

L'Evêque prend le Chateau de Rhode Fis *part.* 2 *lib.* 2. *pag.* 45. Celui d'Agimont & il met le feu à Givet. Foull. *lib.* 5. *c.* 7. *n.* 9.

L'an d'après il se rendit maitre du Chateau d'Agimont, fit mettre le feu à la Tour, & ensuite à Givet, peut-être parce que les Habitans refusoient d'obéïr à leur Seigneur, ou que la garnison molestoit les lieux d'alentour.

Le premier jour de Mai de cette année 1308. l'Empereur Albert

Albert d'Autriche fut meurtri par Jean Prince de Boheme son neveu. Bientôt après Henri Comte de Luxembourg, beau-frere du Duc de Brabant fut élû en sa place à Francfort, dans une nombreuse assemblée des Princes de l'Empire, & ensuite couronné à Aix-la-Chapelle le neuviéme Janvier de l'an 1309.

An 1309. Bourguemaitres Henri de Saint Servais Chev. Echev. Jean de Velroux dit Mostard, homme Feodal.

De là il alla à Cologne, où il fut suivi de Philippote de Luxembourg sa tante & veuve de Jean Comte de Haynaut, qui se plaignoit de nôtre Evêque, comme injuste detenteur de la terre de Mirewart, qu'elle prétendoit avoir été achetée de l'argent de son mari. Thibaud qui se trouvoit sur les lieux, allegua pour ses défenses, que l'acquêt de la terre de Mirewart fait par Guy Elû de Liege, n'avoit pû être au profit du Comte de Haynaut son frere, mais bien de l'Eglise de Liege, puis que les deniers, qui avoient servi à l'achapt de cette terre, provenoient du trésor épiscopal, du consentement même du Chapitre; & par là il prétendoit qu'elle apartenoit en proprieté à son Eglise.

Querelle du Comte de Haynaut avec l'Evêque pour la terre de Mirewart. Burkens liv. 4. pag. 362.

L'Empereur qui étoit surchargé d'affaires, voyant que ce diférend n'étoit pas prêt d'être vuidé, conseilla aux parties de s'accorder à l'amiable; mais Guillaume Comte de Haynaut son neveu, loin d'y vouloir entendre, resolut d'employer la force des armes.

Il retourna donc en Haynant avec la Comtesse sa mere, & il y assembla une armée, avec laquelle il vint au mois d'Août investir la Ville de Thuin, les Bourgeois en donnerent avis à l'Evêque, & se mirent en état de se bien défendre.

Thuin assiegé.

Thibaud vint aussitôt à la tête de ses troupes camper à Preires, à dessein de faire lever le siége à quelque prix que ce fut; mais l'Archevêque de Reims, à l'instance des amis des parties contendantes, s'entremit, & elles consentirent de s'en remettre à des arbitres.

L'Evêque revint à Liege; l'affaire fut examinée à Nivelle, & les arbitres dirent que la terre de Mirewart demeureroit au Comte de Haynaut, à condition de la tenir en fief de l'Eglise de Liege, que l'on connoissoit en avoir la souveraineté, & que le Chateau de Mirewart, demoli par l'Evêque Adolfe de Waldeck, seroit reparé aux fraix de l'Evêque & du Chapitre.

Hocs. Foull. Burkens ibid. Jugement pour la terre de Mirewart.

An 1310.

Il ne faut pas s'étonner si ce jugement fut desavantageux aux Liegeois, puis que le Duc de Brabant étoit le chef des arbitres.

Bourguemaitres Jean de Sarlet Chev. Echev. Jean de Chesnée dit le Moine.

Les Hutois sont rétablis dans leurs privileges.

Foull. *l.* 5. *c.* 7. *n.* 12. *ad marg.*

Thibaud voulant reconnoitre les services que les Hutois lui avoient rendus dans cette expedition, les restitua dans la possession de leurs libertés & privileges.

Au mois d'Août; il ceda en faveur du Chapitre de Saint Lambert l'administration de la justice, que l'Evêque Jean de Flandre s'étoit reservée à Ama lors qu'il fit une échange de ce lieu contre Jupile, il retint neanmoins pour lui & ses successeurs le droit des armes à Ama, & il s'apropria aussi dans le même tems tous les droits sur la Ville de Visé.

Heyss. *Hist. de l'Empire.*

Comme depuis la mort de l'Empereur Fréderic II. qui arriva l'an 1250. ses Successeurs avoient negligé d'aller en Italie, les droits de l'Empire y étoient presque éteints, chaque Seigneur s'y étoit érigé en petit Roi, & jamais les deux partis des Guelphes & des Gibelins, qui n'avoient presque plus en veuë que leurs interêts particuliers, ne furent si acharnés l'un contre l'autre.

Le Pape Clement V. [qui pendant ces troubles s'étoit refugié à Avignon, & à qui l'Empereur Henri VII. devoit l'Empire en partie] pressoit ce Prince de passer en Italie pour dissiper ces partis; & les Gibelins qui étoient Imperialistes, le suplierent de vouloir hâter sa marche pour les soutenir contre leurs ennemis; en sorte que l'Empereur ne pouvant plus differer ce voyage, il y fit consentir les Etats de l'Empire, & peu après il prit la route d'Italie avec une puissante armée

1311.

Bourguemaitres Jean de Saint Martin. Chev Echev. Jean Dupont 4

L'Evêque va en Italie avec l'Emper.

Les Ducs Leopold d'Autriche, & Rodolphe de Baviere, Baudüin Archévêque de Treves; Thibaud nôtre Evêque & quantité d'autres Princes de l'Empire l'accompagnerent avec leurs troupes; il s'en alla droit à Milan, où il prit la couronne de fer, après cette ceremonie les troupes s'avancerent vers Genes, où l'Imperatrice mourut, de même que plusieurs Seigneurs, & entre autres Jean d'Agimont frere au Comte de Loz, de là il repassa la Lombardie, & fut assieger la Ville de Brixe ou Bresse, qu'il prit; Guy frere au Comte de Namur fut tué comme il entamoit une des portes de la Ville à coups de hâche: après quoi l'armée prit la route de Rome.

L'Eglise de Nôtre-Dame à Hui.

Fis. *part.* 2 *lib.* 2. *pag.* 47.

On jetta à Hui le quinziéme du mois de Mars de la

présente année 1311. les fondemens de la grande Eglise dediée en l'honneur de la Sainte Vierge, telle qu'elle se voit aujourd'hui, An 1311.

D'un autre côté la guerre des Nobles de Hesbaye qu'on avoit cru éteinte, se raluma; Henri de Hermalle & Guillaume de Geneffe de la Maison d'Awans & Chatelain de Wareme, se rencontrerent dans la Ville de Saint-Tron sur la fin du mois d'Août, celui-là tenoit pour les Waroux, & celui-ci pour les Awans; ils eurent quelques paroles; mais l'autorité publique ayant intervenu, ils n'entreprirent rien pour le coup. Il advint peu après que Henri sortant de la même Ville avec peu de suite, tomba près de Milen dans une embuscade, que Guillaume lui avoit dressée, accompagné d'une grosse troupe; il y eut quelques blessés de part & d'autre; Henri fut percé de plusieurs coups & abatu de son cheval, Guillaume le laissa pour mort, & vint à Liege se mettre sous la protection de la Cité. Querelle des Waroux & Awans.

Arnold de Pesche qui gouvernoit le Pays dans l'absence de l'Evêque en qualité de Mambour inclinoit pour les Waroux, mais il negligea d'agir contre les infracteurs de la treve commandée; ainsi les deux partis entreprirent de défendre leur cause les armes à la main; Henri qui étoit gueri de ses blessures, & ne respiroit que la vengeance, mit tout en œuvre pour fortifier son parti; & détacher les maisons de Haneffe & de Warfusée du parti des Awans, en faveur de celle de Waroux; nous verrons bientôt les suites funestes de ces mouvemens.

Il y en a qui disent que la même année, il se fit un traité de confédération entre Jean III. Duc de Brabant, & les Magistrats des bonnes Villes du Pays de Liege, dont on raporte même les articles; mais quelle aparence, puis que Jean II. vivoit encore, à moins que nous ne disions que ce ne fut qu'un projet, eu égard que le même auteur ajoute, qu'il ne fut pas mis en exécution, à cause de la maladie de Jean II. qui mourut le vingt-neuviéme d'Octobre de l'an 1312. Fisen *ibid. pag.* 48.

L'Empereur poursuivit son voyage, & étant arrivé à Rome, les deux partis en vinrent frequenment aux mains; mais le plus rude choc se donna au mois de Mai, où nôtre Evêque qui étoit homme de cœur & entendu dans le mê- 1312. Bourguemaitres Nicolas Barchon Ecuyer 1. Buchard le Follon 2.

An 1312. tier de la guerre se signala par dessus tous. Les Ursins qui étoient du parti des Guelphes, tenoient le Chateau Saint Ange, & tout ce qui est du même côté du Tybre, & ils avoient fait abatre les ponts, excepté celui qui est près de ce Chateau ; l'Empereur qui vouloit se faire couronner dans l'Eglise de Saint Pierre, fit attaquer le pont, mais il fut repoussé, & nôtre Evêque fut fait prisonnier percé de plusieurs coups, dont il mourut trois jours après.

Mort de l'Evêque Thibaud.

Jean frere à Robert Roi de Sicile qui commandoit les Guelphes dans ce combat contre l'Empereur, ordonna des obséques magnifiques à l'Evêque en consideration de sa bravoure, & fit porter son corps dans la Chapelle Papale. L'Empereur s'étant fait couronner dans l'Eglise de Saint Pierre aux Liens, s'en alla vers Florence.

Aussitôt que la nouvelle de la mort de l'Evêque Thibaud fut confirmée à Liege, les Doyen & Chapitre designerent le jour pour élire un Mambour de la Province.

La Noblesse & les Echevins qui avoient encore sur le cœur la confédération du Chapitre avec le Peuple, s'opposerent à cette élection, prétendant que le Chapitre n'avoit pas droit de choisir le Mambour, à qui dans l'absence, ou après la mort de l'Evêque il apartient de gouverner le Pays avec autorité.

Les Chanoines alleguoient pour leurs défenses, qu'étant en possession d'élire un Evêque & Prince, on ne pouvoit raisonnablement leur contester un droit subordonné à celui-là, à sçavoir d'élire un Vicaire pour administrer le temporel en cas d'absence ou de mort de l'Evêque, & à bon compte ils nommerent Mambour Arnold de Blankenheim leur Grand Prêvôt.

Il arriva peu après que quelques Seigneurs du parti des Waroux violerent la treve, & insulterent ceux d'Awans, le Mambour traita cette infraction de crime capital, & alla attaquer le Chateau de Hologne sur la Geere, qu'il prit, & fit trancher la tête à trois Gentilshommes.

Fisen pag. 49.

Si cet exemple de severité aigrit & revolta les Warousiens; les Echevins qui étoient unis avec la Noblesse, furent ravis d'avoir lieu de mortifier le Chapitre & le Peuple, & animerent si puissanment ces Seigneurs, qu'ils les porterent à declarer aux Chanoines de Saint Lambert assemblés en Cha-

pitre, qu'ils ne reconnoissoient pas le Mambour, qu'ils avoient élû contre tout droit & raison; ensuite ils se liguerent avec le Comte de Loz qui prétendoit que la charge de Mambour lui apartenoit à raison de son Comté; le Chapitre de son côté convoqua les Bourguemaitres & le Peuple, & renouvella avec eux la susdite conféderation contre la Noblesse & les Echevins. An 1312.

Peu après les Nobles s'étant assemblés au nombre d'environ cinq cens, vinrent la nuit mettre le feu aux loges de la boucherie; la populace qui étoit accouruë pour l'éteindre fut maltraitée; aussitôt le Mambour & l'Abbé de Prumes son frere suivis d'autres Chanoines, se rendirent à l'Eglise de Saint Lambert, & assistés d'une partie de la bourgeoisie, ils marcherent vers les Nobles; le choc fut rude, Walthére Brunshorne Chanoine de Saint Lambert fut tué des prémiers; on sonna la cloche militaire, & en même tems les Bourgeois qui n'avoient combattu que separement, s'unirent avec le Chapitre; le Grand Prêvôt y perdit la vie; mais les Nobles furent poussés vivement, & à la fin accablés par la multitude, ils reculerent en bon ordre & en combatant jusqu'auprès de l'Eglise de Saint Hubert, où plusieurs se cacherent dans les maisons voisines; le Peuple entra ensuite dans celles où l'on soupçonnoit que quelquesüns des Nobles s'étoient refugiés, & ceux qu'on y trouva furent encore la victime de sa fureur: il y en eut plus de cent cinquante qui se cacherent dans la maison d'une Dame apellée Marie de Foux, située presque à l'opposite de l'Eglise susdite, elle n'atendit pas que ces furieux se presentassent chez elle, elle les prévint, ouvrit sa porte, les congratula sur l'avantage qu'ils avoient sur les Nobles, leur offrit des rafraichissemens, & sçût si bien les amuser qu'ils n'entrerent pas chez elle, & par ce moyen elle sauva ses refugiés.

Combat des Nobles contre le Chapitre & le Peuple.

Le Comte de Loz accourut avec des troupes au secours des Nobles; mais il arriva trop tard, & ayant apris en chemin leur deroute, il retourna sur ses pas; au reste la plus part gagnerent l'Eglise Collegiale de Saint Martin en Mont, où ils se défendirent vaillamment.

Comme le bruit de cette émotion avoit déjà passé dans la Banlieuë; il vint de Voteme & des environs une fourmilliére d'hommes armés, qui étant entrés par la porte de

An 1312. Sainte Marguerite, allerent investir ladite Eglise, où les Nobles & les Echevins s'étoient barricadés, & d'où ils faisoient des sorties meurtrieres ; mais enfin les Bourgeois avec le secours des Paysans ayant fait un prodigieux amas de pailles & de fascines y mirent le feu, & plus de deux cens Nobles furent consumés par les flâmes.

Choc entre les Warousiens & les Awantois.

A peine un mois s'étoit écoulé depuis cette sanglante journée, qu'il s'éleva de nouveaux troubles entre les Maisons d'Awans & de Waroux. Henri de Hermalle étant gueri de ses blessures, contretoute attente, avoit detaçé ceux de Warfusée & de Hanneffe ses alliés du parti d'Awans, & ayant atiré à lui la nombreuse Maison des Decerf & de Berlo, il se mit en campagne & vint attaquer la Ville de Wareme.

Guillaume de Geneffe avoit avec lui tout son parenté de Hesbaye & de Brabant, il se défendit vaillanment ; mais étant inferieur en nombre, la Ville fut emportée, & il eut bien de la peine à se sauver dans le Chateau, que les ennemis ne purent prendre, il y eut plusieurs quarantaines ordonnées pour ceux qui avoient été tués dans cette melée, & l'on fut long-tems sans plus rien entreprendre de part ni d'autre.

Paix de Saint Martin.

Après cela la Noblesse & le Peuple de Liege s'accorderent par la paix, dite de Saint Martin, laquelle fut moyennée par quatre Deputés de part & d'autre, & se conclut en Fevrier de l'an 1313.

1313. Bourguemaitres Gerard ou Amand de Voreme Ecuyer. Jean Hannoseal.

Elle portoit, outre l'amnistie generale, que les Nobles qu'on avoit proscripts, en cas de vie, pourroient revenir dans la Ville, & rentrer dans la possession de leurs biens, & même avoir part au Gouvernement de la Cité, en se faisant inscrire dans l'un des Colleges des Mêtiers ; que l'on donneroit quelque satisfaction aux proches parens du Prêvôt Blankenheim, & du Chanoine Brunshorne selon que le Clergé, le Comte de Loz & le Peuple trouveroient raisonable.

ADOLFE de la MARCK septante-cinquiéme Evêque.

ADolfe de la Marck Fils d'Everard Comte de ce nom & d'Hermingarde de Limbourg, Prêvôt de l'Eglise

de Worms, qui étoit venu d'Orleans à Nevers pour y achever ses études, ayant apris la mort de Thibaud de Bar, se fit des amis, & par leur moyen il demanda au Roi de France Philippe le Bel, & en obtint des lettres si favorables auprès du Pape Clement V. que le Saint Pere le gratifia de l'Evêché de Liege le quatriéme Avril de l'an 1313. An 1313. Hocs. c. 2.

L'on ne sçait pas pour quelle raison le Chapitre de Saint Lambert fut privé pour le coup de son droit d'élection, duquel il avoit encore joui, lors que Thibaud de Bar fut choisi; mais ne seroit ce pas que celui-ci étant mort en Cour de Rome, les Papes prétendoient dez lors, qu'en ce cas les Benefices leur étoient reservés pour en disposer selon leur bon plaisir, comme ils font encore à present. *

Quoi qu'il en soit, Adolfe alla à Rome, où il prit les ordres, & fut sacré Evêque par Berenger Cardinal & Evêque de Tuscule, dans la semaine de la Pentecôte; ensuite sur les avis qu'il eut que les finances de la Ville & pays de Liege étoient épuisées par les dépenses faites dans les précedens troubles, on lui suggera de demander au Saint Pere le pouvoir d'engager la Ville de Malines au Duc de Brabant pour la somme de quinze mille florins; il obtint sa demande avant de sortir de Rome, à condition qu'il retireroit le gage dans le terme de cinq ans parmi remboursant une pareille somme. Adolfe est sacré Evêque. La Ville de Malines est engagée au Duc de Brabant.

Après qu'Adolfe se fut assûré de ces deniers, il envoya ordre à ses affidés de faire provision de quantité de machines de guerre pour pouvoir executer les desseins qu'il avoit medités.

Ensuite il partit de Rome sur la fin d'Octobre, & le lendemain de Noel il fit son entrée à Liege suivi d'un superbe cortege, & selon l'usage il alla à l'Eglise de Saint Lambert & officia dans la Chapelle des Saints Cosme & Damien.

Les Fêtes s'étant passées avec beaucoup de magnificence & d'allegresse, il dit d'une voix élevée [en se tournant vers le Comte de Haynaut, de Faucoumont, & quantité d'autres Seigneurs de marque qui y avoient assisté] qu'il les prioit de lui prêter la main pour retablir la justice sur un bon pied; ce qui ne fut pas pris de bonne part du côté du Peuple.

An 1313. Peu après il alla visiter les cendres encore fumantes de l'Eglise de Saint Martin en Mont, & des Maisons contiguës ; il avoit bonne envie d'en faire un chatiment exemplaire ; mais comme ce crime étoit devenu celui de presque toute la Ville, il se vit obligé de faire en faveur de tout le corps une grace qu'il n'eut peut-être pas faite aux particuliers ; il ordonna donc seulement de rébâtir ladite Eglise aux fraix du public, ce qui fut executé, quoi qu'on ne trouve pas que cette clause soit specifiée, selon le Pere Foullon, dans les lettres de la paix de l'Evêque Adolfe, qui commençent par ces mots, *Remission & pardon* ; mais le Clergé voulant soulager le Peuple ne laissa pas d'y contribuer, & l'on établit sur les biens Ecclesiastiques une taxe de cent livres tournois, qui se paya pendant dix ans.

Foull. *lib.* 5. *c.* 8. *n.* 4. *ad marg.*

Le même Auteur dit aussi que le Chapitre de Saint Lambert, aida à faciliter le pardon du Peuple, parce que durant l'interregne il s'étoit uni avec les Maitres de la Cité pour reprimer la domination des Nobles ; mais ce qui y contribua le plus, fut que le Peuple avoit refusé d'entrer dans une conspiration que quelques Seigneurs du pays lui avoient proposée contre l'Evêque ; & qui étoit sur le point d'éclater.

En effet ceux d'entre les Nobles qui avoient violé la treve, aprehendant le genie imperieux de l'Evêque, venoient de faire une ligue avec le Comte de Loz, & les Villes de Hui & de Dinant pour prévenir ou rompre ses desseins ; mais la paix faite avec le Peuple de Liege, & les aprêts que faisoit Adolfe en homme entendu dans le mêtier de la guerre, rallentirent leur ardeur, & il se fit une treve par l'entremise du Comte de Haynaut jusqu'au vingt-troisiéme de l'année suivante.

Treve. Hocs. *c.* 5.

Comme en ce tems-là, il n'étoit pas au pouvoir de l'Evêque d'empêcher les guerres qui se faisoient entre les Seigneurs du Pays pour des querelles particulieres, il s'étoit introduit une coutume d'ordonner une treve de quarante jours à la mort de l'un ou de l'autre de ces Seigneurs, ou de leurs alliés, & il se faisoit autant de quarantaines qu'il y avoit de Seigneurs morts : pendant ces quarantaines les deux partis se voyoient & vivoient ensemble comme s'ils eussent été de la meilleure intelligence ; mais sitôt qu'elles étoient finies, ils se faisoient une cruelle guerre ; & c'étoit une de ces

treves

treves qu'on avoit rompuë, & de quoi l'Evêque se plaignoit. An 1314.

Le terme de la treve étant donc expiré, l'on se mit en campagne de part & d'autre ; l'Evêque entra avec son armée dans la Hesbaye pour y soumettre les Confédérés ; mais le Comte de Loz étant venu à leur secours avec de bonnes troupes, il n'osa pas les insulter ; entretems le Chapitre de Saint Lambert se porta mediateur, & le diférend fut remis au jugement des arbitres, qui s'assemblerent à Saint-Tron, où après plusieurs contestations, les Warousiens qui avoient rompu la treve, furent condamnés à une peine pecuniaire, au moyen de quoi l'Evêque les reçut en grace.

Les Hutois irrités de n'avoir pas été compris dans cette paix, se plaignirent que les Seigneurs avec qui ils s'étoient ligués, les avoient abandonnés, & allerent faire le dégat dans la Condroz, où ils brulerent les Villages d'Ouffet, Warzée & autres.

L'Evêque y marcha promptement ; accompagné du Comte de Faucoumont, des principaux du parti d'Awans, & de quelques-uns de celui de Waroux ; d'autre côté Jean de Bailleule Seigneur de Moriamé & Voüé de Fosse, étoit venu au secours des Hutois avec une nombreuse suite de Gentils hommes d'entre la Sambre & la Meuse ; & du Haynaut.

Adolfe en étant informé mena son armée à Moriamé pour s'emparer du Chateau & ravager les terres de ce Seigneur ; celui-ci rebroussa sur ses pas avec sa Cavalerie, celle des Hutois & des autres Confédéres ; les armées étoient campées près du Village de Hassinelle à vûë l'une de l'autre, & l'on ne doutoit pas qu'on n'en vînt aux mains le lendemain que les Dinantois arriverent & se joignirent aux Hutois, à qui il vint encore d'autres secours de Haynaut.

Adolfe allarmé de les voir en état de balancer la victoire, resolut de les attaquer pendant la nuit ; les Confédérés en eurent le vent, & prirent les précautions necessaires pour se bien défendre ; l'Evêque vint les attaquer avant le jour ; mais il les trouva, contre toute atente, hors de leur camp & rangés en ordre de bataille ; tellement que n'ayant pû les rompre, il fit ataquer le camp par un detachement de ses troupes, qui y entra, & enleva tous les chevaux que les Confédérés y avoient laissés, dans la pensée que l'Infanterie

Combat de l'Evêque avec les Confédérés.

An 1314. leur seroit plus utile, & que pendant la nuit ils pouroient combatre à pied avec plus d'avantage ; à la pointe du jour les Confédérés voulurent se retirer vers leur camp : mais comme il ne leur étoit resté que fort peu de Cavalerie, Adolfe ne cessa de les harçeler avec la sienne, & il les fatigua tellement, qu'ils écouterent les propositions qui leur furent faites par les Abbés de Lobbes & d'Alne qui étoient venus au camp à dessein de moyenner quelque accord, & en effet on convint d'une treve de quatre mois, pendant laquelle les Dinantois se soumirent, & après eux les Hutois, & l'on fit la paix dite de Hassinelle, le Mardi suivant la Fête de l'Assomption de la Vierge ; elle commence par ces mots.

Paix de Hassinelle M.s. de Vandeberg.

Nous Adolfe par la grace de Dieu Evêque de Liege, & nous Johan Bailleule Sire de Moriamé & Advoüé de Fosse, Chevalier, les Maitres, Echevins, les Jurés & Communeautés des villes de Hui, Dinant, Fosse, &c. Cette paix a été renduë publique.

Nous avons dit au tems de L'Evêque Waldeck vers l'an 1202. qu'il avoit condamné la Ville de Hui à six mille livres d'amende, & qu'ensuite il ajouta la peine de six autres mille, en cas qu'ils manquassent d'observer certains points de sa sentence ; aprés sa mort Thibaud de Bar leva l'amende, & Adolfe de la Marck leur demanda les six autres mille livres pour la peine qu'ils venoient d'encourir dans cette derniere guerre, où ils avoient pris les armes contre lui.

Les Hutois sont interdits.

Les Hutois ne voulurent pas finançer, & l'Evêque les mit en interdit depuis le premier jour de Septembre jusqu'à la-mi-decembre, que l'Empereur Henri ayant été empoisonné, l'Empire se vit impliqué dans un Schisme tres-perilleux.

Schisme dans l'Empire. Foull. lib. 5. c. 8

Une Partie des Electeurs donnerent leurs suffrages à Louis de Baviere Comte Palatin, & l'autre à Frederic, dit le Bel, Duc d'Autriche.

Empereurs, Loüis de Baviere & Frederic d'Autriche.

Adolfe de la Marck qui tenoit ouvertement le parti de Frederic assembla beaucoup de Noblesses pour assister à son sacre à Aix-la-Chapelle ; mais le parti de Louis de Baviere s'étant trouvé le plus fort, & Fréderic n'ayant rien voulu hazarder, Louis fut couronné dans la même Ville par les Archevêques de Mayence & de Treves, & Fréderic à Bonn

par l'Archévêque de Cologne en presence de nôtre Evêque & de quantité d'autres Princes. An 1315.

Ce contretems embarassa beaucoup Adolfe qui n'avoit pas encore obtenu l'investiture de la Principauté par Frederic, & n'avoit pas lieu d'esperer d'obtenir ses Regaux de Louis de Baviere; mais on lui suggera, que d'ancienneté lors que les Empereurs étoient au-delà de la riviere du Mein, les Evêques de deça pouvoient la recevoir des Echevins de Francfort; resolu donc de prendre ce parti, il en gagna bientôt deux de ce corps, ensuite il se rendit *incognito* sur les lieux, & après avoir eu ce qu'il desiroit, il revint à Liege. Les deux Echevins craignant l'indignation de Louis de Baviere, se retirerent à Liege, où Adolfe leur donna de quoi vivre.

Bourguemaitres Fastré Baré de Woroux Seigneur de Beaufraipont Chev. Echev. Collard de Herstalle.

Privileges des Echevins de Francfort Hocf *cap.* 4.

Peu après l'on renoüa les conferences de la paix avec les Hutois; mais l'Evêque qui n'en fut pas content, prorogea l'interdit; alors les Hutois dans l'apprehension de plus facheuses suites trouverent bon de racheter leur paix & leurs anciens privileges parmi la somme de douze à treize mille livres tournois, & neanmoins ce ne fut qu'une paix platrée.

Paix des Hutois.

L'Evêque avoit reçû les Warousiens en grace, comme nous avons dit, & il avoit donné la charge de Marechal de sa Cour au Seigneur de Hermalle. Les Awantois en furent picqués, & ils se mirent à courir par bandes, & à molester le Plat-pays. La Loi nommée Caroline étoit alors en vigueur, elle portoit entre autres points, qu'un homicide qui nioit par serment fait sur les saints Evangiles, d'avoir eu part au fait directement ou indirectement, devoit être crû sur sa parole, s'il n'étoit pris dans le flagrant; après quoi il étoit absous quelques preuves qu'il y eut d'ailleurs de son crime, ce qui donnoit aux Nobles & aux riches la licence de tout entreprendre impunément à l'exclusion des petits qui n'avoient ni richesses ni apui.

La Loi Caroline.

On attribuoit communément cette Loi à Charlemagne Auteur des prémieres Loix du Pays; mais cela ne se peut prouver; & il y a bien plus d'aparence que c'étoit un abus introduit pendant les guerres civiles.

Les Awantois & les Warousiens qui fouloient le Pays tour à tour étoient dans le cas: de là les murmures & les clameurs du Peuple qui demandoit tumultueusement que la justice fût administrée indiferenment; & sans acception

An 1315. des personnes. La loi fut abolie dans une assemblée des Etats du Pays, & L'Evêque ravi d'avoir cette occasion à la main pour se concilier le Peuple, & se faire respecter par la Noblesse, enjoignit à Albert Seigneur de Pesche & Mambour du Pays de veiller ensorte qu'il n'entendît plus des plaintes sur ce sujet.

L'Evêque attaque les Awantois.

Celui-ci qui étoit indisposé negligea de tenir la main à cette affaire; ce qui donna lieu aux deux partis, & principalement aux Awantois de continuer leurs vexations, l'Evêque qui vouloit faire observer la nouvelle loi, fit agir contre les coupables, dont le serment ne fut plus reçû, & ceux qu'on convainquis par temoins, furent punis rigoureusement; l'Evêque ayant même fait ruiner ou bruler les maisons de quelques-uns.

Eustache Franckome Chevalier, qui fut prisonnier étoit accusé d'avoir arrêté la Comtesse de Warfusée en campagne, de lui avoir enlevé ses chevaux, sa toilete, & ses bijoux, & nonobstant qu'il alleguât pour ses defenses, qu'il l'avoit fait par le droit de la guerre, & que dans le combat donné à Wareme, il avoit été dépoüillé par le Comte de Warfusée, il fut mis entre les mains du Seigneur de Hermalle, qui lui fit trancher la tête sur un échaffaut; ce que le peuple trouva fort mauvais.

Foull. *lib.* 5 *c.* 8. *n* 16.

Les Awantois voulant vanger la mort de ce Chevalier de leur parti, prirent les armes, & se mirent aux champs; le Mambour qui venoit d'être ôté de sa charge, fut soupçonné d'être d'intelligence avec le Comte de Loz & les Awantois, & même de solliciter les Liegeois & les Hutois de s'unir avec eux.

Au même tems l'Evêque reçut des plaintes de la Dame de Pesche contre son mari; elle disoit qu'il l'avoit chassée, à raison qu'elle étoit d'une famille alliée à celle de Waroux & qu'il lui refusoit son entretien, Adolfe en parla au mari, qui s'excusa sur ce qu'il étoit en procès contre elle pardevant l'Official, & qu'il vouloit attendre la sentence du Juge, cette reponse n'agréa point à l'Evêque, qui donna ordre de mettre en arrêt les biens du mari.

Le Seigneur de Hermalle ennemi juré des Awantois fut chargé de mettre cét ordre en execution, il alla donc arracher les fers de quelques moulins apartenans à ce Seigneur,

pour les rendre inutiles : les Awantois s'en plaignirent comme d'une violence contraire aux loix : l'Evêque craignant un soulevement sortit de Liege, & prit le chemin de Hui, où étant arrivé, il essaya de les detourner de la ligue qu'on leur proposoit de faire avec le Comte de Loz & les Liegeois; mais n'ayant pû réüssir, il les quita pour aller à Dinant. An 1315.

Les Liegeois ensemble avec les Hutois voulant profiter de son éloignement proscrivirent indiférenment, & declarerent aubains, tous ceux qui n'entreroient pas dans leur confédération : ou qui étoient du parti des Warousiens. Troubles à Liege

Ensuite ils allerent ataquer le Chateau de Hermalle, qui fut pris & ruiné ; de là ils furent au Chateau de Moha, d'où ayant été repoussés, ils mirent le feu à l'Eglise de ce lieu, & à celle du Monastére du Val Nôtre-Dame. Le Chateau de Hermalle est ruiné. Les Eglises de Moha & du Val Nôtre-Dame brulées.

Ils nommerent dans le même tems Chef & Mambour du Pays, Louis Comte de Chiny Fils ainé du Comte de Loz, lui adjugerent les revenus & les terres de la Mense Episcopale, & coururent le Plat-pays à main armée, portant par tout l'allarme & la terreur, aprétiant les têtes des Nobles Chevaliers, Ecuyers & autres partisans de l'Evêque selon leurs qualités. Foull. n. 24. Les têtes des Nobles à 100. livr. tournois, des Ecuyers à 50. des Domestiques à 10.

Adolfe qui ne se sentoit pas assez fort pour s'opposer à ce premier feu, mit de bonnes garnisons dans les Chateaux de Moha, Boüillon, Franchimont & Logne, ensuite il évoqua à Dinant la Cour de son Official & les autres Cours subalternes.

Les Chanoines de Saint Lambert qui n'étoient pas bien unis, se disperserent ; il en demeura une partie à Liege, quelques-uns suivirent l'Evêque, & les autres allerent à Namur.

Sur la fin d'Octobre Adolfe prit la route de Louvain & alla loger au Monastére de Vlierbeck, où le Duc de Brabant l'étant venu trouver ; ils firent ensemble une ligue contre quiconque les ataqueroit, hormis les Rois de France & d'Angleterre & le Comte de Flandre, le Duc prêta aussi à l'Evêque une somme considerable d'argent, pour laquelle celui-ci lui obligea la part qu'il avoit dans la Ville de Mastric, ses Fauxbourgs & ses apartenances, avec tous les profits & les émolumens. *Butkens* Troph. de Brabant *pag.* 386. *vet. edit.*

Un de nos Auteurs, qui étoit present, ajoute, que le Duc de Brabant fit hommage à l'Evêque pour un fief qu'il Hoc. c. 6. Le Duc de Brabant fait hommage à l'Evêque.

An 1316. tenoit de lui, sans exprimer le nom de ce fief ; on soupçonne que c'étoit le Comté de Brugeron, ou peut-être la terre de Bornhem & de Hacquedeur : de là Adolfe tira vers Lieuwe avec ses gens, pour être à portée de harceler ses sujets rebelles par ses courses, & de rendre feux pour feux aux incendiaires.

Bourguemaitres Nicolas Barchon Ecuyer 2. Buchard le Follon 2.

Ce fleau fut accompagné d'une si grande disette de grains, que le muid de Seigle se vendoit dix florins d'or, & l'année d'après il ne se vendit qu'un florin. Enfin tant l'Evêque que ses sujets fatigués des malheurs de cette guerre, se virent contraints d'en venir à une paix précipitée, laquelle se fit dans le Village de Fexhe le dix-huitiéme Juin de l'an 1316.

Paix de Fexhe.

Cette paix porte que les Franchises & les anciens usages des Villes & du Pays de Liege soyent maintenus, & que chacun soit traité selon les loix & par jugement des Echevins & d'Hommes. * Les Echevins de la Cour Souveraine, ou des Cours inferieures, sont sans contredit les Juges ordinaires du Pays ; mais le mot d'Hommes a donné sujet à une longue dispute ; les uns prétendant qu'il se doit raporter aux hommes de Fief, qui étoient apellés les hommes de l'Evêque & qui étoient alors ses assesseurs dans les causes qui apartenoient au Tribunal de paix, & à celui qu'on apelloit l'Anneau du Palais, & les autres soutenant qu'il se doit entendre des Bourguemaitres & des Jurés qui ont eû une Jurisdiction ordinaire dans la Ville & la Banlieue dans les causes personelles ; mais qui peut-être ne l'avoient pas encore alors, & qui au reste n'en ont jamais eû dans le reste du Pays, dont neanmoins ce traité parle aussi bien que de la Ville.

On parle ensuite dans ce traité du droit qu'a l'Evêque d'abatre & de faire mettre le feu aux maisons des homicides pour donner plus d'horreur de ce crime ; & l'on y ordonne que si les Officiers traitent quelqu'un autrement qu'il n'est reglé par les loix, ils devront être punis, & que si l'Evêque ou en son absence son Lieutenant, en étant dûëment requis par la partie lezée, étoit en défaut de le faire, la même partie pourra s'en plaindre au Chapitre de l'Eglise Cathedrale, qui requerra l'Evêque de faire justice au déplaignant, & qui pour ce défaut aura droit d'interdire aux Cours &

Justices du Pays d'exerçer leurs charges & offices jusqu'à ce que l'Evêque ait fait reparer le tort dont on se sera plaint. An 1316.

Enfin il y est ordonné que si les loix & coutumes du Pays ont besoin à l'avenir d'être changées ou moderées, cela se devra faire par le sens du Pays; c'est-à-dire du consentement des Etats.

Telle est la paix de Fexhe, qui dans la suite est devenuë une matiere presque inépuisable de querelles & de débats pour son obscurité, & l'étenduë des matieres qu'elle comprenoit sous des expressions vagues & confuses; qui demandoient de grands éclaircissemens.

1317. Bourguemaitres Jean Alexandre de Fechier Chev. Jean Ratemine, dit de Trecht. Hocs. c. 8.

L'année suivante on y donna quelque explication sur l'un des points, & les Etats du Pays s'étant assemblés au même lieu de Fexhe; il y fut dit que les homicides seroient bannis, & que l'Evêque seul auroit le pouvoir de mettre le feu à toutes leurs maisons; que leurs biens ne seroient pas confisqués; mais qu'ils ne pourroient revenir au pays, ni obtenir de l'Evêque remission de leur crime, s'ils n'avoient donné satisfaction aux plus proches parens de l'occis.

Fondation du Monastere dit Jardinet. *Butkens* Trop. de Brabant.

L'on raporte à cette même année la fondation du Monastére dit Jardinet, faite par Eduin, Seigneur du même lieu, en faveur des Religieuses de l'Ordre de Citeaux, qui furent par après remplacées par des Religieux du même Ordre.

Lettres dites du Commun profit. Fouil. *l.* 5. *c.* 8. *n.* 18. *ad marg.*

On publia aussi à Liege au nom de l'Evêque, du Chapitre, & de la Cité des Lettres, qui furent apellées *du commun profit*, par lesquelles on regloit utilement plusieurs points concernants le commerce & les choses venales.

1318. Bourguemaitres Fastré Baré de Voroux 2. Collard de Herstal 2. Guerre. Hocs. c. 8.

A peine commençions-nous de gouter un peu de repos, que les étrangers vinrent le troubler, en insultant nos frontiéres; le Comte de Faucoumont continuoit de molester les habitans & les environs de Mastric; l'Evêque qui ne le put souffrir; apella le Duc de Brabant, ils allerent ensemble courir les terres du Comte, se rendirent maitres de la forte Tour de Banreu, & la raserent. La Ville de Sittert ouvrit ses portes au Duc, qui se mit aux trousses du Comte, qu'il reduisit, & retint quelque tems en ôtage dans la Ville de Louvain.

De là l'Evêque entra dans la Province de Luxembourg qui apartenoit à Jean Roi de Boheme Comte du même nom; il y fit le dégat pendant quelques jours, aparan- *Butkens*.

An 1319. ment parce que le Gouverneur avoit assisté de troupes le Comte de Faucoumont. Peu après le Duc unit la Ville de Sittert au Duché de Limbourg.

Foull. *l.* 5. *c.* 8. *n.* 19. *ad marg.* Il y a des lettres d'Adolfe de la Marck qui font mention des progrès de son expedition dans les Pays de Luxembourg & de Famene.

Bourguemaitres Jean de Sarlet dit de Lardier 2. Jean Hannoseal Echev 2. L'an 1319. Gilles Corbesier Bourgeois de Liege donna sa maison pour commencer l'Hôpital de Saint Julien outre Meuse ; il en fut donné avis aux deux Cardinaux Chanoines de Liege, dont nous avons parlé, & qui étoient à Avignon, eux donc & quelques Evêques adresserent des lettres au Magistrat de Liege pour l'exhorter à travailler à son accroissement, ces lettres étoient datées du mois de Novembre de cette année 1319.

Foull. *ibid.*

Hocs. *c* 9. Sur la fin de la même année Jean Comte de Namur, Fils de Gui de Dampierre Comte de Flandre & d'Isabeau de Luxembourg sa deuxiéme femme, ayant envoyé un renfort de soldats à Bovignes, pour empêcher les Dinantois de plus l'insulter, comme les Bovignois s'étoient plaints ; il advint que ceux ci voulant tirer avantage de ce secours, dresserent une embuscade, dans laquelle ils atirerent les Dinantois, dont il y eut de tués & de faits prisonniers.

Troubles entre les Dinantois & les Bovignois.

Aussi tôt les Dinantois envoyerent une deputation au Magistrat de Liege pour demander du secours contre leurs ennemis ; le Peuple prit tellement feu à la cause, que l'Evêque ne pût se défendre de prendre les armes.

1320. Bourguemaitres Gerard Nadon de Voteme 2. Gilles Pollard dit de Neuvice. On leva donc du monde, & au mois d'Avril de l'an 1320. le Comté de Namur fut comme inondé par les gens de guerre, qui y mirent tout à fer & à flâme ; l'on fit neanmoins presque aussi-tôt une treve pour deux ans, par l'entremise peut-être du Duc de Brabant.

La Tour du Mont Orgueil. Hocs. *c.* 9. Après cela les Dinantois firent bâtir à l'opposite de Bovignes une tour, à laquelle on donna le nom de Mont-Orgueil, & de laquelle ils pouvoient fort incommoder les Bovignois avec des pierriers ; ceux-ci qui ne voulurent pas souffrir ce frein, rompirent la treve, & ataquerent la tour l'an 1321. sous pretexte qu'elle étoit bâtie sur un fond étranger.

Foull. *l.* 5. *c.* 8. *n.* 21.

1321. Bourguemaitres Henri de Rahier L'Evêque en étant averti alla, assisté du Comte de Mons, faire le siége de Bovignes, qu'il leva après quarante & un jours d'ata-

jours d'ataque, le Comte de Namur, qui croyoit que le pays de Hesbaye étoit ouvert, y penetra avec quelques troupes; mais il fut trompé, car il y trouva Jacques de Lens & Amele de Bovignistier, que l'Evêque y avoit laissés avec quelque Cavalerie & Infanterie, & qui tomberent si à propos sur ses gens, qu'ils furent pour la plus-part tués ou faits prisonniers; le choc se donna à Burdine, & plus de trois cens fuyards demeurerent dans les marais de Bierwart.

An 1321. Sgr de Foreitein. Collard de Limbourg dit Samson. Siege de Bovignes. *Hocs.* ne dit rien de l'issuë de ce siege. Les manuscrits de *Jean d'Outre-Meuse* & de *Vandeberg*, disent que le siege fut levé par la trahison du Comte de Mons qui avoit touché une somme d'argent du Comte de Namur. Foull. *ibid. n.* 22.

Après cette expedition le Comte de Namur fut poussé si vivement, qu'il fut contraint de demander la paix, il promit de payer les fraix de cette guerre; & de donner satisfaction aux Dinantois; mais l'Evêque ne laissa pas de l'excommunier jusqu'à ce qu'il eut accompli ses promesses.

La Ville de Ciney est insultée.

Le Comte en parut si irrité, qu'il resolut de reprendre les armes; il atira à lui Jean Roi de Boheme, & alla ataquer la Ville de Ciney; les Bourgeois se défendirent vaillanment, & les Condrosiens qui vinrent à leurs secours embarassérent beaucoup le Comte; qui fut abatu de son cheval, & peu ne s'en falut qu'on ne se saisit de sa personne; en sorte qu'il fut contraint d'abandonner son entreprise; après quoi ceux de Ciney voulant se mettre à l'abri de semblables insultes à l'avenir, obtinrent d'Adolfe de la Marck la permission de pouvoir ceindre leur Ville de murailles, & d'y faire des fossés, à condition neanmoins de ne jamais refuser garnison de la part de l'Evêque.

1322. Bourguemaitres Raes de Warfusée. Gilles de Lion. Guerre.

Cette année 1322. tout le pays fut en armes; les Dinantois s'emparerent du Chateau de Poissevache, les Hutois mirent le feu à Waseige, d'où ils emporterent les cloches, qu'ils placerent à Saint Mengeold.

Les saisons d'Eté & d'Automne se coulerent en pilleries & brigandages; le Comte de Namur fatigué de ses pertes, inclina à la paix, qui fut concluë le treiziéme de Novembre à des conditions à peu près au gré des deux parties.

13.23 Bourguemaitres Fastré Baré de Voroux 3. Collard de Herstal 3

Cette paix tint le pays en tranquilité pendant toute l'année 1323.

1324. Bourguemaitres Othon de Lille Ec. Jean Hannoseal 3.

Sur la fin de l'année suivante; on repandit dans la Ville des discours injurieux à la personne de l'Evêque, & cela d'autant plus librement que Jean de Landris son premier Conseiller d'Etat s'étoit retiré de la Cour; ce que le Peuple at-

An 1324. tribua au mauvais état des affaires de l'Evêque ; il étoit oberé, & le public jugeoit de là, qu'il y avoit tout lieu de craindre que le poids de l'interêt n'emportât l'équilibre de la justice ; mais le peuple en vouloit particulierement à ses Officiers & Ministres qui bouleversoient tout, & n'administroient la justice que selon leurs vûës.

Foull. *lib.* 5. *c.* 8. *n.* 26.

L'Evêque donc voulant arrêter le cours de ces bruits seditieux, consentit qu'on fit choix de gens d'un merite & d'une capacité distinguée au nombre de Vingt, à qui l'on confieroit le soin des affaires de la Republique ; & pour cela il dénomma de sa part Jean de Colonster, Jean Lardier, Guillaume Châtelain de Wareme, & Pierre de Horion Chevalier.

Voyez la paix des Vingt.

Ils dresserent en peu de tems quelques articles utiles au bien commun, & des ordonnances touchant les incendiaires, les homicides, les Ravisseurs, les Gouverneurs des places fortes du pays, & des trente-deux Mêtiers, contre les Officiers qui ne rendroient pas justice, ou excederoient les loix, & contre ceux qui acheteroient des charges, & qui en seroient pourvûs par argent ; on y ajouta même la forme du serment que les Echevins devroient prêter à l'avenir, & qui porte qu'ils n'ont pas donné la valeur de quatre oboles.

Hocsem dit, qu'on y établit un Tribunal de six hommes, pardevant lequel l'Evêque seroit obligé de repondre aux plaintes de ceux qui croiroient en avoir été maltraités ; mais cét article ne se trouve pas dans les copies qu'on a de ce concordat.

Fis. *part.* 2 *lib* 3. *pag.* 66.

Le Reglement étant achevé, on en fit la lecture dans l'assemblée des Etats ; la plus grande partie l'aprouva ; mais l'Evêque ne voulut pas entendre aux clauses, qui sembloient déroger à l'autorité principale, laquelle ne souffre pas que le Prince reçoive la loi de ses sujets.

Troubles à Liege Hocs. *c.* 11. & 12.

Quelques Chanoines de Saint Lambert s'étant peu après laissés surprendre par certaines aparences du bien public, quiterent le parti de l'Evêque ; le Peuple s'en prévalut, & suspendit de son autorité le Souverain Officier de l'Evêque de l'exercice de sa charge, & il disposa des amendes qui apartenoient à l'Evêque pour les délits.

Comme la licence alloit en augmentant sans aucune apa-

rence de la pouvoir reprimer ; l'Evêque sortit de Liege le dixiéme de Decembre, prenant le chemin de Hui ; ses prémiers soins, aussitôt après son arrivée, furent de se concilier le peuple, pour cela il confirma leurs anciennes libertés, & de surcroit il renouvella un droit de peage, dont les Gentils hommes Ecuyers de la terre de Moha vouloient s'exempter depuis plusieurs années, prétendant joüir du droit des Chevaliers, & que ce peage ne concernoit que les Paysans ; il consistoit à payer quelques gerbes par chariots, lors qu'ils envoyoient leurs grains en cette Ville.

An 1324.

L'Evêque confirme les privileges des Hutois.

Au commencement de l'an 1325. l'Evêque évoqua à Hui les Cours de l'Official & des Archidiacres, il y fit aussi fabriquer une nouvelle espece de monnoie, dite volant.

1325. Bourguemaitres Jean de Surlet dit Lardier 3. Jean du Soleil. Foull. n. 29.

Le vingt-cinquiéme de Fevrier, on trouva sur le pavé de l'Eglise de Saint Lambert une sentence, par laquelle l'Evêque mettoit toute la Ville en interdit ; elle commençoit ainsi: „Adolfe par la grace de Dieu Evêque de Liege, &c. Desirant „reprimer les détestables desseins des méchans qui ne craig„nent pas d'insulter aux oints du Seigneur, d'usurper les „droits, & s'emparer des biens des Eglises, d'atenter à leurs „libertés, &c. Et voulant maintenir leurs dignités & privile„ges contre ces entreprises sacrileges, l'autorité des sacrés Ca„nons, qui nous ordonnent d'employer la severité Eccle„siastique contre ceux que la crainte des jugemens de Dieu „ne retient pas dans les bornes de leurs devoirs, & dans les „termes de l'obéïssance dont ils sont tenus envers leurs su„perieurs ; afin que par les coups redoublés du glaive spiri„tuel, ils y rentrent incessanment par la voye de resipiscence „& de reconciliation, &c. A la vûë de cette sentence on fit cesser le service divin dans les Eglises.

Liege est mise en interdit. Hocs. *ibid.*

Pendant le Careme les Bourguemaitres & le Peuple picqués du procedé de l'Evêque, s'adresserent aux Chanoines de Saint Lambert, demandant qu'ils voulussent souscrire au Reglement dressé par les vingt hommes, & l'autoriser en apliquant le grand séel du Chapitre, & ils le vouloient si constanment, qu'ils les obligerent de se declarer là dessus en leur présence ; quelques-uns se laisserent induire ; mais la plus grande partie s'en défendit ; * Hocsem voyant qu'on usoit de violence pour extorquer les suffrages, trouva le moyen de se couler du Chapitre ; il sortit de Liege, où il

* Nôtre Historien Chan. de Saint Lambert.

An. 1325. ne revint que cinq ans après.

Ensuite l'Evêque convoqua à Hui les Chanoines de l'Eglise Cathedrale, ils y allerent pour la plusrpart, & il fut fait défense à ceux qui resterent à Liege, de se servir du grand séel du Chapitre.

Cependant le feu de la discorde s'augmentoit dans la Ville, & les Bourguemaitres, loin de travailler à l'éteindre, donnoient presque tous leurs soins à porter les Prêtres à franchir l'interdit, sous prétexte qu'ils en avoient apellé au Pape.

Choc entre les Awantois & les Warousiens.

D'ailleurs les Awantois & les Warousiens, qui avoient assigné près de Dommartin le champ de bataille, s'y rendirent au jour marqué, nonobstant la treve de quarante jours que l'Evêque leur avoit fait signifier par ses herauts d'armes; ils en vinrent aux mains, le choc fut des plus animés; environ cinquante Warousiens y furent tués, du nombre desquels on comptoit Henri de Hermalle, Jean de Landris, Lambert de Harduemont, Jean dit Pollain de Waroux, & autres Chevaliers du premier ordre; les Awantois ne perdirent que quatorze des leurs; selon quelques manuscrits Raes de Warfusée qui étoit centenaire y assista, & demeura sur le lieu du combat avec ses deux fils.

Hocs. c. 12.

Les Awantois se soumettent à l'Evêque.

Les Awantois enflés de cét avantage voulurent ensuite profiter de la division qui étoit entre l'Evêque & le Peuple, jugeant qu'il leur seroit plus avantageux de préferer l'amitié du premier à la protection de l'autre; ils firent donc sonder l'esprit d'Adolfe, & l'ayant trouvé dans une disposition favorable, ils allerent de leur plein gré lui faire soumission, & ils furent reçus en grace.

1326.
Bourguemaitres Fastré Baré de Voroux 4. Collard de Limuborg 2.

L'Abbé de Saint Nicaise vient à Liege. Ce qu'il y fait.

Jean XXII qui tenoit le siége de Rome, ayant ouis les plaintes au nom de l'Evêque, & les défenses de la part de la Cité, exhorta les parties de s'en remettre au jugement de l'Abbé de Saint Nicaise à Reims qu'il leur envoyoit pour les mettre d'acord; il alla à Hui s'aboucher avec l'Evêque, de là il vint à Liege, & proposa les griefs de l'Evêque qui consistoient dans les points suivans.

Adolfe se plaignoit en premier lieu que la Cité s'étoit attribuée la prison de Sainte Walburge, qui lui apartenoit.

Hocs. c. 13.

2. Qu'elle accordoit indiféremment le droit de Bourgeoisie aux Forains de la Hesbaye, en sorte que s'ils venoient à

commettre quelque délit, ils declinoient la correction de l'Evêque, comme s'ils fussent Bourgeois natifs. An 1326.

3. Qu'on avoit usurpé les places publiques dites Werixhas ou Aisemens au préjudice de l'Evêque.

4. Que les Bourguemaitres & le peuple s'érigeant en Legislateurs, faisoient des ordonnances de leur propre mouvement, & levoient les amendes de ceux qui y avoient contrevenu.

Ensuite il fut choisi de part & d'autre des arbitres pour examiner avec l'Abbé ces diférends & encore d'autres, & porter leur sentence; ils s'acquiterent de cette commission, & il se fit par leur entremise le cinquiéme Juin de cette année 1326. un Concordat, qui fut apellé la paix de Vihogne, parce qu'on l'avoit commençée dans le Village de ce nom: neanmoins un * auteur contemporain & qui étoit Chanoine de l'Eglise Cathedrale, dit qu'elle n'eut son effet que deux ans aprés. *

Paix de Vihogne

* Lewold de Northoff.

Hocsem Chanoine de la même Eglise, avouë dans son Histoire qu'elle ne fut pas acceptée d'abord, & que l'Abbé de Saint Nicaise partit sans la séeller.

Cette paix contient, qu'on fera des statuts pour corriger les excès des Bourgeois, que ces statuts seront confirmés par l'Evêque, & dureront quinze ans, après lesquels il sera libre de les renouveller si on le juge à propos.

Que l'Evêque choisira entre les Jurés & Gouverneurs vieux & nouveaux, moitié des Nobles & moitié des Bourgeois, hormis les Echevins de Liege, vingt-quatre personnes pour connoitre de ces excès, & juger des amendes selon ces statuts. Que l'Evêque accordera à la Cité de Liege le tiers de ces amendes; & que neanmoins si la partie offensée aimoit mieux avoir recours aux Echevins qu'à ces nouveaux Juges, cela lui seroit libre.

On y regla encore que ceux qui viendroient à acquerir le droit de Bourgeoisie, seroient obligés de demeurer dans la franchise l'espace d'un demi an & davantage annuellement avec leurs femmes & enfans, qu'un chacun pourroit impugner leur admission quarante jours après qu'elle auroit été publiée, que cette admission ne les garantiroit pas de la poursuite des Officiers pour des crimes commis auparavant.

An 1326. De plus il y fut declaré que personne ne pourroit avoir de prison dans la Ville, que l'Evêque & ses Justices, & que les Bourguemaitres auroient seulement le pouvoir de faire aprehender les criminels pendant que le siége seroit vacant, pour les garder jusqu'à l'arrivée de l'Evêque successeur.

Enfin pour ce qui concerne les places publiques & les fonds que personne n'occupe, l'on convint de choisir des arbitres de part & d'autre pour decider à qui ils devoient apartenir, & que s'ils ne pouvoient tomber de même sentiment, l'Abbé de Saint Nicaise seroit le surarbitre.

1327. Bourguemaitres Guillaume de Jehain Chatelain de Vareme Pierre Andricas le Scoleier. Debordement de Hoyoux. Troubles à Liege.

Le dixiéme de Juin de l'an 1327. la riviere de Hoyoux déborda subitement à Hui avec tant de violence, que les Moulins qui étoient à l'opposite de la maison de l'Evêque, & une tour avec plusieurs bâtimens du côté de la Meuse furent abatus & renversés.

Vers le même tems les querelles civiles, qui n'avoient été qu'assoupies, se reveillerent par les intrigues de Pierre Andricas devoué à la maison d'Awans, & Bourguemaitre Regent.

Ce Magistrat qui étoit puissamment accredité auprès du Peuple, entreprit de finir une guerre privée avec les forces de la Republique, & cela sous couleur du bien commun, fondement assez ordinaire des seditions & des revoltes.

Hocs *cap.* 13.

Il se mit donc à la tête des Liegeois & Tongrois, & alla faire le dégat sur les terres de Walthere de Moumale Marechal de l'Evêque, qui étoit du parti de Waroux, d'Arnold de Saint Jean Baillif de Moha, du Seigneur de Villers, &c. Le premier se vengea de ses pertes en mettant le feu à un Village près de Tongres ; mais bientôt après il fut pris par les Tongrois, qui le menerent à Liege, & ils tuerent le fils du Seigneur de Villers, comme ayant assisté à l'incendie.

Rien n'arrêtoit les factieux, parce qu'ils étoient soutenus de quelques Chanoines de la Cathedrale, qui nonobstant leur petit nombre [ils ne faisoient pas une quatriéme partie du Chapitre] disposoient de tous les revenus de l'Eglise, changeoient les offices publics, & distribuoient les prebendes & les dignités selon leur bon plaisir.

Hocs. raporte les lettres.

L'Evêque & les Chanoines qui l'accompagnoient, en porterent leurs plaintes au Saint Pere, & écrivirent à Char-

les le Bel Roi de France, afin qu'il voulût les proteger auprès du Pape. An 1327.

Sa Sainteté écrivit en des termes tres forts aux Chanoines qui étoient demeurés à Liege, de s'abstenir au futur de se dire College ou Chapitre, d'annuller tout ce qu'ils avoient fait en ce nom, de lui envoyer leurs défenses & raisons, & en cas de non soumission de leur part, il les menaça de les retrancher du corps des Fidéles.

Ces lettres ayant été lûës publiquement, le Peuple en parut si irrité, que peu de jours après, l'on dressa un Libelle rempli de quantité de griefs contre l'Evêque, qui fut séellé de cent scéaux: Jean de Lardier Echevin fut chargé de le porter au Souverain Pontife, il eut pour associés André Fornius Avocat & Clerc de la Cité, Collin ou Collard de Samson jadis Bourguemaitre, & Guillaume Tomassin.

L'Evêque & les siens qui n'ignoroient pas ce qui se passoit à Liege, en informerent le Saint Pere par l'entremise de Bertrand de Chateauneuf, Doyen de l'Eglise de Liege, & Cardinal du Sacré College; mais ces précautions furent inutiles, parce que les Deputés de la Ville, qui pour éviter toute surprise de la part de leurs ennemis, avoient pris le chemin de Flandre par des routes peu connuës, furent arrêtés près de Saint Quentin en Vermandois par Raes de Chantemierle, Conon de Lonçin & Goswin de Gothoncour parens au Seigneur de Moumale, qui les avoient observés, & qui les ramenerent prisonniers, Jean de Lardier fut envoyé dans les prisons de Haynaut, & l'on conduisit les autres dans la Westphalie.

Les nouvelles en étant venuës à Liege, le Peuple alla se ruer de furie sur tout le parenté de Moumale, sans avoir aucun égard pour ceux mêmes qui étoient du parti de la Cité, & il y en eut quelques-uns d'emprisonnés.

Ensuite ils s'adresserent au Souverain Pontife Jean XXII. se plaignant amérement de l'outrage que la Cité venoit de ressentir en la personne de ses Deputés; mais l'Evêque & ses Chanoines avoient prévenu Sa Sainteté, & allegué, que les Envoyés de Liege, avoient été arrêtés en France & hors de la jurisdiction de l'Evêque, au lieu que les Liegeois detenoient injustement en prison un * Seigneur du Pays, dont il étoit allié.

* Le Seigneur de Moumale.

An 1327. Cependant l'Evêque qui souhaitoit la paix, ferma, pour le repos commun, les yeux sur tous les excès populairs, & attendit tranquilement d'aprendre les intentions du Pape.

Le Comte de Faucoumont obtient sa liberté. D'un autre côté le Comte de Faucoumont qui s'ennuyoit de sa longue detention, eut recours à nôtre Evêque, à Guillaume Comte de Haynaut, & à Renaud Comte de Gueldres, qui obtinrent sa liberté du Duc de Brabant moyennant certaines conditions, dont il ne fit que rire sitôt qu'il fut retourné chez lui; le Duc en fut si offensé qu'il alla au commencement du mois d'Août, assieger ce Seigneur dans Faucoumont, où il avoit eu tout le loisir de se bien fortifier, la place étoit bien munie de toutes choses, & elle fut bien défenduë; mais enfin le Comte se rendit à la discretion du Duc, qui fit démolir les portes & les murailles de la Ville.

Le Duc de Brabant l'assiege dans son Chateau. *Butkens* à l'an 1327.

1328. Bourguemaitres Gerard Nadon 3. Jean Hannoseal 4.

Après les Pâques de l'année 1328. les Liegeois renvoyerent au Magistrat & Conseil de Hui les lettres de confédération faites avec les bonnes Villes, à raison, dirent les Envoyés, qu'ils n'avoient pas observé ponctuellement le contenu desdites lettres; demeurant atachés à l'Evêque à leur préjudice, & permetant à ceux qui s'étoient saisis de leurs Deputés, de se promener impunément dans leur Ville. Il leur fut repondu, qu'ils étoient venus sans leur aveu, ni consentement; mais les Envoyés dechirerent les lettres en pleine assemblée, & les declarerent, en se retirant, ennemis des Liegeois.

Guerre des Liegeois avec les Hutois.

En effet, ils allerent le vingt-quatriéme de Mai, ensemble avec ceux de Tongre & de Saint-Tron, ataquer le Chateau de Gilles Decerf près de Fize les Marets; ils le prirent & le ruinerent; delà ils furent se présenter au Fauxbourg de Statte lez Hui; les Hutois se mirent en défense, & occuperent les hauteurs voisines, le Seigneur de Chantemierle qui alloit reconnoitre, fut rencontré par un detachement des Liegeois composé d'Infanterie & de Cavalerie, & durant le choc il fut emporté par son cheval au milieu des ennemis & perçé de plusieurs coups.

Hocsem témoin oculaire.

Les Liegeois alloient ataquer quelques Fortins qui étoient sur ces hauteurs, lors que l'Evêque parut à la tête de ses gens, & jugeant qu'il lui seroit plus avantageux de combatre à pied, il descendit de cheval au pied de la montagne,

Combat.

tagne, le long du rivage de Meuse, il rangea son monde en ordre de bataille, & ayant son frere Conrard auprès de sa personne, il commença le choc, qui fut rude & opiniâtre ; mais enfin la multitude fut contrainte de ceder à la valeur, les Liegeois furent défaits, & dissipés avec perte de leurs principaux Chefs, il y eut quelques cens de morts & quantité de prisonniers. *An 1318.* *L'Evêque défait les Liegeois.*

L'Evêque étant de retour à Hui, donna aussitôt part de cét avantage au Pape & au Roi de France. Quelques jours après les vaincus reprirent courage, & vinrent reconnoitre le camp de l'Evêque ; mais ayant trouvé ses troupes prétes à les bien recevoir, ils se débanderent.

N. B. Les Canons qui défendoient aux Evêques d'aller à la guerre n'étoient pas alors en vigueur. & les Papes ne le desaprouvoient pas, quand ils y alloient pour la defense des droits de leurs Eglises. Foull.

Conrard de la Marck qui s'étoit mis aux trousses de ceux de Saint-Tron, les joignit à trois lieuës de Hui, & les ayant attaqués, il les poussa l'épée dans les reins, après un choc de quelques heures, jusqu'au Chateau de Wareme.

Les Liegeois confus du mauvais succès de leur entreprise, & mortifiés de voir leurs finances épuisées, s'aviserent de les retablir par un Impôt sur les vivres, qui avoit été aboli par les Etats de la Province, & sans avoir égard à la severité des censures, ce qui fit que plusieurs Ecclesiastiques, de peur d'y participer, quiterent Liege & allerent à Hui s'unir avec les autres Chanoines.

Quelques jours après, ils écrivirent au Pape du consentement de l'Evêque, pour remontrer à Sa Sainteté, que les Liegeois s'étoient émancipés jusqu'à dépoüiller & emprisonner les Ecclesiastiques qui quitoient Liege ; qu'ils avoient fait une ordonnance, portant que quiconque pourroit arrêter un Clerc ou Chanoine se retirant de la Ville, seroit maitre de sa personne & de ses biens, ni plus ni moins que s'il étoit de condition servile ; ils se plaignirent aussi qu'on avoit mis le feu aux fermes & aux granges des Chanoines absens ; enfin ils suppliérent le Saint Pere d'avoir à leur égard les mêmes considerations qu'il avoit euës pour les Chanoines de la Cathedrale.

D'ailleurs les Liegeois ne negligeoient rien pour mettre le Roi de France dans leurs interêts, & cela, sous couleur qu'au mépris de sa puissance Royale, l'Evêque avoit fait arrêter leurs Deputés sur les frontieres de son Royaume.

L'Evêque de son côté fit part au Roi de l'état des affaires

An 1328 de son Pays, & de son procedé, dont Sa Majesté témoigna être si satisfaite, qu'il lui fit doubler la pension que les Rois ses Prédecesseurs avoient accoûtumés de payer aux Evêques de Liege.

Le Roi de France double la pension à l'Evêque.

Seize cens écus d'or.

Hocs. pag. 389. & 402.

Les Liegeois voulant se signaler reprirent les armes, firent des courses dans la Hesbaye, & s'emparerent de quelques Chateaux, où ils mirent le feu après les avoir pillés.

Alors l'Evêque songea serieusement à ramener ses sujets à l'obéïssance par la force, & comme il lui faloit de l'argent, il engagea [de l'avis & consentement des Chanoines qui residoient à Hui] la Ville de Malines à Renauld Comte de Gueldres, pour la somme de douze mille florins, laquelle il rembourfa bientôt après.

La Ville de Malines engagée au Comte de Gueldres.

Butkens pag. 402.

Hocs. c. 15.

Vers la fin du mois de Septembre, les Comtes de Gueldres, de Julliers, de la Marck, de Mons, & quelques Seigneurs de Brabant que l'Evêque avoit appellés à son secours, vinrent, sous le commandement du Comte de Cuyck, camper aux environs de Tongre en attendant la jonction de l'Evêque.

Entre Horle & Alcken.

Les Liegeois qui en eurent avis, allerent avec leurs Confederés attaquer ce corps si brusquement, qu'ils mirent les troupes en desordre, & les disperserent dans la plaine, l'Evêque, qui étoit à portée survint à propos, il rallia les dispersés, marcha aux Liegeois, & les défit entiérement.

Combat.

L'on compta mille & trois cens de tués, il y eut quantité de prisonniers, & le reste se sauva à la faveur de la nuit: ensuite on alla assiéger la Ville de Tongres; & comme le siége tiroit en longueur, le Comte de Gueldres se retira avec ses troupes, emmenant quatre vingt des plus notables prisonniers, dont la rançon lui servit pour parfaire la somme de l'engagûre de Malines.

Siege de Tongres.

Après le depart du Comte de Gueldres on inclina à la paix de part & d'autre; Horle fut le lieu destiné pour le congrès, & après quelques conferences, les parties consentirent de s'en tenir au jugement de l'Abbé de Saint Nicaise, les Liegeois furent táxés à cinquante mille livres tournois; il fut aussi accordé que les quatre Deputés de la Cité, dont nous avons parlé, seroient relachés après avoir payé les fraix de leur detention; mais cela ne fut pas executé sitôt.

Paix de Horle.

Les Liegeois, dont les finances étoient fort épuisées,

ſongérent aux moyens de fournir cette taxe, & n'ayant pas d'autre reſſource, ils furent contraints d'employer les deniers de l'Impôt ſur les vivres qu'ils venoient de rétablir pour cinq ans; aprés avoir obtenu du Pape l'abſolution du ſerment qu'on avoit fait de ne le plus mettre.

An 1329. Bourguemaitre Jean d'Oreille Chev. Sgr. de Velroux

Enſuite l'Evêque & les Etats ayant égard aux difficultés qui ſe rencontroient dans les articles de la paix de Vihogne; trouverent bon d'aſſigner Floene pour le lieu des conferences, & les lever; on y envoya des arbitres de la part de l'Evêque & de la Cité; la paix y fut arrêtée le premier jour de Juin 1330. aprouvée, & ratifiée le ſixiéme, & dont voici un precis.

1330. Bourguemaitres Collard de Limbourg 3. Pirard Andricas del Cange. Paix de Floene.

1. Que l'Evêque pour un bien de paix aura doreſnavant la moitié des émolumens provenans des murs, ponts, foſſés & autres lieux publics.

2. Que la Cité deſavouera les lettres accordées par les Echevins, par leſquelles ils donnoient à entendre que ce droit appartenoit à la Cité à l'excluſion de l'Evêque.

3. Que le Prévôt de Liege & l'Official pourront uſer de leur juriſdiction comme d'ancienneté.

4. Que l'Evêque ne pourra ſe ſervir dans les limites de la Cité, d'autre loi que de celle dite la Caroline, ou Charlemagne.

Dés que la paix eut été publiée, les Chanoines & les Eccleſiaſtiques qui s'étoient abſentés, revinrent à Liege, & dans ce méme tems Guillaume du Cange fit bâtir à la porte de Sainte Walburge, la Chapelle ou Hôpital de Saint Guillaume. Peu ne s'en falut que cette paix ne fut rompuë par l'évenement ſuivant.

Hôpital de Saint Guiliaume ou Chapelle de Sainte Balbine.

Pierre Andricas Bourguemaitre de Liege, ayant pris querelle pendant l'année de ſa Regence, avec le Greffier de la Cité, qui tenoit le parti des Nobles, fit tant par ſes menées, que celui-ci fut deſtitué de ſa charge, & proſcript avec ſes fils, & voulant porter plus loin ſa vengeance, il dit en plein Chapitre de Saint Lambert, que ſi l'on n'en faiſoit pas un chatiment plus ſevere, la Ville couroit riſque.

1331. Bourguemaitres Antoine le Blavier de Jemeppe Chev. André de Biernaw Sgr. de Vareme.

L'on conjectura de là, que ce Magiſtrat, qui étoit un homme bruſque, entreprénant, & accredité auprès du Peuple, ourdiſſoit quelque mauvaiſe trâme.

Conſpiration d'Andricas.

En effet l'année d'aprés, une Demoiſelle Noble, mariée

Hocſ. c. 16.

An 1331. Hoef. c. 16. à un Bourgeois affidé à Andricas, sçût tirer adroitement le secret de son mari, & elle apprit qu'Andricas fomentoit une conspiration contre le Mayeur & les Echevins, qui devoient être assassinés à jour nommé, ensuite elle découvrit le mystere aux interressés, qui sortirent aussitôt de la Ville avec quelques-uns des plus notables.

L'Evêque qui à raison des guerres civiles n'avoit pas resídé à Liege depuis six ans, alla à Voteme accompagné d'un bon corps de troupes, pour faire le procès à Andricas & à ses complices, ils y furent cités juridiquement le quatorziéme de Mai 1331. & n'ayant pas comparus, l'on prononça sentence de bannissement contre eux au nombre de trente-neuf; ils sortirent aussitôt de la Ville, prenant le chemin de Namur, hormis un qui fut pris & roüé.

Foull. l. 5. c. 9. n. 51.

Le chatiment exemplaire de celui-ci, & la proscription des autres, ne servirent pas peu à tenir le Peuple dans le respect envers l'Evêque, & pour ôter la source des discordes qui revenoient si frequenment, il fut jugé à propos de dresser une autre forme d'élection du Magistrat; la charge de Bourguemaitre de Liege étoit devenuë si considerable depuis l'an 1253. que les Nobles, & les principaux d'entre le Peuple y aspiroient, & comme l'élection appartenoit à celui-ci, & que les suffrages se donnoient par têtes, il ne manquoit presque jamais d'arriver des querelles par les brigues des Candidats.

Forme d'élection du Magistrat.

On resolut donc qu'à l'avenir l'élection du Magistrat n'appartiendroit plus au Peuple; mais que les Conseillers de la Cité qui étoient au nombre de quatre vingt s'assembleroient annuellement la veille de la Saint Jacques, & nommeroient douze personnes, autant des grands que des petits qu'on feroit appeller, & qu'on choisiroit vingt Jurés, qui avec pareil nombre de ceux qui avoient été Jurés l'année d'auparavant, auroient ensemble avec les Bourguemaitres l'administration des affaires publiques; & ils devoient être choisis par moitié hors des Nobles, & moitié hors du Peuple, qui feroient un corps de quarante personnes, duquel corps il n'en devoit sortir que vingt chaque année, sçavoir ceux qui avoient eu cét office pendant deux ans, & ils devoient être remplacés par vingt nouveaux comme nous venons de dire.

*

Ensuite ces quarante Jurés choisissoient deux Maitres, sçavoir un Gentilhomme & un autre, de là ils nommoient encore quarante autres personnes, que l'on ne consultoit que pour les affaires d'importance ; mais qui dans ce cas ne faisoient qu'un corps avec les Jurés, & étoient appellés le Conseil de la Cité : ces quarante Conseillers se changeoient tous les ans, & toutes ces personnes étoient obligées d'avoir leurs domiciles dans la Cité & d'y resider. An 1331.

Telle fut la forme de l'élection établie par ce Concordat, qui fut conclu le dixiéme Juillet de l'an 1331. & à qui l'on donna le nom de paix de Voteme ou de Jeneffe, parce que ce fut les lieux des conferences. Paix de Voteme & Jeneffe.

On regla encore par le même Concordat, que les Bourguemaitres après avoir achevé leur année, observeroient trois ans d'interstice, pendant quel tems ils ne pourroient posseder cette même charge : qu'il y auroit deux ans d'interstice pour les Jurés qui sortoient d'office, & un an seulement pour les quarante Conseillers, & les douze hommes qui avoient choisis les Jurés.

L'on borna ensuite le pouvoir des Bourguemaitres, Jurés & Conseil, en ordonnant qu'ils ne pourroient donner droit de bourgeoisie, ni assujettir la Ville à quelque obligation, ni y mettre des Impôts ou Tailles, sans le consentement du Peuple ; mais qu'à l'égard d'autres affaires, ce qui auroit été resous par les Jurés ou Conseil à la pluralité des voix, seroit valable.

Il fut aussi permis à chaque Mêtier de presenter annuellement à la Justice quatre personnes, hors desquelles on en choisiroit deux pour être Gouverneurs, & statué qu'on ne pourroit convoquer le Peuple que par ordre exprès des Mêtiers ou des Conseillers, & que dans ces assemblées, il ne seroit parlé précisement que de l'affaire, pour laquelle il seroit convoqué.

Enfin il y fut ordonné que le Magistrat jureroit de soutenir les Franchises des Eglises & des Ecclesiastiques, & ne permetroit pas qu'il leur fût fait aucun tort, mais aussi que les Ecclesiastiques sous prétexte de leurs immunités ne soutiendroient pas des personnes coupables de crimes atroces.

Ce calme fut presque aussi tôt interrompu par l'évenement qui arriva dans la Ville de Saint-Tron, où Robert Troubles à Saint-Tron.

An 1331.
Robert de Glimes.

de Glimes Ecuyer, & un autre Seigneur, Sujets du Duc de Brabant Jean III. & qui avoient encourus ſa diſgrace, s'étoient refugiés; Robert pendant ſon ſejour dans Saint-Tron ſe rendit tellement maitre de l'eſprit des Bourgeois, qu'ils le choiſirent pour leur Commandant; le Duc l'ayant appris, lui fit promettre ſous main ſes bonnes graces, s'il vouloit lui livrer ſon aſſocié; Robert ravi de cette occaſion de retourner chez lui, le mit en la puiſſance du Prince, qui lui fit trancher la tête.

Hocſ. c. 16.

Les Bourgeois de Saint-Tron offenſés de ſon procedé, l'accuſerent d'avoir violé le droit des gens, & pillerent ſa maiſon; Robert en revanche vint faire des courſes juſqu'aux portes de leur Ville, & fit des priſonniers, qui par leurs rançons le dédommagerent de ſes pertes.

Butkens Trop. de Brabant.

Ceux de Saint-Tron en furent ſi irrités, qu'ils prirent les armes, coururent le pays du Duc, & vexerent la Ville de Liewe tellement, que ce Prince leur declara la guerre.

Adolfe prévoyant les ſuites dangereuſes de cette querelle envoya ſes Deputés au Duc, qui les reçût avec honneur à Bruſſelles, & leur dit qu'il ne deſiroit rien plus que de vivre en bonne intelligence avec l'Evêque de Liege & ſon Chapitre; mais qu'il ne pouvoit laiſſer impunie la temerité qu'avoient euë ceux de Saint-Tron de faire le degât ſur ſes terres, & de mettre aux abois ceux de la Ville de Liewe, ce qui étoit directement contre un traité conclu entre les deux Villes.

Diférend entre le Roi de France & le Duc de Brabant.

Vers le même tems il s'émût une vive querelle entre Philippe de Valois Roi de France, & le Duc de Brabant dont le principal ſujet fut Robert d'Artois Comte de Beaumont le Roger, & qui eut le malheur d'encourir la diſgrace du même Roi ſon beau-frere, qui non content de l'avoir banni de ſon Royaume, le pourſuivit par tout, en ſorte qu'ayant apris que le Duc de Brabant lui avoit donné aſile dans ſes terres, il lui declara la guerre.

Les Princes voiſins des Etats du Duc, qui étoient mécontens, ſe jetterent du côté du Roi par les intrigues de Jean Roi de Boheme: on comptoit parmi eux Adolfe nôtre Evêque, les Comtes de Loz, de Namur, de Gueldres, de Faucoumont, &c.

Tous ces Princes accompagnerent à Liege nôtre Evêque

après les Pâques de l'an 1332. & le Roi de Boheme fit en leur présence hommage à l'Evêque pour les fiefs qu'il tenoit de lui & de son Eglise ; ensuite on se prepara à la guerre, qui commença au mois de Mai par la prise de Hannut, où l'on mit le feu, on s'empara aussi d'autres lieux d'alentour, & de là on fut mettre le feu aux Fauxbourgs de Jodogne & dans les Villages des environs. An 1332. Bourguemaîtres Jean de Surlet & Collard le Damoiseau de Feronstrée.

Le Duc qui faisoit bonne contenance, & le mauvais tems qui survinrent, donnerent lieu au Comte de Haynaut de se porter pour mediateur ; on prit donc treve pour quelques mois, contre le gré de nôtre Evêque.

Pendant la surceance d'armes, le Duc trouva bon d'éloigner Robert d'Artois de ses Etats, & cela plût si fort au Roi, qu'il fit la paix avec lui, Paix.

Ensuite Sa Majesté écrivit à nôtre Evêque de s'accorder aussi avec le Duc, & lui donna sa parole qu'il ne seroit point touché à la jurisdiction épiscopale, principalement à l'égard du Tribunal de paix, auquel les Brabançons étoient sujets, & de plus, que le Duc feroit restituer ce qui avoit été pris sur ceux de Saint-Tron.

L'année d'après l'Evêque & le Chapitre de Liege voyant que les Malinois demeuroient attachés au Duc de Brabant, & ne respectoient rien de ce qui étoit ordonné de leur part, resolurent de vendre la Ville de Malines & ses dépendances au Comte de Flandre pour la somme de cent mille reaux d'or marqués au mouton, aux conditions, que le même Comte & ses Successeurs reconnoitroient tenir ladite Ville & ses dépendances en fief de l'Eglise de Liege, sans la pouvoir desunir de la Seigneurie de Flandre mouvante de l'Empire. 1333. Bourguemaîtres Thomas de Hemricourt, Gauthier le Foulon. La Ville de Malines est vendue au Comte de Flandre. *Butkens* Troph. de Brabant.

De plus, que le Comte de Flandre & ses Successeurs prendroient à hommage de l'Eglise de Liege Gerardmont & Bornhem anciens fiefs de la même Eglise, & que l'Evêque Adolfe de la Marck & ses Successeurs retiendroient la collation de la Prevôté ou Abbaye Seculiere de Saint Rombauld à Malines.

Ce contract fut passé à Cambrai au mois de Juillet de l'an 1333. & les lettres en furent expediées au Chapitre de Liege le deuxiéme jour d'Octobre de la même année.

Le Comte de Flandre en vertu de cét achapt envoya ses

An 1333. Deputés avec ceux du Chapitre de Liege, pour aller en son nom prendre possession de ladite Ville & de ses dépendances, & recevoir des habitans le serment accoutumé de fidelité.

Le Magistrat fit faire en Conseil la lecture de la commission des Deputés, & prit terme jusqu'au lendemain : elle ne fut pas plûtôt communiquée au Peuple, qu'il s'éleva un tumulte si bien concerté, qu'à peine les Envoyés purent-ils se debarasser de la Populace, & sortir de la Ville.

Hocs. Le Comte indigné de cét affront, fit mettre des arrêts sur tous les biens que les Malinois possedoient dans son pays, & il se prépara à les faire repentir de leur désobéïssance par la voie des armes.

Le Duc qui vouloit profiter de ces broüilleries, se transporta à Malines, promit aux habitans toute assistance de sa part, & les assûra qu'il feroit voir que l'achapt & la vendition étoient nuls.

Assemblée des Princes Confederés. Après cela le Comte jugea bien qu'il alloit avoir un puissant ennemi en tête ; & resolut de lui opposer la pluspart des Princes ci devant Confederés ; il les assembla donc à Valenciennes, où ils firent une ligue contre le Duc, & de là lui envoyerent declarer la guerre comme il étoit à Tervuren, dans l'octave de l'Epiphanie de l'an 1334.

Ils declarent la guerre au Duc de Brabant.

1334. Bourguemaitres Jean de Colonster dit Després. Renier Gochelet.

Il y eut de cette guerre quantité de Villages brulés & de Chateaux ruinés ; Conrard de la Marck frere à nôtre Evêque assisté des habitans de Saint-Tron, prirent la Ville de Landen, & y mirent le feu.

Ensuite les Princes Confederés, dont nôtre Evêque étoit du nombre, voulant faire la guerre au Duc d'une main commune, s'assemblerent à Aix la-Chapelle sur la fin du mois de Fevrier.

Le Roi de France s'entremet. Le Roi de France qui vit l'orage, qui alloit fondre sur le Duc de Brabant, leur envoya l'Archevêque d'Aix en Provence, & l'Abbé de Saint Nicaise à Reims, à dessein de moyenner quelque accord entre eux ; les Princes ligués delivrerent chacun en particulier leurs prétentions, & firent connoitre au Roi, que s'il croyoit pouvoir y satisfaire, ils s'assembleroient le treiziéme de Mars au voisinage de Saint-Tron pour apprendre sa derniere resolution.

Entretems le Roi envoya le Comte d'Alençon son frere, Philippe

Philippe Roi de Navarre, & le Comte d'Etampes au secours du Duc; mais celui-ci ne les atendit pas, parce que ses ennemis qui avoient fait le siege de Rhode, qui lui tenoit fort à cœur, le poussoient si vigoureusement, que les assiégés avoient promis de capituler, s'ils n'étoient secourus dans quinze jours; le Duc y mena donc son armée; mais comme il ne se sentit pas assés fort pour forçer les retranchemens des Princes, il abandonna son dessein, & se rabattit sur le Comté de Loz, qui fut ravagé.

An 1334.

Les Princes assiégent Rhode.

Nôtre Evêque offensé de ce que ceux de Mastric avoient sans son consentement accordé passage à l'armée du Duc, qui n'étoit maitre que de la moitié de la Ville, alla planter le piquet devant cette place, avec quelques troupes de la Ligue, pour les obliger à lui payer quelques sommes, & à reparer leur faute.

L'Evêque assiége Mastric.

Pendant que ces choses se passoient, l'Archevêque d'Aix & l'Abbé de Saint Nicaise se rendirent à Saint-Tron le treiziéme Mars accompagné de Philippe de Melun Archidiacre de Reims, munis de nouvelles lettres du Roi Tres-Chrétien aux Princes ligués, & comme ils ne le trouverent pas, ils se transporterent au siége de Mastric en même tems que le Roi de Navarre y arriva pour le Duc, il y fut proposé divers moyens d'accommodement, qui furent tous infructueux, sur quoi on designa Cambrai le lieu des Conferences, qui furent de là transferées à Noyon; le Roi s'y rendit avec le Legat du Saint Siége, les choses se trouverent si embroüillées qu'on fut obligé de prolonger les treves, pendant lesquelles on traita à Cambrai; le Roi qui avoit été élû Arbitre de cette grande affaire, la voyant en assés bon train, assigna jour aux parties la veille de Saint Laurent dans la Ville d'Amiens pour y entendre sa resolution; & là en présence de Jean Roi de Bohéme, de Valeran Archévêque de Cologne, d'Adolfe de la Marck & des autres Princes ligués, il prononça sentence, & en fit lire tous les articles.

Butkens. Troph. de Brabant.

Lewold Northoff.

Elle contenoit que le Duc de Brabant rendroit à l'Eglise de Liege ce qu'il lui avoit ôté pendant la guerre, que les Sujets de ce Prince qui sont du Diocese de Liege, demeureroient assujetis comme ci-devant au Tribunal de paix, où l'Evêque, environné du Grand Mayeur, & de ses Vassaux

Sentence arbitrale de Philippe Roi de France.

An 1334. qui lui servoient d'assesseurs, jugeoit des matieres de violence, & de plusieurs autres espéces de crimes, ainsi que nous avons dejà dit; que la jurisdiction de l'Eglise de Liege dans la Ville de Mastric seroit conservée dans son entier, & que l'on observeroit toutes les clauses de l'acte de vente de la Ville de Malines, qui n'avoit été venduë qu'à condition qu'elle demeureroit toûjours fief de l'Eglise de Liege.

Le Roi porta en même tems plusieurs autres sentences sur les differends qu'il y avoit entre les autres Princes; mais comme elles ne concernent pas ce pays; nous n'en disons rien.

Arch. du Conf. Privé.

Vente de la Terre de Mirewart.

Cette année le penultiéme jour d'Avril Guillaume Comte de Haynaut vendit à Jean Roi de Boheme, la Seigneurie de Mirewart & la Voüerie de Saint Hubert, que Guy de Haynaut avoit achetée pendant qu'il occupoit le Siege Episcopal de Liege, comme nous avons dit en son lieu.

Cette vente se fit en presence de l'Evêque comme Seigneur direct & territoriel, & les lettres de ce contract portent que la terre de Mirewart releve de l'Evêque & de son Eglise, & que l'Evêque en donna l'investiture à l'acheteur selon les coutumes du pays de Liege.

1335. Bourguemaitres Antoine le Blavier 2. Henri Kune Despres

La Ville de Visé est fermée de murailles.

Paix entre les maisons d'Awans & Waroux.

La paix des douze. Foull. *l.* 5. *c.* 10. *n.* 12.

L'an 1335. on commença de ceindre de murailles la Ville de Visé aux frais de l'Evêque & du Chapitre.

Dans le cours de la même année les nobles maisons d'Awans & Waroux firent enfin une paix durable, après une guerre d'environ trente-huit ans, qui couta au pays la perte de plus de trente deux mille hommes.

Cette paix fut faite ensuite d'une ordonnance de l'Evêque, qui fut publiée de l'avis & consentement des Etats du pays, par laquelle il declaroit qu'à l'avenir l'homicide seroit reputé un crime capital, & défendoit serieusement & generalement à tous particuliers de quelque condition & rang qu'ils fussent de se venger de son autorité privée par la voye des armes.

La peine de mort y fut statuée contre les homicides, & l'on confirma le droit qui apartenoit à l'Evêque d'abattre & de bruler leurs maisons; mais on y declara qu'il ne pourroit confisquer leurs biens, ni aussi leur acorder des lettres de remission à moins que la partie lesée ne fût sa-

tisfaite : enfin l'on y établit la peine de Talion contre ceux qui blesseroient un autre. An 1335.

Cette Paix est commune sous le nom des douze familles qui étoient engagées dans ces guerres, elle fut apellée la paix des douze, parce qu'il fut choisi six hommes de part & d'autre, qui s'étant rendus au Monastere de Saint Laurent lez Liege, n'en sortirent pas qu'elle ne fut arrêtée.

Cette ordonnance fut signée & aprouvée par l'Evêque, le Chapitre, la Cité, les Princes voisins, & les parties interessées. On tient qu'il fut aussi convenu de bâtir une Eglise en l'honneur de la Sainte Vierge & des douze Apôtres avec un pareil nombre d'Autels pour douze Prêtres, qui y celebreroient la Sainte Messe pour les morts des douze familles, lesquelles seroient tenuës de fournir chacune sept mille livres pour la construction de ladite Eglise, & la subsistance des Prêtres. Foull. ibid.

Il est dit encore que le Chapitre de Saint Lambert s'engagea de fournir pour l'entretien d'un treiziéme Prêtre, qui auroit la préséance sur les autres, mais comme il ne paroit pas que ce dessein ait été alors executé, l'on croit communément qu'il a été changé en celui de bâtir la Chapelle dite des Clercs, qu'Englebert de la Marck Successeur d'Adolfe commença vers le même tems que Jean de Mostart jetta les fondemens d'un Hôpital dans la ruë du Pont : & en effet cette Chapelle est composée de treize Prêtres qui la deservent, entre lesquels il y en a un qui est apellé le Prévôt. Chapelle des Clercs.

L'année 1336. fut remarquable par le decés de Loüis Comte de Loz, ce Seigneur étant tombé malade au commencement du mois de Janvier, le Chapitre de Saint Lambert pria l'Evêque de prendre aussitôt après sa mort possession de ce Comté, comme étant devolu à l'Eglise de Liege en vertu de la donation lui faite par un autre Loüis aussi Comte de Loz au tems de l'Evêque Hugue de Pierpont, & par le défaut de hoirs mâles. 1336. Bourguemaitres Collard de Limbourg 4. Damoiseau Louis ou Tilman de Rosmel. Mort de Louis Comte de Loz.

Loüis de qui nous parlons mourut environ la mi-Janvier, & fit son héritier Theodoric ou Thyerri Seigneur de Hinsberg, qui étoit fils de sa sœur, & avoit épousé l'une des sœurs de l'Evêque Adolfe ; & aussitot le Chapitre reïtera sa proposition à l'Evêque, qui, en consideration du susdit mariage trouva le moyen de l'éluder par de feintes remises. Dispute pour le Comté de Loz.

An 1336. L'affaire fut conteſtée, & pendant le débat, Theodoric ſe mit à bon compte en poſſeſſion du Comté ſous la protection tacite de l'Evêque.

Butkens Troph. de Brabant. Il eſt bon de ſçavoir à ce propos que le Comté de Loz comprend en partie la Hesbaye, & en partie la * Taxandrie, & qu'il prend ſon nom de la Ville & Chateau de Loz qui eſt ſitué entre les Villes de Saint Tron & Tongres.

* Campine.

Il eſt certain auſſi qu'anciennement la plus grande partie de la Hesbaye étoit mouvante de l'Egliſe de Liege, qui en avoit la ſouveraineté, quoi qu'elle n'en eût pas le domaine utile, car l'on trouve que l'an mil & huit l'Empereur Saint Henri donna à Notger la Souveraineté qu'il avoit dans le Comté de Hesbaye, ce qui fut confirmé par un diplome que l'Empereur Henri III. donna l'an mil quarante à l'Evêque Nithard.

Hocſ *in vit. Adolf. c.* 24.

Butkens Troph. de Brab. C'eſt en vertu de cette donation que l'Evêque donna en fief au Comte de Louvain le Comté de Brugeron, dont la Ville de Tillemont eſt la Capitale, & il eſt vrai-ſemblable, que les Comtes de Loz tenoient de l'Egliſe de Liege, une partie des terres du Comté.

Au reſte tous les Comtes de Loz depuis Arnold III. qui mourut dans l'onziéme ſiécle, ont relevé de l'Egliſe de Liege le Comté de Loz & ſes dépendances comme fief maſculin. Cela ſoit dit en paſſant.

Le Chapitre de Liege qui ne pouvoit diſſimuler la voye de fait du Seigneur de Hinsberg, pouſſa les choſes ſi vivement, qu'il contraignit l'Evêque de prendre les armes pour aller déloger ſon beau-frere ; mais comme il ne s'y porta qu'avec lenteur, l'on ſuggera ſous main à Renaud Comte de Gueldres de s'entremettre, ce qu'il fit, tellement qu'il y eut de part & d'autre une ſurſéance d'armes parmi quelques conditions, dont l'une étoit que le Comté de Loz ſeroit conſigné à l'Evêque de Liege comme à ſon Souverain Seigneur, qui y établiroit un Lieutenant pour l'occuper en ſon nom juſqu'à ce que le point du droit fût decidé par les Juges.

Dans ces entrefaites, Jean de Landris Chevalier fut envoyé à Loz pour occuper la place au nom de l'Evêque ; mais les habitans qui étoient affectionnés au Comte, lui fermerent les portes, ce qui l'obligea de retourner à Liege.

Le Chapitre prévoyant combien il risquoit si la cause étoit renvoyée au jugement des Pairs de la Cour Episcopale, ou même Imperiale, à raison que la Noblesse étoit portée pour l'Evêque, le Chapitre, dis-je deputa secretement vers le Saint Siege, Antoine Bugelle Chanoine de la Cathedrale, qui fit en sorte que Benoit XI. ou XII. cita le Seigneur de Hinsberg de comparoitre par-devant son Tribunal pour être entendu dans ses défenses : il fit reponse que cette affaire purement temporelle n'étoit pas du ressort du Pape, mais bien de l'Empereur, de qui le Comté de Loz mouvoit mediatement. An 1336.

Cependant le Saint Pere l'ayant examinée & prétendant que l'Empereur Louis de Baviere qui étoit excommunié, n'en pouvoit être le juge, il en écrivit à l'Evêque en des termes tres-forts pour l'engager à prendre plus à cœur les interéts de son Eglise, que ceux de sa maison.

1337.

Bourguemaitres Louis d'Ouffet Che. Souv. Mayeur. André de Biernaw Sgr. de Vareme.

Dans le même tems Renard d'Argenteau Gouverneur de Limbourg molestoit par d'injustes exactions le Chapitre de Saint Denis à Liege ; l'Evêque en ayant reçû les plaintes mit le Duché en interdit ; le Duc de Brabant s'en tint si offensé, qu'il fit saisir & decapiter deux Huissiers de l'Evêque, qui fulmina aussitôt les mêmes censures contre le Brabant, qui pour lors étoit de son Diocese ; le Duc de son côté s'empara des biens que le Clergé de Liege possedo dans son pays, & prit les armes.

Querelle entre l'Evêque & le Duc de Brabant.

Ces broüilleries n'empêcherent pas que l'Evêque ne tint la main à la discipline Ecclesiastique, il fit cette année divers Statuts Synodaux, qui sont datés du vingt-huitiéme Septembre de cette même année, aux principaux desquels il fit des additions le dixiéme Octobre ensuivant ; on a aussi de lui quelques Reglemens en date du vingt-deuxiéme Septembre de l'an 1339. touchant les abus qui s'étoient glissés dans la collecte & la distribution des aumônes ; on en voit une impression faite à Louvain l'an 1549.

* Statuts Synodaux

Il y a encore des additions qu'il fit à la priere de Jean Roi de Boheme du neuviéme Juillet de l'an 1343. qui renferment quelque moderation des Statuts ou Reglemens précedens touchant les sujets du même Roi en qualité de Comte de Luxembourg.

1338.

Bourguemaitres Raes de Warfusée 2. Jean de Flemale.

Cette année 1338. les Evêques d'Arras & de Noyon vin-

An 1338. Foull. l. 5. c. 10. n. 19.

rent à Liege, envoyés par le Roi de France pour traiter de paix entre le Duc de Brabant & l'Evêque Adolfe; mais n'ayant pû réüssir, ils retournerent chez eux.

Hocs. rapporte les deux lettres.

Le Brabançon rejettoit fierement toutes les propositions de paix, parce qu'il sçavoit que l'Empereur Louis n'étoit pas content de l'Evêque, qui n'avoit pas fait reponses à deux lettres, par lesquelles Sa Majesté Imperiale l'avoit invité de l'aller trouver à Cologne.

Quoi qu'il en soit l'Evêque sortit de Liege le troisiéme d'Avril à la tête de ses troupes, pour aller sur les terres du Duc, il étoit accompagné de Jean Roi de Boheme Comte de Luxembourg, qui avoit à sa suite quelque seize cens chevaux.

Butkens Troph. de Brab.

Le Duc se mit aussi en campagne & s'approcha de nos frontiéres pour faire une diversion; mais Valeran Archevêque de Cologne, le Comte de Juliers son frere, & le Comte de Haynaut gendre au Duc s'entremirent si hûreusement, que tous les actes d'hostilités furent d'abord arretés de part & d'autre, & de là ils furent choisis du consentement des parties les arbitres de ces diférends.

Ils examinerent l'affaire mûrement, & ensuite ils ordonnerent que tous les arrêts faits par le Duc sur les biens de l'Eglise de Liege qui étoient enclavés dans son pays seroient levés, & que la valeur des dommages qu'elle auroit soufferts lui seroient restituée selon qu'ils l'auroient taxé: de quoi les Comtes de Juliers & de Haynaut demeurerent caution jusqu'à la somme de vingt mille livres, & que l'Evêque leveroit aussi de son côté les censures jettées dans les terres & pays du Duc; enfin que les autres diférends entre le Duc & l'Evêque seroient renvoyés de la part du premier au jugement de l'Archevêque de Cologne & du Comte de Haynaut; & que le dernier s'en rapporteroit au Roi de Boheme & Thyerri de Walcour Seigneur de Rochefort. La Ville de Hasselle fut assignée le lieu du congrés, d'où les arbitres ne devoient sortir qu'après avoir conçû le jugement definitif.

Sentence.

La cause fut discutée depuis le vingt-sixiéme Avril jusqu'à la veille de l'Ascension, jour auquel les arbitres adjugerent au Seigneur de Hinsberg & à ses Successeurs la réelle possession & proprieté du Comté de Loz & de ses dépendan-

ces pour le tenir à perpetuité en fief de l'Eglise de Liege en la maniere que les précedens Comtes de Loz l'avoient tenus. On en détacha neanmoins la terre & la Chatellenie de Montenac & la Vouerie de Liege, & une rente de deux cens muids de Seigle que la Mense épiscopale devoit au Comte de Loz ; tout cela fut vendu par Theodoric à l'Eglise de Liege au moyen de trente-trois mille Reaux d'or, à prendre hors de l'argent provenant de la vente de la Ville de Malines, sauf au Seigneur de Hinsberg de pouvoir en restituant la même somme, retirer ladite Chatellenie, Chateau, Vouerie, & rente dans le terme de vingt-cinq ans. An 1338.

Cette sentence ayant été luë en Chapitre, les mieux intentionnés des Chanoines y mirent opposition, disant que l'Evêque avoit favorisé le Seigneur de Hinsberg son beau-frere au préjudice des droits de son Eglise ; que ni le compromis, ni l'arbitrage ne pouvoient subsister selon le droit, puis que le Comté de Loz étoit un fief masculin, & qu'il y avoit sur la même difficulté litispendance devant le Souverain Pontife, qui avoit prononcé sentence d'excommunication contre quiconque présumeroit de s'ériger juge en cette cause, de laquelle il s'étoit reservé le jugement. *Hocs.* On y met opposition.

Ils alleguerent aussi que la Chatellenie de Montenac, l'Advouerie, & la rente qui en dépendoient ne pouvoient être achetées par l'Eglise de Liege, parce qu'elles faisoient membres & parties du Comté de Loz, que leur Eglise prétendoit justement lui appartenir, étant une chose manifestement contraire à la raison d'acheter un bien, dont on est le proprietaire.

De plus ils ajouterent que le Chapitre avoit juré solemnellement que les deniers de la vente de Malines, ne pourroient être divertis sous quelque prétexte que ce pût être ; mais seulement appliqués à acquerir un bien ou une terre considerable, au lieu qu'on en vouloit acquerir un bien qui non seulement appartenoit dejà à l'Eglise de Liege ; mais qui ne valoit pas même la moitié du prix designé dans la sentence arbitrale.

De l'autre côté le Seigneur de Hinsberg soutenoit qu'il falloit s'en tenir à la sentence en vertu du compromis fait par l'Evêque & approuvé par le plus grand nombre des Chanoines, & pour ce qui étoit de la litispendance à Ro-

An 1338. me, le Pape étoit mal informé du fait, & ne pouvoit être juge competent dans cette affaire, qui ne devoit être décidée que par l'autorité Imperiale, ou par arbitrage du consentement des deux parties.

Pendant que les choses étoient ainsi broüillées, Edouard Roi d'Angleterre se ligua avec l'Empereur Louis de Baviere, resolut aux instances de Robert d'Artois de faire la guerre au Roi de France, & après avoir fait de grands aprêts, il arriva à Anvers au mois de Mai de cette année avec un nombreux & magnifique cortege.

Butkens Trop. de Brabant.

Ensuite il ordonna une assemblée vers la mi-Août dans la Ville de Halle, où il se tint un grand Conseil de guerre pour deliberer des moyens de sortir glorieusement de cette grande entreprise.

Il y fut jugé à propos d'envoyer les Comtes de Gueldres & de Juliers vers l'Empereur qui avoit épousé la sœur du Roi d'Angleterre, pour lui demander la commission de Vicaire ou Lieutenant General de l'Empire en faveur du Roi Edoüard, & cela à dessein d'être plus puissanment autorisé pour recouvrer les anciens droits du même Empire, & de remettre sous son obéïssance les Villes que les Princes étrangers en avoient demembrées, ils avoient en vûë par là d'attirer les principales forces d'Allemagne au secours du Roi d'Angleterre contre la France.

Les Envoyés obtinrent de l'Empereur la commission desirée, qui fut signée à Coblents, & ils la présenterent au mois de Novembre au Roi Edoüard dans la Ville de Hercke où l'on avoit convoqué tous les Princes ligués, qui le reconnurent Vicaire Imperial, & comme l'Hyver étoit proche, on remit l'entreprise à l'Eté de l'année d'aprés.

Foull. *l. 5. c. 10. n. 25.*

Le même Roi revêtu du caractere de Vicaire General écrivit à nôtre Evêque comme Vassal de l'Empire, qu'il eût à se rendre à Malines pour y voir traiter des affaires de l'Empire, & de la guerre contre la France, à moins de quoi il lui ôteroit ses bénéfices qu'il tenoit de la bonté des Empereurs; mais on ne tint compte de ses menaces, parce qu'outre que l'Evêque avoit embrassé le parti de la France; il reçût en même tems des lettres que le Pape lui adressoit, & à son Chapitre, par lesquelles Sa Sainteté leur défendoit

tres-serieu-

tres-serieusement d'obéïr à l'Empereur Louis comme étant excommunié, ni à son Vicaire General. An 1338.

Peu après l'Evêque reçût de la part du Roi de France une somme d'argent, & cinq cens hommes de guerre, ensuite il alla avec ses troupes joindre l'armée Françoise contre l'Anglois, qui après avoir ravagé les confins de la France pendant un mois, reprit la route d'Angleterre par Anvers, ne remportant avec lui pour tout avantage, que le vain titre du Roi de France.

Translation du Corps de Saint Hadelin.

L'onziéme Octobre de cette année 1338. le Corps de Saint Hadelin qui étoit à Celles, fut transporté dans l'Eglise de Saint Lambert à Liege, & les Chanoines du même lieu qui ne pouvoient resister aux vexations du Voüé de Celles, l'accompagnerent au nombre de douze; ensuite de l'avû & consentement de l'Evêque & du Chapitre, le saint Corps & les Chanoines furent placés à Visé, où ils établirent un College qui subsiste encore, & qui a été augmenté.

Chap. *in not*, p. 451.

Cela s'est fait dans le tems qu'on achevoit de ceindre cette Ville de murailles, il est dit aussi que la Chasse du Saint fut visitée par l'Evêque & le Chapitre, & que son corps fut trouvé entier sauf un bras, qui est en veneration dans le Monastére de Stavelo.

1339.
Bourguemaîtres
Jean de Surlet 5.
Gauthier le Follon 1
L'Evêque achete la terre de Mirewart.

Un peu avant que l'Anglois n'eût declaré la guerre à la France, l'Evêque qui étoit ami intime au Roi de Boheme Comte de Luxembourg, avoit fait alliance avec lui pour quarante ans, & acheté du même Roi la terre de Mirewart pour la somme de vingt mille florins, qui fut tirée de l'argent de la vente de Malines; dez long-tems l'Eglise de Liege en avoit la Souveraineté, & le domaine qu'on appelle direct, & par cét achapt elle en acquit le domaine qu'on appelle utile, quelques membres du Chapitre reclamerent à l'encontre; mais l'Evêque passa outre.

Quelque tems après le Roi de Boheme prit querelle avec le Comte de Bar, l'Evêque feignit d'aller assieger Ivois qui n'est pas loin de Boüillon & qui appartenoit au Comte; mais après quelques jours de marche, il alla tomber à l'improviste sur la Ville de Dinant.

L'Evêque va à Dinant ce qu'il y fait.

Dés qu'il y fut entré, il fit proscrire à la requisition des Echevins huit à neuf Bourgeois sans avoir observé les procedures accoutumées, il voulut même assister au jugement

An 1339. avec six Echevins de Liege qu'il avoit à sa suite.

Aussitôt les femmes des Proscripts en appellerent aux Echevins qui étoient demeurés à Liege, ce qui occasionna un grand débat parmi ces Juges, les uns persistant de vouloir reformer, les autres voulant confirmer la sentence; mais enfin on promis à l'Evêque une somme de six mille florins, & aussitôt la sentence du bannissement fut abolie. Hocsem ne fait pas mention du crime des proscripts, le Pere Filen donne à entendre qu'ils étoient inculpés d'avoir mal versé dans l'administration des deniers publics.

Fouil. l. 5. c. 10. n. 26.

Hocs. c. 25.

Foire à Liege. Hocs. c. 25.

Vers le même tems on établit à Liege une foire de huit jours à commençer avec le mois de Mai, & une autre semblable au jour de l'octave de Saint Lambert, les Chroniques de Gembloux ajoûtent qu'elles furent instituées par l'Evêque & le Chapitre.

1340. Bourguemaîtres Jean Boileau Chev. Echev. Henri de Lardier. Le Comte de Haynaut fait hommage à l'Evêque.

L'an d'après le Comte de Haynaut vint à Liege faire hommage de son Comté à l'Evêque en presence du Chapitre. Ensuite il lui demanda comme un Vassal à son Seigneur, du secours contre le Roi de France; l'affaire fut mise en deliberation dans une journée des Etats du Pays; Hocsem n'en dit pas le resultat; mais il y a apparence que l'Evêque qui étoit pensionnaire du Roi, ne manqua pas de specieux prétextes pour s'en excuser.

1341. Bourguemaîtres Henri du Soleil. Jean Valdoreal. Fis. part. 2. lib 4.

Quelques tems après on alla par commission de l'Evêque mettre le feu aux maisons de quelques malfaiteurs, situées dans certains Villages de la dépendance du Chapitre; sur quoi il s'éleva un grand débat, l'Evêque voulant qu'il eût ce droit là, & alleguant pour lui la paix de Fexhe.

Debat entre l'Evêque & le Chapitre.

Pour l'intelligence du cas, il est bon de sçavoir, qu'il fut autrefois agité entre l'Evêque, le Clergé, & les autres Etats du Pays, sçavoir s'il étoit au pouvoir de l'Evêque de punir quelque criminel de sa propre autorité, & sans l'intervention des Echevins ou d'autre Juge?

Hocs. c. 27.

Après une longue dispute les Etats lui avoient accordé par la paix de Fexhe le pouvoir de mettre le feu aux maisons des homicides sans decret du Juge, & en vertu de son autorité principale; il n'en avoit jamais joüi dans les lieux qui dépendoient immediatement du Chapitre, parce, disoient les Chanoines, que c'étoit sapper leurs libertés, d'autant plus, qu'il ne s'en étoit nullement agi lors de la paix de Fexhe.

L'affaire fut vivement conteſtée dans le Chapitre; mais enfin comme l'Evêque avoit captivé la pluſpart des Chanoines par la gratification de leurs prebendes; le grand nombre l'emporta, & il gagna ſa cauſe nonobſtant l'oppoſition des autres. An 1342.

L'Egliſe de Liege acquit l'année 1342. un accroiſſement d'honneur en la perſonne de Pierre Roger, qui après avoir occupé les ſieges d'Arras & de Roüen, fut placé ſur le trône de Saint Pierre, après la mort de Benoit XI. ou XII. & ſe fit appeller Clement VI. Il étoit Limoſin d'origine, & Chanoine de Saint Lambert, ſans qu'on ſache préciſement quel rang ou quelle dignité il poſſedoit.

Bourguemaitres Aubert Deſprés 1. Ecuyer Echev. Jean de Flemale 2. Pierre Roger Chanoine de Saint Lambert eſt fait Pape ſous le nom de Clement VI.

Les lettres de felicitation qui lui furent adreſſées au nom du Chapitre, & qui ſont rapportées par Hocſem, font foi qu'il avoit été l'un des membres de cét illuſtre corps, comme il en fut depuis le protecteur dans la grande affaire du Comté de Loz. Hocſ. c. 27.

Le Fils ainé de Theodoric de Hinsberg nommé Guilleaume étoit mort depuis quelque tems; & cette année il eut la douleur de ſe voir privé du deuxiéme appellé Godefroi, & en même tems toutes ſes eſperances éteintes par ſa mort; tellement qu'il ne reſtoit plus d'héritier à qui le Comté de Loz dût appartenir.

Mort des deux fils du Sgr. de Hinsberg.

Le Chapitre qui ne l'ignoroit pas, fit toutes les inſtances poſſibles auprés de l'Evêque pour le porter à entreprendre ſa défenſe; les Etats du Pays lui offrirent les ſecours neceſſaires d'argent & de troupes; les uns ni les autres n'en purent tirer que de belles paroles, il eut pourtant une entrevûë avec Hinsberg; mais il n'y fut priſe aucune reſolution, en ſorte que le Chapitre trouva bon de declarer le Comte excommunié, de quoi l'Evêque qui étoit abſent ne témoigna pas beaucoup de s'en mettre en peine.

Il s'éleva peu après une querelle entre l'Evêque & les Hutois au ſujet d'une eſpece de monnoie, dite le gros Tournois, Hugues de Chalons y avoit fait de ſon tems quelque changement; les Hutois le faiſoient valoir dix-huit deniers, pendant qu'il ne valoit à Liege, & preſque dans tout le pays, que huit deniers ou environ.

1343. Bourguemaitres Jean de Surlet 6. Jacques Jacquemont Hocſ. c. 29. Querelle entre l'Evêque & les Hutois.

Les Hutois avoient continué de ſuivre cette valeur exceſſive depuis près de trente ans, & payé ſur le même pied

An 1343. pendant dix-huit ans les rentes aux gens d'Eglise; mais enfin l'Evêque ou de son propre mouvement, ou de l'avis de son Conseil, voulut redresser cét abus, & pour cela il ordonna à son Officier d'agir selon la loi pardevant les Echevins de Liege contre les Hutois, à dessein de les contraindre de reduire leurs monnoies au prix de celle de la Capitale & du Pays, & de fournir quelques sommes en reparation de l'excés.

Cette affaire embarassa fort les Hutois; ils entrerent en conferences avec les Ministres de l'Evêque; mais sans succès, les offres qu'ils faisoient se trouvant trop éloignées de ce qu'on leur demandoit.

Cependant les Echevins poursuivirent la cause, & porterent enfin sentence de bannissement contre les chefs des Rebelles; les Hutois en furent si indignés, qu'ils envoyerent des Deputés au nombre de cinquante auprès du Duc de Brabant, implorer sa protection contre les poursuites de l'Evêque.

Les Hutois ont recours au Duc de Brabant.

Godefroi de Harduemont Seigneur de Hologne sur la Geere étoit à leur tête, le Duc les reçût favoiablement; & ils firent alliance avec lui aux conditions suivantes. Qu'ils recevroient garnison de ses troupes dans le Chateau; Qu'il lui seroit libre de le fortifier, qu'ils fourniroient une somme de quarante mille écus, & que reciproquement le Duc prendroit leur défense contre l'Evêque, qu'il les maintiendroit dans leurs libertés, & ne permettroit pas qu'aucuns d'eux fussent cités par-devant les Echevins de Liege.

L'Evêque allarmé de cette resolution imprevûë assembla les Etats du Pays pour prendre leurs avis dans cette difficile conjoncture; il leur proposa de lever du monde pour ranger les Hutois à la raison & resister au Duc de Brabant; les Nobles lui dirent, qu'avant de rien resoudre, il faloit travailler à desunir le Seigneur de Hinsberg d'avec le Duc de Brabant, & finir l'affaire du Comté de Loz, qu'ils jugeoient à propos de lui abandonner comme le tenant en fief de l'Eglise de Liege.

L'Evêque y donna d'abord les mains; quelques Chanoines s'y opposerent fortement; mais comme le plus grand nombre fut pour lui, on deputa quelques uns de la Noblesse pour en aller faire la proposition au Comte, qui

témoigna ne pouvoir se départir de l'engagement qu'il avoit pris avec le Duc de Brabant & les Hutois, qui entre-tems furent excommuniés par le Nonce du Pape. An 1343.

Les Etats furent indignés de la reponse du Comte ; mais avant de prendre quelque resolution, ils jugerent qu'il falloit appaiser les difficultés qu'il y avoit entre l'Evêque & le peuple de Liege, qui se plaignoit de la paix de Vihogne & principalement de la loi appellée du Murmure, selon laquelle, ceux que l'Evêque avoit declarés seditieux, étoient fletris dans leur honneur. Northoff. Loi appellée du Murmure.

On crioit publiquement que cette loi avoit mis la liberté aux fers, que deux à trois Bourgeois parlant ensemble êtoient traités de Cabalistes, qu'on avoit ôté au Peuple le pouvoir d'élire les Bourguemaitres & les Gouverneurs des Mêtiers. On inculpoit hautement de larçin & de peculat les Ministres & les Conseillers de l'Evêque, tellement que le Peuple ne voulut entendre à rien s'il n'avoit auparavant reçû satisfaction de ces plaintes. Fis. *part.* 2. Chap. *in not. p.* 469. *Butkens.* Troph. de Brabant.

Pendant que tout étoit en branle, l'Evêque envoya quelques Deputés au Duc de Brabant le prier de ne rien entreprendre en faveur des Hutois ; esperant que dans peu, il trouveroit les moyens d'ajuster à l'amiable la querelle qu'il avoit avec eux. L'Evêque deputé vers le Duc de Brabant.

Ce Prince qui aimoit à la verité de tirer les Hutois d'affaire ; mais sans être obligé de s'engager pour eux dans une guerre douteuse, requit le Comte de Haynaut de se rendre à Liege, ce qu'il fit accompagné de Louis d'Agimont, Thyeri de Seraing, & Wathieu de Moumale, l'Evêque les reçût avec beaucoup de magnificence ; l'on convint d'une treve, après quoi le Comte de Haynaut s'en alla en Brabant pour disposer les choses à une paix, pendant que l'Evêque qui vouloit éviter les plaintes du Peuple se retira au Chateau de Clermont : on le rappella bientôt après, & il convoqua de nouveau les Etats du Pays. *

Le Roi de Boheme, les Comtes de Mons & de la Marck & beaucoup de Noblesse furent de cette assemblée, avec le Clergé & les Deputés des Villes.

Il y fut proposé de lever des troupes pour agir contre le Duc de Brabant en cas qu'il refusât d'accepter la paix sous des conditions raisonnables. Le Magistrat & la Bour-

An 1343. geoisie de Liege promirent d'y employer toutes leurs forces; mais ils demanderent en même tems satisfaction sur leurs plaintes, & l'assemblée fut d'avis qu'il faloit abolir la loi du Murmure, & moderer les articles de la paix de Vihogne, contre lesquels on se recrioit si fort.

Moderation de la paix de Vihogne.

L'Evêque en delivra les lettres datées du premier Juin 1343. qu'on nomma de Saint Jacques, elles contiennent que chaque Mêtier pourra élire à l'avenir deux Jurés sans l'intervention des Nobles & patriciens; que ceux-ci en choisiront un pareil nombre sans que les Bourgeois assistent à leur élection; que les Jurés élûs par les Nobles choisiront un Bourguemaitre de Liege qui soit de leur corps, & les Jurés denommés par les Bourgeois en choisiront un autre hors de la Bourgeoisie.

Il y fut aussi arrêté que chaque Mêtier pourroit choisir annuellement deux Gouverneurs, qui préteroient serment par devant les nouveaux Bourguemaitres, & qui auroient le pouvoir d'assembler le Mêtier quand ils le trouveroient bon.

Que les Bourguemaitres en étant requis par deux ou trois Mêtiers ou leurs Gouverneurs, seroient obligés de convoquer toute la Bourgeoisie pour cause concernante le pays, ou un membre du pays, ou lors qu'on auroit traité quelqu'un contre les Loix; on regla aussi que les Habitans de la Banlieuë joüiroient des mêmes droits que s'ils demeuroient dans la Ville, & pourroient posseder les offices de Jurés, de Gouverneurs des Mêtiers & autres.

Enfin on y expliqua la loi appellée du Murmure, & elle fut moderée, de maniere qu'elle n'auroit lieu que contre ceux qui auroient crié aux armes, ou sonné la Cloche bannale, ou qui se seroient presentés en public avec les Bannieres des Mêtiers; de plus, que le Mayeur & les Echevins ne pourroient faire enquête pour cause de sedition, s'ils n'étoient accompagnés des Bourguemaitres & quatorze Jurés, dont une moitié devoit être de la Noblesse, & l'autre de la Bourgeoisie.

Cette ordonnance fut reçûë du Peuple avec de grandes démonstrations de joye, & la guerre fut resoluë unanimement contre le Duc de Brabant, à moins qu'il ne se rendit à la raison, & n'abandonnât les Hutois.

Le Duc allarmé de cette resolution des Princes Confederés pensa serieusement à la paix, & renvoya le Comte de Haynaut à Liege avec ordre de n'en pas sortir qu'elle ne fût concluë. An 1343.

La negociation manqua neanmoins d'échoüer par l'avarice des Conseillers de l'Evêque, qui non contens des sommes offertes par les Hutois pour l'appaiser, en demandoient encore d'autres pour eux-mêmes.

Les Etats se recrierent contre ce procedé qu'ils traitoient de concussion, & ils renouvellerent les plaintes qu'ils avoient souvent faites contre eux pour de semblables sujets; cepourquoi l'on ne voulut plus traiter avec eux, & l'on nomma des arbitres qui se retirerent au Monastére du Val Saint Lambert, où ils examinerent l'affaire avec le Comte de Haynaut pendant onze jours

Ensuite ils prononçerent leur sentence arbitrale, qui portoit que les Conseillers de l'Evêque & les Officiers qu'il avoit établis seroient deposés, qu'on en mettroit d'autres à leurs places nés dans le Pays de Liege; qu'on érigeroit un nouveau Tribunal composé de vingt deux personnes, auquel ils seroient sujets, que le Clergé en nommeroit quatre, la Noblesse autant, de même que le Peuple de Liege; les Villes de Hui, de Dinant, de Tongres & de Saint Tron chacune deux, la Ville de Fosse, & celle de Boüillon chacune un. Sentence arbitrale. Tribunal des Vingt-deux.

Enfin que cette nouvelle charge seroit vitale, & que le principal devoir de ces Juges, seroit de reprimer les violences & concussions que les Officiers de l'Evêque pourroient commettre contre les loix, leur donnant le pouvoir de les priver même de leur charge.

Un Auteur * contemporain qui étoit Chanoine de l'Eglise de Liege, dit que le Comte de Haynaut n'appuya pas les interêts de l'Evêque, ni ne fut pas faché d'avoir occasion d'abaisser sa puissance. * Lewold de Northoff.

Le même Comte donna aussitôt avis de ce qui s'étoit passé au Roi de Boheme, & au Comte de Beaumont, & les invita de se rendre à Liege pour renoüer les conferences au sujet de la paix entre l'Evêque, le Duc de Brabant & les Hutois.

Ils s'y rendirent au tems marqué, & prononcérent au

An. 1343. Sentence arbitrale du Comte de Haynaut.

mois d'Août de cette année 1343. leur sentence arbitrale qui portoit, que l'Evêque auroit toûjours dans cette partie du Brabant, qui est du diocese de Liege, la même jurisdiction que ses Prédécesseurs y avoient exercée, & telle qui s'exerçoit à Namur.

Que l'alliance des Hutois avec le Duc de Brabant seroit annullée, qu'ils demanderoient pardon à l'Evêque, & lui demeureroient fidéles. Qu'ils ne pourroient être cités au Tribunal des Echevins de Liege, sinon pour délit commis dans la Banlieuë de cette Ville, & enfin que les Echevins de Hui qui avoient été proscrits, auroient la liberté de retourner chez eux.

Autre sentence du même Comte.

L'Evêque & le Peuple de Liege accepterent cette sentence; mais incontinent après, le même Seigneur en prononça une autre, par laquelle il adjugeoit le Comté de Loz au Seigneur de Hinsberg; pour cela il est important de sçavoir que l'Evêque qui avoit adroitement induit le Clergé à lui confier les actes du procès concernant ce Comté, il les avoit communiqué en secret au Comte de Haynaut, qui prétendit que cette affaire avoit été remise à son arbitrage; mais le Clergé le nia, & après s'avoir plaint de la conduite de l'Evêque, il protesta contre cette sentence, portée, disoit-il, par une personne qui n'en avoit pas le pouvoir: Adolfe declara au contraire qu'il vouloit s'y conformer, & même il livra le Chateau de Montenac à Hinsberg; ensuite les Princes se retirerent, & le Comte de Haynaut s'en alla faire par devotion le voyage de la Palestine.

Hocs. rapporte les lettres.

Après leur départ, les Chanoines qui croyoient n'avoir pas lieu d'être contens d'Adolfe, lui firent connoitre, qu'ils alloient au Saint Siege se plaindre de sa conduite; il en fut intimidé, & consentit enfin qu'il fût écrit au Pape & au Sacré Collége des Cardinaux, à quoi en étoit l'affaire du Comté de Loz, & qu'on implorât leur protection contre de si puissans adversaires.

Northoff.

Ces lettres ayant été envoyées, Adolfe fit de serieuses reflexions sur l'érection du nouveau Tribunal des Vingt-deux, qu'il s'étoit trop pressé d'approuver, & on lui fit sentir si puissanment la brêche qu'il avoit faite à son autorité principale en soûmettant ses propres Officiers à ces nouveaux Juges,

veaux Juges, que cette affaire redoubla les chagrins que celles du Comté de Loz lui donnoient, tellement que voulant les dissiper, il s'en alla chez ses parens en Westphalie. An 1343.

Pendant qu'il étoit absent, Clement VI. qui avoit reçû les lettres susmentionnées, envoya à Liege Jean Evêque de Forly pour prendre connoissance de l'état de cette Eglise, & remedier aux maux dont on s'ètoit plaint.

L'Evêque de Forly Legat du Pape vient à Liege.

Ce Prélat arriva le dernier jour de Septembre, Adolfe en fut averti, il retourna promptement, & rendit au Legat tous les honneurs dûs à son caractere ; dans la prémiere conference qu'il eut avec lui, il dépeignit de son mieux la grieveté de la revolte des Hutois, qu'il accusoit même d'avoir contrevenu à la sentence du Comte de Haynaut, quoi qu'elle leur fut trop avantageuse ; mais ce qui l'animoit plus puissanment contre eux, c'est qu'ils avoient occasionné indirectement l'érection du Tribunal des Vingt-deux qui lui étoit insupportable ; le Legat ayant examiné les raisons excommunia le Magistrat de Hui, & le Duc de Brabant son protecteur, & mit en interdit cette Ville & le Brabant ; mais ils en appellerent au Saint Siege.

Il met la Ville de Hui & le Brabant en interdit.

L'Evêque, qui ne pouvoit se pardonner la faute qu'il avoit faite en approuvant l'êrection du Tribunal des Vingt-deux, étant persuadé que les Etats du Pays ne consentiroient pas qu'il fût aboli, resolut d'y émployer la force : il gagna donc par de belles paroles Jacquemont l'un des Bourguemaitres Regens, qui promit de le seconder, & il attira encore quelques autres membres de ce Tribunal par les intrigues de Jean de Landris, & de Jean de Pollard tous deux Echevins ; dont le premier étoit le Marêchal de l'Evêque, & l'autre Grand Mayeur de Liege ; ensuite ayant mandé les quatre Chanoines qui faisoient partie de ce corps, & les quatre denommés par la Ville de Liege, il leur demanda qu'ils lui remissent en mains les lettres d'érection de ce Tribunal ; Jacquemont & quelques autres y consentirent d'abord ; mais Guillaume de Pettersem l'un des quatre Chanoines, & l'autre Bourguemaitre Regent appellé Jean de Surlet dit Lardier le refuserent, s'excusant sur ce que ces lettres appartenoient aux Etats du Pays ; Adolfe les fit enlever par force, & les ayant dechirées en leur présence, il les contraignit par menaces de renoncer à leurs charges,

Hocs. Northoff.

L'Evêque déchire les lettres d'érection du Tribunal des 22.

An 1343. après quoi il retourna encore en Westphalie, quoiqu'il fut dejà malade.

Aux prémieres nouvelles de ce fait, le Peuple s'assembla, & tout d'une voix il déposa le Bourguemaitre Jacquemont, & le chassa de la Ville avec les deux Echevins; l'historien Hocsem, qui s'étoit vivement opposé à l'institution de ce Tribunal, comme préjudiciable à l'autorité de l'Evêque, n'a pû s'empêcher de blâmer la conduite d'Adolfe, & les violences dont il avoit usé.

1344. Bourguemaitres Raes de Warfusée 2. Collard de Bierset. Le Comte de Haynaut vient à Liege, ce qu'il y fait.

Après cela le Comte de Haynaut qui étoit de retour de la Palestine, vint à Liege au mois de Juin avec le Roi de Boheme, & le Comte de Beaumont; il entra dans le Chapitre de l'Eglise Cathedrale, & fit reproche aux Chanoines qu'ils ne s'étoient pas soumis à la sentence arbitrale qu'il avoit portée l'année précedente.

Le Chapitre répondit qu'elle avoit été portée contre la teneur du compromis, dont il avoit exclu le diférend concernant le Comté de Loz, qu'il n'avoit jamais voulu ni entendu soumettre à son jugement; le Comte en vint aux invectives, & là dessus les Bourguemaitres étant entrés, ils s'unirent avec les Chanoines, & reprocherent au Comte à leur tour, qu'étant Vassal de l'Eglise de Liege, il ne lui étoit pas permis d'agir contre elle, encore moins de la dépoüiller de ses biens; le Roi de Boheme craignant quelque émotion populaire, conseilla au Comte de se retirer; & ils sortirent ensemble de la Ville.

Troubles à Saint-Tron.

Vers le même tems le Peuple de Saint-Tron se broüilla avec les Echevins au sujet de l'administration de l'Hôpital, ceux-ci se sentant les plus foibles, prirent leur recours au Duc de Brabant, qui leur promit sa protection, & écrivit aux Bourgeois qu'il avoit resolu de se rendre chez eux, pour aller prendre possession de l'Advoüerie de leur Ville, qu'il prétendoit lui appartenir en qualité de Duc de Lothier; ils firent reponse que les portes ne lui seroient pas ouvertes, & en tout évenement ils prirent les armes pour empêcher les Echevins d'y introduire le Duc, & donnerent avis au Chapitre de ce qui se passoit.

Fis. part. 2. l. 4. Là-dessus, on envoya rappeller l'Evêque qui étoit en Westphalie; sitôt qu'il fut arrivé à Saint-Tron, il manda les Echevins, & comme ils ne purent produire que de

foibles défenses, il les fit mettre en prison. An 1344.

Ensuite il reprit le chemin du Chateau de Clermont situé entre Liege & Hui, où il se tenoit assés frequenment ; quelques jours après les Hutois lui envoyerent leurs Deputés pour lui faire leurs soumissions, & lui demander qu'il eût la bonté de leur faire connoitre en quoi il croyoit qu'ils avoient contrevenu à la sentence arbitrale.

L'Evêque ne fit pas attention à leur demande ; tellement qu'ils vinrent à Liege implorer le secours des Etats : ceux-ci suppliérent l'Evêque de vouloir les écouter, & après quelques instances, il promit qu'il ne décideroit rien dans cette affaire sans avoir pris leurs avis.

Les Deputés de Hui joyeux de cette réponse, en firent part à leurs principaux, qui jugerent à propos d'envoyer une autre deputation aux Etats pour les remercier de leurs bons offices, & les informer ulterieurement.

L'Evêque, que sa maladie rendoit chagrin, ne vit pas de bon œil cette démarche, aussi envoya-t'il ordre au Baillif de la Hesbaye de les couper en chemin avec de la Cavalerie.

Les Deputés qui en eurent le vent, firent venir du monde à leur rencontre, le Baillif les joignit & les attaqua à la Mal-lieuë ; ils se défendirent de leur mieux, jusqu'à ce qu'ayant reçû quelque renfort, ils pousserent le Baillif, & lui donnerent la chasse avec perte de ses gens ; celui-ci en porta la nouvelle à l'Evêque, qui la reçût avec une telle émotion de colere, qu'il entra en phrénésie ; il en revint neanmoins ; mais sa maladie qui augmenta de jour en jour, le conduisit à sa fin qui arriva le troisiéme Novembre de cette année 1344. Son corps fut apporté du Chateau de Clermont à Liege, & mis dans la cave qu'on avoit préparée dans l'Eglise de Saint Lambert, pour y plaçer celui de l'Evêque Jean d'Eppes que les Religieux du Monastére du Val Saint Lambert avoient retenu jusqu'alors.

Mort de l'Evêque Adolfe de la Marck.

Adolfe joignoit avec beaucoup d'esprit & de vivacité une érudition non commune ; il fit quelques reglemens fort utiles pour la reformation des Ecclesiastiques, & pour celle de sa Cour Episcopale ; mais il étoit trop prompt & trop passionné pour la guerre ; il y fit des dépenses si excessives que personne ne voulut se porter pour son héritier.

Portrait de l'Evêque Adolfe.

An 1344. On l'accuse d'avoir abandonné la cause de son Eglise, en faveur du Seigneur de Hinsberg son beau-frere. Les differents traités qu'il fit avec les Princes voisins, & sa conduite envers les familles d'Awans & Waroux, qu'il favorisa tour à tour sont des preuves de son inconstance ; il soutenoit d'abord son autorité avec beaucoup de force & de vigueur, & il fit plusieurs guerres pour cela ; mais il s'en lassoit presque aussi promptement qu'il les avoit entreprises, & souvent il les finissoit par des traités desavantageux.

Dès qu'Adolfe eut les yeux fermés, le Chapitre se saisit de l'administration de la Province, & dénomma de nouveaux Gouverneurs pour les places fortes, & d'autres Officiers.

Il avoit resolu de choisir le jour suivant un Mambourg du Pays ; mais les Bourguemaitres s'y étant opposés ; l'historien Hocsem & autres Chanoines furent d'avis qu'il ne falloit point mettre le peuple en mouvement, ni s'exposer à de pareils malheurs, que ceux qui avoient émû la Cité pour le même sujet après la mort de Thibaud de Barr ; mais se souvenir qu'anciennement l'élection des Evêques se faisoit par le Clergé & le Peuple, & qu'il n'étoit pas surprenant que le Peuple voulût avoir part à l'élection du Chef à qui il devoit obéïr pendant l'interregne.

Le Comte d'Agimont est fait Mambourg du Pays.

Le Chapitre approuva cét avis ; & les Etats furent convoqués pour la veille de Saint Martin ; ils se trouverent donc au Chapitre le jour designé ; & Louis Comte de Loz dit d'Agimont fut élû unanimement pour remplir cette dignité.

Il étoit Fils de Jean de Loz Seigneur d'Agimont & de Neufchateau, & petit fils de Jean Comte de Loz & de Chiny, & d'Isabelle de Condé sa deuxiéme femme, il avoit épousé l'héritiere de Lumay, d'Aigremont, & de la Voüerie de Hesbaye, qui étoit de la famille de Limbourg Wassemberg, selon que le rapporte Hemricourt dans son Miroir des Nobles de la Hesbaye, & Butkens dans son deuxiéme tome.

Après la mort de son Pere la Seigneurie de Neuf-Chateau en Ardenne lui échût en partage, & celle d'Agimont à Jean son Frere ; ils auroient pû l'un & l'autre prétendre à la succession du Comté de Loz & de Chiny après la mort de Louis leur cousin germain, qui ne laissa point d'enfans ; si leur Pere n'y eût pas renoncé, & à tous ses

droits au moyen de la cession qu'Arnoul Comte de Loz son frere consanguin lui fit des terres d'Agimont, de Neuf-Chateau & de Warck. An 1344.

C'est à raison de ce renom qu'il n'est pas fait mention d'eux dans les diférends survenus pour la succession à ce Comté : au reste ces deux freres n'eurent que des filles, & par là le Comté de Loz qui est un fief masculin seroit, nonobstant tout, retourné après leur mort à l'Eglise de Liege.

La fille de Louis épousa Everard Comte de la Marck frere à nôtre Evêque Englebert, qui par ce mariage devint proprietaire des terres de Neuf-Chateau, Lumay & Aigremont, Jean eut deux filles, dont l'ainée épousa Jean de Walcourt Comte de Rochefort & de Montaigu en Ardenne ; dont la posterité après deux generations fut reduite à une fille qu'Everard de la Marck fils au précedent épousa en secondes nôces, à qui elle apporta en mariage les terres d'Agimont & de Rochefort.

Le nouveau Mambourg ne fut pas long-tems installé qu'il eut pour peu de chose, une difficulté avec le Chapitre de Saint Lambert ; les Bourguemaitres favorisoient le Mambourg contre le gré du Peuple qui se plaignoit d'en être traité avec trop de rigueur, ce qui l'avoit obligé de s'adresser au Chapitre ; cela rallentit le feu des Bourguemaitres & du Mambourg, qui cederent enfin à l'autorité du Chapitre uni avec le Peuple.

Dans le tems que les Chanoines de Saint Lambert se préparoient à proceder à l'élection d'un nouvel Evêque, ils apprirent que le Pape Clement VI. s'en étoit reservé la nomination, sous prétexte du diférend qu'il avoit avec l'Empereur Louis, & qui étoit la cause pourquoi Sa Sainteté nommoit les Gouverneurs des places qui ressortissoient de l'Empire en Italie, pendant que l'Empereur nommoit aux Evêchés & autres Benefices de l'Eglise en Allemagne ; & comme le Pape ne vouloit pas recevoir d'autres Evêques que ceux de sa nomination, il prit de là occasion de se reserver l'Evêché de Liege.

Après le decès d'Adolfe, Englebert de la Marck son neveu, & Prêvôt de l'Eglise de Liege, qui étoit allé à Paris, obtint de Sa Majesté Très-Chrétienne des lettres de faveur, qu'il porta à Avignon où se tenoit le Pape, qui le

An 1344. gratifia de l'Evêché de Liege, & sa dignité de Prévôt fut donnée à Bertrand de Deucio Cardinal de l'Eglise Romaine, qui l'an 1347. fut fait Legat du Pape, & chassa de Rome le Tyran Nicolas.

ENGLEBERT de la MARCK septante-sixiéme Evêque.

1345. Bourguemaitres Jean du Soleil 2. Jean de Flemale 3.

Englebert dépêcha aussitôt à Liege Conrard de Lonçin Voüé de Flemale muni des lettres du Saint Siége, il les produisit au Chapitre qui les admit, & reconnut Englebert pour son Evêque ; il étoit Fils d'Englebert Comte de la Marck & d'Altena, &c. & de Mathilde fille unique de Jean d'Aremberg ; peu après le même Conrard fut fait Mambourg du Pays à la place du Comte d'Agimont, suivant les ordres que le nouvel Evêque avoit envoyés.

Englebert fit son entrée à Liege avec grande pompe & magnificence le douziéme Avril de cette année 1345. ; mais à peine fut il en place qu'il eut le déplaisir de voir le Peuple se mutiner, à raison que la Cité étant fort oberée, il gemissoit sous le poids de ses charges ; il demanda donc tumultueusement qu'on lui rendît compte de l'applicat des deniers publics, qui avoient, disot-il, été detournés par les administrateurs, & convertis à leur profit.

Emotion à Liege.

Ensuite le Peuple en dénonça quatorze comme les plus coupables, qui furent cités pour comparoitre le jour de Saint Jean-Baptiste ; mais les uns ayant été trouvés insolvables, & les autres ne voulant pas regorger, ils furent tous exilés.

Trois mois étant écoulés, le Comte de Luxembourg Roi de Boheme, l'Evêque & le Chapitre s'entremirent auprès du Peuple, & obtinrent leur rappel en payant l'amende portée par la loi en pareils cas.

Hocf. c. 31.

L'an même le Comte de Haynaut qui étoit d'un naturel ardent, alla se ruer sur les Frisons avec plus d'impetuosité que de prudence ; tellement qu'un jour s'étant éloigné de son corps d'armée avec l'élite de sa jeunesse pour les aller braver, il fut renversé, & demeura sur le champ avec ceux de sa suite.

Mort du Comte de Haynaut.

Fis.

Vers le même tems l'Evêque ayant resolu de l'avis de

son Conseil de tirer raison de l'injure qu'Adolfe son Prédécesseur prétendoit avoir reçûë de la part des Hutois quelques jours avant sa mort, il fit renforçer les garnisons des Chateaux de Moha & de Clermont à dessein d'avertir les Hutois de l'orage qui les menaçoit ; & comme ils ressentoient encore les maux de la précedente guerre, ils furent ravis de pouvoir captiver les bonnes graces de l'Evêque au prix de quinze à seize mille francs, ce qu'ils firent par un accord signé le huitiéme de Novembre. An 1345.

Ensuite l'Evêque voulant profiter du calme de la Province, reçût le dix-septiéme Decembre l'ordre de Prêtrise dans la Chapelle du Chateau de Moha, le lendemain il fut sacré Evêque dans le Monastére du Val Saint Lambert & le jour de Noël il célébra ses prémices dans le Chateau de Hui avec beaucoup de magnificence. L'Evêque se fait Prêtre. Il est sacré Evêque.

Au commencement de l'année d'après, on vit s'élever une grande flame d'une petite étincelle à l'occasion suivante ; pendant le dernier interregne, un Bourgeois de Hui, qui avoit tué un Condrosien à son corps défendant, & satisfait à la partie, fut absous par Louis d'Agimont qui étoit pour lors Mambourg du Pays ; mais Colin de Fraipont Baillif de Condroz annulla l'absolution, & enjoignit à Jean de Merode son Lieutenant Baillif de faire apprehender l'homicide, qui eut la tête tranchée. 1346. Bourguemaitres Bertho de Bare de Voroux. Jean de Valdoreal 2. Hocs. c. 32.

Les Hutois irrités de cette confusion qu'ils prétendoient devoir rejaillir sur eux, resolurent de s'en venger ; pour cela ils assemblerent du monde & allerent ruiner le Chateau de la Neufville près de Tihange qui appartenoit au Baillif. Guerre des Hutois.

Le Baillif qui ne se sentoit pas assés fort pour leur resister, eut recours à la loi, il dressa donc sa plainte par-devant la Cour des Echevins de Liege, qui porterent un Decret de bannissement contre dix-huit Hutois, sans avoir fait attention que ce procedé alloit contre la paix faite passé trois ans par la mediation du Comte de Haynaut, qui portoit que les Echevins de Liege ne pourroient bannir, ni chasser les Bourgeois de Hui, que pour des crimes commis dans l'enceinte des franchises ou de la Banlieuë de Liege ; tellement que les Hutois se voyant lesés par les Echevins de Liege, déférerent leur cause au Magistrat & Conseil de la même Ville qui prirent parti contre les Echevins, & firent convo- Article 4. de la paix arbitrale.

An 1346. quer les Villes du Pays pour deliberer de cette affaire.

Hocs. ne fait mention que de la confederation de Liege, Hui & Saint-Tron. *Zantfl.* y comprend toutes les Villes du Pays.

Les Deputés étant venus à Liege en grand nombre casserent unanimement la sentence susdite, comme ayant été portée contre le droit, & aussitôt les Villes confederées s'unirent pour se défendre en cas d'insulte.

Le Comte de Flandre veut vendre Malines au Duc de Brabant.

Le Comte de Flandre ayant promis au Duc de Brabant de lui vendre la Ville de Malines & ses dépendances ; ce Prince écrivit au Pape pour être absous du serment qu'il avoit prêté à l'Eglise de Liege, de ne permettre jamais que cette Ville fût demembrée de la Flandre ; les Liegeois avoient pris cette précaution en la lui vendant pour empêcher qu'elle ne vînt à tomber au pouvoir du Duc de Brabant, dont ils redoutoient la puissance, & avec qui ils étoient broüillés si souvent.

Le Saint Pere écrivit aux Evêques de Paris, de Laon & de Tournai de convoquer un certain jour l'Evêque & le Chapitre de Liege pour entendre leurs raisons en présence du Comte de Flandre ; mais le Chapitre [sur le refus que lui firent les Evêques de leur accorder un terme competent] en appella au Pape même.

Troubles pour le Comté de Loz.

Les choses étoient ainsi en mouvement, lors qu'on vit éclater d'autres troubles au sujet du Comté de Loz. Theodoric de Hinsberg s'étoit plaint au Pape que le Comté de Loz demeuroit dans l'interdit depuis plusieurs années, quoique ce Comté lui eut été legitimement adjugé, & qu'il n'y eut plus que quelques-uns du Clergé qui s'opposassent à la sentence portée en sa faveur ; le Pape jugea qu'il falloit entendre l'autre partie, & deputa l'Abbé de Saint Nicaise à Reims pour venir à Liege ajuster à l'amiable cette grande affaire ; cét Abbé eut plusieurs conferences infructueuses avec le Chapitre ; mais enfin ayant proposé de faire denommer cinq Chanoines de Saint Lambert pour disputer leurs droits pardevant lui comme arbitre & en présence du Comte de Hinsberg, la proposition fut acceptée à condition que les denommés ne pourroient ni transiger ni rien conclure sans avoir eu le consentement du Chapitre, & des Etats de la Province.

Le congrès se tint au Faubourg de Saint Leonard, on ignore ce que les Chanoines alleguérent pour la défense des droits de leur Eglise ; mais le resultat de l'assemblée fut, que sans

que ſans avoir égard à la condition inſerée dans l'acte de la deputation, on finiroit le diférend par tranſaction ; on y leva l'interdit, & le Comté de Loz fut adjugé au Comte de Hinsberg à perpetuité pour lui & pour ſes deſcendans, à charge de le tenir en fief de l'Egliſe de Liege. An 1346.

Le Peuple n'eut pas plûtôt appris ces concluſions qu'il prit les armes, & peu s'en fallut qu'il n'allât dans ſon premier feu enfonçer les maiſons des Chanoines de Saint Lambert ; les Bourguemaitres accoururent au bruit, & firent entendre que c'étoit l'œuvre de cinq Chanoines ſeulement, qui étoient ſi confus de ce qu'ils venoient de faire, qu'ils n'oſoient rentrer dans la Ville ; le Peuple fut appaiſé, & l'on en fut quite pour mettre des gardes à leurs portes.

Enſuite le Chapitre uni avec la Nobleſſe & le Magiſtrat proteſterent par toutes les formes contre cette ſentence & ils interjetterent appel au Saint Siege. Fiſ.

Les Auteurs ne conviennent pas de la conduite que tint l'Evêque dans cette occaſion ; les uns prétendent qu'il étoit dans la Weſtphalie, les autres veulent qu'il demeura à Liege, & concourut à la ſentence avec promeſſe de la ratifier, ce qui eſt vrai-ſemblable, puis que les chartres du Chapitre font foi d'un diplome d'Englebert de la Marck daté du jour que la ſentence avoit été portée, par lequel il declara le Comte de Hinsberg & ſes ſujets abſous de toutes cenſures. Liv. 4 litt. k k.

Quoi qu'il en ſoit l'Evêque acrocha ſûrement l'affaire du Comté de Loz, & entreprit de tirer raiſon de la ligue des Villes, dont nous venons de faire mention ; ce qu'il prenoit pour un attentat commis contre ſes Regaux, & un motif legitime de faire la guerre.

Il ſortit donc de Liege à deſſein de ſe mieux venger des ligueurs, & il convoqua les Etats du Pays à Fexhe, où il ſe rendit ; l'affaire de Hui y fut diſcutée avec beaucoup de chaleur de part & d'autre.

Les Hutois trouvoient injuſte le procedé de Colin de Fraipont & de Merode ſon Lieutenant, l'Evêque traitoit de crime de felonie la ligue faite en ſon abſence, & comme il vouloit abſolument ſe venger, & que ſes Miniſtres atiſoient le feu, les parties demeurerent ahurtées ; enſuite l'Evêque cita les Liegeois à Voteme pour y venir entendre pro- Hocſ. Fiſen. Foull.

An 1346. noncer la sentence de bannissement portée contre eux par les Echevins.

Guerre des Liegeois.

C'étoit là, pour ainsi dire, leur presenter le cartel, & comme s'ils l'eussent reçû effectivement, ils firent tous les aprêts necessaires pour entrer en campagne ; & declarerent proscripts tous les Echevins de Liege, hormis Hubin Baré qui étoit demeuré dans la Ville.

Raes Seigneur de Waroux, & Bartole d'Ockier Chevaliers experimentés dans le mêtier de la guerre, eurent le commandement de l'armée, qui fut bientôt jointe par les troupes de Hui ; elle campa quelques jours à Velroux, de là quelques detachemens allerent mettre le feu aux Chateaux & fermes des Chanoines & Echevins qui étoient à la suite de l'Evêque.

Les Liegeois occuperent Voteme, & les Hutois Hovemont, à la pointe du jour l'Evêque rangea son armée en bataille, elle étoit nombreuse & formidable pour le grand nombre de Princes & de Chevaliers, dont elle étoit composée ; il se mit donc à la tête, & declara proscripts quarante-deux Bourgeois de Liege ; ensuite il se prepara à donner bataille, contre le sentiment de la pluspart de ses Conseillers, qui inclinoient à la paix.

Charles Roi des Romains, le Roi de Boheme, les Comtes de Juliers, de la Marck, de Gueldres de Faucoumont, de Namur, de Loz, de Salme &c.

Northoff.

Valeran de Faucoumont avoit aussi été de ce sentiment & l'Evêque lui avoit reproché que les Liegeois l'avoient gagné par argent ; ce reproche toucha si vivement ce Chevalier, que pour en faire voir la fausseté, il entama le choc, se jetta au milieu des ennemis, & voyant que malgré toute sa valeur il ne pouvoit les rompre, il aima mieux mourir glorieusement les armes en mains, que de reculer.

Bataille gagnée par les Liegeois.

Le Roi de Boheme qui étoit aveugle & son Fils Charles qui venoit d'être élû Roi des Romains par les intrigues du Pape, vinrent avec un gros detachement de Cavalerie fondre sur les Hutois, qui malgré l'inferiorité du nombre soutinrent vigoureusement le choc ; mais voyant qu'ils alloient être accablés par la multitude, ils faillirent de se débander, dans la pensée que les Liegeois étoient défaits, & que toute l'armée leur alloit tomber sus ; mais ayant apperçû cinq bannieres des mêtiers qui venoient à eux, ils reprirent cœur, & se jetterent d'une telle furie sur ce corps d'Allemans, qu'il fut rompu : ils se rallierent pourtant, & retournerent atta-

quer les Liegeois ; le choc fut tres rude, & l'on revint plusieurs fois à la charge ; mais enfin les ennemis ébranlés & poussés avec autant de prudence que de valeur, furent mis en déroute, & s'enfuirent jusqu'à Wonck sur la Geere, laissant plus de mille morts sur le champ de bataille. An 1346.

Quantité de braves Chevaliers que les Princes de l'Empire avoient envoyés pour assister au couronnement de Charles Roi des Romains, furent de ce nombre, on emmena à Liege beaucoup de prisonniers & de butins. Northoff.

Le reste de ce mois de Juin & tout le suivant, on se fit la guerre de part & d'autre ; le Roi de Boheme s'en alla en France avec son Fils, où il fut tué au mois d'Août à la fameuse journée de Crecy.

Le dixiéme du mois d'Août, le Clergé écrivit au Souverain Pontife qui se tenoit en Avignon, pour l'induire à se porter mediateur entre l'Evêque & son Peuple ; ils deputerent en même tems vers Englebert pour lui inspirer des sentimens de paix, & ils écrivirent aussi au Cardinal Docio leur Prévôt, qui étoit auprès du Pape. Le Clergé écrit au Pape.

Le Saint Pere qui avoit été prévenu par l'Evêque envoya à Liege vers la fin du même mois l'Abbé de Saint Martin à Cologne, celui de Duitz & le Prêvôt de Saint Gereon.

Entretems la Ville de Liege fut mise en interdit ; l'Evêque y joignit un Mandement ; mais sur l'heure on interjetta appel au Souverain Pontife, une grande partie du Clergé, & quelques maisons Religieuses adhererent à l'appel ; mais le Chapitre de Saint Lambert, & les sept Eglises Collegiales ayant par après jugé à propos de faire cesser le service divin chez eux ; l'Abbé de Beaurepart, les Freres du Val des Ecoliers, les Carmes chaussés, les Croisiers & les Curés pour la pluspart furent de sentiment ; que quand l'Eglise Cathedrale vient à suspendre l'exercice du service divin, le reste du Clergé est tenu de s'y conformer à peine d'encourir les censures, les autres tant Religieux que Clercs voulant s'en tenir aux Canons s'unirent avec la Ville appellante. Liege est mise en interdit. On en appelle. Hocs. c. 34.

Cependant comme les garnisons que l'Evêque avoit laissées dans les Chateaux de Clermont, de Franchimont & autres, travailloient continuellement le pays par leurs courses ; les Confederés les furent attaquer, ils prirent celui de

An 1346.
Les Chateaux de Clermont & Hamal le ruinés.

Clermont, qui fut razé ; celui de Hamalle près de Tongres, dont le Seigneur tenoit le parti de l'Evêque, eut le même sort.

Comme l'Hyver approchoit, & qu'on étoit fatigué de part & d'autre par les incursions militaires ; il fut resolu de prendre treve jusqu'au premier Novembre de l'an 1347.

1347.
Bourguemaitres Arnoul de Hautepenne Chev. Seigneur de Villeraux. Radoux Despré le jeune dit de Colonster Ecuyer. Fis.

Aussitôt après on s'appliqua à travailler à la paix ; la Ville fit offrir à l'Evêque cent & vingt mille écus, s'il vouloit déposer ses Echevins, & en créer sept nouveaux, qui seroient changés tous les ans ; l'offre fut rejettée ; mais on n'abandonna pas pour cela les esperances de venir à une paix ; les Etats de Liege qui la desiroient puissanment, s'assemblerent le treiziéme Fevrier de cette année 1347. Weric de Harlé qui y assistoit de la part de l'Evêque, blama les Liegeois d'avoir violé la treve, & causé par là des dommages tres-considerables à la Republique, en effet il y avoit eu encore quelques Chateaux de pris & brulés depuis la treve ; mais Valdoreal Bourguemaitre Regent fit sentir à l'assemblée que les inconveniens, dont on vouloit rendre comptables les Liegeois devoient rejaillir sur l'Evêque ; & il fit tomber ce qui étoit survenu depuis la treve sur les soldats qui étoient en garnison dans ces Chateaux, & qui avoient eu l'insolence de commençer les actes d'hostilité par les courses qu'ils avoient faites dans le plat-pays.

On resolut enfin, après toutes les contestations qu'il falloit envoyer une deputation à l'Evêque qui étoit à Mastric pour lui offrir la paix, & qu'en cas qu'il la refusât on s'adresseroit au Saint Siege.

Cette resolution ayant été approuvée, on deputa vers Englebert ; mais comme loin d'incliner à la paix, il fit des propositions qui en éloignerent les Etats, il fut arrêté tout d'une voix de continuer la guerre.

Là-dessus, l'Evêque [qui ne pouvoit plus esperer de secours de la part du Roi de Boheme, ni de plusieurs autres Princes ses Confederés, qui avoient perdu la meilleure partie de leurs troupes à la bataille de Crecy,] eut recours au Duc de Brabant, avec qui il alla s'aboucher dans le Monastere de Sainte Gertrude à Louvain ; & là ils conclurent une ligue contre les Liegeois au moyen d'une somme d'argent que l'Evêque donna à ce Prince.

L'Evêque refuse la paix & se ligue avec le Duc de Brabant.

Dans ces entrefaites le Chapitre & le Clergé continuant leurs soins pour la paix, priérent le Pape d'envoyer un Legat capable d'amener par son autorité les choses à une bonne fin, eu égard que jusqu'alors l'Evêque avoit rendus inutiles tous les moyens qu'on avoit pris pour parvenir à la réünion, & comme on eut avis dans le même tems que le Roi de France avoit la paix à cœur, les Bourguemaitres allerent en Cour informer Sa Majesté du sujet de la querelle. An 1347.

A peine furent-ils de retour, que le Roi nomma l'Archidiacre de Reims, & le Seigneur de Beaumont pour venir moyenner un accord en son nom ; l'affaire prit d'abord un bon train ; mais comme le Duc de Brabant traversoit par tout, l'on ne put rien conclure, tellement qu'il fut resolu de reprendre la voye des armes.

Renaud Seigneur d'Argenteau & Senechal de Limbourg avoit établi depuis peu un peage inusité jusqu'alors qu'il exigeoit des Bateliers qui passoient sur la Meuse au pied de son Chateau ; les Liegeois lui notifiérent d'abolir cette nouveauté préjudiciable au commerce ; mais loin d'y vouloir entendre, il se mit à harceler les Villages de Milemort, d'Oupeye & autres circonvoisins.

Peage d'Argenteau.

Hocs. c. 35.

Ce procedé irrita les Liegeois, qui allerent au mois de Juin attaquer le Chateau d'Argenteau ; pendant le siege, l'Archevêque de Ravene, envoyé Legat du Saint Pere, vint s'aboucher avec les Bourguemaitres qui avoient leurs quartiers à Hermalle à l'opposite de Visé, & leur remit les lettres de Sa Sainteté ; entretems les Liegeois délogerént les ennemis qui bordoient le rivage & firent leurs approches.

Radulfe de Reims Doyen de l'Eglise de Tongres historien c. 1.

L'Evêque de son côté qui étoit impatient de prendre sa revanche de la bataille qu'il avoit perduë, assembloit le plus de monde qu'il pouvoit ; mais les Liegeois ne laisserent pas de continuer le siége, & ils se rendirent maitres de la place par composition le quatorziéme de Juillet ; & ayant appris dans le même tems que l'Evêque accompagné du Duc de Brabant & du Comte de Hinsberg venoit à eux avec une puissante armée ; ils voulurent aller camper entre Waleffe & Tourines, malgré tout ce que les Bourguemaitres purent dire de plus persuasif pour leur ôter l'envie de hazarder une bataille à forces inégales ; le souvenir de celle qu'ils

Les Liegeois prenent le Chateau d'Argenteau.

An 1347. avoient gagnée depuis peu l'emporta ſur les remontrances des ſages Conſuls ; les deux armées s'approcherent donc, & demeurerent un jour entier à la vûë l'une de l'autre.

Lewold de Northoff. L'auteur contemporain, dont nous avons ſouvent parlé, & qui accompagnoit ordinairement l'Evêque, dit que le Duc de Brabant, qui étoit demeuré en arriere avec ſes troupes, fit ſçavoir à l'Evêque qu'il alloit ſe retirer, à moins qu'il ne donnât au même moment au Duc de Limbourg ſon Fils, qui vivoit encore alors, l'inveſtiture de la Ville de Maline, & de ſes dépendances ; ce que l'Evêque dans l'apprehenſion d'en être abandonné dans cette occaſion preſſante, fut contraint de lui accorder contre ſon gré.

L'Evêque fit mettre le vingtiéme Juillet le feu à Tourines, & ayant reparti ſon armée en trois corps, il vint attaquer bruſquement les Liegeois, qui ſoutinrent le premier choc avec valeur ; il y eut même quelques Chevaliers des ennemis renverſés, & le corps fut ébranlé, mais tandis qu'ils le pouſſoient avec impetuoſité ; ils furent tellement enveloppés par la Cavalerie ennemie, qu'il ne leur fut pas poſſible de ſe dégager ; accablés par la multitude, rompus & diſſipés, ils ſe débanderent.

Bataille de Waleffe perduë par les Liegeois.

Walthere de Hautepenne. Walthere de Hautepenne Voué de Horion jeune Chevalier d'une riche taille & brave de ſa perſonne, accompagné de Henri d'Otrepe, & de quelque cent & vingt Chevaliers de la Hesbaye, qui ne croyant pas qu'on en viendroit aux mains s'étoient détournés du camp, accoururent à la vûë de la déroute, & arrêterent l'impetuoſité de la Cavalerie des ennemis ; l'Infanterie Liegeoiſe qui voulut faire tête, fut preſque entierement foulée, & une partie de la Cavalerie renverſée ſur le champ de bataille.

Hautepene ſuivant ſon ardeur s'étoit mêlé ſi avant parmi les ennemis qu'il y eut laiſſé la vie ; s'il n'eut été reconnu par un Chevalier de ſes proches, qui détourna le coup qu'on lui alloit porter : cette action hardie par laquelle il ſauva en partie l'Infanterie qui étoit en deroute, & preſque en proye aux ennemis, lui acquit dans la ſuite un puiſſant credit auprès du Peuple : on fait monter à dix ou douze mille hommes la perte que les Liegeois firent en cette journée.

L'hiſtorien Butkens attribuë cette victoire au Duc de

Brabant, & au Duc de Limbourg son Fils, qui selon lui, commandoient l'armée; mais Lewold de Northoff qui etoit du Conseil de l'Evêque, dit que ce Prince n'arriva avec ses troupes que sur la fin du combat, & qu'après la victoire il s'empara de la Ville de Saint-Tron, où il disposa de toutes choses en maitre, & qu'il fit mettre le feu à quelques Chateaux & Villages contre la parole qu'il avoit donnée à l'Evêque; il essaya aussi de se rendre maitre de la Ville de Tongre; mais les Bourgeois qui se mirent en défense, l'obligerent de se retirer. An. 1347.

Englebert qui s'aperçut trop tard que le Duc ne lui avoit amené ses troupes que pour le dépoüiller, fit insinuer sous main aux Liegeois qu'il n'étoit pas éloigné d'entendre à quelques propositions de paix; cette nouvelle les consola un peu de la perte qu'ils venoient de faire, sur tout dans l'aprehension où ils étoient que le vainqueur ne voulût rien écouter; c'est pourquoi ils deputerent douze des plus notables du pays pour lui demander la paix; il les reçût favorablement, & les choses furent si bien conduites, qu'au quatriéme jour la paix fut concluë à Waroux, & publiée à peu près aux mêmes conditions que les Vainqueurs avoient marquées.

Il fut ordonné entre autres choses qu'à l'égard du payement des rentes, on suivroit l'ancien cours des monnoyes que les Confederés avoient haussées pendant les troubles, que les Echevins de Liege seroient retablis, que les traités d'alliance faits au sujet de cette guerre seroient abolis, que les droits & Regaux appartenans à l'Evêque seroient maintenus dans l'état qu'ils étoient auparavant, que les Loix, libertés & privileges du pays seroient pareillement conservés; que la paix des Clercs, celles de Vihogne, de Floene & autres faites du tems d'Adolfe demeureroient en vigueur avec leurs moderations, que le Peuple de Liege ne pourroit à l'avenir asseoir des tailles, que les Confederés seroient obligés de payér à l'Evêque une somme de cent & quarante mille écus d'or; enfin que l'Evêque nommeroit au mois de Septembre quatre personnes capables, & les Etats du Pays un pareil nombre, qui se rendroient au Monastere du Val Saint Lambert pour y travailler ensemble à faire les loix necessaires pour affermir le repos de la Republique. Paix de Waroux.

Le Duc ayant appris que l'Evêque étoit d'accord avec

An 1347. ses sujets, reprit la route de Brabant, laissant neanmoins une partie de ses troupes en garnison à Saint-Tron, soûs la conduite du Mayeur de Tillemont.

L'Evêque s'en plaignit au Duc ; mais comme on vit que malgrè tous les menagemens qu'il prenoit avec ce Prince, il ne marquoit aucune disposition de la lui restituer ; & que les Bourgeois ne temoignoient aucune envie de rentrer dans leurs devoirs, il resolut, pour intimider les autres, de condamner par sentence quelques-uns des plus obstinés d'entre eux, qui avoient été cités au Tribunal de paix, ou autrement à l'Anneau du Palais, & qui avoient refusé d'obéïr ; après quoi il prit la route de Westphalie.

Cependant le Duc qui avoit promis à ceux de Saint-Tron qu'il se feroit relever de la sentence portée par l'Evêque, ne faisoit rien pour eux ; mais le Pape, [voyant qu'après avoir exhorté puissanment ce Prince de remettre la Ville à l'Eglise de Liege, il n'avoit tenu compte de ses avis paternels,] usa d'autorité ; il absout ceux de Saint-Tron du serment de fidelité qu'ils avoient fait au Duc, il les menaça de l'interdit, s'ils ne rentroient au plûtôt dans l'obeissance de leur Evêque, & même le Duc de Brabant s'il ne se soumettoit à sa volonté ; ce Decret qui fut donné à Avignon le premier jour de Mai ne servit de rien, parce que ceux de Saint-Tron avoient fait leur soumission à leur legitime Seigneur dès le trentiéme de Mars, ce que le Duc approuva par après ; & même il permit aux Bourgeois de Louvain & de Brusselles de renouveller les anciennes alliances qu'il y avoit entre eux & les Etats de Liege ; peu après les Chanoines de Saint Lambert, qui s'étoient retirés en partie à Namur un an avant la bataille, retournerent à Liege la veille de la Fête du Tres-Saint Sacrement de l'an 1348. après une année d'absence, ou un peu au-delà.

Clement VI.

1348. Bourguemaitres vacant.

Northoff.

Les Historiens ne nous ont point transmis les noms des Maitres de la Cité depuis l'an 1347. jusqu'à 1357., neanmoins on ne doit pas inferer de là qu'elle en fut entierement depourvûë, puis que l'Histoire nous apprend que cette même année 1348. il y eut une si grande disette parmi le Peuple, que les Bourguemaitres & Magistrat de ce tems-là accorda des exemptions tres-considerables à quiconque voulut avançer à la Cité vingt florins de Rhin jusqu'à remboursement.

Comme

Comme depuis le traité de Waroux la Province n'avoit pas été bien tranquille, on ne pût commençer qu'au mois de Mars de cette année, à mettre la main aux affaires de la police ; on reprit donc les Reglemens de l'an 1331. qui n'obligeoient le peuple que pour quinze ans, & parce que ce terme étoit échû, l'on trouva bon d'inserer avec les autres conditions de ce traité, qu'il falloit substituer les loix nouvelles aux anciennes ; ce qui fut fait le treiziéme Avril par l'autorité des trois Etats, & elles furent qualifiées comme les autres du nom de Statuts de la Cité. An 1348. Fis.

Pendant que l'Evêque s'appliquoit à affermir le repos dans la Province par le redressement des Loix, il survint une émotion considerable à Dinant à l'occasion de trois freres qui étoient du mêtier des Meuniers, & qui furent tués dans une querelle qu'ils prirent avec quelques-uns de la Noblesse. Le Peuple prit les armes & se revolta contre les Patriciens & les Nobles. Emotion à Dinant. Radoulf.

Dez que l'Evêque en fut averti, il leur envoya ordre de mettre bas les armes & de calmer toutes choses ; sur le refus qu'ils firent d'obéïr, Englebert se rendit sur les lieux, & certainement ils en seroient venus aux mains si sa presence ne les eut arrêtés ; ils avoient fermé les portes de la Ville, & l'Evêque avoit dejà marqué l'endroit par où il vouloit y entrer par force ; mais les Nobles firent pressentir le Peuple par quelques offres avantageuses, & ils s'accorderent ; l'Evêque entra dans la Ville ; il fit pendant son séjour quelques Reglemens pour le Magistrat & le Peuple, & nomma Gouverneur le Comte d'Agimont.

De là, il ramena ses troupes à Liege par Hui, & resolut de mettre fin au débat qui divisoit le Clergé & le Peuple au sujet de la monnoye ; & voici comme il s'y prit.

Les especes ayant été considerablement alterées depuis le tems de leurs fabriques, les debiteurs prétendoient que le Clergé devoit se contenter de recevoir en payement de leur cens trois deniers courans pour un ancien denier, à quoi celui-ci ne voulut pas entendre ; tellement que suivant l'usage en matiére d'interêt les deux parties s'unirent & se porterent plaignantes contre l'Evêque de ce qu'il n'apportoit pas, comme il étoit en son pouvoir, un prompt remede à ce mal, eu égard qu'il ne pouvoit se cacher les Débat pour les especes.

An 1348. Rad. c. 2. Chron. Gemblac. Foull. n. 27.

facheuses suites qui étoient sur le point d'éclater.

L'Evêque donc craignant un soulevement general, prit la voye de la douceur, il convoqua le Peuple à son Palais contre la coutume, & fit un discours si gracieux & si insinuant, qu'il sçût lui persuader que le moyen le plus prompt & le plus puissant pour prévenir toutes sortes d'inconveniens, étoit de consentir qu'il fût payé pendant un siécle quatre deniers courans pour un ancien, & cela en attendant un tems plus favorable pour pouvoir ramener les especes à leur ancienne valeur.

Le Peuple y donna les mains, & Englebert en reconnoissance voulant préferer le bien commun à son propre interêt, il fit fabriquer des especes d'un si bon alloy, qu'au lieu que dans les commencemens ils ne valoient que deux soz, ils furent par aprés haussés jusqu'à six.

Peste. 1349. Bourguemaitres vacant. Rad. c. 3. Chron Gemblac. Comment. Ziticens. Histo Gall. Germanic. &c.

Cette année & la suivante une cruelle Peste ravagea toutes les Provinces ; on tient qu'il n'y en eut jamais de plus furieuse, ni de plus meurtriere, elle fut universelle dans tout nôtre hemisphére ; il n'y eut ni Villes, ni Bourgades, ni maisons qui n'en fussent frapées.

Elle commença au Royaume de Cathay l'an 1346. par une vapeur de feu horriblement puante, qui sortit de la terre, elle consuma & devora plus de deux cens lieuës de pays jusqu'aux arbres & aux pierres, & infecta l'air en telle sorte, qu'on en voyoit tomber de fourmiliéres de petits serpentaux & autres insectes venimeux, de Cathay elle passa en Asie & en Grece, de là en Afrique & puis en Europe, qu'elle saccagea toute jusqu'aux extremités du Nord.

Le venin en étoit si contagieux qu'il tuoit même par la vûë, on remarqua qu'elle duroit cinq mois dans sa force au pays où elle commençoit de s'allumer ; ceux qu'elle traita le moins cruellement, sauverent à peine le tiers de leurs habitans ; mais en plusieurs lieux elle n'en laissa que la quinziéme ou vingtiéme partie.

Ce mal augmenta à Liege par le debordement de la Meuse & des autres rivieres qui viennent se rendre dans son lit, parce que les eaux s'étant écoulées, il resta sur le rivage un limon corrompu, qui fortifia l'infection de l'air.

La secte des Flagellans. Rad. c. 3. Fis. l. 5.

Cette grande peste fut suivie d'une autre spirituelle, à sçavoir, la secte des Flagellans, laquelle prit naissance en

Hongrie, & de là s'épandit en peu de tems par la Pologne, la Germanie, la France & l'Angleterre; ils portoient une Croix à la main, & un Capuchon sur la tête; ils étoient nuds jusqu'à la ceinture, se foüettoient deux fois le jour & une fois la nuit avec des cordes noüées, & parsemées de pointes; ils se prosternoient en terre en forme de croix criant misericorde; chaque bande avoit son chef. Ces commencemens pieux degenererent en Heresie par leur orgueil, & par le mélange des Begards, des fripons & des fainéans. An 1349.

Ils disoient que leur sang s'unissoit avec celui de Jesus-Christ, qu'il avoit la même vertu, & qu'après trente jours de flagellation leurs pechés étoient remis quant à la coulpe & quant à la peine; ainsi ils ne tenoient compte des Sacremens.

On enregistra cette année 1349. les lettres dites du Prêvôt, par lesquelles on regloit les amendes, & certains points concernans les droits de la grande Prêvôté, & de la Cité, dont il est Archidiacre, entre autres le droit de porter la parole dans les assemblées, qui lui fut adjugé. Lettres du Prévôt Rad. *c.* 3. Foull. *l.* 5. *c.* 11. *n.* 29. Pauvillart.

L'année 1350. ne contient rien qui interesse nôtre Histoire, sinon qu'il paroit par quelques Manuscripts que le Chapitre de Saint Lambert, dit le Clergé primaire a commencé de faire un corps à part, & que de là est venuë l'origine du Clergé secondaire. 1350. jusqu'à 55. Origine du Clergé secondaire.

Les suivantes ne nous fournissent non plus rien de considerable jusqu'à l'an 1355. que l'Empereur Charles IV. à la requisition de Vencesłas son Frere accorda au Duc de Brabant les privileges de la Bulle d'or, dont les politiques ont jugé bien diversement. Par ce moyen, dit un auteur François, il sappa les fondemens de la jurisdiction dont les Evêques de Liege avoient joüi paisiblement jusqu'alors, & sans contredit depuis tant de siécles dans les Villes de toute l'étenduë de leur Diocese sous quelques Princes qu'elles fussent. La Bulle d'or. *Mez.* Abre. Chron. à l'an 1356.

Les Liegeois se recrient encore aujourd'hui de ce que les Brabançons ont donné par après à ladite Bulle une extension qui excede infiniment, & les intentions, & les donatifs de l'Empereur.

En effet, cette Bulle ne contient qu'un simple Privilege

An 1355. ★ de ne pas évoquer les Brabançons & les Limbourgeois hors de leurs terres, & le Duc ne prétendoit rien autre que de soustraire par ce moyen, ses sujets du Tribunal de la paix.

Comme il avoit surpris cette Bulle per le crédit de Venceslas, il eut peur qu'elle n'irritât le Pape, qui avoit beaucoup aidé à mettre Charles sur le trône, contre l'Empereur & contre lui même; pour obvier à cet inconvenient, il députa promptement en Cour de Rome pour solliciter la confirmation de ladite Bulle.

Dès que l'Evêque Englebert en eut connoissance, il envoya Henri de Termoigne Archidiacre de Liege auprès du Saint Pere, qu'il informa si bien de l'affaire, qu'il rendit inutiles tous les efforts du Deputé du Duc, qui fut obligé de reprendre la route de Brabant, sans avoir pû rien obtenir.

Fis. Sur la fin de cette même année ceux qui avoient été denommés pour travailler à la paix de Waroux, donnerent enfin au public le douziéme Decembre les Loix qu'ils avoient écrites & corrigées, qui devoient durer un siécle; elles furent publiées par l'autorité de l'Evêque, du Chapitre, des Bourguemaitres, Echevins & Conseil de Liege & des autres bonnes Villes du Pays; elles sont communes soûs le nom de *Loi nouvelle*, ou autrement Moderation de la paix de Waroux, & elles traitent particulierement des affaires du Bareau. (Loi nouvelle.)

Cependant comme on avoit tout à craindre du côté du Peuple, qui pour payer sa taxe conformément à la teneur de ladite paix, faisoit mine de ne pas vouloir souffrir qu'on mît des Impôts sur autres choses que les venales, quoique les Etats de la Province eussent juré de n'en plus imposer, l'Evêque en écrivit au Pape Innocent VI. Successeur de Clement VI. & il obtint de Sa Sainteté l'absolution du serment.

Ensuite il remit au Peuple une somme de cinq mille écus d'or, & il accorda la faculté d'asseoir les Impôts sur le vin, le sel & le froment, ce qui fut appellé l'*Oeil du Moulin*. (Oeil du Moulin.)

(Guerre du Comte de Flandre avec le Duc de Brabant pour la Ville de Malines. Radoulf. c. 4.) Le Duc de Brabant étant venu à mourir en Decembre de l'an 1355. Louis de Male Comte de Flandre, qui avoit épousé Marguerite fille puisnée de ce Prince, prit les armes, & s'empara de la Ville de Malines; ensuite il fit demander

ſon partage au Duc Venceſlas de Luxembourg, & à Jeanne Ducheſſe de Brabant ſon épouſe ; mais Venceſlas offenſé du procedé du Comte le lui refuſa, & demanda avant toutes choſes que la Ville de Malines lui fût reſtituée. An 1355.

Il prétendoit que cette Ville avoit été venduë à Jean Duc de Brabant par Louis de Nevers Pere de Louis de Male, & que nôtre Evêque Englebert en ayant donné l'inveſtiture à Henri Duc de Limbourg fils ainé de Jean, ce fief lui avoit été dévolu après la mort de Henri qui étoit decedé avant ſon Pere.

Le Comte de Flandre diſoit au contraire, que le prix de la vente n'avoit pas été payé, & qu'elle n'avoit été faite qu'à condition que l'on obtiendroit du Pape l'abſolution du ſerment que le Comte avoit prêté à l'Egliſe de Liege de ne jamais permettre que Malines fût demembrée de la Flandre ; abſolution que le Saint Pere n'avoit pas voulu accorder.

Quoique l'Evêque n'eut donné que par force l'inveſtiture de Malines au Duc de Limbourg ; neanmoins il eut bien ſouhaité de favoriſer Venceſlas ; mais ſous deux conditions, l'une que ceux de Malines ne pourroient ſervir en aucune guerre contre l'Evêque de Liege & ſon Egliſe ; l'autre, que nonobſtant le Privilége *de non evocando*, accordé par l'Empereur Charles IV. aux Brabançons & Limbourgeois, ceux du Dioceſe de Liege demeureroient ſujets à la juriſdiction de l'Evêque & de l'Archidiacre comme d'ancienneté, & au Tribunal de paix ſelon la ſentence arbitrale de Philippe de Valois Roi de France. Northoff.

Le Duc ayant fait difficulté d'accepter ces propoſitions, l'Evêque donna au Comte de Flandre l'inveſtiture de Malines & promit de lui envoyer comme à ſon Vaſſal des troupes à ſon ſecours ſous la conduite de Lambert Seigneur d'Oupeye, de Jacques Chabot Baillif de la Hesbaye, & de Jean de Saint Martin Chevalier.

Pendant que Venceſlas qui étoit à Maſtric négligeoit de prendre ſes précautions, le Comte de Flandre entra dans le Brabant avec ſes troupes ; la Ducheſſe voulant divertir l'orage en l'abſence de ſon mari, abandonna Malines au Comte, qui ſe retira chez lui ; mais comme cet accord ne fut point ratifié, il revint dans le Brabant, pendant que l'Evê-

An 1355. que de Liege & le Comte de Namur penetrerent de leur côté dans la même Province à main armée.

Le Comte de Mons, & autres Seigneurs qui commandoient l'armée du Duc furent battus, & le Comte de Flandre se saisit des Villes de Brusselles, Louvain, Tillemont & plusieurs autres.

1357. Bourguemairres Godefroi le Cornus Chev 1. Jean de Flemale 4.

L'Empereur, qui étoit à Metz, apprenant le mauvais état des affaires de son frere, vint à Mastric vers le commençement de l'an 1357. pour tâcher de les redresser ; il fit d'abord des reproches à nôtre Evêque de ce qu'il s'étoit uni avec le Comte de Flandre & les ennemis de son frere ; mais l'Evêque repondit qu'il y avoit été obligé pour soutenir les droits de son Eglise, ce qu'il n'eut pas fait si Venceslas lui eut donné la satisfaction qu'il lui avoit demandée.

L'Empereur ne fut pas satisfait de cette reponse quoi que tres juste ; mais une affaire qui survint l'embarrassa bien davantage, la Duchesse Jeanne de Brabant avoit cedé ce Duché & celui de Limbourg à Venceslas son mari en cas qu'elle mourût sans enfans ; le Comte de Flandre pretendoit que cette cession étoit nulle, ou du moins qu'elle ne pouvoit préjudicier aux droits de son épouse qui étoit sœur à Jeanne.

L'Empereur qui ne put vuider ce differend, prit le parti de s'en aller laissant les affaires aussi broüillées qu'elles étoient à son arrivée ; il moyenna seulement un accommodement entre Venceslas & le Comte de Namur, & pour affermir Venceslas il renonça absolument en faveur du Comte aux terres de Poislevache & de Chateau Thyerri près de la Meuse que Jean Roi de Boheme avoit venduës à Marie d'Artois Mere du Comte avec faculté de les retraire en rendant le prix ; & le Comte, de son côté consentit que Venceslas retrayât la terre de Mirewart, la Voüerie de Saint Hubert & quelques autres Seigneuries, que Guillaume d'Avesne Comte de Haynaut avoit venduës le vingt neuviéme Avril de l'an 1334. au même Jean Roi de Boheme, & que ce Prince avoit ensuite cedées l'an 1344. avec faculté de retrait, à Marie d'Artois, laquelle les avoit données à Rupert Comte Palatin du Rhin pour la dote de Jeanne de Namur sa fille ; le retrait neanmoins ne s'en est fait que deux ans après, &

Venceslas vint en personne avec l'Abbé de Saint Hubert trouver l'Evêque Englebert à Boüillon, qui après avoir reçû l'hommage accoutumé, donna au premier l'investiture de la terre de Mirewart, & à l'Abbé celle de la terre de Saint Hubert par lettres patentes du onziéme Juin de l'an 1359. & le lendemain Venceslas & l'Abbé s'en allerent au Monastére de Saint Hubert, où ce Prince fut investi par l'Abbé de la Voüerie de ce lieu.

An 1357.

L'Evêque donne l'investiture des terres de Mirewart & de Saint Hubert.

Le depart de l'Empereur n'empêcha pas qu'on ne travaillât à mettre d'accord Venceslas & le Comte de Flandre; celui-ci qui eut quelque échec écouta plus favorablement les propositions qui lui en furent faites; on leur persuada enfin de se soumettre à l'arbitrage du Comte de Haynaut qui porta sentence le onziéme Juin de cette année 1357. & declara que la succession aux Duchés de Brabant & de Limbourg appartiendroit à la Comtesse de Flandre, si la Duchesse Jeanne venoit à mourir sans enfans; & à l'égard de Malines, il jugea qu'elle devoit demeurer au Comte de Flandre sous les conditions reprises dans l'acte de vente que l'Evêque de Liege lui en avoit faite.

Paix du Duc de Brabant avec le Comte de Flandre.

La paix se fit au même tems entre l'Evêque & le Duc de Brabant, qui promit de lui laisser libre le tribunal de paix, & de ne troubler aucunement sa jurisdiction ni celle de ses Archidiacres dans les terres de ses domaines qui sont du Diocese de Liege.

Les Chroniques de la maison des Peres Chartreux de Liege font foi que cette année 1357. on en jetta les fondemens, soüs le Pere Helisaire troisiéme General de l'Ordre, qui y envoya Prieur Bertrand Profés, de la Chartreuse de Paris, accompagné de trois autres de la grande Chartreuse, sçavoir Barthelemi profés de la maison de Harlem, Jean Militis, & Adam enfans d'Abbeville en Picardie.

Etablissement des Chartreux.

Il y eut au mois de Septembre de la même année un tumulte à Liege au sujet de la famille des Després, qui eut prise avec un Bourgeois; celui-ci ne se sentant pas assés fort pour se venger sur le champ, se fit peu après accompagner de quelques hommes armés, & vint tuer l'aggresseur au cœur de la Ville; il fut aussitôt fait enquête contre les coupables; le Bourgeois qui craignoit pour lui & pour ses complices, s'avisa d'une ruse, qui fut d'envoyer au Fort de

Tumulte à Liege.

Fis.

An 1357. la nuit, des gens crier dans les Fauxbourgs & la Banlieuë, que le Peuple alloit être opprimé par les Nobles; il donna aussi ordre que le lendemain à l'heure que le Peuple allarmé seroit attroupé dans le Palais, ils entrassent dans la Ville armés, criant aux Grands.

L'entreprise fut executée à point, & la confusion s'augmenta si considerablement, ici le Peuple courant aux armes; là les Nobles & Patriciens cherchant des lieux d'asile; qu'en peu d'heures il y eut quantité de renversés & de tués, tellement qu'on étoit sur le point de voir un plus cruel carnage, lors que les Bourguemaitres s'étant jettés au milieu de la multitude arrêterent le desordre par une ordonnance qu'ils firent publier au Peron, sous peine de la vie à quiconque n'y obéiroit pas promptement.

Quelques jours après que le tumulte fut appaisé, les Echevins condamnerent à la question les plus animés d'entre les seditieux, & par ce moyen on découvrit l'auteur & les complices tant de l'homicide que du tumulte, & ils furent punis exemplairement.

1358. Bourguemaitres Jean Pevereal Changeur. Julien de Herve.

Dispute pour la puissance du feu.

Il avoit été agité dans une assemblée des Etats de la Province tenuë l'an 1341. si l'Evêque avoit la puissance du feu dans les Bourgs ou Villages qui ressortissent immediatement du Chapitre de l'Eglise Cathedrale; la cause ventiloit à Rome, & comme on y travailloit plus à la nourrir qu'à la finir; il fut convenu entre les parties vers la mi-Janvier, que l'Evêque suspendroit par *interim* l'usage ou l'exercice de ce droit; & comme l'affaire tiroit trop en longueur, on renouvella la convention le dix septiéme de Fevrier; mais le Chapitre s'étant apperçû que l'impunité enhardissoit les mal-intentionnés, il consentit que l'Evêque employât cette puissance pendant trois ans pour reprimer leur temerité.

1359. Bourguemaitres Thibaud de Surlet dit Lardier 1. Jean de Valdoreal 3.

Eglise de Sainte Catherine. Hôpital de Sainte Agathe.

On croit qu'à la fin de l'année précedente, ou au commençement de celle-ci, la nouvelle Eglise de Sainte Catherine fut bâtie par la liberalité & pieté de Jean de Jupile, sur son propre fond, & qu'on érigea vers le même tems l'Hôpital de Sainte Agathe à la porte du Faubourg de Sainte Marguerite.

1360. Bourguemaitres Guillaume de Coire Chev. Jean de Flemale le jeune.

Au mois de Mai de l'an 1360. quelques bandes de pillards qui fourmilloient dans le pays de Liege, & faisoient impuné-

impunément le dégat par tout, s'étant voulu presenter aux portes de la Ville de Thuin, le Commandant qui en avoit eu le vent, rassembla les garnisons voisines, & alla les attaquer si brusquement qu'il les mit en confusion, & les dissipa. An 1360.

Thyeri Comte de Hinsberg, qui depuis plusieurs années s'étoit maintenu dans le Comté de Loz, malgré toutes les oppositions de l'Eglise de Liege, mourut le vingt-septiéme d'Avril 1361. sans enfans : il institua son heritier Godefroi de Hinsberg Seigneur d'Alembrouck son neveu. 1361. Bourguemaitres Louis le Bron de Flemale Chev. Louis Marteau de Bombaix dit de la Neuville.

Le corps de Thyeri fut presenté à l'Abbaye d'Herkenrode, lieu de la sepulture des Comtes de Loz ; mais ces Dames s'excuserent de le recevoir sur le bruit qu'il avoit été retranché du corps de l'Eglise ; de là il fut transporté chez les Peres Augustins à Hasselt, qui l'inhumerent dans un lieu profane ; quelques années après l'Evêque Hinsberg obtint du saint Siege la permission de le plaçer au milieu du Chœur de ces Religieux, où il repose. Mort du Comte de Hinsberg. Debat pour le Comté de Loz.

Un Auteur rapporte l'excommunication de ce Seigneur aux dettes immenses qu'il avoit contractées pour se maintenir dans la possession du Comté de Loz, & qui l'avoient rendu insolvable ; ne seroit ce pas plûtôt son obstination à vouloir s'approprier ce Comté qui lui auroit attiré cette disgrace ? Radulfe. Foull.

Quoi qu'il en soit : après sa mort Arnoul d'Orey de Rummen & Godefroi de Hinsberg d'Alembrouck, vinrent à Liege representer leurs droits respectifs sur le Comté de Loz ; l'Evêque & le Chapitre leur firent sentir qu'ils ne reconnoissoient pas d'autres droits que les leurs propres.

Le Seigneur d'Alembrouck voulant se venger de cette confusion, surprit en retournant le Chateau de Stockhem, & autres places de ce Comté, & exigea des habitans le serment de fidelité ; au premier bruit de cet attentat l'Evêque convoqua les Etats le vingt-troisiéme de Fevrier, où il fut resolu d'un consentement unanime de conserver cette terre à l'Eglise de Liege par la voye des armes. Le Chateau de Stockhem est surpris.

Le Comte avoit eu au nombre de ses creatures Guillaume Cornu Bourguemaitre de Liege, qui s'insinuant dans les assemblées privées, sçavoit prendre son tems pour détourner le Peuple de faire la guerre, en lui remontrant les facheuses suites qui en paroissoient inseparables ; mais il ne

An 1361. joüa pas long-tems ce rôle, il fut bientôt découvert, convaincu de faction, & dégradé avec son collegue.

Ensuite l'Evêque accompagné des Comtes de Cleves & de la Marck, & des Bourguemaitres substitués, marcha à la tête de l'armée vers Hasselt, Bilsen & autres places voisines qu'il prit d'emblée, & y mit garnison ; de là continuant sa route il arriva devant Stockhem le vingt-septiéme de Mai ; un detachement qu'on y avoit envoyé pour reconnoitre la place, étant tombé dans une embuscade, y demeura en partie.

Le lendemain, on occupa toutes les avenuës par où d'Alembrouck pouvoit venir harceler les assiégeans ; le siege fut poussé vigoureusement, & comme on sçût des deserteurs, que la place commençoit à manquer de vivres, & que la garnison se broüilloit, on appliqua les machines aux murailles, qui firent une brêche spatieuse, & l'on se disposoit à y monter lors que les assiegés demanderent à capituler ; on leur accorda la vie sauve, ensuite le Comte Everard de la Marck frere à l'Evêque alla arborer l'étendart de Saint Lambert sur la tour du Chateau & l'Evêque y entra avec ses gens.

L'Evêque reprend Stockhem.

Un Auteur rapporte que cette même nuit, d'Alembrouck ceda à l'Evêque toutes ses prétentions sur ce Comté, & jura qu'il ne prendroit jamais le titre de Comte de Loz ; cependant loin de tenir sa parole, il changea incontinent son nom de Seigneur d'Alembrouck, en celui de Comte de Loz, en sorte qu'il retint pour lui & les siens le titre & les armes du Comté, jusqu'à ce qu'il vendit ses mêmes prétentions à Arnold d'Orey Seigneur de Rummen, comme nous le dirons ailleurs.

Mantel. Hist. Loss. c. 9.

Rad. c. 5. Fis. Foull.

L'Evêque étant de retour de son expedition s'appliqua à reformer quantité d'abus, que l'avarice avoit introduis parmi les Officiers de Justice, comme les exactions des Echevins pour les sportules & autres salaires, la taxe du droit de séel, qui étoient exorbitans.

A cet effet, & à l'instance des trois Etats, il dressa un Reglement qui contenoit vingt & un articles, il fut appellé Moderation de la Loi nouvelle, & Lettres * de reformation.

* Elles ont été rendues publiques sous le nom de lettres de reformation.

Il y est deffendu en premier lieu aux Echevins de s'ar-

roger l'autorité principale, & de se donner le nom de Seigneurs de Liege, eu égard que le point de la puissance, & de la Principauté reside tout entier en la personne de l'Evêque. Ensuite on y spécifie, qui, en quel nom, & la somme que doivent payer ceux qui ont affaire pardevant leur Tribunal. Les Etats approuverent ces lettres par leurs sééls; les Echevins s'en defendirent quelque tems; mais pourtant ils furent contraints de les accepter & de s'y soumettre au mois de Juin de l'année d'après, laquelle fut fatale par une furieuse peste, qui s'étant rengregée par plusieurs reprises dans le pays de Limbourg, vint infecter Liege; de là elle s'épandit dans la Hesbaye, où elle fit un terrible ravage parmi les hommes & les bestiaux : on croit que l'Hyver qui fut des plus rudes n'assista pas peu à purifier l'air, & à dissiper ce soufle contagieux.

An 1361.

1362. Bourguemaîtres Godefroi le Corno Chev. Jean de Berwir. Peste.

D'Alembrouck, de qui nous avons parlé, voyant le mauvais état de ses affaires, & ne se sentant pas assez fort pour resister à l'Evêque; malgré la renonciation qu'il avoit faite au Comté, vendit l'an 1363. à certaines conditions, tout le droit & action qu'il avoit au Comté de Loz à Arnold d'Orey Seigneur de Rummen fils de Jeanne de Loz, qui fut la troisiéme sœur du Comte Louis selon la genealogie des Comtes de Loz; il étoit appuyé par le Duc de Brabant, ainsi comptant sur la puissance de ses amis & alliés, il crut qu'il viendroit sans peine à bout de ses prétentions, & prit dès lors le titre de Comte de Loz, quoi qu'il n'en eût aucune possession, ni même satisfait aux conditions dont il étoit convenu avec d'Alembrouck.

1363. Bourguemaîtres Raes de Haccourt Chev. Jean de Valdoreal 4.

Aussitôt l'Evêque assembla les Etats du Pays, qui tous d'une voix consentirent de declarer la guerre à l'acheteur, s'il ne resilioit à son contract; mais le Comte qui avoit pressenti le coup, avoit fait prendre les devants au Comte de Hamale son parent, qui alla joindre l'Empereur à Prague, & le porta à citer l'Evêque pour être entendu sur ses prétentions; l'Evêque s'en excusa pour le coup, & envoya de sa part l'Abbé de Neufmoustier, personnage versé dans la science du droit, & respectable pour son âge & son merite personnel.

Rad. Fis. Foull.

Dès qu'il fut arrivé, il comprit dans les premieres conferences qu'il eut avec les Conseillers deputés pour cette

An 1363.
L'Evêque va à Prague plaider pour le Comté de Loz.

affaire qu'ils étoient préoccupés par les artifices, & l'argent de Rummen ; il en informa l'Evêque, qui se mit aussitôt en voyage avec une suite de soixante Chevaliers: l'Empereur lui fit un accueil favorable, & le defraya lui & les siens pendant le sejour qu'il fit à Prague.

Jugement de l'Empereur.

La cause fut donc discutée, & les parties ayant été entenduës, l'Empereur confirma provisionnellement l'Evêque & son Eglise dans la possession du Comté de Loz jusqu'à ce qu'étant revenu au Rhin, il pût juger difinitivement dans l'assemblée des Electeurs.

L'Evêque est appellé à l'Archevêché de Cologne.

Pendant que l'Evêque s'appliquoit avec un grand zele à affermir les droits de son Eglise, il fut appellé à l'Archevêché de Cologne ; le Chapitre de cette Metropole avoit élû Adolfe de la Marck Evêque de Munster, & neveu d'Englebert de par son frere ; ce jeune Prince qui se vit heritier presomptif du Duché de Cleves, remit son Archevêché entre les mains du Souverain Pontife, qui en gratifia nôtre Evêque, quoi qu'accablé par le nombre des années, & par le poids des affaires qu'il avoit euës pendant son gouvernement.

Radulfe met ce fait à l'an 1363 les Auteurs Colonois & P. *Fisen* le recule à l'année d'après.

Ce Prélat voyant qu'il ne lui étoit pas possible de se départir de la volonté du Saint Pere, convoqua les Etats du Pays, leur fit un tres-beau discours, & avant de prendre congé de l'assemblée, il remit gratuitement à la Ville le restant de la somme qui lui avoit été adjugée par la paix de Waroux, & qui montoit à quarante mille écus d'or ; les Etats en reconnoissance de sa generosité & des services qu'il avoit rendus à la Republique, lui témoignerent par les traits les plus sensibles, le deplaisir qu'ils ressentoient de le perdre.

Cratepol. dans Adolfe & Englebert de la Marck, quoi qu'il semble brouiller la chronologie.

Un Auteur, dit, qu'Adolfe de la Marck n'occupa le siége de Cologne que dix mois, que le Pape l'avoit obligé de le quiter ; & qu'Englebert aprés l'avoir rempli quatre ans, s'étoit dechargé de ce fardeau quelques années avant sa mort pour achever sa carriere tranquilement, ne s'étant reservé que deux Chateaux, dans l'un * desquels, on croyoit qu'il avoit fini ses jours.

* Brulle.

1364.
Thibauld de Surlet 2
Jean de Robiers Echev.

Arnold de Rummen voulant tirer avantage de l'interregne, assembla quelques troupes, avec lesquelles il alla s'emparer de la Ville de Herck. [C'étoit jadis le siége des

Taxandrois, & des Saliens François, elle est située dans les confins du Comté de Loz] il exigea aussi des habitans le serment de fidelité, & le fit proclamer Comte de Loz. An 1364. Arnold de Rummen se fait proclamer Comte de Loz.

Ce procedé hardi acheva d'irriter les Etats du Pays contre ce Seigneur, & comme Englebert de la Marck étoit arrêté à Mastric par les Podagres, on lui fit une deputation pour le prier de ne pas abandonner l'affaire du Comté de Loz qu'il avoit eue si fort à cœur; mais quelques instances qu'on pût faire, il s'excusa sur ses infirmités, & assura qu'ils auroient bientôt un Evêque qui soutiendroit puissanment les droits de son Eglise.

Valdoreal Bourguemaitre, qui étoit sur la fin de sa regence, & aimoit le bien public, fit le tour des bonnes Villes & des Bourgs du Pays pour les tenir dans l'union, & à son retour il pressa fortement l'Etat Noble de faire enfin unanimement les derniers efforts pour retablir l'Eglise de Liege dans la possession du Comté de Loz.

Il falloit un Mambourg: les trois ordres du Pays s'assemblerent, & Jean de Walcourt Comte de Rochefort & de Montaigu qui avoit épousé Isabeau de Loz heritiere d'Agimont fut choisi; il prêta le serment accoutumé, & nomma son Marechal Walthere de Rochefort son frere, Seigneur de Hanneffe & d'Ochain, ensuite il alla, selon l'usage, prendre son logement au Palais Episcopal; on leur donna aussi pour adjoints, par un decret du Chapitre, quatre Chanoines, sçavoir, Henri de Loncin Chantre, Bernard Degleve Prêvôt de Saint Martin, Eustache Persan de Rochefort autre frere au Mambourg, & un autre dont on ignore le nom; ensuite on leva du monde, & l'on mit garnison dans Hasselt. Le Mambourg accompagné de ses associés alla planter le picquet devant la Ville de Herck; d'un autre côté les Liegeois assistés des Hutois, allerent à Orey sur la Geere, ruinerent le Village qui appartenoit au Seigneur ligué avec Rummen, & mirent le feu au Chateau de Hamale.

Rummen, qui ne se crut pas en sureté dans Herck, trouva le moyen de se couler de la Ville; aussitôt que la garnison se vit destituée de son Chef, elle remit la place aux Assiégeans; deux des principaux Officiers le payerent de leurs têtes pour servir d'exemple, & l'on fit grace aux autres. Les Liegeois reprennent la Ville de Herck.

An' 1364. Heresie de Wicleffe.

L'on marque à cette année l'origine de l'Heresie de Jean Wicleffe ; il aspiroit depuis long-tems à l'Evêché de Sigovie, elle vint à vacquer, & il la manqua, il en fut si outré qu'il commença de repandre ses dogmes contagieux en Angleterre par plus de deux cens volumes, où il renouvelloit les Heresies de Marcion & des Manichéens, & dont il infecta l'Angleterre, l'Ecosse & les pays voisins.

JEAN d'ARCKEL septante-septiéme Evêque.

Jean d'Arckel Evêque d'Utrecht ayant eu cette année 1364. quelque chose à demêler avec son Chapitre, étoit allé trouver le Pape Urbain V. qui se tenoit à Avignon; sa cause n'étoit pas encore prête à vuider dans le tems que Sa Sainteté nomma Englebert de la Marck à l'Archevêché de Cologne ; tellement que le Pape, soit qu'il desirât voir finir l'affaire d'Utrecht, soit qu'il voulût avantager le merite personnel de l'Evêque, le gratifia de l'Evêché de Liege.

Il étoit fils de Jean d'Arckel & d'Hermingarde fille d'Othon Comte de Cleves ; & Evêque d'Utrecht depuis vingt-trois ans, il fit son entrée à Liege par la porte d'Amercœur le trentiéme du mois de Mai accompagné de quantité de Noblesse & de Chevaliers.

Deuxiéme Suffragant Carme.

Il eut pour Suffragant Jean de Saint Martin grand Theologien avec le titre d'Evêque de Joppé, c'est le deuxiéme qui fut tiré du Convent des Carmes en Isle, où il mourut l'an 1374. On y peut voir sa pierre sepulchrale couverte d'une figure de lame de cuivre qui le represente.

Les commencemens du gouvernement de Jean d'Arckel ne furent pas tranquiles, parce que Rummen ne pût se contenir, sur tout après qu'il eut épousé une fille naturelle du Comte de Flandre, femme d'une ambition démesurée; Rummen donc devenu puissant par la protection de son beau pere, & d'ailleurs ne pouvant plus resister aux vives persecutions d'une femme, qui vouloit qu'on l'adorât, assembla des troupes à Grevenbourg, & assisté du Seigneur de Hamale, il alla attaquer Beringuen qui est la derniere Ville du Comté de Loz dans la Campine ; mais il y fut si bien

Rummen attaque la Ville de Beringuen.

Il est repoussé.

reçû, qu'il n'osa pousser l'attaque, & se retira. An 1365.

L'Evêque & les Etats du Pays songeoient bien à reprimer par les armes l'audace de ce jeune Seigneur; mais Venceslas Duc de Brabant interposa ses bons offices, & sous couleur d'une paix solide & durable, il traina les conferences à Herck & à Hasselt jusqu'à l'année suivante, pendant quel téms Rummen ne laissoit pas de courir le Platpays.

Bourguemaitres Guillaume de Coire Chev. 2. Jean de Flemale 2.

Alors le siége du Chateau de Rummen fut resolu par les Etats de la Province; & Lambert Seigneur Doupeye [dont le nom fut si fameux dans les precedentes guerres] reçut le vingt huitiéme de Juillet l'étendart avec les ceremonies accoutumées, à la place d'Englebert de la Marck, qui étoit absent, ensuite il sortit à la tête des troupes de Liege, de Hui, Dinant, Thuin, Fosse, &c. & sitôt qu'il fut arrivé devant la place, il en ordonna l'attaque; la garnison qui se flatoit d'un prompt secours de la part du Comte de Flandre, fit une belle défense; mais n'en voyant aucune apparence après neuf semaines d'attaque, & craignant les dernieres extremités, elle se rendit à la discretion de l'Evêque; le Commandant eut la tête tranchée, & les prisonniers au nombre de cent & quatre vingt furent conduits au Chateau de Moha. 1366.

Bourguemaitres Libier de Quartier Chev. Jean de Valdoreal 5.

Les Liegeois prennent le Chateau de Rummen.

L'Evêque qui avoit assisté au siége, couvert d'un habit marqué aux armes du Comté de Loz, fit mettre le feu au Chateau, & le demolir; ensuite il ramena ses troupes à Liege; la Dame de Rummen en mourut de déplaisir peu de jours après.

Rummen aussitôt après la mort de sa femme eut querelle avec son beau pere pour sa dote, & craignant de se voir accablé par sa puissance, il jugea que son plus sûre parti étoit de faire sa paix avec l'Evêque de Liege & le Chapitre; on entra donc pour cela en conference, & en peu de tems elle fut arretée aux conditions que Rummen renonceroit solemnellement à tous titres & droits sur le Comté de Loz, qu'il restitueroit toutes les chartes & cahiers lui appartenans, moyennant quoi il lui seroit payé, & au Seigneur de Hamale la somme de trois mille florins. Par ce traité l'on mit fin aux disputes qui avoient duré tant d'années touchant le Comté de Loz; & l'Evêque de l'avis de son Cha- 1367.

Bourguemaitres Raes de Haccourt Chev. 2. Henri Coing ou Cune le jeune 2.

Accord de l'Evêque & le Chapitre avec le Seigneur de Rummen pour le Comté de Loz.

An 1367. pitre continua de s'inscrire Comte de Loz sans plus d'opposition.

Les Auteurs font ici mention de Jean de Mandeville Chevalier, Anglois de nation, personnage celebre pour ses rares qualités, & principalement pour le don de langues & son habilité dans la Medecine; après avoir presque fait le tour du monde, il vint fixer son domicile à Liege au grand avantage du public, où il mourut cette année; il fut inhumé chez les Peres Guilelmites au Faubourg d'Avroy.

Jean de Mandeville Chev. Anglois. *Rad.* & le P. *Fis.* mettent sa mort cette année. L'inscription sepulchrale marque l'an 1372. m. s. *Vandeberg.*

1368 Bourguemaitres Radoux de Haccourt Chev. Lambert le Rosseau Echev. de Liege Chev.

L'année 1369. s'écoula fort tranquilement sans aucun évenement remarquable; mais la suivante la Mere de Dieu fit connoitre par un miracle bien averé qu'elle auroit pour agreable d'être singuliérement honnorée dans les Encloitres de Saint Lambert.

1369. Bourguemairres Thibaud de Surlet dit Lardier 3. Jean de Surlet Ecu.

1370. Bourguemaitres Jean de Crusegnée dit le Moine Ecuyer Jean Valdoreal le jeune 1.

Origine de la devotion à la Vierge qui est dans les Encloitres de l'Eglise de Saint Lambert.

Il advint que deux hommes fauchans près de la Ville de Bilsen, celui qui étoit derriere donna imprudemment de sa faulx dans la jambe de l'autre, qui fut porté chez lui à demi mort; celui qui avoit fait le coup, homme d'une bonne vie, passa la nuit à prier la Mere de Dieu d'obtenir de son Fils la guerison de son camarade, faisant vœu de porter un cierge du poids de dix livres devant son image qui étoit exposée dans lesdites Encloitres.

Le lendemain, lors que le Chirurgien vint lever l'appareil, il trouva que la playe étoit parfaitement guerie; alors le bon homme raconta le vœu qu'il avoit fait, & peu de jours après, ils vinrent ensemble rendre leurs actions de graces à leur Bienfaitrice dans la susdite Chapelle, laquelle par après est devenuë tres-celébre par quantité d'autres merveilles.

Le calme continuant dans la Province, on s'appliqua à la reformation; il fut donc dressé le vingt-quatriéme de Mars des Statuts au gré & au contentement de la Cité qui furent appellés *Lettres du commun profit.*

Lettres du Commun profit. *Archiv. Civit.* Fis. Foull.

Il y est dit entre autres choses, que personne ne pourra être immatriculé à la bourgeoisie, s'il n'a préalablement montré ses lettres de bonne vie & de mœurs, & l'on y fixa le jour que les étrangers pourroient venir en toute sûreté vendre leurs denrées à Liege.

On publia le treiziéme du mois d'Août de l'année d'après des lettres severes sous le nom de Lettres d'offices, auxquelles donne-

les donnerent lieu les poursuites trop visibles des charges & des élections Magistrales; elles portoient une tres-serieuse inhibition, de ne rien promettre directement ou indirectement, par soi ni par autrui pour parvenir à la Magistrature. An 1371. Bourguemaitres Raes de Haccourt 3. Herman de Cologne Seigneur d'Engis. Lettres d'offices. *Archiv. Civit.* Fir. Foull.

A peine ces lettres furent publiées qu'on se vit à la veille d'une guerre entre le Duc de Brabant & le Comte de Juliers; le Duc lui demanda la restitution de quelques marchandises, qu'on avoit prises à des marchands Brabançons dans le pays de Juliers, après les avoir dépoüillés; le Comte fit le sourd parce qu'il étoit mécontent de ce que le Duc retenoit la terre de Faucoumont; tellement que les deux Princes envoyerent, suivant l'usage de ce tems-là, leurs Herauts faire le défi. Guerre entre le Duc de Brabant & le Marquis de Juliers. Butkens.

Le Duc assembla une armée, avec laquelle il passa jusqu'à Mastric, où les deux freres au Comte de Namur, & Lambert Doupeye General des troupes de l'Evêque l'allerent joindre avec quantité de Chevaliers; les deux armées en vinrent aux mains le vingt & uniéme du mois d'Août entre Ruremonde & Juliers; la victoire fut balançée quelque tems; mais enfin elle se declara pour le Comte, les Brabançons prirent la fuite, & le Duc fut fait prisonnier, le Comte le mena à Juliers, & de là il le fit conduire au Chateau de Nydecken où il fut detenu allés long-tems. Bataille. Le Duc de Brabant la perd.

La Duchesse n'eut pas plûtôt appris la nouvelle de cette défaite, qu'elle songea aux moyens de procurer la liberté à son mari, pour cela elle se transporta à Coblentz auprès de l'Empereur Charles frere au Duc pour lui demander des secours; ce Prince la consola de son mieux, & l'assura que la campagne prochaine, elle éprouveroit les effets de sa protection.

Ensuite elle reprit la route de Brabant par Liege, où elle fut reçûë avec tous les honneurs dûs à son rang; l'Evêque promit de lui fournir un secours considerable de troupes auxiliaires parmi une somme * d'argent qu'elle lui compta. * m. s. disent 16000. ducats.

Cependant l'Empereur, qui ne negligeoit rien pour mettre Venceslas son frere en liberté, employa sous main Jean Cardinal au titre des quatre couronnés pour traiter avec le Comte de Juliers, avec ordre de lui offrir comme de son propre mouvement, de faire en sorte que l'Empereur investiroit son fils du Duché de Gueldres & du Comté de Butkens.

An 1371. Stuphen, & outre cela lui feroit épouser Catherine fille d'Albert de Baviere Regent du Haynaut & d'Hollande veuve d'Edoüard de Gueldres, lui promettant de faire ratifier tout cela par le Comte & la Comtesse de Cleves.

Ces offres étoient certainement tres-avantageuses au Comte ; mais comme il s'étoit formé une idée d'autres avantages plus considerables encore, il ne donna au Cardinal que de belles paroles pour l'amuser ; celui-ci en fit part à l'Empereur, qui irrité de l'obstination du Comte, assembla tout ce qu'il put de forces, & vint au Pape au mois de Juin de cette année 1372. avec un cortege des plus magnifiques & une florissante armée.

1372. Bourguemaitres Bertrand de Liers Chev. Seigneur de Nederkane &c 1 Jean de Robiers 2.

Il étoit entré sur les terres du Comte lors qu'Albert Regent du Haynaut ; le Marquis de Brandebourg son frere, les Archevêques du Rhin, & l'Evêque de Liege s'entremirent, & persuaderent enfin au Comte de Juliers de venir ensemble avec Venceslas se presenter à l'Empereur ; il y vint, le Prince l'embrassa, & lui redonna son amitié, il accorda à son fils ainé l'investiture du Duché de Gueldres & du Comté de Stuphen, enfin le mariage du jeune Comte avec Catherine fille d'Albert fut aussi arrêté.

Troubles à Thuin. Rad. c. 20.

Sur la fin de l'année, il y eut une émotion dans la Ville de Thuin qui eut de facheuses suites ; les Bourgeois qui avoient reçu quelque déplaisir de la part de l'Officier de l'Evêque, proscrivirent deux Echevins de leur Ville qui lui étoient devoüés, peu après Gilles Chabot [qui venoit d'être pourvû par l'Evêque de la charge de Baillif de ces quartiers] fut requis & pressé par les mêmes Bourgeois, de prêter selon la coutume, serment de fidelité à la Ville, il le refusa sous pretexte qu'il s'étoit acquité de ce devoir lors de son admission à d'autres offices qu'il possedoit.

Le Magistrat offensé de ce refus, & craignant quelque surprise, se porta plaignant à l'Evêque du procedé de son Officier ; mais loin d'être écouté, l'Evêque depêcha quatre de ses gardes à cheval, pour obliger ceux de Thuin de rappeller leurs proscripts.

A leur arrivée Jean de Harchie l'un des Bourguemaitres, homme resolu & disant bien, assembla le peuple, & lui fit un discours, dans lequel il depeignit la conduite de l'Evêque avec des traits si odieux, que l'un des gardes ne pou-

vant le supporter, le renversa mort à ses pieds, & prit la fuite avec ses compagnons. An 1372.

Les assistans demeurerent comme immobiles à la vûë d'un coup si hardi, étant revenus de leur étonnement ils prirent les armes, & coururent après les fuyards, qui étoient bien loin.

Ils revinrent donc sur leurs pas, & s'aviserent d'un stratageme, qui excita les peuples à la compassion, & en même tems au soulevement; pour cela, ils exposerent le cadavre ensanglanté sur un brancard, & le trainerent à Dinant, de là à Hui & à Liege, le Peuple dejà prévenu du fait, & frappé par le spectacle, se mit à crier aux armes & à la vengeance; à ce bruit l'Evêque sortit de la Ville & alla à Mastric.

Pendant son absence on tint une journée d'Etat, dans laquelle on le chargea de quantité de griefs, & les choses y furent poussées si loin, que de resoudre la guerre en cas que l'Evêque voulût soutenir ceux qui avoient commis ce meurtre, & de créér Walthere de Rochefort Mambourg du Pays. Journée d'Etat.

Sur ces entrefaites le Duc de Brabant & le Comte d'Agimont prévoyant que ces mouvemens ne tendoient qu'à des extremités ruineuses, vinrent à Liege, & après avoir pressenti les Etats, descendirent à Mastric. 1373. Bourguemaitres Les precedens furent continués. Fis. Foull.

On avoit proposé dans la derniere journée d'Etat de retablir le Tribunal des Vingt-deux, qui avoit été renversé presque aussitôt qu'érigé au tems d'Adolfe de la Marck; le peuple y avoit consenti; mais Jean d'Arckel s'y opposa fortement, & dès lors on se prepara à la guerre; la Cité avoit dejà sommé le Chapitre de l'Eglise Cathedrale d'entretenir vingt lances; mais il en fut deputé quatre Chanoines auprès de l'Evêque, qui s'insinuerent dans son esprit, & sçûrent si bien lui faire sentir le mauvais état de ses affaires, qu'ils l'amenerent enfin à une paix quoique peu honnorable pour lui, & qui fut concluë le 2. Decembre 1372. Deuxiéme paix des Vingt-deux en date du 2. de Decembre 1372 publiée le 1. Mars 1373.

Les principaux articles de cette paix qu'on appelle des Vingt-deux, sont que ceux qui avoient tué le Bourguemaitre de Thuin seroient proscripts, & qu'il ne seroit touché aucunement aux libertés de la même Ville de Thuin.

Que l'Evêque ne pourra établir des Commandans dans

An 1373. les Chateaux & Forteresses du pays, à moins qu'ils ne soyent de la nation, & qu'ils y ayent leurs biens en sorte que s'ils viennent à commettre quelque faute, on puisse s'en dedommager.

Que les Officiers & Conseillers que l'Evêque denommera devront aussi être natifs de ce pays, & y avoir leurs biens.

Que chaque année on choisira vingt-deux personnes capables de la nation Liegeoise, sçavoir quatre du Chapitre de la Cathedrale, quatre de l'Etat Noble, quatre de la Ville de Liege, deux de la Ville de Hui, autant de Dinant, un de Tongre, de Saint Tron, de Fosse, de Thuin, de Loz & de Hasselt, qui à la requisition des parties seront tenus d'enquerir contre tous les Officiers, Juges & autres qui contreviendront à la paix de Fexhe & aux Loix, & contre les Juges qui se seront laissés corrompre par argent ou autrement, ou qui auront exigé quelque chose par force pour rendre justice, & que ceux qui auront été condamnés seront bannis jusqu'à ce qu'ils ayent satisfait à la sentence.

L'Evêque ratifia ce traité & revint à Liege aux acclamations du peuple ; mais un peu mortifié d'avoir souscript à la paix des Vingt-deux, par laquelle ses Ministres lui firent connoitre qu'il avoit lui-même ébreché son autorité.

1374. Bourguemaitres Jean de Biernalmont Chev. Jean le Coq ou Coquin. Inondation. Manie etrange. Fis. Foull, Mez. Abreg. Chr.

Les premiers jours de l'an 1374. furent signalés par un si furieux débordement de la Meuse & des rivieres qui grossirent son lit, que toutes les Eglises & maisons du quartier de l'Isle furent comme ensevelies.

En ce tems-là courut dans les Allemagnes & dans les Pays-bas, une passion maniaque, ou frénesie inconnuë à tous les siécles precedens ; ceux qui en étoient atteints, la pluspart menu peuple se dépouilloient tous nuds à un linge près devant les cuisses ; ils se mettoient une guirlande de fleurs sur la tête, & se tenant par les mains alloient dans les ruës & dans les Eglises chantant, dansant, & tournoyant avec tant de roideur, qu'ils tomboient par terre hors d'haleine ; ils s'enfloient si fort par cette agitation qu'ils eussent crevés sur l'heure, si l'on n'eût pris le soin de leur serrer le ventre avec de bonnes bandes ; ceux qui les regardoient trop attentivement étoient souvent attaqués de la même manie.

On crut qu'il y avoit de l'operation du diable, & que

les exorcismes les soulageroient, & comme ils avoient souvent à la bouche le nom de Saint Jean-Baptiste, le vulgaire nomma ce mal la danse de Saint Jean. An 1374.

Les Etats du Duché de Brabant avoient accordé dès l'an 1373. un subside de neuf cens mille moutons d'or pour soulager la province de ses charges; mais avant que le payement se fit, il survint un dêbat entre le Duc & les bonnes Villes; le Duc prétendoit faire lever, & distribuer les deniers par ses Receveurs; les Villes, pour empêcher que l'argent ne fût diverti, en avoient substitué d'autres, & vouloient les maintenir; le Duc, qui étoit dejà mécontent pour l'assemblée que les mêmes Villes avoient tenuës à Brusselles pendant sa detention, partit de cette même Ville sur la fin de la même année fort indigné, & emmena la Duchesse avec lui à Genappe, il y assembla quelques troupes qui couroient tous les lieux d'alentour, de maniere que les choses se disposoient de part & d'autre à une guerre civile. Brouilleries en Brabant.

Nôtre Evêque, dans l'apprehension que les étincelles de cette flame naissante, ne vinssent jusqu'à son pays, alla s'aboucher avec le Duc, & trouva le moyen de le calmer, en sorte, que le different fut remis à une assemblée qui se tint à Braine Alleu le dernier jour d'Avril de l'an 1374. Butkens.

Les Deputés de l'Evêque, de son Chapitre, du Comté de Loz, de Liege & des bonnes Villes de Brabant s'y trouverent, & après quelques conferences, il fut dressé des articles de paix au contentement des parties. Dans le tems que les Liegeois travailloient à affermir la paix dans les Etats de leurs voisins, on la rompit chez eux par un soulevement imprevû du peuple contre l'Evêque & le Clergé, voulant assujettir le premier à la jurisdiction des Vingt-deux, & attaquant brusquement les droits de l'autre. 1375. Bourguemaîtres Renier de Bierset Ecuyer. Huart Huvenial. Troubles à Liege. Rad. Fis. Foull.

Herman Werselée Bourgeois de Saint-Tron, convaincu d'un crime capital, avoit obtenu sa grace par la clemence de l'Evêque à charge de payer une amende de mille & sept cens florins d'or.

Cet homme par un trait inoui d'effronterie & d'ingratitude, & suborné par quelques esprits seditieux, osa citer l'Evêque pardevant le Tribunal des Vingt-deux, où il produisit ses lettres de grace, par lesquelles il étoit absous, & condamné en même tems à une amende, l'Evêque avoüa L'Evêque est cité pardevant les Vingt-deux.

An 1375. d'avoir reçû ladite somme, & refusa constanment de comparoitre, affirmant que sa personne & ses biens étoient exempts de cette judicature.

Les Juges, sans avoir égard à sa protestation, le condamnerent en contumace, & le contraignirent de restituer l'amende, comme il fit.

Le Prelat indigné d'un procedé si injurieux sortit de Liege, & alla à Mastric, de là il prit le chemin d'Avignon où le Pape Gregoire XI. tenoit le siége, Sa Sainteté nomma le Cardinal Florentin pour examiner sa cause, & le rapport lui en étant fait, elle mit generalement tout le pays en interdit, sans excepter même selon la coutume, les solemnités de Noël & de Paques, durant lesquelles il n'y eut aucun exercice public de Religion.

Le Pays est mis en interdit.

Le Magistrat & le Peuple plus irrités, que touchés de ce coup de foudre en appellerent aussitôt au Saint Siége, & se donnerent pour Mambourg de la province Walthere de Rochefort.

Le Chapitre de l'Eglise Cathedrale deputa en même tems à Avignon le Vice-Doyen accompagné de quelques autres munis de bonnes instructions qui renfermoient vingt quatre Chefs d'accusation contre l'Evêque.

Blanchart Doyen de Saint Lambert & le Chapitre après avoir adheré quelque tems à l'appel de la Ville se soumirent à la censure. Foull. *ad marg.* m. s. *Ultramos.*

Etant arrivés sur les lieux, ils offrirent de verifier leurs plaintes par temoins; le Saint Pere fit son possible pour ajuster l'affaire à l'amiable; mais les Deputés s'excuserent sous pretexte de n'avoir pas ce pouvoir; alors le Pontife delegua l'Abbé de Saint Bavon à Gand pour venir prendre les informations à Liege.

L'Abbé de Saint Bavon Legat du Pape.

1376. Bourguemaitres Goswin de Flemale Ecuyer. Collard le Berwier. Foull.

Ce Legat se rendit au Printems de l'année d'après à Mastric où l'Evêque se tenoit depuis son retour d'Avignon, il lui fit quelques propositions d'accommodement; mais comme la playe saignoit encore, l'impression que le jugement des Vingt-deux avoit faite sur son esprit demeura la plus forte; il les rejetta donc, fit fortifier Mastric, & abbattre les maisons du Faubourg de Saint Pierre en cas d'attaque; ensuite il depecha vers ses proches & Alliés pour demander des secours de troupes; il fit aussi venir des Allemans qui traiterent le pays comme un pays ennemi, & mirent le feu à Brée, & autres lieux circonvoisins.

Guerre.

Cependant les Hutois, qui ne pouvoient supporter plus

long-tems les vexations de la garnison du Chateau de Moha, s'en emparerent par intelligence, & le raserent rez terre; ils manquerent en cela de prudence, ils auroient dû le conserver comme un boulevart contre les entreprises du Duc de Brabant.

An 1376. Les Hutois s'emparent du Chateau de Moha.

Les Liegeois de leur côté, dont les finances étoient à sec, extorquerent de l'argent du Clergé par stratagéme. Renier de Bierset l'un des Bourguemaitres, & Henri Frerart, eurent l'adresse d'en attirer les Chefs au Chapitre de Saint Lambert, sous couleur d'y traiter de toute autre chose; l'assemblée étant complete, ils firent fermer les portes, & cet illustre corps fut detenu captif jusqu'à ce qu'il eût consenti de payer sa rançon.

Le Clergé est rançonné par le Peuple.

Le Chapitre de Saint Lambert fut taxé à cinq cens florins d'or, les sept Eglises Collegiales à deux cens, l'Abbé de Saint Jacques de même, celui des Prémontrés à cent, & celui de Saint Gilles à cinquante; l'Abbé de Saint Laurent qui avoit eu vent de cela s'étoit absenté, & avoit sequestré les meilleurs effets de son Monastere.

Tous les Riches de la Ville furent aussi taxés, sans acception de rang ni d'état; mais aussi avec plus de moderation que le commun.

Chacuns qui avoient cent muids d'épeautre heritables, fussent ils Chevaliers ou bourgeois, étoient taxés à un double mouton. Foull. *ad marg.*

Après qu'on eut levé les deniers on fit du monde, ensuite on envoya une deputation au Duc de Brabant pour lui remontrer que ses sujets de Mastric avoient été corrompus par l'Evêque, que l'Abbé de Saint Bavon Legat du Pape lui ayant fait des propositions de paix fort raisonables, il les avoit rejettées & leur faisoit la guerre; enfin ils n'omirent rien (voulant l'attirer à eux) pour lui persuader, que s'il vouloit se conserver Mastric, il faloit en déloger l'Evêque.

Deputation au Duc de Brabant.

Le Duc, de l'avis de son Conseil, leur fit sçavoir qu'il étoit plus incliné à moyenner la paix entre l'Evêque & ses sujets, qu'à s'engager avec eux dans une guerre douteuse & peu honnorable; l'Evêque le sçût, & témoigna qu'il n'étoit pas éloigné d'en venir à un accord; là dessus les premiéres têtes du Chapitre s'entremirent, & Caster près de Mastric fut assigné le lieu du congrès.

Le Duc s'y rendit à jour nommé, & le point le plus contentieux touchant la jurisdiction des Vingt deux ayant

An 1376. Paix 3. ou moderation de la judicature des Vingt-deux. été reglé, les autres difficultés furent aplanies en peu de tems.

Il y fut convenu entre autres choses... que la personne de l'Evêque ni ses biens ne seroient pas à l'avenir soumis à cette judicature; dont l'autorité seroit restrainte aux Laïques; à moins qu'un Clerc n'exerçât une charge seculiere, & que ces Juges ne pourront connoitre d'aucuns biens, dont le jugement sera laissé aux Juges ordinaires, que l'Evêque fera lever l'interdit, eu égard que le tems de la commission du Legat étoit écoulé, & qu'il étoit sorti du pays; que les prisonniers de part & d'autre seroient renvoyés libres; que le Pays payeroit à l'Evêque par forme de compensation des interêts qu'il avoit soufferts, la somme de seize mille florins d'or.

Archiv. Civit.

Rad. c. 11.

Nb. C'est ainsi que les dedommagemens, quelque chose qui arrive, se prenent toûjours sur le peuple qui paye tout.

1377. Bourguemaitres Jean de Hannot dit d'Ama Changeur. Henri Fretart, Changeur. L'Evêque revient à Liege. Journée d'Etat. Capitation.

Après la ratification & la publication de cette paix l'Evêque revint à Liege accompagné du Comte de Virnenbourg son neveu, & quantité de noblesse, les Bourgeois avoient dressé des theatres & des arcs de triomphe sur les lieux de son passage; à quelques jours de là, il se tint une journée d'Etat, dans laquelle il fut accordé que l'on payeroit par tête à Liege & dans la Hesbaye un Heaume pour rembourser trois mille écus que le Mambourg du pays avoit avancés pendant les troubles.

Fisen. On leve l'interdit.

Comme l'interdit n'étoit pas levé, Albert Abbé de Saint Bavon revint à Liege muni de nouveaux pouvoirs, il le leva, & l'on recommença le service Divin dans toutes les Eglises.

*

Traité entre l'Evéque & le Duc de Brabant pour le jugement de paix.

Il y eut cette année un traité de l'Evêque de Liege & son pays avec le Duc de Brabant pour de nouvelles difficultés survenuës entre ces deux Princes, par rapport au jugement de paix; ils s'en rapporterent au Comte de Flandre; & ce Prince declara par sentence arbitrale en date du vingt-neuviéme de Mai, que l'Evêque demeureroit dans la paisible possession de tous ses droits, & ordonna qu'en cas de contestation entre les deux Provinces, elle se devra decider par un jugement arbitrale.

Arch. Capit.

Rad. Foull. Fis.

Ensuite l'Evêque consacra tous ses soins à se disposer à une mort chrétienne; ce fut dans cette vûë qu'ennuyé & fatigué

fatigué du bruit & du tumulte de la Cour, il se pratiqua un lieu de retraite au voisinage des Guilelmites dans le Faubourg d'Avroi, où il alloit chaque jour vacquer aux exercices de pieté. An 1377.

Enfin il cessa de vivre au mois de Juin de l'an 1378. l'on déposa ses entrailles dans l'Eglise desdits Religieux, son corps fut porté à Utrecht & inhumé dans le tombeau de sa sœur Comtesse de Boterem le premier jour de Juillet. 1378. Bourguemaitres Aoust ou Adolfe de Charnoir Chev. Echev. Jean Valdoreal le jeune 2. Mort de l'Evêque Jean d'Arckel.

Le Souverain Pontife Gregoire XI. qui étoit decedé le vingt-septiéme de Mars de cette année avoit prédit étant à l'agonie, que l'Eglise étoit menacée de grands troubles, comme elle fut puissanment agitée par le Schisme d'Urbain VI. & de Clement VII. la France adhera à celui-ci, & l'Empereur reconnut Urbain, Liege suivit d'abord l'exemple de ce Souverain. Schisme.

On peut voir les lettres que ce Pontife adressa au Chapitre de Saint Lambert & au Clergé, elles sont écrites de Rome à Sainte Marie au-delà du Tybre, le sixiéme de Novembre, l'an premier de son Pontificat; elles ne furent publiées que l'année suivante dans le vestibule ou parvis de l'Eglise Cathedrale. Lettres du Pape Urbain au Chapit. de S. Lambert. m. s. *Vandeberg.* pag. 181.

Ensuite le même Urbain envoya des lettres circulaires pour préconiser par tout la canonicité de son élection, & persuader la nullité de celle de son concurrent; elles sont datées de Rome à Saint Pierre le deuxiéme de Juin, & l'an deuxiéme de son pontificat. *Idem* pag. 182.

L'Archevêque de Cologne écrivit vers le même tems au nom de Venceslas Roi des Romains une lettre aux Bourguemaitres de la Cité de Liege, dont en voici un fragment; Lettre de l'Archevêque de Cologne aux Bourguemaitres de Liege.

„Aux prudens & discrets hommes Maitres des Bourgeois „& Conseil de la Cité de Liege nos tres chers amis. *

„Amis bien-aimés, sachez que dernierement nôtre Serenissime Seigneur Venceslas Roi des Romains toûjours Auguste s'est rendu dans la Ville de Francfort avec plusieurs „Electeurs du Saint Empire, & autres Princes tant Ecclesiastiques que Seculiers, Comtes & Barons, nous y assistant, „& là en presence de nôtre dit Seigneur Roi, & Princes „susdits, & une grande multitude de monde, il y a été „demontré plus clair que le jour, que le Pape Urbain VI. „a été élevé au Pontificat par l'élection canonique des Car-

An 1378. „dinaux qui étoient pour lors à Rome, & couronné par „eux avec les ceremonies accoutumées en pareils cas.

„C'est pourquoi nôtredit Seigneur Roi des Romains après „une mûre deliberation de tous les Etats de son Empire a „resolu ensemble avec eux de le reconnoitre pour le Souve- „rain Pontife de l'Eglise Catholique, & de le défendre con- „tre ses adversaires, ce que le même Seigneur nôtre Roi a „voulu être notifié tant à vous qu'aux autres fidéles du Saint „Empire, requerant serieusement, & exhortant tous & un „chacun de lui adherer inviolablement sur le prémis, & „de ne se pas laisser séduire par la partie contraire audit „Pape Urbain VI. &c.

ARNOLD de HORNE septante-huitiéme Evêque.

LE cinquiéme jour qui suivit la mort de Jean d'Arckel, Eustache Persan de Rochefort Chanoine de Saint Lambert fut élû à sa place aux pressantes instances de la Cité, qui étoit fort affectionnée à Walthere de Rochefort son frere, avec cette reserve, que si le Souverain Pontife ne l'avoit pas pour agreable, l'élection seroit nulle.

Rad. c. 13. Fis. Foull.

A quelques jours de là Volen Vice-Doyen de Saint Lambert, l'Abbé de Neufmoustier, & quelques autres furent deputés pour aller à Rome solliciter la confirmation d'Eustache; mais ils en furent detournés par quelques Cardinaux Clementins qu'ils rencontrerent, & prirent avec eux le chemin d'Avignon.

Ce qu'étant venu à la connoissance d'Urbain qui tenoit son siége à Rome, & voulant fortifier son parti, il dégrada Eustache, & designa à sa place Arnold de Horne Evêque d'Utrecht qui se trouvoit à Rome.

Cependant Persan [qui se fioit sur son bon droit, & plus encore sur l'autorité de son frere qui étoit Mambourg du pays] se mit en possession des Villes & places fortes du pays; mais l'esprit d'avarice desunit bientôt les deux freres; le Mambourg vouloit mettre la main sur les revenus de la Manse épiscopale tandis que l'Elû n'étoit pas confirmé; l'Evêque prétendoit se les approprier en vertu de son élection canonique; voyant donc qu'il n'avoit rien à esperer de

An 1378.

la part des gens de guerre dont son frere avoit le commandement, il songea aux moyens d'interesser dans sa cause, l'Archevêque de Cologne, & les Ducs de Brabant & de Juliers en cas qu'il falut repousser la force par la force; il envoya Boileau à Fondi auprès de Clement VII. ensuite il sortit de Liege à l'improviste, & alla s'aboucher avec le Duc de Brabant

Les Liegeois furent mortifiés du procedé de l'Evêque, tant parce qu'il se detachoit ouvertement de son frere, à qui il étoit redevable en partie de sa dignité, qu'à raison qu'il s'alloit liguer avec le Duc * de Brabant qui ne leur vouloit pas de bien, & qui venoit tout recemment de ruiner le Chateau de Petersheim.

* On disoit que Persan avoit donné des lettres séelés au Duc qu'à l'avenir ses sujets ne seroient plus cités au jugement de paix à Liege.

Dans ces entrefaites on eut nouvelle que le Pape Urbain VI. avoit designé Arnold de Horne Evêque de Liege, sur quoi l'on deputa aussitôt à Utrecht où il étoit revenu pour lui promettre au nom de la Ville fidelité & obeïssance.

Ultramoß. Fis.

Le Prelat fit bientôt voir que cette deputation lui étoit agreable, puis qu'il partit sur l'heure avec les Deputés, & vint à Liege accompagné de son frere, & suivi d'un nombreux cortege; mais sur le bruit que les affaires d'Urbain étoient douteuses, sur tout dans le Brabant & les lieux voisins où ce Pontife n'étoit pas reconnu, il ne voulut pas d'abord se faire quite de l'Evêché d'Utrecht, ni prendre le nom de l'Evêque de Liege; il se contenta de se dire Mambourg du pays, & nomma son frere pour en exerçer la charge, tandis qu'il iroit mettre ordre aux affaires d'Utrecht, & tacher d'arrêter les Gueldrois qui étoient en mouvement; ce dessein qui n'étoit pas moins d'un grand politique que d'un sage Prelat fut fort gouté par les Etats & la Cité.

Guerre.

Cependant le Duc de Brabant donna quelque mille hommes de troupes à Eustache Persan qu'il amena à Mastric, & en chassa aussitôt ceux qui étoient affectionés à Horne, ensuite il épandit ses gens de guerre parmi le Plat-pays.

Les nouvelles en étant venuës à Liege, on se saisit de son étendart, qui fut jetté au feu en plein marché, on le publia degradé, & de Horne fut proclamé le legitime Evêque, en vertu de la nomination du Pape Urbain.

Ensuite les Etats s'étant assemblés, ils resolurent la guerre unanimement; l'on donna à Guillaume de Horne le com-

An 1378. mandement du departement de Vilé, & à Erasme Lamine celui d'une partie de la Hesbaye, ils étoient tous deux de l'ordre des Chevaliers, & braves de leurs personnes.

On comptoit dans la Hesbaye jusqu'à trois mille chevaux du Duc qui desoloient les environs de la Geere ; les Tongrois tomberent sur ce corps à l'improviste, en tuerent une partie, firent quelques prisonniers, & le reste fut dissipé, les prisonniers le payerent de leurs têtes en consequence de l'ordre que le Duc de Brabant avoit donné à ses gens de passer tout par la flame & le fer.

Les Liegeois cependant deputerent vers ce Prince qui étoit à Mastric pour lui representer les terribles suites d'une si cruelle resolution, & l'inviter à faire la guerre d'une maniere plus humaine ; mais il demeura obstiné, ce qui fit que l'Archevêque de Cologne, & le Duc de Juliers l'abandonnerent.

Les Liegeois prenent Hannut & Landen.

Le Brabançon se voyant quite de ces deux puissans Alliés, trouva bon de se renfermer dans Mastric, laissant son pays ouvert aux Liegeois, qui s'emparerent de Hannut & de Landen ; ils allerent ensuite ravager la terre de Dalhem sous les yeux du Duc ; il y eut vingt-quatre Villages consumés par les flames ; ce Prince y avoit envoyé cinq cens chevaux ; mais ils n'oserent attendre les Liegeois dans l'apprehension d'être traités à la rigueur des ordonnances portées par leur Souverain.

Rad. c. 14.

D'un autre côté le Comte de Salmes Allié du Duc voulant faire une diversion, se mit à courir la contrée de Condroz : aux premiéres nouvelles Hugue de Bassines qui en étoit Baillif se mit à la tête des Hutois & des Dinantois qui allerent faire le degat sur les terres de Luxembourg jusqu'aux portes de la Ville de Marche, mirent le feu à Han sur Lesse & au Chateau, ensuite ils s'emparerent de Longprès, après que le Comte de Salme se fut retiré avec ses gens ; de là ils revinrent vers la Meuse, & l'ayant passée, ils se joignirent aux Hesbignons, avec qui ils allerent sous la conduite de Lamine & de quantité de Noblesse achever de reduire en cendres la Ville & la Forteresse de Hannut, portant la terreur & le saccagement jusqu'aux portes de Tillemont & de Jodogne.

Venceslas mortifié au vif du mauvais état de ses affaires,

sortit de Mastric, traversa le Comté de Loz sans bruit, & rentra *incognito* dans Brusselles l'ame remplie de vengeance; mais comme la saison n'étoit pas propre pour pouvoir la faire éclater, il menagea une treve d'un an avec l'Evêque par l'entremise du Comte de Flandre, elle fut publiée le treiziéme du mois de Decembre.

An 1378.

Treve avec le Duc de Brabant.

Pendant que l'Evêque Horne étoit à Utrecht, les Bourguemaitres & Conseil de Liege firent publier une ordonnance portant le rapel, dans le terme de trois jours, de tous ceux qui avoient suivis Eustache Persan de Rochefort, à peine d'être traités comme ennemis degradés du droit de Bourgeoisie, & de confiscation de leurs biens.

1379.
Bourguemaitres
Nicolas de Velroux dit Deschamps Ecu.
Jean le Cocq. 2.
Rad
Fis.
Foull.

Ensuite de cette ordonnance la pluspart rentrérent en Ville, ce qui mortifia beaucoup Eustache, qui voyoit par là son parti se défiler; mais ce fut pour lui un coup de massuë, lors qu'il apprit que Boileau, [qui avoit été à Fondi auprès de Clement VII.] ayant à son retour presenté au Chapitre le Bref de sa confirmation, le Clergé & le Peuple avoient, tout d'une voix refusé d'obéïr à ce Pontife, disant qu'ils ne reconnoissoient pas d'autre Chef de l'Eglise que le Pape Urbain; le Duc de Brabant, loin de l'abandonner pour cela, fit au contraire de sevéres défenses à tous ses sujets du Diocese de Liege, d'y aller recevoir les ordres aux Pâques prochaines, les obligeant d'aller à Namur, où Eustache faisoit les fonctions d'Evêque.

Quelques jours après Arnold de Horne presenta ses Bulles au Chapitre de Saint Lambert, où elles furent reçûës unanimement; ensuite il quita la Mambournie au commencement d'Octobre à la requisition des Etats, & accepta l'Evêché; Florent de Venelichoven prit sa place à Utrecht, ensuite Arnold de Horne fut proclamé Evêque; il étoit fils de Guillaume de Horne, & d'Elise de Cleves sa deuxiéme femme, il fit sa joyeuse entrée à Liege le vingt-quatriéme du même mois, accompagné de plus de deux cens Chevaliers.

De Horne est proclamé Evêque. Son origine.

Arnold de Horne étoit un Seigneur d'un rare merite, d'un naturel humain, & d'une prudence consommée, habile dans la paix comme dans la guerre; ses premiers soins furent de convertir en une bonne paix, la treve qu'on avoit prise pour un an seulement avec le Duc de Brabant, & il y reussit au contentement de la Province.

Paix avec le Duc de Brabant.

An 1386. Bourguemaitres Thyerri de Moilart Chev. Echev Jean de Coire Chev. Echev.

Diférend avec Rodemaque pour le Chateau de Boüillon

Bientôt après le jeune Seigneur de Rodemaque, (terre située dans le Duché de Luxembourg) éprouva ce qu'il sçavoit faire à la guerre; il s'étoit mis en tête de rendre réel, un droit purement imaginaire des Comtes de Bar sur le Chateau de Boüillon, dans cette prévention il envoya ses Herauts défier le pays, suivant l'usage de ce tems-là, quoi qu'un peu auparavant son pere & lui eussent fait un traité de paix avec le pays.

Stabul.

Mais qu'avoit ce jeune Seigneur à deméler avec nous? Il faut pour en être instruit remonter à l'origine de la querelle. Il est que Gerbalde de Cousance ayant été élû soixante & treiziéme Evêque de Verdun; le Seigneur Rolin de Rodemaque Chanoine de cette Eglise, & qui avoit aspiré à l'épiscopat, proche parent à Vencesłas Roi des Romains, & aux Ducs de Brabant & de Luxembourg, ce Seigneur, dis je, mortifié de voir le siége épiscopale occupé par un autre, fit en sorte auprès d'eux, que par leur entremise il impetra l'Evêché d'Urbain VI, mais comme il se présenta au Chapitre avec les Bulles de ce Pontife, il fut réjetté, il en écrivit à l'Empereur qui menaça les Chanoines de son indignation par ses lettres datées d'Arlüin le vingt-quatriéme de Septembre, & dans lesquelles il traitoit Rodemaque de son cousin.

m. f. *Vandeberg.* pag 184. col. 2 m f de *Rich.* de *Wassèb.*

Or ce Chapitre qui adheroit à Clément, ne respecta pas mieux les lettres de l'Empereur que celles d'Urbain, tellement que Rolin, qui se voyoit bien appuyé par les armes, se mit en campagne, & fit le dégat dans toutes les terres de l'Evêché; les Chanoines qui avoient souffert des dommages considerables se virent contraints d'acheter enfin la paix par un traité qu'ils firent avec les deux Seigneurs, & par lequel ils promirent de donner à Rolin annuellement sa vie durante les fruits d'une prebende, & à ses freres la somme de mille & six cens florins pour les fraix de l'expedition militaire.

Le Chapitre n'en eut pas été quite pour cela, ne fut la haine que Jean de Rodemaque frere à Rolin nourrissoit depuis long tems contre le Pays de Liege, & qui le porta à y venir faire une irruption qu'il signala par la surprise de Boüillon, qui fut pillée, il insulta aussi le Chateau; mais la resistance de la garnison, & le bruit de la venuë de l'Evêque lui firent lever le piquet.

Rodemaque surprend la Ville de Boüillon & manque le Chateau.

En effet l'Evêque l'alla chercher, le joignit & le poussa si vivement qu'il le contraignit de se recoigner dans la forteresse de Chasse Pierre près de Rochefort, on l'y poursuivit; mais aux approches il mit le feu à la place, & alla se refugier auprès du Seigneur de Raucourt son Allié qui l'avoit aidé à surprendre Boüillon; on se mit à ses trousses, & l'on prit en passant le Chateau de Loupi qui appartenoit à ce dernier; tellement que les deux alliés furent contraints de vuider le pays. An 1380. L'Evêque chasse Rodemaque de ses terres.

L'Evêque vouloit pousser ses conquêtes; mais les troupes étant fatiguées par des pluyes continuelles, & les vivres gatés, il falut reprendre le chemin de Liege.

Quelques jours après l'Evêque alla joindre l'Empereur qui étoit venu à Aix-la-Chapelle pour y deliberer touchant le Schisme qui continuoit de déchirer l'Eglise. Ce Prince lui fit un accueil favorable, & lui accorda se Regaux.

L'on marque à cette année la fondation de l'Hôpital de Sainte Marie Mere de Dieu, faite par Jean Mostardes, dans la Paroisse de Saint André pour y recevoir autant de pauvres que la place en peut contenir. Hôpital de Mostardes.

On dressa aussi du consentement de l'Evêque & du Chapitre un Pont de bois à Visé pour être plus à portée de secourir les Habitans de cette Ville contre les courses de la garnison d'Argenteau sur Meuse. Pont à Visé.

Le nommé Jean Lion chef des *Blancs Chaperons* avoit si fort allumé les troubles dans la Flandre, que sa mort n'avoit pû les éteindre, parce que la pluspart des bonnes Villes du pays s'étoient unies avec les Gantois. 1381. Bourguemaîtres Faitré Baré de Surlet Chev. 1. Pierre de Lobiers 1.

Les Liegeois attirés par le bruit de la cause commune des Peuples, & par le grand nom de *Liberté* leur envoyerent six cens chariots de vivres pendant que le Comte de Flandre vouloit affamer leur Ville. Les Blancs Chaperons.

Ce qu'il y a de plus remarquable, est que non seulement le Peuple prêta la main au Peuple dans cette occasion; mais l'Evêque même & le Chapitre de Saint Lambert se mirent de la partie, & interposerent long-tems leurs soins pour les accorder; mais ce fut inutilement. Rad. c. 17. Stabul.

La Ville de Gand eut toutes sortes de mauvais succès, malgré cela, ni trois grandes saignées où il fut tué plus de quinze mille hommes, ni le dégât, ni la famine, ni l'aban- Obstination des Gantois.

An 1381. donnement des autres familles, ni les miseres de deux siéges ne purent dompter ces amoureux opiniatres de la liberté.

Pont de bois entre Jemeppe & Seraing.

Il fut construit cette année du consentement de l'Evêque & du Chapitre un Pont de bois sur la Meuse entre Jemeppe & Seraing pour la commodité des Condrosiens & l'utilité de la Ville.

1382. Bourguemaitres Jean Buchard de la Boverie Chev. Henri Frerart 2.

Faction des Clementins. Rad. c. 18. Fis Foull.

Le tremblement de terre, qui causa au commencement de l'an 1382. de grands dommages dans la Ville de Liege, & la Hesbaye, fut suivi d'une secousse bien plus dangereuse, excitée par la faction des Clementins, de laquelle Jean de Sprimont Chanoine de Saint Barthelemi étoit un des principaux chefs; l'Evêque le sçût & enjoignit au Bourguemaitre Frerart de faire sentir au Magistrat les inconveniens qui étoient inseparables de ce Schisme; Frerart obéït, & comme il faisoit son discours, il fut interrompu par Henri Ægidii, ou Ghys d'Outremeuse, homme turbulent, & qui lui resista en face, criant *Clement*.

Après cela on ne douta plus d'une émotion prochaine & que le but des factieux ne fut de rappeller Eustache Persan de Rochefort, & de le mettre à la place de Horne; là dessus le Magistrat fut assemblé, & de l'avis des Principaux du Conseil il fut resolu d'aller investir la maison de Jean de Bervier Chanoine de Sainte Croix, qui êtoit soupçonné de receler des militaires, & de fait il s'y en trouva quelquesuns, que l'on mit en prison, Sprimont qui en eut le vent se coula aussitôt de la Ville.

Ensuite de l'autorité de l'Evêque, & du consentement de tout le Clergé on fit la visite de toutes les maisons des Ecclesiastiques; & l'émeute fut dissipée.

1383. Bourguemaitres Baudoüin de Saint Servais Chev Eche Pierre le Robiers 2. Troubles à Dinant Rad c. 19. Fis. Foull.

Il en survint une autre l'année d'après à l'occasion d'un Bourgeois de Dinant, qui vint à Liege constituer un Procureur dans un procès qu'il avoit à l'Officialité; celui-ci assura au Dinantois que sa cause étoit juste, & qu'il en viendroit bientôt à bout; cependant le procès tiroit en longueur, & le Procureur infidele, qui étoit d'intelligence avec celui de la partie, faisoit financer son client sous pretexte de triompher infailliblement; mais enfin le Dinantois épuisé, s'avisa d'un expedient que le seul desespoir étoit capable de suggerer, qui fut, d'aller accompagné de sa femme & de ses

& de ses enfans tous deguenillés & éplorés se presenter par-devant la justice de Dinant, à qui il exposa son cas d'une maniere pathetique, & conclut par lui demander avec larmes du pain pour lui & pour sa famille. An 1383.

Le peuple qui les avoit suivis, touché de pitié & ému de colére, se mit à se dechainer non seulement contre le Procureur de Liege ; mais contre toute la Cour de l'Official, & se livrant à l'impetuosité de son premier feu, il alla se saisir de tous les procès & instrumens qui furent trouvés dans leur Ville, on les transporta en plein Marché ; on y mit le feu, & l'on dansa allentour ; ensuite ils condamnerent le Procureur autant qu'il étoit en leur pouvoir, à être proscript.

Ensuite le Peuple courut aux armes, & prit le chemin de Hui à dessein d'interesser cette Ville dans la cause de son Bourgeois ; dès qu'ils y furent arrivés, ils donnerent leur Concitoyen & sa famille en spectacle, publierent le fait & le Peuple cria à la vengeance.

La nouvelle en étant venuë à Liege, l'Evêque, qui en prévit les consequences, partit incontinent avec peu de suite, pour aller à Hui, comme il arrivoit sur la place, il vit le Peuple qui s'étoit attroupé, il le joignit, & fit signe de la main, & ayant entendu leurs plaintes, il promit de leur donner satisfaction ; ainsi il calma les esprits, & le tumulte fut appaisé. L'Evêque va à Hui.

Tant il importe d'étouffer dans leur naissance les émotions populaires, qui sont semblables aux fleuves qui s'enflent par les eaux qu'ils amassent, & plus ils vont en avant, plus il est difficile de les arrêter. Nb.

A peine fut on sorti de ce mauvais pas, qu'on en rencontra un autre du côté de Saint-Tron ; où il advint que deux fils naturels du Comte de Hers, étant à la chasse, quelques chiens qui s'étoient écartés, vinrent insulter deux laboureurs, qui tachoient de les éloigner à coups de bâtons & de pierres, sur ces entrefaites voilà les maitres qui arrivent, se jettent comme des furieux sur ces deux hommes & les tuent. Rad. Fis. Foull.

Les Habitans de Saint-Tron étant avertis de ce massacre, prirent les armes & allerent piller les fermes du Comte, & y mettre le feu ; de là ils tirerent vers le Chateau, l'inve- Le Chateau de Hers attaqué, & pourquoi.

An 1383. stirent & l'attaquerent, d'abord le Comte les reçût dans la disposition de se bien défendre ; mais voyant que la multitude des assiegeans grossissoit chaque jour, & craignant qu'ils n'en vinssent aux dernieres extremités pour un Bourgeois qui fut tué sur la muraille, il envoya implorer le secours de l'Evêque, & l'assurer qu'il remettoit entierement à son jugement la satisfaction dûë pour l'homicide commis à son insçû.

L'Evêque arrête le coup.

L'Evêque se rendit sur les lieux & arrêta le coup par sa présence, ensuite il s'aboucha avec le Comte qui consentit de payer aux Habitans de Saint-Tron la somme de trois mille florins, & autres mille aux plus proches des occis : & ceux de Saint-Tron furent condamnés à une plus grosse somme pour avoir usurpé la puissance du feu qui appartient à l'Evêque.

Le Comte de Flandre coure risque de sa vie.

D'autre part, le Comte de Flandre, qui avoit assiegé Gand dès l'année précedente, & se tenoit à Bruges, perdit une bataille, où il courut grand risque de sa vie, mais s'étant caché la nuit dans le grenier d'une pauvre vieille entre la coëtte & la paillasse du lit de ses enfans, il se sauva le lendemain à Lille travesti en manœuvre.

Dans une si facheuse conjoncture il eut recours au Roi de France son Souverain par le moyen du Duc de Bourgogne son gendre & son heritier, & Artevelle, de qui nous avons parlé ailleurs, demanda l'assistance du Roi d'Angleterre.

Ce dernier ne se remua que lentement, & par là il manqua une occasion qui lui eût été avantageuse ; mais pourtant les Anglois s'étant avisés, quoi qu'au tard, de la faute qu'ils avoient faite, resolurent tout de bon de secourir les Gantois.

Guerre pour le Schisme.

Dans le même tems le Pape Urbain publia la guerre de tous côtés contre les Clementins ; on avoit prêché une croisade en Angleterre pour les exterminer ; Henri Spenser Evêque de Nordivick, s'en fit le Chef ; ce Prélat gendarme fit une descente à Calais, & au lieu d'attaquer les François, il se jetta sur la Flandre sous pretexte que ce pays appartenoit au Roi de France qui adheroit à Clement.

La prise de Graveline, la bataille qu'il gagna auprès de cette place sur douze mille Flamands jetterent la terreur

dans le pays ; après cela ayant reçû un renfort des Gantois, il mit le siége devant Ipres. An 1383.

Ce fut alors, disent nos Auteurs, que le Comte de Flandre, qui connoissoit parfaitement combien nôtre Evêque étoit habile en fait de negociation, le pria d'aller trouver le Roi d'Angleterre qui étoit devant Ipres, pour essayer de l'amener à un traité ; Arnold de Horne s'aboucha d'abord avec le Comte de Flandre ; & de là il se rendit au camp des Anglois ; mais n'ayant pû rien gagner sur celui qui commandoit le siége, à raison que le Comte de Flandre, selon le dire des Gantois, étoit Clementin, il retourna à Liege.

Cependant, outre que Mezerai assure que le Roi d'Angleterre n'étoit pas present au siège d'Ipres, le Pere * Daniel semble le confirmer lors qu'il dit : " Que la Ville de Gand „fut affermie dans son esprit de revolte par les lettres du Roi „d'Angleterre qui l'assuroit d'un prompt secours, & sur „cette assurance elle se mit peu en peine de la mediation „des Evêques de Liege & de Tournai qui s'offroient à mé„nager son accommodement avec le Comte de Flandre.

* Hist. de France à l'an 1383.

Pendant que ces troubles agitoient la Flandre, Le Cock jadis Bourguemaitre, & qui étoit mécontent de Henri Frerart pour l'avoir empêché de posseder plûtôt cette dignité, accusa celui-ci d'avoir reçû la somme de mille florins pour la paix du Duc de Brabant qui n'avoit pas été faite au gré de l'Evêque ; sur sa deposition, Frerart fut banni de la Ville pour le terme de cent ans & un jour ; c'est une forme de bannissement qui s'observe encore aujourd'hui.

Radulfe ayant ici desisté d'écrire, *Suffride Petri* & un m. s. latin des Peres de la Societé serviront d'Auteurs de tems en tems.

1384.

Bourguemaitres Baré de Surlet dit Lardier 2. Jean le Coq 3. Frerart ex-Bourguemaitre proscript.

A cela près tout alloit à souhait dans Liege, lors que la discorde y alluma son flambeau par un endroit tout à fait inopiné.

Le Peuple flaté des douceurs de la liberté, après que depuis la paix de Jenesse, il créoit le Magistrat mipartie avec la Noblesse, commença de prendre des essors, & donna à entendre, que se sentant capable de se regir par lui-même, l'on ne pouvoit sans injustice, lui associer des gens de l'Etat noble pour la Magistrature. De là de frequentes assemblées où ces murmures seditieux faisoient la matiere ordinaire des entretiens du Peuple. Troubles à Liege.

La Noblesse qui avoit pressenti l'orage, tint plusieurs

An 1384. séances pour trouver les moyens de le détourner promptement sauf leurs droits & dignités s'il étoit possible ; mais voyant que le Peuple s'échauffoit de plus en plus, ils jugerent qu'il faloit mieux ployer que rompre.

Les Nobles & Patriciens renoncent à leurs droits dans l'élection Magistrale

Un jour donc que le Magistrat étoit assemblé en plein Conseil, les Chefs des familles Nobles & Patricienes s'y rendirent, & renoncerent publiquement à leurs droits, abandonnant au Peuple une entiere liberté de choisir les Bourguemaitres & Conseil, avec cette reserve que comme ils étoient Concitoyens avec le Peuple, ils esperoient qu'on y auroit égard au tems de la Magistrature.

Le Peuple fit bientôt voir combien cette condescendance lui avoit été agreable puis qu'au jour de la prochaine élection on choisit Fastré Baré qui étoit de l'Etat noble ; mais le Conseil fut composé entierement du Peuple.

L'on ne sçait pas bien si le Peuple s'arrogea ce pouvoir de l'adveu, ou par la connivence de l'Evêque, il est plus certain qu'on a connu par les suites que ce fut au detriment de l'intertêt du public, & l'on verra que tous les troubles qui ont agité le pays sous Jean de Baviere, sont sortis de là comme de source.

La raison en est, que le Peuple qui se laisse prendre aisement au grand nom de liberté, commença de témoigner ouvertement, combien il étoit ennemi du joug, dès lors qu'ayant eu le pouvoir de se donner lui-même des maitres, il eut balancé la douceur de gouverner, contre la servitude d'être regi.

1385. Bourguemaitres Nicolas de Velroux dit Deschamps. Warnier de Bierset dit Joyliet. Irruption des Liegeois dans la terre de Dalem.

L'année d'après ne nous apprend rien qui soit digne de remarque, qu'une irruption qui se fit par les Liegeois, sous la conduite des nouveaux Consuls, dans la terre de Dalem pour venger une pretenduë injure faite à quelqu'un de l'Hôpital de Wandre ; ils firent quantité de prisonniers.

1386. Bourguemaitres Goswin de Coire Jacques de Theux dit de Salme. Evenement singulier. Gilles de Lavoir. Accusation contre les Echevins.

Celle-ci fut memorable par un évenement assès singulier arrivé à Gilles de Lavoir personnage noble, integre & bien disant. Le Sous-Mayeur l'ayant cité de comparoitre pardevant les Echevins, ceux-ci l'avoient, disoit-il, condamné injustement ; ainsi préoccupé de cette pensée le voilà aller parmi la Ville, criant à haute voix contre l'iniquité des Juges, & excitant le Peuple contre eux.

L'Evêque, qui ce jour-là avoit convoqué le Peuple au

Palais pour toute une autre affaire, fut étonné de voir cet homme fendre la presse, suivi d'une multitude de Peuple, se placer au centre du cercle, & annonçer d'une voix élevée qu'il se portoit publiquement Acteur contre les Echevins, qui, disoit-il, se detournoient en tout du droit & de la loi, & appretioient leurs jugemens ; il finit, disant qu'il vouloit subir la peine du Talion ; s'il demeuroit en défaut de prouver ce qu'il avancoit. An 1386.

L'un des Echevins qui étoit auprès de l'Evêque prit la parole pour remontrer les inconveniens qui étoient inseparables d'un procedé si extraordinaire ; mais son discours ne fit qu'aigrir le Peuple davantage ; tellement que l'Evêque qui trouva bon de dissimuler, nomma Commissaires Guillaume de Hepremets, Chanoine de Saint Lambert, & deux autres qu'on ne nomme point ; pardevant qui l'affaire fut discutée.

Les Echevins & les Bourgeois ayant été oüis de part & d'autre, & le rapport fait par les Commissaires à l'Evêque, on prononça la sentence au dixiéme jour contre ceux des Echevins, qui furent trouvés coupables du crime de concussion, & furent degradés hormis Guillaume Proest, qui avoit rarement assisté à leurs assemblées ; il fut fait en même tems une défense d'acheter ni leurs terres, ni leurs meubles, à peine aux acheteurs de perdre leur argent. Ils sont degradés.

Le Peuple étant adouci par la disgrace des Echevins, il fut permis aux Juges appellés Vingt-deux de reprendre leurs séances, après une suspension de huit mois. Les Vingt-deux reprennent seance.

L'on dressa aussi une Loi dite Nouvelle, pour remedier aux abus qui se commettoient dans l'administration de la justice, elle traite particulierement des causes criminelles, & des trafics des Marchands. Loi nouvelle V. à l'an 1347.

Il y est fait aussi mention des Cours Féodale & Allodiale: & la deffense d'évoquer ou juger à l'Anneau du Palais en l'absence de l'Evêque y fut renouvellée. Cour Féodale & Allodiale.

Le feu s'étant pris l'an 1387. à la forteresse de Franchimont par la negligence des soldats de la garnison, l'Evêque fit rebatir les deux principales Tours, & rendit la place plus spatieuse & plus forte. 1387. Bourguemaîtres Gilles de Bierlet I. Henri Coing I. Srabul. Zantft.

Les Echevins dont nous venons de parler, ne voyant aucune apparence de pouvoir captiver le Peuple, resolurent

An 1387. Les Echevins vont trouver l'Empereur à Prague,

de s'adresser à l'Empereur qui étoit à Prague ; ils y allerent donc, & lui exposerent le sujet de leur voyage dans son plus beau jour, insistant fortement sur ce que c'étoit une chose inoüie de voir traiter si indignement des Juges Souverains, & que si une temerité de cette nature venoit à demeurer impunie, la justice seroit bientôt foulée aux pieds.

L'Empereur Venceslas prit leur remontrance en consideration, deputa deux Chevaliers Bohemois pour venir prendre information sur les lieux, & leur donna des lettres pour l'Evêque & le Magistrat ; étant à Liege on les instruisit à loisir de ce qui s'étoit passé, après quoi, ils souscrivirent au jugement porté contre les Echevins, qui ne songerent plus à s'en relever, que long tems aprés.

Chron. Holland.

L'Evêque d'Utrecht ayant assiegé la Ville de Montfort, dont le Burgrave avoit épousé la niéce d'Arnold de Horne, celui ci fit le voyage d'Hollande accompagné de l'Abbé de Saint-Tron, & menagea si bien cette affaire qu'il mit d'accord l'Evêque & le Burgrave, de là nôtre Evêque revint à Liege content du succès de sa negociation.

1388. Bourguemaitres Gilles de Lavoir Ecuyer. Guillaume de Flemale. Stabul. Radulf.

Expeditions militaires.

Chapp. c. 22. dit que le pays de Juliers fut ravagé plusieurs jours par 40. mille hommes.

La plus grande partie de l'an 1388. s'écoula dans des expeditions militaires. Quelques Marchands de Liege & des autres Villes du Pays qui revenoient de la foire de Francfort furent arretés & dépoüillés par les sujets des Ducs de Gueldres & de Juliers ; il parut qu'un tel affront ne pouvoit être reparé que par la voye des armes, on leur envoya donc le défi, & presque en même tems les troupes de Liege entrerent dans le Pays de Gueldres ; mais le Gueldrois qui n'étoit pas sur ses gardes promit d'indemniser les Marchands, & donna douze ôtages de l'ordre des Nobles ; ensuite les troupes revinrent à Liege.

Le Chateau de Ravestein est assiegé

Dans le même tems le Seigneur de Ravestein faisoit le pillard, & ravageoit impunément les terres de ses voisins ; l'Archevêque de Cologne, nôtre Evêque & quelques autres Princes unirent leurs forces, & voulant le faire repentir promptement de sa temerité, ils allerent l'assiéger dans son Chateau ; il s'y étoit preparé, & les attendit de pied ferme se fiant sur l'assiette de la place & la force de ses ramparts ; il se defendit en brave, & fit des vigoureuses sorties sur les assiégeans, où il s'acquit beaucoup d'honneur.

Comme on ne vit aucune apparence de l'amener à la

raison, & qu'on ne pouvoit forcer la place sans une grande effusion de sang ; on s'avisa de faire venir les Houilleux du pays de Liege, qui étant accoutumés de creuser la terre minerent les ramparts avec de la poudre. An 1388.

Ravestein épouvanté par le fracas que fit cette manœuvre, voulut prévenir les extremités, & demanda à capituler. On convint de se rendre reciproquement les prisonniers, & de consigner la garde du Chateau entre les mains du Lieutenant de Roi des Romains qui étoit à Aix la-Chapelle, en attendant que ce Prince eût prononcé sur le droit des parties. Le denoüement de cette affaire est demeuré aussi bon qu'ignoré.

Peu après Guillaume fils du Duc de Juliers, & qui étoit Duc de Gueldres par sa mere, fils du Duc Renaud premier du nom, avoit prit querelle avec Jeanne Duchesse de Brabant veuve de Venceslas qui étoit mort dès l'an 1383. à raison qu'elle retenoit quelques places de la Gueldre que Renaud avoit autrefois engagées, par l'instigation des Anglois avec qui il avoit fait alliance ; les Brabançons eurent d'abord quelque avantage, & furent ensuite faire le siége de la Ville de Grave, la garnison se deffendit vigoureusement, & Guillaume de Nassau étant venu au secours de la Ville, il se donna une bataille où les Brabançons furent défaits, avec une perte considerable.

Le Duc de Gueldres declare la guerre au Roi de France.

*

Philippe le Hardi Duc de Bourgogne accourut au secours de la Duchesse, qui étoit tante à sa femme, & il engagea le Roi de France Charles VI. à lui envoyer quelques troupes à dessein de détacher les Ducs de Juliers & de Gueldres du parti des Anglois, ou de leur ôter tout moyen d'agir.

Le Gueldrois en étant informé eut la hardiesse de declarer la guerre au Roi par un Heraut d'armes qu'il lui envoya, toute la Cour en fut surprise, & sur les instances du Duc de Bourgogne qui avoit ses vûës, le voyage de Gueldres fut resolu, & l'armée prit sa route par les Ardennes qu'elle traversa avec beaucoup de difficultés.

Chron. Gemblac. Froissart.

Dès que le Roi eut touché au pays de Juliers, il fit mettre le feu à quantité de Villages, & se rendit maitre de plusieurs Villes sans que le Duc pût l'en empêcher, de là il s'avança vers la Gueldres où l'armée souffrit beaucoup par une pluye continuelle de vingt jours qui pourrit les tentes,

Le Roi va aux pays de Juliers & de Gueldre.

An 1388. & gâta les équipages & les vivres, en sorte qu'il y eut une grande disete dans le camp. Le Roi ne se retira pas pour cela, & la Gueldres alloit être reduite aussi bien que le pays de Juliers, si l'Archevêque de Cologne & nôtre Evêque Arnold n'eussent tiré ces Princes d'embarras.

L'Archevêque de Cologne & nôtre Evêque s'entremettent.

Ils se rendirent donc au Camp où le Roi les reçût gracieusement, & sur leurs remontrances il permit au Duc de Juliers de le venir trouver, il le fit à l'instant, & desavoüa le procedé de son fils, avec qui il disoit n'avoir eu aucune intelligence ; il demanda ensuite au Roi la permission d'aller trouver son fils pour le porter à se soumettre, avec promesse, que s'il ne le faisoit pas, il joindroit ses troupes à celles de France pour l'y contraindre par la force des armes.

Le Duc ne put d'abord rien gagner sur l'esprit de son fils qui se flatoit que les Anglois viendroient à son secours, & vouloit se renfermer dans l'une de ses forteresses, & s'y deffendre jusqu'à leur arrivée ; mais son pere le menaça de l'exhéreder, & de laisser le Duché de Juliers à son frere; d'ailleurs l'Archevêque de Cologne, & Arnold de Horne lui remontrerent si puissanment la grandeur du peril où il alloit s'exposer, & la lenteur des Anglois, qu'il vint enfin implorer la clemence du Roi qui s'étoit avancé avec son armée jusqu'à Rurçmonde.

Le Duc de Gueldres implore la clemence du Roi.

Pontanus.

Il renonça à l'alliance qu'il avoit faite avec l'Angleterre, & ceda la Ville de Grave aux Brabançons ; & comme l'Hyver approchoit, le Roi retourna en France vers la mi-Octobre par le même chemin qu'il étoit venu.

1389.
Bourguemaitres
Antoine de Bierleur.
Renuart de Montgnée I.

Après cette expedition les Echevins proscripts de Liege, lassés de la durée de leur exil, voulurent tenter encore une fois la voye de la Cour Imperiale pour pouvoir être retablis dans l'exercice de leurs charges ; ils en écrivirent donc à l'Empereur en des termes si forts, qu'il leur relâcha un ordre pour être restitués ; mais l'Evêque qui connoissoit le genie variable de ce Prince, loin de donner parition aux Lettres Imperiales, s'en plaignit au Pape, à qui l'on dit même qu'il en appella, & elles demeurerent sans effet.

Les Echevins bannis s'adressent pour la deuxiéme fois à l'Empereur.

Ce fut par ce dernier trait de son zele pour la justice, & de son affection pour le bien de ses sujets, qu'il couronna sa vie, & plongea son Peuple dans la douleur par sa mort, qui arriva le huitiéme Mars de cette année 1389. dans la

Mort de l'Evêque Arnold de Horne.

cinquantiéme

cinquantiéme de son âge, après avoir gouverné environ dix ans, ses entrailles reposent dans l'Eglise des Peres Chartreux de Liege, son corps fut porté dans la terre de Horne, & inhumé avec ses ancêtres dans un Monastere de Religieuses de l'ordre de Premontré, appellé Keyserbos. An 1389.

Le Chapitre de la Cathedrale s'étant assemblé le vingt-sixiéme du même mois de Mars pour élire un Evêque, Thyeri de la Marck eut la pluralité des suffrages, nonobstant le grand nombre des aspirans; on deputa aussitôt en Cour de Rome pour en obtenir la confirmation, que le Pape accorda; mais Thyeri qui étoit absent remercia les Chanoines, & envoya à Liege le Prevôt de Xanten pour renoncer en son nom à l'Evêché, & rien ne fut capable de le faire changer de sentiment, nonobstant les instances de Conrard de la Marck son oncle. Thierry de la Marck est élû à sa place. Il le refuse.

Comme les tems des interregnes alterent plus souvent qu'ils n'entretiennent la tranquilité dans les états, celui-ci qui fut de quatorze mois donna lieu aux troubles qui survinrent dans la Ville de Saint-Tron.

Un Brasseur prétendant que l'Abbé du Monastere de ce lieu, avoit violé les priviléges des Bourgeois, s'avisa d'arborer un étendart au milieu du Marché pour soulever le Peuple, il fut saisi, convaincu, & banni par sentence des Echevins. Quelques Chefs de la Populace prirent ce jugement pour un nouvel attentat fait contre leurs privileges, & de ce pas ils allerent tumultueusement au Monastere vomissant mille injures contre l'Abbé. Troubles à Saint-Tron.

On informa de ce tumulte l'Archevêque de Cologne, qui mit la Ville en interdit; c'étoit jetter de l'huile sur le feu; ils en furent si indignés, que s'étant atroupés, ils chasserent de la Ville tous les Echevins qui étoient de la creation de l'Abbé, ils les declarerent proscripts, pillerent leurs maisons & y mirent le feu, tant à celles de la Ville que de la campagne, ils n'épargnerent pas même la maison de plaisance de l'Abbé. Les Moines prirent l'épouvante, & craignant tout de la part d'une populace émuë, ils allerent se refugier jusqu'à la fin de la querelle à Hesdeyn, où ils avoient de grands biens. L'Archevêque de Cologne met la Ville en interdit. Ce qui en arriva.

Quelques Auteurs ont observé que l'interdit fut gardé si scrupuleusement, qu'un Bourgeois de Saint-Tron venant à Stabul.

An 1389. Liege, on faisoit cesser le service divin dans la Paroisse où il étoit logé, pendant tout le tems qu'il y demeuroit.

JEAN de BAVIERE septante-neuviéme Evêque.

LEs choses que nous venons de rapporter depuis la mort d'Arnold de Horne, se sont passées non pas en 1389. selon le Pere Fisen ; mais en 1390. qui est l'année que le Chapitre de la Cathedrale, n'ayant pû vaincre la resistance de Thyeri, s'assembla pour élire un Evêque, ce fut Jean de Baviere qui n'avoit que dix-sept ans, il étoit fils d'Albert Comte de Hollande, Zelande & Haynaut, & de Marguerite de Silesie.

1390. Bourguemaitres Jacques de Hemricourt Chev Alard de Kemexhe. Foull. l. 5. c. 14.

Albert envoya à Rome Gilles Chabot Echevin, & le Pape Boniface IX. confirma l'élection de Jean de Baviere.

Il est confirmé par le Pape Boniface.

Telle étoit la deplorable necessité de cet age là, où les Papes voulant se concilier les Princes d'Allemagne & s'assurer de leur protection contre la puissante faction des Clementins, étoient contraints d'élever aux premiéres dignités de l'Eglise contre les Decrets des sacrés Canons, les enfans encore adolesçens de ces mêmes Princes.

Nb.

Jean de Baviere fut reçu au Chapitre de la Cathedrale par Procureur le dix-neuviéme de Mai, & le dixiéme de Juillet suivant il fit son entrée à Liege par la Porte de Sainte Walburge; elle fut la plus magnifique qu'on eut encore vûë, il marchoit au milieu d'Albert son pere, & de Guillaume son frere aîné, il étoit accompagné de quantité de puissans Princes, & l'on comptoit environ mille Chevaliers à sa suite.

Il est reçû au Chapitre par Procureur.

Il fait son entrée à Liege.

Le lendemain Albert pere de l'Evêque fit hommage à son fils en plein Chapitre & en presence de tous les Princes pour le Comté de Haynaut qui lui étoit échû par la mort de son frere Guillaume, & par là il devint Vassal de son fils & de l'Eglise de Liege.

Le Pere fait hommage à son fils.

Au quatriéme jour Jean de Baviere alla visiter quelques Villes du Pays, où il fut reçû avec des demonstrations de joye incroyable ; au mois de Septembre l'Empereur lui envoya le Diplome d'investiture, qu'il produisit par devant

L'Evêque va faire le tour des Villes du Pays.

les Echevins, & le dix-septiéme Decembre il prit, avec dispense, l'ordre du Soubdiaconat.

An 1390. Il reçoit l'investiture. Il est fait Soudiacre.

Le Seigneur de Boulant ayant arrêté sur les terres du Pays de Liege quelques Marchands François sans qu'on en sache le sujet; le Roi fit arrêter par represailles des Marchands Liegeois & Dinantois qui étoient en France; ceux ci s'en plaignirent à Jean de Baviere qui étant encore jeune & aimant ses plaisirs ne se mit point en peine de leur procurer satisfaction; les Dinantois n'en demeurerent pas là; ils allerent trouver le Seigneur de Boulant, pour le prier de vouloir relâcher les prisonniers, & comme il n'en voulut rien faire, ils allerent attaquer la forteresse de Chateau Thyerri sur Meuse qui appartenoit à ce Seigneur, & où les Marchands François avoient été menés; ils la prirent au mois d'Avril, & la démolirent.

1391. Bourguemaitres Jean le Cock 4 Henri le Coing 2.

Represailles de Marchands François & Liegeois.

Les Dinantois prennent la forteresse du Chateau Thyerri sur Meuse.

Au mois d'Août Guillaume des Vignes Evêque d'Acre vint à Liege en qualité de Legat du Pape Boniface; il choisit sa demeure à Sainte Croix, & fit publier des Indulgences Pleniéres en forme de Jubilé pour toutes les personnes des deux Sexes, qui se confesseroient à lui ou à ses Delegués.

Le Pape envoye un Legat à Liege.

On demeura paisible le reste de l'année, & pendant cette tranquilité, l'on s'apliqua à ériger quelques édifices publics, & on jetta les fondemens de la grande tour de l'Eglise Cathedrale, qui ne fut parachevée que l'an 1433.

On jette les fondemens de la grande tour de S. Lambert.

L'Evêque fut ensuite faire la visite des autres Villes du Pays, & pendant qu'il étoit à Saint Hubert, Charles Duc de Loraine s'y rendit en personne, & lui fit hommage le troisiéme Octobre pour les terres de Florines, Pesches & Aublain qui lui étoient devoluës par la mort de Jean Duc de Loraine son pere, & au même tems en presence de l'Evêque il les ceda à Enguerrand de Coucy Comte de Soissons son beau frere, qui préta hommage pour les mêmes terres le septiéme Juillet de l'année suivante; pendant cette année on déposa de leurs offices les trente-deux hommes qui avoient été préposés pour veiller sur ceux qui briguoient les charges de la Ville, la severité de leurs enquêtes, & l'acception qu'ils faisoient des personnes, donnerent lieu à leur destitution, & la plupart de ceux qu'ils avoient condamnés furent absous; cependant comme on s'apperçut au mois de Juillet qu'il

m. s. *Vandeberg.*

1392. Bourguemaitres Warnier de Bierset & Jacques de Theux 2.

Les trente-deux hommes sont deposés & retablis.

An 1392. n'y avoit point eu de brigues d'éclat pour la Magistrature, le Peuple consentit qu'ils fussent retablis.

Loi touchant les interstices des Bourguemaitres.

Vers le même tems il sortit une Loi portant que les Bourguemaitres seroient tenus à l'avenir, après le terme de leur regence, de garder un interstice de six ans avant d'y pouvoir revenir.

Troubles à Saint-Tron.

Il y eut pendant le cours de la même année quelques troubles à Saint-Tron au sujet d'un Bourgeois qui fut tué: c'étoit celui-là-même, qui sous prétexte de soutenir les privileges de la Ville, avoit excité le tumulte, dont il a été fait mention l'an 1390. Le Peuple crut qu'il avoit été tué par les partisans de l'Abbé, & se mit à piller ou bruler tout ce qui se trouva appartenir au Monastére.

FF.

L'Evêque y courut pour faire cesser le desordre, & comme les Bourgeois voulurent s'excuser sur le tort qu'ils prétendoient que l'Abbé leur avoit fait, il leur repondit qu'il ne leur appartenoit pas de se faire les juges de leur propre cause, ni de s'approprier ses droits & son autorité; de sorte que pour l'appaiser ils furent obligés de lui payer dix mille florins du Rhin, & six mille à l'Abbé pour reparer les dommages que le Monastére avoit soufferts.

Erection de l'Eglise Paroissiale de S. Tron en Collegiale.

L'on met aussi communement dans cette année l'érection de l'Eglise paroissiale de cette même Ville de Saint-Tron en Collegiale; mais c'est une erreur, elle est de l'an 1401.

*

1393. Bourguemaitres Wilheim Proest de Mellin Ecuyer Sgr. de Thynes. Piron le Robiers. 3.

Le Comte de Meurs manque de surprendre la Ville de Visé.

L'année suivante fut moins tranquile par le caprice du Comte de Meurs, esprit remuant & inquiet. Ce Seigneur vint se ruer à main armée, & à l'improviste sur les terres de Liege, sans qu'aucun de nos Historiens en dise la raison; & voulant surprendre la Ville de Visé, il mit un detachement de ses troupes dans une embuscade, & vint se presenter devant la Ville avec une poignée de monde, à dessein d'attirer les Habitans dans la plaine; mais on leur persuada de demeurer chez eux; le Comte indigné d'avoir manqué son coup, alla décharger sa colere sur quelques Villages, auxquels il mit le feu en se retirant.

Imprudence de la Populace de Mastric.

La garnison de Mastric vit l'embrazement sans se remuer; mais la Populace alla tumultueusement brusquer le Magistrat, & voyant qu'il ne tenoit compte de leurs clameurs; ils s'attrouperent autour d'un homme de la lie qui s'étoit

emparé d'un pan d'étendart tout depiecé, & sortirent des portes au nombre de quatre à cinq cens sans chef, & presque sans armes. An 1393.

Les Mursiens les ayant apperçûs rebrousserent sur eux, en renverserent une partie, firent quantité de prisonniers, & le reste chercha son salut dans le Cimetiere du Village de Sainte Marguerite.

Jean de Baviere se voyant provoqué par ce Comte n'en demeura pas là ; il leva du monde, & étant accompagné de Guillaume son frere, & du Duc de Gueldres qui avoit épousé sa sœur ; il alla faire le dégat dans les terres du Comte & celles de ses Alliés.

L'Evêque va ravager les terres du Comte de Meurs.

Entretems le Duc de Gueldres, qui étoit allié au Comte se porta Mediateur auprès de Frederic Archevêque de Cologne, mais s'étant laissé ébloüir par les especes de ce Prélat, il se rangea de son côté ; Jean de Baviere qui ne se sentoit pas assés fort pour resister à des ennemis devenus tout d'un coup si puissans, persuada à son frere de faire une retraite honnorable.

Le Duc de Gueldres abandonne l'Evêque.

Il n'est pas aisé d'exprimer quelle fut sa colere, & son impatience de se venger de la perfidie du Duc ; dès qu'il fut à Liege, il convoqua les Etats de la Province, & leur dépeignit le procedé de ce Prince avec des traits si odieux, qu'il fut resolu tout d'une voix de lui declarer la guerre.

On declare la guerre au Duc.

Cependant les Gueldrois qui ne s'endormoient pas, allerent insulter le Chateau de Stockhem dans l'absence du Seigneur de Perweys qui en étoit le Gouverneur ; mais la garnison les fit bientôt repentir de leur temerité ; après les avoir éloignés de la place, ils se mirent à leurs trousses, & ayant pris avec eux la garnison de Loz, ils les menerent tambour battant jusqu'à Venloz, en tuerent un bon nombre, firent quelques prisonniers, & ramenerent un butin considerable.

Les Gueldrois attaquent le Chateau de Stockhem.

Quelques jours après Perweys & Monjardin allerent par ordre de Jean de Baviere ravager les confins de l'Electorat de Cologne, & annonçer par l'incendie de quelques Villages l'embrazement qui alloit suivre ; mais quelques Princes qui aimoient la paix s'étant entremis, on prit d'abord une treve, qui fut bientôt suivie d'une paix, qui se fit au gré de l'Evêque.

On va ravager les terres de Cologne.

On fait la paix.

An 1394. Bourguemaitres Guillaume d'Athin Louis Diernaw.

Les troubles de dehors n'empêchoient pas qu'on ne travaillât aux affaires domestiques; le Prince ensemble avec le Chapitre, les Etats & le Peuple dresserent le vingt-quatriéme Janvier de cette année 1394. une Loi dite *Nouveau Jet* pour le terme de douze ans.

Loi dite Nouveau Jet.

Elle traitoit particulierement des moyens d'arrêter les querelles des Bourgeois dans l'enceinte de la Banlieuë.

Procession pour la paix de l'Eglise.

Au mois d'Août le Prince ordonna une Procession solemnelle pour demander à Dieu la paix de l'Eglise universelle.

Troisiéme Suffragant de l'ordre des Carmes Chaussés.

Henri de Tolvis qu'il avoit nommé son Suffragant officia; il étoit Carme Chaussé, & titré Evêque de Rossen, deux autres Evêques, l'un de l'ordre de Saint Dominique, & l'autre des Peres Mineurs, les Abbés de Saint Laurent & de Saint Jacques, du Val-Dieu, de Neufmoustier, de Flœne de Saint Gilles, de Beaurepaire, & generalement tout le Clergé Seculier & Regulier y assisterent.

Mort du Pape Clement VII.

Tous les Princes de l'Eglise offroient dans un même esprit leurs vœux à Dieu pour l'extinction du Schisme, & pour la concorde des Prélats, lors qu'on apprit la mort de Clement VII. Aussitôt que la nouvelle en fut venuë en France, le Roi écrivit à ses Cardinaux de surçeoir l'élection d'un nouveau Pape; mais ils procederent avant de faire l'ouverture du pacquet & nommerent Pierre de Lune Arragonois, qui se fit appeller Benoit XI. XII. ou XIII.

Benoit XI. XII. ou XIII. lui succede.

Les mêmes Cardinaux avoient juré avant l'élection de travailler de tout leur possible à guerir le Schisme, & fait Promettre au Pape Elû qu'il cederoit s'il étoit necessaire; Pierre de Lune ratifia cette promesse, & se montra d'abord bien intentionné pour l'executer; mais quand on lui proposa la voye de cession, il s'en defendit par mille detours, & ennuya si fort avec ces delais, les Princes de sang, les Ambassadeurs du Roi, & les Deputés de l'Université qui l'étoient allé trouver, qu'ils se retirerent sans en avoir rien pû obtenir.

Il ne veut pas ceder.

1395. Bourguemaitres Pierre le Robiers le jeune 1. Gilles de Bierset 2.

Il y eut au mois de Juin dans Liege & ses Fauxbourgs, un tremblement de terre si violent, qu'on n'en avoit presque jamais vû de semblable; voulant comme présager les troubles qui suivirent de près par l'imprudence des Rivageois.

Tremblement de terre.

Les Manans du Village de Seraing lez Liege, fondés, disoient-ils, sur un usage immemoriel, avoient coupé du bois dans une forêt appartenant au Prince, sans en avoir demandé la permission ; l'affaire fut portée par-devant les Echevins, qui condamnerent les Manans, ceux-ci eurent recours aux Bourguemaitres, qui les ayant pris sous leur protection, menacerent de bannir les Echevins s'ils ne revoquoient leur jugement, comme ils firent en effet par un decret de bannissement qu'ils porterent contre eux.

An 1395. Troubles des Rivageois.

Décret de bannissement contre les Echevins.

Le Prince de son côté fit citer le Magistrat & les Habitans de Seraing comme seditieux à l'anneau du palais, dit autrement le jugement de paix, dont nous avons souvent parlé ; & il fit assigner en même tems par-devant ce Tribunal les Bourgeois de Tongre & de Saint Tron, sous prétexte de quelques violences qu'ils devoient avoir commises, & dont on ne dit pas le sujet.

L'Evéque cite le Magistrat à l'anneau du Palais.

Comme on lisoit la sentence sous les yeux du Prince, il s'éleva du milieu du Peuple une émeute accompagnée de clameurs & de huées, en sorte que le Secretaire qui ne pouvoit être entendu, fut contraint de se taire ; ce tumulte dura trois jours, pendant lesquels le Peuple empêcha qu'on ne sonnât la cloche du Ban, selon qu'on avoit accoutumé de faire dans ces occasions.

Tumulte à Liege.

Alors le Prince ne doutant plus que sa personne ne fut en danger aussi bien que son autorité, il se saisit du grand séel de la Cité, sortit de la Ville, & s'en alla à Hui, emmenant avec lui la Cour de son Official.

Le Prince sort de la Ville. Il va à Hui. De là à Diest. *Chron. Belg.*

Il n'y fut pas plûtôt, qu'apprenant que les Hutois étoient ligués avec les Liegeois, il en delogea, & prit le chemin de Diest, qui étoit alors du Diocese, & non du territoire de Liege ; la seule Ville de Maseick n'étoit pas entrée dans la confederation des Villes du pays, Henri de Horne Seigneur de Perweys s'en étoit emparé par surprise, & il la conservoit pour le Prince.

Les choses étant ainsi en mouvement, il faloit necessairement se resoudre pour la paix ou pour la guerre. Henri de Perweys & Bauduin de Monjardin firent quelques propositions d'accommodement, après quoi les deux partis paroissant inclinés à la paix, il se tint des conferences à Diest & en quelques autres Villes, où les Bavarois, le Magistrat,

An 1395. & les Deputés des Etats s'échaufferent beaucoup ; les principaux du Clergé & Monjardin s'entremirent ; mais rien ne se fit jusqu'à la fin de Novembre, que les Abbés de Saint Laurent, de Saint Jacques & de Beaurepaire s'étant rendus à Caster près de Mastric aiderent à mettre les parties d'accord.

Paix de Caster.

Les nouvelles de cette paix étant venuës à Liege, le Peuple en approuva les conditions suivantes.

En premier lieu, la Cité de Liege & les autres bonnes Villes du pays demeureront dans la paisible joüissance de leurs droits, privileges, loix & libertés comme d'ancienneté.

2. Quant aux Manans de Seraing, on se conformera aux loix du Pays.

3. Les Bourguemaîtres feront en presence du Clergé & de la Noblesse une soumission au Prince qui leur fera un accueil favorable, & leur pardonnera.

4. L'affaire des Habitans de Saint Tron & de Tongre sera jugée suivant la disposition des loix du pays.

5. Lors que ces articles seront signés, on les consignera à trente-deux hommes, dont le Prince en choisira quatre, les Comtes de Haynaut & d'Ostrevant chacun deux, le Clergé & la Noblesse autant, & le reste sera choisi par la Ville de Liege & les autres Villes, hormis celles de Tongre & de Saint-Tron, & ces trente-deux personnes après avoir mûrement discuté les causes de ce trouble, jugeront selon droit & raison ; sauf la dignité du Prince & les libertés du pays.

6. Le Prince interposera ses bons offices auprès de son pere Albert Comte de Hollande pour faciliter le commerce des Liegeois avec ses sujets.

Le passé sera mis en oubli, même entre les Habitans & les soldats de la garnison d'Eyck.

Enfin le Prince fera demolir les ouvrages commencés à la Citadelle au commencement des troubles, ou parachever du consentement du Clergé. Le tout signé, ratifié, & séellé dans la meilleure forme.

Le Prince étant revenu à Liege vers la mi-Janvier de l'an 1396. il advint que le dernier jour du même mois les Gueldrois escaladerent les murailles de la Ville de Visé à l'heure

l'heure de minuit, & après avoit pillé & mis le feu aux maisons, ils se retirerent emmenant plusieurs Bourgeois qu'ils avoient saisis sur leurs lits.

An 1396. Bourguemaitres Warnier de Bierset dit Joyliet 3. Jacques Dewez dit de Theux & de Salme

Jean de Baviere y accourut à la tête de ses gens de guerre; mais les ennemis étoient dejà bien loin; le Peuple en murmura, voulant donner à entendre que ce coup ne s'étoit pas fait à l'insçû du Prince, & témoignant d'en vouloir à sa personne; mais il le prévint en se justifiant devant lui par serment, & le murmure cessa.

Visé est pillée par les Gueldrois.

Pendant l'hyver on travailla à changer la forme de l'élection Magistrale à Liege; Arnold de Horne en avoit laissé le choix au Peuple, à l'exclusion de la Noblesse, & elle se faisoit selon le contenu de la lettre de Saint Jacques, excepté seulement que les Nobles n'y assistoient pas en cette qualité; mais seulement comme inscripts dans quelque Collége des Métiers.

Reglement pour l'élection Magistrale

Par ce nouveau Reglement il fut ordonné que les soixante hommes, dont nous avons parlé ailleurs, en choisiroient trente, & que hors de ces trente on en prendroit deux par le sort pour être Bourguemaitres, c'est ainsi que furent choisis Warnier de Bierset & Jacques Dewez.

Le terme qu'on avoit donné au Duc de Gueldres pour reparer l'injure reçûë étant fini sans qu'il eût fait aucunes avances, l'Evêque accompagné de Reynard Seigneur de Schonvorst & de Sichem, ennemi capital du Duc, mena ses troupes faire le degât dans le pays de Gueldres pendant dix jours. Ils commençerent par mettre le feu depuis Bornem jusqu'à l'opposite d'Eyck, & poursuivirent leur route jusqu'aux portes de Ruremonde sans que les ennemis fissent tête, ne fut qu'au retour de l'armée vers Liege, un corps de Gueldrois s'approcha du Pont de Mersen, & donna sur l'arriére garde; la confusion se mit parmi les Liegeois qui s'empressoient de passer le Pont; en sorte que le cheval du Bourguemaitre le Cock vint à se cabrer, & le jetta dans la riviere, où il fut noié. Le Prince ramena son monde à Liege sans autre perte.

1397. Bourguemaitres Bauduin de la Roche Ecuyer. 1. Jean le Cock 5.

L'Evêque ravage le pays de Gueldres,

Le Cock est noié Pierre le Robiers le remplace 4.

Une grande partie de l'hyver fut employée aux négociations, dont le resultat fut une ligue défensive qui se fit le troisiéme Fevrier de l'an 1398. entre nôtre Evêque & Jeanne Duchesse de Brabant; ce traité fut signé par les Depu-

An 1398. tés des Villes, tant du pays de Liege, que de Brabant.

Ligue de l'Evêque avec Jeanne Duchesse de Brabant.

L'un des articles portoit que les Liegeois ne pourroient exiger des Marchands Brabançons qui traverseroient le pays de Liege avec des marchandises, autres Impôts, que ceux de Brabant demanderoient aux Marchands Liegeois; que ceux-ci en useroient de même, & que les difficultés qui surviendroient entre les Princes respectifs & leurs sujets, seroient desormais ajustées à l'amiable par des arbitres, qui seroient obligés de se rendre à Mastric, sans en pouvoir sortir jusqu'à ce que ces differends fussent vuidés; mais il leur fut défendu de toucher aux Regaux des Princes respectifs.

Guerre avec le Duc de Gueldres. Il fait le dégât dans le Marquisat de Franchimont.

L'hyver étant passé, le Duc de Gueldres se mit en campagne, & alla faire le dégat dans le Marquisat de Franchimont, aussitôt on prit les armes à Liege, & la Duchesse de Brabant fournit son contingent de troupes, les Gueldrois retournerent sur leurs pas; mais Jean de Baviere fut averti, que l'Evêque d'Utrecht s'étant joint à eux, ils devoient le lendemain passer la Meuse près de Hocht, à dessein de penetrer dans le Comté de Loz, & la Hesbaye.

Reglement touchant les Bourguemaitres.

L'Evêque le notifia aux Bourguemaitres à l'heure de minuit; ils se rendirent incontinent au Palais, & tout d'une voix on accorda la milice au Prince; mais comme le jour suivant, la Ville devoit mettre le grand séel à un nouveau Reglement, selon lequel les Bourguemaitres ne pouvoient être déposés de leur office, s'ils n'avoient été remboursés des sommes qu'ils avoient exposées pour les besoins de la Republique, ils ne voulurent pas sortir que cela ne fût effectué, tellement qu'ils ne se mirent en marche qu'après midi, au lieu que le Duc de Gueldres, à qui le champ étoit ouvert, & qui n'avoit personne en tête, entra sans resistance dans la Hesbaye & le Comté de Loz, & les Liegeois furent contraints d'abandonner le butin à l'ennemi.

Le Duc de Gueldres ravage le Comté de Loz & la Hesbaye.

Bourguemaitres deposés.

Le lendemain le Prince convoqua le Peuple au Palais, & fit sentir si vivement que le desastre qui venoit d'arriver ne pouvoit être imputé qu'à l'avarice, & à la lâcheté des Bourguemaitres, que malgré toutes leurs remontrances, pour desabuser le Peuple, ils furent demis & remplacés par Jean de Seraing & Jacques Dewez qui acheverent l'année, & furent encore continués la suivante.

1398. Bourguemaitres Jean de Seraing Ch. Jacques Dewez 4.

Ensuite il fut resolu d'aller joindre les troupes Braban-

An 1398.

çones qui étoient à Mastric sous le commandement de Jean de Wesemal, Henri de Botersheim, de Bergues, Jean de Roesselare, Jean Seigneur de Withem, Henri de Leeck, Jacques de Glimes Chevaliers : Valeran Comte de Saint Pol commandoit le secours de Bourgogne.

Neustadt prise, Ruremonde assiegée par les Liegeois.

Le vingt-quatriéme de Juin l'armée alla planter le picquet devant la Ville de Neustadt, que la garnison abandonna à l'approche des nôtres, on y entra, & elle fut demantelée. De là on fut faire le siege de Ruremonde, au bout de trois semaines d'attaque on la reduisit aux abois, tellement que le Duc se vit obligé d'avoir recours à nôtre Prince, de qui il avoit épousé la sœur ; il fit sa paix, ou pour mieux dire, il l'acheta à grand prix ; ensuite l'Evêque revint chez lui, & les Brabançons se cantonerent dans le pays.

La France se soustrait à l'obeïssance des deux Papes.

Pendant ces entrefaites le Conseil de Charles VI. Roi de France étant las des longues refuites & des détours du Pape Benoit, ordonna de l'avis d'une grande assemblée d'Evêques, d'Abbés, & des Deputés des Universités, que l'on soustrairoit le Royaume à son obeissance jusqu'à ce qu'il eût accepté la voye de cession, & que cependant l'Eglise Gallicane, conformément à ses anciennes libertés seroit gouvernée par ses Ordinaires, & selon les sacrés Canons.

1399.
Bourguemaitres' Jean de Surlet Gilles de Bierset. 3. Stabul.
Le Roi de France envoye des Deputés à Liege & pourquoi.

Après les Fêtes de Paques de l'an 1399. le Roi de France envoya des Deputés à Liege, pour induire le pays à se soustraire aussi de l'obeissance des deux Papes, & prendre, à l'exemple de son Royaume, le parti de la neutralité jusqu'à ce qu'on eût des signes plus évidens qui étoit le chef legitime.

Le Peuple de Liege se conforme à la France touchant le Schisme.

Comme l'Evêque étoit allé assister le Duc son pere dans la guerre qu'il avoit avec les Frisons, il y eut pendant son absence une assemblée des Etats de la Province, dans laquelle les Envoyés du Roi expliquerent au long le sujet de leur commission, laquelle fut accompagnée des offres de l'amitié & de la protection de Sa Majesté Très-Chrétienne; ils persuaderent tellement le Peuple par leurs raisons, qu'il quita le parti d'Urbain, & embrassa celui du Roi.

Deputation au Roi.

Ensuite les Etats envoyerent quelques Deputés au Roi, qui leur fit un accueil favorable, &. les congedia avec des presens ; mais cela ne le satisfaisoit pas entierement, il desi-

An 1399. Le Roi envoye à Liege le Patriarche d'Alexandrie & Pierre Playoule Liegeois.

roit fort de mettre aussi le Clergé dans ce parti, pour cela il envoya à Liege Thomas Patriarche d'Alexandrie & Pierre Playoule Liegeois Docteur de la Faculté de Sorbonne, & personnage de grande érudition.

C'étoit le même qui assista au Concile de Pise en qualité d'Orateur de l'Université de Paris, & qui representa avec beaucoup d'éloquence & d'érudition dans l'assemblée des Peres, les motifs de lever incessanment le Schisme.

Ils arriverent à Liege le vingt-neuviéme de Septembre, & trouverent le Prince de retour de son voyage d'Allemagne. L'on commença le jour même les conferences, qui durerent bien avant dans la nuit; le lendemain on reprit la dispute en plein Chapitre avec beaucoup de vigueur de part & d'autre, non pour sçavoir lequel des deux Pontifes étoit le legitime; mais pour persuader au Clergé de les abandonner tous deux, afin qu'après qu'ils auroient cedé, tous les membres se pussent réünir sous un même Chef.

Le Clergé se met aussi du parti du Roi pour le Schisme.

Enfin après plusieurs contestations, le Clergé trouva bon de se ranger du côté du Roi. Nôtre Evêque, le Duc de Brabant, les Comtes de Flandre & de Namur signerent le consentement du Clergé; ensuite on suivit l'exemple des autres Provinces qui avoient embrassé la Neutralité, & il fut resolu qu'on ne reconnoitroit plus ni l'un ni l'autre des deux Papes, jusqu'à ce que l'Eglise eût décidé de cette importante affaire, & le Clergé fit un Recès pour rappeller de Rome tous les Liegeois, qui pour la plusspart revinrent à Liege.

Peu après le Pape Boniface envoya un Legat aux Allemagnes pour porter les Liegeois à entrer dans de meilleurs sentimens, & comme il n'osa aller plus avant qu'à Cologne, il envoya à Liege les lettres du Pontife, on les lût en pleine assemblée du Clergé & des Etats; mais elles ne furent pas capables de les faire changer.

Nb.

C'est ainsi que le Souverain Pontife, qui avoit nommé à l'Evêché de Liege un Prince trop jeune & trop foible pour porter le fardeau, s'en est vû abandonné, cette soustraction a mis pour quelque tems le pays en desordre.

1400. Bourguemaitres Pierre le Robiers le jeune 2. Renuard de Montegnée. 2.

Le siecle où nous allons entrer fut si rempli de troubles & de desastres, que non seulement le souvenir fait horreur; mais on en voit encore les funestes & ineffaçables traces dans l'Empire.

Les Electeurs de l'Empire ne pouvant souffrir plus long-tems dans Venceslas les vices qui flétrissoient la dignité imperiale, lui ôterent l'Empire, & le donnerent dans une Diete à Frederic de Brunswick, Prince genereux & grand Capitaine.

An 1400. Heiss. *Hist. Imper.* L'Empereur Venceslas est deposedé. Frederic de Brunswick est mis en sa place.

Il ne joüit pas long-tems de cette dignité, car il fut assassiné au retour de la Diete par le Comte de Waldeck. Il se fit une autre assemblée, dans laquelle Rupert ou Robert de Baviere Comte Palatin, qui étoit du College Electoral, lui fut substitué.

Il est assassiné.

Rupert de Baviere lui succede à l'Empire.

On peut remarquer en passant, que Venceslas avoit vendu le Gouvernement de la Province de Luxembourg à Loüis Duc d'Orleans, qui en vint prendre possession ; & après avoir mis de bonnes garnisons dans les meilleures places, il s'en retourna en France où il étoit dejà fort broüillé avec Philippe son oncle Duc de Bourgogne dez l'an 1393. Le sujet de leur haine étoit le diférend pour la Regence.

Le Duc d'Orleans prend possession de la Province de Luxembourg.

Les Hutois furent les premiers acteurs des déplorables scenes qui affligerent le pays ; ils firent courir le bruit que Jean de Baviere n'étant pas sacré Evêque, n'avoit pas droit de gouverner le pays ; le Prince qui en fut avertit, les fit citer à l'anneau du Palais ; ils refuserent d'obéïr & dirent hautement qu'il n'avoit pas de jurisdiction, & ne pouvoit par consequent exerçer ce jugement contre eux ; mais voyant qu'ils ne pourroient se soutenir sans le secours des autres Villes, ils les priérent d'envoyer des Deputés à Wareme pour deliberer ensemble sur un point de cette importance: ils mirent Mastric & Dinant dans leur parti ; mais ceux de Liege & de Tongre furent d'un autre sentiment ; ils envoyerent donc des Deputés à Liege pour remontrer au Peuple que leur intention n'étoit pas de préjudicier aux droits de l'Evêque ; mais qu'ils desiroient seulement qu'on expliquât jusqu'où s'étendoit son autorité, & comment il devoit en user ; après quelques contestations, ils se retirerent sans avoir pu rien obtenir.

Les Hutois se soulevent.

Congrès des bonnes Villes à Wareme.

Pendant ces broüilleries l'heresie des Flagellans commença de renaitre dans ce Diocese. Une troupe de ces Héretiques, qui étoient venus à Mastric, avoient gagné un tel ascendant sur l'esprit du Peuple, que les principaux Bourgeois n'ètoient plus en état de leur resister, & même ils en vinrent à cette extremité que de fermer les portes de la

Les Heretiques Flagellans reviennent.

An 1400.
Le Peuple de Mastric ferme les portes à l'Evêque.

Ville à l'Evêque qui étoit accouru pour appaiser le desordre: les chefs du tumulte furent cités à l'Anneau du Palais, & condamnés à de grosses amendes ; ensuite on donna la chasse aux Flagellans, & l'on ne voulut plus les recevoir dans aucunes des autres Villes du pays.

Le Monastere des Dames de Soleilmont reparé.

La Peste, depuis vingt ans avoit depeuplé tout le Monastere des Dames de Soleilmont ; cette année 1400. Guillaume Comte de Namur entreprit de les remplaçer ; pour cela il fit venir de Malines Marie d'Alvet accompagnée de quelques Religieuses des plus zelées, & il leur assigna ce lieu pour leur demeure ; peu après qu'elles y furent entrées elles prirent l'institut de l'ordre de Citeaux ; ce Monastere avoit été bati par Henri Comte de Namur l'an 1088. On ignore sous quelle Regle ; & Baudüin II. Comte de Namur en avoit augmenté considerablement les fonds l'an 1237.

Le Duc de Baviere vient à Liege, ce qu'il y fait.

Etienne Duc de Baviere vint à Liege au mois de Septembre de cette même année, pour persuader aux Liegeois de reconnoitre l'Empereur Rupert, l'Evêque le reçut avec beaucoup de pompe ; mais on ne sçait s'il réüssit alors dans sa negociation ; de là il s'en alla à Paris pour le même sujet; mais quoique le Roi eût épousé sa fille, il ne put induire les François à abandonner Venceslas..

1401.
Bourguemaitres Jacques Badris dit de Boins. Hellar ou Helias de Flemale.
Mauvais état de la Rep. chrétienne.

Cependant les affaires de la Republique chrétienne alloient en empirant ; l'Eglise étoit travaillée par un Schisme opiniatre ; l'Empire servoit à deux maitres. En Angleterre, le Duc de Lancastre, après avoir mis le Roi Richard dans la prison de Londres, il le deposa de la Royauté par l'autorité du Parlement, puis il pris la Couronne, & fit étrangler ce malheureux Prince.

En France la jalousie du Gouvernement s'échauffoit de plus en plus entre les Ducs d'Orleans & de Bourgogne ; en peu de mois le premier gagna le dessus, & se saisit du maniment des affaires ; le Bourguignon n'en voulut point quiter sa part, l'un & l'autre rassembloit de ses amis : & Paris se vit investi de gens de guerre ; mais la Reine, les Ducs de Berry & de Bourbon s'étant portés pour mediateurs reconciliérent l'oncle & le neveu, au moins en apparence.

Dans ces entrefaites le Duc de Bourgogne revint à la Cour suivi d'un cortége nombreux & magnifique ; il avoit

auprès de lui Jean de Baviere nôtre Prince & Gullaume son frere Comte de Hollande & de Haynant, Valeran de Luxembourg Comte de Saint Pol, & le Comte de Namur, chacun de ces Seigneurs ayant à sa suite les principaux de la Noblesse. An 1402. Bourguemaitres Jean de Surlet 2. Jacques Badut 2.

Le Duc à son arrivée sçut se concilier les Grands du Royaume, de maniere qu'il se trouva assez fort pour reprendre le Gouvernement, ce qui aigrit l'esprit des contendans jusqu'au point de mettre le Royaume à deux doigts de sa perte.

Les choses n'étoient guéres moins broüillées à Liege, les cœurs des Liegeois étoient pour la plusspart alienés du Prince, qui emporté par l'ardeur de la jeunesse voltigeoit de Cour en Cour pour prendre part aux divertissemens qui s'y donnoient, sans songer aux affaires de la Republique ; si bien qu'étant tombé, pour ainsi dire, dans une espece de mépris, on refusoit constanment d'executer ses ordonnances, eu égard sur tout qu'on ne voyoit aucune apparence qu'il voulût se faire prêtre, ce que les Etats du pays desiroient ardenment. Broüillerie à Liege.

On avoit établi un corps de trente-deux hommes pour choisir les Bourguemaitres sans brigues ; mais cela n'eut pas de succès, parce qu'au lieu de veiller, & d'empêcher la corruption selon que leur office le requeroit, ils la favorisoient eux-mêmes pour la plusspart ; ce qui fut cause que l'on mit autres douze hommes à leurs places, qui après avoir juré d'être integres & fideles, conviendroient entre eux, & nommeroient d'une commune voix les deux Bourguemaitres tirés hors des métiers, à peine d'une amende de dix Marcs de bonne monnoye Liegeoise, payable par quiconque des douze qui se seroit laissé corrompre. On depose les trente-deux hommes. Etablissement de douze hommes.

Ensuite on fit divers Reglemens qui auroient pû être avantageux au corps de la Republique, si les membres en eussent été moins malades. Reglement touchant les charges.

Les principaux points contenoient qu'il ne seroit pas permis de briguer les charges du Magistrat, & moins encore de donner quoi que ce soit pour les obtenir, & cela sous de grieves peines, entre autres d'être declaré inhabile à posseder à l'avenir aucune dignité ; ensuite que personne n'auroit droit de suffrage, à moins qu'il ne demeurât dans la

An 1402. Franchise de la Ville, que ceux qui feroient tant que d'exciter le Peuple tumultueusement à donner leurs suffrages à l'un ou à l'autre seroient bannis pour un an ; enfin que personne ne pourroit posseder en même tems deux charges differentes, ni ne seroit mis en possession de l'une ou l'autre des mêmes charges, à moins que d'avoir juré d'observer, & de faire observer ce Reglement.

Comete. Il sembla vers le même tems que le Ciel vouloit nous annonçer nos calamités prochaines par le spectacle d'une comete, qui parut depuis le dix-huitiéme de Fevrier jusqu'au vingt-deuxiéme de Mars de cette année 1402. Les Pronostiqueurs Liegeois crurent qu'elle présageoit la mort du Duc de Gueldres, qui arriva le mois suivant ; mais la verité est que tout le mal alloit retomber sur eux.

Differend de l'Evêque avec ceux de Saint-Tron. Les Bourgeois de Saint-Tron qui étoient rentrés en grace avec l'Evêque au moyen d'une somme d'argent qu'ils lui donnerent, eurent bientôt après de nouvelles difficultés avec lui, pour lesquelles ils furent cités de nouveau au Tribunal de l'Anneau du Palais : les coupables refuserent de venir, & se liguerent avec les Villes de Mastric & de Hui.

L'Evêque quite Liége & va à Hui. Les Liegeois qui étoient demeurés unis avec les Bourgeois de Tongres & de Hasselt furent d'avis que l'Evêque devoit bannir les desobéïssans, & comme il n'en faisoit rien, ils lui reprocherent son indolence avec tant de force, qu'il en fut indigné ; en sorte qu'il quita la Ville de Liege, & se retira à Hui aimant mieux par une étrange bizarerie s'unir avec ceux qui avoient méprisé ses ordres, qu'avec les autres qui le pressoient avec trop d'importunité à soutenir son autorité.

Troubles à Liege. Pendant qu'il se tenoit à Hui sans prendre aucune resolution, le desordre augmenta à Liege. On commença à divulguer que Jean de Baviere, qui ne prenoit pas l'ordre de prêtrise, quoi qu'il eut l'âge, ni ne se faisoit sacrer Evêque, ne pouvoit joüir de la principauté ; le Peuple toujours amateur de la nouveauté gouta ces discours, & l'on vit bientôt éclater une nouvelle faction de seditieux, qui à la fin attaquoient & pilloient tout le monde indifferenment ; & qui pour ce sujet, & parce qu'ils n'observoient ni regle, ni loix furent appellés Heydrois.

La faction des Heydrois. Ils frondérent d'abord la Cour Ecclesiastique enfonçant la tour

la tour de l'Official, d'où ils tirerent quelques ſçelerats pour ſervir à leurs deſſeins; ils exilerent quelques Chanoines de Saint Lambert & autres gens d'Egliſe qu'ils deſeſperoient pouvoir mettre dans leur parti, ils ſe ſaiſirent des biens & revenus de la Menſe épiſcopale, ils furent enfin ſi ôsés que de menaçer de choiſir un Mambourg pour faire la guerre au Prinçe, qui ne pouvant diſſimuler ces attentats, évoqua toutes les Cours hors de Liege, il en diſtribua une partie à Hui en faveur des Walons, & une autre à Maſtric pour la commodité des Flamands.

An 1402.

L'Evêque évoque les Cours de Liege.

Les Heydrois picqués au vif de cette reſolution, à laquelle ils ne s'attendoient pas, s'attrouperent avec quelques malcontens qui ne vivoient que de rapines & de brigandages, & ſe mirent à publier par tout que le Prince n'avoit autre deſſein que de ruiner leurs libertés, de moleſter le Pays, de s'enrichir de ſes dépoüilles, de les abandonner enfin à leur mauvaiſe fortune, & de quitter l'Evêché pour ſa marier.

Ces factieux perſiſterent ſi bien dans le deſſein de ſe donner un Mambourg, que le Peuple s'étant aſſemblé au Palais le douziéme de Juillet, l'on decerna cette dignité à Henri de Horne Seigneur de Perweys; enſuite on fut au Chapitre de Saint Lambert à deſſein d'obliger les Chanoines de confirmer cette nomination par leur autorité, & comme ils n'en voulurent rien faire pour la pluspart, on les y tint enfermés tout le jour & une partie de la nuit, juſqu'à ce que quelques Patriciens accredités vinrent s'entremettre, & leur faire chemin.

Henri de Horne Sgr. de Perweys eſt fait Mambourg du Pays.

Peu de jours après, cét Illuſtre Corps ayant trouvé le moyen de calmer l'eſprit du Peuple, nomma des Deputés, qui accompagnés d'une partie de la Nobleſſe allerent à Maſtric pour y traiter de paix avec le Prince; on y réüſſit en peu de tems, & il fut convenu entre autres choſes, que le Prince reviendroit à Liege ſitôt que le Mambourg auroit été dégradé; il le fut ſans bruit, le Prince retourna à Liege, & convoqua les Etats du Pays, à deſſein de concerter avec eux les moyens les plus convenables pour obvier à de pareils inconveniens.

Paix avec le Prince.

Journée d'Etat.

Il fut reſolu dans l'aſſemblée que le Prince deſigneroit quatre hommes; le Chapitre, la Nobleſſe, & la Cité cha-

Reſolution.

An 1402. cun autant, pour travailler à dresser des Reglemens propres à concilier s'il étoit possible l'autorité du Prince avec les libertés du Peuple, sauf les droits respectifs des parties.

1403. Bourguemaitres Renuard Orban. Jacques de Crysegnée. Cinq Chanoines de Saint Lambert Cardinaux.

Le premier de ces seize hommes étoit Jean Egidii Prêvôt de l'Eglise Cathedrale, qui fut par après élevé au Cardinalat sous le titre des Saints Cosme & Damien, & l'on tient qu'il y avoit alors dans le sacré College quatre autres Cardinaux Archidiacres de la même Eglise.

Les trois autres étoient Jean Hocsem Ecôlatre & Official du même Chapitre, Jean de la Roche, & Jean de Chokier Chevaliers & Echevins.

Le Chapitre avoit nommé Waltére de Moumale Archidiacre de Haynaut, Olivier de Mâle Chantre, Jean de Haccour, & Robert de Saint Laurent membres du même Corps.

Les Deputés de la part de la Noblesse furent Guillaume de Horion, Gilles Surlet, Jean de Seraing, & Guillaume de Waroux, Chevaliers; de la pait de la Cité Gilles de Bierset, Loüis d'Ernau, Jacques de Salme, Renier Urbain, ces noms se trouvent un peu variés dans l'original de la paix.

Congrès à Tongre

Le Congrès se tint à Tongres, & le vingt-huitiéme du mois d'Août, il en fut publié le resultat du consentement du Prince, & des trois Etats sous le nom de la paix des seize hommes ou de Tongres, dont voici à peu près les articles.

Paix des seize hommes ou de Tongre.

Les Bourguemaitres, le Conseil de la Cité, & le Peuple ne prendront pas connoissance des causes d'heredité, testamens, contrats de mariage, biens d'Eglise, exécutions de sentences portées par autres Juges; ni d'autres cas; mais seulement des statuts & libertés de la Cité, des dettes & marchandises, auquel cas les Bourgeois cités par-devant les Bourguemaitres & Jurés ne pourront demander d'être renvoyés à d'autres Juges spirituels ou temporels, à moins qu'ils ne fussent Clercs connus tels, & gens d'Eglise, veuves ou filles à marier, & non marchandes, lesquelles devront être renvoyées à leurs Juges ordinaires si elles le requierent. On n'empêchera pas l'exécution des sentences à porter par les Juges Ecclesiastiques & Seculiers, ou par les Bourguemaitres & Conseil dans les cas qui sont de leur ressort.

Nul étranger ne sera immatriculé Bourgeois s'il n'a été auparavant publié au Peron, & si quelqu'un y veut con-

tredire, il le pourra faire pendant le terme de quarante jours, & le nouveau Bourgeois sera tenu de demeurer à Liege selon les anciennes paix. An 1403.

Les Bourguemaitres, & le Conseil de la Cité ne pourront faire mettre en prison les étrangers, ni même les Bourgeois, qui après avoir été bannis pour le fait du commerce, ou pour dettes seront trouvés hors l'enceinte de la Franchise; mais le Créancier pourra poursuivre son debiteur en tous lieux, & en produisant aux Juges du lieu le decret de bannissement, ceux-ci devront ordonner aux debiteurs de payer la dette jugée en huit jours, s'il demeure en défaut, la justice du lieu, le bannira pareillement de son territoire, & mettra ses biens en arrêt.

Il ne sera permis ni au Peuple de Liege, ni à aucun autre du pays de declarer la guerre sans l'intervention de l'autorité du Prince & des Etats ; on poutra néanmoins donner la chasse aux brigands & pillards qui vexeront le Plat-pays, ou à ceux qui viendront y faire des courses.

Les Bourguemaitres & la Cité ne pourront rien determiner dans les affaires qui concernent l'Eglise, sans la participation de l'Evêque & d'autres membres du pays, & les fruits des Beneficiers absens seront mis en sequestre pour suivre à qui ils doivent appartenir selon la disposition du droit.

Les Beneficiers absens ne pouvoient disposer de leurs revenus Ecclesiastiques.

On observera la paix des Clercs touchant la Cour appellée Fermeté. Ceux qui sont commis pour lever l'Impôt établi sur les Brasseurs en rendront compte chaque année, & afin que les Brasseurs ne soient point inquietés mal-à-propos au sujet de cet impôt, les seuls Commis & Varlets des Fermiers pourront entrer dans leurs maisons pour visiter les braslées.

Les Bourguemaitres de Liege n'accorderont ni libertés, ni franchises aux autres Villes du Pays, ni l'Evêque même aucunes qui pourroient préjudicier au droit du Peuple de la Capitale.

Les anciennes paix, & celle appellée Lettres de Saint Jacques demeureront dans leur force & vigueur, à la reserve que les Nobles ne pourront avoir de leur côté, ni Bourguemaitre, ni la moitié des Jurés, comme ils devoient avoir selon la même lettre, eu égard qu'ils ont renoncé à

An 1403. Quatre Receveurs. leur droit ; mais la Cité choisira annuellement les quatre Receveurs, les Jurés, & Gouverneurs des Colleges ou Mêtiers.

On y ajouta quelques arrangemens touchant les affaires du Palais, on regla le nombre des Procureurs, on ordonna que les causes de petite importance fussent décidées sommairement, & sans beaucoup d'écrits ; que les Regîtres des Marchands avec un témoin seroient reçus en jugement pour une preuve suffisante. Enfin l'on y fit encore deux beaux Reglemens pour la reformation de la justice.

Jean de Baviere, le Clergé, & le Peuple de Liege, les bonnes Villes, l'Official, les Echevins ratifierent cette paix par leurs séels.

Ensuite il fut enjoint aux seize hommes de proceder au jugement des seditieux, après quoi l'on convoqua le Peuple au Palais le septiéme d'Octobre, pour entendre prononçer le decret de bannissement rendu contre dix-neuf Bourgeois, qui de peur d'être saisis sur l'heure, se coulerent de la Ville ; le Prince & le Magistrat convinrent dans le même tems que ces exilés ne pourroient être rappellés que du consentement de l'un & de l'autre.

Sur la fin du même mois d'Octobre, on dressa encore de l'adveu du Prince, du Chapitre & du Peuple de nouvelles Loix, qui concernoient uniquement les affaires du Palais, & entre autres choses, elles accordoient aux Echevins le pouvoir d'abolir toute coutume, si ancienne qu'elle fut, qui se rencontreroit dans les Cours basses, être contraire aux Loix du pays.

Autres Reglemens pour le Palais.

Cour Féodale. Comme les procès en matiere de fief s'étoient de tout tems decidés par l'Evêque même en présence de ses Vassaux qui lui tenoient lieu d'assesseurs, ce qui étoit fort incommode aux parties, qui étoient obligées de le suivre par tout où il tenoit sa Cour, on jugea à propos qu'il établiroit à l'avenir un Lieutenant qui demeureroit à Liege, & rendroit justice avec les possesseurs des fiefs qui voudroient s'y trouver ; on regla neanmoins que pour avoir droit d'assister à ces assemblées, il faloit avoir un fief qui excedât vingt sous en valeur ou un muid d'épeaute de rente ; mais l'Evêque reserva à sa connoissance les causes qui étoient du ressort du Tribunal appellé l'Anneau du Palais, d'où il pa-

roit que la Cour Féodale n'étoit pas encore établie alors, comme elle est à present. An 1403.

On y établit aussi une Cour pour les biens Allodiaux, & l'on ordonna qu'elle seroit composée d'un Mayeur & de douze personnes, quatre desquelles seroient nommées par le Prince, autant par le Chapitre & par les Bourguemaitres, enfin il fut reglé que les Echevins de Liege, & les hommes de la Cour Allodiale ne seroient pas mis en possession de leurs charges, s'ils n'avoient auparavant fait serment dans le Chapitre de la Cathedrale de n'avoir rien donné pour obtenir ces charges, & d'administrer exactement la justice selon les Loix du Pays. Cour Allodiale.

Quelques uns ont appellé cette Loi, moderation de la paix de Tongre; mais mal, puis qu'elle en est plûtôt une confirmation.

Pendant qu'on s'appliquoit à dresser des Loix si avantageuses au public, les Bourguemaitres, Jurés & Conseil, & les Mêtiers de Liege firent aussi des Reglemens particuliers pour le maintient de leurs Statuts. Reglemens pour les Statuts de la Cité.

Il y avoit alors dans chaque quartier de la Ville un Mayeur & des Jurés, qu'on changeoit tous les ans, leur devoir étoit de veiller que les Reglemens & Statuts de la Ville fussent observés: ils tâchoient aussi d'appaiser les querelles & difficultés qui survenoient entre les Bourgeois, & même ils pouvoient condamner à de legeres peines & amendes ceux qui le meritoient. Offices des Jurés.

On mit des bornes à leur autorité, afin qu'elle ne pût préjudicier à celle du Magistrat, & que sans être à charge aux Bourgeois, elle servît seulement à garder le bon ordre.

Ensuite on renouvella la formule du serment que les Bourguemaitres devoient prêter, de n'avoir donné, ni promis la valeur de quatre deniers pour obtenir cette charge; & comme on avoit remarqué que de jeunes gens & peu experimentés briguoient les offices des vingt-deux au grand dommage du public; il fut deffendu de donner cet office qu'à gens sages & d'experience, afin que la justice fût dûëment administrée. Qualités requises pour être des Vingt-deux.

Il fut aussi reglé que les enfans de famille, & les étrangers nouvellement admis à la Bourgeoisie n'auroient pas voix dans les assemblées des Mêtiers.

An. 1404. Ce Réglement fut appellé Moderation des Statuts des Maitres de Liege, & il faut avoüer qu'eu égard au siécle dont nous parlons, il contenoit des ordonnances tres-utiles; mais qui pour la pluspart ne sont plus en usage, comme nous dirons par après. Celui qui fut publié pour la reformation de la justice a servi de Loi jusqu'à present, excepté deux ou trois articles, & entre autres celui qui concerne les fiefs, pour lesquels l'on a enfin trouvé à propos d'établir une Cour composée d'un certain nombre de Conseillers.

1404. Bourguemaitres Wathieu d'Athin Sgr de Jeneffe. Nicolas Textor dit de Faucoumont.

Pendant que toutes choses étoient tranquiles à Liege, le Brabant fut sur le point de se donner un nouveau maitre.

Divaus. Changemens en Brabant.

Jeanne de Brabant veuve de Venceslas de Luxembourg étant demeurée sans enfans, adopta Antoine deuxiéme fils de Philippe le Hardi Duc de Bourgogne, & de Marguerite de Flandre, dite de Male, niéce à la Duchesse Jeanne, car Loüis de Male Comte de Flandre avoit eu de Marguerite sœur à Jeanne une autre Marguerite unique heritiére du Comte de Flandre, laquelle eut cét Antoine de Philippe le Hardi, qui avoit sollicité plusieurs fois les Etats de Brabant & de Limbourg, d'assurer du vivant de Jeanne ces deux Duchés à Antoine, pour obvier aux inconveniens qui pourroient arriver après la mort de la Princesse.

On fait un Regent

Les Etats avoient toujours répondu, qu'ils ne vouloient pas entendre parler de Successeur pendant la vie de la Duchesse; mais enfin vaincus par les poursuites de Philippe, accompagnées de maniéres nobles & genereuses, ils consentirent à sa demande, & dans une assemblée generale des Etats, Antoine fut declaré Regent & Successeur du Brabant, à condition pourtant qu'il ne prendroit pas le titre de Duc pendant la vie de la Princesse.

Mort de Philippe le Hardi Duc de Brabant.

Philippe étoit au comble de ses desirs, & rien ne manquoit à son contentement lors qu'une maladie le saisit à Halle en Haynaut au milieu des fêtes & des réjoüissances publiques, que sa mort termina par le dueil le vingt-quatriéme Avril; son cœur fut deposé dans l'Eglise de Saint Denis en France, & l'on porta son corps habillé en chartreux à la maison de ces Peres à Dijon, qu'il avoit fait superbement bâtir.

Meyer.

Ce Prince sans être Roi fut le plus grand homme de son tems; mais la magnificence, & les dépenses excessives

qu'il faisoit dans toutes les occasions, [en quoi il ne cedoit pas en nombre d'Officiers, ni en riches meubles à la maison Roiale] l'avoient tellement appauvri, que la Duchesse sa femme renonça à son heredité, & pratiqua la ceremonie accoutumée, jettant sa ceinture avec ses clefs & sa bourse sur le tombeau de son mari. An 1404.

L'année d'après la Princesse Jeanne ayant renoncé aux Duchés de Brabant & de Limbourg, Antoine en prit possession ; mais il ne voulut que le titre de Duc de Limbourg jusqu'à la mort de la Princesse, qui arriva le premier Decembre 1406.

Antoine Duc de Brabant prend le titre de Duc de Limbourg.

Tandis que tout alloit au gré de nos voisins, le genie ennemi de la paix vint troubler nos contrées. Le Prince étant allé à Saint-Tron au mois d'Octobre de cette année 1404. Il arriva que les Cabaretiers & les Brasseurs qui avoient entrepris de se délivrer d'un Impôt dont on venoit de les charger par autorité principale, se mirent en tête, assistés de la lie du Peuple, d'employer la voye des armes, pour contraindre le Prince de revoquer son Mandement, & de reparer par cette violence la pretenduë bréche faite aux Privileges de leur Ville.

Suffrid. Stabul.

Troubles à Saint-Tron.

De là un soulevement subit & presque general. Ils s'attrouperent la veille de la Fête de tous les Saints ; barricaderent toutes les avenuës du Marché de peur d'être coupés; ensuite ils marcherent en ordre de bataille, tambours battans, & enseignes déployées vers le Monastére où étoit le Prince, qui au premier bruit des clameurs seditieuses avoit posté ses gardes bien armés ; on vint les attaquer, & ils se défendirent en lions; mais nonobstant leur bravoure ils alloient être accablés par la multitude, lors qu'on entendit crier que la garnison de Montenac étoit aux portes, & alloit entrer ; les seditieux en prirent l'épouvante, on les dissipa, & le tumulte fut appaisé, les prisonniers furent decapités le lendemain avec quelques-uns des chefs du soulevement, ainsi finit la sedition, & le Prince reprit le chemin de Liege.

Le Prince est insulté dans le Monastére.

Le petit Peuple loin de devenir plus souple par cet exemple de severité, s'endurcit contre toutes les apprehensions des chatimens, & ne vit pas de bon œil cette victoire du Prince sur ses sujets ; de là de nouvelles semences de broüilleries, qu'on eût pu étouffer dans leur naissance, si le Prince

An 1404. eut préferé le soin de maintenir la tranquilité dans ses Etats, à celui de vuider les querelles des Princes qui lui étoient alliés ou amis.

La mort d'Albert Comte de Haynaut & d'Hollande pere à nôtre Evêque, étant survenuë le treiziéme Decembre, on demeura quelque tems en repos.

L'Antipape Clement se voyant pressé de la part du Roi de France de travailler à la réünion de l'Eglise comme il l'avoit promis, feignit en presence de ses Ambassadeurs d'y être porté de lui-même, & pour preuve de la sincerité de ses intentions, il envoya une Legation vers Boniface; on accabla ce Pontife par tant de raisons pour le faire consentir à l'abdication, que ne pouvant neanmoins se resoudre à ceder, il en tomba malade de déplaisir, & mourut, ses Cardinaux élurent en Octobre de la présente année 1404. Cosme Meliorat, qui prit le nom d'Innocent VII.

Mort du Pape Boniface.

Innocent VII. lui succede.

1405.

Bourguemaitres Thibauld de Surlet dit Lardier. Jean le Robiers.

Cependant Jean de Baviere avoit envoyé Tournhout son Theologal vers le nouveau Pontife Innocent VII. pour lui representer qu'il ne s'étoit désuni d'avec son Prédecesseur que par conseil & par inadvertance, & le prier de vouloir bien le reçevoir lui & tout son Diocése dans ses graces, & les réünir à l'Eglise, l'assurant d'un attachement inviolable à sa personne & à ses Successeurs.

Voyage du Prince à Paris.

Monstrulet.

Ce fut vers le même tems, que Jean Duc de Bourgogne qui avoit épousé la sœur de nôtre Evêque, entreprit le voyage de Paris, à dessein d'ôter le gouvernement au Duc d'Orleans, ou du moins d'y participer, il menoit avec lui des troupes d'élite, nôtre Evêque, & son frere qui venoit de succeder aux Comtés de Haynaut & de Hollande, furent du voyage, & avoient à leur suite beaucoup de Noblesse.

Au bruit de leur arrivée, la Reine & le Duc d'Orleans prirent le chemin de Melun, où ils se retirerent, & y assemblerent leurs troupes, avec lesquelles ils revinrent vers Paris: on s'attendoit à une bataille, lors que tout à coup ils remirent leurs interêts entre les mains des Rois de Sicile & de Navarre, des Ducs de Berry & de Bourbon, qui moyennerent un accord entre eux, du moins en apparence : le dix-septiéme Octobre 1405. les deux Princes s'embrasserent dans Paris, & se jurerent amitié de bouche, tandis qu'ils avoient toute autre chose dans le cœur.

Dès que

Dès que Jean de Baviere fut de retour à Liege, on publia que pendant son voyage, il avoit fait alliance avec le Duc de Bourgogne son beau frere, & le Comte de Haynaut son frere, & que ces Princes devoient lui fournir des troupes suffisamment pour se rendre maitre des Villes du Pays de Liege; on disoit hautement qu'il paroissoit bien que c'étoit là son dessein, puis qu'il ne s'étoit pas encore fait ordonner Diacre, & qu'il esperoit sans doute d'obtenir dispense de l'ordre qu'il avoit pris, pour abdiquer l'Evêché & se marier. An 1405. Commencement des brouilleries. Suffrid. c. 6.

Les Haydrois principaux auteurs de ces discours, étoient rentrés dans la Ville au commencement de ces divisions; mais un autre inconvenient acheva de plonger le Peuple dans les malheurs qui suivirent.

Jean de Tournhout étant revenu d'Italie, fit lecture au Clergé de la Bulle favorable qu'il en avoit rapportée, elle fut reçûë par le Clergé avec de grandes demonstrations de joye; mais il n'en fut pas de même du Peuple; la Bulle étoit datée de Viterbe du deuxiéme Octobre de 1405. de son Pontificat l'an premier; le Saint Pere absoudoit l'Evêque élû, le Clergé & le Peuple de la Cité de Liege, de ce qu'ils s'étoient soustraits à l'obéïssance de Boniface IX. son Prédecesseur, d'heureuse memoire. Bulle du Pape pour la réünion.

Le Peuple ne fut pas content, non pas qu'il fit difficulté de reconnoitre Innocent VII.; mais il n'approuvoit pas que cette réünion fut l'ouvrage de la seule autorité du Prince; il alleguoit, que le Roi de France ayant demandé un Decret émané de la part du Peuple pour se soustraire à l'obéïssance d'un Pape; le Prince auroit dû en user de même pour le soumettre à un autre; on recommença ensuite à lui reprocher qu'il n'étoit encore ni Prêtre ni Evêque, & qu'avant tout il devoit penser serieusement à se mettre dans un état convenable pour s'acquiter des obligations inseparables de l'Episcopat. Fis.

Quelques Patriciens portés par l'amour du bien public remontrérent au Prince, qu'il devoit préter à son troupeau la main charitable du bon Pasteur, au lieu que le fer de la houlette pourroit le blesser; on lui dit que souvent l'autorité absoluë engendroit une haine souveraine, que la clemence entraine doucement les cœurs, & que la violence Remontrance faite au Prince.

An 1405. les revolte, que celle-ci a souvent excité d'heureux desespoirs, qui ont arraché la palme aux vainqueurs. Enfin qu'un Prince doit aimer tendrement ses sujets, & faire servir sa puissance à affermir leur repos.

Cependant comme les Cours pour la plus part fourmillent de gens qui passent leur vie à étudier le foible des Princes, pour les faire servir à l'accomplissement de leurs desseins; Jean de Baviere en avoit autour de lui, qui voulant profiter de son naturel impetueux & ardent, lui suggererent qu'il faloit matter les Liegeois, à faute de quoi il leur verroit tirer toute son autorité par devers eux, & lui donner la loi, témoin la violence avec laquelle ils vouloient le contraindre de se faire Prêtre; que s'il vouloit demeurer maitre & les contenir dans leurs devoirs, il devoit les regir avec une verge de fer.

C'étoit bien là prendre le Prince par son foible & enflamer son ambition; aussi se livrat-il à son feu. Alors le Peuple fermant les yeux à toute autre consideration secoua le joug, criant à la liberté, & porta la confusion dans tous les ordres; on voyoit les Haydrois avec étonnement empieter sur l'autorité de tous les Tribunaux, juger suivant leur caprice le sacré & le profane, & rappeller les proscripts; faire le tour des Villes du Pays, & les engager à renoüer leurs confederations; à Tongres les Echevins qui tenoient pour le Prince furent bannis, à Liege Haccourt son Chancelier & Chanoine de la Cathedrale eut le même sort.

Troubles à Liege. 1406. Bourguemaitres Guillaume d'Athin Ecuyer I. Jean de la Chaussée de Jeneffe. *Suffrid.* c. 6. met ces faits à l'an 1405. mais les m.s. de la Cité exacts dans la consignation des tems, les rapportent aux Paques de 1406. & mieux selon ce qui precede. Foull. *n.* 23. *ad marg.*

Le Prince indigné d'un procedé si offensant, se saisit du grand séel, sortit de la Ville, & alla établir à Mastric la Cour de son Official, & fit fermer celle des Echevins de Liege, en sorte qu'on n'y rendit plus justice. Une grande partie de l'année s'écoula en allées & venuës pour porter le Prince à des sentimens plus doux; mais comme on ne put s'accorder, on se prepara à la guerre de part & d'autre.

Jean de Rochefort est fait Mambourg du Pays.

A cet effet les Etats du Pays s'étant assemblés à Liege le sixiéme de Septembre; il y fut arrêté d'élire un Mambourg & les suffrages des Villes, hormis celles de Tongre & de Saint-Tron qui adhéroient au Prince, se réünirent sur la personne de Jean de Rochefort & d'Agimont, il étoit Seigneur de Rochefort & avoit épousé la fille ainée de Jean d'Agimont de la maison des Comtes de Loz.

Ce Seigneur sage & prudent, voulant decliner cet honneur, prit avec lui quelques Chanoines de l'Eglise Cathedrale, & s'en alla à Mastric, comme à dessein de faire une nouvelle tentative auprès du Prince; quoi qu'il en soit de sa negociation, ce qu'il y a de certain, est qu'au lieu de reprendre le chemin de Liege, il reprit celui de Rochefort. An 1406. Il s'en excuse.

Dans ces entrefaites Jean de la Chauslée qui étoit l'un des Bourguemaitres en état, feignit un pelerinage à Nôtre-Dame de Halle, & alla chez Henri de Horne Seigneur de Perweys, il tira sa femme * à part, lui fit un portrait du Prince le plus ressemblant qu'il put à ses desseins, & un narré tres-douloureux des calamités où il plongeoit le pays, qui, disoit-il, étoit aux abois; il finit son discours en insinuant qu'il paroissoit que le Ciel avoit reservé son mari pour sauver la Patrie de la ruine qui la menaçoit, tous les Etats étant disposés à lui decerner la dignité de Mambourg, le Peuple demandant Thyerri son fils pour le placer dans le siége épiscopal; & Jean de Baviere étant devenu l'horreur & le supplice de ses sujets.

* C'étoit Marguerite de Rochefort.

Comme il avoit affaire à une femme ambitieuse au plus haut point, & qui tenoit enchainées les volontés de son époux, il n'en falut pas davantage, elle n'oublia rien pour gagner le sexagenaire; elle lui representa tous les avantages de cette dignité dans un jour si brillant, elle lui fit sentir si vivement la honte & le poids des dettes qui les accabloient; enfin elle lui fit toucher si sensiblement la ruine prochaine de sa maison s'il manquoit le coup, que le vieillard donna parole en tremblant.

Ce qui le tenoit en balance, étoit la reflexion, qu'il ne pouvoit embrasser ce parti sans donner dans deux écueils inévitables, l'un du côté du Prince qui venoit de le gratifier tout recemment d'un Canonicat & de l'Archidiaconat de Hesbaye pour son fils avec des témoignages d'une intime confiance, & l'autre de la part du Chapitre de Saint Lambert à qui il etoit lié par quantité de biens faits qu'il en avoit reçus du vivant de l'Evêque Arnold de Horne son oncle paternel; mais enfin les artifices & les caresses d'une femme d'esprit, & d'une grandeur d'ame non commune, la gloire de voir revivre l'épiscopat dans sa famille, & enfin l'esperance d'être delivré des cruelles poursuites des créanciers, tout

An 1406. cela ne fut que trop capable de surmonter tous les obstacles.

Enfin le Pere & le fils pressés par les instances des factieux vinrent à Liege le vingt-cinquiéme de Septembre, & plusieurs des proscripts qui étoient aux environs entrerent pêle mêle avec eux, quelques-uns de ces bannis étant dejà rentrés auparavant.

* Zantfl. Suffrid. * Monstrelet.

C'est ainsi que la pluspart de nos Historiens raportent ces nouveaux troubles; mais un auteur * François qui a écrit l'Histoire de ce tems-là avec beaucoup d'exactitude, dit que Henri de Horne Seigneur de Perweys en fut l'auteur, que ce fut lui, qui par ses intrigues secretes fit soulever les Liegeois contre leur Prince, à dessein de plaçer Thyerri son fils sur le siége épiscopal, après qu'on en auroit chassé Jean de Baviere, & que la resistance qu'il témoigna pour accepter la charge de Mambourg, ne fut qu'une feinte pour cacher son ingratitude.

Le même Historien ajoute, que Jean de Baviere qui avoit resolu de quiter l'état Ecclesiastique, avoit promis en presence d'Antoine Duc de Brabant, de Valeran Comte de Saint Pol, & d'autres Seigneurs, de resigner son Evêché à Thyerri fils de Henri; mais que n'ayant pas tenu sa promesse, ce Seigneur prit dès lors la resolution de dépoüiller Jean de Baviere de son Evêché par quelque voye que ce fût.

Le lendemain donc de l'arrivée à Liege de Henri & son fils, les Etats Séculiers & le Peuple furent convoqués & harangués au Palais, les Députés de toutes les Villes s'y trouverent, hormis ceux des Villes de Mastric & de Saint-Tron qui demeurerent attachées à Jean de Baviere, car ceux de Tongre s'étoient rejoints aux autres.

La memoire de ce Prince y fut anathematisée, & par l'autorité du Bourguemaitre de la Chaussée, & de son frere le Mayeur unis avec les proscripts & Haydrois, Henri de Horne fut proclamé Mambourg du pays, & Thyerri son fils publié Evêque, nonobstant la resistance du Clergé, & pour rendre la fête complete, les bannis furent rehabilités par le Peuple.

Henri de Horne est fait Mambourg du Pays. Thyerri son fils est publié Evêque.

Ensuite le Tribunal de l'Evêque, dit l'Anneau du Palais fut aboli par la Cité, avec une sevére inhibition de n'y plus citer personne à l'avenir pour aucuns crimes.

Le Tribunal de l'Anneau du Palais est aboli.

On travailla à induire les Chanoines de la Cathedrale à

confirmer la proclamation de Thyerri, ils s'en excuserent, & aussitôt on publia un Mandement portant que les Chanoines & Clercs qui ne s'uniroient pas avec la Cité seroient chassés de la Ville, & que ceux qui, avant le coucher du soleil n'auroient pas souscripts à ce mandement, seroient reputés ennemis de l'Etat. An 1406.

Là-dessus les Chanoines de Saint Lambert prirent le chemin de Saint-Tron, excepté Guillaume de la Roche fils de Baudüin qui avoit été du nombre des proscripts dez l'an 1403.; on s'empara des maisons des fugitifs, leurs biens furent saisis, & Thyerri leur substitua des Chanoines qui confirmérent son élection.

Ce nouvel Evêque (étant persuadé qu'il ne pouvoit rien esperer qui lui fut avantageux de la part du Pape Innocent VII. à qui le Bavarois venoit d'adhérer) deputa Jacques Badut en Avignon auprès de Benoit, qui ravi d'avoir quelque occasion de fortifier son parti, expedia des Bulles en faveur de Thyerri, par lesquelles il le declaroit legitime Evêque de l'Eglise de Liege, & Successeur d'Eustache Persan de Rochefort qui avoit été de la faction Clementine. Thyerri choisit pour son Suffragant Jean Isuin Evêque de Tripoli. Le Pape Benoit XII. envoye les Bulles à Thyerri.

Dans le tems qu'on travailloit à Avignon pour legitimer Thyerri, Jean de Baviere, qui avoit reçû quelques troupes auxiliaires, commença sous la conduite du Comte de Hinsberg les actes d'hostilité, en mettant le feu à quelques Villages aux environs de Visé. Le Prince commence les actes d'hostilité.

Le Mambourg en étant averti assembla du monde, sortit de la Ville le dernier jour d'Octobre, & prit le chemin de Visé; mais ayant tourné tout d'un coup vers la Hesbaye, il alla tomber à l'improviste sur la Ville de Saint-Tron où les Chanoines de Saint Lambert s'étoient refugiés, il y fut bientôt renforcé par les milices de Hui, de Tongre, & de Hasselt, avec lesquelles il attaqua la place, & s'en rendit le maitre au neuviéme jour : les Chanoines lui demanderent & obtinrent la permission de se retirer à Namur, ils n'y furent pas long-tems, le Duc de Brabant leur offrit la Ville de Louvain, où ils allerent demeurer jusqu'à la fin de la guerre. Le Mambourg prend la Ville de Saint-Tron.

Le Pape Innocent VII. étant venu à mourir dans ces entrefaites, les Cardinaux élurent Angelo Corario Veni- Mort du Pape Innocent VII.

An 1406. tien qui fut nommé Gregoire XII. ils l'obligerent par serment & par écrit de ceder à la Papauté, si Benoit le faisoit, & de donner avis de cette clause à tous les Princes interessés.

Gregoire XII. lui succede.

Le Mambourg reprend le Chateau de Boüillon.

Henri de Perweys ayant appris que les gens du Prince s'étoient rendus maitres de la forteresse de Boüillon par surprise, alla sur la fin de Novembre en faire le siége assisté des Dinantois, & le prit par assaut le vingt-huitiéme Janvier de l'année d'après.

Prise de Thuin & d'autres places.

Monstrelet.

Pendant que les Liegeois étoient occupés au siége de Boüillon, le Comte de Haynaut & d'Hollande entra à main armée dans le Pays de Liege, & se saisit de la Ville de Thuin & d'autres places; mais le Mambourg y étant accouru, il se retira promptement, & les Liegeois furent faire le dégat dans le Haynaut.

Les Chanoines de Lobbes vont à Binche.

Chron. Lobiens.

1407.

Bourguemaitres Wathieu de Fleron Ecuyer 1. Jacques Badut. 2.

Le Village de Lobbes, qui est du Pays de Liege ayant été brulé pendant cette guerre avec l'Eglise Collegiale, les Chanoines au nombre de dix-sept se retirerent à Binche en Haynaut, où ils transporterent le Corps de Saint Ursmer & de plusieurs autres Saints, du consentement de l'Abbé du Monastére, dans l'intention de retourner à Lobbes sitôt que la guerre seroit finie; mais l'an 1407. Jean de Baviere, comme Evêque de Liege, & Administrateur Deputé par le Pape de l'Evêché de Cambrai pendant l'absence de Pierre d'Ailly qui étoit au Concile de Pise, transfera le dix-neuviéme Mars de cette même année ce College avec tous les biens lui appartenans dans l'Eglise Paroissiale de Binche, ce qui fut confirmé l'an même par le Pape & le Comte de Haynaut.

Jacques Badut est arrêté.

Cependant le Duc de Bourgogne sur les avis de Jean de Baviere son beau frere, avoit fait arrêter Badut dans l'Evêché de Langres comme il venoit d'Avignon, & l'avoit fait conduire à Paris sous une bonne escorte.

Le Mambourg en étant informé, écrivit au Duc d'Orleans & lui representa qu'il n'étoit pas de ses interets de permettre que le Duc de Bourgogne son ennemi s'attribuât tant d'autorité dans le Royaume; ainsi Badut fut mis en liberté, & revint à Liege muni des Bulles de Benoit, en faveur de Thyerri; elles furent publiées le dix-neuviéme de Mars.

Bulles en faveur de Thyerri.

On y ſuppoſoit que depuis Euſtache de Rochefort, il n'y avoit point eu d'Evêque legitime à Liege, ſous prétexte qu'ils avoient reçû leur confirmation des Papes reſidens en Italie, que ceux qui reſidoient à Avignon traitoient de Schiſmatiques, quoi qu'ils le fuſſent eux-mêmes. An 1407.

Enſuite de la publication de cette Bulle, les Abbés, Curés, & autres gens d'Egliſe furent mandés au Palais pour venir prendre le Saint Crême, qui leur fut preſenté au nom de Thyerri, & comme ils s'en excuſerent, on les y enferma juſqu'à neuf heures du ſoir, que ne pouvant plus reſiſter contre la violence, ils furent obligés de faire hommage à Benoit & à Thyerri.

Peu après on s'adreſſa pour obtenir les Regaux à Venceſlas Roi de Boheme, á qui l'on avoit ôté la dignité Imperiale, laquelle neanmoins il continuoit d'exerçer, & comme on les eut reçûs en faveur de Thyerri, le Mambourg manda les Echevins chez lui pour aſſiſter à la lecture du Diplome, & reprendre leurs fonctions par l'autorité du nouvel Evêque, ils dirent pour obtenir un delai, qu'ils n'étoient pas en nombre competent, & le lendemain ils ſortirent de la Ville. Il obtient ſes Regaux. Les Echevins ſortent de la Ville.

Dès que leur évaſion fut connuë, on convoqua les Etats de la Province pour le vingt-ſeptiéme de Mars; l'aſſemblée des Seigneurs & des Deputés des Villes confederées fut tres-nombreuſe; il y fut reſolu d'apprprinciples, & de maintenir les lettres de Venceſlas, à pretexte qu'il avoit été depoſſedé par des Juges incompetens & par des violentes voyes de fait, de ſubſtituer des Echevins à la place des tranſfuges, d'induire la Nobleſſe à faire hommage à Thyerri, & de dépoüiller les refractaires des biens qu'ils tenoient en fief de l'Egliſe de Liege. Journée d'Etat.

C'étoit le moyen d'attirer comme ils firent une partie des Nobles, qui ſe virent contraints de s'unir avec eux par la ſeule conſideration de conſerver leurs biens, enſuite les Bourguemaitres allerent avec quelque Cavalerie mettre le feu aux fermes des Chanoines, des Echevins & Chevaliers qui ne reconnoiſſoient pas le gouvernement preſent. Expedition militaire.

Au retour de cette expedition le Peuple fut convoqué au Palais pour y entendre lire le Decret de banniſſement porté generalement contre tous ceux qui avoient deſerté Le Peuple eſt convoqué au Palais. Decret de Banniſſement.

An 1407. la Ville, de quelque condition qu'ils fussent.

Le sixiéme jour de Mai, les Echevins nommés par Thyerri prirent séance au Tribunal, & commençerent d'exercer leurs fonctions, & les Benefices vacquans dans les Eglises secondaires par l'absence des Chanoines, furent remplacés par d'autres.

Horion le pere & le fils decapités, & autres.

Sur la fin du mois suivant les Seigneurs de Horion pere & fils, & le Seigneur de Corswareme, Chevaliers & personnages d'un merite distingué, Nicolas Textor jadis Consul, & Jean de Saint Martin, de l'une des plus anciennes Nobles familles de Liege furent decapités sur un échaffaut dressé aux pieds des degrés de Saint Lambert sous les yeux de Henri de Horne, & de Thyerri son fils, pour avoir demeuré fideles à leur Prince legitime, & refusé de prendre part au gouvernement.

Ce procedé ouvrit les yeux aux plus notables de la Ville qui chercherent leur salut dans la fuite, & abandonnérent leurs maisons & leurs effets à la fureur & à l'avidité des factieux.

Suffrid. c. 6.

Edit contre les Transfuges.

* Ecus d'or.

Decret concernant le Clergé.

Après cela on publia un Edit par lequel on promettoit vingt * couronnes à quiconque pourroit amener à Liege quelque transfuge vif ou mort : ensuite on songea aux moyens de lever des subsides pour les dépenses de la guerre qu'on meditoit, à quel effet on fit un Decret portant que les Chanoines au-dessous de vingt-trois ans, & nouvellement reçûs, ne pourroient disposer que de la moitié de leurs fruits, l'autre moitié étant adjugée à la Mense Episcopale, & de plus que ceux qui demeureroient dans la pleine joüissance de leurs fruits, seroient tenus de lever & d'entretenir deux Cavaliers à leurs fraix.

L'Evêque va demander des secours en France & en Allemagne.

Entretems Jean de Baviere fit un voyage en France pour y demander des secours aux Ducs de Bourgogne & de Nevers ; de là il passa en Allemagne, & en fit autant chez les Princes ses Alliés ; après quoi il resolut de prendre la voye des armes, & d'entrer sur la fin du mois d'Août avec son frere Guillaume Comte de Haynaut & d'Hollande dans le Pays de Liege.

Les Perweys avertis des desseins & des aprêts du Prince, voulurent les traverser, & pour cela ils deputerent vers le Duc de Brabant quelques personnages entendus dans les affaires

affaires qui l'attirerent insensiblement dans le parti des Liegeois. An 1407.

Ce Prince avoit declaré la guerre au Duc de Gueldres & de Juliers qui refusoit de lui rendre hommage pour la Ville de Grave & le Comté de Cuyck, le Duc s'étoit ligué avec l'Empereur Rupert qui vouloit obliger le Duc de Brabant à lui demander l'investiture de ce Duché, & des parties qui relevent de l'Empire.

Les Deputés de Liege se servirent adroitement de cette occasion pour persuader au Duc, que Jean de Baviere avoit dessein d'accorder passage aux troupes de l'Empereur & du Duc de Gueldres par la Ville de Mastric pour penetrer de là dans le Brabant.

Le Duc sans aprofondir la chose donna dans le piège, & quelques jours après il envoya demander aux Ducs de Bourgogne & de Nevers ses freres des troupes auxiliaires pour se défendre contre l'Empereur, & cela avec tant d'instance, que ces Princes reculerent à l'année d'après les secours qu'ils avoient destinés pour Jean de Baviere.

D'autres disent que les Perweys ne s'adresserent point au Brabançon qu'ils sçavoient être dans les interêts de Jean de Baviere; mais qu'ayant resolu de declarer la guerre au Duc de Gueldre & de Juliers, & voulant en même tems obliger ceux de Mastric à lui préter serment de fidelité, les Perweys qui craignoient qu'à la fin cette armée ne vint fondre sur eux, firent si bien par leurs intrigues que les Bourgeois de Louvain & de Brusselles refuserent de joindre leurs troupes à celles de leur Prince, sous pretexte qu'ils étoient alliés avec les Liegeois contre qui cette armée sembloit être destinée, & les autres Villes suivirent leur exemple, à la reserve de celle d'Anvers, il ne laissa pas neanmoins de se mettre en campagne avec la Noblesse du Pays, & les secours qu'il avoit reçûs de ses Alliés, & de s'aprocher de la Ville de Mastric.

* Haræus.

Cette Ville, comme nous avons dit, appartient par moitié à l'Evêque de Liege & au Duc de Brabant; mais les Bourgeois prétendoient qu'ayant prêté serment de fidelité à l'un des deux Seigneurs, ils n'étoient plus tenus de le faire à l'autre, sous pretexte que celui des deux Seigneurs à qui ils l'avoient preté le recevoit au nom de tous les deux, Monstrelet.

Difficulté entre le Duc de Brabant & ceux de Mastric.

An 1407. le Brabançon soutenoit au contraire qu'ils devoient le serment à l'un & à l'autre ; mais les Bourgeois voyant l'armée approcher, prirent le parti de se soumettre à la volonté du Duc.

Difficultés entre les Liegeois & ceux de Mastric.

Henri de Perweys en étant averti demanda que les Bourgeois de Mastric fissent aussi un nouveau serment à son fils, & fit à ce dessein avançer quelques troupes vers cette Ville croyant y entrer avec celles du Duc ; mais les Bourgeois ayant repondu qu'ils avoient satisfait envers Jean de Baviere, ils furent obligés de se retirer.

Le Duc traversa la Ville avec ses gens, qui mirent trois jours, à raison qu'ils marchoient par pelotons, & comme il fut près de Faucoumont, il trouva des Deputés du Duc de Gueldres, qui n'ayant pas reçu les secours que l'Empereur lui avoit promis, trouva bon de s'accorder, & de faire ce qu'on lui demandoit.

De là le Duc de Brabant retourna dans ses Etats, & sans avoir passé par aucunes Villes du Duché que celle d'Anvers, il s'en alla en France.

Suffrid. c. 6.

Valeran Comte de Saint Pol se porta mediateur pour racommoder les Liegeois avec ceux de Mastric ; mais il ne put moyenner qu'une treve de six jours que ceux-là rompirent aussitôt faisant des courses jusqu'aux portes de ceux-ci.

Ces actes d'hostilité firent qu'on dépêcha des couriers à Jean de Baviere qui étoit en Hollande, il en partit aussitôt, & arriva à Mastric le vingt-septiéme Octobre suivi des troupes qui lui étoient venuës d'Allemagne, & fit tous les aprêts pour soutenir un siége.

Les Liegeois assiégent Mastric.

Les Liegeois ravis d'apprendre que le Prince étoit enfermé dans cette Ville, en allerent faire le siége le vingt-cinquiéme de Novembre, & s'obstinérent à battre la place de vive force jusqu'au septiéme Janvier de l'année suivante, que ne pouvant plus tenir contre la rigueur de la saison, ils leverent le picquet, & reprirent le chemin de Liege.

1408. Bourguemaitres vacant. Ils levent le siége.

Forte gelée

Il fit une gelée si forte & si opiniatre pendant dix semaines, que la Meuse fut fermée depuis Jemeppe jusqu'à Mastric, on la traversa quelque tems avec des chariots, & au degel les glaçons descendirent avec tant de violence, qu'ils abbatirent, & entrainerent les ponts de Jemeppe, d'Amercœur & de Visé.

F. Les troupes de Jean de Baviere ne cessoient pas de courir les terres de Liege & du Comté de Loz, elles mirent le feu au Village & à l'Eglise de Wonck, où les Habitans qui s'y étoient refugiés avec leurs effets furent consumés par les flames, Melin & autres lieux d'allentour eurent le même sort, en haine de ce que les Perweys y avoient pris leurs quartiers. An 1408. Zantfl. Les Bavarois brulent l'Eglise de Wonck & autres.

Les Liegeois aprés divers foibles exploits de guerre, retournerent sur la fin du mois de Mai assiéger Mastric; aux premieres nouvelles qu'en eut Jean de Baviere, il accourut d'Hollande, & entra dans la Ville à la vûë des assiégeans. Deuxiéme siege de Mastric. Stabul.

Aprés seize semaines d'attaque, le Comte de Haynaut & d'Hollande frere à Jean de Baviere penetra dans le pays de Liege avec un gros corps de troupes, & dirigea sa marche vers la province d'entre la Sambre & la Meuse.

La Ville de Fosse fut prise d'emblée, & consumée par les flames avec l'Eglise de Saint Foillian, dont le corps fut transferé dans celle de Sainte Waltrude à Mons, le Chateau de Couvin ne fut guéres mieux traité. Prise de la Ville de Fosse.

Jean de Baviere avoit demandé ce secours dez le premier siége de Mastric, & on le lui avoit promis; mais le meurtre du Duc d'Orleans commis par ordre du Duc de Bourgogne au mois de Novembre de l'an 1407. & sa fuite précipitée de Paris, avoient donné à ce Prince des embarras qui ne lui permirent pas de penser à d'autres affaires qu'aux siennes; il exécuta sa promesse cette année, & vint joindre en Haynaut les autres Princes confederés, puis ils prirent le chemin de Mastric par la Hesbaye. Meyer. Monstrelet.

Le Roi de France poussé par les partisans de la Maison d'Orleans, opposée de tout tems à celle de Bourgogne, envoya des Ambassadeurs au Duc pour le detourner de la guerre de Liege, & induire l'Evêque à soumettre les differends qu'il avoit avec ses sujets, au jugement de Sa Majesté & de son Conseil. Le Roi de France envoye des Ambassadeurs au Duc de Bourgogne.

Il lui fit aussi notifier que la Duchesse Doüairiere d'Orleans & ses enfans demandoient justice contre lui pour le meurtre susmentioné, les Ambassadeurs le trouverent aux environs de Florines, où ils s'acquiterent de leur commission.

Il leur repondit qu'il iroit incessanment à Paris pour Sa reponse.

An 1408. deffendre sa cause contre ses accusateurs; mais que les differends que l'Evêque de Liege avoit avec ses sujets ne concernoient pas le Roi, & qu'étant dejà arrivé dans le pays de Liege, il ne pouvoit reculer sans deshonneur, ni abandonner son beau-frere.

Les Liegeois levent le siége de Mastric.

Le Mambourg ayant eu nouvelle de l'approche de cette armée, on tint conseil, & il fut jugé qu'il falloit lever le siége, comme on fit le vingt-deuxiéme de Septembre: à peine les troupes furent-elles rentrées à Liege que le bruit courut qu'il n'y avoit dans l'armée des Alliés que quatre cens lances à cheval, & que le reste n'étoient que des Archers non soudoyés.

Remontrance du Mambourg au Peuple.

Suffrid. Monstrelet.

Le Mambourg eut beau leur remontrer qu'il étoit informé du contraire, & qu'il étoit perilleux d'aller choquer contre une armée nombreuse, & mieux aguerie qu'eux, qu'il valoit mieux se tenir dans les places fortes en harcelant l'ennemi & s'y defendre vigoureusement en cas de siége, & qu'en gagnant du tems l'armée ennemie diminueroit, & même pourroit se débander, il ne fut point écouté, & les esprits étoient si échauffés qu'on l'accusa d'avoir peur; alors ne pouvant souffrir ce reproche, il declara que le lendemain il se mettroit à leur tête, & les meneroit à l'ennemi.

Ils sortirent donc par la porte de Sainte Walburge, Henri de Salme portoit l'étendart de Saint Lambert, les Arbalétriers étoient au front, le Mambourg & son fils au centre, ils pensoient avant la jonction du Duc de Bourgogne, venir fondre à l'improviste sur les quartiers des Comtes de Haynaut & de Namur, qui menoient l'avant-garde; mais les Princes sur le rapport des espions avoient hâté leur marche; les Liegeois qui en furent avertis, n'allerent pas plus avant; l'armée des Princes étoit de trente-cinq mille hommes, & celle des Liegeois, selon quelques-uns, de quinze mille hommes & d'environ sept cens chevaux; parce qu'après la levée du siege de Mastric, les troupes de Dinant, de Hui & d'autres Villes, étoient retournées chez elles; mais comment peut-on croire qu'avec si peu de monde ils auroient osé attaquer une armée de trente-cinq mille hommes, où se trouvoient les meilleures troupes de Bourgogne, de Flandre, d'Artois & de Haynaut, & encore moins esperer de les vaincre; il y a bien plus

d'apparence que les armées étoient à peu près égales en nombre, avec cette difference pourtant que celle des Princes Alliés étoit composée de meilleures troupes, & que leur Cavalerie étoit de beaucoup superieure à celle des Liegeois. An 1408.

Les deux armées étant arrivées dans les campagnes d'Othée, il vint un Heraut d'armes de la part des Princes offrir la paix aux Liegeois, s'ils vouloient abandonner le parti des Perweys, & se soumettre à Jean de Baviere ; mais ils n'y voulurent pas entendre. Bataille d'Othée.

Il y avoit entre les deux armées un petit fond & un fossé où il couloit de l'eau en tems de pluye ; Henri de Perweys s'empara de ce poste, où il fit faire quelques retranchemens, Monstrelet dit même qu'il y plaça du canon, quoi que ce fut une arme assez rare en ce tems-là ; ensuite il rangea son armée en bataille sur une petite hauteur qui étoit derriere ce ravin, & il attendit là qu'on le vînt attaquer.

Les Princes voyant qu'il ne bougeoit pas, tinrent conseil, & voyant que leur armée avoit eu le loisir de reposer, étant arrivée le jour précedent, au lieu que les Liegeois étoient harrassés par la marche qu'ils avoient faite le même jour, on fut d'avis qu'il falloit les attaquer & ne pas leur donner le tems de se fortifier davantage ; de plus, ils connurent bien qu'il ne leur seroit pas facile de les forçer dans le poste avantageux qu'ils occupoient ; ainsi ils detachérent cinq cens hommes d'armes à cheval, & mil hommes de leur meilleure infanterie pour faire le tour du camp, & venir prendre les Liegeois à dos, pendant que le reste de l'armée les attaqueroit de front.

Les Liegeois ayant apperçû ce mouvement crurent que les Princes pensoient à se retirer ; mais Henri de Perweys qui penetra le dessein des ennemis, desabusa ses gens, & fut d'avis qu'on detachât quelque Cavalerie pour faire tête à ceux qui viendroient les attaquer par derriere ; les Liegeois, qui se figurerent que Perweys, qui avoit déconseillé au Peuple de sortir de la Ville, cherchoit un pretexte pour faire retraite, ne furent pas de ce sentiment ; mais on prit tous les chariots, & l'on en fit derriere l'armée une espece de retranchement soutenu par quelque Infanterie.

Le choc commença à une heure après midi, les Bourguignons furent repoussés plusieurs fois avec beaucoup de

An 1408. perte, & il étoit fort incertain qui auroit la victoire, lors que le Comte de Namur, accompagné des Seigneurs de Croy, de Ligne, & de Bournonville, qui commandoit le detachement dont nous avons parlé, vinrent attaquer le retranchement des chariots; l'Infanterie qui le gardoit, se deffendit d'abord vaillanment; mais les Assaillans ayant trouvé moyen de penetrer par quelque endroit, les autres qui ne furent pas soutenus par la Cavalerie, abandonnerent leurs postes: alors les Liegeois furent attaqués de toutes parts, & le desordre s'étant mis parmi eux, ce ne fut plus qu'un carnage; ils rompirent leurs rangs, ils se débanderent & à force de s'empresser d'éviter l'ennemi, ils s'entrelaçerent tellement, que ni eux, ni ceux qui tenoient encore ferme ne purent plus manier leurs armes; mais malgré qu'il n'y eut presque point de fléches des ennemis qui n'eussent porté coup, il demeura plus de Liegeois écrasés par la multitude, que des tués à coups de main; Henri de Perweys, Thierri son fils & quantité de Noblesse perirent dans cette sanglante journée.

Les Liegeois la perdent.

Sur un faux bruit qui se répandit que les Liegeois n'avoient pû être forcés dans leur camp, il sortit de Tongre quelques trois mille hommes pour se joindre à eux; mais ils furent bientôt desabusés, & se retirerent promptement après avoir perdu plusieurs des leurs: la plus commune opinion est que les Liegeois y perdirent entre treize & quatorze mille hommes, & que la bataille fut tres-sanglante; en sorte que la pluspart des anciennes maisons du pays furent éteintes.

Du côté des Princes, Florimond de Brimeu, Jean de la Trimoüille, Jean de la Chapelle, & plusieurs autres y laisserent la vie.

On dit qu'un peu avant la bataille, une multitude innombrable de Corbeaux, & d'oyseaux de Proye s'étant assemblés dans ce même lieu, il se donna entre eux un combat qui dura plusieurs heures, dans lequel une grande partie de ces animaux furent tués, & après une longue resistance les Corbeaux furent vaincus.

Quoi que ces sortes de contes tiennent beaucoup de la fable, on a cru pourtant qu'on pouvoit en faire mention, puis qu'un grand Pape * n'a pas fait difficulté d'en parler dans ses commentaires.

* Pius II. *Comment.* l. 6.

Les Princes victorieux passerent la nuit à Wihogne, on y presenta à Jean de Baviere la tête du Mambourg planté sur une pique, qu'il envoya à Mastric pour marque de sa victoire. An 1408.

Le lendemain trois Chefs des factieux qui s'étoient cachés aprés la defaite furent découverts, & amenés au Prince, qui fit brancher le premier à un arbre, trancher la tête au deuxiéme dans le camp, & Jacques Valdoreal fut écartelé à Mastric.

Gilles Lambertti. Elie de Flemale. Jacques Valdoreal.

Execution de trois Bourgeois.

Les nouvelles de la défaite étant venuës à Liege, ceux d'entre les Bourgeois qui étoient demeurés neutres se declarérent pour le Prince, on fit une exacte recherche des seditieux, dont quantité furent jettés dans les prisons, & même des Ecclesiastiques qui avoient étés gratifiés de quelques Benefices par Thyerri.

Jean de Seraing, & Jean Seigneur de Rochefort & d'Agimont avoient embrassé le parti des zelés, ce dernier aprés avoir, comme nous avons dit, decliné sagement la dignité de Mambourg du pays, se laissa aller par aprés à proteger le parti de Perweys son beau-frere, & aussitôt aprés la bataille il se rangea du côté des vainqueurs; mais il lui réüssit mal.

Les Bourgeois aprés avoir écrit au Prince & reçû de sa part les assurances de la paix, deputerent douze des plus notables d'entre eux auprès des Princes Alliés, qui leur delivrerent la sentence qu'ils avoient conçûë entre eux; on en fit le lendemain la lecture au Peuple qui étoit assemblé sur le Marché.

Elle portoit entre autres choses que le Clergé & la Bourgeoisie viendroient deux à deux à la rencontre du Prince têtes nuës, & lui demanderoient pardon à genoux.

Sentence des Princes.

Que la taxe pour les fraix de cette expedition seroit laissée au jugement des Princes Alliés.

Que toutes les Villes donneroient des ôtages au Prince, jusqu'à ce que l'offense fût reparée.

Que tous ceux qui avoient étés saisis la veille du jour de cette sentence seroient mis en la puissance du Prince, & nommément les Seigneurs Jean de Seraing, Jean de Rochefort & d'Agimont, & la veuve de Henri de Perweys, & qu'à ces conditions il seroit fait grace aux autres. Dans la confusion & l'accablement où étoit la Ville, elle eut sans

An 1408. doute accepté des conditions encore plus dures.

Execution de la sentence. Les Liegeois sortirent donc de la Ville deux à deux le vingt-huitiéme de Septembre, & vinrent se rendre dans une plaine entre les Villages de Grace & de Bolsée, où l'armée des Princes étoit rangée en ordre de bataille ayant Jean de Baviere à leur tête, on se mit à genoux & on lui demanda grace ; ensuite les Seigneurs de Seraing & de Rochefort lui furent presentés avec six vingt autres qui furent tous déca-

Cruelle execution. pités sur l'heure, & leurs corps jettés dans les carriéres.

Aussitôt après cette execution Jean de Jeumont Chevalier & Marechal de Jean de Baviere entra dans la Ville avec un gros detachement de l'armée des Princes ; il se saisit du Legat du Pape Benoit, d'Isuin Suffragant de Thyerri & d'autres personnes au nombre de vingt-quatre qu'il fit jetter du Pont des Arches dans la Meuse. On tient que plusieurs femmes eurent le même sort, & entre elles apparanment la veuve de Jean de Perweys, le genre de sa mort ne se trouvant pas ailleurs.

On ne voyoit aux environs de Liege, selon un auteur

Mez. Abreg. Chronol. François, & des autres Villes qui en dependent, que des Forêts de roüës & de gibets, & la Meuse étoit couverte des corps de ces malheureux qu'on y jettoit liés deux à deux.

De là prit naissance la haine implacable des Liegeois contre la Maison de Bourgogne, & le surnom de Jean *sans pitié* qu'on donna à Jean de Baviere.

Le lendemain matin Jean de Baviere vint à Liege & retourna le soir rejoindre les Princes qui étoient à Jemeppe, de là ils prirent tous ensemble le chemin de Hui.

Trois jours après les ôtages des Liegeois arriverent à Hui, on leur presenta un écrit qu'ils devoient ratifier par leurs séels, & par ceux de toutes les Villes du Pays, il contenoit à peu près ce qui suit.

Que les Liegeois qui sont dans toute l'étenduë du Pays rentreroient dans l'obéïssance de Jean de Baviere leur Prince & Evêque designé.

Que l'on payeroit la somme qui seroit ordonnée par les Princes ; que les ôtages qui seroient tirés de toutes les Villes

Monstrelet. en repondroient ; ensuite on leur fit promettre qu'ils iroient à Namur, d'où ils ne pourroient sortir que par la permission des Princes.

De Namur

De Namur ils furent transferés à Mons, où on jetta le sort; Guillaume de Baviere Comte de Haynaut & d'Hollande eut pour sa part cinquante-six Liegeois, cinquante Dinantois, & vingt Hutois, qui eurent ordre de demeurer à Mons : ceux de Saint-Tron & de Thuin furent envoyés à Ath: une autre partie des Liegeois & des Hutois qui étoient échus au Duc de Bourgogne furent conduits à Lille, les Dinantois à Arras, & l'on repartit les autres dans les environs de cette derniere Ville.

An 1408.

Les ôtages Liegeois vont à Hui, puis à Namur, & de là à Mons.

Repartition des ôtages.

Bourguemaîtres vacant.

Le tems étoit proche que les Princes devoient s'assembler pour dresser & prononçer la derniere sentence contre les Liegeois; mais il leur vint une deputation du Magistrat d'Arras pour les prier de choisir une autre place; celle-là n'étant pas en état de fournir la subsistance à tant de monde.

Les Princes donc assignèrent la Ville de Lille, où tous les ôtages furent conduits, & autres personnes qu'on avoit fait venir de Liege pour assister à la lecture de la sentence, qui fut mise par écrit le vingt-quatriéme Octobre de cette année 1408. & dont voici à peu près la teneur.

Autre sentence des Princes contre les Liegeois.

Monstrelet.

Les Princes s'étant reservés l'autorité d'expliquer leur sentence selon leur bon plaisir; ils ordonnent aux Liegeois de faire porter à Mons toutes les chartres de leurs loix & priviléges, & le douziéme du mois de Novembre de l'année d'après, ils les consigneront entre les mains des Ministres des Princes dans le Monastere des Ecoliers, & jureront en même tems de n'en avoir detourné aucunes, & que si par hazard ils en avoient cachés quelques-unes, elles seront declarées nulles & de nulle valeur, ils feront le même à l'égard des traités, & alliances faites entre eux ou avec les étrangers.

Il sera au pouvoir des mêmes Princes de retablir quelques-unes des loix selon qu'ils trouveront bon, ou d'en faire d'autres, sans qu'il soit permis à l'Evêque élû, ni à ceux qui le suivront d'en dresser de nouvelles sans leur consentement, & celui de leurs Succeßeurs.

Le Peuple ne créera point le Magistrat; l'Evêque pourra nommer annuellement dans toute la province, les Baillifs, Mayeurs, Prevôts & Echevins; il pourra aussi proroger le tems de l'échevinage.

An 1408. Les Echevins qui seront dans l'exercice de leurs charges, rendront compte de leur administration en presence de l'Evêque & du Clergé, ou de leurs Deputés.

Il n'y aura plus de Colléges des Mêtiers dans toute l'étenduë de la Province, & leurs Bannieres seront en certain jour & lieu delivrées entre les mains des delegués des Princes.

On n'accordera le droit de bourgeoisie à personne, s'il n'a son domicile dans la Cité; il ne sera pas non plus permis, en vertu de ce droit de bourgeoisie, de se soustraire au Tribunal du Juge de la province, dans laquelle les biens contestés seront situés.

La Ville de Liege, & les autres Villes ne pourront faire aucun traité d'alliance entre elles sans le consentement de l'Evêque, ou du Chapitre pendant l'interregne.

L'Evêque, le Chapitre, ni les Etats ne pourront faire la guerre au Roi de France, au Duc de Bourgogne, ni aux Comtes de Haynaut & de Namur, ni porter les armes contre eux, si ce n'est pour l'Empereur, & lors qu'il sera à l'armée en personne, ou en cas que l'un ou l'autre des mêmes Princes vint attaquer le pays de Liege.

En memoire de la victoire d'Othée, & *en signe de la conquête desdits pays* : [c'est ainsi qu'on y parle] on accordera le passage aux Princes & à leurs troupes, même dans les Villes, toutes & quantes fois ils voudront passer la Meuse, & on fournira les vivres à un prix raisonable, sans qu'en passant on fasse aucune insulte.

Les monnoyes desdits Princes & de leurs Successeurs auront cours dans le pays de Liege comme dans les terres du domaine des mêmes Princes, qui feront bâtir une Eglise dans le champ de bataille, & ils fourniront à leurs fraix les ornemens necessaires.

L'Evêque donnera tous les ans deux cens ducats d'or appliquables à l'entretien de quatre Prêtres, & de deux Ministres, & aux reparations de cette Eglise, & l'on y celebrera la Messe pour le repos des ames de ceux qui ont laissé la vie dans cette sanglante journée.

Les Princes auront le pouvoir de nommer les quatre Prêtres, & prieront l'Evêque de faire chanter une Messe solemnelle dans l'Eglise de la Cathedrale, & dans toutes

celles du Diocéſe en l'honneur de la Sainte Vierge au jour revolu de ladite bataille. An 1408.

Les gens d'Egliſe qui avoient été chaſſés du pays pendant cette guerre, ſeront retablis dans leurs benefices & dignités.

Il ſera libre à l'Evêque & à ſes Succeſſeurs de nommer Gouverneurs de ſes places fortes ceux qu'il trouvera bon, & de quelque nation qu'ils ſoyent, d'y envoyer des munitions, d'y aller & d'en ſortir ſelon ſon bon plaiſir, ſans qu'on y apporte aucune oppoſition.

De plus, comme il eſt hors de doute qu'il y a encore quelques reſtes de factieux, l'Evêque aura ſoin de requerir ceux, chez qui ils ſe ſeront refugiés, de les punir eux-mêmes, ou de les mettre en ſa puiſſance pour en faire exemple, ou du moins de les chaſſer de leurs frontiéres, & leſdits factieux & leurs complices ſeront reputés bannis.

Les murs, les portes, & toutes les fortifications des Villes de Dinant, de Thuin, Foſſe, Couvain, & autres d'entre la Sambre & la Meuſe ſeront demolies à perpetuité, ſans pouvoir être retablies, & l'on ne fera plus de fort entre la Meuſe & la Sambre.

A Tongres la porte de Maſtric ſera ruinée, & la muraille ſera abbatuë des deux côtés juſqu'à quarante pieds.

Les Bourgeois de Maſtric combleront à leurs fraix les foſſés qu'ils avoient faits pendant le ſiége de la Ville.

Enfin il ſera payé pour les depenſes de cette expedition la ſomme de deux cens vingt mille écus d'or, à peine aux Liegeois, en cas de contravention, de payer encore une fois la même ſomme, laquelle ſera repartie entre l'Empereur, le Roi de France, & les mêmes Princes ou leurs Succeſſeurs.

Toute la Province de Liege ſera miſe en interdit par ſon Evêque ou l'Archevêque de Cologne, juſqu'à ce qu'étant rentrée dans l'obéïſſance de ſon Prince elle ait payé l'amende.

Telles furent les loix que les Princes victorieux impoſerent aux Liegeois, & qu'il falut accepter. 1409. Bourguemaitres vacant.

On en commença l'execution par emballer toutes les lettres, papiers, Chartres & Regîtres concernant les droits du Peuple, les loix, libertés, franchiſes, coutumes du Pays, paix, alliances, édits, priviléges accordés par les Empereurs,

An 1409. en un mot toutes les tables de la Republique, que l'on transporta à Mons en Haynaut, & le douziéme Novembre on les mit dans les mains des Delegués des Princes qui s'étoient rendus à cet effet dans l'Abbaye des Ecoliers.

On eut le tems d'examiner tous ces papiers, on en retira tout ce qu'on voulut, & entre autres les pieces qui concernoient la Comtesse Richilde, & qui contenoient son hommage & sa sujection envers l'Eglise de Liege, car on ne les voit point dans la liste des écrits qui furent restitués par le Duc de Bourgogne le dix-neuviéme Decembre de l'an 1416. & déposés dans un coffre au Monastere de Saint Jacques à Liege ; & il y a d'autant plus d'apparence, que depuis ce tems là, il n'a plus été fait mention du relief du Comté de Haynaut.

On retablit la Fermeté.

Stabul.

Quant à l'amende qui étoit infiniment au-dessus des forces d'une Province ruinée, on fut obligé de prier le Saint Pere d'accorder la permission de retablir l'Impôt de la Fermeté, sans quoi il n'étoit pas possible de fournir la somme, on l'obtint pour un terme de vingt mois & cinq jours.

Les ôtages demeurerent detenus jusqu'à l'extinction de la dette, c'est-à-dire trois ans & demi, qu'on en vint à bout par la continuation des vieux Impôts, & par la creation des nouveaux.

Le Prince fait bruler les Drapeaux des Métiers.

✶ *Ex Sched. D. Bar. de* Crassier.

Après le depart des Princes, Jean de Baviere revint à Liege, & dez le lendemain s'étant fait apporter tous les drapeaux des Métiers, on en fit un monceau, auquel on mit le feu, qui les reduisit en cendres, ensuite il contraignit le Peuple par ses menaces de renonçer à ses priviléges.

Bulle du Pape pour Jean de Baviere contre les Liegeois

Le Pape Gregoire XII. par sa Bulle datée de Saint Pierre l'an premier de son Pontificat le dixiéme Avril de l'an 1407. avoit annullé la procedure, par laquelle les Liegeois avoient deposé Jean de Baviere leur Evêque, pour prendre Thyerri de Perweys, & accordé en même tems au Bavarois la faculté de priver de tous benefices, dignités & biens tant spirituels que temporels, tous ceux generalement qui doresnavant lui seroient contraires & rebelles.

Ce fut en vertu de cette Bulle, qu'après la victoire d'Othée Jean de Baviere priva par sentence un grand nombre d'Ecclesiastiques, tant de l'Eglise Cathedrale que des Collegiales de la Cité, & autres du pays de Liege, de leurs

dignités, prebendes, pastorats, & autres benefices Ecclesiastiques, sous pretexte qu'ils avoient suivis le parti de Thyerri de Perweys, & il les confera à d'autres qui lui étoient demeurés fideles. An 1408.

Alexandre V. qui succeda à Gregoire confirma par après ces sentences & collations par ses lettres datées de l'ile le septiéme Juillet, de son Pontificat l'an premier.

Après cela Jean de Baviere songea à retablir l'ordre dans la Republique, & l'on vit dans le même tems revenir à Liege ceux du Clergé, de la Noblesse, & des notables que les Haydrois & les Perweys avoient proscripts.

Le Chapitre reprit séance, & commença par deliberer sur les moyens de reparer les ruines de la Republique. Dans ces entrefaites Jean de Baviere vint leur proposer de ratifier la sentence des Princes par leurs féels ; il y trouva de la resistance, on lui remontra vivement que la sentence sappoit les droits & libertés de l'Eglise jusqu'à ses fondemens, qu'elle ne pouvoit dans la suite recevoir une playe plus profonde, que si les factieux avoient ébranlé sa puissance & fletri sa dignité, le jugement des Princes avoit mis le comble à la ruine de l'une & de l'autre.

L'Evêque veut faire ratifier la sentence des Princes par le Chapitre.

Jean de Baviere émû par la force de ces raisons commença de s'apperçevoir de la profondeur de la playe, & dès le lendemain il convoqua tous les Etats de la Province, qui resolurent tout d'une voix qu'il faloit par sa mediation s'adresser aux Princes pour les prier d'apporter un temperament à la severité de leur jugement.

Il convoque les Etats.

Les Princes deléguerent donc des Commissaires à cet effet ; ils vinrent à Liege, & après quelques conferences qu'ils eurent avec les Deputés du Prince & des Etats, ils dresserent le dixiéme d'Août la moderation suivante qui étoit conçûë à peu près en ces termes.

Quoique les Princes, en abolissant les anciennes loix de la Province, eussent resolu de la gouverner par eux mêmes ; néanmoins ne voulant donner aucune atteinte aux droits de l'Empire, ni à l'autorité legitime du Prince ; ils veulent bien permettre qu'en annullant les tables publiques des Mêtiers, Jean de Baviere puisse selon sa prudence dicter de nouvelles loix pour le bien de la Republique.

Moderation de la sentence des Princes.

Arch. Civit.

Ainsi on laissera en leur entier les privileges & l'autorité

An 1409. dont le Chapitre Cathedrale est en possession d'ancienneté. Ce qui a été statué touchant le passage des troupes par les terres de Liege demeurera dans sa force; cependant en cas de violence, ou d'incendie, on aura la même puissance que ci-devant de fulminer les censures; mais seulement contre ceux qui auront commis le fait.

Les Liegeois ne doivent pas apprehender de la part des voisins les inimitiés ou dommages que le passage des troupes pourront occasioner, parce que les Princes les prennent sous leur protection, & veulent les dédommager.

Pour obvier aux inconveniens qui peuvent arriver pendant les interregnes, les Gouverneurs des places prêteront serment au Chapitre; & voulant délivrer l'Evêque élû, & le Chapitre de l'apprehension des censures qu'ils pourroient encourir, pour l'alienation des biens de leur Eglise, & qu'ils en laissassent démolir les Villes & forteresses, celles qui ne le sont pas, demeureront dans le même état où elles se trouvent presentement.

On pourra reparer les places qui sont ruinées, après la mort des Princes, de Jacqueline Duchesse de Touraine, & de Philippe Comte de Charolois, à condition pourtant que les Liegeois ne feront pas la guerre aux Princes, ni au Comte de Namur, ni ne souffriront qu'elle leur soit faite, & cela leur laissant le droit de se deffendre en cas d'insulte.

Les Chevaliers, Gendarmes & hommes de fief pourront servir celui à qui ils doivent hommage; mais ils ne porteront pas les armes contre les Princes, ni le Roi de France. Enfin la puissance d'expliquer, d'amplifier ou moderer ces articles demeurera toujours aux Princes.

Outre cela pour empêcher le Peuple de se plaindre que les Princes ne lui auroient rien accordé, ils renvoyerent à Liege & autres Villes quelques chartres publiques qu'ils avoient choisies entre toutes; hormis celles des Colléges des Mêtiers qu'ils vouloient annéantir, & celles concernantes la Comtesse Richilde, comme nous avons dit ci-dessus.

Ils permirent aussi aux Villes, & non pas aux Colléges des Mêtiers de faire des drapeaux; & comme le terme accordé pour lever les argents pour les fraix de la guerre, étoit trop court, ils consentirent qu'il fût prorogé.

Jean de Baviere considerant qu'un Peuple aussi nom-

breux que les Liegeois ne pouvoit se passer de Magistrat, resolut d'établir un corps de dix hommes, dit Decemvirat, à qui il donna le nom de Conseillers suprêmes. An 1409. Decemvirat.

Au mois de Fevrier de l'an 1410. le Prince permit aux Liegeois & aux Nobles proscripts à l'occasion de la derniére guerre, de se dédommager de leurs pertes & de se venger par la mort des Haydrois. 1410. Bourguemaîtres vacant.

Ceux de cette faction qui s'étoient refugiés en Brabant en étant avertis s'attrouperent, & vinrent se ruer à l'improviste sur la Ville de Herck, située dans le Comté de Loz, & s'en rendirent les maîtres : peu de jours après Godenele d'Elderen Senechal de ce Comté la reprit sur eux ; tous ceux qu'on put prendre furent suppliciés, & la plusparт sur les grands chemins. La Ville de Herck prise & reprise.

La Ville de Liege, qui avoit souffert tant de maux depuis la bataille d'Othée, eut encore un surcroit de déplaisir dans le même mois de Fevrier, de voir que les eaux de la Meuse enflées par le debordement des rivieres qui viennent se rendre dans son lit, l'inondérent tellement que plusieurs maisons en furent renversées, & mêmes elles firent tomber le Pont qui avoit été bâti du tems de l'Evêque Reginald. Inondation. *Magn. Chron. Belg.*

Cependant un schisme opiniatre continuoit de déchirer l'Eglise, lors que les Cardinaux de l'un & de l'autre parti convinrent ensemble de convoquer un Concile à Pise pour l'étcindre s'il étoit possible ; il s'ouvrit le septiéme Mars de cette année, & cela nonobstant les fulminations des deux Antipapes, & les Conciles que chacun d'eux avoit designés, Gregoire dans le Patriarchat d'Aquilée, & Benoit à Perpignan. Concile de Pise.

Les deux Antipapes y ayant été cités, & toutes les formes observées, la soustraction fut premiérement ordonnée, puis eux declarés schismatiques & herétiques, & la faculté donnée aux Cardinaux d'en élire un autre. Tous les suffrages du sacré Collége s'accorderent en faveur de Pierre Philargi dit de Candie, parce qu'il en étoit natif, il fut nommé Alexandre V. qui ne vecut que quelques mois, & fit place à Jean XXIII. On élit Pape Alexandre V.

Nôtre Evêque envoya à ce Concile Jean de Turnhout qui y souscrivit en son nom.

L'année d'aprés les enfans & les Alliés du Duc d'Orleans

An 1412. Bourguemaitres vacant. Guerre entre les Maisons d'Orleans & de Bourgogne. ayant declaré la guerre au Duc de Bourgogne, Jean de Baviere mena à son secours les troupes du Pays de Liege qu'il put ramasser. Le Duc de Bourgogne prit quelques Villes dans la Picardie; mais les Flamans s'étant revoltés contre lui, il fut obligé de rebrousser chemin, & Jean de Baviere retourna chez lui.

Les Flamans se revoltent contre le Bourguignon.

Magn. Chron. Belg.

1412. Bourguemaitres vacant. On acheve de payer les sommes au Prince. Les ôtages reviennent.

Les Etats de Liege acheverent l'an 1412. de payer les sommes d'argent que les Princes leur avoient imposées, & les otages qu'on avoit donnés pour l'assûrance du payement furent renvoyés.

Ensuite comme on n'observoit plus dans la Province ni loix, ni reglemens, & que tout se faisoit selon la volonté de l'Evêque, les mêmes Etats lui remontrerent qu'un tel gouvernement feroit bientôt perir la Republique, & qu'il faloit y remedier promptement; mais comme le gouvernement despotique ne lui deplaisoit pas, les remonstrances furent vaines.

1413. Bourguemaitres vacant. Changement du Monastere de Moulins.

L'année 1413. ne nous fournit rien de remarquable, sinon le changement qui se fit au Monastere de Moulins. Guillaume Comte de Namur s'étoit plaint au Chapitre general de l'ordre de Citeaux, du peu de discipline qui s'observoit par les Religieuses de ce Monastère. Le Chapitre deputa les Abbés de Clairvaux, de Villers, & d'Alne pour en faire la visite, & ensuite de leur rapport, on transfera les Religieuses en d'autres Monastéres, & l'on y établit des Religieux du même ordre sous la conduite de Jean de Geves Religieux d'Alne qui en fut le premier Abbé.

1414. Bourguemaitres vacant. Sigismond est couronné Empereur. Notre Evêque y assiste & Jean de Vise Abbe de Stavelo, ce qu'il y fait.

Sigismond qui depuis trois ans avoit été élû Empereur fut couronné le huitiéme Novembre de cette année 1414. à Aix la-Chapelle, à la maniére de ses ancêtres. Jean de Baviere assista à la ceremonie avec une nombreuse suite, l'Archévêque de Cologne y celebra ses prémices avec beaucoup de magnificence.

Jean de Visé Abbé de Stavelo s'y trouva aussi, il reçut de l'Empereur l'investiture de la Principauté, & en même tems Sigismond reconnut de tenir en fief de la même Abbaye de Stavelo les Villes de Marches & d'Arlun avec leurs dépendances.

Concile de Constance.

Jean XXIII. ayant fait le seiziéme Novembre de la presente année, l'ouverture du Concile de Constance, l'Empereur Sigis-

reur Sigismond s'y rendit la veille de Noël, & la seconde session ne s'étant faite que le deuxiéme de Mars ensuivant, il y assista comme à plusieurs autres successivement, revetu des ornemens imperiaux. An 1415. Bourguemaitres vacant.

Nos Auteurs disent, que Lambert Eustache Religieux du Monastére de Saint Laurent, personnage versé dans la science du droit canon, fut deputé à ce Concile au nom de l'Evêque & du Clergé, néanmoins son nom ne se trouve pas dans les actes dudit Concile. * Lambert Eustache Religieux du Monastere de Saint Laurent.

On voit dans la session seiziéme celui de Lambert Stockis Liegeois, Prieur de Bertrée de l'ordre de Saint Benoit, il fut choisi par le Concile l'un des interpretes de ses decrets; il donna des témoignages si éclatans de son habileté & de son érudition en présence de cette auguste Assemblée, que les Peres du Concile ayant renvoyé la discussion des differends entre les Polonnois & ceux de l'Ordre Teutonique, à deux hommes des nations Angloise, Françoise Italienne, & Germanique, nôtre Stockis fut nommé de la part de cette derniere nation. Lambert Stockis Prieur de Bertrée assiste au Concile de Constance.

On prétend aussi que Gualtere de Mostiére Liegeois, s'y signala par les grands services qu'il rendit à la patrie fort à propos, & nonobstant la confusion des affaires de l'Eglise universelle, principalement lors qu'il obtint de l'Empereur Sigismond l'onziéme Mars de l'an 1415. la restitution à perpetuité des priviléges & droits accordés aux Liegeois, par Albert jadis Evêque de Liege, approuvés & confirmés par l'Empereur Philippe, & les autres qui lui ont succedé à l'Empire. Gualtere de Mostiére Liegeois y assiste aussi. Il obtient la restitution des priviléges & du jugement de paix.

Il fit aussi ensorte que le même Prince étant encore à Constance, retablit & confirma le jugement de paix, qui avoit été érigé du tems de l'Evêque Henri II. & approuvé par le même Philippe, & autres Empereurs & Rois: étant de retour à Liege, il fit rapport en présence du Peuple, qui s'étoit rendu au Convent des Peres Mineurs, de ce qu'il avoit negocié en sa faveur, & dont il fut remercié avec applaudissement; le Pape Martin V. lui avoit aussi accordé l'usage de la Mitre pour le Monastére de Saint Hubert en Ardenne. *Arch. Capitul.* l. 4. x. 2. Et l'usage de la mitre pour le Monastére de Saint Hubert.

Quoique ces dispositions fussent tres-favorables, on n'étoit pas cependant si tranquile dans la Cité qu'on se le

An 1415. figuroit, les rigueurs de Jean de Baviere avoient laissé le poignard enfoncé trop avant dans les cœurs des Liegeois; car enfin qui se fait trop craindre, doit tout craindre, le Prince est bien misérable qui s'attire la haine & l'inimitié de ses sujets, avec les biens & les avantages que Dieu lui a donnés pour acquerir leur estime & leur amour.

Conspiration decouverte contre l'Evêque.

1416.

Bourguemaitres vacant.

On avoit tramé une conspiration, par laquelle Jean de Baviere & ses Conseillers devoient être assassinés en une même nuit; mais le complot fut découvert, on se saisit des principaux chefs, qui le payerent de leurs tétes le dix-neuviéme Juillet de l'an 1416. les autres furent suffoqués dans les eaux. Cét exemple de severité rallentit l'ardeur des mal contens.

Cependant les Etats du Pays ne cessoient pas de remontrer au Prince les maux que le public souffroit par l'abolition des loix & privileges; leurs plaintes étoient demeurées jusqu'alors sans effet, hormis qu'il avoit ajouté trois personnes aux dix, à qui il avoit confié le gouvernement du Pays, & que le choix d'une partie de ces treize hommes fut accordé au Chapitre, & aux Echevins.

Enfin il trouva bon cette année de faire un nouveau reglement, & il le fit en vertu du pouvoir que lui donnoit la sentence portée par les Princes Alliés, ce qui fut fort desagreable aux Etats.

Premier Reglement de Jean de Baviere.

Les principaux articles de ce Reglement portent. Qu'il ne sera permis à personne de convoquer les Bourgeois aux armes sans son consentement, ou celui de son Lieutenant sous peine arbitraire.

Compagnie sous le nom de N. Dame.

Que la Ville de Liege aura doresnavant une Banniére rouge, où il y aura l'Image de Nôtre-Dame & de Saint Lambert, & un Peron au milieu avec les armes de l'Evêque: que cette banniére sera gardée par le Mayeur, les Echevins, & les treize Conseillers, & sera portée par un homme suffisant, quand le cas le requerra, & sera accompagnée par les Echevins, & les treize Conseillers, & autres qu'on nommera, & qui feront une compagnie sous le nom de Nôtre-Dame.

Que le Peuple & les Mêtiers seront reduits en douze compagnies selon l'ordre y prescript. Que chacune de ces compagnies aura sa banniére, sur laquelle il y aura un Pe-

ron, & à côté les armes du Prince, & celles des Mêtiers qu'elles representeront. An 1416.

Que les Mêtiers joüiront de leurs revenus comme anciennement, & les Echevins avec les treize Conseillers établiront à cét effet en chaque Mêtier un Receveur qui rendra compte en leur présence.

Que les Mayeur, Echevins & les treize Conseillers établiront quatre hommes en chaque quartier pour empêcher les desordres. Les clefs de la Ville seront gardées par un homme qui sera pareillement établi par eux à chaque porte, & qui les ouvrira & fermera à leurs ordres.

Que les Mayeur, Echevins & Conseillers, ni les autres Officiers du Prince, ne pourront accenser, c'est-à-dire avoir en ferme les biens & revenus de la Cité de Liege, n'y participer avec quiconque les auroit, à peine de bannissement.

Ensuite on y regla de quelle maniére on choisiroit tous les ans ces treize Conseillers, & l'on declara qu'ils pourroient connoitre des contraventions aux statuts de la Cité, comme les Bourguemaitres & Jurés faisoient auparavant, sauf toutesfois qu'il seroit permis d'appeller de leurs sentences aux Echevins de Liege.

Enfin on y fit divers Reglemens pour l'exercice des Mêtiers & pour empêcher les fraudes qui s'y commettent, & l'Evêque se reserva le pouvoir de changer ou moderer ce Reglement en tout ou en partie du consentement de son Chapitre, ce qui fut encore desagréable au Peuple, qui d'ailleurs n'étoit guéres satisfait des articles que nous venons de rapporter.

Continuation du Concile de Constance. Jean XXIII. est deposé. Gregoire XII. renonce.

Le Concile de Constance continuoit ses séances, il avoit ôté le Pontificat à Jean XXIII. & Gregoire y avoit renoncé, il ne restoit plus que Pierre de Lune appellé Benoit XI. ou XII. qui demeuroit opiniâtre.

Dyonis.

L'Empereur Sigismond qui avoit cru qu'il en viendroit à bout, s'il alloit lui parler lui-même; étoit partit de Constance le dix-huitiéme Juillet de 1415. avec une grande suite de Noblesse: etant arrivé à Narbonne, il fut obligé de s'y arrêter long-tems à raison des difficultés que Benoit faisoit naitre pour empêcher les conferences qui se devoient tenir avec lui en presence du Roi d'Arragon & d'autres Princes; mais

An 1416. enfin le Roi Ferdinand fit si bien qu'il l'amena à Perpignan, où Sigismond arriva aussi le dix-huitiéme de Septembre ; on eût beau remontrer à Benoit ce qu'il y avoit de plus puissant pour le convaincre ; il demeura obstiné ; & tout le fruit de ces conferences fut, que le Roi d'Arragon, celui de Navarre, & les autres Princes l'abandonérent pour se soûmettre au Concile.

Benoit XI. ou XII. s'opiniatre.

L'Empereur Sigismond va à Paris. Sigismond ayant quité Narbonne crut que pour achever heureusement la grande affaire de la paixde l'Eglise, il faloit reünir les Rois de France & d'Angleterre qui étoient en guerre. Il vint donc à Paris au commencement de l'an 1416. & après avoir proposé une trêve de quelques années; il s'embarqua pour aller traiter à Londres avec le Roi d'Angleterre, & n'ayant pû réüssir après plusieurs mois de negociation, il repassa la mer, & arriva en Decembre dans les Pays-bas pour retourner à Constance.

Juvenal.

Il vient à Liege.

Suffrid.

Magn. Chron. Belg. Il prit son chemin par Liege, où il entra la veille de Noël, & fut logé dans le Palais Episcopal, & defrayé par le Prince pendant huit jours.

On dit qu'il emprunta de l'Eglise de Liege la somme de six mille florins du Rhin, de laquelle il donna son chirographe. Outre cela il reçut un donatif de la Cité, & le Clergé lui fit present d'une croix d'or enrichie de pierreries, plantée dans un globe d'or pour le porter à le retablir dans la possession de ses anciennes immunités.

Le Peuple demanda qu'il ordonnât de mettre en exécution le mandement de restitution dans ses priviléges, & cela avec des cris qui partoient des cœurs veritablement penetrés de douleur & d'affliction.

Le pieux Empereur témoigna être sensiblement touché du deplorable état de l'Eglise & du Peuple de Liege, il prit information du fait, & de la sentence des Princes Alliés, & trouva mauvais que des Princes étrangers se fussent attribué une autorité qui n'appartenoit qu'à la Majesté Imperiale ; il en demeura là pour le coup, parce que des affaires pressantes qui l'appelloient ailleurs, l'obligérent de renvoyer celle-ci à un autre tems, & il partit le deuxiéme jour de Janvier de l'an 1417.

Après un long voyage il revint enfin à Constance que le Concile n'étoit pas encore dissous ; aussitôt qu'il se fut

débarrassé des affaires les plus difficiles, il s'apliqua à celle des Liegeois; & ayant consideré que l'annéantissement de leurs privileges & libertés, n'étoit ni l'effet d'un Mandement Imperiale, ni d'un Decret émané d'une Diete de l'Empire, dans l'apprehension que cette voye de fait de la part des Princes ne donnât quelque atteinte aux droits de l'Empire, il jugea à propos d'annuller, comme il fit par un Diplome daté du vingt-sixiéme Mars de la presente année 1417. la sentence qu'ils avoient portée contre les libertés & privileges de l'Eglise & du Peuple de Liege ensemble avec Jean de Baviere.

An 1417. Bourguemaitres Wathieu d'Athin 1. Wathieu de Fleron 2. sous le nom de Regens.

L'Empereur Sigismond annulle la sentence des Princes.

Il ordonna aussi que les Villes & Forteresses du pays fussent rétablies, & que le Clergé, les Etats, & le Peuple rentrassent dans la joüissance des privileges, droits & libertés qu'ils avoient avant cette sentence; mais Jean de Baviere qui s'étoit emparé de toute l'autorité, voulut soutenir l'ouvrage des Princes, & empêcha qu'on ne mît le decret en exécution, malgrez toutes les remontrances & les offres les plus avantageuses qu'on put lui faire.

L'Evêque empêche l'execution.

La maladie de son frere Guillaume Comte de Haynaut & de Hollande apporta du changement dans les affaires; il étoit atteint de la Lepre, selon un de nos Historiens, & il n'avoit qu'une fille nommée Jacqueline, qui venoit d'être veuve, le Dauphin de France son mari étant mort subitement de poison, à ce qu'on dit, sans avoir laissé d'enfans.

Stabul.

Jean de Baviere, qui sans doute avoit déja conçû le dessein d'envahir ces belles provinces & de renonçer à son Evêché, écouta plus paisiblement les remontrances que les Etats & le Peuple continuoient de lui faire.

Wathieu d'Athin l'un des treize Conseillers, informé peut-être du dessein de ce Prince, fit si bien auprès du Peuple, qu'il l'induisit à lui donner une somme d'argent pour recouvrer ses privileges, l'assurant que Jean de Baviere étoit disposé à leur en rendre une partie, & qu'ils pouvoient esperer dans la suite qu'il leur relâcheroit le reste.

La somme fut donc comptée, & le Prince en laissa une partie à Wathieu d'Athin pour sa recompense, & d'ailleurs le Peuple qui crut lui avoir obligation, le choisit Bourguemaitre ou Regent; ce que cet homme ambitieux desiroit passionnément.

An 1417.
Autre Reglement de Jean de Baviere.

On fit donc un autre Reglement, qui contenoit qu'il y auroit dans la Ville de Liege dix-sept Mêtiers, & dans chaque mêtier deux Conseillers qui feroient l'office de Jurés & deux Receveurs; que ces Conseillers & ces Receveurs ou Rentiers seroient élus à la pluralité des voix, & qu'il n'y auroit que les chefs de famille qui porteroient suffrage.

Que les trente-quatre Conseillers seroient obligés de s'assembler tous les ans le jour à désigner, pour choisir huit autres personnes, auxquelles l'Evêque devoit en ajouter quatre, & le Chapitre autant, & que ces seize personnes choisiroient ensuite dans l'Eglise de Saint Jacques deux Bourguemaitres qu'il voulut qu'on appellât Regens.

Que ces deux Regens auroient la même autorité que les Bourguemaitres, & pourroient convoquer les Mêtiers à la demande de deux ou trois des mêmes mêtiers, ou de leurs Rentiers.

Qu'on ne pouroit mettre la Bourgeoisie sous les armes sans sa permission; que si l'on menoit un Bourgeois hors loi, on en feroit plainte à l'Evêque & au Chapitre selon la paix de Fexhe.

Enfin que les Habitans de la Banlieüe joüiroient des mêmes droits que ceux de la Ville, & que les Gentilshommes qui voudroient acquerir le droit de Bourgeoisie devroient demeurer dans la Ville la plus grande partie de l'année.

Le Concile fait Pape Martin V.

Levée du dixiéme denier.

Le Concile de Constance ayant fait un nouveau Pape le dernier Octobre de 1417. sçavoir Martin V. L'Empereur Sigismond obtint de Sa Sainteté, on ignore le motif, la faculté de lever le dixiéme denier sur tous les benefices du Diocése de Liege; mais on en suspendit l'execution par un appel interjetté de la part du Clergé par-devant les Peres du même Concile de Constance.

Bohemiens.

On vit pour la premiere fois courir dans les Allemagnes certaines bandes de Vagabonds, sans religion, sans foi, sans pays, qui avoient le visage bazané, parlant un Baragoüin qui leur étoit particulier, faisant métier de derober subtilement, & de dire la bonne avanture, on les nommoit Tartares & Zigens. Il est probable que ce sont les mêmes qu'on appelle aujourd'hui Bohemiens & Egyptiens.

Pour rendre le retablissement des Mêtiers plus agreable

au Peuple, on eut soin de renvoyer de Mons les Chartres & les Regitres qu'on y avoit portés; mais on retint comme nous avons dit, ce qui concernoit le Comté de Haynaut, pour lequel Jean de Baviere avoit reçû l'hommage par son propre pere.

An 1417. On renvoye de Mons les chartres & Regitres.

On ne voit pas que Guillaume Succeſſeur d'Albert ait preté cét hommage, parce que son frere qui avoit besoin de son appui dans les guerres qu'il eut avec ses sujets, dissimula avec lui : après la mort de Guillaume, Jacqueline sa fille n'eut pas de repos pendant sa vie, ensuite le Comté de Haynaut passa à la Maison de Bourgogne qui étoit trop puissante pour pouvoir être contrainte par la voye des armss à préter l'hommage ; aussi ne l'a t'on point rendu depuis lors, quoique l'Eglise de Liege n'ait jamais renoncé à son droit.

Comment on a cessé de faire hommage pour le Comté de Haynaut.

A peine ce Reglement fut publié, qu'on apprit la mort du Comte de Hollande frere à Jean de Baviere, ce Prince n'avoit qu'une fille Jacqueline, qu'il laissa son heritiére.

Mort du Comte de Haynaut & d'Hollande.

Jean de Baviere partit aussitôt pour la Hollande, sous couleur de vouloir affermir par sa puissance l'heredité de sa niéce, qui étoit fort jeune, & la sauver des divisions dont la Hollande se trouvoit dechirée par les factions des Amats & des Asselets; mais on commença bientôt à s'appercevoir qu'il avoit d'autres vûës : il se fit proclamer en Octobre Tuteur de sa niéce par les Asselets, & cela malgrez l'opposition des autres qui avoient été soutenus par le defunt Comte, & qui l'étoient encore par sa fille.

Jean de Baviere va en Hollande.

De-là une cruelle guerre, dans laquelle les Seigneurs de Petersheim, d'Arkel, d'Ordinghem & quantité d'autres Noblesses perirent au service de Jean de Baviere : il se fit une trêve au mois de Decembre à raison des fiançailles de Jacqueline avec son cousin Jean de Brabant fils d'Antoine qui avoit été tué dans la bataille d'Azincourt donnée le vingt-cinquiéme Octobre de l'an 1415.

Jean de Baviere fit semblant de consentir à ce mariage; mais il s'opposa secretement à la dispense que le Duc de Brabant avoit demandée au Concile de Constance, il ne la put neanmoins empêcher, & Martin V. qui venoit d'être élû pape, l'ayant au contraire confirmée, nôtre Evêque fit éclater pour lors ce qu'il avoit caché dans son cœur.

Meyerus.

An 1418.
Bourguemaitres Guillaume d'Athin 2.
Jean de Warroux dit Guillardin Eche.
Suffrid.
Monstrelet.
Jean de Baviere abdique l'Evêché & se marie.

Il obtint du même Pape Martin V. par le credit de l'Empereur Sigismond la dispense du Soudiaconat pour pouvoir se marier, & Sa Majesté Imperiale lui donna l'investiture du Comté de Hollande & d'autres fiefs dependans de l'Empire, sous pretexte que les filles n'y pouvoient succeder

Ensuite il envoya des Deputés au Pape pour lui remettre son Evêché entre les mains. Après quoi il se maria avec Elisabeth de Luxembourg niéce à l'Empereur, & veuve d'Antoine de Brabant.

Everard de la Marck est fait Mambourg du pays.

Les nouvelles en étant venuës à Liege, toute la Ville témoigna une allegresse incroyable; le Chapitre s'assembla au plûtôt, & le Comte Everard de la Marck fut choisi & proclamé Mambourg du Pays le dix-huitiéme de Mai pour gouverner avec un plein pouvoir jusqu'à ce que le Souverain Pontife eût pourvû d'un Successeur.

Jean de Baviere fait la guerre à sa niéce.

Jean de Baviere fit ensuite la guerre à sa niéce, à dessein de lui ôter par la voye des armes, au moins une partie des grands biens qu'elle possedoit en Hollande; mais la Province demeura si constanment attachée à cette Princesse, qu'il fut reduit à faire le dégat parmi le pays avec une bande de pillards, jusqu'à ce qu'on fit une paix, par laquelle il obtint de sa niéce une partie considerable de la Hollande en fief, & de Jean de Brabant son èpoux le gouvernement de la Hollande, Zelande, & Frise qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Il s'accorde avec elle.

C'est ainsi que Jean de Baviere après avoir administré l'Evêché de Liege l'espace de vingt-huit à vingt-neuf ans, & l'avoir reduit à deux doigts d'une ruine totale, passa en Hollande où la mort le surprit au bout de six ans la veille, ou le jour des Rois, lors qu'il s'y attendoit le moins, il fut inhumé dans le tombeau de ses Ancêtres.

Mort de Jean-de Baviere.

Suffrid.

On tient qu'il fut empoisonné par un Seigneur de la Cour, appellé Jean Vlyet, qui fut écartelé par après à la Haye, & que le Duc de Glocester avoit induit à faire ce coup, à dessein d'empêcher que Jean de Baviere ne pût donner au Duc de Brabant les secours qu'il lui avoit promis contre la Princesse Jacqueline, qui sous pretexte de nullité de son mariage avec le Duc de Brabant, avoit épousé le Duc de Glocester, même du vivant de Jean, & sans attendre que

Mariage de la Princesse Jacqueline avec le Duc de Glocester.

que le Pape eût porté sentence sur ces nullités, lesquelles au contraire furent rejettées par Sa Sainteté. An 1418.

WALENRODE huitantiéme Evêque.

LE Souverain Pontife Martin V. qui se tenoit encore à Constance, ayant consideré combien l'Eglise de Liege avoit besoin d'un bon Pasteur, qui sçût par sa douceur rassembler les oüailles, que l'excessive severité de Jean de Baviere avoit dispersées, lui donna Jean Walenrode pour Evêque.

Il étoit tres-recommandable par ses rares & éminentes qualités, il avoit donné en plusieurs occasions pendant la tenuë du Concile des preuves éclatantes d'une profonde & vaste érudition, soutenuë par un grand fond de vertu.

Le Saint Pere donc, le donna, ou plûtôt il ne fit que le prêter aux Liegeois, comme le temoignage le plus persuasif de son affection paternelle envers eux.

Walenrode étoit d'une Illustre Maison de la Franconie, Archevêque de Riga en Livonie depuis plusieurs années; il arriva à Liege le quatriéme Juillet de l'an 1418. avec une suite mediocre, & il fut reçû comme un Ange envoyé du Ciel, pour venir annonçer la paix & les misericordes du Seigneur. Le Peuple decora son entrée par des arcs de triomphe & des larmes de joye & de veneration.

Son origine.

Il vient à Liege.

Il officia pontificalement le jour de l'Assomption de la Sainte Vierge, & aprés l'office il fit au Peuple un discours rempli de sçience & d'onction.

Ce Prélat étoit si penetré de la sainteté de ses obligations, qu'il remplissoit par lui même toutes ses fonctions épiscopales, ne laissant presque rien à faire à son Suffragant, & cela sans rien perdre de l'attention qu'il devoit aux affaires de la Republique.

Son zele.

Suffride.

Le merite seul étoit consideré chez lui & emportoit toutes les charges, il ne confioit la garde des places fortes qu'aux nationés du pays qui étoient experimentés dans le mêtier de la guerre, & d'une fidelité à toute épreuve.

Son integrité.

Il choisit, pour administrer la justice, des hommes ca-

An 1418. pables, intégres, & incorruptibles, & pour empêcher qu'on ne surprît ou sa droiture, ou sa Religion, il assistoit de tems en tems aux jugemens, & reformoit ceux qui lui paroissoient s'éloigner du droit, ou éluder la severité des loix.

Son affection pour la justice

Suffrid.

Un jour qu'on alloit juger quelque differend entre un Gentilhomme & une Veuve bourgeoise, il apprit que celle-ci couroit risque d'être opprimée par la puissance de sa partie, il se rendit donc au Tribunal, & dit d'une voix élevée, que le veritable caractére, & le principal devoir de la Noblesse, consistoit à prendre la deffense des veuves, & & non pas à leur donner des déplaisirs.

Et envers le Peuple.

Il regarda la felicité de ses sujets comme la sienne propre, & prefera dans toutes les rencontres les interêts du public à ses propres avantages. Il avoit accoutumé de dire, que les Liegeois étoient l'un des meilleurs peuples du monde, qu'il y avoit de la dureté & de la mauvaise politique tout ensemble à les tourmenter par des impositions extraordinaires, eu égard qu'ils se saignoient genereusement pour les besoins de l'Etat, lors qu'ils en étoient requis de bonne grace.

Il suivit reguliérement le panchant de son bon naturel qui lui suggeroit de si nobles sentimens. Il se comporta comme un pere envers ses sujets, avant même qu'il se fût rendu maitre de leurs cœurs.

Il ratifia par son autorité les priviléges accordés aux Liegeois par l'Evêque Albert, que les Empereurs avoient confirmés, que Sigismond venoit de rétablir tout recenment, & dont Jean de Baviere avoit empêché l'exécution.

Ensuite il rétablit les vingt-quatre Mêtiers selon l'ancien usage, & trois mois après il les augmenta jusqu'à trente-deux, ce qui a duré jusqu'à l'an 1684. qu'ils furent reduits au nombre de seize. Il leur rendit aussi les drapeaux ou bannieres, avec toutes les marques d'honneur, dont ils joüissoient avant la bataille d'Othée, après laquelle il fut fait deffense au Peuple de neplus tenir ses assemblées dans le Palais; mais dans le Verscout, Walenrode leur permit de reprendre leurs conferences au Palais.

Il confirme les Priviléges du pays.

Il établit trente-deux Métiers.

Foull. n. 6.

Quoique ce retablissement des Mêtiers & des assemblées populaires fut au gré du Peuple, il ne fut pas au gout de bien des gens. Les politiques regardérent ce changement

comme une route qu'on ouvroit aux factions, & aux troubles ; ils disoient, que le Prince débonnaire avoit suivi en cela les mouvemens de son bon cœur, plûtôt que les regles de la politique. An 1418.

Nous avons eu raison de dire que Dieu n'avoit fait que prêter Walenrode aux Liegeois, puis qu'il le reprit le vingt-huitiéme Mai de l'an 1419. à Alken dans la Maison de Jean Baré, d'où il alla recueillir au Ciel le fruit des bonnes œuvres qu'il avoit semées sur la terre. Et comme la veille de sa mort il se portoit fort bien, quelques-uns ont cru qu'il avoit été empoisonné ; neanmoins les Auteurs qui rapportent avoir vû ce qu'ils ont écrit, n'en font pas mention. Son corps fut apporté à Liege, & inhumé avec pompe dans l'Eglise Cathedrale au pied du Maitre Autel.

1419. Bourguemaitres Fastré Baré Surlet Ecuyer Seigneur de Chokier. 1. François de Bierset Changeur 2.

Mort de l'Evêque Walenrode.

Stabul. Zantfl.

L'Evêque Walenrode étoit un Prélat accompli, digne d'un meilleur âge & d'une plus longue vie. Il retraça dans sa conduite l'image des Evêques de la primitive Eglise ; mais malgrez ces avantages il ne se trouva personne qui voulut se porter pour son heritier, sous pretexte, qu'il étoit, disoit-on, oberé de dix mille florins du Rhin, à cause des depenses qu'il avoit été obligé de faire avant son avenement à l'Evêché, on vendit donc ses meubles, ses bijoux, ses livres, qui furent achetés de beaucoup au-dessous de leur valeur, puis que la somme ne monta pas à deux mille florins.

Les Princes ses proches s'en tinrent si offensés, que ses freres, & le Marquis de Bade declarerent la guerre aux Liegeois. Il advint dans ces entrefaites que Gauthier Seigneur de Moumale, & ses neveux Thyerri de Moumale & Thyerri d'Elderen qui revenoient de la Terre Sainte furent arrêtés sur les terres du Marquis, de même que quelques Marchands. *Suffrid. & Fisen.*

On fit sçavoir au Marquis qu'on desiroit que le différend fût jugé selon les loix, & aussitôt il fit citer les Liegeois de comparoitre par-devant l'Empereur, avec leurs Confederés, nommément ceux de Tongres, de Mastric, de Hui, & de Hasselt.

Les Villes deputérent vers l'Empereur Sigismond qui étoit occupé en Bohéme à une grosse guerre, qui ne lui reüssit pas, tellement que les Deputés n'ayant pû être ad-

An 1419. Fis.

mis à l'audience, ils furent renvoyés à son Conseil Aulique qu'ils avoient ordre exprès d'éviter, ils revinrent donc à Liege, & le Marquis de Bade fit tant par ses instances, que les Liegeois furent mis au Ban d'Empire.

Les Liegeois sont mis au Ban d'Empire.

Les Liegeois prirent sans perdre tems leur recours au Souverain Pontife Martin V. qui fit citer à Rome le Marquis & ses associés ; ils n'obéïrent pas, le Saint Pere les condamna par contumace, & annulla la sentence Imperiale du Ban, le deuxiéme Juin de l'année 1428. Fut delicatesse ou remord de conscience les choses en sont demeurées là.

Le Monastére des Chanoinesses Regulieres à Saint-Tron.

Le Monastére des Chanoinesses Reguliéres au Faubourg de Saint-Tron de la Paroisse de Saint Jean, nommé vulgairement le Val de Sainte Luce fut bâti du tems de l'Evêque Walenrode.

Fin du premier Tome.

TABLE DES MATIERES DU PREMIER TOME.

La Preface sert d'introduction à l'Histoire.

E

F

G

H

I

L

P

Paix des Hutois

CATALOGUE DES EVEQUES

CATALOGUE DES EVEQUES

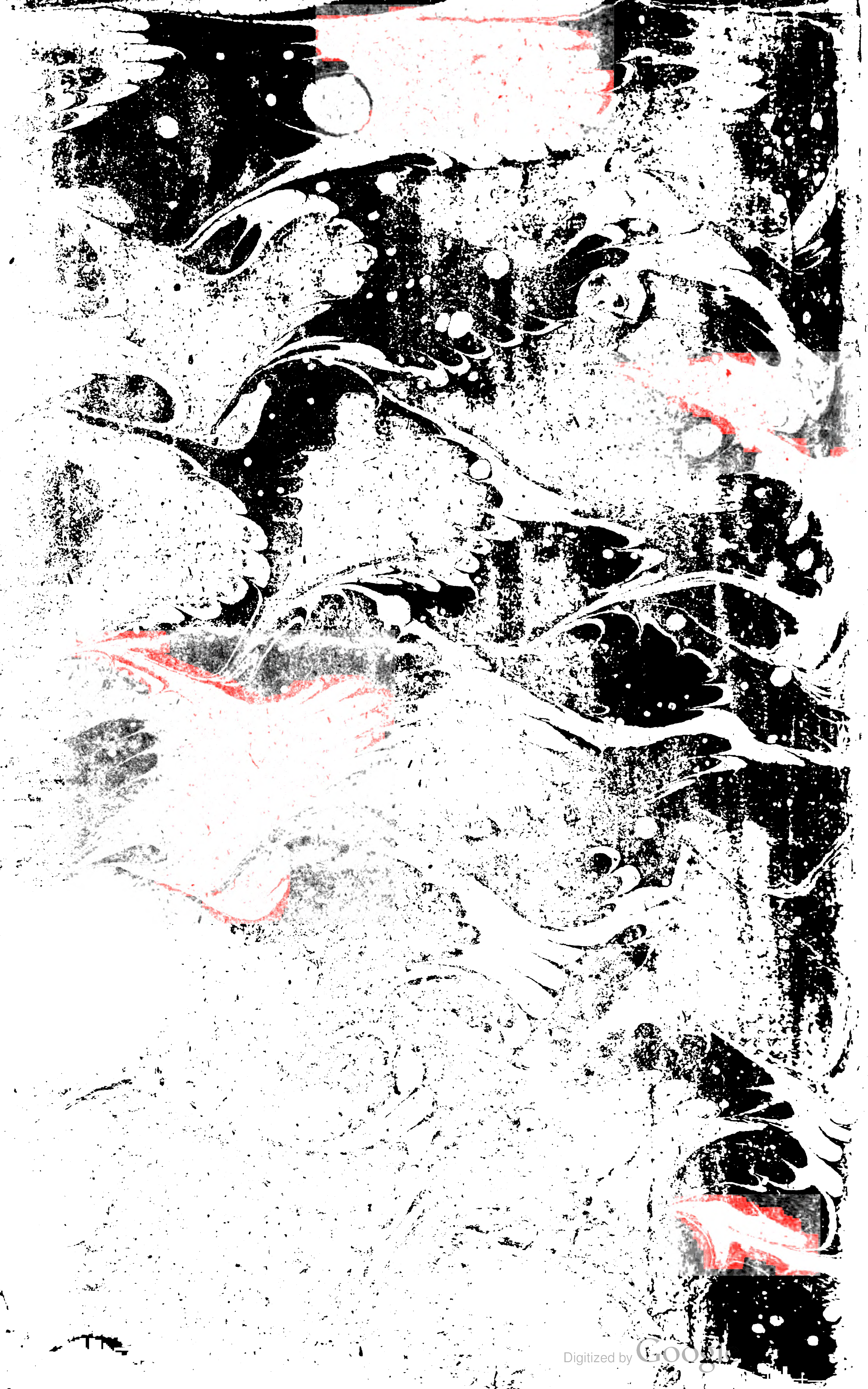
Contenus dans ce premier Tome.

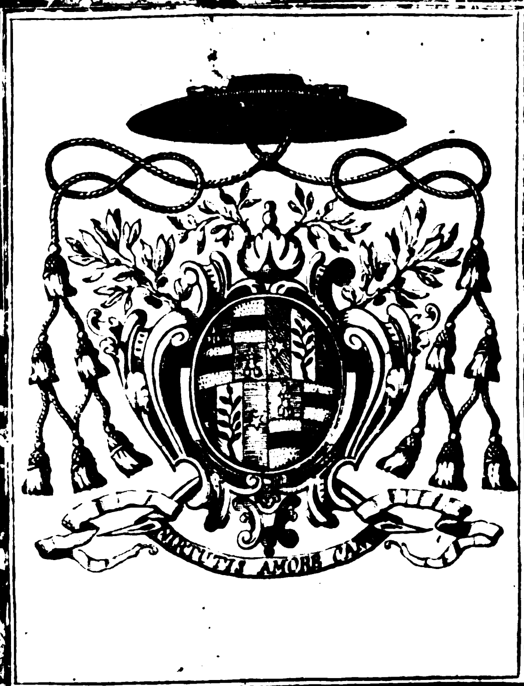
CATALOGUE DES BOURGUEMAITRES

CATALOGUE
DES
BOURGUEMAITRES
DE LIEGE.
Contenus dans ce Volume.

CATALOGUE






VIRTUTIS AMORE